

Serge Thion

VÉRITÉ HISTORIQUE
ou
VÉRITÉ POLITIQUE ?

Le dossier de l'affaire Faurisson
La question des chambres à gaz

Souvent, il semble que l'esprit s'oublie, se perde, mais à l'intérieur, il est toujours en opposition avec lui-même. Il est progrès intérieur – comme Hamlet dit de l'esprit de son père : « Bien travaillé, vieille taupe ! »

HEGEL

Nous reconnaissons notre vieil ami, notre vieille taupe qui sait si bien travailler sous terre pour apparaître brusquement : la Révolution.

MARX

Ce qu'il y a de terrible quand on cherche la vérité,
c'est qu'on la trouve.

Ouvrage édité à l'enseigne de La Vieille Taupe, avec la participation et sous la responsabilité de Jacob Assous, Denis Authier, Jean-Gabriel Cohn-Bendit, Maurice Di Scullo, Jean-Luc Redlinski, Gábor Tamás Rittersporn et Serge Thion.

© La Vieille Taupe

Tous droits d'édition, de reproduction et traduction réservés
pour tous pays.

(Samizdat autorisé dans les pays totalitaires).

I. S. B. N. : 2-903279-02-0

Correspondance uniquement :

La Vieille Taupe, B. P. 9805, 75224 Paris Cedex 05

Diffusion : Labyrinthe, 22, rue Rambuteau, 75003 Paris

Serge Thion

VÉRITÉ HISTORIQUE
ou
VÉRITÉ POLITIQUE ?

Le dossier de l'affaire Faurisson
La question des chambres à gaz

LA VIEILLE TAUPE

Du même auteur :

Le Pouvoir pâle, ou le Racisme sud-africain, Le Seuil, 1969.

En collaboration avec J.-C. Pomonti :

Des courtisans aux partisans, essai sur la crise cambodgienne, Gallimard, 1971.

Ouvrage édité avec la participation et sous la responsabilité de :

Jacob Assous ;

Denis Authier ;

Jean-Gabriel Cohn-Bendit ;

Maurice Di Scullo ;

Jean-Luc Redlinski ;

Gàbor Tamàs Rittersporn ;

Serge Thion.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Première partie : Le comment du pourquoi	11
I. – L’aspect historique	25
II. – L’air du temps, le temps se couvre	37
Deuxième partie : Le dossier de l’affaire Faurisson	47
Chapitre premier : <i>A-t-on lu Faurisson ?</i>	49
Chapitre II : <i>Ce qu’est l’affaire Faurisson</i>	57
Chapitre III : <i>L’écèlement de l’affaire</i>	93
Chapitre IV : <i>De la misère en milieu enseignant</i>	116
I. – La droite, la gauche	122
II. – Plus loin, à gauche	125
III. – La L. I. C. A., c’est quoi ?	151
Chapitre V : <i>Le révisionnisme à l’étranger</i>	156
Chapitre VI : <i>De la nécessité de l’affaire Faurisson</i>	164

Documents

Document I	: Interview de Robert Faurisson parue dans la revue <i>Storia illustrata</i>	171
Document II	: Le <i>Journal</i> d’Anne Frank est-il authentique ? par Robert Faurisson	213
	Annexes	286
Document III	: Chambre à gaz du pénitencier de Baltimore	301
Document IV	: Iconographie	310
Document V	: Vérité historique, vérité humaine.....	323

Un texte capital	331
Conclusion provisoire des éditeurs	336
Orientation bibliographique	339
Index (des noms)	348

PREMIÈRE PARTIE

LE COMMENT DU POURQUOI

« En matière de vérité, il n'y a
pas de sources impures. »

Pierre Vidal-Naquet,

Bulletin d'information sur le Cambodge,
juin 1978, n° 3, page 12.

Voici un individu qui affirme que les chambres à gaz des camps de concentration allemands n'ont jamais existé, qu'elles sont essentiellement un mythe, né des horreurs de la guerre. Scandale. On se dit que cet homme est soit un fou, soit un nostalgique du nazisme. Que les fous délirent ou que des nazis cherchent à blanchir l'Allemagne hitlérienne, rien que de très normal. Le contraire, même, serait surprenant. D'un côté, il y a de plus en plus de fous à cause, dit-on, de la vie moderne. De l'autre côté, nazis, nazillons et autres crânes vides d'extrême droite n'ont jamais cessé de rêver au Reich millénaire. Si j'en crois mes souvenirs, leur influence a sérieusement décliné depuis la fin de la guerre d'Algérie, et le démantèlement de l'O.A.S. Quelle que soit donc la façon de classer cet individu et ses affirmations provocatrices, son cas semble clair et dépourvu du moindre intérêt.

Mais, chose étrange, le fait divers s'enfle, prend des proportions inattendues, envahit la presse malgré le désir répété qu'elle marque de cesser d'en parler. Des ministres commentent, des parlementaires interpellent le gouvernement, l'un d'eux, un giscardien, en profite pour demander l'introduction en France du *Berufsverbot*, l'interdiction professionnelle des « extrémistes ». Depuis octobre 1978, la presse ne parvient plus à se censurer elle-même parce qu'il y a des troubles à l'université de Lyon 2, parce que, couvert d'injures, l'intéressé se débat et bombarde les journaux de droits de réponse, que des procès de presse s'instruisent, qu'on en parle à l'étranger, et qu'enfin les mouvements antiracistes, avec en tête la L.I.C.A., décident d'écraser le malotru en lui faisant un procès sous l'inculpation,

assez originale en droit français, d'avoir « volontairement faussé la présentation de l'Histoire (1) ». Notons ce H majuscule, et attendons de voir comment la justice se débrouillera avec cette hypostase.

La rumeur court la ville, quand elle n'est pas imprimée noir sur blanc, que les idées de ce M. Faurisson sont irrecevables parce qu'elles sont le fait d'un nazi, ou d'un pro-nazi, et d'un antisémite. Qu'il récuse l'un et l'autre qualificatifs, qu'il gagne là-dessus un procès en diffamation contre *le Matin de Paris*, ne changera rien aux convictions de ses détracteurs fondées non tellement sur ce qu'il dit que sur les intentions plus ou moins louches qu'on lui prête. Il faut dire tout net que ces procès d'intention n'honorent pas les censeurs, mais surtout que là n'est pas la question. On peut certainement dire que M. Faurisson est un homme de droite et, pour être plus précis, une manière d'anarchiste de droite. Néanmoins, il faut aussi le rappeler, ses élèves et beaucoup de ses collègues le tenaient, jusqu'au déclenchement de l'affaire, plutôt pour un homme de gauche. C'est, dans tous les cas, un homme seul. Quant à ses sentiments politiques, pour autant que je les connaisse, je ne leur trouve rien d'attrayant, sinon un refus des tabous intellectuels et une certaine propension, que je partage, à se ranger du côté des vaincus, de ceux qui se trouvent, ou se retrouvent du mauvais côté du manche. Ce n'est pas tout à fait suffisant, à mes yeux, pour fonder une morale politique, mais c'est un assez bon vaccin contre les illusions du pouvoir.

Ce qu'il faut récuser avec la dernière énergie, c'est l'idée qu'un argument quelconque proféré par un ennemi politique soit automatiquement considéré comme faux, nul et non avenue. Je connais des gens de droite capables, à l'occasion, de dire des choses fort sensées et des gens de gauche susceptibles d'énoncer des énormités à vous glacer le sang. Ni l'un ni l'autre de ces deux faits, connus de chacun, ne m'a jamais amené, ni personne d'autre, à changer d'opinion politique. Mais il a pu m'apprendre quelque chose, ou me faire changer d'opinion sur un point bien précis ; à moi de l'intégrer dans mon interprétation.

Il ne faut donc pas se contenter de réclamer la liberté d'expression de nos ennemis, fussent-ils ennemis de la liberté,

(1) Texte de l'assignation de la L.I.C.A.

comme aussi essentielle que la nôtre, dont elle est indivisible, mais encore insister sur le droit de les comprendre, d'interpréter leurs dires sans se faire traiter idiotement de complice. Certains de mes amis et moi-même, à un certain moment, avons réalisé qu'il se passait dans le F.L.N. algérien des luttes qui s'accompagnaient d'épurations sanglantes, avec assassinats, mesures arbitraires, tortures, etc. C'est surtout la presse d'extrême droite qui le racontait en détails mais nous pouvions de notre côté en recueillir quelques échos assourdis. Cela, pour déplorable que nous pouvions le trouver, ne nous empêchait pas de poursuivre une action solidaire des combattants algériens puisque nous voulions que l'Algérie revienne aux Algériens. Pendant ce temps-là, Jeanson et d'autres parlaient de la révolution socialiste en marche en Algérie. Valait-il mieux se bercer de cette illusion ridicule ou, en reconnaissant ce qu'il y avait de bien-fondé dans la presse fasciste, continuer lucidement un combat, en sachant qu'il avait des limites ?

Inversement, fallait-il, quelques années plus tard, accepter les élucubrations des maoïstes qui rêvaient leur Prochine, parce qu'ils offraient des garanties de gauche ? Et, rétrospectivement, ne veut-on pas voir que seuls, les services de renseignements américains ont dit, dès avant la fin de la guerre au Cambodge en 1975, que les Khmers rouges déportaient les populations, régnaient en certains endroits avec la plus extrême brutalité, et avaient des accrochages militaires avec le Viêtcong ? Reconnaître que la C.I.A. avait raison sur ces faits matériels, que nous avons eu tort à ce moment-là de n'y voir que de la propagande, est-ce que cela nous entraînerait à justifier l'intervention américaine et son cortège de massacres, responsables du déclenchement de ces atrocités en chaîne ? On pourrait multiplier les exemples par mille.

Rien non plus n'oblige, parce qu'on comprend qu'on s'est trompé à aller pleurer des larmes d'innocence bafouée dans les colonnes de la presse adverse et de vendre à bon prix le récit pitoyable de ses naïvetés successives. Il y a toujours des gangsters qui se font flics, des staliniens qui deviennent chiraquiens et des maoïstes pour aller aux petits soupers de Giscard. Il y a même de faux renégats comme ceux qui revendiquent une imaginaire sympathie pour les Khmers rouges afin de battre plus bruyamment leur prétendue coulpe. Tous ceux-là, quand ils se détrompent, ils se trompent autrement.

Faurisson, donc, à mon avis, est un homme de droite. Ce qu'il pense de la signification politique de ses affirmations ne nous intéresse pas particulièrement. Ses intentions, nous n'avons nul motif de les discuter. Mais il émet des affirmations à propos de *faits* et de *réalités* d'un passé proche. Certes, qu'un individu plus ou moins qualifié écrive n'importe quoi sur n'importe quel sujet est une constatation d'une accablante banalité. Il vous suffit de connaître un peu une question pour l'avoir étudiée de près, ou une situation pour l'avoir vécue, pour vous rendre compte que les colonnes de journaux et les rayons des librairies sont encombrés d'élucubrations que rien ne distingue apparemment d'ouvrages sérieux qui méritent notre estime. L'effroyable tragédie de la déportation s'est révélée un sujet propice à toutes sortes d'affabulations que seuls d'anciens déportés peuvent identifier du premier coup d'œil. Pour nous c'est plus difficile.

Affirmer que les chambres à gaz n'existaient pas fait donc immédiatement penser à ce « n'importe quoi », à l'universel et fadasse ketchup qui assaisonne à notre époque tous les mets de l'esprit. L'apparition de ce personnage scandaleux s'est d'ailleurs faite dans le sillage d'une autre affaire, nettement bouffonne : l'interview de Darquier de Pellepoix, vieux débris vichyste, antisémite authentique, avec qui il était facile d'amalgamer notre encombrant tabellion. Les journaux, dans un bel ensemble, ne s'en prièrent pas.

Devant de si chétifs adversaires, confondus au mépris de la réalité, on a alors vu se lever une touchante unanimité nationale. Ministres, parlementaires, éditorialistes de tous bords, soupçonnèrent les nouvelles générations d'ignorer le passé, et peut-être même de s'en foutre. La diffusion du drame romancé américain *Holocauste* fut décidée en hâte. Dans *le Monde*, on vit donner la grosse artillerie, avec une déclaration solennelle signée par trente-quatre des plus connus de nos historiens (2). Après avoir rappelé les données de la politique hitlérienne d'extermination, telles qu'elles nous sont habituellement connues, la déclaration se termine par le paragraphe suivant :

(2) La politique hitlérienne d'extermination : une déclaration d'historiens, *le Monde*, 21 février 1979.

« Un dernier mot pour finir. Chacun est libre d'interpréter un phénomène comme le génocide hitlérien selon la philosophie qui est la sienne. Chacun est libre de le confronter ou de ne pas le confronter avec d'autres entreprises de meurtre, antérieures, contemporaines, postérieures ; chacun est libre, à la limite, d'imaginer ou de rêver que ces faits monstrueux n'ont pas eu lieu. Ils ont malheureusement eu lieu et personne ne peut en nier l'existence sans outrager la vérité. Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement : il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz. »

C'est là que j'ai décroché. *Hic jacet lepus* : des historiens de métier disent qu'il ne faut pas se demander *comment* un événement a pu se passer, pour le motif que, convaincu de son existence, l'historien n'est pas désireux de la remettre en question. Voici une intolérable borne qu'aucun d'entre eux n'accepterait de voir mise à ses propres recherches, dans le domaine historique qui lui est propre. En y pensant davantage, le vertige me gagne : de quel événement historique, de quelque nature qu'il soit (économique d'abord, mais aussi militaire, culturel, social, psychologique, etc.), pourrais-je fournir une raison sans m'être interrogé, à un moment ou à un autre, sur son mode d'existence technique, sur le *comment* de son *pourquoi* ? Je comprends bien pourquoi d'aussi éminents historiens ont signé ce texte. (Je ne me demande pas pourquoi d'autres historiens, tout aussi éminents, ne l'ont pas signé, ni pourquoi la plupart des véritables spécialistes du problème s'en sont également abstenus.) Ils l'ont fait par solidarité intellectuelle et politique, plus que par compétence réelle puisque dans l'ensemble ils travaillent dans des domaines très différents. Ils ont signé en confiance. Ce qui me paraît le plus frappant, c'est justement que pour faire cet acte politique – interdire tout débat sur l'existence des chambres à gaz – des historiens cautionnent un texte qui limite expressément le domaine de la recherche à ce qui est l'acquis de la génération précédente. Pour moi, qui fais quelque peu profession de cette recherche, le diktat est inadmissible.

On m'objecte que l'intention de ce texte n'est pas du tout d'interdire quoi que ce soit, que sa formulation est sans doute un peu maladroite, et même ambiguë, et que je choisis de le

comprendre de la façon la moins indulgente. Il voudrait tout simplement dire que des faits – la politique d’extermination, l’utilisation massive des chambres à gaz – sont connus, que de multiples preuves parfaitement convaincantes sont à la disposition du public et qu’il est absurde de vouloir nier des évidences. Et l’on rappelle les écrits qui mettent en cause l’existence physique de Jésus de Nazareth, Jeanne d’Arc, Napoléon, etc. Je trouve l’analogie plaisante, sans plus. On me dit en somme qu’il ne faut pas se mettre martel en tête et qu’intervenant au milieu d’un débat sur l’existence des chambres à gaz, « il ne peut y avoir de débat » là-dessus. La contradiction n’est pas mince. Si j’écris que le général de Gaulle n’a jamais existé, je doute que *le Monde* consacre plusieurs pages à me réfuter. Si l’on me dit par conséquent qu’il y a des *limites* à un débat historique, j’en tomberai d’accord. Il y a certainement des affirmations qui ne valent pas la peine d’être discutées. Il arrive encore souvent à l’Académie des sciences des mémoires qui entendent résoudre la quadrature du cercle alors qu’elle a décidé, à juste raison, de ne plus les examiner.

Encore faut-il que les données de base soient claires pour tout le monde, étudiées de façon à peu près exhaustives et que la discussion sur l’établissement des faits ait été menée à son terme. Ensuite se déploie le jeu des interprétations. Qu’est-ce qu’une discussion ici ? L’examen des arguments ; leur évaluation, leur rejet ou leur acceptation au nom de raisons explicites, par exemple l’analyse des compatibilités avec le contexte.

Le débat qui a eu lieu dans *le Monde* n’est pas une discussion dans ce sens-là (sauf, très partiellement, deux articles de G. Wellers). La déclaration des historiens affiche ses couleurs : voici la version des faits, telle que nous la contresignons ; sur l’objet du débat, on ne discute pas puisque étant exclu de notre interprétation il n’a pas de réalité. La difficulté, celle de répondre à Faurisson (c’est ce qu’attendent certains lecteurs) est escamotée puisqu’on dit qu’il n’y a pas lieu de lui répondre (c’est ce qu’attendent certains autres lecteurs). Il n’est pas étonnant que la conclusion de cette déclaration soit maladroite ou ambiguë. Si elle ne l’était pas, elle devrait choisir entre deux positions également brutales : soit « tout cela est idiot parce que ça ne cadre pas avec notre interprétation », soit « cela nous gêne, nous émeut pour des raisons personnelles, cela touche à l’indicible, nous ne supportons pas un tel débat qui outrage ce que nous ressentons de plus sacré ».

Je reviendrai sur cette première conclusion implicite et je la critiquerai. Quant à la seconde, on ne me fera pas l'injure de croire que je ne suis pas conscient de tout ce que cela peut soulever d'émotions, et je les trouve parfaitement compréhensibles. Je remarque d'ailleurs que l'émotion la plus vive se retrouve chez ceux qui n'ont pas connu la déportation. Les déportés, ceux que je connais, ont conscience de n'avoir connu que des aspects parcellaires de la déportation et ils ne se retrouvent pas toujours dans les écrits qui en traitent. Je voudrais revenir sur cette deuxième conclusion implicite de la déclaration puisqu'elle met les auteurs dans la difficile situation d'avoir à expliquer longuement qu'ils ne veulent pas en parler, au moins d'une manière qui s'écarte de l'orthodoxie. Ils auraient pu préférer le silence, traiter cette affaire par le mépris et je suis persuadé que cette attitude existe. Je la comprends et je peux même l'approuver. Je ne vois pas au nom de quoi on devrait toujours se soumettre à toutes les remises en cause apportées par l'air du temps. On peut se carrer dans ses certitudes et refuser poliment un débat que l'on pense inutile ou douloureux. Mais si l'on décide d'intervenir, si l'anxiété de convaincre vous taraude, alors il faut être prêt à s'expliquer sur tout, à déballer la charpie, à supporter les coups d'épingle de la critique.

Pour résumer son sentiment sur le sens de cette affaire, l'un des signataires de la déclaration me dit : « Ceux qui visent ce que les Juifs ont de plus sacré sont des antisémites », allusion à ce que l'on nomme maintenant d'un terme emprunté au rituel, l'holocauste (3). Il est facile ici d'être très clair : cette affirmation est totalement irrecevable. Que chacun place le sacré où il le voit, soit. Qu'il impose à autrui de le respecter comme article de foi, non. Pour un matérialiste, le sacré n'est qu'une catégorie mentale parmi d'autres, dont il peut même suivre l'évolution historique. On ne peut pas faire semblant de faire révérence à tous les sacrés protéiformes engendrés par la totalité des croyances humaines. Il ne serait pas sage non plus de trier. Il me suffit que l'on respecte les individus en chair et en os, et leur liberté matérielle et morale. Il n'est peut-être pas inutile, au moment où la dernière mode est le retour au religieux, où l'on mélange allègrement les ayatollah et les braderies « judéo-chrétiennes » du premier éphèbe venu, de réaffirmer

(3) Ce terme signifie proprement « sacrifice par le feu offert par les Juifs ». Le retournement ultérieur du sens reste dans une perspective théologique.

qu'aucune croyance n'est en soi respectable. Chacun se débrouille avec les siennes et celles des autres. Ni dieu ni maître. C'est le moins que l'on puisse réclamer dans une société laïque. Libre aux idolâtres de ne point écouter les contempteurs des idoles. On m'opposera peut-être qu'entre l'absence de respect pour le sacré d'autrui et le passage à l'acte pour interdire une croyance, il n'y a qu'un pas, vite franchi. En réalité, on n'abat les idoles que pour les remplacer par des fétiches et on a vu que les révolutions s'entendaient assez bien à remplir à leur profit les formes d'un sacré qu'elles avaient auparavant cherché à vider de leur contenu. L'homme est croyant, dit-on partout, et je le suis peut-être aussi puisque je crois qu'il ne devrait pas l'être.

Il y a, pour ne pas maintenir l'aura du sacré, autour du phénomène nazi une autre raison, plus contingente, mais définitive : le temps qui passe. Pour ceux qui arrivent maintenant à l'âge d'homme, la guerre d'Algérie est à peu près aussi lointaine que celle de 14 ; on voit d'ailleurs ses jeunes anciens combattants frétiller du désir d'émuler leurs anciens, le 11 novembre, devant nos tristes monuments aux morts. La deuxième est aussi reléguée dans ces temps antédiluviens. Les sensibilités ne sont plus les mêmes et la répétition des discours d'après-guerre tombe à plat. La mode rétro, c'est d'abord la mode transfo. L'effet de la diffusion du téléfilm *Holocauste* semble avoir été ambigu (4), on en voit des signes multiples.

Je relève ainsi dans les journaux un article qui rend compte d'un ouvrage allemand récent sur Hitler : « Les jeunes Allemands nés après la guerre ont à l'égard de la politique nazie des sentiments mêlés. L'incompréhension bouleversée devant l'étendue des horreurs commises par les nazis et remises à l'ordre du jour par la retransmission de la série *Holocauste* à la télévision se combine avec une impatience et un agacement de moins en moins dissimulés devant la culpabilité silencieuse et refoulée de leurs aînés. Une culpabilité qu'ils ne veulent plus ni accepter ni assumer, et qui donne naissance à une sorte de curiosité distanciée, froide et sans complexe, pour une période historique qu'ils connaissent le plus souvent fort mal, mais avec laquelle ils ne peuvent pas ne pas se confronter. C'est une curiosité pour l'histoire.

(4) Voir la série de Gilbert Comte dans *le Monde*, 29 et 30 mai 1979.

« La condamnation ne suffit plus : sauf pour une infime minorité d'incorrigibles, la cause est entendue. Mais il leur faut s'informer et analyser pour comprendre ce qui est arrivé et surtout comment cela a pu arriver. »

Ce type nouveau d'interrogation, chez nos jeunes voisins, ne conforte pas les craintes de ceux qui redoutent un mouvement subreptice vers la réhabilitation :

« La condamnation d'ensemble d'Hitler ne pâtit pas de ce parti pris de détachement et de non-conformisme, bien au contraire : elle n'en devient que plus convaincante. Elle est le résultat non pas d'une thèse, mais d'une analyse et d'une évaluation qui ne gomme aucun des aspects contradictoires, aucune des incohérences et des ruptures du moins apparentes et qui jalonnent la vie et surtout l'action publique d'Hitler et qui proposent des interprétations éclairantes sur ce qui y reste encore à beaucoup d'égards énigmatique. »

Je garde en réserve « ce qui reste d'énigmatique » et je rappelle le titre de l'article : « Prendre Hitler au sérieux (5) ». Cet ouvrage, qui semble prendre l'histoire au sérieux, n'est certes pas issu de l'école révisionniste, où se range Faurisson. Mais il semble s'y apparenter par ce souci de distance qui marque la naissance de cette période à l'histoire. C'est précisément ce que l'on veut dire par *l'histoire jugera*. C'est parce qu'ils sentent confusément ce changement de statut d'un passé qui, finalement, est le leur que tant d'intellectuels et de politiciens s'insurgent contre une évolution qui les engloutit. La temporalité de l'action, la leur, celle de leurs proches, survivants et disparus, réverbère encore dans les consciences, longtemps après que la poussière est retombée sur leurs traces, imperceptible aux autres qui sont happés par l'avenir. Je le sais aussi, ce n'est pas sans vertige que je mesure le flot écoulé entre les temps forts de mes participations à ce qui faisait des événements. Et le souvenir, qui déforme, et retranche.

Cette digression ne s'achèvera pas sans répondre à une sorte d'objection seconde, qui est la spécificité du destin juif, et surtout tel qu'il s'est incurvé pendant la période nazie. Ce qui vaudrait peut-être pour le sacré des autres, relativement, ne

(5) *Le Monde dimanche*, 7 octobre 1979. Compte rendu par Erhard Friedberg de l'ouvrage de Sebastian Haffner, *Anmerkungen zu Hitler*, Munich, Kindler, 1978.

vaudrait pas pour lui, parce qu'il est un phénomène unique, que le reste de l'humanité doit des comptes au peuple juif. Il faut donc là aussi dire qu'il n'y a de destin des hommes ou des groupes d'hommes que singulier et que la spécificité des uns est à peu près hermétique à la spécificité des autres. Pour moi, qui ne me connais pas d'autre patrie que l'archipel des amitiés et des rencontres, qui me suis fait de toutes un peu, et sur plusieurs continents, un homme vaut un homme. Ce qu'ils ont en commun, ce qui est comparable de l'un à l'autre, est bien mince et vaut peu. Ce sont les singularités, autrement riches, emmêlées, juxtaposées, à peine transmissibles qui sont la trame réelle de nos errances. Je ne conçois pas, pour parler d'expérience, que l'on puisse croire qu'il y a plus de gloire ou de malheur à être juif, ou zoulou, ou mélanésien, ou mnong, avec les extrêmes diversités que représentent ces appartenances, plus ou moins choisies et assumées. Je n'aime pas ces généralités qu'on vous balance comme des obus de 75. Nous devenons tous trop interlopes et disparates pour supporter encore longtemps ces vieilles chimères : vous êtes ceci, je suis cela...

Ce n'est qu'au prix d'un recours théologique, avoué ou non, que l'on peut ainsi singulariser un groupe et lui assigner un rôle distinctif. On voit bien comment une idéologie fondée sur la notion d'*élection* prédispose à l'affirmation d'une spécificité irréductible. Mais n'importe quel groupe humain est fondé à se jouer sa propre théophanie, au nom d'une intériorité qui ne s'accorde à aucune autre. On peut en choisir une, ou n'en choisir aucune.

Personne ne niera qu'il existe une sorte d'hésitation, ou même de censure, à l'égard de tout discours tenu sur les Juifs, ou sur des Juifs, ou le sionisme, ou Israël, si la parole émise n'a pas été d'abord, d'une façon ou d'une autre, *autorisée*. Pour l'écouter, il faut savoir, comme on dit, d'où on parle. Faute d'une sanction appropriée, d'une marque de légitimation, tout discours sur ce sujet est voué aux gémonies, livré au soupçon. Il arrive ainsi qu'on entende des propos qui, tenus par un Juif, critiquant par exemple le sionisme ou telle attitudes des institutions juives, seront considérées comme intolérables dans la bouche d'un gentil, l'accord se faisant là-dessus entre Juifs et non-Juifs. Le terme même de « juif » a longtemps été évité dans le vocabulaire de la gauche. Pour s'autoriser, un discours qui traite d'un aspect quelconque de la judéité se doit de conjurer une culpabilité, c'est-à-dire de transférer celle des coupables

(les nazis, leurs partisans et les antisémites) sur ceux qui ne le sont pas mais qui doivent l'assumer puisqu'ils font partie d'une collectivité qui a engendré lesdits coupables. Le grand référent, d'usage universel, c'est Auschwitz. C'est le mot de passe, le symbole qui dédouane. Ouvrez un journal, n'importe quel jour, vous trouverez le nom d'Auschwitz mentionné, en rapport avec n'importe quoi. Il dit tout.

Et, bien sûr, il ne dit rien. Qu'arrivera-t-il, si par un refus qui m'est habituel de ce qui m'apparaît comme une simple convention, je me prends à considérer la *réalité* de ce que fut cette morne plaine, à tâcher de comprendre ce que fut l'édification de ce qui fut d'abord historiquement une gigantesque entreprise industrielle et politique ? Si derrière le symbole, je cherche les faits auxquels je serais tenté d'appliquer les méthodes d'intellection dont je ferais usage en d'autres occasions ? Suis-je un monstre froid, à prétendre continuer à raisonner devant le spectacle insoutenable de l'horreur ?

Je sais qu'il y a des choses pour lesquelles il n'y a pas de mots. J'ai vu, un jour à Danang, au Viêt Nam, quelques braves G.I. aligner deux centaines de cadavres de villageois qui avaient été napalmés dans la nuit... J'étais dans la foule vietnamienne, à regarder cela, hébété. Les Américains rigolaient et prenaient des photos, pour envoyer à la maison. Comment dire ? Comment en parler ? Laissons s'évanouir ces visions dans les brumes des passions passées. Laissons à ceux qui le désirent le soin de recourir aux pénibles démarches de la raison, s'ils veulent savoir le comment de tous les pourquoi. D'autres ne se sentiront pas la force de séparer l'émotion qui les étreint de l'usage parfois glaçant de la raison analysante : je les comprends, je préfère leur repos et je n'attends pas leur réponse. Car, en effet, il s'agit, pour reprendre un mot qui fait d'ailleurs moderne, de « banaliser », si banaliser veut dire appliquer des règles uniformes de jugement à tel événement comme à tel autre. Mais l'historien choque toujours le témoin puisqu'il banalise l'expérience toujours unique de celui qui est passé par là.

S'il s'agit vraiment de faire savoir aux jeunes générations ce qui s'est passé pour qu'on ne « revoie plus jamais ça », il faut leur présenter la vérité d'aussi près qu'on peut la serrer, débarrasser l'image de la déportation de tous les mythes qui l'encombrent, et répondre aussi clairement que possible à toutes les

questions qui ne manqueront pas d'être posées. C'est certainement cela le respect que l'on doit à ceux qui ont souffert. Toute indignation qui n'aurait pas pour raison exclusive la recherche de la vérité, avec ce que cela comporte d'occasions de douter, aurait sûrement une portée politique visant davantage le présent que le passé ; il faudrait la traiter en procédé polémique qui utilise à mauvais droit la souffrance des autres. Pour l'instant, je note que cet aspect politique – et, *nolens volens*, polémique – risque de dominer. Je demande donc, pour être un peu méthodique, que l'on suspende un moment le jugement politique, afin que l'on puisse se demander s'il existe la moindre raison de se poser le problème des chambres à gaz en termes de *faits historiques*.

I.– L'aspect historique

Il y a une raison, à mes yeux très simple, et que personne ne refusera : il a existé et il existe encore des désaccords graves entre les témoins, entre les déportés, entre les nazis accusés devant les tribunaux alliés, et entre les historiens qui ont tenté des synthèses sur l'histoire de la déportation, au sujet de l'emplacement, du fonctionnement et de l'existence même de certaines chambres à gaz.

On peut s'en donner une idée en lisant les trois petites pages (sur 667) que consacre Olga Wormser-Migot au « problème des chambres à gaz » dans sa thèse sur le *Système concentrationnaire nazi, 1933-1945* (6). Elle n'y discute que de Mauthausen et de Ravensbrück ; elle remarque que les témoignages se contredisent, que beaucoup sont bourrés d'invéraisemblances, que les commandants des camps « semblent avoir renchéri dans l'horreur » (p. 540) au cours de leurs procès, où leurs « confessions » (les guillemets sont d'O.W-M.) lui paraissent « très singulières » (pp. 543-544). Parlant des témoignages qui placent des chambres à gaz à Mauthausen et Oranienburg, elle écrit que « ces affirmations nous paraissent de l'ordre du mythe ». Quant à Ravensbrück, où la chambre à gaz aurait été une « baraque en bois » (d'après Marie-Claude Vaillant-Couturier), « on remarquera enfin que les déclarations sur l'existence des chambres à gaz de Ravensbrück la situent à partir de février 1945, date de l'arrivée des évacués d'Auschwitz » (p. 544), affirmation qui est d'ailleurs contestée.

Ces passages d'une historienne qui a consacré des années à la recherche, ont douloureusement ému Germaine Tillion, ethnologue réputée, elle-même déportée à Ravensbrück pour fait de résistance. Elle avait, dès le début de son séjour au camp et après la libération, rassemblé ce qui pouvait l'être de données sur les déportées et sur le fonctionnement du camp. Par un travail d'une remarquable minutie et d'une grande prudence dans la méthode, elle est arrivée à reconstituer une bonne partie de l'histoire de ce camp de femmes (7). Elle démontre, par exemple, que certains souvenirs précis sont totalement faux, ou

(6) P.U.F., Paris, 1968, cf. pp. 541-4.

(7) *Ravensbrück*, Le Seuil, Paris 1973, 284 p.

déplacés dans le temps ou l'espace. Il faut pour établir un fait, même minime, de nombreux recoupements. Il est donc tout à fait remarquable qu'elle puisse montrer que l'existence de la chambre à gaz ne faisait de doute pour personne, sûrement pas pour les S.S. du camp au cours de leur procès, et n'en donner aucune preuve indiscutable, au point de ne pas la faire figurer sur le plan pourtant détaillé qu'elle donne du camp (pp. 272-273). On comprend, à la lecture de ce livre grave et émouvant qu'elle ne puisse pas imaginer avoir à fournir de preuves de ce qui lui paraît si manifestement et évidemment vrai.

Les historiens de profession se rangent pourtant de l'autre côté et considèrent cette chambre à gaz comme mythique. Cela est fort troublant. En cherchant un peu plus loin, on s'aperçoit que l'on possède des témoignages, enregistrés à Nuremberg et ailleurs, sur des chambres à gaz que la plupart des historiens, parmi les plus hostiles à l'idée que les chambres en question n'auraient pas existé, ne considèrent plus *aujourd'hui* comme ayant existé. Le directeur du très officiel Institut für Zeitgeschichte, de Munich, a écrit en 1960 qu'il n'y avait eu aucun « anéantissement massif de Juifs par le gaz » dans le « vieux Reich » (l'Allemagne) mais qu'il y en avait eu dans les territoires occupés de Pologne, nommément à Auschwitz-Birkenau, Sobibor, Treblinka, Chelmno et Belzec (8). Je crois que c'est là le consensus des tenants de l'histoire telle que nous la connaissons habituellement. Certains objecteront que cette déclaration n'exclut pas les gazages « non massifs » ou les gazages de non-Juifs, comme à Dachau où, paraît-il, la proportion de Juifs était faible. Mais la lettre de Broszat s'intitule : « Keine Vergasung in Dachau », en réponse à un article précédemment paru dans le même journal.

Si l'on accepte la thèse selon laquelle les chambres à gaz n'ont servi que dans les territoires polonais, il faut éliminer du catalogue des infamies nazies celles qui sont pourtant mentionnées, et même attestées, à Dachau, Struthof (en Alsace), Ravensbrück, Mauthausen-Hartheim (9) et beaucoup d'autres encore. David Rousset, dans les premières pages de son remarquable *les Jours de notre mort* parle d'une chambre à gaz à

(8) *Die Zeit*, 19 août 1960.

(9) Voir la réponse de Serge Choumoff à O. Wormser-Migot dans *le Monde* du 7 juin 1969 ainsi que dans une brochure publiée en 1972 par l'Amicale des déportés de Mauthausen, *les Chambres à gaz de Mauthausen*, 96 p.

Buchenwald, dont personne ne prétend qu'elle ait existé (10). Au camp de Dachau, les autorités ont dû ajouter sur le tard une pancarte sur la prétendue chambre à gaz pour préciser qu'elle n'a jamais servi. Germaine Tillion nous fournit pourtant le rapport de M. Albert Fribourg, ingénieur chimiste, capitaine et membre de la mission militaire française auprès de l'U.S. Army, qui a visité Dachau six jours après la libération du camp en avril 1945 (pp. 249-251). Il dit, lui, qu'elle a servi.

Alors que croire ? Comment le profane pourra-t-il se débarrasser de ces documents, tous convainquants à première vue, qui affirment des choses si complètement contradictoires ? Peut-on se fier à ces « ouvrages de seconde main [qui] exigent de leurs auteurs beaucoup de patience, de temps, de mérite, car pour ne pas se perdre dans ce fatras sanglant, il faut déchiffrer d'innombrables paperasses incroyablement fastidieuses dont les plus importantes ont été falsifiées (11) » ? Dans quel dédale sommes-nous tombés ? Ces falsifications, tous les auteurs disent qu'elles existent, mais ils ne s'entendent pas pour les identifier. Pour juger un peu de nos connaissances sur cette effroyable période, si proche et si lointaine, on peut se référer à l'un de ceux qui ont le plus travaillé la question, Léon Poliakov, en lisant ceci dans le nouvel avant-propos qu'il a donné en 1974 à la réédition de son classique *Bréviaire de la haine* (12) :

« On constate donc un état de choses assez surprenant. D'une part, le génocide hitlérien est devenu l'un des grands mythes du monde contemporain, aujourd'hui encore mal dissociable de toute prise de position politique ou éthique face aux Juifs, et que les églises ou les chefs d'État, ou les étudiants parisiens en révolte, ou les moralistes et les romanciers de tous les pays ont invoqué de tant de façons différentes. D'autre part, malgré l'intérêt constant porté par le grand public à l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, malgré le procès Eichmann et malgré le récent renouveau de la production historique traitant de Hitler lui-même, les historiens, universitaires et autres, se désintéressent de son entreprise la plus spécifique, celle qui a

(10) Paris, Éd. du Pavois, 1947, 786 p. Cf. p. 57. Pour celle-ci, voir l'ouvrage cité de Germaine Tillion, p. 263. On me fait remarquer que cet ouvrage est un roman, qui intègre en un même lieu des actions qui se sont déroulées, en réalité, dans plusieurs endroits. Soit. Mais alors il ne fallait pas appeler Buchenwald ce lieu composite. C'est une confusion inutile.

(11) Germaine Tillion, *op. cit.*, p. 7.

(12) Le livre de poche, 1974, pp. 12-13 (première édition : 1951).

fait de son nom un repoussoir et une insulte. En conséquence, nos connaissances sur la solution finale de la question juive ont moins progressé au cours des vingt-cinq dernières années que celles que nous pouvons avoir de la Saint-Barthélemy, ou de l’Égypte antique.

« Pourquoi cette réticence des chercheurs, complémentaire de la faculté d’oubli du public ? Ne serait-ce pas en raison d’une diffuse culpabilité, celle-là même en vertu de laquelle l’antisémitisme, depuis 1945, est frappé d’interdit, ou camouflé sous d’autres vocables ? Ce serait alors le même effroi qui le fait censurer avec la dernière sévérité (symptôme, pour le psychologue, de sa latence au fond des cœurs) et qui déconseille de savoir ce qui est *réellement* arrivé aux Juifs, ou comment opéraient leurs bourreaux, et pourquoi ils le devinrent. [Puis-je souligner ce « comment » et ce « pourquoi » ?] Tel semble être le lien entre l’impopularité du sujet, et la proscription du mot, sinon de la chose ; et c’est donc à une censure ou à des résistances de ce genre, mais projetées sur le passé, qu’il faut attribuer la tendance à ne pas s’attarder à ce “mauvais côté” de l’histoire que fut la souffrance des Juifs. »

Il n’est pas peu surprenant de voir ce même Léon Poliakov, qui semble ici appeler de ses vœux des recherches nouvelles, plus approfondies, traitant du comment et du pourquoi, débarrassées de cette « culpabilité diffuse » qui censure le sujet, se trouver parmi les signataires de la déclaration des trente-quatre, et même d’en être l’un des promoteurs, comme on dit en droit canon. N’en déplaît à ces nouveaux concordistes, un âpre débat existe entre des auteurs qui professent des principes fort semblables. Ne souhaitent-ils pas, eux dont c’est le métier, faire litière des légendes, des faux témoignages, des « falsifications » qui obscurcissent ces questions *factuelles* ? M. Planchais, qui fait le chapeau de la déclaration des historiens est certainement coupable de légèreté lorsqu’il écrit : « Qu’il n’y ait pas eu de chambre à gaz dans tous les camps de concentration, même dans certains de ceux où on prétend les présenter aux pèlerins et aux touristes, est un fait que reconnaissent les spécialistes et les témoins directs. » C’est faux ; soit M. Planchais n’est pas informé de l’existence de ces dissensions, soit il les passe sous silence.

Et si la tendance de la recherche contemporaine, entérinée par les trente-quatre qui ignorent le débat mentionné plus haut,

consiste à repousser vers l'Est ces symboles de l'assassinat de masse, en introduisant une distinction que n'a jamais connue l'administration allemande entre camps « d'extermination » et camps « de concentration » (seul vocable historiquement attesté), est-il donc totalement illégitime de vouloir s'assurer que cette fois-ci les documents ne sont pas falsifiés, que les témoins n'ont pas commis d'erreur, que les aveux judiciaires procèdent tous d'une bonne foi contrôlable, que l'on a enfin mis un peu d'ordre et de sérieux dans la critique particulièrement attentive qui s'impose à une documentation d'où la vérité apparaît si fuyante, que l'on aura enfin mis au point une méthode pour discriminer entre les fausses preuves concernant l'existence de chambres à gaz dans des camps de l'Ouest et les autres, souvent d'origine identique, concernant les camps de l'Est ? Comment empêchera-t-on de se poser des questions sur la façon dont travaillait le Tribunal de Nuremberg (13), un tribunal dont le statut précise qu'il « ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves », qu'il « n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique mais [qu'il] les tiendra pour acquis (14) ». Comment évitera-t-on de se poser quelques questions sur la valeur de la documentation produite par le côté soviétique ? « Après la libération du camp d'Auschwitz la commission extraordinaire d'État de l'Union soviétique pour l'examen des crimes allemands, présidée par le général dr Dimitri J. Koudriavtcev s'est immédiatement mise à l'œuvre (15). » En cette période d'apogée du stalinisme, les plus beaux titres de gloire des juristes soviétiques sont encore les procès de Moscou. Il s'en est fallu d'assez peu qu'à Nuremberg les mêmes juristes soviétiques ne réussissent à refiler aux nazis la responsabilité des massacres d'officiers polonais à Katyn, dont les charniers ne furent découverts que par l'avance de l'armée allemande. Mais sur ce plan-là, étrangement, des gens pourtant prévenus semblent tout disposés à faire confiance aux Soviétiques et aux Polonais dont l'antisémitisme bien connu garantirait alors l'honnêteté, tout en considérant que l'antisémitisme des nazis garantit l'inverse. Quel sérieux est-ce là ?

(13) « Nuremberg avait un défaut : il avait été établi par les vainqueurs qui jugeaient un vaincu » dit Jean-Paul Sartre, en rendant compte des travaux du Tribunal Russel, *le Monde*, 10 mai 1975.

(14) Art. 19 et 21 du statut du Tribunal militaire interallié.

(15) Légende d'une photo insérée dans les pages 176 et 177 de *Auschwitz*, éd. française, Interpress, Varsovie, 1978.

Et au-delà de ces questions de fait, n'y-a-t-il pas matière à repenser ? « Toute historiographie – dit Paul Veyne – dépend, d'une part, de la problématique qu'elle se donne, de l'autre, des documents dont elle dispose. Et si une historiographie est bloquée, cela est dû, tantôt au manque de documents, tantôt à une problématique sclérosée. Or l'expérience prouve que la sclérose de la problématique survient toujours beaucoup plus tôt que l'épuisement des documents : même quand la documentation est pauvre, il y a toujours des problèmes qu'on ne pense pas à se poser (16). »

Il me semble bien que Poliakov, dans le passage cité plus haut, décrit un phénomène qui ressemble à une « historiographie bloquée (17) ». On pourrait s'étendre sur les raisons – historiques – de ce blocage, ou plutôt de son immobilisation sur ce qu'elle était dans l'immédiat après-guerre, période de reconstruction tant matérielle qu'idéologique. Il faudrait parler du climat de cette période, du monopole que s'arrogeaient les communistes et leurs compagnons de route sur tout ce qui avait trait à la guerre et à la Résistance, sur les terreurs et les infamies qui ont suivi sous le nom d'épuration. Lisez, ou relisez *De la paille et du grain* et la *Lettre aux directeurs de la Résistance* de Jean Paulhan, qui fut résistant et, surtout, un esprit critique (18).

Le commun des mortels croit sans doute, comme je l'ai cru pendant longtemps, que nous avons sur le sujet de la politique d'extermination nazie une vaste quantité de documents et d'informations vérifiables. « Abondance de preuves » titre un article de Georges Wellers, orfèvre en la matière (19). François Delpech, qui expose tout bonnement « la vérité sur la “solution finale” » (20) parle de la « multiplicité des témoignages, des documents et des travaux de toutes sortes ». Ce n'est point

(16) *L'Inventaire des différences*, Le Seuil, 1976, p. 14.

(17) Pour une discussion plus générale, voir Pierre Ayçoberry, *la Question nazie, les interprétations du national-socialisme, 1922-1975*, Le Seuil, Points-Histoire, Paris 1979, 317 p.

(18) Gallimard, Paris 1948 pour *De la paille et du grain*, Éditions de Minuit, Paris 1952 ; réédité par J.-J. Pauvert, Paris, 1968 pour *Lettre aux directeurs de la Résistance*.

(19) *Le Monde*, 29 décembre 1978.

(20) *Le Monde*, 8 mars 1979.

l'avis d'un autre spécialiste, Léon Poliakov : « Seule, la campagne d'extermination des Juifs reste, en ce qui concerne sa conception, ainsi que sous bien d'autres aspects essentiels, plongée dans le brouillard. Des inférences et considérations psychologiques, des récits de troisième ou quatrième main, nous permettent d'en reconstituer le développement avec une vraisemblance considérable. Certains détails, cependant, resteront inconnus à tout jamais. En ce qui concerne la conception proprement dite du plan d'une extermination totale, les trois ou quatre principaux acteurs se sont suicidés en mai 1945. Aucun document n'est resté, n'a peut-être jamais existé. Tel est le secret dont les maîtres du III^e Reich, aussi vantards et cyniques qu'ils aient été à d'autres occasions, ont entouré leur crime majeur (21). » Sur quel autre sujet se satisferait-on de considérations psychologiques et de récits de troisième ou quatrième main pour qualifier la reconstitution de considérablement vraisemblable ? Ne voit-on pas même comme une invraisemblance psychologique dans la dernière phrase citée ? Je ne peux pas me satisfaire de ce genre d'affirmation. Elle repose sur du sable : je ne dis pas que M. Poliakov a tort, ou qu'il a raison, mais qu'il nous donne toutes les raisons de considérer comme des hypothèses ce qu'il nous décrit ensuite comme des conclusions. Ces hypothèses seraient donc à vérifier par d'autres moyens puisque, nous dit-on, il n'existe pas de documents, aussi difficile à croire que ce soit quand on a quelques lueurs sur le fonctionnement de la machine administrative allemande.

Il s'est pourtant développé, en marge des institutions, une autre école, qui se dit révisionniste, assez hétéroclite d'ailleurs, dont le trait commun me paraît l'insistance sur le fait qu'une partie de l'image que nous nous faisons de l'Allemagne nazie vient en droite ligne de la propagande de guerre alliée, propagande qui n'était pas beaucoup plus soucieuse de la vérité que celle des ennemis qu'elle combattait. Personne d'ailleurs ne niera que cette propagande ait existé, ni qu'elle ait pu avoir un aspect mensonger caractérisé. Le « monde libre » nous a habitués, à l'occasion de ses guerres impériales, à des campagnes d'intoxication très efficaces, la guerre d'Algérie, les opérations

(21) *Bréviaire de la haine*, p. 171, Calmann-Lévy, Paris. Ce livre a certes été écrit en 1951 mais dans sa préface de 1974, l'auteur constate qu'il n'y a guère eu de nouveau en un quart de siècle et que « les travaux sérieux font également défaut sur des questions de détail », pp. 11-12.

de la O.A., l'Indochine, etc. On pourrait multiplier les exemples *ad nauseam* (22). Chacun le sait mais n'est peut-être pas conscient que les effets d'une propagande ne se dissipent pas toujours entièrement après qu'ait vécu l'événement qui en a provoqué le surgissement. J'ai ainsi longtemps propagé l'idée que la guerre d'Algérie avait fait un million de morts jusqu'à une époque très récente où quelques amis, mieux au courant, m'ont charitablement fait savoir que des recherches plus sérieuses situaient le chiffre entre le tiers et la moitié de celui que j'avais pris, en toute bonne foi, dans la propagande algérienne. En ce qui concerne l'Allemagne nazie, personne ne semble s'être donné pour tâche de délimiter nettement ce qui est propagande, invention des témoins, affabulations officielles et ce qui relève du domaine des faits prouvables. Ce travail a pourtant été fait pour la Première Guerre mondiale et pourrait servir de modèle (23).

Ce n'est pas le lieu de débattre ce sujet au fond. Je ne suis pas historien de l'Allemagne, mais le problème est justement que ce courant n'est pas reconnu, que son existence est tue par la presse. L'affaire Faurisson apparaît justement comme une sorte de percée de l'école révisionniste, d'autant plus brusque et inopinée qu'elle a été empêchée pendant longtemps. Il faut un peu la connaître pour comprendre la critique que lui adresse l'historien François Delpech :

« Les « révisionnistes » utilisent tous une vieille méthode polémique dont l'efficacité n'est plus à démontrer : *l'hypercritique*. Le procédé consiste à chercher dans l'immense littérature, forcément très inégale, qui a été consacrée à la persécution nazie, des erreurs ou des exagérations qu'ils montent en épingle et ressassent indéfiniment pour jeter la suspicion sur l'ensemble et tout nier en bloc.

« Il y a beau temps que les historiens dénoncent la critique exagérée et tiennent pour vrai ou pour très probable tout fait attesté par deux sources indépendantes et bien informées, sous réserve de vérification ultérieure ? Ils acceptent volontiers et

(22) Voir le dossier rassemblé par Noam Chomsky et Edward S. Herman, *The Political Economy of Human Rights*, 2 volumes, South End Press, Boston, 1979.

(23) Jean Norton Cru, *Témoins*, 1929 ; *Du témoignage*, 1930. Ce dernier texte a été partiellement réédité par J.-J. Pauvert en 1967. Cf. Marie Bonaparte, *Mythes de guerre* P.U.F., 1950, 182 p.

même souhaitent les objections et les remises en question, pourvu qu'elles soient raisonnables et fondées sur des arguments sérieux. Tel n'est pas le cas actuellement dans la campagne qui tend à faire douter de la réalité de l'holocauste. Il est cependant délicat de répondre à l'hypercritique, car on risque de se noyer dans le détail et de perdre de vue le dessin de l'ensemble. »

On peut, sur le principe, répondre que la notion d'hypercritique est rarement employée parce qu'elle est instable et même, d'une certaine façon, contradictoire. Si, comme le dit le *Robert*, c'est une « critique minutieuse ; [un] exercice systématique du doute », il n'y a là rien de vraiment répréhensible. Descartes était donc un hypercritique. Si l'on veut dire que la critique n'est plus la critique, que le doute n'est plus le doute, puisque nier l'évidence n'est pas un doute mais une certitude, alors le mot n'a plus guère de sens. Mais passons.

On s'amusera de voir attribuer aux historiens l'image naïve de la déontologie journalistique, avec l'histoire des deux sources indépendantes qui se recoupent. Personne ne travaille de la sorte. Il y a les bonnes sources et les mauvaises, l'astuce étant de les bien jauger, car on ne peut évidemment presque jamais s'assurer que deux sources sont indépendantes l'une de l'autre. Mais j'apprécie surtout le « sous réserve de vérification ultérieure ». Ultérieure à quoi ? N'est-ce pas la porte ouverte aux remises en cause, si d'aventure la vérification tarde, ou s'avère impossible ? Notons aussi la probité qui consiste à souhaiter « les objections et les remises en question » fondées sur des « arguments sérieux ». On pourrait croire que l'historien, attaché à dissiper tous les doutes, va démontrer que les arguments de Faurisson ne sont pas sérieux, qu'ils ne résistent pas à l'examen. « Tel n'est pas le cas », dit-il en manière de réfutation définitive, et d'ajouter qu'on risquerait de se « noyer dans le détail ». Voilà donc une bonne partie de ses confrères condamnés au chômage pour avoir commis l'erreur de s'attacher aux détails. On aura compris que l'hypercritique se révèle très précieuse pour se sauver d'une noyade, à laquelle on n'hésite pas à condamner le poisson.

Le plus incroyable, donc, pour qui s'inquiète de cette question, est – entre l'énormité des faits et la généralité de leur représentation – l'étroitesse des sources, si l'on veut bien écarter la foule des témoins qui n'ont pas vu mais qui ont entendu

dire. Il est proprement stupéfiant de constater que la pièce maîtresse est l'ensemble des aveux passés devant les tribunaux alliés par les chefs de camps allemands. Si l'on veut bien imaginer un instant la situation de ces hommes vaincus, jouant leur peau entre les mains de leurs geôliers, un petit jeu où vérité et mensonge sont les éléments de base d'une tactique de survie, on ne se dira pas prêt à tout prendre de leurs déclarations pour argent comptant. Mais que prendre et que laisser ? Il n'existe pas d'étude exhaustive de tous les procès faits aux responsables nazis en Allemagne, en Pologne, en U.R.S.S., en France, etc. Tout le monde ne peut pas aller aux archives mais chacun peut se donner le frisson de l'esprit critique en relisant les confessions de Höss, l'un des commandants d'Auschwitz, en relevant les incohérences et les bizarreries, en ayant à l'esprit qu'il écrivait dans sa prison, avec l'aide du juge d'instruction polonais, avant son jugement et, au bout du tunnel, la corde de l'échafaud. Voilà un petit exercice critique, à la portée de tous, et qui est fort salubre (24).

D'autres documents émanent de témoins, involontaires ou occasionnels ; les plus connus sont Gerstein, Kremer, Nyiszli, etc. Ce n'est pas à moi d'entrer dans le vif du sujet. Je dirai seulement que les étrangetés abondent, qu'elles sont bien sûr connues des auteurs qui appuient leurs thèses sur ces témoignages, et qu'ils leur fournissent des explications qui sont, je crois, discutables, c'est-à-dire que l'on devrait pouvoir les discuter. C'est une partie importante du débat, qui n'a pas véritablement eu lieu (25).

Les éléments nouveaux, dans l'ordre documentaire, sont rares. Pourtant, ainsi que le prévoyait l'auteur révisionniste américain A. R. Butz (26), les services de renseignement américains détenaient dans leurs archives des photos aériennes, prises en 1944, à basse altitude, au-dessus du complexe d'Auschwitz. Des analystes de la C.I.A. en ont publié une série qu'ils ont tâché de confronter avec les éléments historiographi-

(24) Rudolf Hoess, *le Commandant d'Auschwitz parle...*, Julliard, Paris 1959 ; réédité en Petite Collection Maspero, Paris 1979, 290 p.

(25) Voir la petite note un peu embarrassée de Léon Poliakov et Pierre Vidal-Naquet, « À propos du témoignage sur Kurt Gerstein » (faut-il lire « de » K. Gerstein ?), *le Monde*, 8 mars 1979.

(26) *The Hoax of the Twentieth Century*, Historical Review Press, Southam 1976, p. 150.

ques fournis par les commissions d'enquête polonaises (27). Ces clichés datent du 4 avril, du 26 juin, du 26 juillet, du 25 septembre, c'est-à-dire une période, si je me réfère à Léon Poliakov (28), où les incinérations atteignaient les chiffres les plus élevés : 12 000 à 15 000 par jour en mai-juin, et même 22 000, selon le témoignage du D^r Robert Lévy (29). Les photos montrent les environs des crématoires déserts. Pas de foule, pas d'agitation visible, pas même d'activité. On voit une fois un groupe de détenus près d'un train non loin des crématoires. Le texte ajoute : « Bien que les survivants se souviennent que de la fumée et des flammes sortaient continuellement des cheminées des crématoires et qu'elles étaient visibles des kilomètres à la ronde, la photographie que nous avons examinée n'en offre aucune preuve positive » (p. 11). Le reste est à l'avenant. Les deux analystes, qui ont le texte polonais en main, ne songent évidemment pas un instant à mettre quoi que ce soit en doute. Ils essaient simplement de repérer sur les photos les éléments d'information qu'ils ont, mais, curieusement, ces photos n'apportent rien. On peut tout au plus dire qu'elles ne confirment pas ce qui est écrit de l'utilisation des crématoires. Sans être un maniaque de l'hypercritique, on peut souhaiter que de telles contradictions ne soient pas simplement laissées telles quelles.

Si certains croient pouvoir se satisfaire des données disponibles, d'autres semblent convaincus qu'il reste encore beaucoup à découvrir. On apprend ainsi incidemment dans *le Monde* que le président Carter a nommé une commission spéciale « afin de rassembler la documentation sur le génocide des Juifs lors de la Seconde Guerre mondiale », qu'elle est présidée par Elie Wiesel (ancien déporté à Auschwitz), qu'elle a envoyé une délégation de quarante-quatre membres en Pologne, en U.R.S.S. et en Israël, qu'à Moscou ils ont rencontré l'ancien

(27) Dino A. Brugioni et Robert G. Poirier, *The Holocaust Revisited : A Retrospective Analysis of the Auschwitz-Birkenau Complex*, Central Intelligence Agency, National Technical Information Service, Washington, 1979, 19 p.

(28) *Op. cit.*, p. 304.

(29) In *Témoignages strasbourgeois*, Paris 1947, p. 433, cité par Poliakov. Toujours dans la même page, Poliakov dit que d'après une source polonaise la capacité des crématoires était de 12 000 par jour et cite Höss qui mentionne une capacité maximale de 4 000. Aucun commentaire sur l'incohérence complète de tous ces chiffres ; il fait comme s'il ne s'en rendait pas compte. Au lecteur de se débrouiller.

procureur soviétique de Nuremberg, devenu procureur général de l'U. R. S. S. : « Selon Elie Wiesel toutefois, c'est leur rencontre avec le procureur général Roman Rudenko qui a présenté le plus d'intérêt, compte tenu de l'objectif de cette visite. Les Soviétiques détiennent en effet les plus riches archives sur les camps d'extermination (leurs troupes ont libéré Auschwitz, Treblinka, Maidanek, etc.). Jusqu'à présent les chercheurs occidentaux n'y avaient pas accès. À la suite de cet entretien, les membres de la commission américaine espèrent que les Soviétiques leur ouvriront ces archives (30). » Nous l'espérons aussi.

(30) *Le Monde*, 8 août 1979.

II. – L'air du temps, le temps se couvre

Je dois certainement faire part au lecteur des convictions qu'une brève étude de cet énorme dossier peut avoir suscitées en moi. Une seule, ferme, bien assise : on peut douter que les choses se soient passées ainsi. La version de l'histoire de l'extermination telle qu'elle est donnée dans la déclaration des historiens, dans l'article de François Delpech, qui reprennent celle de Poliakov et d'innombrables livres, laquelle reprend à son tour les travaux un peu hâtifs, non exempts de certains partis pris, du Tribunal militaire interallié de Nuremberg, cette version qui a tous les caractères d'un credo universel me paraît souffrir de très étonnantes faiblesses. Elle a les vertus d'une hypothèse cohérente en apparence, confortée par des documents interprétés sélectivement. On n'a pas pris assez garde que d'autres interprétations sont également possibles, sans choquer la raison. Cette version des choses laisse beaucoup trop de questions irrésolues pour être considérée par des esprits de sang-froid comme définitivement acceptable.

Pour le reste, je ne sais pas. Y a-t-il eu des chambres à gaz à Auschwitz, et ailleurs ? Faurisson et d'autres pensent que non. Je connais leurs arguments, je connais ceux de l'opinion adverse, je suis incapable de décider. Car enfin, même si l'on peut s'assurer qu'il était impossible que les choses se passent comme le disent des témoignages de valeur douteuse, il a pu se passer autre chose, à un rythme moins rapide, à une échelle plus réduite. Je ne vois pas comment en conscience je pourrais, dans l'état actuel des recherches, trancher. Ce sera la tâche, je crois, d'une prochaine génération d'historiens professionnels.

Il y a eu des déportations et des morts en quantités énormes. Les chiffres que l'on en donne sont de simples estimations, et les discordes à ce sujet sont importantes. Avec la certitude qu'une très grande majorité des déportés juifs avaient été gazés, on n'a jamais fait de recherche sérieuse sur ce que sont devenus les déportés après leur départ, à l'échelle globale. Les chiffres mêmes de la déportation ne sont connus qu'avec une extrême imprécision. On sait par exemple qu'un institut officiel français se refuse à les publier. Pour d'autres pays, on ne sait même pas si les données ont été collationnées. Il y a sans doute eu des gazages artisanaux, mais la question des méthodes industrielles d'extermination n'est pas traitée d'une façon qui répon-

draît à toutes les questions que l'on est en droit de se poser sur le fonctionnement de toute autre entreprise industrielle, dans un autre contexte. C'est ce que j'ai appelé le comment du pourquoi (31). Tout cela converge vers un ensemble de doutes lancinants, qui incluent mais qui dépassent la seule question de l'existence des chambres à gaz. Si l'on veut bien me reconnaître le droit de savoir, à moi comme aux autres, on ferait bien de ne pas mettre d'obstacle, de ne pas imposer de préalable à des enquêtes qui devraient un jour dissiper le « brouillard » dont parle Poliakov.

Beaucoup de mes amis s'effraient. Qu'on le veuille ou non, me disent-ils, même avec les plus nobles motivations, soulever ce genre de question revient à mettre en doute la réalité du génocide, à donner des arguments aux antisémites et à aider la droite. De plus, ajoutent les plus soucieux de ma tranquillité, tu seras toi-même assimilé aux antisémites.

Lourde responsabilité, graves risques en effet, s'ils venaient à avoir raison. Que peut-on contre des rumeurs, des déformations dues parfois à de sincères indignations, des perfidies où les sentiments se mêlent ? Je ne suis pas homme à avoir recours à des tribunaux, je ne voudrais pas me battre, je n'estime pas assez les insulteurs pour leur rendre la monnaie de leur pièce. Je n'ai comme protection que le bon sens des autres, que la certitude qu'un malentendu peut se dissiper avec un peu de bonne volonté, et surtout l'assurance que l'on peut vivre en supportant des désaccords, même avec des proches. Après tout, il n'y a pas beaucoup de gens de ma génération politique avec qui je me sois senti toujours d'accord sur tout. L'affaire n'est donc pas très personnelle mais, si l'on insiste, que mes écrits répondent de moi (32). J'écarte aussi l'idée que l'on pourrait donner des arguments aux antisémites : ces gens-là n'en ont pas besoin. Ils

(31) Comme le remarque R. Faurisson, aucun tribunal n'a jamais ordonné une expertise technique d'une chambre à gaz. Il ne semble pas non plus que l'on ait sollicité l'avis d'ingénieurs ni de chimistes sur la marche de complexes « crématoire-chambre à gaz » et les contraintes techniques de leur fonctionnement. L'usage du gaz cyanhydrique comme désinfectant est pourtant bien connu ; il y a des règlements d'utilisation dans de nombreuses armées et administrations civiles depuis bien avant la Seconde Guerre mondiale.

(32) Pour contenter quelques esprits chagrins, il faudrait peut-être que j'arbore quelques médailles et que je fasse ronfler quelques titres. Je renvoie donc à deux ouvrages, *le Pouvoir pâle*, Seuil, Paris 1969, un essai sur l'Afrique du Sud, et *Des courtisanes aux partisans*, Gallimard, Paris 1971, un essai sur la crise cambodgienne ; et à des articles dans *le Monde*, *le Monde diplomatique*, *Libération*, *les Temps modernes*, *Aléthéia*, *Esprit* et d'autres en France et à l'étranger. J'en tiens la liste à la disposition des plus curieux.

ont derrière eux une solide tradition de faux, de mensonges et de calomnies. Il suffit.

Aider la droite est par contre une objection qui mérite examen. On remarquera d'abord qu'il ne s'agirait guère d'une aide directe. Au moment où l'affaire Faurisson a fait la une des journaux, ministres et députés giscardiens ont été parmi les plus agressifs. D'un autre côté, tous ceux qui ont été à un moment ou à un autre gaullistes, et ça fait du monde, considèrent probablement que la légitimité politique actuelle prend ses sources à la Libération, époque où toutes les culpabilités ont été massées sur l'Allemagne. On ne voit pas bien ce qu'ils pourraient faire d'une éventuelle révision. Si l'on va plus à droite, on trouve une frange pétainiste qui charge aussi l'Allemagne de tous les péchés pour mieux mettre en relief la bénévolence de leur maréchal. Il reste la droite fasciste et le conglomerat appelé « nouvelle droite ». Je laisserai à d'autres le soin de déterminer si ses inspirateurs sont des loups déguisés en agneaux, ou seulement d'anciens fascistes qui se sont un peu rangés. Il semble qu'elle plonge quelques racines dans le terreau de l'hitlérisme mais que ses seules chances de succès politiques résident dans un modernisme qui lui interdit de se présenter comme continuatrice du nazisme. Comme les états-majors se préparent toujours pour la dernière guerre, l'antifascisme n'est prêt qu'à affronter des formes disparues. Que reste-t-il ? Les anciens de la division Charlemagne ? Quelques autres admirateurs du Führer ? Ils n'ont pas d'existence politique. Aucune aide n'empêchera ces fantômes de finir de se dissoudre.

Réduisons la question à son articulation centrale : ôter un crime majeur du catalogue des ignominies nazies reviendrait à réhabiliter le III^e Reich ou à le « banaliser », à le rendre comparable à d'autres régimes politiques. Ceci procède d'un amalgame : on suppose aux auteurs qui mettent en doute l'existence des chambres à gaz l'intention de mettre en doute toutes les autres horreurs beaucoup mieux connues et attestées. Ce n'est qu'un procédé polémique. Pour ceux qui veulent combattre la peste brune pour ne jamais en voir le retour, toute la question est de juger du bon moyen : accumuler le maximum d'histoires atroces, avec le risque de se voir reprocher des exagérations ou même des inventions, ou alors délimiter un ensemble de vérités irréfragables, peut-être moins frappantes pour l'imagination, mais que nul ne pourra mettre en doute.

J'ai constaté ainsi avec surprise que dans la littérature spécialisée on ne fait nulle part mention de quelque chose dont j'ai entendu parler mille fois : le savon que l'on aurait fabriqué avec des cadavres juifs. On a pourtant *vu* de ces savons. J'avoue éprouver un certain soulagement à l'idée que ces objets répugnants sont aussi mythiques que les clous de la sainte croix, les poils de la barbe du prophète, la dent du bouddha, que j'ai *vus* ici et là.

Je remarque aussi que l'un des trente-quatre historiens signataires, E. Le Roy Ladurie, reprenant les chiffres établis par un démographe soviétique dissident qui impute au stalinisme un déficit net de 17 millions de personnes, apporte un soulagement : en écartant des calculs fantaisistes et assez incroyables comme ceux de Soljénitsyne (60 millions), il circonscrit le phénomène, il aide à le rendre intelligible et il fournit une base beaucoup plus probable et vraisemblable à un jugement, à une évaluation morale et politique. Personne, ce me semble, n'a accusé Le Roy Ladurie de vouloir de la sorte « banaliser » le stalinisme ni le réhabiliter. On sait par ailleurs qu'il en est bien guéri. On perçoit au contraire qu'il s'agit d'établir une pièce incontestable, et d'autant plus accablante de ce fait, dans un procès qui reste à instruire complètement, puisque les successeurs de Khrouchtchev y ont renoncé.

Alors deux poids, deux mesures ? Je ne crois pas. La différence, c'est que les propos de Le Roy Ladurie reprennent ceux d'un dissident soviétique dont on attendrait plutôt qu'il fasse comme Soljénitsyne, qu'il en rajoute. Le fait qu'il en retranche sur des estimations courantes est ressenti comme la preuve que son seul souci est celui de la vérité. Les affirmations des révisionnistes concernant les chambres à gaz et le chiffre, corrélativement réduit, des victimes de la déportation ne sont pas généralement attribués à un pur souci de vérité. On les suppose de simples instruments, utilisant de mauvaise foi les lacunes de la documentation ou exploitant le caractère conjectural des chiffres habituellement avancés. (On sait que le chiffre de six millions est une estimation dénuée de caractère scientifique et qui reste discutée entre tenants de la même tendance historique ; il existe, avec les mêmes méthodes, des estimations nettement plus hautes et d'autres nettement plus basses. Il n'y a aucune raison d'affirmer, comme le font certains, que l'on ne saura jamais, tant que la totalité des archives n'aura pas été fouillée. C'est très loin d'être le cas.) On leur refuse la confiance parce

qu'en retranchant du nombre des victimes, ils semblent tirer un profit politique alors que le dissident soviétique qui fait la même chose semble perdre un avantage politique. Ceci me paraît indubitable s'il s'agit bien d'une droite qui, souterrainement, cherche à saper la condamnation morale dont le nazisme fait presque universellement l'objet. Que certains, des individus ou des groupes, manifestent ce genre de duplicité, c'est non seulement possible, mais probable. Il y a, parmi les auteurs révisionnistes (j'ai dit que cette « école » était hétéroclite), des gens qui sont idéologiquement des nazis. Il en est d'autres qui ne le sont pas. Mais cette question doit passer au second plan si l'on prend garde que le critère de la rentabilité politique d'une affirmation ne coïncide pas avec le critère de la vérité des faits. Pour en finir avec cet exemple, je ferai remarquer que Le Roy Ladurie n'a évidemment pas les moyens de vérifier par lui-même les dires du démographe soviétique, et il ne le prétend pas ; il ne fait qu'exposer ces dires en cautionnant par là-même la probabilité que ces dires soient vrais, puisque ni lui ni le dissident n'en tirent profit. Mais sur le fond nous sommes dans l'impossibilité de savoir si ce qui est dit est vrai. Nous échangeons l'estimation courante que nous avons en tête pour adopter celle que Le Roy Ladurie propose, à cause du critère de l'intérêt politique de son auteur : c'est évidemment très flou et, à seconde vue nous n'accepterons ce chiffre qu'à titre provisoire, en attendant mieux. Mais on ne peut pas faire une règle de n'accepter une affirmation que si l'on se persuade que son auteur n'a aucun intérêt politique à l'exprimer. Ceci reviendrait à rejeter comme fausse toute affirmation qui conforterait un point de vue établi. La réalité est beaucoup plus ambiguë, sans même insister sur le fait que l'on ne mesure pas toujours bien la façon dont autrui comprend ses propres intérêts politiques. J'ai eu quelques conversations curieuses en Algérie, après l'indépendance, avec des gens qui ne comprenaient pas que je critique très violemment la politique de De Gaulle : pour eux, qu'un Français choisisse de mettre son intérêt politique dans la cause de l'indépendance algérienne le rendait traître à la France et condamnable, comme ils condamnaient les traîtres à l'Algérie.

Les propagandes suscitent les contre-propagandes, et l'on perd son âme (on dit aujourd'hui sa crédibilité) à se compromettre dans les unes comme dans les autres, au nom d'intérêts qui sont par nature changeants. Pour certains, et pour moi, *la*

vérité est la seule arme que l'on ne peut pas retourner contre celui qui l'utilise. Que l'intérêt politique coïncide ou non avec elle est affaire de circonstances, de choix, de morale politique.

Il en est des mythes politiques comme des boules de neige : plus ils roulent, plus ils grossissent. Nous en avons un exemple tout frais sous les yeux. Pour avoir suivi de près, depuis une dizaine d'années la situation au Cambodge, je me suis cru autorisé à écrire ceci : « C'est vers le début de 1977 qu'apparaît d'abord dans la presse de droite américaine, le chiffre de deux millions de morts. Si l'on examine de près les faits sur lesquels il repose, on se rend compte qu'il est totalement fabriqué... Les deux millions lancés par la presse américaine ont été repris tels quels par la propagande de Hanoi qui, brusquement, sans explication, est passée à trois millions, chiffre repris sans vergogne par la presse occidentale (Antenne 2, *le Monde*), habituellement moins empressée de répéter ce que dit Hanoi. Un mythe est efficace quand il arrange tout le monde (33)... » Et je croyais pouvoir ajouter : « Il ne paraît pas déraisonnable de dire que depuis 1975 il y a eu un million de morts, peut-être moins, peut-être plus. » Je m'inscris donc en faux contre les Lacouture et leur invention aberrante de l'idée d'« autogénocide », contre les André Fontaine qui disent que le chiffre de trois millions est accepté par tout le monde, les Sihanouk, les journaux communistes, etc. Le lendemain, on trouve une petite dépêche, de l'A.F.P. dans *le Monde*, en bas de page, en provenance de ceux qui possèdent les plus amples moyens de s'informer : « Selon les estimations du Département d'État américain, environ 1,2 million de Cambodgiens sont morts depuis 1975 du fait de la guerre et de la famine, réduisant la population du Kampuchéa à environ 5,7 millions de personnes (34). »

Cette estimation est réductrice, elle n'a aucune chance de faire la une des journaux bien qu'elle soit de loin la meilleure aux yeux des quelques experts de la situation au Cambodge. Elle ne change, c'est évident, rien au jugement que l'on peut porter sur tel régime politique. On pourrait croire qu'elle va néanmoins donner un coup d'arrêt, même discret, à l'inflation des médias, en un mot que les journalistes vont la lire et la prendre en considération. Quelques jours plus tard, le 11 octobre, le commentateur d'Antenne 2, dans « Spéciale Cambodge » dit qu'« il y avait huit millions de Cambodgiens il y a

(33) *Libération*, 4 octobre 1979.

(34) 6 octobre 1979.

deux ans, il y en a quatre aujourd'hui », sans même remarquer que cela veut dire qu'il n'y aurait pas eu de morts avant 1977. Le lendemain, le record est battu par J.-M. Cavada, sur F.R.3 qui affirme qu'il reste 3 millions de Cambodgiens sur 7 millions. Pour *Libération* du lendemain, il en reste 2. Pour moi qui passe des mois à obtenir et à scruter des documents, à analyser des interviews, à tenter de reconstituer péniblement des faits à peu près intelligibles, qui connais le pays, les gens et la gravité de la situation, je me fais l'effet d'être un idiot, que l'on matraque à coups de chiffres déments. Et si je proteste au nom de ce que je crois être l'élémentaire vérité, on me regarde d'un drôle d'œil : n'aurait-il pas des sympathies cachées pour Pol Pot ?

Veut-on un autre exemple tout chaud ? De petits malins lancent le bruit : « Bokassa anthropophage ». On comprend très vite, en lisant attentivement quelques bons journaux qu'il s'agit d'un canard. Peu importe, le mythe est lancé ; joli rideau de fumée pour justifier après coup l'intervention militaire française en Centrafrique. Il fallait anesthésier l'opinion publique, surtout africaine.

Le mécanisme de tout cela est simple : en rajouter, agrémente de détails auxquels on ne penserait pas spontanément, et qui font d'autant plus vrais. Les hitlériens excellaient à ce petit jeu, mais les communistes et les démocraties occidentales n'y sont pas moins bons. Si les intellectuels ont quelque responsabilité dans ce bas monde, c'est la déconstruction et non la consolidation. La recherche pénible, souvent rebutante, parfois impossible, de la vérité n'aidera aucune des forces politiques qui fondent leur domination sur l'ignorance et le mensonge. Et s'il se trouvait qu'il y ait quelques vérités désagréables à découvrir dans l'histoire des années quarante, vaut-il mieux que ce soit la droite qui en ait le crédit, qui s'en serve comme d'une arme, ou la gauche ? Et s'il n'y a rien à trouver, si on vide l'abcès, et qu'on se retrouve à peu près avec les mêmes conclusions que celles qui sont en vigueur actuellement, qu'aurions-nous perdu ?

Beaucoup, finalement, tomberont d'accord avec ce qui vient d'être dit. Ils opposeront une dernière objection, qu'ils estiment rédhibitoire : ce n'est pas le moment de poser ce genre de problème, l'antisémitisme relève la tête, voyez les livres qui paraissent, les tracts, les attentats. Je répondrai qu'il faut garder

son calme, qu'a y regarder de près il ne se passe guère plus de choses maintenant qu'auparavant, qu'une certaine inquiétude monte dans la communauté juive, c'est possible, mais que l'inquiétude monte un peu partout. L'idée que l'antisémitisme monte est une idée qui a constamment été reprise depuis la guerre : il n'y a jamais eu de période où l'on a dit qu'il baissait. C'est donc une idée fausse, un effet de perspective. S'il fallait attendre qu'il ait disparu, on serait aux calendes grecques. Il ne faut pas se faire d'illusion : la question de l'existence des chambres à gaz a déjà été posée plusieurs fois depuis vingt ans, elle le sera encore, que l'on s'en occupe ou non. Des articles, des livres s'accumulent, qui ne reçoivent pas d'autre réponse que : cette question n'existe pas. En Allemagne, ils sont interdits et leurs auteurs sanctionnés. C'est une tactique à très courte vue, qui ne présage rien de bon. On ne doit pas *réprimer* dans cette affaire. C'est pourtant ce qu'une partie de la gauche a cru devoir faire. J'ai d'autres propositions à faire, qui sont les suivantes :

1° *Arrêter les poursuites judiciaires contre Faurisson (ou d'autres)*. Les tribunaux ne sont pas en mesure de résoudre quoi que ce soit. De plus, je ne trouve pas honorable de s'attaquer à un homme seul sous le motif que ses opinions sont choquantes. Il est non seulement trop facile mais stupide de s'abriter derrière les lois. Je pense à celles que le Front populaire a votées pour réprimer la propagande fasciste et que la droite a utilisées pendant la guerre d'Algérie, et encore maintenant, contre ceux qui la critiquent ou qui simplement gênent sa politique (par exemple, l'affaire Alata, l'affaire Mongo Beti, etc., livres interdits parce qu'ils décrivent de l'intérieur des dictatures africaines « amies » de la France) ;

2° *Ouvrir un débat de technique historique*. Il faut sans doute commencer par examiner les arguments de Faurisson et des révisionnistes, sans hésiter à se « noyer dans les détails ». Ce sont des détails qui comptent ! Il serait souhaitable qu'un ensemble d'historiens acceptent de s'atteler à cette tâche. Le lieu et la forme du débat reste à fixer entre ceux qui voudraient y participer ;

3° *Se donner les moyens d'élargir les sources*. Il faudrait demander des avis et des expertises techniques. À côté de cela, il reste des archives qui n'ont pas encore été exploitées, en particulier des archives allemandes qu'il faudrait inventorier aux

États-Unis, en France et évidemment, avant tout, en Union soviétique. Je ne croirais pas inutile une démarche auprès des autorités gouvernementales pour qu'elles agissent dans leurs négociations avec les Soviétiques afin que l'accès à ces archives devienne une contrepartie à des avantages convoités par eux ;

4° *Faire largement connaître les résultats de ces recherches, en évitant de leur donner un caractère de vérité officielle.* Il importe que ces affaires restent entre honnêtes gens et gens honnêtes, ce qui implique que ne s'en mêlent pas les pouvoirs publics et politiques, syndicaux et religieux, etc.

Je ne sais si je demande *trop*. Il me semble que c'est le moins que l'on puisse faire.

14 octobre 1979.

DEUXIÈME PARTIE
LE DOSSIER DE L'AFFAIRE
FAURISSON

« Une conception de la société future qui ne prévoirait pas institutionnellement la libre possibilité de la contestation – aussi radicale soit-elle – peut favoriser le développement d’une nouvelle forme d’État répressif. »

Pierre Vidal-Naquet,
La Torture dans la République, éd. de Minuit, p. 177.

« Attendu que les chambres à gaz ont existé, et que le simple fait de vouloir insérer dans un quotidien un article dont l’auteur se pose la question de leur existence porte atteinte au respect des bonnes mœurs... »

Tribunal de police de Lyon, 27 juin 1979.

« La première génération des droits de l’homme est celle de 1789 (droits politiques), la seconde date de 1946 (droits sociaux), la troisième s’ouvre aujourd’hui (droit de savoir). »

Pierre Drouin,
« Le rapport Lenoir. La fin de la société du secret »,
le Monde, 20 septembre 1979.

« La justice n’a pas coutume de coucher avec les vainqueurs. »
Sophocle.

« J’ai vaguement idée que la vérité doit être en danger dans un monde où l’erreur si aisément entasse, pour sa défense, les lettres publiques sur les commémorations en Sorbonne, et les potins sur les faux. »

Jean Paulhan,
De la paille et du grain, Œuvres complètes, tome IV, p.337.

« Dans les crises historiques, les acteurs, s’ils ont le temps et le goût d’observer, se sentent dépassés par ce qu’ils voient en train de se faire ; s’ils ne sont pas dupes des explications officielles qu’on donne ou qu’ils se donnent, il ne leur reste plus, après l’événement, que l’étonnement de s’être mis dans des états pareils ; plus souvent, ils croient tout ce qu’ils disent et ce que proclament leurs théologiens ; cette version, amie de la mémoire, devient la vérité historique de demain. »

Paul Veyne,
Comment on écrit l’histoire, 1^{re} éd., Le Seuil, p. 231.

« La société française est fragile parce qu’elle refuse les vérités qui blessent ou tout simplement qui gênent. En temps de guerre étrangère ou coloniale, le bourrage de crâne a atteint chez nous un degré qui a toujours stupéfié les Anglo-Saxons. Et en temps de paix ? »

Jacques Fauvet,
le Monde, 6 novembre 1979.

CHAPITRE PREMIER

A-T-ON LU FAURISSON ?

« Que nuist sçavoir tousjours et tousjours apprendre, feust-ce d'un sot, d'un pot, d'une gedoufle, d'une moufle, d'une pantoufle ? »

François Rabelais,
Tiers Livre.

Ce Robert Faurisson, professeur de lettres comme on les faisait dans le temps, n'en est pas à son premier esclandre. C'est sur notre scène littéraire, plus riche autrefois en vaillantes polémiques que le morne temps où nous sommes, qu'apparaît en 1961 un article de R. Faurisson consacré à une interprétation du sonnet des « Voyelles » de Rimbaud (1). L'auteur propose de décrypter ce sonnet fameux en montrant que sa signification véritable est de caractère érotique et qu'il décrit le corps féminin « *in coïtu* ».

À l'époque où la guerre d'Algérie semble s'éterniser, où les Algériens sont victimes dans les rues de Paris et de la banlieue des plus scandaleuses ratonnades, policières et populaires, où la

(1) *Bizarre* n° 21-22, 1961.

police ne patrouille plus que mitraillette au poing en « chassant le faciès », où la gauche murmure gravement « paix en Algérie » et croit à la montée d'un fascisme tout en laissant à de Gaulle et à ses barbouzes le soin de le combattre, la presse s'enflamme pour ce grave problème qu'est l'interprétation d'un sonnet. Douce France !

On aura compris que cette première affaire Faurisson n'a guère retenu, à l'époque, mon attention non plus que celle de quelques-uns de mes contemporains. Le monde littéraire, lui, a tremblé sur ses bases. Tenants et adversaires de la thèse de Faurisson se sont affrontés en champ clos. On a vu rompre des lances à Sabatier, Kanters, Pieyre de Mandiargues, Bonnefoy, Breton qui « approuve dans son ensemble » l'interprétation audacieuse du petit prof de lettres, pourtant bien austère, du fort prude lycée de jeunes filles de Vichy, alors que tombe comme un couperet le verdict d'Étiemble : schizophrénie (2).

J'ignore si la polémique s'est éteinte et comment l'on enseigne aujourd'hui le sonnet fameux aux potaches (si même « Voyelles » a droit de cité dans tous les manuels) mais elle s'est en tout cas poursuivie jusqu'en 1968, quand Étiemble se résigna à faire un livre contre :

N'eût été l'insistance de mon éminent collègue M. Faurisson, j'aurais sans doute laissé en vrac toutes ces notes ; mais comment résister à celui qui, célèbre pour avoir décelé sous chaque voyelle une des fioritures du coït, me sommait de me prononcer ? À l'en croire, je n'avais pas écrit assez de lignes sur ces vers. Ce volume apaisera-t-il sa boulimie ?

dit le prière d'insérer (3).

Pas plus en 1961 que maintenant, je ne me sens poussé à prendre le moindre parti en cette querelle. On peut, je crois, de l'extérieur du cénacle, apprécier la fine mécanique de la proposition de Faurisson tout en continuant à professer une haute estime pour le style d'Étiemble, sa fougue et ses courages. Tout en préférant donc rester au-dessus de cette mêlée, je relève, avec l'intérêt rétrospectif que soulèvent aujourd'hui d'autres

(2) Voir les débuts de cette polémique dans *Paris-Presse* du 9 novembre 1961, *Combat* du 4 décembre 1961, *l'Observateur littéraire* du 28 décembre 1961 et du 11 janvier 1962, *Rivarol* du 28 décembre 1961, *N. R. F.* de janvier 1962, *le Figaro littéraire* du 13 janvier 1962, *le Monde* du 3 février 1962, Lettre d'Étiemble du 10 février 1962 et du 24 février 1962 (réponse de R. F.), *les Temps modernes* de mars 1962, etc.

(3) *Le Sonnet des voyelles. De l'audition colorée à la vision érotique*, Gallimard, Les Essais 139, 244 p.

écrits de Faurisson, quelques notations qui viennent, au fort de la bataille, sous la plume d'O. Mannoni (4) :

La question de l'interprétation des textes de Rimbaud a repris une nouvelle actualité à la suite d'une tentative courageuse et radicale qu'il n'est pas mauvais de considérer – non pas avec l'idée de l'approuver en tout – mais parce qu'elle va jusqu'au bout d'un certain chemin et devient de ce fait exemplaire. On peut y voir, mêlées, des démarches qui aboutissent à un enrichissement valable du sens, selon des méthodes correctes, et en même temps une telle peur devant ce qu'il y a de proprement poétique dans la parole de Rimbaud, que quelques-unes des interprétations données pour les plus profondes peuvent paraître des artifices pour refuser les textes.

Il ajoute plus loin une remarque dont la pertinence semble générale, appliquée aux productions ultérieures de cet enragé critique de textes :

Ce n'est pas sans quelque étonnement, d'ailleurs, qu'on remarque la passion extrême avec laquelle, au sujet de ces quatorze vers, les divers interprètes brandissent leurs diverses interprétations. Ils manifestent une extraordinaire intolérance. Où peuvent bien être les sources d'une pareille énergie ? Il s'agit peut-être de la simple et classique colère avec laquelle tout vrai croyant rêve d'exterminer, dans la personne de ses adversaires, tout ce qui lui reste à lui-même de doutes obscurs. Le fanatisme accourt à l'aide des convictions mal assurées. Il semblerait pourtant qu'il n'y a pas matière à perdre son sang-froid.

C'est par un autre coup de tonnerre dans le ciel serein de nos lettres que Faurisson allait déclencher en 1972 une nouvelle polémique, qui portait cette fois sur Lautréamont. Que faire d'autre ici, sinon reprendre le péremptoire prière d'insérer qui accompagne cette fois-ci un copieux dossier qui s'avoue thèse de lettres (5) :

L'œuvre de Lautréamont n'a jamais été lue pour ce qu'elle est : une joyeuse et magistrale contrefaçon du moralisme pontifiant. Les Chants de Maldoror et les Poésies sont deux fantaisies bouffonnes. Isidore Ducasse s'y présente successivement sous les apparences d'un Tartarin (ou d'un Fenouillard) du vice et de la vertu. Il fait mine de braver – admirons le style – le « crabe de la débauche » et le « boa de la morale absente ». Une floraison de janotismes, de cuistreries et d'absurdités cocasses donne toute leur saveur à ces deux divertissements satiriques.

Encore fallait-il, pour les mettre à jour, veiller à lire sans préjugé, ligne à ligne, mot à mot et au ras du texte : précaution élémentaire que négligent parfois les commentateurs, en particulier ceux de la nouvelle critique.

(4) O. Mannoni, « Le besoin d'interpréter », *les Temps modernes*, n° 190, mars 1962, p. 1347-1361. Ici pp. 1350 et 1354. Les écrits de Faurisson sur ce sujet sont rassemblés dans *A-t-on lu Rimbaud ? (suivi de : l'Affaire Rimbaud)*, J.-J. Pauvert, rééd. 1971, 63 p.

(5) *A-t-on lu Lautréamont ?* Gallimard, Les Essais 170, 1972, 433 p.

On a beaucoup crié au génie surréaliste de Lautréamont. En fait de génie, c'est celui de la bêtise prudhommesque qui s'exprime par le truchement de ces deux grotesques que sont le « Chantre » et le « Poète ». L'œuvre d'Isidore Ducasse (1846-1870) constitue l'une des plus prodigieuses mystifications littéraires de tous les temps...

La soutenance fut d'ailleurs fort mouvementée ainsi qu'en rendit compte Jacqueline Piatier qui qualifiait l'impétrant tour à tour de pétaradant, d'impavide, de Scarron, de prophète et de téméraire archer. « Mais on rit, et c'est là l'important (6). » En montant à l'assaut des écoles de critique, ancienne et nouvelle, Faurisson expose ses divergences sur le mode burlesque :

La critique de textes (trois écoles)

Trois façons de voir un texte. Trois façons de voir les choses, les gens, les textes. Trois façons de voir un stylobille et d'en parler.

1.- **L'ancienne critique** déclare : « Cet objet est une pointe Bic. Il sert à écrire. Replaçons-le dans son contexte historique : nous reconnaissons dans cet objet le "style" des Anciens ; il se présente ici sous une forme moderne ; il est pratique, aisé à manier et à transporter ; il a son autonomie. Voyons le cadre socio-économique dans lequel il s'inscrit : il obéit aux contingences de la production industrielle en série ; il est bon marché ; il se consomme et il se jette. Décrivons-le [il est remarquable que l'ancienne critique ait tendance à retarder ce moment de la description qui devrait en bonne logique précéder tout autre moment ; on dirait qu'elle a peur de la réalité et qu'elle ne l'aborde qu'au terme d'une sorte de mouvement tournant, d'allure historique, qui lui donne des apparences réfléchies] : cette pointe Bic se compose d'un étui, d'un conduit pour l'encre, d'un capuchon, d'une pointe métallique : l'ensemble est surtout fait de matière plastique molle ou dure ; l'étui est bleu, blanc et doré ; sa section est hexagonale ; sa forme est allongée. Préoccupons-nous de savoir qui est l'auteur de cette œuvre et ce que l'auteur a dit de son œuvre : découvrons ainsi que cet objet est fabriqué dans les usines du baron Bich ; cet industriel est honorablement connu ; voyez ce qu'en ont dit *Paris-Match*, *Jours de France* et *France-Soir* ; le baron Bich n'a pas caché comment, pourquoi et pour qui il avait conçu et fabriqué ce produit ; il en est le producteur et il connaît donc son affaire mieux que personne ; il est allé jusqu'à faire des confidences sur son produit ; il a révélé ainsi que toute sa pensée, toute son intention pouvait se résumer en ceci : "J'ai, d'abord et avant tout, pensé aux travailleurs, aux gagne-petit..." »

2.- **La nouvelle critique** survient et déclare : « L'ancienne n'intéresse plus grand monde. Ses vues sont sclérosées. Elles sont l'expression d'une société qui s'est figée vers 1880-1900. Encore Taine, Renan et Lanson n'étaient-ils, à tout prendre, que les continuateurs de Sainte-Beuve. Honorons les vieillards. Ils sont émouvants. Mais ils sont dépassés. Par qui ? Mais par nous, en toute modestie. Voici ce qu'il faut comprendre :

(6) Maldoror entre M. Prudhomme et M. Fenouillard, *le Monde*, 23 juin 1972.

les choses ne disent pas ce qu'elles veulent dire ni même ce qu'elles disent. De même pour les gens et pour les mots. Il faut chercher autour, en dessous, à travers. Le regard doit à la fois se promener négligemment et, subitement, venir percer les choses. Cette "pointe Bic" [l'appellation est plate et basement circonstanciée] n'est que tout à fait accessoirement cela. Elle est... un agencement de *structures*. De telle forme. Dans tel contexte à la fois [et non : successivement] historique, économique, social, esthétique, individuel. Ici tout est dans tout, et réciproquement. Cet objet [ob-jet] est un ensemble de structures scripturaires ou scripturales où se conjuguent différents systèmes de coloration bleuâtre et de matité translucide. Il s'agit d'une réalité chatoyante et arachnéenne à capter dans la complexité des lacis et des modulations. Ce tube est anaphorique [ça se porte la pointe en avant]. Dans ce tube s'inscrit l'intériorité de l'objet [l'ob-jet]. Ce tube est l'élément charnière grâce auquel l'étendue interne de l'œuvre s'articule en un volume signifiant. Toute thématique relève ainsi à la fois d'une cybernétique [ça bouge] et d'une systématique [c'est construit]. Un déchiffrement psychanalytique s'impose. On sait que le baron Bich est féru de marine à voile. Il est hanté par l'America Cup qu'il n'est jusqu'ici jamais parvenu à gagner. Eh bien, regardez cette pointe anaphorique. Il est manifeste que le baron a opéré un transfert sur les structures de la pointe Bic. Notez cette manière offensive de fendre les flots dans le contexte d'une société tout entière tournée vers la production et la consommation. Ce que le baron ne réussit pas sur les flots, il le tente ailleurs. À un autre *niveau* d'analyse, on pourrait aussi parler de symbole phallique. À ce point de vue, il n'est pas inintéressant de relever que, pour baptiser l'objet [l'ob-jet] en question, le baron a procédé soit à l'amputation de la lettre H [Bich a donné Bic], soit à l'ablation de cette lettre. L'amputation peut s'interpréter de différentes façons sur lesquelles il convient de passer. Quant à l'ablation, elle peut se comprendre comme le signe d'une appartenance, discrète et émouvante, à une entité "Homo" de type balzacien, réinterprété avec tant de finesse par Roland Barthes dans son *S/Z*. Mais d'autres déchiffrements structuralistes sont possibles : par exemple, selon la conscience imaginante de Bachelard, la conscience perceptive [ou : a-thétique de soi] de Merleau-Ponty, la sentimentalité ontologique de Jean Wahl, la méditation marcelienne du corps et, de façon plus générale, l'intentionnalité phénoménologique. » (N.B. : toute cette dernière phrase figure dans *l'Univers imaginaire* de Mallarmé, de J.-P. Richard, thèse, 1961 ; tout le baragouin ontologique de ma nouvelle critique se trouve dans les premières pages de cette œuvre.)

3.- **La critique de toujours** s'étonne de tant de science et de si peu de jugeotte. Elle va droit à l'objet. C'est là son premier mouvement. Son premier mouvement n'est pas de tourner autour du pot. Elle ne veut d'abord savoir ni qui, ni quoi, ni qu'est-ce. Elle ne veut connaître ni l'époque, ni le lieu. Ni le nom de l'auteur, ni ses déclarations. Pas de commentaire, pas de philosophie. Montrez-moi ça. Elle examine de loin et de près. Elle voit écrit Reynolds. A priori, l'objet serait un stylobille de la marque Reynolds. Méfiance toutefois ! La réalité correspond-elle à la dénomination et à l'apparence ? C'est à voir. Nouvel examen de l'objet. Serait-ce un stylobille postiche ? Cette apparence de stylobille pourrait dissimuler, que sais-je ? une arme, un micro... de la poudre à éternuer. Tout est à examiner soigneusement. Le résultat de l'examen pourra être que je suis incapable de m'expliquer cet objet. En consé-

quence, je me garderai bien de faire comme si je me l'expliquais. Et je ne prétendrai pas l'expliquer aux autres. Je ne ferai pas de commentaire. Je me *tairai*. La **critique de toujours** a de redoutables exigences : réfléchir avant de parler ; commencer par le commencement ; se taire quand, en fin de compte, on n'a rien à dire. Un bel exemple de cette critique (toujours prônée, rarement mise en pratique) : l'histoire de la dent d'or racontée par Fontenelle. Les illustrissimes professeurs se sont ridiculisés tandis que l'orfèvre anonyme a pensé juste, droit et vrai.

La conclusion de Jacqueline Piatier, un peu choquée par « cette thèse hénaurme », n'est pas défavorable : Lautréamont est

sans doute moins facile à réduire que ne le croit M. Faurisson, qui fait ce simple raisonnement : si l'on a fait trop dire aux *Chants de Maldoror* c'est qu'ils ne veulent rien dire... Mais M. Faurisson dans son simplisme n'est pas non plus facile à réduire. On ne peut nier qu'il ait mis le doigt sur quelques-uns de nos maux et qu'il fasse régner, là où il passe, une bonne santé mentale et verbale que la jeunesse trouve à son goût. Sans barguigner, la Sorbonne a accordé à sa thèse la mention *très honorable*, tandis que, célébré à la fois par nos modernes abstracteurs de quintessence et par cet amateur de Pierre Dac, auquel il trouve que Lautréamont ressemble, Isidore Ducasse entrait vraiment dans la gloire.

La presse, là encore, allait batailler fermement pour ou contre les idées de Faurisson (7).

Il s'explique sur ce qu'il appelle sa méthode, par exemple dans cette interview aux *Nouvelles littéraires* (8) :

Un point commun, parmi beaucoup d'autres, de la plupart des tenants de la nouvelle critique, mais aussi de l'ancienne critique, c'est leur répugnance à s'attaquer directement aux textes et à en parler avec les mots de tous les jours. Le « paléo » et le « néo » ont besoin, pour analyser un texte, d'une foule de considérations historiques, psychologiques, linguistiques ou psychanalytiques, qui me paraissent de purs alibis. « Paléo » et « néo » sont plus ou moins d'accord pour décrier la recherche du sens premier et vérifiable. Je suis pourtant persuadé que nous ne cessons de commettre, sur des textes français, comme sur des textes latins, grecs, hébreux ou chinois, des faux sens et des contresens. Il faut chercher la lettre avant de chercher l'esprit. Les textes n'ont qu'un sens ou bien il n'y a pas de sens du tout.

Ce sens peut être double (comme dans l'ironie, par exemple), mais cela ne fait jamais qu'un sens. Souvent on ne le trouve pas. Parfois, on s' imagine l'avoir trouvé et, un peu plus tard, on s'aperçoit qu'il n'en est rien. Un mot pris isolément peut avoir plusieurs sens, mais, dès lors qu'il

(7) L'ouvrage suivant de Faurisson, *la Clé des « Chimères » et « Autres Chimères » de Nerval*, J.-J. Pauvert, 1976, 140 p., n'a pas soulevé les mêmes passions. Habitude du public ou moindre prestige de Nerval ?

(8) 10-17 février 1977, « Je cherche midi à midi ». Propos recueillis par Gérard Spitéri.

s'insère dans une phrase, il tend à perdre, et même très vite, cette aptitude-là. Il ne faut pas confondre « sens » avec « sentiment ». Un même texte peut inspirer les sentiments les plus contradictoires : on lui donne alors tel ou tel sens, mais cela ne revient absolument pas à affirmer qu'il possède tous ces sens, qu'il les contient en même temps ! Qu'on attribue une qualité à telle personne ne signifie nullement que cette personne est dotée de cette qualité-là. Je voudrais bien que la critique littéraire accepte cette dure loi du sens, comme les physiciens acceptent la loi de la pesanteur. Quant à l'Université, j'estime que certains de ses représentants apprennent aux gens à lire « entre les lignes » ; pour ma part, ce sont d'abord les lignes que je cherche à lire. C'est déjà assez difficile.

— À quoi exercez-vous vos étudiants ?

Je les entraîne à la « critique de textes et documents » (littérature, histoire, médias, etc.). Si, dans un texte réputé historique (mais ces réputations ne sont-elles pas de l'ordre du préjugé ?), ils relèvent les mots de « Napoléon » ou de « Pologne », j'interdis que leur analyse fasse état de ce qu'ils croient savoir de Napoléon ou de la Pologne ; ils doivent se contenter de ce qui est dit dans le texte. Un texte ainsi examiné, à cru et à nu, avec les yeux du profane et sans chiqué, prend un relief intéressant. Excellent moyen, d'ailleurs, de détecter les falsifications et « fabrications » en tous genres. Mes étudiants appellent cela la « méthode Ajax » parce que ça récuré, ça décape et ça lustre.

Que cette méthode soit suffisante pour tout comprendre d'un texte, pour satisfaire en tout cas à l'ensemble des curiosités qu'il peut susciter en moi, j'en doute fort, et je ne rejeterai pas d'un geste aussi décidé les autres écoles critiques, bien que l'on sache à quel grotesque certains cuistres ont pu les amener, à *Tel Quel* ou ailleurs.

Ce qui est certain, c'est que ce souci de prendre les textes au ras des mots ne pouvait manquer d'amener Faurisson à travailler sur des textes, littéraires ou non, liés à certains événements cruels de notre époque, et à proposer de les récurer à l'aide de sa « méthode Ajax ». Que l'on accepte ou non d'y voir une manière propre à jauger et à juger entièrement d'un texte, le simple bon sens suffit à y voir en tout cas un préalable dont l'intérêt est évident : il faut commencer par lire les textes pour ce qu'ils se donnent avant de les interpréter.

Ainsi, au moment où l'affaire Faurisson se déclenche, en 1978, plusieurs journaux s'emparent de l'un des thèmes de travail qu'il avait donné à ses étudiants lyonnais : « Le *Journal* d'Anne Frank est-il authentique ? » Dans l'amalgame et les insinuations qui allaient s'ensuivre, la chose allait immanquablement prendre les allures d'une provocation antisémite. Affaire de contexte. L'imputation était d'autant plus facile (le thème était formulé interrogativement mais le lecteur devait

supposer que Faurisson répondait par la négative) qu'il n'avait rien publié sur ce travail de recherche ; il voulait en peaufiner la rédaction. Dans l'état, il apparaît nettement à la lecture de cette analyse très serrée que le texte attribué à la jeune Anne Frank est ce que l'on peut appeler une supercherie littéraire... Ceci n'enlève évidemment rien au tragique du sort qu'elle a connu.

Le mieux, là aussi, est de juger sur pièces (9). Que le lecteur veuille bien s'y reporter pour voir s'il ne trouvera pas ensuite intolérablement calomnieuses les affirmations d'un vice-président de la fédération du Rhône de la L.I.C.A., M. René Nodot (10) :

Faurisson n'a pas trouvé tout seul la calomnie contre le journal d'Anne Frank. Le « promoteur » de cette affaire abjecte est un ancien collaborateur de la Gestapo, Ernst Römer, qui fut condamné à 1 500 marks d'amende pour avoir lancé par tracts une campagne sur ce thème. Le gestapiste a bien entendu fait appel. Le procès est venu devant la cour de Hambourg. Le père d'Anne Frank, toujours vivant, a produit devant la cour la pièce à conviction décisive : l'original du journal...

(9) Voir, plus loin, ce texte, dans les annexes.

(10) *Le Droit de vivre*, février 1979.

CHAPITRE II

CE QU'EST L'AFFAIRE FAURISSON

L'affaire qui nous occupe a commencé en 1974 d'une assez curieuse manière : le 17 juillet surgit dans *le Canard enchaîné* une lettre adressée trois mois auparavant par Faurisson au D^r Kubovy, directeur du Centre de documentation juive de Tel Aviv. En voici le texte, en rétablissant les passages tronqués par *le Canard* :

Puis-je me permettre de vous demander votre sentiment, votre sentiment personnel, sur un point particulièrement délicat de l'histoire contemporaine : les chambres à gaz hitlériennes vous semblent-elles avoir été un mythe ou une réalité ? Auriez-vous l'obligeance de me préciser éventuellement dans votre réponse quel crédit, selon vous, il convient d'accorder au « document Gerstein », à la confession de R. Höss, au témoignage Nyiszli (faut-il dire Nyiszli-Kremer ?) et, d'une façon générale, à ce qui s'est écrit de ce point de vue sur Auschwitz, sur le gaz Zyklon B, sur le sigle « N.N. » (« Nacht und Nebel » ou « Nomen Nescio » ?) et sur la formule de « solution finale » ? Votre opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres a-t-elle varié depuis 1945 ou bien reste-t-elle aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt-neuf ans ? Je n'ai pu, jusqu'à présent, découvrir de photographies de chambres à gaz qui paraissent présenter quelque garantie d'authenticité. Ni le Centre de documentation juive de Paris, ni l'Institut für Zeitgeschichte de Munich n'ont pu m'en fournir. Auriez-vous, pour votre part, connaissance de photographies à verser au dossier de la question ? Merci d'avance pour votre réponse et peut-être pour votre aide. Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Canard ne faisait que la reprendre de *Tribune juive-Hebdo* (14 juin 1974) qui, elle-même, la reprenait du quotidien israélien *Yedioth Aharonoth* (26 mai 1974) où la lettre avait abouti, le destinataire étant décédé. Il s'agissait d'une lettre semblable à celle que Faurisson avait envoyée à plusieurs dizaines de destinataires, historiens et spécialistes connus, à travers le monde.

Dès le 25 juin, on en parle au conseil de l'université (Sorbonne nouvelle - Censier) où enseigne Faurisson. Sa lettre porte l'en-tête de l'université :

Le Président [M. Las Vergnas] a été saisi par quelques collègues de la parution dans l'hebdomadaire *Tribune juive* d'un article signé par M. Faurisson et qui contient des doutes inadmissibles quant à l'existence des camps de concentration nazis. Or cet article a été écrit sur du papier à en-tête de notre université (centre Censier). En conséquence, le Président souhaite que le conseil l'invite à adresser, en son nom, au journal en question un désaveu total des allégations de notre collègue, celles-ci mettant en cause le renom de notre université. Le conseil approuve unanimement cette attitude.

Robert Faurisson remarque

[...] qu'une *lettre* est ici présentée à deux reprises comme un *article*. Une lettre publiée sans le consentement de son auteur est présentée comme un article qui aurait été, par ses soins, remis à un journal. Des *questions* sur l'existence des *chambres à gaz* deviennent des *doutes* quant à l'existence des *camps de concentration* ; puis ces doutes sont qualifiés, à leur tour *d'allégations*. Ces doutes, déclarés inadmissibles, et ces allégations qui appelleraient un désaveu total, mettraient en cause le renom d'une université.

– Depuis quand condamne-t-on quelqu'un sans qu'il soit admis à présenter sa défense (ne serait-ce qu'au titre d'« observateur invité » ; qualité dont seul a bénéficié le collègue qui a « saisi le Président de cette affaire ») ?

– Depuis quand le Président et son conseil ont-ils qualité pour juger les recherches d'un professeur, recherches sur lesquelles ils ne disposent que d'une lettre tronquée ?

– Depuis quand l'Université conteste-t-elle le droit au doute et à la recherche ?

Ces remarques, il les affiche à Censier pour répondre aux rumeurs qui circulent et à d'autres affiches, injurieuses à son égard. Il fait suivre son nom de la mention « membre adhérent du S.N.E.Sup », ce qui lui vaut bientôt d'être *exclu* dudit syndicat, car cette mention « tend à laisser croire que les questions posées par Faurisson, et qu'il présente comme de nature exclusivement scientifique, peuvent avoir la caution du S.N.E.Sup ;

mais une campagne menée depuis des années pour essayer de déterminer des degrés dans l'horreur des crimes nazis, alors que se développent par ailleurs des tentatives de réhabilitation de l'hitlérisme, ne peut manquer de faire l'objet d'une exploitation politique et le S.N.E.Sup se refuse évidemment à lui donner la moindre caution. La commission estime donc que l'utilisation du sigle S.N.E.Sup dans ce contexte est de nature à porter un préjudice moral au syndicat (11)». Limitons-nous à trois remarques : il faut avoir l'esprit singulièrement borné pour ne pas se rendre compte qu'il y a évidemment eu des degrés dans l'horreur. Ensuite, personne n'a jamais soupçonné un syndicat d'universitaires de cautionner les recherches de ses adhérents. Le S.N.E.Sup ne fait pas précisément figure de société savante. Ce petit jésuitisme n'a d'autre fonction, au moment où un adhérent (de longue date) a besoin de soutien en raison des attaques dont il se sent l'objet, que de le laisser tomber. Troisième point, intéressant parce qu'il ressort en 1974 comme en 1979, comme il ressortait il y a vingt ans et comme on souhaite qu'il ne ressorte pas dans vingt ans : le coup de la « campagne de réhabilitation de l'hitlérisme ».

Cette campagne est à l'évidence permanente chez certains de ceux qui participèrent à l'entreprise (pas tous, il y a aussi des repentis) et d'autres, plus jeunes, qui vivent dans la nostalgie du bon Adolf. Cette campagne, depuis 1945, n'a jamais connu autre chose que des échecs piteux. On proteste moins contre les campagnes de réhabilitation d'autres tyrannies criminelles, comme celle de la famille royale française (voir les contorsions récentes du comte de Paris) ou de M. Bonaparte, à l'occasion du bicentenaire de sa naissance, célébré par l'État français, aux frais du contribuable. Que la naissance du Führer soit célébré dans deux cents ans par un éventuel État allemand me paraît probable, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Le fait d'exalter le dictateur liberticide du 18 Brumaire n'entraîne pas *ipso facto* que notre régime politique ressemble à celui du fameux précurseur de Bokassa. Souhaitons la même chose aux Allemands du XXII^e siècle. Ajoutons que ceux qui veulent vraiment réhabiliter Hitler, ou Pétain, ou Louis XVI, ou Trotski le disent. Leur entreprise n'aurait guère de sens s'ils n'en avouaient hautement le but. Il importe donc de ne pas se tromper d'adversaire et de cesser ce petit chantage permanent. Il ne peut d'ailleurs faire taire que ceux qui ont précisément le souci

(11) S.N.E.Sup, commission des conflits, délibération du 4 octobre 1975.

de ne pas se faire confondre avec les partisans déclarés de l'hitlérisme, et dont le propos est autre.

À la suite de ce détournement de correspondance, Faurisson fut, comme on le pense, abreuvé de diffamations et de menaces diverses (lettres, coups de téléphone, graffiti chez lui, dans un style typiquement antinazi : « Faurisson, tu crèveras »).

Il fournit aussi le point de départ d'un litige qui opposa longuement Faurisson aux instances de l'université de Lyon II, où il vint enseigner en 1974. Il avait des raisons de penser que les rumeurs hostiles engendrées par la publicité donnée à l'un de ses thèmes de recherche, avait eu pour effet d'empêcher le déroulement normal de sa carrière universitaire. Il eut la candeur de s'en offusquer. Une longue procédure judiciaire le faisait débouter en Conseil d'État en octobre 1978. Il va de soi que l'atmosphère de l'université lyonnaise en était quelque peu affectée et qu'en face de collègues hostiles, il ne pouvait compter que sur des appuis rares et discrets.

Cela n'empêche pas l'auteur de la « méthode Ajax » de continuer à travailler. C'est la lecture des livres d'un ancien déporté, Paul Rassinier, qui l'a mis sur cette piste. Nous parlerons plus loin de Rassinier et des incroyables calomnies dont il a été la victime. Il souhaitait, avant sa mort en 1967, que de jeunes chercheurs reprennent le flambeau et contribuent à faire davantage de lumière sur cette période douloureuse de la guerre et de la déportation.

Faurisson constitue des dossiers, envoie des lettres dans tous les azimuts pour demander de la documentation, fréquente assidûment les salles de lecture, comme celle du Centre de documentation juive contemporaine, enquête auprès des professionnels de l'usage des gaz, de la crémation, se rend en Autriche et en Pologne pour visiter les lieux, armé d'un mètre et d'un appareil photo, il interroge les témoins et les archivistes, il analyse les textes. Il tire des conclusions. Il cherche à les publier. C'est là que rien ne va plus.

Dans une lettre publiée en droit de réponse, il décrit rapidement sa démarche (12) :

Jusqu'en 1960, j'ai cru à la réalité de ces gigantesques massacres en « chambres à gaz ». Puis, à la lecture de Paul Rassinier, ancien déporté

(12) *Le Monde*, 16 janvier 1979.

résistant et auteur du *Mensonge d'Ulysse*, j'ai commencé à avoir des doutes. Après quatorze ans de réflexion personnelle, puis quatre ans d'une enquête acharnée, j'ai acquis la certitude, comme vingt autres auteurs révisionnistes, que je me trouvais devant un mensonge historique. J'ai visité et revisité Auschwitz et Birkenau où l'on nous présente une « chambre à gaz reconstituée (a) » et des ruines dites de « crématoires avec chambres à gaz ». Au Struthof (Alsace) et à Majdanek (Pologne), j'ai examiné des locaux présentés comme des « chambres à gaz en état d'origine ». J'ai analysé des milliers de documents, en particulier au Centre de documentation juive contemporaine de Paris : archives, sténogrammes, photographies, témoignages écrits. J'ai inlassablement poursuivi de mes questions spécialistes et historiens. J'ai cherché, mais en vain, un seul ancien déporté capable de me prouver qu'il avait réellement vu, de ses propres yeux, une « chambre à gaz ». Je ne voulais surtout pas d'une illusoire abondance de preuves ; j'étais prêt à me contenter d'une preuve, d'une seule preuve. Cette preuve, je ne l'ai jamais trouvée. Ce que j'ai trouvé, en revanche, ce sont beaucoup de fausses preuves, dignes des procès de sorcellerie et déshonorantes pour les magistrats qui s'en étaient accommodés. Et puis j'ai trouvé le silence, la gêne, l'hostilité et, pour terminer, les calomnies, les insultes, les coups.

En même temps qu'il « poursuit inlassablement de ses questions spécialistes et historiens », il entame avec la presse, et surtout avec *le Monde*, une sorte de guérilla pour obtenir que l'on y publie ses vues, et cela dès 1966, sans guère de succès. En voici un exemple symptomatique : Faurisson avait envoyé à Charlotte Delbo une lettre analogue à celle qui, expédiée au D^r Kubovy, avait fait surface dans *le Canard enchaîné*. Charlotte Delbo, écrivain, auteur de plusieurs récits sur la déportation (13), la communique au *Monde*, assortie d'un commentaire. Plus correct que *le Canard*, *le Monde* demande à Faurisson l'autorisation de publier cette lettre – privée – et il refuse. Elle est néanmoins publiée avec le commentaire de Charlotte Delbo, mais le nom de Faurisson a disparu. Pour qui a lu, à cette époque, *le Canard enchaîné*, l'allusion est transparente. L'article s'intitule « Démythifier ou falsifier (14) » :

« Les chambres à gaz hitlériennes vous semblent-elles avoir été un mythe ou une réalité ? (...) Votre opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres a-t-elle varié depuis 1945 ou bien reste-t-elle aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt-neuf ans ? Je n'ai pu, jusqu'à présent, décou-

(a) Présentée aux touristes comme étant d'origine.

(13) « Écrivain, Charlotte Delbo a publié quatre récits sur la déportation : *Aucun de nous ne reviendra*, *Une connaissance inutile*, *Mesure de nos jours*, *Le Convoi du 24 janvier* (éd. de Minuit), et une pièce : *Qui rapportera ces paroles ?* » (Oswald).

(14) Charlotte Delbo, *le Monde*, 11-12 août 1974.

vrir de photographies de chambres à gaz qui paraissent présenter quelque garantie d'authenticité. Ni le Centre de documentation juive de Paris ni l'Institut für Zeitgeschichte de Munich n'ont pu m'en fournir. Auriez-vous connaissance de photographies à verser au dossier de la question ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse, et, peut-être, pour votre aide. »

Questions qu'on peut trouver étranges quand elles sont adressées au témoin que je suis. Pourtant, elles me sont posées par une lettre que j'ai reçue tout récemment.

Sans doute cette lettre ne mériterait-elle qu'un haussement d'épaules, un mouvement de pitié (pauvre dément...) ou une réponse ironique (quoi, Monsieur, mettez-vous toute l'histoire en doute jusqu'à l'invention de Niepce ? Nierez-vous la Saint-Barthélemy, la prise de la Bastille et la bataille de Waterloo parce que le reporter de *Paris-Match* n'y était pas ?). Oui, sans doute, ne mériterait-elle que cela, cette lettre, si elle n'était écrite sur papier à en-tête d'une faculté des lettres et si son signataire ne faisait suivre son nom de son titre : maître de conférences.

Voilà donc un professeur qui s'est documenté uniquement pour avoir des preuves *a contrario*, des preuves contre la vérité, et qui espère que je l'aiderai à trouver ces preuves. Car enfin, comment supposer que R. Höss, dont on a publié l'autobiographie (*le Commandant d'Auschwitz parle*) aurait dit qu'il considérait de son devoir, bien que cela lui fût pénible, de coller son œil au hublot de la chambre à gaz pour chaque fournée qui y passait ? Pour donner des armes à l'accusation alors qu'il chipotait sur les chiffres : deux millions huit cent mille juifs gazés, d'après lui, et non quatre millions comme le tribunal le soutenait ?

Les chambres à gaz me semblent-elles avoir été un mythe ou une réalité... La question m'accable. Ainsi nous aurions lutté avec une volonté surhumaine pour sortir d'Auschwitz, nous aurions lutté dans des conditions si terribles que notre survie tient du miracle, notre volonté de survivre aurait été soutenue par la volonté de dire ensuite cet indicible que nous avons vécu, nous aurions, en rentrant, porté témoignage pour tenir la promesse que nous avons faite là-bas : dire ce que c'était, et, aujourd'hui, on vient nous demander si les chambres à gaz étaient un mythe ?

Non, Monsieur, la rangée d'énormes cheminées d'où sortait jour et nuit une épaisse fumée noire n'est pas une invention des survivants. Certes, une photographie ne montre aucune différence entre ces cheminées et celles de hauts-fourneaux, mais l'odeur ? L'odeur de la chair qui brûle ? L'odeur n'est pas retenue par la photographie. De même, une photographie de la chambre à gaz montre un hangar banal. Mais j'ai vu déferler sur Auschwitz, où je suis arrivée le 27 janvier 1943, des Juifs de toute l'Europe, des populations entières que les S.S. poussaient vers ce hangar et qui y disparaissaient pour toujours. Excusez-moi, monsieur, à Birkenau j'étais privée de tout, même d'un appareil-photo.

Mon opinion sur la possibilité d'existence de ces chambres à gaz ? Ce n'est pas une opinion que j'ai, c'est la certitude de les avoir vues. Et que cette certitude ait pu varier depuis vingt-neuf ans... Quelle question ! J'étais encore assez jeune alors pour n'être pas à l'âge sénile aujourd'hui.

Heureusement, j'avais de la marge. Que je doive user de cette marge pour protester contre un esprit perversi me désespère.

En être là ! Que nous en soyons là ! Le « rétro », qui fait de l'esthétisme avec le nazisme, qui romantise l'hitlérisme, lui donne une trouble fascination, est plus qu'une mode qu'auraient lancée des intellectuels blasés ou à court d'imagination. Le danger est plus grave. On révisé l'histoire pour en réviser les leçons. On veut effacer la vérité pour qu'une renaissance du fascisme ne paraisse pas une menace mortelle. N'étaient-ils pas beaux, ces S.S. dans leurs uniformes, et virils, et ardents à l'amour et investis de ce pouvoir suprême : donner la mort ? N'est-ce pas un héros, ce bel S.S., un modèle à proposer à des jeunes gens qui cherchent un but à leur vie ? Oui, l'entreprise est plus grave qu'il n'y paraît. Qu'on permette à une survivante d'Auschwitz de demander qu'on y réfléchisse.

Faurisson s'estimant mis en cause (et qui d'autre le serait ?) envoie une réponse où il dit notamment :

Des chambres à gaz auraient-elles cependant fonctionné « en quelques points de Pologne et notamment à Auschwitz-Birkenau » ? M^{me} Delbo affirme en avoir vu une. Mais qu'a-t-elle vu au juste ? Elle ne nous le dit pas. Elle mêle les fours crématoires (où l'on brûlait les cadavres) avec les chambres à gaz (où, à ce qu'on prétend, on tuait jusqu'à dix mille personnes par jour). Höss, dit-elle, avoue qu'il collait son œil au hublot de la chambre à gaz. Pour ma part, je lis dans l'ouvrage qu'elle cite (*le Commandant d'Auschwitz parle...*, Julliard, 1970, p. 288) que Höss regardait l'intérieur de la chambre à gaz « à travers le trou de la serrure de la porte ». Cette absurdité, jointe à cent autres de même acabit, fait de la « confession » de Höss un document auquel on peut accorder autant de valeur qu'aux aveux des procès de Moscou, de Prague ou, comme c'est le cas ici, de Varsovie. D'ailleurs, le manuscrit de Höss n'est, en fait, pas consultable et les versions qui en circulent sont gravement contradictoires.

Il est troublant que des détenus qui ont passé plus de trois ans à Auschwitz-Birkenau affirment n'y avoir jamais vu de chambre à gaz ; tel est le cas de Benedikt Kautsky, déporté juif et leader du Parti social-démocrate autrichien. Rien ne permet de dire que les « actions spéciales » crûment relatées dans le journal saisi sur le chirurgien d'Auschwitz Johann-Paul Kremer (*Cahiers d'Auschwitz* n° 13, 1971) soient des gazages. Enfin, une question : la Croix-Rouge internationale a-t-elle, sur le sujet, procédé, en septembre 1944, à une enquête minutieuse auprès de prisonniers de toutes les catégories et a-t-elle conclu à l'inexistence, passée et présente, de ces chambres à gaz que la radio anglaise situait à Auschwitz-Birkenau ?

Les déportés sont morts de faim, de froid, de maladies, d'épidémies, de mauvais traitements. Ils ont parfois été exécutés par armes à feu ou par pendaison. Ils ont parfois été victimes des bombardements alliés. Ils ont été décimés par d'incessants transferts. À toutes ces horreurs faut-il ajouter celle, bien plus abominable et parfaitement démoniaque, des chambres à gaz ? Je l'ai cru. Je ne le crois plus guère. Mais le doute n'interdit pas la recherche ; au contraire.

À quoi réplique, dans une lettre, Pierre Viansson-Ponté : « Puisque vous n'étiez pas nommé, il ne saurait exister aucun

droit de réponse. Quant à la lettre initiale, elle était adressée à M^{me} Delbo et une lettre appartient, vous le savez, à son destinataire. Au surplus, il ne nous paraît pas souhaitable de relancer une polémique apparemment sans issue. Seuls des faits nouveaux et importants pourraient justifier que nous informions alors nos lecteurs » (26 août 1974).

Faurisson ne se rebute pas pour si peu. Il propose de s'expliquer, par une lettre à Jacques Fauvet du 20 juin 1975 :

Le nombre total des détenus passés par Auschwitz, par Birkenau et par leurs sous-camps est, au maximum de... 500 000 (voyez *Hommes et femmes à Auschwitz*, Hermann Langbein, Fayard, 1975, pp. 51 à 61). Dans la première confession que les Polonais lui aient extorquée, Höss dit qu'il a tué... 1 500 000 personnes (voyez *J'ai tué seulement 1 500 000 personnes*, éd. de l'Amicale des déportés d'A., F.N.D.I.R.P., s.d., 1947 [?]). Dans sa deuxième confession, le chiffre est porté à... 3 millions (voyez, « Les âmes automatisées », Léon Poliakov, *Évidences* n° 7, janvier 1950, p. 28). En 1975, T.F.1, le 18 juin à 13 h 10, donne, ainsi que le veut la vérité officielle de nos jours... 4 millions de morts. À l'émission du soir, 20 h 30, ce chiffre est porté à 4,5 millions de morts. Max Gallo, pour sa part, donne dans *l'Express* du 16 juin, p. 70, le chiffre de 5 millions de victimes.

Ces chiffres prétendent faire état des gazés qui, eux, n'étaient pas « immatriculés ». Or, l'existence des sept chambres à gaz d'Auschwitz, ainsi que le soupçonnaient bien des historiens ou des avocats de plusieurs nationalités, n'est franchement plus soutenable. On a commencé à le voir au procès de Francfort (1963-1965). Aujourd'hui, même un Hermann Langbein évite tout développement sur ces chambres à gaz, qui constituent la pierre angulaire, pourtant, de l'entreprise de « génocide ».

Les journalistes du *Monde* ont-ils le souci de se tenir au courant des derniers travaux qui portent sur une question historique si fréquemment traitée dans votre journal (voyez les affirmations contenues dans le « Bulletin du jour » du 20 juin 1975) et, en ce cas, admettraient-ils de m'accorder une entrevue où je leur parlerai, à l'occasion, de mes travaux sur le nazisme vu par *le Monde* ?

À quoi Jacques Fauvet répond cette simple phrase : « S'agissant des chambres à gaz, êtes-vous sûr que les Allemands ne les ont pas parfois détruites pour effacer les traces de leurs crimes ? » (24 juin 1975).

Trois mois plus tard, Faurisson s'insurge contre le compte rendu que donne Jean-Marc Théolleyre d'un ouvrage d'Hermann Langbein sur Auschwitz (15). Le moins que l'on puisse dire du ton de cette lettre est qu'il ne cherche pas à amadouer pour convaincre :

(15) À l'usage des générations futures, Autopsie d'Auschwitz. Il s'agit de *Hommes et femmes à Auschwitz*, Fayard, 537 p., *le Monde*, 19 mai 1975.

Puis-je vous demander encore une fois quand votre journal se décidera à ne plus gonfler la baudruche la plus « hénaurme » de l'histoire contemporaine : celle des prétendues « chambres à gaz » hitlériennes ?

L'article susmentionné constitue une récidive. Votre journaliste consacre 167 lignes au livre d'Hermann Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*. Il y moule du vent et donne à penser qu'il n'a pas lu le livre en question. (Il écrit, d'ailleurs, *Kapo*, alors que l'auteur prend la peine de rappeler que la bonne orthographe du mot est *Capo*.) Pas un instant il ne fait allusion au point capital : H. Langbein, spécialiste connu par ses publications sur Auschwitz depuis 1949, espèce de témoin professionnel aux procès contre les « criminels de guerre » (du camp des vaincus), manifeste dans son dernier ouvrage une stupéfiante discrétion en ce qui concerne la pierre angulaire, la clé de voûte de l'édifice d'« extermination », c'est-à-dire ces fameuses « chambres à gaz » d'Auschwitz et de Birkenau. Pas un chapitre sur trente n'en traite ! Mieux, pas une section sur 268 ! Selon une méthode traditionnelle, le texte est saupoudré de termes comme « sélection » (au sens de sélection pour l'« extermination ») et le verbe « gazer » se rencontre à bon escient, mais rien sur l'essentiel. H. Langbein, si remarquablement remis à sa place par Paul Rassinier (à qui il avait tenté de faire la leçon lors du « procès de Francfort », interdit d'ailleurs à ce dernier) en vient, comme l'Institut für Zeitgeschichte, à ne plus répondre : « Zum Komplizierten Problem der Gaskammern. » Dommage ! Il n'existe, de par le monde, aucun livre, aucune étude consacrée à ces prétendues « chambres à gaz ». H. Langbein, d'autre part, prouve involontairement, en vingt endroits de son texte (sur l'hôpital, sur Wirths, sur les écoles d'apprentissage pour les enfants détenus...) que la thèse de l'extermination est insoutenable.

Les spécialistes du *Monde* se tiennent-ils au courant de l'actualité ? Lisent-ils les études ou les témoignages qui se multiplient sur le « mensonge » ou l'« escroquerie » d'Auschwitz ? Connaissent-ils les statistiques du S.I.R. (D-3548 Arolsen), pourtant établies par un organisme partial ? Savent-ils que le « *Journal* d'Anne Frank » est un montage de Meyer Levin (16) ? Se rappellent-ils le prétendu « Document Gerstein » ? Et le livre de Miklos Nyiszli ? (cité par Langbein comme s'il était authentique).

J.-M. Théolleyre répond courtoisement, rappelle qu'à Buchenwald, où il était interné, l'usage voulait que l'on écrive *Kapo* et termine ainsi : « Je vous renvoie à la page 293 du livre de Langbein. J'y lis ceci qui n'est pas de Langbein mais de Höss, commandant d'Auschwitz : “Je devais garder l'air froid quand les mères allaient à la chambre à gaz avec des enfants rians ou pleurants”. » (Lettre du 8 octobre 1975.) Mais cette correspondance reste privée, Faurisson n'est toujours pas publiable.

L'épisode suivant allait prendre des proportions plus grandes : à l'occasion de la sortie en français d'une brochure

(16) Faurisson commet là une erreur qu'il ne reprendra pas dans son étude ultérieure du *Journal* d'Anne Frank.

révisionniste (très probablement traduite, imprimée et diffusée par des gens d'extrême droite), Pierre Viansson-Ponté publie une chronique (17, 18 juillet 1977) :

Le mensonge

Au courrier, une brochure. Elle porte, en gros titre sur fond rouge, la question suivante : « Six millions de morts le sont-ils réellement ? » Et, au-dessus, en guise de signature, la mention, « Historical Fact n° 1 ».

La présentation et l'impression sont soignées, le texte – trente-six pages grand format – très serré et dense. Au verso du document, on apprend qu'il a été publié en Angleterre avant d'être traduit en français par une « Historical Review Press », qui a son siège à Richmond, dans le Surrey, et que son auteur est un écrivain nommé Richard E. Harwood, « spécialiste des aspects politiques et diplomatiques de la Deuxième Guerre mondiale », qui « travaille actuellement à l'université de Londres ».

On ne tardera guère à vérifier que cette brochure est assez largement diffusée, gratuitement bien sûr, par envois individuels et nominatifs, notamment à des journalistes ou écrivains dont les noms et adresses ont, semble-t-il, été relevés dans divers annuaires. Et sans doute est-elle également expédiée à d'autres catégories de destinataires.

« Six millions de morts le sont-ils réellement ? » Six millions de morts : le chiffre est connu. On devine aussitôt de quels morts il s'agit : les six millions de Juifs, victimes du génocide perpétré par les nazis. Cependant, on hésite encore à comprendre. Qui oserait soutenir que ces six millions de victimes ne sont pas « réellement » mortes ? Non, vraiment, ce serait trop énorme...

Eh bien, si ! La brochure a pour seul objet de « démontrer » que les nazis n'ont nullement exterminé, entre 1939 et 1945, six millions de Juifs, mais tout au plus « quelques milliers ». Encore ceux-là n'ont-ils pas été massacrés, fusillés, exécutés, gazés, brûlés, assassinés : ils ont été, pour la plupart, atteints par les épidémies de typhus ou d'autres maladies qui ont frappé l'Allemagne dans les derniers mois de la guerre ; ou bien ils ont été décimés par la faim. Des épidémies, une famine, dont la responsabilité incombe entièrement aux Alliés, qui écrasaient le Reich sous les bombes.

Sans entreprendre d'analyser de façon détaillée cette « démonstration » insensée, résumons-la. Dès 1933, les Juifs avaient « déclaré la guerre » à Hitler. Celui-ci a dû se défendre contre cet ennemi intérieur. Il a d'abord « encouragé » l'émigration juive vers les pays neutres, vers les États-Unis, de sorte que, en 1939, il ne restait plus, en Allemagne, en Autriche et dans les pays d'Europe qui allaient être envahis par l'armée allemande, que trois millions de Juifs tout au plus, au lieu de neuf millions dix ans plus tôt. Comment, dans ces conditions, aurait-il été possible d'en faire périr six millions ? D'ailleurs, dès 1948, ils étaient plus nombreux qu'en 1939.

Hitler a donc essayé, lit-on en substance, de leur trouver un foyer national pour les y « installer ». Il a songé à la Palestine, mais les Anglais ont refusé, puis la guerre a empêché de poursuivre la réalisation de ce projet. Il a pensé alors, en 1940, à Madagascar, mais la France, bien que vain-

cue et occupée, n'a pas voulu en entendre parler. Alors, il a décidé de « faire participer » les Juifs à l'effort de guerre allemand en les « installant » à l'Est dans les territoires occupés de Pologne, de Roumanie et de Tchécoslovaquie.

D'où les camps de concentration, le transfert des Juifs à l'Est constituant ce qu'on a appelé la « solution finale » de la question juive. Ces camps n'étaient que des centres de production, bien organisés et bien tenus. On y était astreint au travail, c'est vrai, mais bien traité, bien nourri, bien soigné – sauf peut-être dans quelques-uns, vers la fin de la guerre. Aucun d'entre eux n'a jamais comporté de « chambres à gaz », ni de véritables fours crématoires. Mensonges, calomnies, que tous les récits fabriqués de toutes pièces, les photos truquées, les livres et les films qui présentent ces camps comme des lieux d'extermination, de torture et de mort.

La preuve : d'un tourbillon de citations où se mêlent sans qu'on puisse s'y reconnaître la Croix-Rouge internationale, le journal *Die Tat* de Zurich dans son numéro du 19 janvier 1955, etc., il ressort que « 3 00 000 personnes moururent dans les prisons et les camps de concentration entre 1939 et 1945, victimes de persécutions politiques, raciales ou religieuses ». Or « toutes ces victimes n'étaient pas juives ». Ainsi parvient-on, ajoute la brochure, à l'« estimation la plus précise ».

La démonstration paraît méthodique. Elle est bourrée de chiffres, étayée de citations d'auteurs connus ou inconnus, obscurs ou imaginaires. Les témoignages allant à l'encontre de cette thèse sont lourdement réfutés : ainsi tous les aveux de nazis, par exemple, ont-ils été extorqués par la torture, systématiquement pratiquée par les Alliés après la défaite du Reich. On y trouve une foule de références impressionnantes, évidemment invérifiables ou alors, si on tente de contrôler l'une de celles, qui exceptionnellement, peut l'être, grossièrement truquées. La dialectique consiste, comme il est classique en matière de propagande, à procéder par affirmations d'autant plus catégoriquement proférées et obstinément répétées qu'elles sont plus difficiles à faire admettre, puis à ajouter le minuscule détail en trompe-l'œil qui est censé authentifier l'in vraisemblable.

Un exemple : la brochure se réfère à l'« éminent historien américain Harry Elmer Barnes » (?) qui, dans *Rampart Journal* (??) au cours de l'été 1967, aurait écrit en substance – mais la « citation » est évidemment donnée entre guillemets – qu'il n'y avait pas eu d'extermination systématique dans les « camps de la mort ». On doute encore ? Un peu plus loin, voici une preuve : « Berta Shirotshin (???) travailla au service de ravitaillement du camp de Dachau pendant toute la guerre ; elle déclara que les détenus qui travaillaient reçurent jusqu'au début de 1945, et malgré les privations croissantes en Allemagne, leur deuxième petit déjeuner réglementaire à 10 h tous les matins. » Oui, vous avez bien lu : leur deuxième petit déjeuner, chaque matin.

Tout cela paraît si stupide, si fantastique, si monstrueux de bêtise autant que d'ignominie, qu'on est tenté de jeter cette sale brochure en réprimant une envie de vomir, et puis de n'y plus penser. Eh bien ! on aurait tort !

On voudrait croire en effet que des allégations aussi inouïes ne peuvent être prises au sérieux que par un lecteur aveuglé par la haine raciale ou

bien assez imbécile pour gober ces funambulesques énormités. Or, telle qu'elle est rédigée et présentée, la brochure risque d'impressionner un ignorant, vraiment très sot peut-être, mais après tout, la clientèle des charlatans, marchands d'orviétan et escrocs de tout poil est assez étendue en ce siècle de lumières pour qu'on doive se montrer au moins réservé sur la crédulité et l'esprit critique de nos contemporains.

Mais, surtout, un « document » comme celui-là risque de trouver auprès de très jeunes lecteurs une certaine audience dans la mesure – elle est grande, et c'est normal – où ils sont enclins, par pente naturelle, à mettre en doute l'histoire officielle telle qu'elle leur est enseignée, à prendre volontiers le contre-pied des idées reçues qu'on veut leur faire accepter comme autant de vérités établies. Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose...

Trente-deux ans ont passé. Des pères de famille, qui n'étaient pas nés au moment où l'avance des armées alliées en territoire allemand révélait l'horreur des camps de déportation et d'extermination, ont aujourd'hui des enfants de huit, dix ou douze ans. Si ces enfants lisent une telle brochure, sans que leurs parents soient en mesure de rétablir immédiatement les faits et de redresser les jugements, que peut-il en résulter ? Au mieux, un grand scepticisme à l'égard des atrocités hitlériennes, de nature à endurcir les esprits, à faire considérer comme excessives et au moins partiellement injustifiées les dénonciations des tortures, des massacres, des oppressions de toutes sortes. Au pire, la conviction que le mensonge est universel et permanent, qu'il ne faut croire personne et surtout pas l'histoire, que les peuples sont éternellement dupés, hier comme aujourd'hui, et sans doute demain.

Aussitôt Faurisson saute en piste et rédige une critique du critique : « Comment travaille le journaliste Pierre Vianson-Ponté ? » :

« Le Mensonge » : tel est le titre que M. Vianson-Ponté, journaliste du *Monde*, vient de donner à son compte rendu d'une brochure anglaise (traduite en français), où se trouve niée l'existence réelle à la fois des « chambres à gaz » hitlériennes et du « génocide » des Juifs.

L'édition de cette brochure en français s'intitule maladroitement et avec une faute d'orthographe : *Six millions de morts le sont-ils réel[l]ement ?* Le journaliste dit que c'est la publication d'« une “Historical Review Press”, qui a son siège à Richmond, dans le Surrey, et que son auteur est un écrivain nommé Richard E. Harwood ».

Le compte rendu se trouve à la page 13 du numéro du *Monde* daté 17/18 juillet 1977 (voy. copie ci-jointe). Il comprend 15 alinéas.

Alinéa 1. Le journaliste dit que cette brochure porte « en guise de signature, la mention “Historical Fact n° 1” ».

Remarque : Il ne s'agit pas d'une manière de signature. Cette formule, encadrée, annonce le titre ! La signature apparaît en page 3a : « Richard E. Harwood ».

Alinéa 2. Le journaliste ne donne pas à son lecteur une référence qui lui permette de se procurer cette brochure, de la lire et de s'en faire une opinion personnelle. Cette référence s'imposait d'autant plus que, de

l'avis même du journaliste, la maison d'édition n'est pas connue ; elle serait « une "Historical Review Press" » (voy. ci-dessus).

Remarque complémentaire : Voici l'adresse de « H. R. P. » : 23, Ellerker Gardens, Richmond, Surrey, TW10 6AA, England. (Adresse indiquée par la brochure elle-même.)

Alinéa 3. Le journaliste dit que « cette brochure est assez largement diffusée, gratuitement bien sûr ».

Remarque : Le journaliste n'explique pas le sens de ce « bien sûr ».

Alinéa 4. Le journaliste dit que « six millions de Juifs ont été victimes du génocide perpétré par les nazis ». Il ajoute que le nier serait vraiment « trop énorme ».

Remarque : Ce chiffre, ce « génocide », cette « énormité », le journaliste les pose comme trois évidences, qui ne souffrent pas la discussion.

Alinéa 5. Le journaliste dit que, pour R. E. Harwood, « les nazis, n'ont nullement exterminé, entre 1939 et 1945, six millions de juifs, mais tout au plus "quelques milliers" ».

Remarque : En réalité, ainsi que le journaliste le précisera dans la phrase qui suit celle-ci, R.E.H. dit *qu'aucun* Juif n'a été la victime d'une volonté d'*extermination*. Quant au chiffre des *pertes juives* (comme on dit : « les pertes alliées » ou « les pertes des populations civiles allemandes », par exemple) durant la Seconde Guerre mondiale, il ne fait, de la part de R.E.H., l'objet que d'estimations si confuses et si contradictoires qu'on ne s'y reconnaît pas. Comparant, p. 8a, deux statistiques américaines, l'une de 1938 et l'autre de 1948, il en déduit que ces statistiques ne permettent qu'un chiffrage « par milliers ». Mais, p. 34a, il paraît situer ces pertes autour d'un million quand il cite, d'une part le maximum de 1,2 million calculé par Paul Rassinier, et, d'autre part, le chiffre de 896 892 morts trouvé – prétend R.E.H. – par Raul Hilberg. Enfin, à la page 35, il estime à 300 000 le nombre de « personnes qui moururent dans des prisons et des camps de concentration entre 1939 et 1945, victimes de persécutions politiques, raciales ou religieuses ». Il ajoute que « toutes ces victimes n'étaient pas juives ». Il est à noter, en passant que R.E.H. attribue cette statistique à la Croix-Rouge internationale et qu'il renvoie son lecteur à *Die Tat*, numéro du 19 janvier 1955 (Zurich). Or, vérification faite, s'il apparaît vraisemblable que cette statistique provient en effet de la C.R.I., il faut dire que *Die Tat* ne le précise pas et surtout que le chiffre de 300 000 est celui des victimes allemandes, y compris les Juifs allemands. (Remarque à propos de ce chiffre : ce chiffre est considérablement exagéré. Le nombre des victimes recensées – c.-à-d. le seul nombre qu'un historien puisse retenir des « victimes de la persécution nationale-socialiste » – s'élevait au 31 décembre 1976 à 357 190, dont près de 51 000 pour les camps et sous-camps d'Auschwitz. Voy. Service international de recherches, D-3548 Arolsen, exposé présenté par A. de Coquatrix, directeur du S.I.R. à la conférence de Vienne le 12 avril 1977, 11 pages.)

Alinéa 5 (bis). Le journaliste ajoute : « Encore pour R.E.H., ces Juifs-là n'ont-ils pas été massacrés, fusillés, exécutés, gazés, brûlés, assassinés. » Ils n'ont été les victimes que d'épidémies et de famine, comme les Allemands, à cause des Alliés.

Remarque : R.E.H. mentionne en effet le typhus, les maladies ou épidé-

mies, la faim ou la famine. Mais il cite encore les Juifs morts dans les guerres de partisans (p. 15a) ou lors du « soulèvement dramatique du ghetto de Varsovie » (p. 20b). Il ne dit nulle part que les Juifs, par une sorte de privilège, auraient échappé aux horreurs communes de la guerre (prises d'otages, exécutions, attentats, bombardements). Ce qu'il dit en revanche (le point sur lequel il insiste et sur lequel il défie qu'on lui oppose un démenti), c'est qu'Hitler n'a jamais donné l'ordre de tuer qui que ce fût à raison de sa race ou de sa religion. Il ajoute que parler, comme on le fait parfois d'un « ordre oral » ou de « formules enveloppées », cela revient à spéculer. Il insiste sur le fait que la qualité de Juif pouvait valoir internement et même déportation, mais non pas la mort. Il y a eu des camps de concentration, mais il n'y a pas eu de camps d'extermination. Les fours crématoires ont existé : on y brûlait des cadavres, au lieu de les enterrer. Les « chambres à gaz » sont une totale invention de la propagande de guerre.

Alinéa 6. Le journaliste dit que, pour R.E.H., « en 1939, il ne restait plus, en Allemagne, en Autriche et dans les pays d'Europe qui allaient être envahis par l'armée allemande, que trois millions de Juifs tout au plus, au lieu de neuf millions dix ans plus tôt ».

Remarque : L'historien ne parle pas de 1929 (1939 moins dix ans = 1929). Il dit qu'en 1933 il y avait, dans cette partie du monde, 6 500 000 Juifs, chiffre que des émigrations successives vers l'Ouest, le Sud et, surtout à partir de 1941, vers l'intérieur de l'U.R.S.S., ont réduit vers cette époque à trois ou quatre millions (p. 35a : quatre millions ; p. 356 : trois millions).

Alinéa 7. Le journaliste dit vrai, à quelques détails près.

Alinéa 8. Le journaliste dit que, pour R.E.H. : « Ces camps n'étaient que des centres de production, bien organisés et bien tenus. On y était astreint au travail, c'est vrai, mais bien traité, bien nourri, bien soigné – sauf peut-être dans quelques-uns vers la fin de la guerre. »

Remarque : Le journaliste dit vrai, en substance. L'historien minimise les souffrances de certains déportés dans certains camps. Il n'a retenu que des témoignages qui allaient dans son sens. Il a voulu démontrer qu'on s'était rendu coupable de colossales exagérations, dans la description de la vie des camps. Tenant compte de ce qui lui apparaissait comme trente ans d'une propagande d'horreurs, il a rappelé certains points des déclarations de Margaret Buber (-Neumann), de Charlotte Bormann (p. 25b), du D^r Barton (p. 29a-b) et de « centaines de déclarations sous serment faites pour les procès de Nuremberg » mais non mises en évidence (p. 28b). À propos de Bergen-Belsen (la plupart des photos d'horreur concernent ce camp partiellement hôpital), il parle de « chaos » à la fin de la guerre (p. 28b).

Alinéa 8 (bis). Le journaliste dit que, pour R.E.H., aucun camp de concentration « n'a jamais comporté de "chambres à gaz" », ni de véritables fours crématoires.

Remarque : R.E.H. dit qu'il n'a pas existé une seule de ces monstruosité baptisées « chambres à gaz ». En revanche, il dit, sans équivoque, que des cadavres étaient brûlés dans des fours crématoires, de vrais fours crématoires, au lieu d'être enterrés. Il écrit : « Christophersen (auteur de *le Mensonge d'Auschwitz*, 1973) reconnaît qu'il devait certainement y

avoir des fours crématoires à Auschwitz puisque 200 000 personnes vivaient dans ce camp et qu'il y a des fours crématoires dans toutes les grandes villes de 200 000 habitants » (p. 20a). Il écrit encore, parlant de l'unique four crématoire de Dachau : « [Il était] semblable aux fours crématoires utilisés actuellement dans tous les cimetières ; on l'employait tout simplement pour incinérer les cadavres des personnes mortes au camp à la suite de diverses causes naturelles, de maladies infectieuses spécialement. Ce fait fut prouvé d'une façon concluante par le cardinal Faulhaber, archevêque de Munich. Il fit savoir aux Américains [après la guerre] que trente mille personnes avaient été tuées à Munich au cours des bombardements alliés de septembre 1944. L'archevêque demanda alors [à l'époque] aux autorités allemandes d'incinérer les corps des victimes dans le four crématoire de Dachau, mais on lui répondit que c'était impossible puisqu'il n'y avait qu'un seul four qui ne pouvait pas incinérer autant de cadavres » (p. 27a).

Alinéa 8 (ter). Le journaliste prête à R.E.H. la pensée suivante : « Mensonges, calomnies, que tous les récits fabriqués de toutes pièces, les photos truquées, les livres et les films qui présentent ces camps comme des lieux d'extermination, de torture et de mort. »

Remarque : Tout au long de sa brochure, l'historien donne des exemples spectaculaires de cette industrie du faux. Le Tribunal de Nuremberg [art. 19 des statuts] autorisait cyniquement l'usage du faux : « On décréta que "le Tribunal ne serait pas lié par des règles techniques de preuve" » (p. 12a). On se priva d'autant moins de fabriquer des faux qu'aucune poursuite judiciaire n'était possible pour usage de faux. Le commerce s'en mêla. Dans certains cas, même les Juifs s'émurent de la prolifération de ces faux : ex. : *Au nom de tous les miens*, de Martin Gray (p. 25a-b). L'historien traite de faux tous les mémoires, « aveux » ou « confessions » qui présentent les camps comme des lieux d'extermination ». Les exemples qu'il donne paraissent sans réplique (Høess, Gerstein, Nyiszli, l'étonnant montage photographique de sa page 30a, etc., etc.). Dans un seul cas, son argumentation est sans valeur : dans celui du *Journal* de Anne Frank. Ce *Journal* est une supercherie littéraire aisément démontable par d'autres moyens que celui qu'emploie R.E.H.

Alinéa 9. Le journaliste parle d'« un tourbillon de citations où se mêlent sans qu'on puisse s'y reconnaître la Croix-Rouge internationale, le journal *Die Tat* de Zurich dans son numéro du 19 janvier 1955, etc. ».

Remarque : On peut se demander quel est le sens de ces mots, à supposer qu'ils en aient un. Le journaliste se plaindrait-il de ce qu'il y a trop de citations ?

Alinéa 10. Le journaliste dit que R.E.H. étaye sa démonstration par des « citations d'auteurs connus ou inconnus, obscurs ou imaginaires ».

Remarque : Le journaliste, ne citant aucun exemple à l'appui de son affirmation, on ne peut savoir ce qu'il entend par « auteurs *inconnus* » et, surtout « *imaginaires* ».

Alinéa 10 (bis). Le journaliste dit que, pour R.E.H., « tous les aveux de nazis » ont été « extorqués par la torture, systématiquement pratiquée par les Alliés après la défaite du Reich ».

Remarque : Le journaliste omet de dire que les Américains eux-mêmes ont eu l'honnêteté de reconnaître qu'ils avaient fait un emploi systé-

matique des tortures les plus graves dans de nombreux cas. Voy. prison de Schwäbisch Hall, procès de Malmédy, Sepp Dietrich, Jochen Peiper, Oswald Pohl, commission Simpson, juge Edward L. van Roden déclarant : « Sur les 139 cas de notre enquête, 137 de ces soldats allemands (dans la seule affaire de Malmédy) avaient reçu des coups de pied dans les testicules qui leur avaient laissé des blessures inguérissables. C'était un moyen standard utilisé dans ces interrogatoires par ces Américains. » [...] « Des hommes forts furent réduits à l'état d'épaves humaines prêtes à marmotter n'importe quels aveux exigés par le ministère public. » (p. 13a-b.) L'historien évoque bien d'autres cas patents de torture pratiquée par les Alliés et, spécialement, par les Polonais et les Soviétiques (cas Wisliceny, [Ohlendorf], Rudolf Höess...). Pour expliquer des cas extravagants comme ceux, par exemple, de responsables « avouant » l'existence de « chambres à gaz » dans des camps où les Alliés ont fini par admettre... qu'il n'y avait pas eu de ces « chambres », l'historien ne limite pas ses explications à des explications par la torture. Il parle également d'« aveux » « sous la contrainte », « ou parce qu'on [avait] promis [aux accusés] des peines réduites ». Voy. p. 16b, l'affaire Bach-Zelewski. La menace de livrer un accusé aux Polonais ou aux Soviétiques, le chantage de la suppression des cartes d'alimentation accordées aux familles des accusés, les mesures de rétorsion brandies contre le soldat si l'officier n'« avoue » pas, et vice versa, la formidable pression morale que font peser sur un accusé la justice et l'appareil judiciaire de son vainqueur, le courage héroïque qu'il faut à des témoins à décharge pour venir défendre des « criminels » jugés d'avance et sans appel : tous ces éléments et bien d'autres, soit que l'historien les précise de lui-même, soit qu'ils apparaissent à l'évidence quand on garde présent à l'esprit ce qu'il dit sur d'autres sujets que les « aveux », constituent des explications à ces mêmes « aveux » ou « témoignages ».

Alinéa 10 (ter). Le journaliste dit que, dans la brochure de R.E.H., on « trouve une foule de références impressionnantes, évidemment invérifiables ou alors, si on tente de contrôler l'une de celles qui, exceptionnellement, peuvent l'être, grossièrement truquées ».

Remarque : Le journaliste ne fournit aucun exemple à l'appui de cette affirmation (voy. en effet, notre remarque sur « Un exemple », à l'alinéa suivant). On aimerait d'ailleurs savoir ce qu'est une référence « invérifiable » (le journaliste a-t-il voulu dire : « incomplète » ?) et, surtout, une « référence évidemment invérifiable ».

Alinéa 11. Le journaliste écrit : « Un exemple : la brochure se réfère à l'« éminent historien américain Harry Elmer Barnes » (?) qui, dans *Rampart Journal* (??) au cours de l'été 1967, aurait écrit en substance – mais la citation est évidemment donnée entre guillemets – qu'il n'y avait pas eu d'extermination systématique dans les « camps de la mort ». »

Remarque : Harry Elmer Barnes a été un historien de réputation internationale. Ses publications, en trente ans de carrière universitaire, ont été très nombreuses. Un livre d'hommages vient de lui être consacré par ses anciens élèves et disciples. Il compte 884 pages (Hardback éd.). *Rampart Journal of Individualist Thought* n'est pas une publication fictive. La référence « été 1967 » est exacte (vol. 3, n° 2). L'article de H.E.B. s'y intitule « The Public Stake in Revisionism » (p. 19 à 41). Nulle part R.E.H. ne prétend citer H.E.B. « en substance » pour aller

ensuite le citer « entre guillemets » ! D'emblée, il cite entre guillemets H.E.B. Quant au passage cité, il n'a nullement le sens qu'y trouve le journaliste. Ce passage, d'une importance capitale, montre que, tout de suite après la guerre, les vainqueurs ont tenté de faire passer certains camps de l'Ouest pour des camps, non pas de simple concentration, mais d'extermination (Dachau, Buchenwald, etc.). Puis, quand il fut démontré que l'accusation n'était pas soutenable, on la reporta sur les camps de l'Est. Or, comme le remarque R.E.H., ces camps, et notamment ceux du complexe d'Auschwitz, n'étaient toujours pas visitables plusieurs années après la fin de la guerre. Par conséquent, le passage cité entre guillemets a la valeur d'un avertissement et d'un rappel salutaire pour quiconque oublierait cette « méprise » de l'immédiat après-guerre où Buchenwald l'emportait sur Auschwitz dans la propagande d'horreurs.

Alinéa 11 (bis). Le journaliste, après avoir fait suivre d'un point d'interrogation le nom d'H. E. Barnes, puis de deux points d'interrogation, celui de *Rampart Journal*, place trois points d'interrogation après celui de Berta Schirotschin.

Remarque : On ne peut tenir rigueur à l'historien de ce que tous les noms des détenus de Dachau ne soient pas universellement connus. Citant Ernst Ruff, Jan Piechowiak et Berta Schirotschin, il prend soin d'indiquer pour chacun sa qualité ou son emploi au camp de Dachau.

Alinéas 12 à 15. Ces quatre derniers alinéas n'appellent pas de remarques particulières. Le journaliste y exprime son opinion sur une brochure que, comme on a pu le constater, il a très superficiellement parcourue. Son jugement s'exprime dans les termes suivants : « stupide », « fantastique », « monstrueux de bêtise autant que d'ignominie », « cette sale brochure », « envie de vomir », « allégations aussi inouïes », « aveuglé », « imbécile », « funambulesques énormités », « ignorant », « très sot », « charlatans, marchands d'orviétan, escrocs de tout poil », « mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ». Pour terminer le journaliste renouvelle l'expression de sa foi en l'horreur des camps de concentration et d'extermination.

C'est l'époque où Faurisson rédige une sorte de brève mise au point de ses recherches, intitulée « Le problème des chambres à gaz » que personne ne semble désireux de publier. Il insiste auprès de la rédaction du *Monde*, ce qui lui vaut une nouvelle réplique de Pierre Viansson-Ponté (6 août 1977) :

Je ne vous ai rien fait, sinon d'écarter des colonnes de notre journal vos libelles enflammés. J'avoue que je ne comprends pas pourquoi vous pouvez parler du « préjudice que je vous ai causé » et exiger réparation.

De deux choses l'une : ou bien vous vous jugez solidaire du nazisme, chargé par quelque décret de la Providence de la mission de lui faire rendre justice et hommage, en écrivant et proclamant d'énormes absurdités. Alors, dans ce cas, en effet, je vous cause un préjudice en refusant d'entrer dans ce jeu, à mes yeux plutôt ignoble.

Ou bien, vous êtes réellement antinazi, comme vous l'écrivez, uniquement soucieux de vérité historique. Dans ce cas, je suis tout prêt à vous entendre.

À une condition toutefois qui me paraît normale. Vous invoquez des « témoins » inconnus, révoquez tous les aveux qui ne vont pas dans votre sens, énoncez des affirmations sans preuves. J'ai le droit, comme je le ferais en face d'un spécialiste, d'un scientifique comme vous assurez l'être, d'invoquer, à mon tour, ma caution. Apportez-moi le témoignage d'une personne dont les qualités humaines et les connaissances historiques sur le sujet en cause soient unanimement reconnues, qui accepte de prendre en considération – je ne dis même pas d'approuver – vos affirmations, et alors je les publierai. Et puisque, dans vos textes, vous vous référez sans cesse à elle, je désigne comme arbitre et caution, M^{me} Germaine Tillion dont l'intégrité, le savoir et l'expérience en la matière sont au-dessus de tout soupçon. Qu'elle me dise ou m'écrive que vous n'avez pas tort et je m'incline.

Je vais même plus loin. À défaut de M^{me} Tillion, j'accepterai de la même façon l'avis d'une autre personne à laquelle vous faites référence, M^{me} Olga Wormser-Migot, également historienne et spécialiste du système concentrationnaire qui a fait l'objet de sa thèse de doctorat et de plusieurs de ses ouvrages, et également estimable.

Il va de soi que, faute de la caution de l'une ou l'autre de ces spécialistes reconnues et probes, en qui j'ai toute confiance, je vous considérerai comme un falsificateur et un dangereux maniaque. Et qu'alors, je prendrai les dispositions nécessaires pour que vous cessiez de me diffamer comme vous le faites.

Une sorte de jury d'honneur, voilà ce que propose Vianson-Ponté. C'est évidemment bien mince pour résoudre un problème historique mais ce pourrait être suffisant pour laver Faurisson des accusations qui courent sur son compte. Ce dernier se met donc en devoir d'expliquer sa situation à M^{me} Wormser-Migot (18 août 1977) :

Chère Madame,

Il y a aujourd'hui trois ans et une semaine qu'en ouvrant le journal *le Monde*, je découvrais un « témoignage » où une ancienne déportée, sans me nommer mais en me désignant, me traitait de « falsificateur », de « pauvre dément » et d'« esprit pervers ». Et cela parce que j'osais mettre en doute l'existence des « chambres à gaz » hitlériennes. Lors d'une entrevue que vous vouliez bien m'accorder à votre domicile et qui avait lieu le 24 septembre 1974, vous me faisiez savoir que vous aviez manifesté votre réprobation à l'endroit de ce « témoignage » ; vous l'aviez même fait savoir à l'intéressée, c'est-à-dire à Charlotte Delbo.

Ce même jour, vous me proposiez d'intervenir auprès de M. Raymond Las Vergnas pour lui dire que vous désapprouviez le texte par lequel la Sorbonne Nouvelle portait condamnation de mes recherches.

Ce même jour encore, vous me prédisiez toutes sortes d'ennuis si je persistais dans la voie où je m'étais engagé. Vous me confirmiez ce que je savais déjà au sujet des ennuis graves que vous avaient valus vos trois pages sur « le problème des chambres à gaz ».

Vous ne vous trompiez pas. Voici une liste succincte des ennuis que j'ai rencontrés :

- Campagne de presse partie d'Israël en 1974, *Tribune juive-Hebdo*, le *Canard enchaîné*, le *Monde*, le *Droit de vivre*, l'*Humanité* (paraît-il), le grand Rabbin Kaplan à la télévision ; on me nomme ; on me désigne ; on publie mon adresse personnelle ; je reçois un flot de lettres de menaces, parfois signées de leurs auteurs et sur papier à en-tête ; inscription injurieuse à mon domicile ; injures au téléphone ; ma fille insultée ; ma femme insultée ;
- La Sorbonne Nouvelle, déformant totalement l'esprit de recherches dont elle ne sait d'ailleurs rigoureusement rien, porte condamnation de Faurisson dont elle va jusqu'à dire qu'il n'appartient pas à la Sorbonne Nouvelle ;
- Mon U.E.R. porte également condamnation en des termes outrageants ; je ne suis ni entendu, ni informé ; tout se passe dans mon dos ; je n'apprends les condamnations qu'après coup ;
- *Tribune juive-Hebdo* ayant suggéré que ma place n'est plus au S.N.E.Sup (j'appartenais au S.N.E.S., où j'avais été secrétaire de section, puis au S.N.E.Sup, depuis plus de vingt ans), je suis exclu de mon syndicat ; là encore je ne suis ni entendu, ni informé ; j'apprends la sanction par hasard et après coup ; je demande à être entendu. Peine perdue. J'envoie un papier à la « commission des litiges » qui expédie mon cas, sans autre forme de procès ;
- Lyon 2, ma nouvelle université, prend une décision sans précédent : elle décide ne pas me proposer pour le poste de professeur sans chaire que je sollicitais. Vous savez que, lorsque une université veut bloquer la carrière d'un maître de conférences, elle n'agit pas de cette façon. Il lui suffit de classer en dernière position le nom du candidat. Agir autrement, agir comme on l'a fait dans mon cas, c'est prendre une très grave initiative qui ne peut avoir qu'un motif extrêmement grave, si grave même que le candidat devrait pour le moins être entendu, puis, la décision une fois prise, se voir notifier cette décision. Encore que sur ce point je m'avance peut-être beaucoup, étant donné que mon cas serait sans précédent. Toujours est-il que là encore je n'ai appris cette décision que par hasard et grâce à une indiscretion. Mais voyez plutôt comment, ensuite, on a pris ses aises avec la vérité. Je suis parvenu à mettre l'autorité universitaire au pied du mur, et cela grâce au tribunal administratif de Lyon et au Conseil d'État. Dans un premier temps on m'a dit qu'on me reprochait d'être nazi ; motif : je niais l'existence des camps de concentration ou des « chambres à gaz », *ad libitum*. Dossier de l'accusation : coupures de presse du *Canard enchaîné*, du *Monde*, etc. Dans un deuxième temps on m'a dit qu'on me reprochait non pas d'être nazi, mais d'être fou ; motif : même motif ; dossier : même dossier. Dans un troisième temps on est allé encore plus loin. On a totalement abandonné les deux accusations précédentes pour se rabattre sur le motif suivant, un motif présenté cette fois au tribunal administratif : « M. Faurisson n'a jamais rien publié, et cela de son propre aveu. » Dossier cette fois-ci : une lettre de moi. Dans cette lettre, que j'avais adressée au président de mon université pour lui dire mon étonnement devant l'accusation de nazisme, j'avais effectivement écrit que, puisque *je n'avais rien publié*, je ne voyais pas sur quoi cette accusation pouvait être fondée. Il allait de soi que cette phrase signifiait que *je n'avais jamais rien publié...* qui puisse donner à penser que j'étais

nazi. On a extrait cette phrase de ma lettre pour faire de moi un maître de conférences qui n'avait jamais publié un seul livre ou article. L'imputation était d'autant plus cynique que mon dossier de candidature contenait sur toute une page la liste de mes publications dont certaines sont passablement connues en France et à l'étranger ;

- Je passe sur trois ou quatre ignominies que je pourrais ajouter à cette liste ; je passe sur le fait que ma vie est devenue difficile ; je passe sur le fait que, sans argent, il me faut payer des avocats ; je passe sur le fait que ma femme souffre d'une grave dépression nerveuse à laquelle tant d'ennuis, malheureusement, ne sont pas étrangers.

Mais, voyez-vous, je me sens propre et je sais que bien des gens se sont salis. Je passe pour « nazi » comme, en d'autres temps, je passais pour l'« Angliche » et comme, si Hitler avait gagné la guerre, je passerais pour faire le jeu des « judéo-marxistes ».

Je vais droit mon chemin. Vous me disiez que je vous paraissais naïf. Entre nous, je me crois à peu près aussi naïf que Voltaire. Voltaire était naïf et, en bon Français, il était courageux par accès mais sans grande continuité. Mon travail, en fin de compte, je préfère le comparer à celui de Jean Norton Cru, qui a mené sa tâche à bien jusqu'au bout, malgré les outrages et sans désespérer des hommes.

Je suis arrivé à la conclusion que les « chambres à gaz » hitlériennes n'ont jamais existé. Mon enquête remonte à bien des années. Quand je suis allé vous trouver, j'en savais déjà très long sur la question. Parce que vous m'étiez sympathique, parce que je ne voulais pas vous froisser dans votre sensibilité et aussi – soyons franc – parce que c'est ma façon d'enquêter, je ne vous ai pas révélé, à l'époque, ce que je savais de précis sur les « documents » Höss ou Gerstein, sur les « témoignages » de Nyiszli et consorts. Je ne vous ai pas dit que je pouvais vous réciter les deux « dépositions » du D^r Bendel. Rappelez-vous ce que je vous ai, par la suite, écrit sur le « document » NO-365 : un exemple, parmi bien d'autres, de présentation malhonnête du Centre de documentation juive contemporaine.

Vous m'avez envoyé une photo de la « chambre à gaz » de Majdanek, d'autant plus précieuse, me disiez-vous, qu'elle datait d'un temps antérieur à la « frénésie muséographique qui a présidé à la transformation des lieux » (je vous cite de mémoire). Cette photo est celle d'une salle de douche. Quant aux lieux, je les ai visités en 1975 : comme supercherie grossière, on ne fait pas mieux. C'est à *rire*. J'ai visité Auschwitz et Birkenau en 1975 et en 1976. Je possède une abondante documentation photographique sur tout ce qui a trait aux « chambres à gaz » des deux camps. J'ai des copies de plans particulièrement intéressants et qu'on se garde bien de publier.

J'ai lu une foule de « documents », de « témoignages », d'« affidavits », de NO, de NI, de NIK, de PS, etc. à la fois de l'I.M.T., des N.M.T., du « Procès de Francfort » ou d'autres procès. J'ai étudié les sténogrammes du « Procès de Jérusalem ». J'ai aussi lu bien des ouvrages de la tendance Hilberg - Reitlinger ou de la tendance Rassinier - Butz.

Je me demande quelle piste j'ai pu laisser inexplorée.

Ma première visite au Centre de documentation juive contemporaine remonte à 1967. Du début de 1974 à juillet 1977, j'ai passé des centaines

ou des milliers d'heures dans ce même C.D.J.C., bien qu'on s'y soit ingénié à me rendre mes visites et mes conditions de travail de plus en plus difficiles. J'y ai exploré à fond le fichier « Extermination-gazage » et bien d'autres documents non répertoriés dans ce fichier. J'ai eu quelques entretiens avec MM. Wellers, Rutkowski et surtout avec M. Billig. Ce dernier, qui m'avait, en 1974, adressé une lettre où il se déclarait étonné qu'on puisse douter de l'existence des « chambres à gaz » parce qu'il en existait tant de preuves, a fini par reconnaître devant moi en mai 1977 qu'il n'était pas en mesure tout compte fait, de me fournir *une* preuve de l'existence d'*une* « chambre à gaz ». Et, comme j'insistais pour savoir s'il connaissait une personne capable de fournir une telle preuve, il me répondait qu'au fond il n'en connaissait pas. Il ajoutait, je dois le dire, qu'à son avis, s'il n'y avait pas eu de « chambre à gaz », il avait forcément existé un moyen industriel – il ne savait pas lequel au juste – de perpétrer un gigantesque massacre, un « génocide ».

J'aurais beaucoup à dire sur cette position de repli, mais passons.

Lors de notre entrevue du 24 septembre 1974, vous m'aviez dit : « Il ne faut pas attaquer les déportés. Je vous demande une chose : promettez-moi de ne rien écrire. » Ma réponse avait été : « Un article de moi peut sortir. Je m'y emploie. » Vous m'avez alors dit : « Envoyez-le moi. »

C'est ce que je fais aujourd'hui. Cet article, intitulé « Le problème des chambres à gaz », je l'ai envoyé le 26 juin 1977 au journal *le Monde*, qui hésite à le publier. *Le Monde* me doit réparation. Il m'a insulté le 11 août 1974 et il m'a refusé tout droit de réponse. Cette réparation, je l'obtiendrai tôt ou tard, d'une façon ou d'une autre. P. Viansson-Ponté me prend, figurez-vous, pour un sympathisant des nazis. Il se plaint de ce que, dans mes lettres à J. Fauvet ou à d'autres de ses collègues, je l'insulte. Il voit là probablement le signe de je ne sais quelle frénésie. Il a oublié le mal qu'il m'a fait le 11 août 1974. Je lui ai dit qu'il avait, de plus, gravement dénaturé le contenu de la brochure de R. Harwood dans son article du 17-18 juillet 1977. Je disais que je ne voulais pas, à mon tour, subir le même traitement (être l'objet de dénaturations, falsifications, adulterations, etc.). Je lui ai dit que dans le texte d'Harwood il y avait du très bon et du très mauvais, etc., etc. Il m'a écrit une lettre furibonde. Il m'a dit qu'il était prêt à m'entendre à condition que Germaine Tillion ou – à défaut – M^{me} Olga Wormser-Migot, lui dise ou lui écrive que je n'ai pas tort dans ma thèse sur les « chambres à gaz ». Je lui ai répondu que je ne pouvais avoir confiance en G. Tillion étant donné ses témoignages sur la prétendue « chambre à gaz » de Ravensbrück. J'ai ajouté : « D'accord pour M^{me} Olga Wormser-Migot. Ayons, vous, elle et moi, une entrevue ensemble. Elle m'a aimablement reçu chez elle en 1974. Elle ne connaît pas mes dossiers. Mais en vingt minutes elle verrait bien ce qu'ils valent. »

À mon collègue Delpech – que je connais assez mal et surtout pour l'avoir rencontré au C.D.J.C. – vous auriez dit : « Attention ! Faurisson n'est pas un nazi. Il ne faut pas lui faire d'ennuis. » Je me demande au fond si ce soupçon de nazisme n'est pas également chez P. Viansson-Ponté la vraie pierre d'achoppement. Voyez si, à défaut d'autre chose, vous ne pourriez pas le rassurer là-dessus.

Mon article est-il nazi ? violent ? agressif ?

Je vous dis que, s'il faut désamorcer toute cette affaire de « chambres à

gaz » et de « génocide », cet article peut y parvenir. Les choses en ce moment évoluent vite, très vite.

Et puis tout cela est bien simple. Qu'on réponde à ma question : « Si les "chambres à gaz" n'ont pas existé, faut-il le dire ou le taire ? »

Je vous ai parlé sans détours. Répondez-moi de même.

La réponse est datée du 7 novembre 1977 :

[...] Je ne veux pas vous écrire un volume, mais seulement vous préciser ma position.

1° Votre visite m'avait beaucoup émue à tous points de vue. Je pensais surtout à cette persécution ininterrompue contre un homme de bonne foi ;

2° La première différence entre mes positions et les vôtres, et vous le savez, c'est que je crois à l'existence de chambres à gaz à Auschwitz et à Majdanek, ainsi qu'à la « chambre expérimentale » (1 m sur 2 sur 3) du Struthof ;

3° Dernière et principale différence :

Étant donnés les sentiments des déportés, profondément traumatisés par les souffrances subies, il est évident que votre attitude ne peut que les heurter. Il est des cas où l'Histoire se doit d'attendre que le Temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur.

Écoutez-moi – et vous savez que je crois votre recherche pure de tout autre motivation que la vérité historique – votre attitude d'obstination à partir du moment où votre thèse a été contestée et où votre défense elle-même vous portait à vous opposer de plus en plus aux déportés, prêtait à confusion.

En effet, plus vous apportiez d'arguments au renforcement de votre propos, plus vous affirmiez sa vérité, plus vous *sembliez* aux yeux de certains laver Hitler d'une des accusations portées contre lui et ses camps.

Pour moi, cher Monsieur, un tel problème ne peut être traité que dans le contexte général du nazisme. Tortures, expériences, génocide, fours crématoires et charniers, horreurs portées à l'extrême, dites-moi si dans tout cela l'existence ou la non-existence de chambres à gaz présente aux yeux de l'histoire infâme de ces années une importance « de surcroît » assez capitale pour continuer sur ce point à meurtrir encore les déportés, et à mettre votre propre existence en malheur ?...

Je vous rappelle que, dans une occasion semblable – il s'agit de ma thèse *le Système concentrationnaire nazi* où, comme vous le savez, j'ai mis en doute et davantage l'existence de chambres à gaz à Ravensbrück et Mauthausen – et après des obstinations d'historiens qui ne servaient qu'à envenimer les choses, j'ai simplement introduit un rectificatif expliquant la position des déportés à ce sujet. Car pour moi les déportés comptent toujours d'abord.

Sachez que je suis prête, cher Monsieur, à vous aider dans toute la mesure de mes possibilités afin d'effacer de votre vie des accusations aussi nocives pour vous, votre travail et votre famille. Mais je vous prie de tout faire pour comprendre l'esprit de cette lettre.

C'est la raison pour laquelle je ne puis accéder à votre désir de rencontrer M. Viansson-Ponté en ma présence : il ne faut pas continuer de controverses sur un tel sujet. Je lui écris par contre par le même courrier.

J'insiste encore sur la nécessité d'un état d'esprit réaliste de votre part. Je suis prête à écrire à qui vous voudrez pour qu'il soit tenu compte de l' inanité des accusations qui vous atteignent. Mais *dans l'esprit de cette lettre exclusivement*.

L'arbitrage demandé par P. Viansson-Ponté n'aura donc pas lieu. Faurisson tente, en dernier recours, de plaider à nouveau auprès du *Monde* sa cause, celle du droit à la libre opinion (sous-entendu : le droit à rendre publique ladite opinion). Nuance de taille (14 octobre 1977) :

À MM. Fauvet et Lauzanne,

Malgré le ton extrêmement désagréable de ses lettres, j'ai honnêtement essayé de m'expliquer et de m'entendre avec M. Viansson-Ponté. En pure perte. Il est impossible de discuter avec quelqu'un qui a manifestement l'habitude des lectures hâtives. De plus M. Viansson-Ponté porte des coups, puis il se dérobe. En 1974, il m'a, avec cet article de M^{me} Charlotte Delbo, porté un terrible coup dont j'ai essayé, à nouveau le 11 août 1977, de lui montrer toutes les conséquences, sur le plan professionnel, syndical, familial. Une seule de ces conséquences, si quelqu'un d'autre qu'un « nazi » avait eu à les subir, aurait dû susciter article et débat dans les colonnes de votre journal. M. Viansson, lui, se moque de ce qu'il ose appeler mes « démêlés » et il en décline la responsabilité. Il va jusqu'à dire que, dans l'article de 1974, je n'ai été « ni nommé, ni désigné ». Or, cet article, qui s'inscrivait dans une campagne de presse, commençait par une longue citation. Cette citation, on avait pu la lire dans *Yedioth Aharonoth* (26 mai 1974), dans *Tribune juive-Hebdo* (14 juin), dans le *Canard enchaîné* (17 juillet) : l'auteur était nommé et son adresse était donnée et même répétée. Il s'agissait de Faurisson, maître de conférences à la Sorbonne. Les mêmes journaux ou d'autres revenaient sur cette affaire.

Le 14 mai 1974, votre collaborateur m'avait demandé l'autorisation de publier ce texte. Il écrivait en propres termes : « (Je) vous demande **si vous n'avez pas d'objection à formuler contre sa publication éventuelle**. » Je lui répondais, par lettre R.A.R. du 21 mai, que je **m'opposais** à cette publication d'une lettre **personnelle**. Or, le 11 août, précisément en pleine campagne de presse, je voyais paraître ce texte, sous la responsabilité de M. Viansson-Ponté. J'y étais, sous la plume de M^{me} Delbo, traité de « pauvre dément », de professeur qui s'est documenté uniquement pour avoir « des preuves contre la vérité », d'« esprit perversi » ; quant au titre de ce « témoignage », il me faisait tout simplement grief de « falsifier ».

N'importe quel honnête homme trouvera, je pense, de tels procédés indignes d'un grand journal. J'y vois, pour ma part, une bassesse comme je n'en découvre pas dans les autres publications qui m'ont attaqué. Et c'est le *Monde* qui a eu cette conduite. Je ne l'admettrai jamais. Et, bien franchement, je ne crois pas que vous soyez prêts, tous deux, à lui trouver des excuses. Votre journal me doit réparation. Voilà trois ans que je la réclame. J'ai été correct avec vous. Je ne me suis laissé aller à aucun

écart de langage. Rendez-moi cette justice que ma réponse de 1974 (sur « le droit au doute et à la recherche ») ainsi que ma réponse de 1977 (sur « le problème des chambres à gaz ») sont d'un tout autre ton que la *publication* injurieuse, insérée dans votre journal, après des mois de réflexion peut-être, par M. Viansson-Ponté.

Le 6 août 1977, ce dernier m'adressait une étrange lettre dans laquelle il me disait qu'il n'accepterait de publier mon texte sur « le problème des chambres à gaz » qu'à la condition que M^{me} Germaine Tillion ou M^{me} Olga Wormser-Migot prennent en considération mes affirmations. Bien que je ne croie pas un instant ni à l'argument d'autorité, ni à la valeur des recommandations ou patronages, j'acceptais, dans un esprit de conciliation, d'ouvrir mes dossiers devant M^{me} Wormser-Migot. Pour M^{me} Tillion, dont le crédit est grand auprès des journalistes, elle s'est discréditée à mes yeux par ses « témoignages » réitérés sur la « chambre à gaz » de Ravensbrück... qui – les instituts historiques ont fini par l'admettre – n'avait jamais eu un commencement d'existence (voyez notamment, Martin Broszat, *Die Zeit*, 19 août 1960). Là-dessus, en réponse à mon acceptation du 11 août 1977, votre collaborateur m'écrit qu'il a interrogé M^{mes} Tillion et Wormser-Migot et il ajoute : « L'une et l'autre, interrogées, me feront savoir qu'à leurs yeux votre thèse est absurde, votre obstination maniaque et qu'il n'y a aucune raison d'ouvrir un débat là où il n'y en a pas, dont la propagande [M. V.-P. dit curieusement la « contre-propagande »] pro-nazie ne manquerait pas de tirer argument. » Un peu plus loin, il écrit encore : « (...) faites-moi parvenir une caution écrite de M^{me} Wormser-Migot (...) ».

C'est se moquer des gens. C'est, une fois de plus se dérober. M. Viansson-Ponté, de la même façon, écrivait sur la brochure de Richard Harwood un compte rendu insultant. Il commençait d'ailleurs par ne fournir aux lecteurs et juges aucune référence qui permette de trouver cette brochure et de s'en faire soi-même une opinion. Puis, constatant l'abondance des réactions suscitées par une affaire qu'il avait pris la responsabilité de lancer, il vous laissait croire, si j'en juge par une lettre de M. Lauzanne du 22 juillet, qu'il reviendrait sur le problème évoqué et qu'il ferait état des réactions provoquées. En fait, rien n'est venu.

Tout cela est-il net et franc ? M. Viansson-Ponté est meilleur, la plume à la main et derrière un bureau que sous les projecteurs de la télévision. En direct et en pleine lumière, il est difficile d'esquiver la réplique éventuelle à un propos excessif ou insultant. J'ai remarqué qu'à la télévision les polémistes ne sont pas reconnaissables ; ils n'assument plus la moitié de ce qu'ils ont écrit.

J'assume pleinement la responsabilité de ma « libre opinion » sur l'imposture des « chambres à gaz ». Par son silence sur la question depuis *trente ans*, ou plutôt par un matraquage de propagande de guerre, c'est-à-dire sans possibilité de critique historique, la grande presse dans son ensemble et, malheureusement aussi *le Monde* en particulier, ont encouru une effroyable responsabilité. Les temps sont mûrs pour revenir sur de pareilles erreurs. Je demande qu'aux contestataires de l'histoire officielle, *le Monde*, sur ce point capital des « chambres à gaz », reconnaisse un autre droit que le droit au silence. Il y a la popularité de la fable, d'un côté ; et puis, de l'autre côté, il y a le devoir d'être vrai et la difficulté d'être vrai. Que *le Monde*, à la fin des fins, respecte sur ce chapitre la liberté d'opinion et qu'il donne à l'accusé lui-même le droit de

présenter lui-même sa défense. Trêve de censure ! Le droit que je réclame est élémentaire en démocratie : le droit au doute, à la recherche, à la libre opinion : le **droit de réponse**. Recevez, Messieurs, je vous prie, l'expression de ma confiance en votre discernement et en votre courage.

Tout cela ne mène à rien. L'hérésie est sans doute trop grave pour que la démocratie s'en mêle. C'est par le courrier des lecteurs de quelques revues de vulgarisation historiques qu'il fait passer quelques notes qui pourraient accrocher une discussion, mais en vain :

Dans *Historama* (novembre 1975, p. 10) :

[**Nacht und Nebel**]

Je me permets de vous signaler une erreur et une omission aux pages 87 et 88 de votre revue du mois de juillet 1975.

Erreur, le *Nacht und Nebel Erlass* est en fait du 7 décembre et non du 12 décembre 1941. Il est vrai, que sauf erreur de ma part, le texte de cette ordonnance n'a pas été retrouvé et que l'on cite toujours, comme cela a été le cas au grand procès de Nuremberg, le texte en date du 12 décembre qui y fait référence.

Omission, plus grave pour qui, du moins, a le souci de ne pas confondre l'histoire avec la propagande ou le journalisme : *Nacht und Nebel* est une expression inventée d'après les initiales N.N. couramment utilisées dans l'administration allemande (et aussi italienne) pour désigner soit l'anonymat de fait soit l'anonymat de contrainte. Dans le premier cas, il s'agit de *Nomen Nescio* (nom inconnu) et, dans le second, il s'agit de *Nomen Notetur* (nom à censurer). L'équivalent français en est soit *Inconnu*, soit *X*, soit *sans autre renseignement*. Référence : *Deutsches Wörterbuch* de Jakob Grimm et Wilhelm Grimm, 1889, à l'article N.

Le livre de Walter Görlitz sur Keitel, traduit par R. Moreigne (Fayard, 1963), sans entrer dans ces explications, rappelle, p. 247, que la traduction de N.N. par *Nuit et Brouillard* n'est qu'une habitude qu'on a prise.

Ne pensez-vous pas, avec moi, qu'il importe de revenir sur certaines habitudes et de rétablir la vérité par un retour aux sources ? Nous nous trompons tous et très souvent mais ne croyez-vous pas que, de rectification en rectification, *Historama* peut apparaître comme une revue qui, à la différence de quelques autres, recherche la vérité ?

Dans *Historia* (août 1977, p. 132), la lettre est précédée d'un bref chapeau :

À la suite de la parution de notre numéro spécial « Les médecins S.S. », M. R. Faurisson, maître de conférences à Lyon, nous prend à partie dans une longue lettre dont nous avons décidé de publier des extraits, non sans avoir hésité, parce qu'elle exprime un courant d'une originalité aussi rare que provocante.

Ce courant tend à nier la tentative allemande d'exterminer les Juifs.

Parmi ses pionniers, le français Paul Rassinier, ancien déporté, qui écrivait en 1962 : « L'extermination des Juifs dans les chambres à gaz est un mensonge historique. » Depuis, l'Américain Arthur Butz a publié dans le même esprit *The Hoax of the Twentieth Century* et l'anglais R. E. Harwood *Did really six million die ? (The imposture of gas chambers)* :

« J'ai l'honneur d'élever une protestation contre la nature de ce numéro spécial d'*Historia*, consacré aux "Médecins S.S." (...) »

« Comment pouvez-vous croire un instant à l'authenticité de la "chambre à gaz" du Struthof... que vous ne pouvez d'ailleurs montrer en photographie ? Vous êtes-vous demandé pourquoi aucun livre sur le Struthof, y compris le *roman* d'Allainmat, ne reproduit la photographie de cette "chambre à gaz" pourtant visitable et montrée telle qu'en son "état d'origine", dit l'inscription que vous trouverez sur place ? Comment avez-vous pu reproduire cette photographie de l'extérieur avec une cheminée de ce genre ? (...) »

« Saviez-vous que Kramer [commandant du Struthof, puis de Bergen-Belsen, N.D.L.R.] est l'auteur d'une confession sur la "chambre à gaz" dont le vague et l'absurdité dépasse tout ce qu'on a pu "confesser" dans les procès de Moscou, de Cracovie (Höss) ou de Prague il n'y a guère ? »

« Comment avez-vous pu reproduire la photographie de la p. 45 ? N'avez-vous pas lu le livre de Harwood, *Did six million really die ?* Et surtout l'ouvrage d'Udo Walendy, *Bild "Dokumente" für Geschichtschreibung*, où cette photographie est étudiée aux pages 74 et 75 ? »

« Je vous signale, en passant, que votre photographie est un *montage* de *montage*. Voyez la façon dont est posée sur « ses » épaules la tête du premier personnage de gauche. (...) »

« Et la photographie de la p. 93 : la femme aux seins nus ! Comment n'avez-vous pas discerné que, là encore, il y avait montage. Regardez la tête de "Photomaton" ! (Voy. Walendy, *ibid*, p. 23.) (...) »

« Comment pouvez-vous cautionner ainsi une propagande qui est celle qui a préparé le procès de Nuremberg ? Ne vous rappelez-vous pas le stupéfiant article 19 des statuts du Tribunal : "Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves" ? N'est-ce pas d'un effroyable cynisme ? Ne devrait-il pas donner l'éveil à tout honnête homme ? »

« J'ai été féroce ment antinazi. Je ne peux supporter le fascisme sous aucune forme. Mais (...) je vous adjure de garder constamment présents à la mémoire les procès de sorcellerie. Rappelez-vous les "aveux", les "preuves", les "témoignages". Une sorcière n'allait pas dire à un tribunal : "Vous savez bien que tout cela est faux, que le sabbat est une invention et les rencontres avec le diable une autre invention." Elle aurait rencontré une incrédulité totale. Et pourtant elle aurait dit la vérité. Pour se défendre, il lui fallait, selon la vieille loi encore en vigueur, plaider le vraisemblable et non le vrai. »

« J'ai eu l'occasion de vous le dire et je le répète ici, je suis prêt à ouvrir devant vous tel de mes dossiers qu'il vous plaira sur cette imposture du génocide. Il paraît bien des livres sur la question. Les temps sont mûrs. »

Commentaire de la rédaction :

Que dans la vaste iconographie des camps de concentration, il y ait des photographies tronquées par des montages ou déformées par la légende dont les agences les accompagnent, c'est possible. Qu'il y ait eu moins de six millions de Juifs exterminés dans les camps, c'est également possible. Que plusieurs camps dépourvus de chambres à gaz en aient été dotés par la légende, c'est vrai. Mais n'y aurait-il eu « que » deux ou trois millions de victimes, n'y aurait-il eu de chambres à gaz que dans les camps situés en Pologne, la tragédie et l'épouvante restent les mêmes. Et comparer les innombrables témoignages, aveux et documents prouvant le génocide aux preuves qui servirent à envoyer les sorcières au bûcher est un défi qu'on n'a ni l'envie ni le besoin de relever. (F.X.V.)

Finalement, c'est une publication d'extrême droite, *Défense de l'Occident*, dirigée par Maurice Bardèche, de fasciste mémoire, qui accueille en juin 1978 la note de synthèse que Faurisson cherche à publier depuis longtemps. Comme il le dit en note, « il ne cautionne évidemment pas les opinions politiques de ceux qui le publient ».

Le « problème des chambres à gaz (a) »

par
Robert Faurisson (b)

« Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves (...) » (art. 19 des statuts du Tribunal militaire international [en fait : Tribunal militaire interallié] siégeant à Nuremberg).

« Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve des faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis (...) » (art. 21 des mêmes statuts).

Personne, pas même les nostalgiques du III^e Reich, ne songe à nier l'existence des camps de concentration hitlériens. Tout le monde reconnaît également que certains de ces camps étaient dotés de fours crématoires. Au lieu d'enterrer les cadavres, on les brûlait. La fréquence même des épidémies exigeait la crémation, par exemple, des cadavres de typhiques (voyez les photographies de charniers).

Ce qui est contesté, en revanche, par de nombreux auteurs français, anglais, américains et allemands, c'est l'existence, dans l'Allemagne hitlérienne, de « camps d'extermination ». Ce terme désigne, chez les historiens de la déportation, des camps de concentration qui auraient été dotés de « chambres à gaz ». Ces « chambres à gaz », à la différence des « chambres à gaz » américaines, auraient été conçues pour tuer en

(a) L'expression est de Olga Wormser-Migot (*le Système concentrationnaire nazi, 1933-1945*), thèse, P. U. F., 1968, p. 541.

(b) Maître de conférences à l'université de Lyon 2 (critique de textes et de documents). M. Faurisson nous demande de rappeler qu'il ne cautionne évidemment pas les opinions politiques de ceux qui le publient.

masse. Les victimes auraient été des hommes, des femmes et des enfants dont Hitler aurait décidé l'extermination à cause de leur appartenance raciale ou religieuse. C'est là ce qu'on appelle le « génocide ». L'arme, par excellence, du « génocide » aurait été ces abattoirs humains appelés « chambres à gaz » et le gaz employé aurait été principalement le Zyklon B (insecticide à base d'acide prussique ou cyanhydrique).

Les auteurs qui contestent la réalité du « génocide » et des « chambres à gaz » sont appelés « révisionnistes ». Leur argumentation est à peu près celle-ci :

« Il suffit d'appliquer à ces deux problèmes les méthodes de routine de la critique historique pour s'apercevoir qu'on se trouve devant deux mythes qui, d'ailleurs, forment un ensemble indissociable. L'intention criminelle qu'on prête à Hitler n'a jamais pu être prouvée. Quant à l'arme du crime, personne, en fait, ne l'a jamais vue. On se trouve là devant une réussite particulière de la propagande de guerre et de haine. L'histoire est pleine d'impostures de ce genre, à commencer par les affabulations religieuses sur la sorcellerie. Ce qui, en la matière, distingue notre époque de celles qui l'ont précédée, c'est que la formidable puissance des médias est venue orchestrer d'une façon assourdissante, et jusqu'à la nausée, ce qu'il faut bien appeler "l'imposture du siècle". Malheur à qui, depuis trente ans, s'avise de la dénoncer ! Il connaîtra – selon les cas – prison, amendes, coups, insultes. Sa carrière pourra être brisée ou compromise. Il sera dénoncé comme "nazi". Ou bien on ne se fera pas l'écho de ses thèses, ou bien on déformera sa pensée. Pas un pays ne lui sera plus impitoyable que l'Allemagne. »

Aujourd'hui, le silence est en train de se rompre autour des contestataires qui ont osé prendre la responsabilité d'écrire que les « chambres à gaz » hitlériennes, y compris celles d'Auschwitz et de Majdanek, ne sont que mensonge historique (c). Il y a là un progrès. Mais que d'insultes et de déformations, quand un historien comme Georges Wellers se décide enfin, dix ans après la mort de Paul Rassinier, à « exposer » une partie infime des arguments de cet ancien déporté qui a eu le courage de dénoncer dans ses écrits le mensonge des « chambres à gaz » ! Toute une presse, toute une littérature où s'étale un nazisme de sex-shop (et même un journal comme *le Monde* (d)) s'emploient à répandre l'idée que les

(c) Voyez, en plus de nombreux articles de presse, uniformément hostiles ou insultants, une étude de Hermann Langbein parue dans *le Monde juif* d'avril-juin 1975 (« Coup d'œil sur la littérature néo-nazie », pp. 8 à 20). Hermann Langbein a été interné au camp d'Auschwitz. Il a témoigné dans de nombreux procès. Il exerce de hautes responsabilités dans le monde des anciens déportés. Un de ses récents ouvrages porte le titre en français, de *Hommes et femmes à Auschwitz* (Fayard, 1975, VII-529 p.). Pas un seul des trente chapitres de ce livre ne sont consacrés aux « chambres à gaz » ! En revanche, il y est à tout instant question de « sélection pour la chambre à gaz », de « cheveux de gazés », de « rescapés de la chambre à gaz », etc. Voyez aussi une étude de Georges Wellers dans *le Monde juif* d'avril-juin 1977 (« La "solution finale de la question juive" et la mythomanie néo-nazie », pp. 41 à 84). Voyez, par ailleurs, une étude d'Ino Arndt et de Wolfgang Scheffler dans les *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* (publication de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, dir. Martin Broszat), d'avril 1976 (« Organisierter Massenmord an Juden in Nazi Vernichtungslagern », pp. 105 à 135).

(d) Voyez *le Monde* du 16-17 octobre 1977, p. 3 : « Des centaines de tracts néo-nazis... »

nouveaux nazis oseraient nier l'existence *des fours crématoires*. Mieux : ces néonazis oseraient prétendre *qu'aucun Juif n'a été gazé*. Cette dernière formule est habile. Elle donne à entendre que les nouveaux nazis, sans contester l'existence des « chambres à gaz », poussent le cynisme jusqu'à prétendre que les Juifs seuls auraient bénéficié du privilège de ne pas passer à la « chambre à gaz (e) » !

La meilleure façon, pour un historien, de se renseigner sur les thèses réelles des disciples de Paul Rassinier est de se reporter à l'ouvrage de l'Américain A. R. Butz sur *The Hoax of the Twentieth Century* (l'imposture du XX^e siècle) (f).

Pour ma part, je me permettrai de ne formuler ici que quelques remarques dédiées aux historiens qu'anime l'esprit de recherche. Je leur ferai d'abord remarquer un paradoxe. Alors que les « chambres à gaz » constituent, aux yeux de l'histoire officielle, la pierre angulaire du « système concentrationnaire nazi » (et alors que, pour démontrer le caractère intrinsèquement pervers et diabolique des camps allemands par rapport à tous les camps de concentration passés et présents, il conviendrait de démontrer avec la dernière minutie le processus qui a conduit les nazis à inventer, à fabriquer et à utiliser ces formidables abattoirs humains), on remarque, non sans étonnement, que dans l'impressionnante bibliographie de l'histoire de ces camps il n'existe pas un livre, pas une brochure, pas un article sur les « chambres à gaz » elles-mêmes ! Je demande qu'on ne se laisse pas abuser ici par certains titres prometteurs et qu'on examine le contenu même des écrits. J'appelle « histoire officielle » l'histoire telle que l'écrivent – sur le sujet des camps – des institutions ou des fondations à deniers partiellement ou entièrement publics comme, en France, le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale ou le Centre de documentation juive contemporaine et, en Allemagne, l'Institut d'histoire contemporaine de Munich.

Il faut attendre la page 541 de la thèse d'Olga Wormser-Migot sur *le Système concentrationnaire nazi, 1933-1945*, pour voir apparaître un développement sur les « chambres à gaz ». Encore le lecteur a-t-il trois surprises :

- Le développement en question n'est que de trois pages ;
- Il s'intitule : « Le problème des chambres à gaz » ;
- Ce « problème » n'est autre que celui de savoir si les « chambres à gaz » de Ravensbrück (en Allemagne) et de Mauthausen (en Autriche) ont réellement existé ; l'auteur conclut formellement qu'elles n'ont **pas** existé et n'examine pas le problème des « chambres à gaz » d'Auschwitz ou d'autres camps, probablement parce que là, il n'y a pas de « problème » – à son avis.

(e) Le comble de la déformation dans le compte rendu détaillé d'une brochure semble avoir été atteint, de ce point de vue, par M. Pierre Vianson-Ponté. Voyez, dans le Monde du 17-18 juillet 1977, p. 13, son article sur « Le Mensonge », compte rendu de la traduction en français de *Did Six Millions Really Die ?* (by R. Harwood, H.R.P., Richmond, Surrey, TW10 6AA [G.-B.] Adresse à Richmond : 23 Ellerker Gardens [Historical Review Press]. Première édition en 1975, 28 p. [dble col.]). Ceux qui ont revendiqué ou justifié l'assassinat de F. Duprat, diffuseur de cette brochure, ont repris à leur compte les fausses accusations de M. Vianson-Ponté (voy. *le Monde*, 23 mars 1978, p. 7 et 26 avril, p. 9).

(f) Même éditeur que pour R. Harwood. Première édition en 1976, 315 p. (500 p. typo courante). Prix : 2 livres 50 pence. L'ouvrage est d'une valeur scientifique exceptionnelle.

Or, le lecteur aimerait bien savoir pourquoi une analyse qui permet de conclure à la non-existence de « chambres à gaz » dans certains camps n'est subitement plus employée dès qu'il s'agit, par exemple, d'Auschwitz. Pourquoi l'esprit critique s'éveille-t-il *ici* et pourquoi, soudainement, tombe-t-il *là* dans la plus profonde léthargie ? Après tout, nous disposons pour la « chambre à gaz » de Ravensbrück, de mille « preuves », « certitudes » et « témoignages irréfutables », à commencer par les témoignages réitérés et circonstanciés d'une Marie-Claude Vaillant-Couturier ou d'une Germaine Tillion. Il y a mieux. Plusieurs années après la guerre, et cela devant les tribunaux *anglais* et *français*, les responsables de Ravensbrück (Suhren, Schwarzhuber, Dr Treite) continuaient d'avouer l'existence d'une « chambre à gaz » dans leur camp ! Ils allaient jusqu'à en décrire – vaguement – le fonctionnement ! Pour finir, on les exécutait à cause de cette « chambre à gaz » fictive, ou bien ils se donnaient la mort. Mêmes aveux, avant mort ou exécution, de Ziereis pour Mauthausen ou de Kramer pour le Struthof. Aujourd'hui, on peut visiter la prétendue « chambre à gaz » du Struthof et lire sur place l'ébouriffante confession de Kramer. Cette « chambre à gaz », classée « monument historique » n'est qu'une supercherie. Il suffit d'un minimum d'esprit critique pour se rendre compte qu'une opération de gazage dans ce petit local dépourvu de toute étanchéité tournerait à la catastrophe pour le gazeur et les gens des environs. Pour faire croire à l'authenticité de cette « chambre à gaz », garantie « en état d'origine », on est allé jusqu'à donner un maladroît coup de burin dans une mince cloison dont on a ainsi brisé quatre carreaux de faïence. On a ainsi creusé le « trou » par lequel Kramer aurait versé les cristaux d'un gaz dont il n'a rien pu dire, sinon qu'avec un peu d'eau en surplus ce gaz tuait en une minute ! Comment Kramer empêchait-il le gaz de refluer par le « trou » ? Comment pouvait-il voir ses victimes par un regard qui ne permettait de voir que la moitié de la pièce ? Comment ventilait-il la pièce avant d'en ouvrir la bonne porte paysanne de bois grossier ? Peut-être faudrait-il poser des questions à l'entreprise de travaux publics de Saint-Michel-sur-Meurthe qui, après la guerre, a transformé les lieux prétendument « en état d'origine ».

Longtemps encore après la guerre, des prélats, des universitaires, et puis aussi de simples gens, rendaient des témoignages d'une vérité criante sur les « chambres à gaz » de Buchenwald et de Dachau. Pour Buchenwald, la « chambre à gaz » devait disparaître en quelque sorte d'elle-même dans l'esprit de ceux qui l'avaient vue. Pour Dachau, on procédait autrement. Après avoir soutenu, à l'exemple de M^{gr} Piguët, évêque de Clermont, que la « chambre à gaz » avait notamment servi à gazer des prêtres polonais (g), la vérité officielle devenait progressivement la suivante : « Cette "chambre à gaz", commencée en 1943, était inachevée en 1945, à la libération du camp. Personne n'a pu y être gazé. » Le petit local présenté aux visiteurs comme « chambre à gaz » est, en réalité, parfaitement inoffensif et, alors qu'on possède tous les documents architecturaux imaginables sur les constructions de la « Baracke X... » (crématoire et environs), on ne voit pas sur quel document, ni d'ailleurs sur quelle enquête technique, on s'est fondé pour parler ici de « chambre à gaz inachevée » (?).

(g) *Prison et déportation*, édition Spes, 1947, p. 77

Aucun institut historique officiel n'a, pour accréditer le mythe des « chambres à gaz », fait plus que l'Institut d'histoire contemporaine de Munich. Le directeur, depuis 1972, en est M. Martin Broszat. Collaborateur de cet institut dès 1955, M. Broszat devait se rendre célèbre par la publication (partielle !) des prétendus mémoires de Rudolf Höss, en 1958. Or, le 19 août 1960, cet historien devait annoncer à ses compatriotes ébahis qu'en définitive il n'avait jamais existé de « chambre à gaz » **dans tout l'Ancien Reich** mais seulement en quelques « points choisis », avant tout (?) en quelques points de Pologne, dont Auschwitz-Birkenau. Cette nouvelle surprenante, il prenait le parti de l'annoncer dans une simple lettre à l'hebdomadaire *Die Zeit* (p. 16). Le titre donné à la lettre était singulièrement restrictif : « Keine Vergasung in Dachau » (pas de gazage à Dachau). M. Broszat ne fournissait, à l'appui de ses affirmations, pas la moindre preuve. Aujourd'hui, près de dix-huit ans après sa lettre, ni lui, ni ses collaborateurs n'ont encore apporté la moindre explication à ce mystère. Il serait pourtant du plus haut intérêt de savoir :

- Comment M. Broszat prouve que les « chambres à gaz » de l'Ancien Reich sont des impostures ;
- Comment il prouve que les « chambres à gaz » de Pologne ont été réelles ;
- Pourquoi les « preuves », les « certitudes », les « témoignages » rassemblés sur les camps qui, géographiquement nous sont proches, n'ont soudain plus de valeur, alors que les « preuves », les « certitudes », les « témoignages » rassemblés sur les camps de Pologne resteraient vrais.

Par une sorte d'accord tacite, pas un historien officiel n'a publiquement soulevé ces questions. Combien de fois dans « l'histoire de l'histoire » s'en est-on remis à la pure et simple *affirmation* d'un seul historien ?

Mais venons-en aux « chambres à gaz » de Pologne.

Pour affirmer qu'il a existé des « chambres à gaz » à Belzec ou à Treblinka, on se fonde essentiellement sur le rapport « Gerstein ». Ce document d'un S.S. qu'on a « suicidé » (?) en 1945 à la prison du Cherche-Midi (h) fourmille de telles absurdités qu'il est depuis longtemps discrédité aux yeux des historiens. Ce « rapport » n'a d'ailleurs jamais été publié, y compris dans les documents du Nurnberg Military Tribunal, que sous des formes irrecevables (avec troncations, adultérations, rewritings...). Il n'a jamais été publié avec ses aberrantes annexes (le « brouillon » en français, les « Ergänzungen » ou « compléments » en allemand).

Pour ce qui est de Majdanek, la visite des lieux s'impose. Elle est, s'il se peut, encore plus concluante que celle du Struthof. Je publierai un dossier sur la question.

Pour Auschwitz et Birkenau, on dispose essentiellement des mémoires (i) de R. Höss, rédigés sous la surveillance de ses geôliers polonais. Sur place on ne trouve qu'un local « reconstruit » et des ruines.

(h) Voyez la réflexion du médecin-légiste rapportée par Pierre Joffroy dans *l'Espion de Dieu – la Passion de Kurt Gerstein*, p. 262, Grasset, 1969.

(i) Kommandant in Auschwitz, Autobiographische Aufzeichnungen, von Rudolf Höss. Eingeleitet und kommentiert von Martin Broszat, Deutsche Verlags-Anstalt, Stuttgart, 1958, 184 p. Voyez, sur les gazages, les pp. 126 et 166. L'entrée de l'équipe dans la « chambre à gaz » se fait « sofort » (p. 166).

Une exécution par le gaz n'a rien à voir avec une asphyxie suicidaire ou accidentelle : Dans le cas d'une exécution, le gazeur et son entourage ne doivent pas courir le moindre risque. Aussi, pour leurs exécutions, les Américains emploient-ils un gaz sophistiqué, et cela dans un espace très réduit et hermétiquement clos. Après usage, le gaz est aspiré et neutralisé. Les gardiens doivent attendre plus d'une heure pour pénétrer dans le petit local.

Aussi se demande-t-on comment à Auschwitz-Birkenau, par exemple, on pouvait faire tenir 2 000 hommes dans un local de 210 mètres carrés (!), puis déverser (?) sur eux des granulés du très violent insecticide Zyklon B ; enfin **instantanément** après la mort des victimes, envoyer, *sans masque à gaz*, dans ce local saturé d'acide cyanhydrique une équipe pour en extraire les cadavres cyanurés. Deux documents (j) des archives industrielles allemandes répertoriées par les Américains à Nuremberg nous apprennent d'ailleurs que le Zyklon B adhérerait aux surfaces, ne pouvait se ventiler par ventilation forcée, et exigeait une aération de près de 24 heures, etc. D'autres documents qu'on ne trouve que sur place, aux archives du musée d'État d'Oświęcim (k), et qui n'ont jamais été décrits nulle part, montrent par ailleurs que ce local de 210 mètres carrés, aujourd'hui à l'état de ruines, n'était qu'une morgue rudimentaire (« Leichenkeller »), enterrée (pour la protéger de la chaleur) et pourvue d'une seule et modeste porte d'entrée et de sortie.

Sur les crématoires d'Auschwitz (comme, d'une façon générale, sur tout le camp), on possède une surabondance de documents, y compris les factures, au pfennig près. En revanche, sur les « chambres à gaz » on ne possède rien : ni un ordre de construction, ni une étude, ni une commande, ni un plan, ni une facture, ni une photographie. Lors de cent procès, rien de ce genre n'a pu être produit.

« J'étais à Auschwitz et je peux vous assurer qu'il ne s'y trouvait pas de "chambre à gaz". » À peine écoute-t-on les témoins à décharge qui ont le courage de prononcer cette phrase. On les poursuit en justice (l). Encore aujourd'hui, quiconque, en Allemagne, porte témoignage en faveur de Thies Christophersen, qui a écrit *le Mensonge d'Auschwitz* (m), risque une condamnation pour « outrage à la mémoire des morts ».

Au lendemain de la guerre, les Allemands, la Croix-Rouge internationale, le Vatican (lui, pourtant, si bien renseigné sur la Pologne), tous déclaraient piteusement, avec bien d'autres : « Les "chambres à gaz" ? Nous ne savions pas. »

Mais, demanderais-je aujourd'hui, comment peut-on savoir les choses quand elles n'ont pas existé ?

Il n'a pas existé une seule « chambre à gaz » dans un seul camp de concentration allemand : telle est la vérité.

(j) Ces deux longs documents, d'une importance capitale, non exploités, semble-t-il, lors des procès Gerhardt Peters (directeur de la Degesch), sont cotés NI-9098 et NI-9912. Ils annihilent, sans réplique possible, le « témoignage » de Höss sur les « chambres à gaz ».

(k) Photos Nég. 6228 sq.

(l) Cas Wilhelm Stäglich, par exemple (voyez l'ouvrage de Butz, s.v.).

(m) « Die Auschwitz-Lüge », no 23 de Kritik, 2341 Kälberhagen ; Post Mohrkirch (RFA), 1974, suivi de « Der Auschwitz Betrug », n° 27 (Das Echo auf die Auschwitz Lüge).

Cette inexistence des « chambres à gaz » est à accueillir comme une bonne nouvelle qu'on aurait tort de tenir plus longtemps cachée. De même que dénoncer « Fatima » comme une imposture, ce n'est pas attaquer une religion, de même dénoncer les « chambres à gaz » comme un mensonge historique, ce n'est pas s'en prendre aux déportés. C'est répondre au devoir d'être vrai.

Robert Faurisson a fait suivre cet article d'un « complément » polycopié qu'il a envoyé, avec le texte, à différentes personnalités :

A.— Conclusions (de trente ans de recherches) des auteurs révisionnistes :

1 Les « chambres à gaz » hitlériennes n'ont jamais existé.— 2 Le « génocide » (ou : la « tentative de génocide ») des Juifs n'a jamais eu lieu ; en clair, jamais Hitler n'a donné l'ordre (ni admis) que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion.— 3 Les prétendues « chambres à gaz » et le prétendu « génocide » sont un seul et même mensonge.— 4 Ce mensonge, qui est d'origine essentiellement sioniste, a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont l'État d'Israël est le principal bénéficiaire.— 5 Les principales victimes de ce mensonge et de cette escroquerie sont le peuple allemand et le peuple palestinien.— 6 La force colossale des moyens d'information officiels a, jusqu'ici, assuré le succès du mensonge et censuré la liberté d'expression de ceux qui dénonçaient ce mensonge.— 7 Les partisans du mensonge savent maintenant que leur mensonge vit ses dernières années ; ils déforment le sens et la nature des recherches révisionnistes ; ils nomment « résurgence du nazisme » ou « falsification de l'histoire » ce qui n'est qu'un juste retour au souci de la vérité historique.

B.— Mes publications et une intervention officielle :

1 Une lettre à *Historama* (nov. 1975, p. 10) sur l'expression « N.N. » (laquelle n'a jamais signifié « Nacht und Nebel » = « Nuit et Brouillard », mais « Nomen Nescio » = « Anonyme » ; dans la pratique, interdiction faite à certains déportés de recevoir ou d'envoyer du courrier).— 2 Fragments d'une lettre à *Historia* (août 1977, p. 132) : « L'imposture du génocide ».— 3 Le 29 janvier 1978, au « Colloque national de Lyon sur : Églises et chrétiens de France dans la Deuxième Guerre mondiale », intervention sur l'imposture des « chambres à gaz » (voy. *Rivarol*, 16 février 1978, p. 5).

C.— Quelques-unes de mes fiches techniques :

1 Bibliographie du « problème des chambres à gaz ».— 2 Mes enquêtes au Struthof (1974), à Majdanek (1975), à Auschwitz (1975 et 1976) : 120 photographies.— 3 Des années de recherche au Centre de documentation juive contemporaine de Paris.— 4 Consultations des historiens spécialisés.— 5 Procès de « criminels de guerre ». Les sténogrammes du « procès Eichmann ».— 6 L'insecticide « Zyklon B ».— 7 Le « Protocole de Wannsee ».— 8 « Solution finale » signifiait « refoulement à l'Est ».— 9 Une visite, en sept. 1944, du représentant de la Croix-Rouge internationale au camp d'Auschwitz : dénaturations en tous genres du rapport original.— 10 Le « rapport Gerstein » et Léon Poliakov ou Georges Wellers.— 11 Les *Mémoires* de R. Höss : « œuvre » de J. Sehn, revue et corrigée par Martin Bros-

zat.– 12 Les « chambres à gaz » visitables à Majdanek : une « arme du crime » jamais expertisée (*idem* pour toutes les « chambres à gaz » visitables).– 13 Les « aveux ».– 14 « Six millions d’assassinés » ou « cinq cent mille morts par tous faits de guerre » ? Le Comité d’histoire de la Deuxième Guerre mondiale (Henri Michel et Claude Lévy) refuse de publier les résultats globaux de sa propre enquête sur les déportés de France, « par crainte des associations de déportés ».

– 15 Le *Mémorial de la déportation des Juifs de France* par Serge Klarsfeld : une œuvre tardive, hâtive, dépourvue de garantie scientifique ; un quart des Juifs de France a été « déporté » ou « refoulé » vers l’Est ; l’auteur n’a pas cherché à déterminer sérieusement le nombre des morts ; il ose déclarer « morts » ou « gazés » tous les déportés de France (la plupart provenaient de l’Est) qui ne sont pas revenus dès 1945 (!) se déclarer vivants soit à nos services (le chiffre du ministère des Anciens combattants est « officieux »), soit aux services officiels belges !!! Les journaux présentent ce « mémorial » comme un « annuaire de la mort », un « monument aux morts ». L’auteur a fait ce qu’il fallait pour entretenir l’équivoque... – 16 Les retombées politico-financières du « génocide ».– 17 La presse française devant le droit au doute et à la recherche.– 18 Comment travaille le journaliste Pierre Vianson-Ponté du *Monde*.– 19 Le « génocide » à la télévision française.– 20 L’université française et la tradition des procès de sorcellerie.

[Avertissement]

À la lecture de ces pages, certains pourront interpréter mes idées comme une tentative d’apologie du national-socialisme.

En réalité – pour des raisons que je n’ai pas à exprimer ici – la personne, les idées ou la politique d’Hitler me séduisent aussi peu que celles d’un Napoléon Bonaparte. Je refuse simplement de croire la propagande des vainqueurs, pour qui Napoléon était « l’Ogre » tandis qu’Hitler aurait été « Satan » ou « Amalec ».

Il doit être entendu pour tout le monde que le seul souci qui m’anime dans mes recherches est celui de la vérité ; j’appelle « vérité » ce qui est le contraire de l’erreur et du mensonge.

Je tiendrai pour diffamation toute imputation ou insinuation de nazisme.

En conséquence, j’invite à la réflexion toute personne physique ainsi que toute personne morale, de droit public ou de droit privé, qui, par ses propos, discours, écrits ou actions, me contraindrait d’avoir recours à la loi.

Des copies de ces pages seront envoyées à des instances juridiques et administratives, ainsi qu’à des journaux, groupements et associations.

16 juin 1978.

La fameuse phrase : « Hitler n’a jamais ordonné... », écrite en plusieurs occasions par Faurisson, a créé un indéniable malaise chez la plupart de ses lecteurs. Elle a été montée en

épingle et a servi à rejeter la totalité des arguments de Faurisson. Elle a bien évidemment suscité des discussions passionnées, y compris chez ceux qui étaient prêts à prendre les arguments de Faurisson en considération, mais elle restait pour beaucoup d'entre eux inacceptable. En 1979, Faurisson a rédigé, pour quelques-uns d'entre eux, cette explication :

« Jamais Hitler n'a ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion (a). »

Explication de cette phrase :

Hitler a toujours considéré les Juifs comme ses ennemis, et il les a traités en conséquence.

Hitler et les nazis disaient : « Les Alliés et les Juifs veulent notre anéantissement, mais ce sont eux qui seront anéantis. »

De la même façon, les Alliés et les Juifs ont dit : « Hitler et les nazis veulent notre anéantissement, mais ce sont eux qui seront anéantis. »

Pour un camp comme pour l'autre, il s'agissait avant tout de **gagner la guerre**, à la fois contre les militaires et contre les civils (hommes, femmes, vieillards, enfants confondus).

Le camp des vainqueurs de la dernière guerre a eu beau accumuler les mesures coercitives contre les minorités allemandes ou japonaises (jugées dangereuses en pleine guerre ou indésirables après la guerre), ces vainqueurs ont eu beau procéder à des internements en grand nombre, à des exécutions légales (selon la loi du vainqueur) ou arbitraires, à des poursuites administratives, policières et judiciaires contre les vaincus, et cela encore 34 ans après l'armistice de 1945, ils ont eu beau procéder à d'énormes déportations ou « déplacements » de populations civiles dans des conditions horribles, jamais cependant les autorités des Alliés n'ont ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de son appartenance à ces minorités ennemies, jugées dangereuses ou haïssables.

Il en va de même pour Hitler avec les minorités qui étaient du camp de ses ennemis, et qu'il jugeait dangereuses ou haïssables (b).

Cela dit, les personnes qui croient qu'en matière historique on peut formuler des jugements sur les responsabilités de tel ou tel sont fondées à dire ceci : *et Hitler et les Alliés* portent, aux yeux de la morale et de l'histoire, l'entière responsabilité de tous les maux, de toutes les persécutions, de toutes les morts subies par les minorités civiles de tous les pays qui ont été en guerre ouverte de 1939 à 1945.

(a) Cette phrase choquante, je la crois conforme à la vérité. J'appelle vérité le contraire de l'erreur et du mensonge. J'estime que la vérité doit être admise par chacun de nous, quelle que soit l'opinion de celui qui la professe. L'histoire scientifique ne professe pas d'opinion et elle ne cautionne pas de principes. Les principes sont l'affaire personnelle de chacun d'entre nous. Sur ce plan-là, n'essayons pas de nous cacher derrière l'histoire scientifique et de la faire parler : elle est une grande muette.

(b) Le 5 septembre 1939, Chaïm Weizmann, président du Congrès juif mondial, a déclaré la guerre à l'Allemagne. Pour Hitler, les Juifs étaient les représentants d'une nation hostile belligérante.

Cette phrase me paraît au moins maladroite puisqu'elle est ambiguë. Même si l'on peut démontrer qu'elle recouvre une certaine vérité formelle, il n'en reste pas moins plus que probable qu'Hitler, comme d'ailleurs d'autres responsables politiques et militaires, devait fort aisément admettre que les Juifs, et les autres minorités non hostiles, non belligérantes, comme les Tziganes ou les homosexuels, meurent en grand nombre du fait des persécutions qu'ils subissaient. Ce genre de cynisme n'est évidemment l'apanage d'aucun genre de régime. Des gens continuent à mourir tous les jours à cause de persécutions raciales, religieuses, sexuelles, politiques. À mon avis, il serait possible de faire davantage pour les empêcher.

Mais revenons à l'affaire Faurisson.

Le clou est-il rivé ? Certainement pas. Le médium n'est pas bon. L'extrême droite n'offre guère de crédibilité quant à la recherche, au doute, au souci de la vérité. À la rentrée, Pierre Viansson-Ponté, dans sa chronique « Au fil de la semaine », reprend ses attaques contre l'école qui se dit « révisionniste » : « On peut s'étonner que les responsables de ces infamies ne soient pas identifiés et poursuivis : ils tombent sous le coup de la loi qui punit l'encouragement à la haine raciale (17). » On peut certes se demander sur quelle curieuse confusion juridique se fonde ce rapprochement, et même se demander si c'est bien le devoir d'un journaliste que d'appeler à la délation de qui a des vues opposées aux siennes ; mais on doit reconnaître qu'il n'ose pas dénoncer nommément Faurisson dont les écrits ne lui sont que trop connus (18).

(17) « Le Mensonge (suite) » 3-4 septembre 1979. À cette occasion, V.-P. met en cause « ce faussaire de Rassinier », ce qui aura pour conséquence l'entrée en scène des partisans de Rassinier à l'extrême gauche. Voir plus loin p. 128.

(18) Si je me donne ainsi le droit d'être sévère à l'égard d'un journaliste dont j'ai déploré la disparition, c'est à la mesure même de la haute estime que j'ai toujours porté à ce qu'il écrivait. Je le tenais pour le meilleur journaliste de la politique intérieure française. La passion qu'il révèle en cette affaire est à mes yeux parfaitement compréhensible. Je l'ai longtemps partagée et je la crois honorable. On peut néanmoins tenter de voir au-delà des limites, souvent étroites, de l'irrationnel et de la passion.

CHAPITRE III

L'ÉCLATEMENT DE L'AFFAIRE

C'est l'affaire de l'interview de Darquier, ancien commissaire aux Questions juives dans le régime de Vichy, dans *l'Express*, qui allait mettre le feu aux poudres. Pour Faurisson « le moment est venu ; les temps sont mûrs ». Le premier novembre 1978, campé sur ses dossiers, il envoie à différents journaux une lettre circulaire assez provocatrice :

J'espère que certains des propos que le journaliste Philippe Ganier-Raymond vient de prêter à Louis Darquier de Pellepoix amèneront enfin le grand public à découvrir que les prétendus massacres en « chambres à gaz » et le prétendu « génocide » sont un seul et même mensonge, malheureusement cautionné jusqu'ici par l'histoire officielle (celle des vainqueurs) et par la force colossale des grands moyens d'information. Comme le Français Paul Rassinier (ancien déporté résistant), comme l'Allemand Wilhelm Stäglich, comme l'Anglais Richard E. Harwood, comme l'Américain Arthur R. Butz (auteur de *l'Imposture du XX^e siècle*, ouvrage si remarquable qu'on ne parvient manifestement pas à lui répliquer), comme vingt autres auteurs, passés sous silence ou calomniés tout à loisir, je proclame ici comme je l'avais fait au colloque national de Lyon sur « Églises et chrétiens de France dans la Seconde Guerre mondiale » (27-30 janvier 1978) : « *Les massacres en prétendues "chambres à gaz" sont un mensonge historique.* » Hitler n'a jamais ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion. Je ne cherche à outrager ni à réhabiliter personne. Jusqu'à preuve du contraire, je pense avoir conduit mes recherches selon les méthodes de routine de la critique historique. Je suis prêt à tout débat sur la question des « chambres à gaz » et du « génocide », à toute confrontation, à toute interview dûment enregistrée : cela, j'ai eu l'occasion de le déclarer par écrit à maintes autorités, à maintes publications (*Tribune juive-hebdo*, par exemple), à maints organes d'information depuis quatre ans, et je le répète ici aujourd'hui. La lumière ne viendra ni du « docu-drame » *Holocaust*, ni de la L.I.C.A., ni d'une nième levée de boucliers ; elle ne pourra venir que d'un examen, à armes égales, des thèses en présence. Pour ma part, j'aime la lumière.

Au *Monde*, personne ne cille. On connaît l'homme et on vit dans la terreur de le voir débarquer, cherchant à coincer un rédacteur dans un couloir pour le sermonner d'importance. Au *Matin de Paris*, on ne connaît pas l'affaire et la rédaction parisienne charge son correspondant à Lyon, Claude Régent, de prendre contact avec Faurisson. Ils se rencontrent, armés d'enregistreurs à cassettes, le 8 novembre au Sofitel. Selon la bande enregistrée, l'entretien débute ainsi :

R.F. : Il est bien entendu que je vous accorde cette interview à plusieurs conditions qui ont été précisées au téléphone. La première c'est qu'en fin de compte, il s'agira d'une interview écrite. Nous allons bavarder un peu aujourd'hui, et puis vous poserez des questions. Ces questions je les enregistrerai par écrit. Et puis, je tâcherai de vous apporter une réponse demain. [...] Cependant, pour *le Matin*, je vais poser des conditions à mon tour. Mes conditions sont les suivantes : c'est une publication *in extenso*, ou ce n'est pas une publication. C'est à vous de décider. À votre avis, je dois vous remettre une interview écrite de quelle longueur de pages ?

C.R. : Très courte. Je n'ai pas fixé dès aujourd'hui une longueur vraiment.

R.F. : Nous devons être bien précis sur ce point, elle doit être complète, ou elle ne passe pas. C'est-à-dire que, par exemple, si je vous remets soixante lignes dactylographiées, ce sont soixante lignes dactylographiées avec titres, intertitres.

C.R. : Je ne peux pas m'engager pour cela.

R.F. : Bien. Seulement vous pouvez vous engager de la façon suivante : je vous demande, d'ores et déjà, de passer tout, si bref ou si long que ce soit. Ou vous ne passez rien.

C.R. : Je ne peux absolument pas prendre cet engagement, car ce n'est pas possible.

R.F. : Je ne veux pas d'une interview qui serait découpée, je m'y refuse absolument.

C.R. : On m'a demandé de venir vous voir, puisque vous avez écrit au *Matin*. *Le Matin* veut savoir ce que vous avez à dire. C'est tout, c'est aussi simple que cela. Moi je viens vous voir pour vous demander ce que vous avez à nous dire.

R.F. : Je vous ai répondu dans un premier temps que ce que j'avais à vous répondre, je le ferai par écrit. Et vous savez pourquoi : le sujet est très délicat. Je vous ai même dit que je voulais en la circonstance agir comme Mitterrand qui, a-t-il dit, ne donne d'interview qu'écrite. Il est évident que si je crains, n'est-ce pas, d'avoir à parler du sujet librement, si je veux que ce soit par écrit, c'est parce que je crains des déformations. La première des déformations que je puisse craindre, c'est celle d'un découpage, d'un raccourcissement. Eh bien, je n'en veux pas ! Je ne veux rien qui puisse déformer si peu que ce soit ma pensée. Le sujet est trop grave. Alors je comprends très bien, vous êtes très aimable, vous venez

me trouver, vous me dites que vous ne pouvez pas prendre cette responsabilité. Eh bien, je pense que si j'habitais Paris, j'irais voir votre responsable de la rédaction et que peut-être nous pourrions nous mettre d'accord. Peut-être pourriez-vous vous-même – c'est une suggestion que je vous fais – vous mettre à nouveau en rapport avec lui et lui dire : voilà ce qu'il en est. Le sujet est extrêmement grave vous comprenez, ce n'est pas une affaire de chien écrasé.

C.R. : Je ne peux pas dire : « voilà, c'est en place », avant de savoir ce que vous allez dire.

R.F. : Ce n'est pas cela. Si vous m'avez bien suivi, ce n'est pas cela que je dis. Je dis que vous n'avez pas à décider par avance.

C.R. : Je peux vous dire par exemple, vous allez écrire sur deux questions précises, ce que l'on appelle en termes journalistiques un feuillet, disons une page dactylographiée, soit 25 lignes dactylographiées. Je ne peux absolument pas vous dire si ça se passera intégralement.

R.F. : Écoutez, ce que je peux faire, n'est-ce pas, c'est fournir de toute façon le texte. Vous avez bien compris. Ce que je demande, c'est de fournir de toute façon le texte. Et je dis : « Mais ce texte n'est publié que s'il est publié intégralement. » C'est à ce moment-là que vous décidez. Vous décidez sous bénéfice d'inventaire, vous ne décidez pas à priori. Quand vous aurez entre les mains ces trois pages dactylographiées, eh bien, à ce moment-là, vous prendrez votre décision, et ce sera tout ou rien !

C.R. : C'est-à-dire que vous fournirez d'abord le texte, et après on décidera si oui ou non on passe.

R.F. : Exactement, ce texte ; étant bien entendu que ce texte sont vos questions et mes réponses. Et le titre est extrêmement important, n'est-ce pas. Vous allez voir pourquoi, je vous l'expliquerai tout à l'heure. Le titre, je veux en être responsable.

C.R. : Alors là, vous bousculez les usages.

R.F. : Eh bien, tant pis pour moi, je le regrette pour vous. Je bouscule souvent beaucoup d'usages comme cela. Le titre est une chose capitale, et le titre par exemple pourrait être insultant. Dans l'atmosphère de polémique qui se développe autour de cette interview du dénommé Darquier, tout est possible. Toute calomnie, toute médisance, toute déformation sont possibles, à commencer par le titre. Je pourrais vous donner des exemples de titres qui seraient purement scandaleux.

C.R. : Le titre, ce n'est pas la personne qui est interviewée qui décide du titre.

Pensant qu'une sorte d'accord est établi, Faurisson éprouve le besoin de se présenter :

[...] Je m'appelle Robert Faurisson, je suis à demi-britannique. Pendant la guerre, étant enfant, j'étais surnommé [l'Angliche et sur mon pupitre, je n'ai pas gravé le mot « liberté » comme Eluard, n'est-ce pas, nous invite à le faire. J'ai gravé « Mort à Laval », et j'écrivais comme cela, dès que je le pouvais, car j'étais courageux, « Hitler Dreck ». Je faisais un peu d'allemand, avec beaucoup de « résistance » à mes profs d'allemand,

mais j'écrivais « Hitler Dreck ». Ça veut dire « merde ». Et puis, j'avais parmi mes camarades un dénommé Barbot ou Barberot que j'aimerais bien retrouver aujourd'hui, qui était pro-allemand, et qui s'était tout à fait réjoui le jour où j'ai dû dévisser mon pupitre, et aller faire racler ce pupitre où il y avait marqué « Mort à Laval ». Il s'était tout à fait réjoui, car ce jour-là, devant tous les petits camarades, on m'a fait honte de « vos Anglais qui courent dans le désert comme des lapins ». Vous savez, la phrase, je l'ai encore. Et ce Barbot ou Barberot peu de jours après le débarquement des Anglo-Américains en Afrique du Nord, quand les gens commençaient à sentir que ça tournait, est venu vers moi, m'a tendu la main, et m'a dit (excusez-moi, c'était le mot ; je crois me rappeler que c'était le mot) : « Cette fois-ci, ils l'ont dans le cul. » Je lui dis (mais d'abord j'ai refusé la main de Barberot, je suis raide hein !) : « Mais de qui veux-tu parler ? » « Eh bien, des Boches. » « Comment ? Toi, Barberot, des Boches ? » Et le petit bonhomme m'a répondu, car nous faisions du latin, et je pense qu'il avait entendu cela la veille au soir de son père : « *Errare humanum est ; perseverare diabolicum.* » Vous savez ce que cela veut dire : « l'erreur est humaine, la persistance dans l'erreur est diabolique ». Je suis persuadé que M. Barberot père est, par la suite, devenu grand résistant, grand faux ou vrai résistant, n'est-ce pas. Et jusqu'au bout j'ai été, je dois dire, pétri de cette haine qu'on m'infusait dans ma famille, qu'on m'infusait à la radio. Je ne pouvais non seulement pas voir Laval, mais Darlan, je ne sais pas pourquoi, bête noire, et puis ça a été comme cela jusqu'au bout, et je peux vous rapporter une autre réflexion qui n'est pas du tout à mon honneur, et que je vous donne. Je me trouvais en congé en août 1944 dans un petit village de Charente et qui s'appelle Lapéruse. J'étais accoudé à la fenêtre, et j'avais à côté de moi mon frère qui est un peu plus jeune ; et mon frère et moi, nous regardions passer dans la rue du village un type torse nu, et derrière un F.F.I. avec la baïonnette. Je me tourne vers mon frère, et je dis : « Mais qu'est-ce qu'on attend pour le buter ce salaud-là ? » Car il n'y avait pas besoin de me faire un discours, un signe. Puisqu'il était au bout de la baïonnette d'un F.F.I., c'était forcément un collabo. Un collabo était un salaud ; un collabo ça se descend. Voilà comment j'étais. Et je trouve qu'il faut être très dur dans la vie, au moment de la lutte, mais quand c'est fini (et le nazisme est mort, et puis, il est bien mort le 30 avril 1945 ; il ne faut pas me raconter d'histoire, et bien fini) l'hallali, l'hallali n'est pas mon fort. Moi je prendrais presque le parti du cerf. Voilà comment j'agis. Ça, c'est pour les choses sentimentales et politiques. Et pendant la guerre d'Algérie, je vais vous dire ce que j'ai fait. C'est une chose qui peut se vérifier. J'ai apporté ma cotisation au Comité Maurice Audin, oui, mais ensuite, j'ai défendu un camarade qui était soupçonné d'être O.A.S. C'est comme ça que chez les vrais Britanniques on réagit. Je sais que c'est un peu difficile à comprendre quelquefois. Et j'ai horreur que l'on crache sur un cadavre, et je m'interroge toujours sur les raisons pour lesquelles on crache sur un cadavre. Je trouve troublante cette unanimité à propos de l'affaire Darquier de Pellepoix. Darquier de Pellepoix, c'est le type même d'homme que ça m'aurait réjoui qu'on abatte pendant la guerre. Moi, je me suis réjoui quand j'ai appris que Philippe Henriot avait été abattu. Quand j'entendais dire à la radio anglaise, dont je buvais toutes les paroles : « 4 000 tonnes de bombes sur Hambourg », je disais : « C'est formidable, mais pourquoi n'y en a-t-il pas eu 8 000 ? » Quand les femmes, les vieillards, les enfants grillaient au phosphore, moi je trouvais ça très bien. Oradour (625 morts) m'indignait ; Dresde où il y

a eu probablement 135 000 morts, ville-hôpital, ville-musée, la Florence de l'Elbe, je trouvais cela normal, je trouvais cela très bien.

On ne retrouvera évidemment pas un mot de cet autoportrait dans l'article du journaliste. Faurisson entreprend alors d'expliquer la raison de ses recherches ainsi que ses conclusions. Le journaliste est choqué (on le comprend) et il commence à persifler (on le comprend moins) :

C.R. : Alors les gens qui étaient au Vel-d'Hiv, ils sont partis se promener, et ils sont tous revenus.

R.F. : Il faut que vous me posiez la question sur un autre ton.

C.R. : Vous voulez persuader qui, là ? Vous voulez prouver quoi ? Qu'il n'y a pas de Juifs qui ont été déportés, qui sont...

R.F. : Alors, je suis obligé de reprendre. Mais il faut d'abord que vous me parliez gentiment, sinon, je ne peux pas vous répondre. Que ce soit clair ! Sinon, nous nous arrêtons tout de suite. Alors, je dis ceci : je pense à propos des déportés, ce qu'en pensaient par exemple... je ne voudrais pas citer de noms parce que ça va tout de suite aiguiller dans un mauvais sens. Voici ce que j'en pense. Regardez tout ce qui est vrai parmi les souffrances. Il y a le fait que des gens ont été persécutés à cause de leur origine, soit raciale, soit religieuse. Pour les uns ça a pu être cette chose, qui est un drame affreux : perdre son métier. Pour d'autres, internés. Pour d'autres, séparés de leur famille. Pour d'autres, déportés. Pour d'autres, déportés puis internés et, très loin de leur pays, travailler dans des conditions souvent très dures, souvent mal nourris, en proie à toutes sortes d'épidémies. Il y a eu des ravages formidables et dus au typhus à Bergen-Belsen, ces fameux monceaux de cadavres que l'on nous montre. Il y a eu toutes ces choses-là. Il faudrait d'ailleurs ne pas oublier aussi tous les faits de guerre, qui peuvent être que, un homme, par son action, prend des risques, fait de la résistance. Il devient un combattant. Moi, vous savez, j'aurais eu deux ans de plus, vous en faites pas, j'en étais.

C.R. : Vous aviez quel âge à ce moment-là ?

R.F. : J'avais 15 ans en 1944. Toutes ces choses-là sont vraies, sont suffisamment affreuses. Alors, moi, qu'est-ce que je vais dire pour répondre à votre question (que j'aurais souhaité d'une façon moins agressive) ? Ce que je veux, c'est cette chose bien humble qui s'appelle la recherche de la vérité, et qui s'appelle l'exactitude, parce que je trouve que ce n'est pas beau, ce n'est pas beau de mentir, ça n'est pas beau, de fabriquer cette espèce de nazisme de sex-shop que vous voyez en ce moment, et depuis longtemps. La curiosité qu'on porte à Adolphe est une curiosité absolument malsaine. Pour moi, il ne m'intéresse pas plus, Adolphe, que Napoléon Bonaparte, ni ses idées, ni sa personne. Staline n'était pas un dieu, Hitler n'était pas le diable, comme ça, tout d'un coup surgi, n'est-ce pas. Non ! Alors, ce qui m'intéresse, c'est ça, et je crois que je fais œuvre saine.

C.R. : Alors est-ce que oui ou non, Hitler a-t-il tué des Juifs ?

R.F. : Jamais Hitler n'a donné l'ordre de tuer. Et écoutez-moi bien, c'est important les mots que je vais dire ici, jamais Hitler n'a donné d'ordre de tuer des gens en raison de leur race, ou de leur religion. Qu'il ait dit, dix fois : « Les Juifs veulent notre mort, c'est nous qui aurons la leur... »

C.R. : C'est déjà pas mal.

R.F. : Mais enfin, enfin...

C.R. : Mais la « solution finale » ?

R.F. : La « solution finale », puisque vous me posez la question...

C.R. : Si ça n'existe pas !

R.F. : La « solution finale » existe absolument.

C.R. : C'est quoi la « solution finale » ?

R.F. : La « solution finale » (*Endlösung, Gesamtlösung*) la solution d'ensemble, c'est faire que les Juifs soient déportés. D'abord à Madagascar. Vous savez que c'est ce qu'on a appelé le Madagascar Projekt. Et j'en ai le texte. Ensuite quand la guerre a été européenne, qu'il n'en a plus été question, à ce moment-là, ça a été : mettre les Juifs le plus loin possible de l'Europe, dans un coin là-bas ; en attendant, les faire travailler pour ceux d'entre eux qui peuvent travailler. Mais vous avez le propos, il est d'Hitler, si on fait cas du propos d'Hitler n'est-ce pas, (vous pouvez toujours me dire, Hitler raconte des histoires, mais enfin, s'il raconte des histoires dans un sens, en raconte-t-il dans l'autre ?). Hitler disant, n'est-ce pas : « Je les forcerai à fonder un État national » et cela, ça date si je ne m'abuse de septembre 1942.

C.R. : Alors qu'est-ce qu'ils faisaient dans ces camps, où ils mouraient, où... ?

R.F. : Alors, dans ces camps, ils ne mouraient pas tous, puisque, n'est-ce pas, les associations quand même d'anciens déportés sont nombreuses. Alors, à ce propos-là, je voudrais vous dire une chose que j'ai perdue de vue en cours de route, et qui est très importante, c'est à propos du chiffre. Eh bien, voilà ! Vous connaissez donc le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Vous savez que c'est un service qui est rattaché directement au Premier ministre. Il est dirigé, si vous voulez, et les deux principaux responsables en sont M. Henri Michel et M. Claude Lévy. Or, une enquête a été entreprise sur la déportation, il y a très longtemps, plus de vingt ans je crois, pour, vous savez, ce que vous disiez tout à l'heure en ricanant : « Vous voulez les noms, etc. », eh bien, c'est un travail scientifique qu'ils ont entrepris département par département. Cette enquête, Monsieur, a été terminée en fin 1973. Vous n'en avez jamais vu paraître les résultats, et maintenant je vais vous dire pourquoi. Ce Comité publie en pages ronéotypées, et c'est de diffusion on peut dire confidentiel, un bulletin qui n'est pas à confondre avec la revue, *la Revue de la Seconde Guerre mondiale*, un bulletin, et dans ce bulletin voici ce que dit M. Henri Michel (alors, ce sont les numéros, je crois, 209 et 212, datés de janvier et d'avril 1974). Eh bien le « résultat d'ensemble de l'enquête » (qui a duré tant d'années, qui a fait travailler tant de gens) « ne sera pas publié », et la raison en est donnée, n'est-ce pas, « par crainte d'incidents avec certaines associations de déportés ». Autre formule : « Pour éviter les réflexions désobligeantes pour les déportés. »

CR. : Alors, il y a eu combien de disparus ?

R.F. : Vous revenez à cette question, à laquelle je vous dis que personnellement, je ne suis pas en mesure de répondre, mais je dis qu'il y a des gens à qui il faut poser la question, en leur demandant, n'est-ce pas, de publier les résultats de leurs enquêtes sur la France...

Dans le courant de la conversation, le journaliste lance l'hameçon Darquier (c'est utile, il doit se demander si l'on pourra titrer « un émule de Darquier », c'est bon pour les ventes). Réponse de R.F. : « Monsieur Darquier de Pellepoix est un monsieur qui ne m'intéresse pas, c'est le type même de l'homme que toute ma vie je combattrai. »

Ça ne mord pas. Faudra trouver un autre titre. L'entrevue se termine assez mal :

[...] Mes étudiants vont lire *le Matin*. Malheureusement ils ne le liront pas, puisque moi je ne veux que de l'interview (n'est-ce pas, je l'ai bien précisé), l'interview écrite. Vous êtes bien d'accord ?

C.R. : Pas du tout !

R.F. : Comment ?

C.R. : Pas du tout, vous m'avez parlé, je ne vous ai rien dit au départ. J'utilise, c'est vous qui me l'avez dit.

R.F. : Non, non, vous m'avez dit, excusez-moi, vous m'avez bien dit que vous étiez d'accord sur le point suivant – ou alors ce serait extrêmement grave, Monsieur – que vous m'accordiez une interview écrite, je n'accepte pas... oui, ça a été une conversation entre nous.

C.R. : Je ne l'ai pas dit, vous pouvez vérifier.

R.F. : Bon, écoutez Monsieur, vous êtes en train de me tromper et c'est très mal ce que vous faites, c'est très grave, vous n'avez pas le droit de faire ça.

C.R. : Je ne parlerai pas... pour moi.

R.F. : Je vous en ai parlé en confiance, comme ça, entre nous ; ce que vous faites...

C.R. : Vous croyez que je vais perdre moi, une heure à discuter avec vous, et ne pas faire d'article, non, c'est... pas... possible...

L'article du *Matin* allait justifier toutes les craintes de Faurisson (19). Le chapeau commence ainsi : « Darquier n'est pas seul. Certains qualifient de “*déments*” ses propos sur les camps d'extermination nazis. À Lyon, un enseignant, Robert Faurisson, le soutient. » Le même chapeau se termine par une allusion à la fin de l'entrevue avec Claude Régent qui a « enregistré

(19) 16 novembre 1978.

au magnétophone deux heures d'interview. Peu après, Faurisson exigeait qu'elle ne soit pas publiée. Sans doute fut-il effrayé par l'énormité de ses propos ». Le journaliste, lui, n'est pas effrayé par l'inanité de son propos. Non content de ces déformations, on ajoute le mensonge pur et simple : il est dit que Faurisson « exerce les fonctions de conseiller historique des éditions du Baucens, à Bruxelles. Les titres de quelques-uns des ouvrages publiés sont explicites : *le Mensonge d'Auschwitz*, *le Protocole des Sages de Sion*, *la Vérité sur l'affaire Joachim Peiper* ». Claude Régent s'était bien gardé de demander à Faurisson ce qu'il en était. On verra d'ailleurs d'autres journaux reprendre cette calomnie à l'état pur, et même faire de Faurisson l'auteur des ouvrages mentionnés, comme Bernard Schalscha, dans *Libération* qui recopie un peu hâtivement l'article paru la veille dans *le Matin* (20). Pour couronner le tout, *le Matin* affirme qu'avant 1969, alors qu'il enseignait à Clermont-Ferrand, « Robert Faurisson avait reçu un blâme à la suite de propos antisémites ».

Pour raccrocher le lecteur, la phrase « le *Journal* d'Anne Frank est-il authentique ? » (qui n'a pas grand-chose à voir avec l'objet de la discussion) est utilisée **quatre** fois (chapeau, titre de l'article, deux fois dans le corps de l'article) et reprise une cinquième fois, dans une autre formulation, sous une photo d'Anne Frank, sans un seul mot de commentaire pour éclairer le sens de cette question. À quoi sert la malheureuse Anne Frank dans *le Matin de Paris* ? À faire pleurer Margot, à détourner l'attention de ce qui est dit. On m'avait dit que ce journal était socialiste ; ça doit être une erreur.

Le reste de l'article consiste en considérations de M. Maurice Bernadet, président de Lyon 2, en extraits – partiellement falsifiés (21) – du programme des cours de Faurisson, et en extraits hachés menu du texte de Faurisson intitulé « le problème des chambres à gaz ». Dans tout cela, pas un mot de ce que Faurisson a dit au cours de l'entrevue.

(20) *Libération*, 17 novembre 1978. Il termine son papier par une belle hypocrisie flicarde : « N'y aura-t-il que les étudiants habituels du cours de littérature française du vingtième siècle pour écouter lundi M. Faurisson à la faculté du quai Claude-Bernad, en salle 12, à 14 heures ? » Bravo, *Libé*. Remarque identique pour *le Quotidien du peuple*, 18-20 novembre 1978.

(21) Parlant de l'ouvrage de A. R. Butz, *The Hoax of the XXth Century*, C. Régent ajoute qu'il a été traduit en français par François Duprat, un dirigeant d'extrême droite, récemment assassiné. Pure invention. L'ouvrage n'est pas traduit.

Cet article et ses petites fantaisies allait être repris tels quels dans le reste de la grande presse. Faurisson catapulte aussitôt une réponse. Mais dans un journal socialiste comme *le Matin de Paris*, on ne s'embarrasse pas du droit de réponse. Faurisson a donc eu recours à la justice de son pays. Dans ses considérants, le tribunal reprend en partie le texte de cette réponse (22) :

Je ne donne d'interview qu'écrite. Votre journaliste en a été dûment prévenu, il s'est permis de tronquer et de lier bout à bout des fragments de mes écrits présentés au surplus comme ceux d'un antisémite.

Je ne m'intéresse ni au national-socialisme qui est mort et bien mort le 30 avril 1945, ni au néo-nazisme de nostalgiques, ni, surtout à l'envahissant nazisme de sex-shop colporté par les médias et même par les historiens officiels.

Quatre ans de réflexion sur la thèse de Paul Rassinier (authentique et courageux déporté résistant) et quatre ans de recherches personnelles y compris au Struthof, à Auschwitz, à Birkenau et à Majdanek m'ont convaincu que les « chambres à gaz » hitlériennes ne sont qu'une imposture ; [...] À supposer que les « chambres à gaz » n'aient pas existé faut-il continuer de le taire ou bien faut-il l'annoncer enfin, cette bonne nouvelle ?

Et le tribunal conclut sur ce sujet de la façon suivante :

Attendu que le directeur du *Matin* était en droit de refuser la publication d'une réponse dans laquelle l'auteur de l'article, accusé d'avoir tronqué et lié bout à bout des fragments des écrits de Faurisson, était ainsi mis en cause en termes insultants ; que par ailleurs, ce dernier abusait de ce droit en cherchant à imposer au journal la publication d'un écrit dans lequel il mettait l'accent sur l'« envahissant nazisme de sex-shop colporté par les médias et même par des “historiens officiels” », toutes considérations n'ayant aucun lien direct avec sa mise en cause par le journaliste.

Ainsi, on insulte un journaliste en décrivant très exactement ce qu'il a fait : tronquer et lier des textes. C'est une bonne chose à savoir. Il n'empêche que *le Matin* a été condamné pour diffamation, l'histoire du blâme pour propos antisémites n'étant pour eux que « très vraisemblable », à ce qu'ils prétendent, « sans justification ». Mais, et c'est là l'extraordinaire, à la demande, routinière, de publication du jugement, le tribunal oppose un refus « en raison des circonstances particulières de la cause ». On a donc un journal qui diffame un particulier, le fait est reconnu par un tribunal, mais ce particulier se voit dénier le droit de voir réparer publiquement ce que le jugement qualifie d'atteinte « à l'honneur et à la considération ». Que

(22) Jugement du tribunal de grande instance (1^{re} chambre, 1^{re} section), 2 mai 1979.

sont donc ces « circonstances particulières », sinon le désir commun du journal et du tribunal que l'image de Faurisson dans le public demeure entachée de cette accusation ?

Dans un effort d'humour involontaire, *le Matin* publie en bas de la même page un article intitulé : « Comment avoue un innocent ». Pour qui se plonge dans cette affaire cauchemardesque, la question des aveux passés par un certain nombre de responsables nazis est évidemment d'une importance cruciale. Toute réflexion, à cet égard, sur la valeur que l'on peut attribuer à des aveux passés dans des conditions de contrainte extrême, doit être prise en considération. On apprend donc, dans cet article, que le groupe d'étude des problèmes posés par la peine de mort, animé par le député R.P.R. Pierre Bas, a décidé d'entendre un certain nombre de « grands témoins », dont Gilles Perrault, M^{gr} Fauchet, évêque de Troyes, et l'abbé P. Toulat. Gilles Perrault fit son exposé sur la fragilité du témoignage et « comment peut-on avouer lorsqu'on est innocent ? », avec référence à Artur London. Je cite la fin du texte : « Le témoignage ne vaut pas mieux que l'aveu. Les conclusions dûment étayées par des expériences précises d'un groupe de chercheurs à l'université de Columbia sont à ce sujet atterrantes. On croyait jusqu'alors que l'œil humain fonctionnait comme une caméra, la mémoire restituant le film plus ou moins complètement, mais fidèlement. En fait, non seulement la mémoire mais le regard seraient sélectifs. L'œil verrait ce qu'il s'attend à voir, ce qu'il a envie de voir, ce qu'il est logique qu'il voie. » Point n'est besoin de chercheurs universitaires pour savoir tout cela. Mais allez donc transposer ces considérations du plan pénal à celui des événements historiques... Qu'en penserait M^e Badinter ?

Il serait fastidieux de rechercher dans l'ensemble de la presse les réactions à cette affaire. On y verrait seulement qu'au-delà des condamnations et des indignations, il n'y a pas d'information, pas de discussion spontanée (23). Ce sont les lettres de Faurisson au *Monde* qui relancent à chaque fois la balle.

Première lettre, le 16 décembre 1978 :

Ne niez jamais ! Pour avoir nié, comme Paul Rassinier et vingt autres auteurs révisionnistes, l'existence des « chambres à gaz » hitlériennes, je me vois traiter depuis quatre ans par les plus hautes instances universi-

(23) Comme le remarque M. René Frank, président d'un comité des enseignants amis d'Israël, « face aux scientifiques néo-nazis, on ne peut parler du nazisme en improvisant » (*le Figaro*, 18 mai 1979).

taires, de « nazi », de « fou », de « Savonarole », de « jésuite », de personnage « nocif ». Or, avant 1974, j'étais non moins officiellement tenu pour un « très brillant professeur », un « chercheur très original », un homme doté d'une « personnalité exceptionnelle », un enseignant aux « remarquables qualités intellectuelles et pédagogiques » ; mes publications avaient « fait grand bruit » et ma soutenance de thèse en Sorbonne avait été jugée « étincelante ».

Le 16 novembre 1978, un journal qui avait obtenu un entretien de M. Bernadet (président de mon université) publiait sur mon compte d'abominables calomnies en préface à un montage de « déclarations » que j'avais faites sur le mensonge des « chambres à gaz ». M. Bernadet faisait immédiatement placarder l'article et l'accompagnait d'une affiche invitant les chers collègues à venir signer à la présidence un registre de protestations contre mes « déclarations ». Pour sa part, il déclarait à un autre journal que mon « équilibre intellectuel » était peut-être « atteint » et qu'il ne pourrait plus assurer ma sécurité. Dans un communiqué, puis dans une conférence de presse, il dénonçait le « caractère scandaleux » de mes « affirmations », qui, par ailleurs, « ne repos(ai)ent sur aucun fondement sérieux et ne mérit(ai)ent que le mépris ».

En accord avec le recteur, M. Bernadet prend ensuite un arrêté de suspension de mes enseignements. Ni l'un, ni l'autre ne m'en préviennent à temps et je tombe dans un véritable guet-apens. Des éléments étrangers à notre université pénètrent jusqu'à mon bureau. M. Bernadet, qui est tout près de là et qui sait ma présence sur les lieux ainsi que ces allées et venues de gens excites, ne fait rien. Un petit groupe d'entre eux m'insulte et me prend en chasse dans les couloirs de l'université. Ce groupe me rattrape à la sortie. Il me rosse sur le trottoir. Puis il me reprend en chasse et m'agresse à nouveau, ainsi qu'un de mes étudiants. Depuis trois ans, grâce à M. Bernadet, je suis un maître de conférences dont on bloque toute possibilité d'avancement parce que – motif officiel – outre que je réside à deux heures de Lyon, je n'ai, paraît-il jamais rien publié de ma vie, et cela « de (m)on propre aveu » ! Pour fonder son accusation, M. Bernadet a sorti de son contexte une phrase d'une lettre où je lui disais mon étonnement de m'entendre traiter de « nazi » alors que je n'avais jamais rien public... qui pût le laisser croire (lettre, dont il ose donner lui-même la référence, du 12 décembre 1975). Cette stupéfiante accusation allait ensuite être confirmée par mon ministre, puis, tout récemment, par le Conseil d'État, aux yeux de qui les motifs invoqués contre moi ne sont pas « matériellement inexacts » (la liste de mes publications figurait pourtant dans mon dossier) ! Je n'engagerai pas ici de discussion avec M. Bernadet et je ne relèverai pas dans sa lettre, d'autres graves inexactitudes, habiletés et omissions. J'attends un débat *public* sur un sujet que manifestement on esquivait : celui des « chambres à gaz ». Au *Monde* que, depuis quatre ans, je sollicite en ce sens-là, je demande de publier enfin mes deux pages sur « La rumeur d'Auschwitz ». Le moment en est venu. Les temps sont mûrs.

Finalement, avec toutes les restrictions mentales des uns et des autres – les temps sont peut-être en train de mûrir –, la discussion, ou ce qui en tient lieu, s'ouvre (24) :

(24) *Le Monde*, 29 décembre 1978.

**« Le problème des chambres à gaz (a) »
ou « la rumeur d'Auschwitz »**

Nul ne conteste l'utilisation de fours crématoires dans certains camps allemands. La fréquence même des épidémies, dans toute l'Europe en guerre, exigeait la crémation, par exemple des cadavres de typhiques (voy. les photos).

C'est l'existence des « chambres à gaz », véritables abattoirs humains, qui est contestée. Depuis 1945, cette contestation va croissant. Les grands moyens d'information ne l'ignorent plus.

En 1945, la science historique officielle affirmait que des « chambres à gaz » avaient fonctionné, aussi bien dans l'ancien Reich qu'en Autriche, aussi bien en Alsace qu'en Pologne. Quinze ans plus tard, en 1960, elle révisait son jugement : il n'avait, « avant tout » (?), fonctionné de « chambres à gaz » qu'en Pologne (b). Cette révision déshonorante de 1960 réduisait à néant mille « témoignages », mille « preuves » de prétendus gazages à Oranienbourg, à Buchenwald, à Bergen-Belsen, à Dachau, à Ravensbrück, à Mauthausen. Devant les appareils judiciaires anglais ou français, les responsables de Ravensbrück (Suhren, Schwarzhuber, D^r Treite) avaient avoué l'existence d'une « chambre à gaz » dont ils avaient même décrit, de façon vague, le fonctionnement. Scénario comparable pour Ziemeis, à Mauthausen, ou pour Kramer au Struthof. Après la mort des coupables, on découvrait que ces gazages n'avaient jamais existé. Fragilité des témoignages et des aveux !

Les « chambres à gaz » de Pologne – on finira bien par l'admettre – n'ont pas eu plus de réalité. C'est aux appareils judiciaires polonais et soviétique que nous devons l'essentiel de notre information sur elles (voy., par exemple, l'ébouriffante confession de R. Höss : *Commandant à Auschwitz*).

Le visiteur actuel d'Auschwitz ou de Majdanek découvre, en fait de « chambres à gaz », des locaux où tout gazage aurait abouti à une catastrophe pour les gazeurs et leur entourage. Une exécution collective par le gaz, à supposer qu'elle soit praticable, ne pourrait s'identifier à un gazage suicidaire ou accidentel. Pour gazer un seul prisonnier à la fois, pieds et poings liés, les Américains emploient un gaz sophistiqué, et cela dans un espace réduit, d'où le gaz, après usage, est aspiré pour être ensuite neutralisé. Aussi, comment pouvait-on, par exemple à Auschwitz, faire tenir deux mille (et même trois mille) hommes dans un espace de 210 mètres carrés (!), puis déverser (!) sur eux des granulés du banal et violent insecticide appelé Zyklon B ; enfin, tout de suite après la mort des victimes, envoyer sans masque à gaz, dans ce local saturé d'acide cyanhydrique, une équipe chargée d'en extraire les cadavres pénétrés de cyanure ? Des documents trop peu connus (c) montrent d'ailleurs :

1° Que ce local, que les Allemands auraient fait sauter avant leur départ,

(a) L'expression est d'Olga Wormser-Migot (*le Système concentrationnaire nazi*, thèse P. U. F., 1968).

(b) *Keine Vergasung in Dachau*, par le D^r Martin Broszat, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich (*Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16).

(c) D'une part, photos du musée d'Auschwitz (nég. 519 et 6228) ; d'autre part, documents de Nuremberg (NI-9098 et NI-9912).

n'était qu'une morgue typique (Leichenkeller), enterrée (pour la protéger de la chaleur) et pourvue d'une seule petite porte d'entrée et de sortie ; 2° Que le Zyklon B ne pouvait pas s'évacuer par une ventilation accélérée et que son évaporation exigeait au moins vingt et une heures. Tandis que sur les crématoires d'Auschwitz on possède des milliers de documents, y compris les factures, au pfennig près, on ne possède sur les « chambres à gaz », qui, paraît-il flanquaient ces crématoires, ni un ordre de construction, ni une étude, ni une commande, ni un plan, ni une facture, ni une photo. Lors de cent procès (Jérusalem, Francfort, etc.), rien n'a pu être produit.

« J'étais à Auschwitz. Il ne s'y trouvait pas de "chambre à gaz". » À peine écoute-t-on les témoins à décharge qui osent prononcer cette phrase. On les poursuit en justice. Encore en 1978, quiconque en Allemagne porte témoignage en faveur de T. Christophersen, auteur du *Mensonge d'Auschwitz*, risque une condamnation pour « outrage à la mémoire des morts ».

Après la guerre, la Croix-Rouge internationale (qui avait fait son enquête sur « la rumeur d'Auschwitz » (d), le Vatican (qui était si bien renseigné sur la Pologne), les nazis, les collabos, tous déclaraient avec bien d'autres : « Les "chambres à gaz" ? nous ne savions pas. » Mais comment peut-on savoir les choses quand elles n'ont pas existé ?

Le nazisme est mort, et bien mort, avec son Führer. Reste aujourd'hui la vérité. Osons la proclamer. L'inexistence des « chambres à gaz » est une bonne nouvelle pour la pauvre humanité. Une bonne nouvelle qu'on aurait tort de tenir plus longtemps cachée (e).

La même page comporte une réfutation par un spécialiste, M. Georges Wellers :

Abondance de preuves

M. Faurisson lance un défi : « Je défie quiconque de m'apporter le moindre commencement de preuve de l'existence d'une chambre à gaz » dans les camps de concentration nazis.

(d) C.I.C.-R., *Documents* sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939-1945), deuxième édition, Genève, juin 1946, série II, n° 1, reproduisant partiellement (j'ai copié du texte intégral confidentiel) le document n° 9925 : *Visite au commandant du camp d'Auschwitz d'un délégué du C.I.C.-R.* (septembre 1944), pp. 91 et 92. Une phrase capitale de ce document a été habilement amputée de trois mots dans le livre de Marc Hillel, *les Archives de l'espoir*, Fayard 1977, p. 257, et la phrase la plus importante (« Les détenus eux-mêmes n'en ont pas parlé ») a été sautée.

(e) Parmi la vingtaine d'auteurs qui nient l'existence des « chambres à gaz », citons Paul Rassinier, ancien déporté (*le Véritable Procès Eichmann*, Les Sept Couleurs, 1962, distribué par M. Bardèche, 5, rue Rataud, Paris 5°) et, surtout, l'Américain A. R. Butz pour son remarquable livre sur *The Hoax of the XXth Century (l'Imposture du siècle)*, 1976, distribué par *Historical Review Press*, 23 Ellerker Gardens, Richmond, Surrey, TW9 6AA (G.-B.).

Il faut savoir que les chambres à gaz dans les camps où étaient exterminés les Juifs et les Tziganes (Auschwitz, Belzec, Maidanek, Sobibor, Treblinka) ont été détruites par les Allemands avant la fin de la guerre, à la seule exception de Maidanek.

Cela dit, il ne s'agit pas du tout du « moindre commencement de preuve », mais d'une abondance de preuves qui sont de trois sortes : a) archives allemandes ; b) témoignages des anciens S.S. ; c) témoignages des anciens détenus.

Par exemple, dans le cas d'Auschwitz, dans la correspondance entre les industriels-constructeurs de quatre chambres à gaz perfectionnées à Auschwitz II (Birkenau) destinées à remplacer celles, « artisanales » aménagées au printemps de 1942 (« bunkers », dans le jargon du camp), il est question de « l'installation d'une chambre à gaz » (« ...Bestellung einer Begasungskammern »), etc. Ainsi, il est grotesque de prétendre qu'il n'y avait pas de chambres à gaz à Auschwitz, comme le fait le « témoin » Christophersen cité, bien entendu, par M. Faurisson et qui est allé les chercher, en 1944, à Auschwitz I, à Raïsko, à Bielitz, où elles ne se trouvaient pas. Quant à Birkenau (Auschwitz II), où elles se trouvaient derrière des clôtures interdites à tout étranger, il y est allé une fois pour prendre en charge cent détenues affectées à Raïsko, et il n'a rien vu. Tout cela donne la mesure de son « témoignage » fait en 1973 !

Toute la question est de savoir si ces chambres servaient pour les « poux », comme le dit Darquier, et comme semble le penser M. Faurisson, qui note que le Zyklon B est un violent *insecticide* (souligné par lui), ou pour les êtres humains.

En ce qui concerne les poux, il n'existe aucune indication positive. En revanche, en ce qui concerne les êtres humains, les preuves abondent.

Voici, par exemple, ce que l'on lit dans le journal du médecin S.S. le professeur Kremer, découvert le 12 août 1945 à son domicile, et se rapportant à la période où ce dernier s'est trouvé à Auschwitz et où il a participé à la sélection pour les chambres à gaz (Sonderaktion) : « 2-9-1942 : Ce matin, à 3 heures, j'ai assisté pour la première fois à une Sonderaktion. Comparé à cela, l'enfer de Dante paraît une comédie. Ce n'est pas sans raison qu'Auschwitz est appelé camp d'extermination. » « 12-10-1942 : J'ai assisté à une Sonderaktion dans la nuit (mille six cents personnes de Hollande). Scènes terrifiantes devant le dernier bunker. » « 18-10-1942 : J'étais présent à la onzième Sonderaktion sur les Hollandais par un temps froid et humide. Scènes atroces, avec trois femmes qui suppliaient qu'on leur laisse la vie. » S'agit-il des poux ou des êtres humains ?

Par comparaison, le même Kremer note : « 1-9-1942 : ...J'ai assisté l'après-midi à la désinfection d'un bloc avec Zyklon B, afin de détruire les poux ». Ici il n'y a question ni de « Sonderaktion », ni de l'enfer de Dante, ni des scènes terrifiantes ou atroces, ni d'extermination...

Le 29 janvier 1943, dans la lettre envoyée par le chef des constructions d'Auschwitz au chef de l'administration centrale de la S.S. à Berlin sur l'état d'achèvement de construction (Bauzustand) du Krematorium II à Birkenau, il est question d'un four crématoire, d'un local pour les cadavres (Leichenkeller) et d'un local pour le gazage (Vergasungskeller). Pour des poux tout cela ?

En juillet 1945 et en mars et avril 1946, deux importants S.S. d'Auschwitz (Pery Broad, responsable de la Politische Abteilung, et Rudolf Höess, commandant d'Auschwitz), ont donné, devant les autorités britanniques, puis (le second) devant le Tribunal international et, bien avant, les « appareils judiciaires polonais et soviétiques », l'un ignorant l'autre, une description détaillée des chambres à gaz et de leur fonctionnement à Birkenau. Par la suite, au cours de différents procès des S.S. d'Auschwitz devant des tribunaux allemands, huit membres de la S.S. *interrogés comme témoins*, ont reconnu avoir vu de leurs yeux les chambres à gaz de Birkenau en fonctionnement. Aucun parmi quelques dizaines d'accusés n'a nié leur existence, mais seulement sa participation personnelle à leur usage.

Cinq évadés d'Auschwitz en 1943 et en 1944, parmi lesquels un officier polonais non juif, ont donné la description des chambres à gaz de Birkenau et leurs rapports ont été publiés par les soins de l'*Executive Office of War Refugee Board* du président des États-Unis en novembre 1944, en pleine guerre, en précisant que « l'Office a toutes les raisons de croire que ces rapports offrent une peinture exacte des faits horribles qui se passent dans ces camps ».

D'autre part, quatre manuscrits ont été trouvés au cours des fouilles effectuées sur le territoire de Birkenau, où, avant de mourir, leurs auteurs, tous membres des *Sonderkommandos* affectés au nettoyage des chambres à gaz et à l'évacuation des cadavres vers les crématoires, les ont enterrés à différentes époques. Toutes ces missives d'outre-tombe parlent des chambres à gaz et de leur fonctionnement. Après la fin de la guerre, quatorze rares survivants parmi les membres des *Sonderkommandos* de Birkenau ont, de leur côté, donné des descriptions identiques de ces chambres. Il reste à ajouter que la menace de finir ses jours dans une chambre à gaz de Birkenau appartenait à l'arsenal disciplinaire du camp et de ses kommandos, et était inculquée à chaque détenu.

Toutes ces descriptions sont parfaitement concordantes quant à l'emplacement topographique de ces chambres à gaz à Birkenau, à leur nombre, à l'époque de leur entrée « en service », à leur fonctionnement au gaz « Zyklon B » et, bien entendu, à leur usage pour tuer les êtres humains.

N'empêche que sur le ton d'un spécialiste chevronné de l'assassinat de milliers d'êtres humains dans des chambres à gaz, M. Faurisson nous explique que leur utilisation « aurait abouti à une catastrophe pour les gazeurs et leur entourage » envoyés « sans masque à gaz » « *tout de suite* (souligné par lui) après la mort des victimes... dans ce local saturé d'acide cyanhydrique... ». Car, dit-il, « ...le Zyklon B ne pouvait pas s'évacuer par une ventilation accélérée... ».

Tout cela n'est qu'un prétentieux bavardage d'un spécialiste de la critique des textes littéraires qui se prend pour un expert en meurtres collectifs. D'autres spécialistes, infiniment mieux placés, étaient d'une tout autre opinion. Par exemple, la lettre du 29 janvier 1943 citée plus haut, dit : « L'entreprise Topf und Söhne n'a pas pu livrer à temps le dispositif d'aération et de désaération ("die Be- und Entlüftungsanlage") commandé par la direction centrale des constructions, en raison de l'indisponibilité en wagons. Après l'arrivée du dispositif d'aération et de désaération, l'incorporation de celui-ci sera aussitôt commencée, de sorte qu'on peut prévoir que le 20 février 1943 il sera complètement en service. » De leur

côté, Pery Broad, Høess et d'autres disent tous que l'évacuation des cadavres se faisait après « le dégazage à l'aide des ventilateurs » (Broad) ; une demi-heure après [le gazage] (G.W.) le ventilateur électrique était mis en marche et les corps étaient hissés jusqu'au four par un monte-charge » (Høess, devant les Britanniques), etc.

Je ne sais pas si M. Faurisson est antisémite et partisan du nazisme. Il affirme ne pas l'être. Mais, ce que je sais, c'est que s'il l'était, il ne pouvait rien faire de plus, ni de mieux que ce qu'il fait pour calomnier et injurier les Juifs en les traitant d'imposteurs et pour innocenter le nazisme dans ce que ce dernier avait de plus abominable et de plus révoltant.

Mon propos ne s'adresse aucunement aux fanatiques, car il n'existe aucun espoir de les persuader de quoi que ce soit. Il s'adresse aux hommes et aux femmes de bonne foi ignorant les faits et qui risquent pour cette raison de prêter l'oreille aux affirmations fallacieuses des apologistes du nazisme.

Le lendemain, on trouve dans le même journal un long article d'Olga Wormser-Migot, intitulé « La solution finale » qui expose les grandes lignes de la thèse traditionnelle. On y trouve aussi une réponse de M. Bernadet, le président de l'université de Lyon 2, ainsi qu'un témoignage du D^r Chrétien sur le camp du Struthof :

Un témoignage

Le D^r Hirt, professeur d'anatomie, directeur de 1941 à 1944 de l'Institut d'anatomie de Strasbourg, était désireux de se constituer une collection de crânes juifs. Pour obtenir des squelettes en bon état, ce savant s'adressa donc à Himmler pour obtenir des Juifs vivants (on a retrouvé toute la correspondance). Les S.S. lui livrèrent donc, au camp de concentration de Natzweiler, cinquante-sept hommes et trente femmes, qui furent parqués au block 13, isolé par des barbelés du reste du camp. Les déportés français de juillet 1943 (numéros entre 4 300 et 4 500) *les ont vus* (tous ces déportés français, dont je suis, ne sont pas encore morts). Une nuit d'août 1943, le block 13 se vida – les déportés français y furent ensuite transférés. Et les infirmiers du camp nous confièrent, en secret, que ses occupants et occupantes étaient passés à la chambre à gaz du Struthof.

De fait, M. Henry Pierre, un Alsacien employé à l'Institut d'anatomie de Strasbourg, réceptionna quatre-vingt-sept cadavres (et releva les numéros d'Auschwitz tatoués sur les avant-bras) en août 1943. Le savant professeur Hirt lui recommanda le silence : « Pierre si tu ne tiens pas ta langue, tu y passeras aussi. »

Les temps étaient durs, et le précieux travail de dépouillement de la chair pour dégager les squelettes ne put être fait à temps, et aux approches des Alliés, les criminels s'affolèrent. Des documents écrits montrent leur souci de faire disparaître les traces de ce crime monstrueux.

Les troupes françaises arrivèrent. On trouva une partie des cadavres, qui n'avaient pas encore été dépecés. Ils furent examinés et photographiés par le professeur Simonin.

Arrêté à Bergen-Belsen, Joseph Kramer, commandant du camp de Natzweiler en 1943, a décrit longuement, devant le commandant Jadin, du tribunal militaire de la 10^e région, comment, en août 1943, il avait, lui-même, selon les instructions de l'éminent professeur Hirt, assassiné par les gaz ces quatre-vingt-sept malheureux, dans la chambre aménagée à la ferme du Struthof.

D'autres victimes ont péri dans cette chambre à gaz : des preuves existent (écrits, témoins) de son utilisation, entre autres, pour des expériences sur l'ypérite...

Mais aux menteurs et aux faussaires (au lieu du « droit de réponse » discutable, qu'ils m'attaquent devant les tribunaux pour injure et diffamation : je les attends), il faut rappeler que ce que les nazis se permettaient à l'échelle artisanale sur le territoire français (Natzweiler-Struthof est en Alsace) ils l'ont fait à l'échelle industrielle à Auschwitz-Birkenau et Majdanek, etc.

Les survivants des camps de concentration, les parents des millions de victimes qui ont râlé dans les chambres à gaz, disparaissent peu à peu. Ils voudraient bien que les disciples de professeurs Hirt ne se parent pas de titres universitaires français.

D^r H. Chrétien,

détenu n° 4 468 de Natzweiler. Veuf de Rachel Zacharewicz, gazée à Auschwitz-Birkenau avec le convoi du 2 septembre 1943.

Le 16 janvier, réponse de R. Faurisson dont j'ai déjà cité plus haut, p. 61, les premières lignes :

Les répliques que vient de susciter mon bref article sur « La rumeur d'Auschwitz », je les ai lues plus d'une fois en dix-huit ans de recherches. Je ne mets pas en cause la sincérité de leurs auteurs, mais je dis que ces répliques fourmillent d'erreurs, depuis longtemps signalées par les Rassinier, les Scheidl et les Butz.

Par exemple dans la lettre, qu'on me cite, du 29 janvier 1943 (lettre qui ne porte même pas l'habituelle mention de « Secret »), *Vergasung* ne signifie pas « gazage », mais « carburation ». *Vergasungskeller* désigne la pièce, en sous-sol, où se fait le mélange « gazeux » qui alimente le four crématoire. Ces fours, avec leur dispositif d'aération et de ventilation, venaient de la maison Topf & Fils d'Erfurt (NO-4473).

Begasung désignait le gazage de vêtements en autoclaves. Si le gaz employé était le Zyklon B – préparation de « B [lausäure] », c'est-à-dire d'acide prussique ou cyanhydrique – on parlait de « chambres à gaz bleues ». Rien à voir avec les prétendues « chambres à gaz-abattoirs » !

Il faut citer correctement le *Journal* du médecin Johann Paul Kremer. On verra ainsi que, s'il parle des horreurs d'Auschwitz, c'est par allusion aux horreurs de l'épidémie de typhus de septembre-octobre 1942. Le 3 octobre, il écrira : « À Auschwitz, des rues entières sont anéanties par le typhus. » Lui-même, il contractera ce qu'il appelle « la maladie d'Auschwitz ». Des Allemands en mourront. Le tri des malades et des bien-portants, c'était la « sélection » ou l'une des formes de l'« action

spéciale » du médecin. Ce tri se faisait soit à l'intérieur des bâtiments, soit à l'extérieur. Jamais Kremer n'a écrit qu'Auschwitz était un *Vernichtungslager*, c'est-à-dire, selon une terminologie inventée par les Alliés après la guerre, un « camp d'extermination » (entendez par là : un camp doté d'une « chambre à gaz »). En réalité, il a écrit : « Ce n'est pas pour rien qu'Auschwitz est appelé le camp de l'anéantissement (das Lager der Vernichtung). » Au sens étymologique du mot, le typhus anéantit ceux qu'il frappe. Autre grave erreur de citation : à la date du 2 septembre 1942, le manuscrit de Kremer porte : « Ce matin, à 3 h, j'ai assisté dehors, pour la première fois, à une action spéciale. » Historiens et magistrats suppriment traditionnellement le mot « dehors » (*draussen*) pour faire dire à Kremer que cette action se déroulait dans une « chambre à gaz ». Enfin, les scènes atroces devant le « dernier bunker » (il s'agit de la cour du bunker n° 11) sont des exécutions de condamnés à mort, exécutions auxquelles le médecin était obligé d'assister. Parmi les condamnés se trouvent trois femmes arrivées dans un convoi de Hollande : elles sont fusillées (a).

Les bâtiments des « Kremas » de Birkenau étaient parfaitement visibles (b) de tous. Bien des plans et des photos le prouvent, qui prouvent également l'impossibilité matérielle radicale pour ces « Kremas » d'avoir eu des « chambres à gaz ».

Si, à propos d'Auschwitz, l'on me cite, une fois de plus des aveux, des mémoires ou des manuscrits – miraculeusement – retrouvés (tous documents que je connais déjà), je veux qu'on me montre en quoi leurs précisions imprécises diffèrent des précisions imprécises de tous les documents qui ont fait dire aux tribunaux militaires des Alliés qu'il y avait des « chambres à gaz » là où, en fin de compte, on a fini par reconnaître qu'il n'y en avait pas eu : par exemple, dans tout l'Ancien Reich !

J'avais cité les documents industriels NI-9098 et 9912. Il faut les lire avant de m'opposer les « témoignages » de Pery Broad et de R. Höss ou, pourquoi pas, les « aveux », après la guerre, de J. P. Kremer. Ces documents établissent que le Zyklon B ne faisait pas partie des gaz qualifiés de ventilables ; ses fabricants sont obligés de convenir qu'il est « difficile à ventiler, vu qu'il adhère aux surfaces ». Dans un local cyanuré par le Z.B, on ne peut pénétrer, avec un masque au filtre « J » – le plus sévère des filtres – qu'au bout d'une vingtaine d'heures pour procéder à un test chimique de disparition du gaz (c). Matelas et couvertures doivent être battus à l'air libre pendant une à deux heures. Or, Höss écrit (d) : « Une demi-heure après avoir lancé le gaz, on ouvrait la porte et on mettait en marche l'appareil de ventilation. On commençait immédiatement à extraire les cadavres. » Immédiatement (*sofort*) ! Et d'ajouter que l'équipe chargée de manipuler deux mille cadavres cyanurés entraînait dans ce local (encore plein de gaz, n'est-ce pas ?) et en tirait les corps « en mangeant et en fumant », c'est-à-dire, si je comprends bien, sans même un masque à gaz. C'est impossible. Tous les témoignages, si vagues ou

a) *Auschwitz vu par les S.S.*, éd. du musée d'Oświęcim, 1974, p. 238, n. 85.

b) Un terrain de football « se trouvait contre les crématoires de Birkenau » (Thadeus Borowski, d'après H. Langbein, *Hommes et femmes à Auschwitz*, Fayard, 1975, p. 129).

c) La réglementation française concernant l'emploi de l'acide cyanhydrique est aussi draconienne que l'allemande : voir décret 50-1290 du 18 octobre 1950, ministère de la Santé publique.

d) *Kommandant in Auschwitz*, Deutsche Verlagsanstalt, Stuttgart, 1958, pp. 126 et 166.

discordants qu'ils soient sur le reste (e), s'accordent au moins sur ce point : l'équipe ouvrait le local, soit immédiatement, soit « peu après » la mort des victimes. Je dis que ce point, à lui seul, constitue la pierre de touche du faux témoignage.

En Alsace, la « chambre à gaz » du Struthof est intéressante à visiter. On y lit sur place la confession de Josef Kramer. C'est par un « trou » (*sic*) que Kramer versait « une certaine quantité de sels cyanhydriques », puis « une certaine quantité d'eau » : le tout dégageait un gaz qui tuait à peu près en une minute. Le « trou » qu'on voit aujourd'hui a été si grossièrement fait par un coup de burin que quatre carreaux de faïence en ont été brisés. Kramer se servait d'un « entonnoir à robinet ». Je ne vois ni comment il pouvait empêcher ce gaz de refluer par ce trou grossier, ni comment il pouvait admettre que le gaz, s'évacuant par la cheminée, aille se répandre sous les fenêtres de sa villa. Qu'on passe dans une pièce voisine et, là, qu'on m'explique cette affaire de cadavres conservés pour le professeur Hirt dans des « cuves à formol », qui ne sont, en fait, que des cuves à choucroute et à pommes de terre, munies de simples abat-tants de bois sans étanchéité.

L'arme la plus banale, si elle est soupçonnée d'avoir tué ou blessé, fait l'objet d'une expertise judiciaire. On constate avec surprise que ces prodigieuses armes du crime que sont les « chambres à gaz » n'ont, elles, jamais fait l'objet d'une expertise officielle (judiciaire, scientifique ou archéologique) dont on puisse examiner le rapport (f).

Si par malheur les Allemands avaient gagné la guerre, je suppose que leurs camps de concentration nous auraient été présentés comme des camps de rééducation. Contestant cette présentation des faits, j'aurais été sans doute accusé de faire objectivement le jeu du « judéo-marxisme ». Ni objectivement, ni subjectivement je ne suis judéo-marxiste ou néo-nazi. J'éprouve de l'admiration pour les Français qui ont courageusement lutté contre le nazisme. Ils défendaient la bonne cause. Aujourd'hui, si j'affirme que les « chambres à gaz » n'ont pas existé, c'est que le difficile devoir d'être vrai m'oblige à le dire.

[Conformément à la loi du 29 juillet 1881, nous publions le texte de M. Faurisson. Toute réplique le mettant en cause ouvrirait à son profit un nouveau droit de réponse.

Nous n'en considérons pas pour autant comme clos le dossier ouvert par les déclarations de Darquier de Pellepoix.]

G. Wellers répond sans citer Faurisson (voir p. 331).

Enfin, en réponse à un placard publicitaire du *Droit de vivre*, « le professeur Faurisson est assigné par la L.I.C.A. devant les tribunaux (25) », il envoie le texte suivant, dont seuls des extraits sont publiés, peut-être pour ne pas lui accorder plus de place que le placard incriminé (23 mars 1979) :

e) *Justiz und NS-Verbrechen*, University Press Amsterdam, t. XIII (1975), pp. 134 et 135.

f) La crédulité générale se contente de peu : qu'on nous montre une porte munie d'un œilleton et de verrous à bascule (système espagnolette) et nous voilà devant... une « chambre à gaz » !

(25) Cf. *le Monde*, 29 mars 1979.

Pour un vrai débat sur les « chambres à gaz »

M. Wellers, qui me traite de « romancier », a éludé mes arguments et, en particulier, ceux qui touchent aux impossibilités matérielles du gazage. Employé dans cette prétendue « chambre à gaz » de 210 mètres carrés (en réalité : une simple morgue), le Zyklon B aurait adhéré au plafond, au plancher et aux quatre murs. Il aurait pénétré les corps des victimes et leurs muqueuses (comme, dans la réalité, il pénétrait les matelas et les couvertures à désinfecter, qu'il fallait battre pendant une heure à l'air libre pour en chasser le gaz). L'équipe chargée de vider la « chambre à gaz » de ses 2 000 cadavres aurait été asphyxiée à son tour. Il lui aurait fallu, sans même un masque à gaz, s'engouffrer dans un bain de vapeurs d'acide cyanhydrique et y manipuler des corps encore tout imprégnés des restes d'un gaz mortel. On me dit bien que Höss ne se souciait pas de la santé des membres de cette équipe. Soit ! Mais comme ces hommes n'auraient pu faire leur travail, je ne vois pas qui aurait évacué la « chambre à gaz » pour laisser la place à de nouvelles fournées. Quant au « dispositif d'aération et de ventilation », je répète qu'il est celui des fours, ainsi que l'atteste le document NO-4473. D'ailleurs, le Zyklon B est « difficile à ventiler » dans un vaste local et, de plus, il est explosible : on n'emploie pas d'acide cyanhydrique à proximité d'un four !

Quand Kremer et ses juges parlent de trois femmes fusillées à Auschwitz, ils ne disent rien d'in vraisemblable. En revanche, quand le même Kremer dit à ses juges qu'il a assisté à un gazage mais de loin, assis dans sa voiture, je ne le crois plus. Il précise en effet que la réouverture de la « chambre à gaz » s'opérait « un moment » après la mort des victimes (a). Il y a là une impossibilité matérielle flagrante sur laquelle je ne reviendrai pas. Et puis, je constate que, pour tenter de nous expliquer une « confession », celle de Kremer, on s'appuie sur une autre « confession », celle, comme par hasard, de Höss. Le point troublant est que ces deux confessions s'infirmement plus qu'elles ne se confirment. Voyez de près la description à la fois des victimes, du cadre, des exécutants et du mode d'exécution.

On trouve plaisant que je réclame une expertise de ces « armes du crime » qu'auraient été les « chambres à gaz ». On me fait remarquer qu'une chambre à gaz pourrait s'improviser en une minute dans un simple appartement. C'est une erreur. Une chambre à coucher ne peut devenir une chambre à gaz. Une asphyxie suicidaire ou accidentelle ne peut avoir de rapport avec une exécution par le gaz. Quand on veut tuer toute une foule de victimes avec un gaz quelconque et surtout avec de l'acide cyanhydrique, sans risquer soi-même d'être tué, de provoquer une explosion, etc., il doit falloir mettre au point une machinerie extraordinairement compliquée. Il devient de plus en plus difficile de croire à l'existence de ces abattoirs humains qu'auraient été les « chambres à gaz ». Tout récemment, les photos aériennes d'Auschwitz et de Birkenau (documents des Américains Dino A. Brugioni et Robert G. Poirier en 19 pages et 14 photos) pourraient bien avoir porté le coup de grâce à la légende de l'extermination. On possédait déjà d'assez nombreuses photos « terrestres » des « Krémas » d'Auschwitz et de Birkenau, sans compter les plans. La nature des bâtiments et leur emplacement semblaient exclure toute possibilité d'un usage criminel. Les photos aériennes

(a) *Justiz und NS-Verbrechen*, University Press Amsterdam, t. XVII (1977), p. 20.

confirment cette impression. En 1944, même au plus fort de ce qu'ils appellent « la période de l'extermination », les Américains confessent leur surprise de ne pas voir ces fumées et ces flammes qui, dit-on, « jaillissaient continuellement des cheminées des crématoires et se voyaient à la distance de plusieurs milles ». Cette remarque, ils la font à propos de la photo du 25 août 1944 – lendemain de l'arrivée de cinq convois « à exterminer » (b) –, mais il semble bien qu'elle s'applique aussi aux autres photos : celles du 4 avril, du 26 juin, du 26 juillet et du 13 septembre 1944. En 1976, l'historien révisionniste Arthur R. Butz avait fait une remarque prémonitoire (c). Il avait écrit que, vu les recherches industrielles avancées que les Allemands menaient dans le complexe d'Auschwitz, les Alliés possédaient certainement dans leurs archives des photos aériennes du camp. Il ajoutait que, si on ne s'empressait pas de nous révéler l'existence de ces photos, c'est que probablement celles-ci ne fournissaient pas de preuves à l'appui des accusations portées contre les Allemands.

Des historiens français viennent de condamner sorboniquement ceux qui se permettent de mettre en doute l'existence des « chambres à gaz » homicides. Depuis quatre mois je ne peux plus donner de cours à mon université. La L.I.C.A. m'assigne en justice pour « falsification de l'histoire » et demande aux autorités de « suspendre (m)es enseignements (...) aussi longtemps que la justice n'aura pas statué (d) ». Mais personne, à ce que je vois, n'ose affronter à armes totalement égales le débat que je propose. Ma proposition est pourtant simple à satisfaire. Toute accusation devant se prouver, je demande qu'on soumette à l'épreuve d'une analyse historique de routine une preuve, une seule preuve précise, de l'accusation portée contre l'Allemagne sur le chapitre des « chambres à gaz ». Par exemple, parmi toutes les « chambres à gaz » qu'on fait visiter aux pèlerins et aux touristes, que les accusateurs m'en désignent une qui, à leurs yeux, aient vraiment servi à tuer des hommes à un moment quelconque.

En attendant, je remercie le nombre croissant de ceux qui, surtout parmi les jeunes, m'apportent leur soutien. Jean-Gabriel Cohn-Bendit écrit : « Battons-nous donc pour qu'on détruise ces chambres à gaz que l'on montre aux touristes dans les camps où l'on sait maintenant qu'il n'y en eut point (e). » Il a raison. Finissons-en avec la propagande de guerre. Les horreurs réelles suffisent. Il est inutile d'en rajouter.

La bataille quitte l'air libre pour retrouver les souterrains, après la clause du *Monde* du 19 janvier : « Toute réplique le mettant en cause ouvrirait à son profit un nouveau droit de réponse. » Les attaques et les controverses viseront dès lors un

(b) *Heft von Auschwitz*, n° 8 (1964), pp. 60-61.

(c) *The Hoax of the 20th Century*, p. 150.

(d) *Le Droit de vivre*, mars 1979, p. 9.

(e) *Libération*, 5 mars 1979, p. 4.

ennemi anonyme, innommable, mais connu. On jugera si le procédé est équitable. Il en va de même dans le reste de la presse (26).

En témoigne le conflit qui l'oppose à un journal lyonnais. Le principal intéressé en rend compte de la façon suivante (juillet 1979) :

Le 17, puis, à nouveau, le 18 novembre 1978, Robert Faurisson, maître de conférences à l'université Lyon 2 est vivement pris à partie par le journal *le Progrès de Lyon*. Il envoie une lettre au journal en « droit de réponse ». Le journal refuse de publier sa lettre. R. Faurisson saisit la justice. Le jugement est rendu le 27 juin 1979 par le tribunal de police de Lyon. Le juge (unique) est M^{me} Baluze-Frachet. R. Faurisson est débouté. Dans son numéro du 30 juin 1979, le journal résume ainsi l'affaire : « Le tribunal a débouté M. Faurisson considérant que sa lettre au *Progrès* "contenait des affirmations contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre moral". » Ce résumé est exact. Le professeur est accusé de porter atteinte aux bonnes mœurs, c'est-à-dire à « l'ensemble des règles morales auxquelles la société ne permet pas qu'il soit dérogé ». Il porte aussi atteinte à « l'ordre moral », qui n'est pas à confondre avec « l'ordre public ». Il faut sans doute remonter au temps du second Empire et à la législation en vigueur vers 1850 en France pour trouver mention de cet « ordre moral ». Les poursuites entamées contre Baudelaire et Flaubert ont dû l'être plus ou moins au nom de cet ordre-là. Au début de la III^e République, les nostalgiques de la monarchie donnèrent le nom d'« ordre moral » à la politique conservatrice définie par le duc de Broglie le 26 mai 1873 et qui devait préparer la restauration de la monarchie. Appuyée sur l'Église, elle entraîna des mesures antirépublicaines (destitution de fonctionnaires républicains, etc.). Cette politique fut celle du maréchal de Mac Mahon. Bref, « ordre moral » ne désigne plus, depuis longtemps, qu'une politique totalement réactionnaire ou rétrograde. On ne se vante plus guère d'être un défenseur de l'« ordre » et encore moins de « l'ordre moral ». M^{me} Baluze-Frachet reproche au professeur les deux phrases suivantes :

1.- « (...) quatorze ans de réflexion et quatre ans d'une enquête minutieuse (...) m'ont conduit à déclarer le 29 janvier 1978 aux participants d'un colloque d'historiens qui s'est tenu à Lyon que les massacres en prétendues "chambres à gaz" sont un mensonge historique. »

2.- « (...) la question est de savoir s'il est vrai ou s'il est faux que les "chambres à gaz" hitlériennes ont existé réellement. »

M^{me} le Juge déclare : « Ces dires sont contraires aux bonnes mœurs ». Elle ajoute : « ... il est constant que des millions de personnes, plus particulièrement juives, sont mortes dans les camps concentrationnaires

(26) Voir, par exemple, cet encadré du *Progrès de Lyon* (17 novembre 1978) titré « Un nom ? » « Nous connaissons, bien sûr, le nom du personnage mis en cause par le groupe des députés réunis à l'Assemblée nationale. Si nous ne l'avons pas livré jusqu'ici à nos lecteurs, c'est que nous nous refusions à offrir, sous le couvert de l'information, une publicité gratuite aux attardés du racisme et de l'antisémitisme. » Je trouve ce « sous-couvert » particulièrement délectable.

nazis, victimes de différentes “machines à tuer”, dont les chambres à gaz ». M^{me} le Juge poursuit : « Les chambres à gaz ont existé et (...) le simple fait de vouloir faire insérer dans un quotidien un article dont l'auteur se pose la question de leur existence porte atteinte aux bonnes mœurs. »

M^{me} le Juge va encore beaucoup plus loin. Elle reproche au professeur d'avoir porté atteinte à « l'honneur des membres du gouvernement, et principalement à son chef ». Ce chef est M. Raymond Barre, dont le fief électoral se situe à Lyon.

Qu'a fait Robert Faurisson pour porter atteinte à l'honneur d'aussi estimables personnes ?

La réponse est donnée par M^{me} le Juge. R. Faurisson, à qui ses collègues historiens se permettaient de faire la morale, leur rappelait deux choses :

- a) Ils avaient, de leur propre aveu, obtenu de la presse locale et, en particulier, du *Progrès de Lyon*, qu'on fasse silence sur les déclarations de R. Faurisson au colloque de Lyon de janvier 1978 ;
- b) Ils savaient tous parfaitement que le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale (de MM. Henri Michel et Claude Lévy), comité directement rattaché au Premier ministre, chef du gouvernement, cachait depuis cinq ans le nombre véritable des véritables déportés de France.

R. Faurisson avait donc écrit à la meute de ses détracteurs et donneurs de leçons de morale : « Je traite de lâches ceux qui affectent d'ignorer cette pure et simple rétention de documents. » Il avait ajouté à l'adresse du journal qui joignait sa voix à celles des détracteurs (et qui, depuis 35 ans, entretenait ses lecteurs d'une histoire mythique de la dernière guerre) le reproche suivant : « Je vous reproche un silence et une collusion avec toutes sortes de pouvoirs officiels ou officieux depuis 35 ans. »

R. Faurisson avait aussi rappelé que le comité fonctionnait avec l'argent du contribuable et que si ce Comité cachait les résultats de son enquête de vingt ans, c'était, du propre aveu de M. Henri Michel, pour « éviter des heurts possibles avec certaines associations de déportés » (*Bulletin* – confidentiel – n° 209) et parce que la publication de ces résultats « risquerait de susciter des réflexions désobligeantes pour les déportés » (*Bulletin* n° 212, avril 1974). À aucun moment, R. Faurisson ne parlait de « membres du gouvernement » (au pluriel). Il écrivait seulement : « Ce comité officiel est directement rattaché au Premier ministre. » Cette précision figure constamment et en gros caractères sur les publications du comité en question.

M^{me} le Juge, pour terminer, stigmatise, d'une façon générale, dans la lettre du professeur, ce qu'elle appelle « les passages contraires à l'ordre moral » : ces passages qu'elle a cités et commentés.

CHAPITRE IV

DE LA MISÈRE EN MILIEU ENSEIGNANT

On a vu le côté cour. Voyons le côté jardin, celui de la Mère des Arts, notre bonne université. Il n'est pas inintéressant de s'arrêter un instant pour voir comment, dans notre société au libéralisme avancé (?), au cœur du bastion des franchises universitaires, se trouve traité quelqu'un qui a des opinions déviantes.

L'article du *Matin* est du 16 novembre. Le lendemain, M. Bernadet, président de l'université Lyon 2, où enseigne R. Faurisson, prend un arrêté qui suspend « provisoirement » l'enseignement de celui-ci et lui interdit l'accès des locaux, à compter du 20. On a vu, dans la lettre de Faurisson au *Monde* (16-12-78), les incidents qui se sont produits ce jour-là à l'université, où Faurisson était venu faire son cours, dans l'ignorance où il était encore de l'interdiction qui lui en était faite. Le président Bernadet justifiait sa décision de la manière suivante :

Considérant d'une part, l'émotion provoquée dans l'université et en dehors d'elle par le caractère désormais public des thèses que vous exprimez, émotion qui peut donner naissance à des troubles sérieux si vous vous présentez à l'université pour y donner vos enseignements, considérant, d'autre part, que M^{me} le ministre des Universités a prescrit l'ouverture d'une enquête et qu'il paraît souhaitable de prendre toute mesure conservatoire dans l'attente des résultats de cette enquête, j'ai décidé...

Les universitaires lyonnais ont toujours protesté qu'il ne s'agissait pas d'une sanction. Il n'empêche que le résultat était de rejeter le trublion et de créer une sorte d'isolement sanitaire. Certains de ses collègues, longtemps après, ont parlé d'un « climat de peur » qui leur a interdit de manifester à la brebis devenue soudainement galeuse la sympathie qu'ils éprouvaient jusque-là pour l'homme ou le collègue, dans l'ignorance des convictions qu'il tirait de recherches dont il ne s'ouvrait guère auprès d'eux.

Après la période de suspension, Faurisson devait reprendre ses cours de littérature (le programme portait sur Proust) le 8 janvier 1979. Les autorités universitaires avaient fait recouvrir les inscriptions : « Faurisson assassine les morts ». À l'heure dite se pressaient dans la salle une cinquantaine de manifestants que la presse a généralement qualifiés de « juifs ». Il semble en effet que, sous la houlette du D^r Aron, coordinateur des organisations juives de Lyon, beaucoup de ces manifestants appartenaient à l'Union des étudiants juifs de France, qui distribuait un tract, « Halte au mensonge et à la haine », titre curieux si l'on s'avise que le texte n'était dépourvu ni de haine ni de mensonge :

Jusqu'à quand devons-nous encore protester contre le réveil de la violence, du racisme et de l'antisémitisme, et se heurter chaque fois à la même indifférence, indifférence de celui qui n'est pas touché dans sa chair, dans son être, ou plutôt qui n'est pas encore touché dans son individualité ?

Le silence est **complice** d'où qu'il vienne. Mais plus grave que tout est le silence de ceux qui savent et qui ont pour fonction d'enseigner. Pire que tout est le silence des intellectuels.

Ainsi à Lyon un paisible professeur de lettres nie les chambres à gaz. Incroyable mais vrai, comme ces croix gammées qui prolifèrent un peu partout faisant de la violence raciste une réalité banale et quotidienne.

Mais quoi ? ne soyons pas trop sensibles : le professeur de Lyon M. Faurisson ne nous explique-t-il pas, arguments pseudo-scientifiques à l'appui, que « jamais Hitler n'a ordonné la mort d'un seul homme en raison de sa race ». M. Faurisson peut-il aussi facilement expliquer le sort réservé à des millions de victimes parmi lesquelles six millions de Juifs déportés et disparus ? À moins que « ces millions de victimes ne soient encore une invention sioniste » (*Libération*, 18 septembre 1978).

M. Faurisson se défend d'être antisémite et partisan du nazisme, mais ses propos diffamatoires et sa collaboration à des publications qui éditent entre autres *le Mensonge d'Auschwitz* et *le Protocole des Sages de Sion* l'inscrivent dans une longue tradition antisémite.

Il ne s'agit pas pour nous de polémiquer avec M. Faurisson ni avec aucun fanatique de son espèce mais nous devons tirer la leçon des récents attentats antisémites car Faurisson n'est pas seulement un personnage dont le délire fait hausser les épaules, c'est un **homme dangereux**.

Il convient qu'hommes et femmes de bonne foi ne soient pas les victimes d'un apologiste du nazisme qui, abusant de la tribune que lui offre sa profession, multiplie les **affirmations fallacieuses**.

C'est pourquoi nous demandons son **exclusion** définitive de l'université Lyon 2 et sa **radiation** du corps enseignant.

Les présidents de l'université, M. Bernadet, et de l'U.E.R., M. Claude Martin, s'étant déclarés incapables d'assurer sa sécurité physique, le professeur Faurisson réussit, en prenant maintes précautions, à quitter le bâtiment sans encombres. Déçus, les manifestants affirmèrent qu'ils avaient seulement voulu « discuter » avec Faurisson, ce que ne laissait pas augurer leur tract.

La semaine suivante, le 15 janvier, Faurisson se présente directement à la présidence de l'université. La salle de cours est à nouveau emplie de manifestants de l'U.E.J.F. mais aussi de l'U.N.E.F., de la Ligue communiste, d'associations d'anciens déportés auxquels s'est joint le député Hamel (U.D.F.). Ils déclarent hautement qu'ils veulent « poser des questions » et distribuent le tract suivant :

Lundi dernier nous étions cent. Aujourd'hui nous revenons... Pourquoi ?

- Parce qu'il est intolérable que R. Faurisson, cet individu dangereux, puisse propager impunément une idéologie raciste et pernicieuse en déclarant notamment « jamais Hitler n'a ordonné la mort d'un seul homme en raison de sa race », « les prétendus massacres en chambres à gaz et le prétendu génocide sont un seul et même mensonge » ;
- Parce que accumulant des affirmations pseudo-scientifiques, il s'efforce de gommer la vérité historique ;
- Parce qu'il est une **insulte** à la mémoire des disparus et une **injure** aux témoins **encore vivants** de ces atrocités ;
- Parce que la présence de R. Faurisson à l'université de Lyon 2 est une **offense** au corps enseignant ;
- Parce qu'il est une expression de la recrudescence du racisme et de l'antisémitisme en France.

C'est pourquoi aujourd'hui nous réclamons que des sanctions à la mesure de ses propos diffamatoires soient pris.

Nous vous demandons de sortir d'une indifférence qui vous rend complices et de nous rejoindre.

Union des étudiants juifs de France, avec le soutien de : A.G.E.L.-U.N.E.F., A.N.A.C.R., Cercles Barricades, Comité de coordination des organisations juives de Lyon, Comité d'union de la Résistance, F.N.D.I.R.P., Impression, L.C.R., M.A.S.

M. Claude Martin et d'autres engagent Faurisson à aller « répondre à des questions, fournir des explications » mais reconnaissent très vite qu'ils ne peuvent pas assurer « des conditions normales d'enseignement », ni sa sécurité. Peu soucieux de rencontrer seul ces questionneurs musclés, Faurisson se retire. Il se souvient avec amertume du début de lynchage du

20 novembre, où l'une de ces « brutes électrisées de haine », selon ses propres termes, lui criait : « Maintenant qu'on connaît ta gueule, t'es foutu. » Au dire d'un témoin, certains manifestants cherchaient sans doute la discussion mais se révélaient vite incapables de se maîtriser.

La semaine suivante, il reçoit des informations confidentielles selon lesquelles des militants juifs doivent venir de Paris et qu'il y a des risques pour sa vie. Il se présente néanmoins à son cours mais au moment de commencer il est averti de l'arrivée des manifestants. Il sort, il ne le reconnaissent qu'après l'avoir croisé ; c'est alors la chasse à l'homme dans les couloirs, puis dans la rue jusqu'à ce qu'il s'échappe en se cachant sur un chantier. Le soir, au téléphone, Claude Martin lui reproche de chercher à se faire passer pour une victime, et de mentir en disant que les incidents ont commencé dans l'enceinte de l'université.

On jugera plus à loisir des positions que prend Claude Martin, le supérieur hiérarchique direct de R. Faurisson, par un « document de la semaine » publié par *le Nouvel Observateur* (27), un texte qui « n'était pas destiné à la publication » mais qui avait été néanmoins « adressé pour information à la L.I.C.A. ainsi qu'à plusieurs quotidiens parisiens ». C. Martin y explique longuement dans quelles conditions R. Faurisson a été nommé à Lyon en 1973, au détriment d'un autre candidat « dont les travaux, d'autre part, étaient reconnus largement supérieurs ». On saura, par la réplique de Faurisson, que ledit candidat malchanceux était M. Claude Martin en personne (28). Mais à toute chose malheur est bon puisque M. Martin allait se faire élire, pendant cette affaire, premier vice-président de Lyon 2. On conçoit que des gens pressés n'aient pas ce qui vient en traverse. Aussi C. Martin cherche-t-il à mettre entre lui et son proche collaborateur la plus grande distance possible. Tout en essayant, sans trop se compromettre, d'accréditer l'idée que Faurisson serait un antisémite de longue date, il relate toute l'affaire par le menu afin de montrer qu'il était impossible aux universitaires responsables, comme lui, d'agir autrement qu'ils ne l'avaient fait, c'est-à-dire, *grosso modo*, de faire passer le gêneur à la trappe pour ne pas être critiqué par les antifaurissoniens. On peut passer sur les petites mesquineries qui sont monnaie courante entre « chers collègues » pour ne relever que le trait principal d'une mentalité qui se donne ainsi à voir crû-

(27) *Le Nouvel Observateur*, n° 750, 26 mars 1979.

(28) *Le Nouvel Observateur*, n° 752, 9 avril 1979, p. 31.

ment : une surdité intellectuelle totale. Elle permet de discourir sans fin et d'inventer les arguments que l'on combat. M. Martin a bien mérité de la rhétorique, en particulier de la figure dite « ouverture du parapluie ».

Cet exercice de la désolidarisation active devait aller, dans la réponse qu'il fit à la réplique de Faurisson (29) jusqu'au travestissement complet de la réalité, puisqu'il affirmait, *in cauda venenum* (30) :

Suspendu le 20 novembre pour un mois, il s'est ensuite abstenu de revenir à l'université, faisant signifier par son avocat qu'il ne voulait pas « courir de risques mettant son intégrité physique, voire sa vie, en danger ». En dépit des garanties qui lui ont été formellement et officiellement données que l'université assurerait (comme elle l'a fait le 22 janvier) sa sécurité éventuellement menacée, M. Faurisson n'a pas reparu à Lyon 2 depuis deux mois et demi. Les règlements interdisant de rémunérer un autre enseignant pour assurer les cours pour lesquels M. Faurisson continue à être rémunéré, les étudiants ainsi abandonnés s'inquiètent...

Une nouvelle tentative de reprise des cours s'est soldée, le 7 mai, de la même manière que les autres. Vus par le côté de Faurisson, les prestiges de l'université sortent de cette affaire plutôt ternis. Personne, ou presque, ne prend sa défense au nom de la liberté de penser. Car les défenseurs attirés de cette liberté sont coincés : à trop appuyer sur le principe, ils pourraient faire figure de « partisans » de Faurisson, mais à trop le laisser malmener, ils font figure de pleutres. Il leur reste une voie étroite : affirmer que Faurisson a le droit de penser ce qu'il veut, dire que dans tous les cas ce qu'il pense est aberrant, et suggérer *mezzo voce* qu'il ferait mieux de penser en silence car on ne peut désapprouver trop fort les réactions qu'il suscite en s'exprimant ouvertement. Il n'est évidemment pas question un instant de se poser la question de savoir s'il y a un grain de vérité dans ce qu'il dit. On parle beaucoup mais on ne dialogue pas. Que les voies du conformisme sont parfois bien difficiles...

La suite des événements et leur commentaire ressortent d'une lettre écrite par Faurisson le 21 mai 1979 au ministre des Universités, pour le motif que l'on verra à la fin :

À ma suspension de droit allait alors succéder une suspension de fait parfaitement illégale. La situation l'exigeait puisqu'on se déclarait incapable d'assurer le déroulement normal de mes cours. Le patron m'envoyait, le 29 janvier 1979, une lettre recommandée pour m'accuser

(29) *Le Nouvel Observateur*, *ibid.* pp. 31-32.

(30) *Le Nouvel Observateur*, n° 756, 7 mai 1979. « Le dernier mot de Robert Faurisson ». C. Martin faisait savoir la semaine suivante qu'il ne désirait plus répondre.

de lâcheté (je n'avais pas osé affronter mes « contradicteurs », disait-il) et pour me faire savoir qu'un collègue assurerait mon cours de licence « jusqu'à la fin de cette année ».

Tous ces événements se produisaient alors qu'allait s'ouvrir la succession de notre patron socialiste à la tête de l'université Lyon 2. Un candidat se présentait parmi d'autres : mon directeur d'U.E.R., avec lequel il était de notoriété publique que j'entretenais jusque-là d'excellentes relations. Mais l'ambition peut conduire à des égarements. Le nouveau candidat à la présidence faisait savoir publiquement que, dans mon affaire, il épousait les vues de l'ancien président. Il allait même plus loin. Il publiait dans un hebdomadaire de tendance socialiste un très long article, puis un texte en réponse à ma réponse, où j'étais présenté comme un homme médiocre, comme un enseignant ayant reçu autrefois non pas un « blâme » mais – nuance ! – des « reproches verbaux » pour de prétendus propos antisémites. Cette pure affabulation s'accompagnait d'une insinuation plus perfide et plus grave : *on insinuait que j'étais un professeur qui avait déserté son poste et qu'on payait à ne plus rien faire.*

J'élevais une vigoureuse protestation contre cette ignominie. On me proposait alors d'essayer de reprendre mes cours pour les deux dernières séances de l'année, soit le 7 et le 14 mai. J'acceptais immédiatement cette proposition sans égard pour les risques que j'aurais peut-être une fois de plus à courir.

Malheureusement, par un fait dont j'aimerais bien avoir l'explication, les manifestants étaient mis au courant de mon retour. Une fois de plus, le 7 mai, ils envahissaient les lieux et s'y déplaçaient comme à demeure. Comme d'habitude, aucun contrôle de cartes n'était même tenté à l'entrée de ma salle de cours, où je ne pouvais d'ailleurs accéder ce jour-là. Le 14 mai, les manifestants revenaient sur place. Cette fois-ci enfin, pour la dernière séance de l'année, on se décidait à pratiquer un contrôle des cartes. Je pouvais faire cours mais seulement à une étudiante, car une seule étudiante avait pu franchir le barrage des manifestants. C'est sur ce nouvel échec que se terminait une année universitaire où je n'avais pu, en fin de compte, donner que trois cours de licence : les 6 et 13 novembre et le 14 mai. Pour ce qui est des autres enseignements (cours de maîtrise et de certificat C 2), c'est clandestinement que j'ai pu les assurer dans l'arrière-salle d'un café de la ville à un petit groupe d'étudiants courageux.

Ce n'est pas vous, Madame, qui allez vous soucier de prendre ma défense.

Mon avocat a cherché à vous saisir de mon affaire quant il est devenu évident que les autorités de Lyon 2 étaient incapables de la résoudre. À la même époque je crois savoir que les autorités de police vous ont fait savoir que j'étais en danger de mort. Vous êtes restée totalement insensible aux appels qui vous étaient lancés. Vous avez fait répondre qu'il nous fallait passer par la voie hiérarchique, c'est-à-dire par le recteur. Mais vous saviez que le recteur nous avait depuis longtemps déclaré qu'en vertu du principe de l'autonomie des universités il ne pouvait intervenir dans cette affaire.

Tout cela est dans l'ordre des choses. Je ne vois là ni complot, ni conjuration, mais un conformisme de fer. Aussi longtemps que j'ai paru rester

dans le rang, j'ai été, paraît-il, un « très brillant professeur », un « chercheur très original », une « personnalité exceptionnelle ». Du jour où j'ai heurté le tabou des « chambres à gaz », ma situation professionnelle est devenue intenable. Aujourd'hui, je me vois contraint à solliciter de votre haute bienveillance ma relégation dans l'enseignement par correspondance.

À la veille de la rentrée universitaire, il était nommé dans l'enseignement par correspondance.

Seule note rassurante, une pétition, suivie parmi d'autres de la signature du professeur Culioli, qui s'élève contre les mesures qui frappent Faurisson, réclame un débat public, tout en se désolidarisant complètement de ses opinions (31). Réclamer la liberté pour soi-même est chose normale. Réclamer la liberté pour les *autres*, paraît tout à fait extraordinaire : c'est pourtant le minimum dont une démocratie ait besoin.

1.– La droite, la gauche

L'extrême droite, de ses bulletins confidentiels à *Minute*, s'est évidemment réjouie. Elle ne cherche pas à examiner l'argumentation de Faurisson puisque pour elle le nazisme est calomnié, probablement par une conjuration judéo-quelque chose. On notera que si elle peut faire usage, entre mille choses, des conclusions de Faurisson dans le cadre de son idéologie, elle n'a pas utilisé l'homme. Il ne s'est prêté à rien.

Plus intéressantes sont les réactions du « monde politique », c'est-à-dire des partis qui battent l'estrade parlementaire. Un survol rétrospectif amène quelques surprises : à côté des manifestations prévisibles d'associations d'anciens déportés, d'organisations juives et de mouvement antiracistes, la gauche est restée à peu près silencieuse. La modération du P.C.F.,

(31) *Le Monde*, 2 décembre 1978 : « À un moment où les manifestations du racisme sont quotidiennes, où le président de la République fait déposer une gerbe sur la tombe de l'examiréchal Pétain, les affirmations de M. Faurisson et d'autres analogues doivent donner lieu à un débat *public*. En tout cas, la question est trop sérieuse pour que nous puissions accepter une mesure de suspension à la sauvette, qui contribue à esquiver le débat et qui fait de M. Faurisson un bouc émissaire. Nous avons encore la faiblesse de croire, malgré tout, que l'Université doit avoir une fonction critique. C'est pour cela, et parce que, d'une manière plus générale, de telles méthodes ne font que saper la démocratie et conforter le racisme, que nous nous élevons contre les mesures administratives arbitraires, fussent-elles dirigées contre des Faurisson. »

en particulier (32), est remarquable. Certes, il a depuis longtemps abandonné le mythe du « parti des 75 000 fusillés » et il n'essaie plus de faire croire que la Résistance, c'était lui, et lui presque seul. Mais il ne perd habituellement pas une occasion, dans ce genre de circonstances, de faire monter aux créneaux ses Rol Tanguy et ses médaillés à l'accent rocailleux. On l'a bien vu au moment où Giscard a fait supprimer les célébrations du 8 mai. Le P.S., dont l'influence est grande à l'université de Lyon 2, ne s'est guère manifesté non plus. Tous ces gens ont visiblement d'autres chats à fouetter.

À droite, côté gaulliste, on ne bouge guère non plus, à part Joël Le Tac qui affirme avoir « vu fonctionner la chambre à gaz du Struthof (33) ». Ce sont les giscardiens qui sont en flèche. Pierre Sudreau (apparenté U.D.F.) demande, au nom du groupe des anciens résistants et déportés de l'Assemblée nationale, d'ouvrir une enquête sur « les propos scandaleux qui constituent une véritable apologie des crimes de guerre (34) ». C'est M^{me} Saunier-Seïté qui répond que le « gouvernement partage l'indignation exprimée par M. Sudreau (35) ». En bonne position, on trouve aussi un député U.D.F. de Paris, Jean-Pierre Pierre-Bloch, qui signe un article dans *le Matin de Paris* (36). Un député U.D.F. du Rhône, M. Hamel, se joint aux gros bras qui veulent « questionner » Faurisson à l'université et, déclarant que « la liberté elle-même est altérée par certaines tolérances envers les falsifications graves de l'histoire », demande, angoissé, à M^{me} Saunier-Seïté, ce qu'elle va faire. Hélas ! elle se déclare « peinée » de son « impuissance (37) ». Le pompon, c'est certainement au D^r Gilbert Barbier, député U.D.F. du Jura, qu'il échoit, avec sa question écrite au Premier

(32) Voir *l'Humanité*, 17 et 21 novembre 1978. Il semble bien qu'en Europe de l'Est, seul le quotidien varsovien *Zycie Warszawy* ait, au début de janvier 1979, consacré un article à l'affaire Faurisson.

(33) *France-Soir*, 25 novembre 1978. Il semble dire que la chambre à gaz contenait cinq personnes.

(34) *Le Monde*, 18 novembre 1978. Lorsque M. Sudreau dit « véritable apologie », il trahit la gêne qu'il éprouve à faire partager une affirmation que rien, pas même les propos de Faurisson rapportés à la manière du *Matin*, ne vient justifier. Encore un adepte de la lecture en diagonale.

(35) Elle ajoute, selon *France-Soir* (19-20 novembre 1978) : « J'invite les présidents d'université, dans le cadre des pouvoirs et des responsabilités que leur confère la loi d'orientation et en respect avec la tradition d'humanisme des libertés universitaires, à mettre fin aux manifestations de totalitarisme et de racisme. » Et voilà Faurisson devenu alibi anticommuniste. C'est parfois très beau, l'humanisme.

(36) « La bonne conscience », 22 novembre 1978.

(37) *Le Journal – Quotidien Rhône-Alpes*, 24 mai 1979. Imaginons une seconde qu'elle en ait, du pouvoir...

ministre demandant, « à propos des troubles internes à l'université de Lyon 2 » quelles sont « les mesures qu'il estime souhaitables pour introduire dans le droit positif français un système d'interdictions professionnelles ». Vive et tardive protestation de *l'Humanité* (38), silence prudent de cet autre député giscardien de Lyon, M. Barre.

À première vue, on peut trouver étrange, et même paradoxal, que monte en première ligne la famille politique qui est par tradition et par héritage la moins liée à la Résistance et à la lutte contre le fascisme. À vrai dire, ils sont pratiquement les premiers depuis la guerre qui ne fondent pas leur droit de nous gouverner sur les services qu'ils diraient avoir rendus à la patrie aux heures sombres de l'occupation allemande. On se souviendra peut-être que M. Giscard d'Estaing, au moment de la campagne présidentielle, avait recruté son service d'ordre dans des groupes habituellement considérés comme fascistes. On a pu entendre, au cours d'un débat télévisé, M. Alain Krivine reprocher en personne à M. Poniatowski, le Père Joseph du président Giscard, d'avoir été, en son temps, un informateur de l'O.A.S., sans s'attirer d'autre réplique qu'un sourire benoît. Je ne veux pas dire par là que la politique giscardienne serait fasciste, ce serait sot, mais simplement que les giscardiens ne sont jamais apparus comme des obsédés de l'antifascisme. Ce sont pourtant eux qui sont les plus violents dans les attaques contre les opinions professées par Faurisson.

La seule cause que je vois à cette infraction à la logique politique, c'est leur situation d'hommes au pouvoir. Notre régime politique est fondé, en religion, sur la victoire, en 1945, des forces du Bien sur celles du Mal. Quoi que nous fassions (guerres coloniales, exploitation des pays pauvres, traitement des étrangers), nous appartenons à une généalogie du Bien et notre devoir, notre fidélité, est de frapper le Mal dès que, sournoisement, il relève la tête. J.R.R. Tolkien a déjà raconté cela, sur un mode plus gothique. Les détenteurs du pouvoir ont à charge, implicitement mais incontestablement, le maintien de cette pureté originaire. L'outil de ce maintien, c'est, indéfiniment repris, le récit des origines, le mythe fondateur dont la répétition renouvelle l'efficacité. Comme les prêtres de Pharaon et de l'Inca, comme les griots des émirs soudanais, une caste de clercs doit veiller à l'orthodoxie de la récitation. Comment croire autrement qu'un petit prof tranquille puisse par quelques phrases soulever l'ire de nos modernes vestales en veston ?

(38) Voir l'éditorial de *l'Humanité* du 18 mai 1979. Pourquoi Andrieu ne découvre-t-il cette question du 22 décembre qu'à trois semaines du scrutin européen du 10 juin ?

2.– Plus loin, à gauche

Normalement, toute manifestation d'antisémitisme soulève les protestations unanimes de la gauche. Mais là, il y a eu des fausses notes : quelques individus, quelques groupes se sont avisés que l'antisémitisme n'était pas en cause, que la question était ailleurs et que l'on ne pouvait évacuer à si bon compte des interrogations irrépressibles.

Le journal *Libération* allait un temps servir de scène à ce théâtre d'un genre nouveau. On a déjà dit que, dans *Libé*, l'affaire commence par un simple démarquage du *Matin*, puis par quelques articles de la même eau. En marge de l'affaire, Serge July donne un commentaire qui rend un autre son. Il voit plutôt en Faurisson une sorte de pauvre prof poursuivant une marotte mais, surtout, il pose la question de ce que signifie l'interdiction de l'expression du racisme. Il y a là une volonté de voir certaines choses en face, qui, pour beaucoup, est assez nouvelle (39) :

Il y aurait désormais une affaire Faurisson, du nom de ce maître de conférences lyonnais qui entretenait la hiérarchie universitaire et ceux de ses élèves que cela intéressait, de ses recherches sur le « mensonge » des camps d'extermination nazis. Cette affaire repose dans les mêmes termes les problèmes déjà soulevés par la publication dans *l'Express* de l'interview de Darquier de Pellepoix : fallait-il ou non la publier, ou cet enseignant a-t-il le droit de s'exprimer sur ce qui constitue manifestement chez lui une obsession ?

Il faut se méfier des unanimités. Trop c'est trop, et à en croire les clameurs, il n'y aurait pratiquement plus d'antisémites en France, à l'exception de Darquier et de cet enseignant. La France est vierge et le mal a des visages, contre lesquels le consensus national a pu enfin se reconstituer. La façade nationale, faite des pierres communistes, présidentielles, socialistes, gaullistes et intellectuelles est immaculée. Excellente opération où tout un chacun gagne l'absolution à peu de frais : « Contre le racisme, j'ai déjà donné au moment de l'affaire Darquier. » Un jeune a été condamné pour homosexualité ? Non j'ai déjà donné ; et si l'unanimité contre les gâteaux de l'antisémitisme servait à relativiser les autres manifestations de racisme ? Comme un gigantesque exutoire, comme une opération par laquelle notre société se cache à elle-même, ses cancers, ses horreurs, ses perversions.

Naturellement, cela ne va pas sans terrorisme intellectuel. Robert Faurisson a été présenté par la presse, et par *Libération* en particulier, comme un dangereux antisémite. Si l'on en juge par la lettre qu'il nous a adressée (*Libération* du mardi 21), ce maître de conférences évoque plu-

(39) « La liberté d'expression des racistes », 24 novembre 1978.

tôt l'universitaire malade de l'enseignement supérieur, à l'image de centaines ou de milliers de ses collègues, qui véhiculent des obsessions au fonctionnement similaire. Qui dans ses études n'en a pas rencontré un, se donnant quotidiennement, pitoyable, en spectacle à des élèves qui n'en sont pas dupes et qui en rient ? Les journalistes connaissent bien cette multitude de paranoïaques qui font le siège de leurs rédactions, de volumineux dossiers sous le bras, et qui sont capables de raconter pendant des heures le complot dont ils seraient les victimes. Et si Robert Faurisson n'avait pas plus d'importance que cela ? Les détracteurs des asiles, qui militent, avec raison, pour la psychothérapie en milieu ouvert, connaissent bien ce type de situation, ils n'en sont pas pour autant des fourriers du racisme, ou du fascisme. L'université de Lyon a-t-elle fait autre chose en conservant à Robert Faurisson son poste ?

En retour, la manière dont on a fait « toute une affaire » de ses propos, prouve s'il en était encore besoin la volonté générale de se trouver un antisémite quasiment caricatural – ce ne sont pas évidemment pas les plus dangereux – sur qui se libérer des angoisses d'une société.

La hiérarchie de l'horreur

Car en fin de compte, est-il pire de proclamer que « Hitler n'a pas tué un seul homme en fonction de sa race », comme l'affirme cet enseignant lyonnais – ce qui est tout simplement une contre-vérité définitive – ou d'affirmer, comme le faisait encore Henri Krasucki, le numéro 2 de la C.G.T., lors de la visite de M. Kadar en France, que le soulèvement hongrois de 1956 était une contre-révolution, ce qui semble indiquer que la répression soviétique était justifiée ? Contre-vérité et contre-vérité : six millions de morts contre 25 000 : l'arithmétique impose-t-elle une hiérarchie de l'horreur ? La première affirmation serait-elle insupportable et pas la seconde ? Au nom de quoi ?

Est-il pire de faire comme certains gauchistes l'éloge du régime cambodgien – ce qui est une manière tout aussi insupportable de faire l'éloge d'un massacre – ou d'écrire comme ce journaliste de *l'Humanité* (16 novembre 1978) à propos des réfugiés du Hai Hong : « Le Vietnam blessé, saignant encore des plaies de la guerre, ne peut s'offrir le luxe d'une bourgeoisie créée par des fonds étrangers ? » Cet éditorial récent de *l'Aurore* assimilant les responsabilités de René Bousquet et de Jean Leguay dans la déportation des Juifs vivant en France, sous l'occupation nazie, à des « sottises » est-il pire que tel ou tel éditorial de François Brigneau sur l'immigration arabe, ou tel écrit hebdomadaire de Jean Cau dans *Paris-Match* sur les femmes ?

Les agressions et les contre-vérités contre telle ou telle catégorie sociale, nationale, culturelle ou sexuelle sont notre lot quotidien. Mille racismes, mille haines plus injustes les unes que les autres, mais tout *autant* douloureuses pour ceux qu'elles visent.

Les tartuffes modernes se recrutent dans tous les partis, et peu importe l'idéologie à laquelle ils émargent, se retrouvent à peu près tous pour interdire à ces exhalaisons de haine le droit de s'exprimer. À les suivre, en bonne logique, il faudrait poursuivre inlassablement en justice une bonne partie de la société française, interdire de nombreux journaux, à commencer par *Minute*, *l'Humanité*, *le Quotidien du peuple*, *l'Aurore*, etc. Impensable naturellement, et il va de soi que cela serait intolérable.

Et sans fin. À la base de leur raisonnement, le refus de regarder la réalité en face, d'entendre ces milliards de paroles quotidiennes qui renvoient l'écho d'une société gangrenée profondément par tous les racismes.

Faut-il alors s'en remettre définitivement à la justice, lui confiant la gérance de l'ensemble des rapports sociaux, quotidiens, des opinions et des pensées ? L'état de droit n'est pas loin. Effrayant lorsqu'il s'agit des interdictions professionnelles et de l'Allemagne, il aurait cessé de l'être dès lors qu'il s'agirait du racisme en tout genre...

Interdire l'expression du racisme, c'est tout simplement militer pour le refoulement, pour le secret, le renfermement, et la conspiration. Et à terme, pour plus d'attentats, plus de meurtres. La spirale de l'état de droit est sans fin, et chacun sait que l'interdiction se généralisant, se nourrit de violences et entraîne de nouvelles interdictions. Je ne vois pas pourquoi, la violence ne serait pas aussi dans ce domaine un substitut à la parole alors qu'on l'admet pour le délinquant des grands ensembles par exemple. Quitte à choisir, mieux vaut à tout prendre, et en l'état de société, que l'antisémitisme et tous les racismes s'expriment plutôt qu'ils se pratiquent.

Tout se passe en fin de compte comme si les partisans de l'interdiction générale avaient peur, par les effets de la tolérance, de découvrir combien toutes les catégories de racisme imprègnent notre société. Outre leurs superbes, ils y perdraient l'illusion d'une société aseptisée, sans conflits, sans affrontements, sans risques, sans vérités, et dont les citoyens seraient des assistés émasculés de toutes possibilités de rébellion.

Qu'on cesse enfin de nous empêcher de voir la France telle qu'elle est. C'est le plus sûr moyen de laisser les racismes proliférer en sourdine et à l'ombre des unanimités officiels du moment. Il en coûtera ce qu'il en coûte généralement aux apprentis sorciers de l'amnésie : des lendemains qui déchantent dans la surprise générale.

À beaucoup d'égards, cet article est plutôt injurieux et a pu être ressenti comme tel par le professeur Faurisson. Il est cependant intéressant dans la mesure où, à l'inverse des commentaires habituels, il examine les conséquences de la liberté d'expression, y compris le droit au délire, et qu'il ne cherche pas à trahir ses principes à l'instant où leur application devient difficile. La seule hypothèse qu'il reste incapable d'affronter, c'est précisément qu'il y aurait quelque chose à considérer, bien en deçà du délire, dans les propos de Faurisson. Comme on le verra plus loin, *Libération* s'en est tenu là.

Revenant à Faurisson, nous trouvons une lettre de deux de ses anciens élèves (40) qui tourne en dérision les attaques parues dans la presse et se termine ainsi :

(40) « Antisémitisme, vous avez dit antisémitisme ? », 9-10 décembre 1978. Voir une autre lettre d'élève, le 13 mars 1979.

Quant à nous, anciens élèves ayant subi l'enseignement du très ignoble M. Faurisson, on serait plutôt contre tous les impérialismes, tous les fascismes, tous les racismes, pour le libre débat, pour le droit à la recherche et au doute.

Les autorités universitaires ont d'ailleurs dû, à plusieurs reprises, reconnaître qu'aucun élève, aucun étudiant ne s'était jamais plaint de leur professeur (41) et qu'ils ne semblaient même pas se douter, pauvres naïfs, que leur maître était aussi « nocif » (pour reprendre un terme employé par Alice Saunier-Seïté à R.T.L. le 18 novembre 1978.) Nombreux même – sûrement des inconscients – qui lui ont fait connaître leur estime et leur soutien.

Une nouvelle dimension de l'affaire apparaît avec une lettre collective, publiée sous le titre « Connaissez-vous Rassinier ? », en réplique à l'article de J.-P. Pierre-Bloch (voir note 36), lettre vraisemblablement provoquée par le regain d'actualité donnée à cette question par l'affaire Darquier de Pellepoix et l'affaire Faurisson, chez d'anciens lecteurs de Rassinier (42) :

Les déclarations d'un crétin particulièrement odieux, recueillies on se demande pourquoi, ont relancé la campagne sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis pendant le second conflit mondial, c'est-à-dire les crimes nazis – puisque les nazis et leurs complices sont les seuls à en avoir commis (!). Mais ce Darquier de Pellepoix est tellement odieux et sa « pensée » tellement indigente que le débat, nécessaire, s'est situé d'emblée à un niveau si lamentable qu'il n'est pas question d'y participer dans la forme et pour le moment.

Pourtant, un article de J.-P. Pierre-Bloch, député U.D.F. de Paris, (*le Matin* 22 novembre 1978), dont nous extrayons la phrase : « le mensonge laisse toujours des traces », qui tente une assimilation entre Darquier de Pellepoix et Paul Rassinier, auteur de plusieurs ouvrages et articles sur les camps de concentration allemands, nous oblige à prendre la plume.

M. J.-P. Pierre-Bloch a parfaitement le droit, dans sa conception du monde personnelle, d'assimiler l'un et l'autre – ce qui ne manque pas d'être révélateur de sa conception du monde elle-même. Par contre, il n'a pas le droit de couvrir cette assimilation par un mensonge, qu'il commet peut-être de bonne foi, mais que nous vous demandons de corriger.

M. J.-P. Pierre-Bloch écrit en effet dans les colonnes du *Matin* :

« Cette "thèse", que reprend Darquier de Pellepoix, c'était celle de ce faussaire de Rassinier, dont la L.I.C.A. avait obtenu que ses abominables mensonges soient clairement condamnés par la justice de notre pays. C'est celle de Robert Faurisson, maître assistant à l'université de Lyon 2... »

(41) Par exemple, *Libération*, 18-19 novembre 1978. « Étonnant ! Étonnant ! », remarque Bernard Schalscha, à qui la puce vient à l'oreille. Mais il n'a pas d'oreille.

(42) *Libération*, 22 janvier 1979.

En ce qui concerne R. Faurisson, nous ne savons rien de ses thèses, autrement que par oui-dire et attendons donc que la meute s'apaise pour en prendre connaissance et en discuter si elles le méritent. Quant à Darquier de Pellepoix, s'il avait quelque chance de redevenir virulent, tous les moyens susceptibles de l'empêcher de nuire nous paraîtraient hautement souhaitables.

Mais pour ce qui est de Paul Rassinier, la formulation très équivoque de J.-P. Pierre-Bloch laisse entendre que celui-là aurait été condamné par la justice française pour ses œuvres.

En fait la L.I.C.A. n'a jamais « obtenu que ses abominables mensonges soient clairement condamnés par la justice de notre pays » pour la simple raison que c'est au contraire Paul Rassinier qui avait porté plainte en diffamation contre le directeur du *Droit de vivre*, organe de la L.I.C.A., qui le qualifiait notamment d'« agent de l'Internationale nazie ». À ce procès, dont on trouvera un long compte rendu très objectif dans *le Monde* du 7 octobre 1964, les témoins de la partie civile faisaient « l'éloge de M. Rassinier, le pacifiste, le socialiste anarchisant et aussi le "malade de la vérité", selon l'expression de M^e Raymond Geouffre de la Pradelle ». La preuve d'une quelconque collusion avec des nazis, anciens ou néo, ne fut nullement apportée.

Paul Rassinier fut cependant débouté de sa plainte et le prévenu Bernard Lecache relaxé.

L'affirmation de J.-P. Pierre-Bloch est donc rigoureusement fausse.

Quel crédit lui reste-t-il pour se permettre de qualifier Paul Rassinier de faussaire sans donner la moindre preuve, sans avancer la moindre citation d'une falsification dont Rassinier se serait rendu coupable ?

Pour notre part, la lecture attentive et bouleversante des ouvrages de Paul Rassinier ne nous a pas permis de déceler de falsification, ni rien qui justifie un refus de discuter ses thèses.

Pour reprendre la fin de la plaidoirie de l'avocat de la partie civile à ce procès : « On peut discuter les thèses de M. Rassinier, s'y opposer et même les combattre mais on ne peut tenir le langage [de M. Lecache] » que tient J.-P. Pierre Bloch dans les colonnes du *Matin*, et lors d'une récente émission de télévision, ainsi que nous venons de l'apprendre.

Ces assertions sont d'autant plus graves qu'elles semblent relever d'une véritable campagne d'automystification, puisque P. Viansson-Ponté, dans *le Monde* du 3-4 octobre 1978, p. 9, affirme la même contre-vérité : « La L.I.C.A. avait en 1964 fait condamner l'un de ces diffamateurs, P. Rassinier. » Affirmation totalement démentie par les articles du *Monde* de l'époque.

Avant d'entreprendre un débat sur le fond, rappelons simplement que Rassinier fut un militant communiste révolutionnaire, animateur du *Travailleur de Belfort* avant la guerre, qu'il rompit très tôt avec le stalinisme et était en relation avec *la Révolution prolétarienne* de Monatte, Rosmer et Louzon, ainsi qu'avec les Cercles communistes démocratiques à l'époque où il animait la Fédération communiste indépendante de l'Est. Il fonda, avec le commandant Lierre et Georges Bidault, le premier réseau de résistance efficace : le mouvement Libération-Nord, et

s'occupa plus particulièrement d'aider les Juifs persécutés. Il fonda le journal clandestin *la IV^e République*, auquel Radio Londres et Radio Alger faisaient écho. Déporté de la Résistance (19 mois) à Buchenwald et Dora, invalide à 95 % des suites de la déportation, il était titulaire de la carte de résistant, de la médaille vermeille de la reconnaissance française et de la rosette de la Résistance, décorations qu'il ne portait pas, précisait-il en note d'un de ses livres.

Il fut aussi socialiste. Secrétaire général de la fédération socialiste du territoire de Belfort pendant quinze ans, il fut député socialiste à la deuxième Constituante. À partir des années cinquante, il se rapprocha des courants pacifiste et anarchiste. Après 1968, René Lefeuvre, éditeur des Cahiers Spartacus, nous dit l'avoir rencontré quelques années auparavant au banquet annuel de *la Révolution prolétarienne*. Il nous le décrivit comme un homme ulcéré par les attaques dont il était l'objet et conscient du fait que ses thèses avaient été utilisées par des courants d'extrême droite. Il n'avait pourtant rien perdu de sa détermination. Nous ne sommes pas parvenu à le rencontrer lorsque la découverte de ses livres attira notre attention. Nous avons appris son décès sans pouvoir en préciser la date.

Nous n'adhérons pas aux thèses de Rassinier.

Nous affirmons qu'elles méritent d'être connues et discutées. L'assimilation de Paul Rassinier à un commissaire aux Questions juives de Vichy est *intolérable*.

Jacob Assous, Joseph Benhamou, Hervé Denes, Pierre Guillaume, Christine Martineau, Jean-Luc Redlinski, auxquels se joignirent Jean Barrot, Alain Caillié et Jean-Pierre Carasso.

Tout ceci n'empêche pas le tâcheron de service, le lendemain, de rapporter la tentative que fait Faurisson de reprendre ses cours en termes parfaitement diffamatoires (43). Le 21 février, *Libération* rend compte en termes ironiques du manifeste des « trente-quatre laboureurs de la recherche historique » : faux débat, serpent de mer honteux, élucubrations. Le plumitif ne comprend pas pourquoi tout ce beau monde s'agite.

D'autres le comprennent, et qui ne sortent pas du marais gauchiste. Résistant de la première heure, gaulliste de toujours, infatigable polyglotte et spécialiste éminent des cultures musulmanes, Vincent Monteil, qui a toujours eu son franc-parler, que ce soit vis-à-vis de l'armée dont il a été exclu ou du régime gaulliste qu'il a fustigé au moment de l'affaire Ben Barka, Vincent Monteil, donc, dresse l'oreille. Il écrit une lettre à *Témoignage chrétien* (29 janvier 1979) où il dit voir un « piège » dans les accusations portées contre Faurisson :

(43) « Kulturkampf », 10 janvier 1979.

Je ne connaissais pas Faurisson. Mais ses travaux sur la déportation me paraissent mériter la plus grande attention. Ce n'est pas en le traitant d'antisémite et en le comparant à M^e Ambre (?) [*un ancien pétainiste qui siège au conseil municipal de Lyon*] que « justice et vérité » seront servies « quoi qu'il en coûte ». Tout ce que demande Faurisson – et que je demande pour lui – c'est qu'il puisse s'exprimer, s'expliquer.

La vérité doit être dite. S'il y a eu beaucoup moins de Juifs tués par les nazis (sûrement pas six millions !), s'ils ont été exterminés par tous les moyens possibles (comme les autres déportés), et si Faurisson a finalement raison sur le « mythe des chambres à gaz », cela ne change pour moi absolument rien aux crimes des nazis et de leurs complices. Mais ce n'est pas en mentant, en truquant les faits, les photos et les chiffres qu'on évitera « le retour » des trop réelles abominations.

Mais ce son de cloche est bien isolé. Ce sera donc pour certains une surprise douloureuse quand explose la bombe Gaby Cohn-Bendit. Sa lettre, intitulée « Question de principe », a été refusée par *le Monde*, mais elle a été lue au cours du procès opposant Faurisson au *Malin de Paris*. Selon des témoins, elle a fait taire une claque venue spécialement au tribunal pour huer Faurisson (44) :

Il fut un temps qui dure encore où tout antisémite récusait un témoignage, une recherche historique, venant d'un Juif et décriait vendue aux Juifs toute recherche allant dans le même sens (qu'on se souvienne de l'affaire Dreyfus). Mais aujourd'hui nous commençons à assister au phénomène inverse : tout Juif, tout homme, même de gauche, d'extrême gauche, récuse n'importe quel témoignage, n'importe quelle recherche historique venant d'un antisémite (ce qui me paraît déjà grave) et, pire, décrie antisémite n'importe quelle recherche qui, à propos des camps de concentration sur tel ou tel point important, sans doute, met en cause la vérité devenue quasi officielle, ce qui est inacceptable.

Juif d'extrême gauche, libertaire pour tout dire, je tiens à affirmer quelques principes auxquels je tiens d'autant plus aujourd'hui que tous ceux auxquels j'ai cru pendant vingt ans se sont effondrés les uns après les autres (il est long le chemin qui, du jeune communiste, opposant en 1956, m'a mené, ma dose de scepticisme augmentant à chaque étape, à des idées libertaires en passant par le trotskysme, l'ultra-gauche). De tous ces principes, il en est un qui peut se résumer en une seule phrase : la liberté de parole, d'écrit, de réunion, d'association doit être totale et ne supporte pas la moindre restriction. Ce qui implique qu'on laisse paraître et diffuser les textes les plus ignobles à mes yeux, qu'on refuse l'interdiction d'un seul livre, fût-ce *Mein Kampf* (ou demain le moindre texte de Staline ou du bêtisier de Mao), qu'on refuse l'interdiction d'un seul meeting, fût-ce de l'Eurodroite, qu'on refuse même d'empêcher la diffusion d'un seul tract, fût-il ouvertement fasciste ou raciste. Ce qui ne signifie nullement rester silencieux ou inactif, si les fascistes avaient le droit de distribuer leurs tracts dans les facultés, on pourrait se battre, physiquement même, si nécessaire, pour que la faculté d'Assas ne reste

(44) 5 mars 1979.

pas leur monopole. La seule façon efficace de combattre les ennemis de la liberté est de leur accorder la liberté que nous revendiquons pour nous et de nous battre s'ils veulent nous la contester. Le fameux « pas de liberté pour les ennemis de liberté » est en fait le fourrier de tous les systèmes totalitaires et pas, comme on l'a cru, le rempart le plus efficace contre eux.

*Pas le moindre mythe,
pas le moindre mensonge*

Alors que ceux qui nient l'existence des camps de concentration et du génocide le fassent ! À nous d'empêcher que ce mensonge devienne crédible. En a-t-il fallu des années à la gauche pour trouver le courage de combattre les mensonges du P.C. sur l'existence des camps en U.R.S.S. ! En 1948, qui l'osait, mis à part quelques isolés d'extrême gauche, quelques libéraux, et la droite ? Si nous voulons être crédibles pour la génération à venir, et d'autant plus que le temps passera, il ne nous faut pas laisser subsister le moindre mythe, le moindre mensonge, la moindre erreur. Battons-nous donc pour qu'on détruise ces chambres à gaz que l'on montre aux touristes dans les camps où l'on sait maintenant qu'il n'y en eut point, sous peine qu'on ne nous croie plus sur ce dont nous sommes sûrs. Les nazis avaient des camps modèles à montrer aux bonnes âmes de la Croix-Rouge ; ne nous laissons pas aller à faire l'inverse.

Je ne veux pas ici entrer dans la discussion sur les chambres à gaz : y en eut-il ou pas ?

S'il y en eut, dans quel camp exactement ? Ont-elles été l'instrument systématique ou accessoire du massacre ? Car pour moi, si ce fait a son importance, j'avoue ne pas comprendre l'attitude qui consiste à penser que si cette pièce était enlevée en partie, voire en totalité, au système concentrationnaire, tout s'écroulerait.

Le nazisme cesserait-il alors d'être une horreur ? Deviendrait-il justifiable ? Les chambres à gaz, voilà l'horreur, et non les millions de morts ? Sans gaz, plus d'horreur, simplement de graves entorses à la légalité, comme diraient nos staliniens de service ?

Même problème quand on discute du chiffre des victimes juives du nazisme. La difficulté de fixer un chiffre, que cela choque ou non notre sensibilité, apparaît à tout historien et rend tout chiffre discutable ; là encore, je ne comprend pas qu'il faille atteindre absolument un certain seuil au-dessous duquel on semble craindre que tout puisse devenir acceptable et donc, fasse le jeu du nazisme.

Une logique absurde

On peut, quand on a vécu cette époque, et vu disparaître une partie de sa famille, répugner à la discussion sur le mode d'extermination et le nombre des victimes. Mais l'historien ne peut évacuer ce problème. Je trouve monstrueuse cette conclusion d'un certain nombre d'historiens (*le Monde*, 21 février 1979) : « Il ne faut pas se demander comment, *techniquement*, un tel meurtre de masse a été possible. Il a été possible techniquement puisqu'il a eu lieu. Tel est le point de départ obligé de toute enquête historique sur ce sujet. Cette vérité, il nous appartenait de la rappeler simplement : il n'y a pas, il ne peut y avoir de débat sur l'existence des chambres à gaz. »

Malgré le respect que j'ai pour les historiens signataires de cet article, dont certains ont même joué un rôle non négligeable dans mes positions actuelles, je me demande : « Mais quelle est donc cette logique absurde ? » C'est justement parce que le meurtre de masse a eu lieu, ce que pour leur part, ni Rassinier, ni Faurisson ne mettent en doute, qu'on peut se demander justement comment, y compris techniquement, il a pu avoir lieu. Il n'y a que ceux qui nient le génocide qui n'ont pas en toute logique à se poser la question du comment.

Il serait trop long et pourtant fondamental d'étudier tout ce qu'on a, depuis plus de trente ans, justifié au nom de la lutte *contre* le nazisme, à commencer par feu le stalinisme ; les millions de Juifs morts sont utilisés constamment comme contre-argument à toute critique de la politique d'État d'Israël par exemple.

Quant à moi je préfère pour garder leur souvenir, défendre sans relâche le droit à la liberté, empêcher toute velléité de chasse aux sorcières, de persécutions vis-à-vis de groupes, minorités, individus, pensant et agissant autrement que moi. Ce que je me refuse à faire, y compris aux néonazis, je ne suis pas prêt à accepter qu'on le fasse à des hommes comme Rassinier ou Faurisson dont je sais qu'ils n'ont rien à voir avec eux, et le procès intenté à ce dernier me rappelle plus l'Inquisition qu'une lutte contre le retour du pire.

Deux jours après, arrive une autre lettre, de Pierre Guillaume, un ancien membre du groupe Socialisme ou Barbarie, qui fut ensuite longtemps le tenancier d'une librairie borgne, la Vieille Taupe (45) :

Que savent les Français des massacres de Sétif ?

Le téléfilm *Holocauste* est un crime contre la vérité historique. En dépit des bonnes intentions de ses zéloteurs, c'est surtout un crime contre la mémoire des victimes, de toutes les victimes, des atrocités de toute les guerres.

Des millions de Juifs ont été victimes de persécutions abominables par le seul fait qu'ils étaient juifs. Des centaines de milliers de nationaux américains ont été persécuté et internés aux U.S.A. pendant la guerre du seul fait qu'ils étaient d'origine japonaise. Des millions d'Allemands sont morts parce qu'ils étaient allemands, des millions de Russes, de Polonais, d'Ukrainiens sont morts parce qu'ils étaient russes, polonais, ukrainiens.

La guerre consiste toujours à tuer des gens simplement parce qu'ils sont... dans l'autre camp. Et à s'inventer les meilleures raisons du monde pour se justifier. C'est le rôle de la propagande de guerre, qui est toujours dans une large mesure une auto-intoxication.

Les Juifs se trouvaient dans une situation particulièrement atroce du seul fait que leur communauté transnationale entrainait en conflit avec l'hypermationalisme auquel l'Allemagne avait été conduite, et parce que leur culture les conduisait à résister à la logique totalitaire, bien qu'ils fussent pour la plupart totalement intégrés à la société allemande.

(45) 7 mars 1979. Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois (N.d.E.)

La déportation sans nuance d'une minorité gênante n'est pas un fait exceptionnel dans l'Histoire. C'était le cas des Sino-Vietnamiens dès avant le conflit en cours. Certains s'en arrangent en se persuadant que ce sont des membres de la bourgeoisie... Miracle de l'idéologie !

Les Français savent-ils qu'Eichmann, lors de sa visite en 1943, a été scandalisé des conditions de vie faites aux Juifs dans le camp de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) ? Savent-ils que dans ce même camp, créé sous le gouvernement Daladier, pour les *accueillir*, les républicains espagnols avaient connu des conditions identiques à celles des camps allemands ? Ils sont morts de froid et de faim selon la même mécanique inexorable et « involontaire ».

Il n'est pas établi, sur le plan de l'histoire scientifique, qu'Hitler ait ordonné « l'exécution d'un seul Juif par le seul fait qu'il fût juif ».

De *même*, lorsqu'il ordonna le bombardement de Dresde, inutile sur le plan militaire, Winston Churchill n'a pas ordonné « l'exécution d'un seul Allemand par le seul fait qu'il fût allemand ».

Que savent les Français des massacres de Sétif le 8 mai 1945 et de la répression à Madagascar ? Ni plus ni moins que ce que les Allemands savaient d'Auschwitz. Sont-ils collectivement coupables ? Ni plus, ni moins.

La manipulation morbide de la mauvaise conscience ne mène à rien, sinon à de nouvelles croisades.

La propagande de guerre nazie pouvait *manipuler* pour entretenir le moral des troupes, des policiers, des gardiens de camp, autant d'atrocités commises par les ennemis de l'Allemagne que la propagande alliée, de son côté, pouvait manipuler des atrocités commises par les Allemands. Ni l'un ni l'autre camp ne s'en est privé. La surenchère dans la description horrifique de l'ennemi est le ressort des guerres devenues « démocratiques ».

L'antinazisme sans nazi qui règne sur le monde est devenu l'exutoire d'une société déboussolée qui ne parvient pas à affronter ses problèmes réels.

On ne lutte pas contre les mécanismes inexorables des oppression réelles avec des images d'Épinal. Ce ne sont pas les scènes porno-horrifiques qui permettent de comprendre les mécanismes réels... sauf par le fait qu'*Holocauste* présente en lui-même, et se dévoile comme une tentative grossière de prise de pouvoir idéologique par l'union sacrée des directeurs de conscience patentés.

Voilà ce qu'il faut penser !

Regardez où cela vous mènera si vous résistez à nos leçons !

Les manipulations de l'atrocité conduisent le spectateur sensible à l'hébétéude ou engendrent une cuirasse d'insensibilité qui constitue le meilleur allié de n'importe quel totalitarisme.

La réaction : « Tout ça c'est du passé » ou encore : « Hitler ? Connais pas » est une réaction de santé.

Le seul résultat durable de la projection d'*Holocauste* sera celui de toute propagande de guerre :

Persuader tous ceux qui participent à des mécanismes bien concrets d'oppression que ce à quoi ils participent est négligeable en regard de ce qu'a déjà fait l'ennemi mythique : les nazis. Les discours et les intentions des zélés de *Holocauste* n'y changeront rien.

Que savent les Français de l'effroyable répression de la manifestation des « Français d'origine nord-africaine » contre le couvre-feu, le 17 octobre 1961, dans Paris et la région parisienne ?

Que savent les Français des conditions de vie des centaines de milliers d'Algériens de tous âges regroupés dans les camps, et de ce qu'ils seraient devenus si la France avait été engagée dans une guerre paroxystique mettant l'existence de la nation en jeu ?

Ce n'était pas le cas, et la bourgeoisie française et son État sont parvenus à faire la paix sans que même le niveau de « vie » des Français soit sérieusement compromis. Cependant, dans ce contexte relativement bénin, M. Alex Moscovitch déclarait au conseil municipal de Paris : « Cinq millions de Français peuvent être du jour au lendemain atteints dans leurs biens et dans leur vie en raison de circonstances qu'ils n'ont ni voulues ni déclenchées. » Pour pallier cette menace, M. Moscovitch proposait une solution radicale : « Tous ces agents de l'ennemi doivent être renvoyés du territoire métropolitain. Voici deux ans que nous demandons la possibilité de le faire. Ce qu'il nous faut, c'est très simple et très clair : l'autorisation, et suffisamment de bateaux. Le problème qui consisterait à faire couler ces bateaux ne relève pas, hélas ! du conseil municipal de Paris (a). »

Après avoir vu *Holocauste*, n'importe quel soldat français ayant fait la guerre d'Algérie, même s'il a participé à des « corvées de bois », sera persuadé qu'il demeure radicalement différent des nazis. Il n'est différent que de l'image qu'on donne des nazis, comme les nazis eux-mêmes en sont différents. En tout cas il se dira : « Il n'y avait quand même pas de chambre à gaz. »

Pourtant, dans l'Oranais, plusieurs centaines d'Algériens furent enfermés dans des caves à vin et furent asphyxiés par des émanations de gaz carbonique. Ceux qui les ont enfermés entassés dans un local exigu le savaient-ils ? Rien ne les a-t-il alertés pendant l'agonie des malheureux ?

On n'a pas cherché à le savoir. L'enquête a été très sommaire et ne permet pas de conclure. Mais, s'ils avaient été allemands, et à plus forte raison nazis, personne n'aurait douté une seconde qu'ils fussent coupables.

Inévitable réponse du type qui croit sans doute qu'on s'est trompé et qu'en écrivant à *Libération* on pensait s'adresser en réalité à *Minute* (46) :

(a) *Bulletin municipal officiel de Paris*. Débats des assemblées, conseil municipal de Paris, séance du 27 octobre, page 637. Il s'agissait d'un propos réfléchi. M. Moscovitch devait le confirmer, le 15 janvier 1963, à l'occasion d'un procès en diffamation intenté par lui-même : « J'ai effectivement regretté que les ennemis de la France ne soient pas exterminés... et je le regrette encore ! » (*le Monde*, 17 janvier 1963). Cité d'après le remarquable et courageux livre de Pierre Vidal-Naquet : *la Torture dans la République*, Petite Collection Maspéro.

(46) *Libération*, 8 mars 1979.

Quand l'antisémitisme transpire...

On a encore, hélas ! décroché le pompon à *Libération*. On a publié en champ libre, hier, un texte à propos d'*Holocauste* qui pue, qui transpire l'antisémitisme. C'est le droit de l'auteur, P. Guillaume, d'être antisémite, consciemment ou non. Mais c'est notre droit, et cela aurait dû être notre devoir, de ne pas le publier. D'autant que l'auteur est lui-même directeur d'une maison d'édition la Vieille Taupe, qui publie notamment les Cahiers Spartacus, et qu'il peut donc publier son « opinion » chez lui. La liberté d'expression, en ne le publiant pas, n'aurait donc en rien été altérée. Cette fameuse liberté d'expression ne peut en effet servir de paravent au fait qu'à *Libération*, ce n'est pas la première fois qu'un tel incident se produit. De temps à autre, des relents antisémites émergent à la surface, se cachant maladroitement derrière les voiles du non-conformisme. Ce n'est pas seulement une question d'idée : c'est une question de ton. Il y a déjà eu l'affaire Flatto Sharon : l'objectif n'était pas d'exposer des thèses antisémites, mais le ton était antisémite. Ensuite, l'incident VXZ 375, qui passait en revue les nouveaux philosophes du seul point de vue de ce qu'ils sont : homosexuels ou juifs. Aujourd'hui encore, dans le numéro que vous avez entre les mains, Guy Hocquengheim commente le débat sur un ton si léger, si roquet – quoi qu'on pense du débat, que cela fait mal au ventre : il est des fois où l'antisémitisme se suggère plus qu'il ne se dit, et c'est le cas. Avec le texte d'hier : « Que savent les Français des massacres de Sétif ? » cela fait, décidément, une fois de trop. De même que je n'ai rien à faire, rien à discuter avec des antisémites, et je continue à ne pas voir ce que *Libération*, mon journal, peut avoir à faire ou à discuter avec eux. *Minute* peut très bien les accueillir, sans qu'on s'en mêle.

Il y a deux choses dans l'article cité plus haut, dans *Libération* daté d'hier, et intitulé « Que savent les Français des massacres de Sétif ? ». Il y a d'abord l'argument bien connu qui consiste à dire que les Juifs n'ont pas été les seuls, et qu'en conséquence de quoi ils commencent à nous pomper en exigeant toujours la première place au « hit-parade de l'horreur », comme le dit si ignoblement Guy Hocquengheim. On peut discuter de l'argument et il a d'ailleurs été discuté au cours du débat des dossiers de l'écran. Là où la généralisation de l'horreur devient suspecte, c'est lorsque son objectif manifeste est de noyer le poisson, c'est-à-dire le Juif. En renvoyant tout le monde à dos, en se lamentant sur les multiples horreurs dont le monde est le théâtre, en écrivant comme Pierre Guillaume que « la déportation d'une minorité gênante n'est pas un fait exceptionnel dans l'histoire », en rappelant les Algériens de Sétif, les Allemands de Dresde ou les républicains espagnols, on ne vise pas à parler de tout cela, on vise à ce que les Juifs ferment leurs gueules. Car tout naturellement, sous la plume de ce genre d'auteur, quand les Juifs l'ouvrent, cela devient immédiatement de la « propagande », selon une association d'idée désormais classique : Juif/propagande : « La manipulation morbide de la mauvaise conscience ne mène à rien, sinon à de nouvelles croisades. » Le tour est joué : c'est de la « manipulation ». Tout cela n'est encore qu'opinion. Mais à lire de plus près le texte, on s'aperçoit qu'en plus il y a une thèse historique : « Il n'est pas établi, sur le plan de l'histoire scientifique, qu'Hitler ait ordonné l'exécution d'un seul Juif par le seul fait qu'il fût juif. » Non seulement il y a eu d'autres qui ont été exterminés, mais en plus les Juifs n'ont pas été exterminés « parce qu'ils étaient juifs. » C'est le miracle de l'argument du seu

percé : on ajoutera bientôt qu'en plus, les Juifs n'ont pas été exterminés du tout. J'arrête là. Il n'y a pas lieu de discuter avec P. Guillaume : ce n'est pas véritablement une « libre opinion » C'est une assertion, une affirmation, qui en plus est manifestement fausse. On peut penser ce que l'on veut de l'extermination des Juifs ou des Tziganes. Mais on ne peut pas tenter de faire croire, comme Faurisson, qu'il n'y a pas eu extermination, ou comme ce P. Guillaume, qu'elle n'a peut-être pas eu lieu (il ne parle que de déportation), et que si elle a eu lieu, ce ne serait pas sur des critères « Juifs » ou « Tziganes ». Il n'y avait aucune raison pour que *Libération* publie ce faux champ libre. Il y avait au contraire toutes les raisons, que j'ai exposées plus haut, pour qu'on ne le publie pas. La liberté d'expression n'est pas liberté de dire n'importe quoi, en tout cas pas dans notre journal.

L'apprenti-censeur se fait moucher par Jean-Pierre Carasso, ce qui semble clore provisoirement le débat public puisque ensuite personne ne se hasarde à en reparler (47) :

Quand l'antisémitisme transpire... la bonne conscience respire !

Il n'y avait pourtant pas longtemps que *Libé* avait publié – question de principe – la lettre de Gaby Cohn-Bendit. Et bien, voilà, plouf ! Ça n'a pas raté, et dans *Libé* même, faut le faire ! Notre camarade Pierre Guillaume – dont nous n'avons pas à étaler les états de service devant le premier Julien Brunn venu – émet-il le moindre son discordant dans le grand concert de lamentations holocaustiennes, le martyr de service ne l'a pas raté : les grands mots sont lâchés, c'est un antisémite. Retors, l'accusateur ne manque pas de prendre les précautions d'usage : c'est peut-être un antisémite *inconscient*. Alors, merde, il faut que ce terrorisme, ce chantage – et je pèse mes mots – cesse.

Je me nomme Carasso et, si mon père n'avait pas réussi à convaincre un employé de l'état civil complaisant, en 1941, du fait que Lévi était le... prénom musulman de son père !!! je me nommerais Lévi-Carasso. Cela suffit-il aux docteurs de la loi ? Puis-je prendre la parole ?

Je suis un partisan convaincu de l'éradication du judaïsme (eh ! les linguistes, traduisez donc ça en allemand, S.V.P.) comme de l'éradication du catholicisme, du christianisme, du mahomé..., etc. jusqu'à l'anisme inclusivement. Quand je lis, en tête du *Monde* (daté du 8 mars) « Nouvelles exécutions d'homosexuels en Iran » je me dis qu'Adolf doit rigoler sous les débris du bunker et ma conviction antireligieuse se renforce. Quand j'entends dire – car je ne suis pas vicieux au point d'assister à ces guignolades – que M^{me} Veil a déclaré que les camps en U.R.S.S., ce n'est pas pareil parce que les déportés le sont pour délit d'opinion et que je constate, le lendemain, que l'antisémite (notoire, celui-là, mais faut pas le dire, c'est amnistié !!!!) Hersant, dans un titre barrant tout le journal qu'il possède illégalement décerne à la ministre un satisfecit qui la déclare **bouleversante**, je me dis qu'il devrait y avoir des limites, ne serait-ce que de *décence* au confusionnisme débridé qui tient lieu d'idéo-

(47) *Libération*, 12 mars 1979.

logie et de béquilles au capitalisme moribond (oui, oui, je prend mes désirs pour des réalités...).

Je pense aussi, avec un antisémite célèbre, enterré en Angleterre (a), que « la véritable *Gemeinwesen* de l'homme, c'est l'homme ». Je pense que tout ce qui s'oppose à la réalisation de cette *Gemeinwesen* (communauté, être ensemble) fait le jeu de mes ennemis et que lorsque ces ennemis sont juifs, c'est précisément parce que je ne suis pas antisémite et ne peux pas l'être que je ne crains pas de les désigner comme ennemis.

Quand le baron Guy de Rotschild écrit qu'il se sent étranger en Israël, le célèbre couple de chasseurs de nazis Beate et Serge Klarsfeld (c'est quand même plus excitant que de chasser le bébé phoque, non ?) vont-ils le déclarer antisémite ? Presque... En tout cas, il s'est rétracté vite fait, le baron ! Devant le tollé qu'il a naïvement déclenché.

Eh bien ! moi, dont l'ambition serait de ne me sentir étranger nulle part, je déclare que je me sens strictement étranger partout, dépossédé de mon être et de mon humanité par le système abject qui règne sur la planète entière et que j'exige, vous m'entendez, monsieur Brunn, j'exige pour mes amis et moi, comme pour tous les autres, le droit de le clamer sans me faire abreuver d'insultes ineptes par ceux-là mêmes qui font profession de lutter pour un monde meilleur, comme on dit.

Dans le même temps, se poursuivait à *Libération* une discussion qui n'est pas apparue dans ses colonnes. En même temps que Julien Brunn remettait son article au journal, Pierre Guillaume lui soumettait le texte de la lettre que l'on trouvera ci-dessous. Elle révélait certains aspects inattendus de l'affaire, et en particulier que le texte publié le 7 mars, « Que savent les Français des massacres de Sétif ? », était en réalité corédigé par Faurisson. C'était rendre possible l'hypothèse selon laquelle Faurisson n'était pas fou – un pas que *Libération*, à ce moment-là, ne pouvait sans doute pas franchir. Cette lettre n'a donc jamais été publiée :

Je vous remercie d'avoir bien voulu publier mon texte en « champ libre ». Je regrette un peu que vous n'ayez pas maintenu le titre que je lui avais donné : *déconstruire un délire ou atrocités : mode d'emploi*. Car ce texte a une histoire. Il est inachevé. Il expose de façon très sommaire les thèses classiques du mouvement révolutionnaire sur la guerre, la propagande de guerre et le nazisme. Mais il n'a pas été écrit dans le calme, par un directeur de conscience qui expose ce qu'il faut penser. Il a été écrit dans une situation très concrète, et particulièrement tragique, pour trouver une issue pratique à cette situation.

J'avais rencontré le professeur Faurisson fin novembre. J'ai trouvé un homme désespéré et sur le point de s'enfermer définitivement dans un

(a) Ceux qui croient que les Cahiers Spartacus sont édités par la Vieille Taupe – pauvre René Lefeuve ! – n'auront sans doute pas reconnu Karl Marx... Cette lettre a été lue et approuvée, encore qu'ils ne la jugent pas « assez violente, assez insultante », par dix personnes.

délire paranoïaque caractérisé, bien que très explicable. J'ai aussi trouvé un homme possédant à fond son sujet (200 kg de documents de travail, représentant le dépouillement de plusieurs tonnes de textes) et dont les travaux allaient très au-delà, mais dans le même sens que les thèses de la Vieille Taupe. (En deux mots, depuis 1970, la Vieille Taupe partageait pour l'essentiel les thèses de Paul Rassinier.)

Il fallait donc, impérativement, sous peine de subir une nouvelle défaite difficilement réversible, affirmer dans la pratique :

- 1° le droit à l'hypothèse et à l'erreur pour tout travail scientifique ;
 - 2° le droit au délire pour tout homme, tant que ce délire ne nuit pas concrètement à autrui,
- et ce, même si Faurisson avait été fou, antisémite ou nazi.

Par un bonheur immérité, il n'était ni l'un ni l'autre.

Pourtant, la fraction la moins radicale (à mon sens) de la Vieille Taupe répugnait à lier son sort à une cause qui *paraissait* perdue d'avance. Oubliant qu'il ne s'agissait pas de défendre Faurisson mais bien de défendre nos principes, **en pratique**.

Mes forces ne suffisant plus à la tâche, et notamment mes forces caractérielles (j'étais moi-même sur le point de craquer), il devenait vital pour le développement de la situation d'obtenir de l'appui et donc d'obtenir l'accord de tous sur un même texte, sans concession ni double pensée.

Ce texte devait donc intégrer la fameuse phrase qui semblait rendre Faurisson indéfendable : « Hitler n'a jamais ordonné l'exécution d'un seul Juif par le seul fait qu'il fût juif », en montrant que cette phrase était strictement vraie, même si Hitler se foutait pas mal de ce que devenaient les Juifs en pratique.

Ce faisant, je prouvais en pratique que j'étais prêt à suivre Faurisson jusqu'au bout, et je lui montrais également qu'on était arrivé à un point où il ne pouvait plus se désintéresser de la signification humaine de ses vérités scientifiques. Accessoirement, il s'agissait de prouver à tout le monde que Pierre Vidal-Naquet, qui prenait dans *le Monde* du 21 février 1979 la tête de la croisade anti-Faurisson des historiens, n'était pas une crapule, et qu'au contraire nos objectifs, à terme, coïncidaient.

Ce texte fut donc lu et approuvé par la Vieille Taupe. Il fut ensuite lu et corrigé par Faurisson (la version originale contenait des chiffres insuffisamment étayés) et approuvé sans réserve.

Se sentant soutenu, Faurisson recommença à s'alimenter normalement, et ses symptômes paranoïaques disparurent complètement.

Le texte que vous avez publié constitue donc un texte commun Faurisson – la Vieille Taupe. Il constitue l'affirmation pratique de ce qui permettra la renaissance de la théorie révolutionnaire pratique : « Ne jamais rejeter ce que contient de vrai le discours de l'adversaire au nom de ce que l'on sait qu'il contient de faux. » « Tout homme a toujours, d'une certaine manière, raison. » (Reich, introduction à *la Fonction de l'orgasme*, cité de mémoire.)

C'est en allant au-delà des vérités partielles, en les approfondissant, qu'on arrive à l'universalité, pas en niant ce qui gêne et en faisant des compromis (politiques). J'espère ne pas vous avoir trop agacé par mes exigences de rigueur.

P.S. : La Vieille Taupe a été une librairie dont j'ai été le fondateur, fermée en 1972.

Au sens historique, la Vieille Taupe n'appartient à personne et n'est pas un groupe formel. C'est le mouvement même qui transforme les conditions existantes ; ce concept recouvre donc tous ceux qui participent, individuellement, sous leur seule responsabilité personnelle, au développement d'une situation. L'idée d'une « fraction » plus ou moins « radicale » n'est qu'une plaisanterie, non dénuée de sens.

Devant le refus opposé par *Libération* à la publication de cette lettre qui montre que le journal a publié du Faurisson sans le savoir, situation qui n'est pas sans créer des remous, comme le départ discret de Pierre Goldmann qui ne supporte plus de collaborer, même épisodiquement, à un organe où il voit qu'écrivent des « antisémites », Pierre Guillaume et Jean-Gabriel Cohn-Bendit proposent le texte suivant au service des « petites annonces » de *Libération*, qui le refuse aussitôt. *Le Monde* accepte de la passer en placard publicitaire (1 500 F) puis se ravise, sur intervention de la direction :

Le soutien apporté par Jean-Gabriel Cohn-Bendit et la Vieille Taupe au professeur Faurisson a constitué pour beaucoup un traumatisme et créé une situation aux développements potentiels incalculables.

La L.I.C.A. accuse le professeur Faurisson d'être un faussaire.

Si quiconque apporte la preuve que le professeur Faurisson a commis un seul faux, Jean-Gabriel Cohn-Bendit et la Vieille Taupe s'engagent à rompre immédiatement avec le professeur Faurisson et à consacrer autant d'efforts à le faire savoir qu'ils en ont consacré à le soutenir jusqu'ici.

Cette offre de mars 1979, pour autant que l'on sache, est toujours valable...

C'est finalement ailleurs que se poursuit cette entreprise d'éclaircissement mené par quelques éléments de ce que l'on peut appeler peut-être l'ultra-gauche. On voit ainsi apparaître, en mars, en particulier à Lyon, un tract intitulé : « Les chambres à gaz sont-elles indispensables à notre bonheur ? » Après avoir résumé les débuts de l'affaire, il se continue ainsi :

Le professeur Faurisson est un homme seul.

Aucun groupe, aucune organisation ne l'a soutenu et ne le soutient. Parmi ceux qui se sont manifestés en sa faveur, à des titres divers par des

lettres à la presse ou des témoignages, on ne relève que des antifascistes et des antiracistes convaincus. (Entre autres Jacob Assous, José Benhamou, J.-P. Carasso, J.-P. Chambon, J.-G. Cohn-Bendit, H. Denés, P. Guillaume, C. Martineau, V. Monteil, J.-L. Redlinski, etc.).

Ne serait-il pas temps de réfléchir ?

Tous ceux qui ont pris la peine de s'informer ont découvert que le professeur Faurisson est viscéralement antitotalitaire. Ils savent aussi qu'il n'a fait que poursuivre le travail de déconstruction de la rumeur commencé par Paul Rassinier (résistant irréprochable) sur les camps de Buchenwald et de Dora, où il a été lui-même déporté 19 mois (arrêté en octobre 1943, torturé 11 jours par la Gestapo, revenu invalide à 95 %) et par J. Ginsburg, sur le camp de Maidanek, où il fut lui-même déporté racial avec toute sa famille.

Tous ceux qui ont pris la peine de s'informer savent que Faurisson est de bonne foi, et qu'il est convaincu, comme Rassinier et Ginsburg, qu'avec ou sans chambres à gaz, les camps de concentration hitlériens ont atteint le paroxysme de l'horreur, horreur différente, horreur peut-être plus fondamentale, plus radicale que la représentation à sensation qu'on en donne.

Alors, si « le ventre est encore fécond, qui donna naissance à la bête immonde », croit-on réellement lutter contre le « retour au pire » en luttant sans risque contre un homme seul et en s'acharnant contre le cadavre qu'on déterre d'un nazisme fantasmé, au lieu de s'attaquer au ventre lui-même, qui nulle part sur la planète n'a été détruit, et qui continue d'engendrer des horreurs et des atrocités, évidemment différentes du nazisme fantasmé et du nazisme réel, qui ne renaîtra jamais dans la forme.

Au fait... Une atrocité peut en cacher une autre...

La mise en spectacle de l'horreur absolue n'a-t-elle pas servi à masquer tout les autres ?

Il ne saurait y avoir de *vérité officielle* en histoire.

Le principe de l'interdiction professionnelle est pire que le mal qu'on prétend abattre.

Des personnes sans qualité.

Circulait également cette « Ultime suggestion venue de la maison des morts après un long débat entre Galilée, P. Rassinier, Jésus-Christ, K. Marx et C. von Clausewitz » :

Moi, Robert Faurisson, fils de feu Robert Faurisson, âgé de cinquante ans, comparaissant en personne devant ce tribunal et debout devant vous, Très éminents et révérends Juges, assigné par la Sainte L.I.C.A. et les Très Saintes Associations de déportés et victimes, Grands Inquisiteurs dans toute l'Humanité contre la Perversité Nazie, les yeux sur le Rapport Gerstein que je touche de mes propres mains.

Je jure que j'ai toujours cru, que je crois à présent et que, avec la Grâce de l'Antifascisme, je continuerai à l'avenir de croire tout ce que la Sainte L.I.C.A., apostolique et résistante, tient pour vrai, prêche et enseigne.

Mais parce que – après que la Sainte Télévision m’ait notifié l’ordre de ne plus croire à l’opinion fausse que l’existence des chambres à gaz pour exterminer les Juifs est une simple conjecture basée sur des rumeurs et des aveux contradictoires, dont certains ont été reconnus mensongers par la Sainte L.I.C.A. elle-même ; et ne pas maintenir, défendre, ni enseigner, soit oralement, soit par écrit cette fausse doctrine ; après avoir été notifié que ladite doctrine était contraire à la Sainte Thèse Officielle ; parce que j’ai écrit et fait imprimer divers textes dans lesquels j’expose cette doctrine condamnée, en présentant en sa faveur une argumentation très convaincante, sans apporter aucune solution définitive ; j’ai été, de ce fait, soupçonné véhémentement d’hérésie, c’est-à-dire d’avoir maintenu et cru que les chambres à gaz, conçues expressément comme abattoirs humains industriels, n’avaient jamais existé.

Pour ce, voulant effacer dans l’esprit de ces Inquisiteurs et de tout Antifasciste fidèle, ce soupçon véhément, à juste titre conçu contre moi, j’abjure et je mande d’un cœur sincère et avec une foi antifasciste non simulée, les erreurs et hérésies susdites, et en général toute autre erreur et hérésie et entreprise contraire à la Sainte Résistance ; je jure à l’avenir de ne plus rien dire, ni affirmer de voix et par écrit, qui permette d’avoir de moi de semblables soupçons, et s’il m’arrivait de rencontrer un hérétique ou présumé tel, je dénoncerai à ce Tribunal, à la Sainte L.I.C.A., ou à la Police de mon lieu de résistance.

Je jure aussi et promets d’accomplir et d’observer strictement les pénitences qui m’ont été ou me seraient imposées par ce Tribunal ; et si je contrevenais à l’une de mes promesses et serments, je me soumetts à toutes les peines et châtiments qui sont imposés et promulgués par la Sacrée Résistance et les autres Constitutions générales et particulières contre de semblables délinquants.

Avec l’aide de la Sainte Télévision et du document Gerstein original que je touche de mes mains.

Moi, Robert Faurisson, soussigné, j’ai abjuré, juré, promis et engagé comme ci-dessus ; et en foi de quoi pour attester la vérité de ma propre main, j’ai signé la présente cédule de mon abjuration et je l’ai récitée mot à mot à Paris au Palais de Justice le...

Les bordiguistes de *Programme communiste* republient un article de 1960 : « Auschwitz ou le grand alibi », avec cette note liminaire (48) :

L’article que nous reproduisons met à nu les racines réelles de l’extermination des Juifs, racines qu’il ne faut pas chercher dans le domaine des « idées », mais dans le fonctionnement de l’économie capitaliste et les antagonismes sociaux qu’il engendre. Et il montre aussi que si l’État allemand a été le bourreau des Juifs, tous les États bourgeois sont coresponsables de leur mort, sur laquelle ils versent maintenant des larmes de crocodiles.

Chez les fantassins de *la Guerre sociale*, on imprime une affiche-tract qui reprend de larges extraits d’un arti-

(48) *Programme communiste*, n° 11, 19 p., réédité en brochure en 1979. (Programme communiste, 20, rue Jean-Bouton, 75012 Paris).

cle (49), précédé d'une présentation (en gras dans le texte) pour les besoins d'une distribution à Lyon, en juin 1979. Faisant très bien le tour de la question, elle s'intitule : « Qui est le Juif ? » :

Il y a quelques décennies, l'Europe était en proie à une vague d'antisémitisme. Avant que les nazis déportent une partie de la population juive, les Juifs étaient déjà menacés dans leurs biens et leurs emplois. Ainsi les professeurs juifs étaient empêchés d'enseigner. Si aujourd'hui tout le monde déplore ces persécutions, il faut remarquer qu'à l'époque il n'y avait pas tant de monde que ça pour s'y opposer.

Les temps semblent avoir bien changé. Toute résurgence d'antisémitisme en Europe se heurte bien vite à la gauche, au milieu universitaire, à l'État. Ainsi il suffit que l'on apprenne qu'un professeur de Lyon 2, Robert Faurisson, partagerait des idées semblables à celles de l'ancien commissaire de Vichy aux Questions juives, Darquier de Pellepoix, pour que l'heure de son cours soit publiée dans la presse, que des bonnes volontés l'empêchent de poursuivre son enseignement de littérature française et que la direction de son U.E.R., pour protéger le calme universitaire, suspende cet enseignement. Sans doute finira-t-on par le pousser cette année ou l'année prochaine hors de l'Université. Faurisson n'est pas seulement attaqué dans sa vie professionnelle, mais aussi dans sa vie privée, à travers sa famille, en tant que « sale nazi ». Certains trouveront ces méthodes déplorables, mais enfin quand même considéreront que l'on ne peut défendre en toute impunité n'importe quelle opinion : on sait trop où cela peut mener. Le fascisme, le racisme sont déjà passés une fois. Maintenant ils ne passeront plus. Les lignes Maginot vont tenir.

Et si les lignes Maginot, comme il est dans leur nature de l'être, étaient déjà tournées ? Et si c'était Faurisson qui était devenu le Juif ?

Darquier de Pellepoix, qui finit tranquillement ses jours en Espagne, a organisé la déportation des Juifs. Robert Faurisson serait un émule de Darquier de Pellepoix, mais enfin Faurisson a-t-il préconisé la déportation de qui que ce soit ? Non, le crime de Faurisson est de soutenir que l'on ne peut parler au sens strict de génocide et qu'à propos des « chambres à gaz » on peut parler de légende. Cela se rapproche effectivement des déclarations de Darquier à un journaliste de l'Express. Mais que faut-il reprocher à Darquier : d'avoir participé à la déportation des Juifs, ou de tenir maintenant de tels propos ? Darquier de Pellepoix et Faurisson peuvent se retrouver sur un certain nombre de points sans que cela suffise à faire de Faurisson le complice de Darquier.

À la base de tout cela, il y a le postulat que l'existence des « chambres à gaz » est un fait absolument irréfutable. Ensuite que toute remise en cause de ce fait absolument irréfutable ne peut avoir directement ou indirectement qu'une origine nazie ou antisémite. Ainsi Faurisson emboîterait-il le pas à Darquier, et s'il n'est pas un antisémite plus ou moins bien déguisé, c'est dans la mesure où il est un hurluberlu, et de toute façon un hurluberlu dangereux. On écarte au départ l'idée que la remise en cause de l'existence des « chambres à gaz » peut avoir comme origine, non le

(49) « De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps », *la Guerre sociale*, n° 3, juin 1979, pp. 9-31 (B. P. 88, 75623 Paris Cedex 13).

fait de camoufler des atrocités et de se disculper comme c'est le cas pour Darquier, mais le désir de la vérité.

Or il suffit d'avoir le goût de la vérité et de s'être penché sur cette question pour savoir que l'existence des « chambres à gaz » est un fait beaucoup moins évident que ce qu'on nous en dit. L'étude des conditions techniques d'une telle opération, les contradictions dans les aveux des S.S. rendent les « preuves » bien fragiles. Ceux qui se sont érigés en spécialistes de la question et sont soutenus par l'ensemble de la presse le savent, et c'est pourquoi ils cherchent à empêcher le débat.

Le doute sur l'existence des « chambres à gaz » n'est pas d'origine d'extrême droite. Il fut d'abord le fait de Paul Rassinier dont il n'est pas inutile de rappeler que, résistant de la première heure, il a été arrêté et torturé par la Gestapo, puis déporté à Buchenwald. Le passage de l'affaire Darquier de Pellepoix à l'affaire Faurisson instruit sur le fonctionnement des mass media, mais non sur le processus de remise en question de l'existence de « chambres à gaz ». Darquier utilise Rassinier pour se disculper et la presse utilise Darquier pour mieux discréditer des vérités et ne pas affronter les positions de Rassinier.

La légende des « chambres à gaz » a été officialisée par le Tribunal de Nuremberg, où les nazis étaient jugés par leurs vainqueurs. Sa première fonction est de permettre au camp stalino-démocratique de se distinguer absolument de celui des nazis et de leurs alliés. L'antifascisme et l'antnazisme leur ont permis de justifier leurs propres actes de guerre et ont continué à justifier aussi beaucoup d'ignominies depuis. Chez ceux qui auraient réussi à préserver le monde de la barbarie.

Les temps angoissés que nous vivons, et qui se rapprochent par certains côtés de la situation d'avant-guerre, à défaut de pouvoir affronter réellement les causes de leurs problèmes, ont besoin de se trouver des boucs émissaires et de se rassurer sur leur légitimité. Dans un premier temps et avec le prétexte de se prémunir contre un recommencement, on réutilise les vieux ennemis, on ravive la propagande de guerre contre le barbare vaincu hier. Mais le capital au fur et à mesure qu'il va s'enfoncer dans la crise et sentira le danger révolutionnaire va chercher à donner aux populations des ennemis plus concrets et concentrer les responsabilités sur tel groupe social interne ou tel ennemi extérieur.

Notre position est d'empêcher autant que possible l'expérimentation des états de tension et la mise en place de mécanismes de haine. Nous n'avons qu'un ennemi : les rapports de production capitalistes qui dominent toute la planète et non tel ou tel groupe social. Les bourgeois et les bureaucrates eux-mêmes ne doivent pas être attaqués en tant qu'hommes, mais seulement dans la mesure où ils s'identifient à leur fonction et à leur profit et défendent la société de classes.

On s'est interrogé pour savoir qui manipulait Faurisson, en soupçonnant l'extrême droite. Nous qui sommes révolutionnaires entendons en tout cas le soutenir. Et certainement pas en vertu d'un droit général à la liberté d'expression ou d'enseignement. Pas seulement non plus par réflexe de solidarité humaine, mais parce que Faurisson est attaqué pour avoir cherché et fait progresser la vérité.

Mais soutenir Faurisson et ses recherches n'est-ce pas permettre à l'anti-

sémisme de se rallumer ? Le premier impératif reste celui de savoir quelle est la vérité. Et cette vérité, faudrait-il risquer pour empêcher une remontée d'antisémisme d'en laisser le monopole aux antisémites ? Jeux suspects et dangereux. La vérité ou sa recherche ne saurait être antisémite.

Ne serait-ce que par les remous provoqués par la presse, la question de l'existence des « chambres à gaz » ne pourra plus être longtemps refoulée, et le doute sur la vérité officielle fera inévitablement son chemin. Par rapport à cette situation de fait, nous pensons qu'il faut d'abord précipiter les choses. Que l'évolution ne se fasse pas en douceur de réajustement en rectification de détails, comme cela a déjà commencé depuis quelques années, ménageant les mensonges des uns, la bonne conscience des autres, et permettant aux troisièmes d'alimenter quelque nouvelle philosophie. Ce qui est en cause, ce n'est pas tant tel mensonge particulier que le fonctionnement de ce qui produit, fait évoluer et remplace les contre-vérités quand elles ont fait leur temps. Ensuite il faut empêcher que cela puisse alimenter l'antisémisme. La meilleure façon est de ne pas laisser la vérité à l'extrême droite, de montrer que des Juifs aussi défendent ce qui leur paraît être la vérité, même si elle contrevient à la mythologie de l'holocauste. Il faut expliquer les mécanismes sociaux réels qui ont produit l'antisémisme, la déportation et la détermination en camp de concentration des internés juifs ou non-juifs. Montrer que la lutte contre les racismes de toute nature s'épuise vite et reste superficielle si elle n'est pas directement lutte contre le capital.

Sur cinquante livres consacrés à l'Allemagne dans une bibliothèque municipale ordinaire, trente portent sur 1939-1945, dont vingt sur la déportation. La vision des camps projetée pour le grand public est celle du règne de l'horreur à l'état pur, guidée par une seule logique, celle de la terreur. Elle repose sur une description apocalyptique de la vie en camp et sur des analyses historiques affirmant que les nazis ont planifié l'extermination de millions d'hommes, en particulier six millions de Juifs. Certains auteurs, comme David Rousset, vont plus loin : les nazis ne voulaient pas seulement tuer, mais dégrader, faire prendre conscience à des « sous-hommes » de leur condition par un avilissement mesuré et de leur sous-humanité par une déchéance organisée. [...]

La mise en avant des crimes nazis a pour première fonction de justifier la Seconde Guerre mondiale et plus généralement la défense de la démocratie contre le fascisme : la Seconde Guerre mondiale ne serait pas tant un conflit entre des nations ou des impérialismes qu'une lutte entre l'humanité d'une part et la barbarie de l'autre ; les dirigeants nazis étaient, nous dit-on, des monstres et des criminels qui s'étaient emparés du pouvoir. Ceux qui ont été pris après la défaite ont été jugés à Nuremberg par leurs vainqueurs. Il est essentiel à cette vision de montrer chez les nazis une volonté de massacre. Bien sûr, il y a des tueries dans toutes les guerres, mais les nazis, eux, voulaient tuer. C'est là le pire et c'est d'abord cela qu'on leur reproche. Le moralisme aidant, on ne les blâme pas tant pour avoir fait la guerre, car un État respectable peut s'y laisser aller, mais pour avoir été sadiques. Les bombardements intensifs et meurtriers de Hambourg, Tokyo, Dresde, les deux bombes A, tous ces morts sont justifiés comme un mal nécessaire pour éviter d'autres massacres dont l'horreur viendrait de ce qu'ils auraient été, eux, systéma-

tiques. Entre les crimes de guerre nazis et les pratiques de leurs vainqueurs, il n'y aurait aucune comparaison possible. Laisser entendre le contraire serait déjà se faire le complice, conscient ou inconscient, de ces crimes et permettre qu'ils se reproduisent. La justification de 39-45 n'est pas une petite affaire. Il faut donner un sens à cette tuerie inégalée qui a fait des dizaines de millions de victimes : car peut-on admettre que c'était pour résorber la crise économique de 1929 et permettre au capitalisme de repartir d'un bon pied ? Cette justification soutient l'antifascisme d'aujourd'hui et de demain et donc la gauche qui s'en nourrit en excusant ainsi sa participation au système. [...]

Les morts en déportation sont mis en avant au détriment des millions d'hommes qui meurent de faim chaque année à travers le monde. Nannen, le rédacteur en chef du magazine allemand *Stern*, déclare, à propos des persécutions antisémites : « Oui, je le savais, et j'étais trop lâche pour m'y opposer. » Il nous confie que sa femme, à la suite des images d'*Holocauste*, s'est mise à pleurer, en se souvenant qu'ayant à peine vingt ans, elle dépassait les femmes juives qui faisaient la queue et qu'elle se faisait servir avant elles. Aujourd'hui, il y en a encore qui continuent à être servis avant les autres et nous ne pouvons ne pas le savoir. Récemment, Jean Ziegler, présentant le livre de René Dumont *Paysans écrasés, Terres massacrées*, nous apprenait que « la seule récolte mondiale de céréales de 1977 – un milliard quatre cent millions de tonnes – aurait suffi à nourrir correctement entre cinq et six milliards d'êtres humains. Or, nous ne sommes pour l'instant qu'un peu plus de quatre milliards sur terre, et tous les jours douze mille d'entre nous meurent de faim ».

On reprochera aux nazis d'avoir organisé la mort de façon scientifique et d'avoir tué au nom de la science avec des expériences médicales sur des cobayes humains, mais ces pratiques ne sont nullement leur monopole. Le journal *le Monde* titrait au lendemain d'Hiroshima : « Une révolution scientifique ».

Mais l'idéologie, ce n'est pas seulement la mise en avant de certains faits pour soutenir les vainqueurs contre les vaincus, les souffrances passées contre les souffrances présentes. Ces justifications sont sous-tendues par toute une conception qui est le produit des rapports sociaux capitalistes et tend à en mystifier la nature. Cette conception est largement commune aux démocrates et aux fascistes. Elle ramène les divisions sociales à des questions de pouvoir et considère la misère et l'horreur comme le résultat de crimes. Elle est systématisée par une pensée antifasciste, antitotalitaire, mais d'abord contre-révolutionnaire. C'est l'inexistence révolutionnaire du prolétariat bien plus que le danger nazi ou fasciste, actuellement assez faible, qui donne à cette idéologie sa force et lui permet de reconstruire l'histoire à son profit. En effet, la mise en scène et la falsification historiques ne sont pas un monopole stalinien. Elles s'épanouissent aussi dans une ambiance démocratique de liberté de pensée et d'expression.

Notre souci n'est pas de rééquilibrer, dans un esprit de justice, les torts et le nombre de cadavres et de renvoyer tout le monde à dos puisque les crimes nazis ne seraient dans le fond que des crimes du capital, dont on pourrait allonger indéfiniment la liste en espérant ainsi mieux condamner le système. Il n'est pas non plus d'excuser les crimes d'État au nom

d'une fatalité socio-économique qui se servirait de la main des hommes en leur évitant de devoir rendre des comptes à qui que ce soit. On ne sort pas de la vision politico-judiciaire en répétant que le grand responsable c'est la société, c'est-à-dire tout le monde et personne. Si cette vision doit être critiquée, c'est que le mode d'accusation du capital est tout autant son mode de justification. Il s'agit de démonter cette mise en scène par laquelle le système, c'est-à-dire aussi des politiciens, des intellectuels, se sert de la misère et de l'horreur qu'il produit pour se défendre contre la critique réelle de cette misère et de cette horreur. [...]

Lire Rassinier

Les camps sont un produit du capitalisme non seulement dans leur origine mais aussi dans leur fonctionnement. L'intérêt des ouvrages de Paul Rassinier et notamment du *Mensonge d'Ulysse* est de permettre une conception matérialiste de la vie, et donc de la mort, à l'intérieur des camps.

Paul Rassinier (1906-1967) adhère au Parti communiste en 1922. Il ralliera l'opposition de gauche et sera exclu en 1932. Il milite à la gauche du P.C. puis passe à la S.F.I.O. pour participer à la Gauche révolutionnaire de Marceau Pivert. Devant la montée des périls, il défend les thèses pacifistes. La guerre ayant éclaté, il sera résistant de la première heure. Arrêté par la Gestapo en octobre 1943, torturé puis déporté à Buchenwald et Dora durant dix-neuf mois, il reviendra grand invalide.

Après la guerre, Rassinier écrivit dans des organes pacifistes et libertaires mais aussi dans des revues d'extrême droite. Ses ouvrages sur la question concentrationnaire furent édités à compte d'auteur ou par des éditeurs d'extrême droite. Ceux qui en tirent argument contre lui sont ceux qui auraient voulu qu'il ne soit jamais édité. La plupart des ouvrages de Rassinier sont épuisés. La Vieille Taupe (B.P 9805, 75224 Paris Cedex 05) vient de rééditer *le Mensonge d'Ulysse*.

En 1962, dans l'introduction au *Véritable Procès Eichmann*, P. Rassinier s'explique ainsi : « Les hostilités terminées, s'il n'y eut sur le moment que peu de gens à penser qu'il était nécessaire de passer au crible les horreurs et les responsabilités de la Seconde Guerre mondiale, il est remarquable que ces gens aient été surtout de droite et qu'ils aient, en outre, fondé leur attitude sur les principes au nom desquels les intellectuels de gauche avaient refusé Versailles vingt-cinq ans plus tôt. Quant aux intellectuels de gauche, dans leur écrasante majorité, ils ont approuvé et exalté Nuremberg au nom de principes dont, au temps de Versailles, ils reprochaient le caractère réactionnaire à ceux de la droite qui les faisaient leurs, et le phénomène n'est pas moins remarquable. Il y a là, en tout cas, un assez curieux chassé-croisé dans le secteur des principes et c'est dans ce chassé-croisé que s'inscrit mon drame personnel. » Et il explique sa démarche : « Tout était à recommencer à partir de zéro : prendre les faits un à un, les étudier dans leur matérialité et enfin les replacer correctement dans leur contexte historique... Je commençai donc par le fait historique sur lequel, pour l'avoir vécu, je me croyais le mieux renseigné : le phénomène concentrationnaire. Comme il était au premier plan de l'actualité et que tous les débats publics s'y ramenaient, on m'excusera si j'ai pensé que jamais l'occasion ne serait plus favorable.

Le Mensonge d'Ulysse fut donc mon premier acte de fidélité aux principes de la gauche de 1919. » [...]

Les « chambres à gaz »

Rassinier est d'abord connu ou plutôt attaqué pour avoir osé nier que des « chambres à gaz » aient été l'instrument d'un meurtre de masse. Il n'est pas question ici de reprendre l'ensemble de ses arguments et de vouloir régler définitivement la question. Comme tout un chacun, nous tenions pour un fait établi l'utilisation de « chambres à gaz » en vue d'un massacre aux proportions industrielles. Si contestataires et si méfiants que nous puissions être, l'idée que l'on ait pu organiser un bluff à pareille échelle et sur un sujet aussi macabre ne nous était pas venue spontanément. Pourtant, à la lecture de Rassinier, nous avons été fortement ébranlés. Et nous avons été encore plus ébranlés par le débat qui a eu lieu récemment dans la presse, ou plutôt par la façon dont on l'empêche d'avoir lieu. [...]

On joue sur le respect dû aux morts et aux souffrances des survivants. Et sur la peur de tous de se retrouver du côté des bourreaux. Pour ne pas couvrir des crimes, certains seraient même prêts à tuer. Le bon sens, qui nous dit par la bouche de Lénine que l'on ne peut tromper beaucoup de gens très longtemps, est-il prêt à reconnaître que, dans cette affaire des « chambres à gaz », il s'est peut-être abusé ? Ce serait « trop gros », se dit-il, et il se rendort dans les bras de la bonne ou de la mauvaise conscience...

Mais n'y a-t-il pas les témoignages des déportés et les aveux des bourreaux ? Beaucoup de gens ont effectivement « vu » des « chambres à gaz », même là où il est reconnu qu'il n'y en avait pas. En fait, ils en avaient surtout entendu parler. Les aveux ne sont pas suffisants en eux-mêmes. Les S.S. étaient vaincus, leurs illusions et leur cause étaient écroulées. Une menace d'exécution pesait sur eux et ils cherchaient à se disculper en invoquant des ordres introuvables et un projet qui les aurait complètement dépassés. La complaisance à l'égard de leurs interrogateurs s'est dans plusieurs cas révélée payante. Il n'est pas besoin d'évoquer la torture, même si son utilisation paraît établie dans certains cas. La torture d'ailleurs ne suffit peut-être pas à venir à bout d'hommes qui croient encore en leur cause. Quand celle-ci s'est effondrée, des pressions physiques et morales minimales suffisent à anéantir ceux pour lesquels il ne reste plus que l'identification aux vainqueurs et l'instinct de conservation. Ce que l'on admet pour Boukharine peut valoir aussi pour Høess, commandant d'Auschwitz, détenu dans une prison en Pologne, et qui a été exécuté en 1947.

Rassinier s'est appliqué à montrer que les documents sur lesquels repose la foi en l'existence des « chambres à gaz » et en leur fonction exterminatrice étaient suspects à cause de leur origine et aussi de leurs contradictions. Les contradictions les plus graves apparaissent entre leurs descriptions du « gazage » et les contingences réelles d'une telle opération.

La rumeur des « chambres à gaz » se développe à l'intérieur des camps de concentration. Elle s'explique, notamment par la mortalité extraordinairement élevée qui règne, par les transferts fréquents de camp à camp, par la pratique de *Selektion* qui avait pour objectif de séparer les inaptes au travail de la masse des détenus et par la confusion entre crématoires

et « chambres à gaz ». Des témoignages de détenus montrent que, croyant être gazés parce que l'on avait changé le lieu des douches ou parce qu'ils étaient contraints d'aller à l'infirmerie, il n'en était finalement rien. À quoi s'oppose évidemment l'argument choc que ceux qui auraient effectivement été gazés ne sont plus là pour le raconter. Cette rumeur a été systématisée après la guerre, notamment parce qu'elle permettait aux membres de la *H.-Führung* de se disculper et d'occulter son rôle.

Mais la fonction idéologique des « chambres à gaz » dépasse de loin les intérêts particuliers de certains. Et c'est là qu'il n'est pas inutile de quitter le terrain mesquin de la recherche historique pour s'élever avec Jean Daniel au plan de la philosophie politique.

Selon le directeur du *Nouvel Observateur* dans son éditorial du 6 novembre 1978, « L'oubli interdit » : « La campagne a commencé dans les années 1950, avec le livre minutieux de Paul Rassinier, un parlementaire français, de formation socialiste, et qui a fait lui-même – mais oui ! – un court séjour dans un camp. » La manière de J. Daniel ne s'embarasse pas de minutie. Elle est plutôt lyrique. Et J. Daniel ne se soucie pas de réfuter Rassinier. Il lui suffit de dénoncer les « croisés du racisme » qui utilisent les argumentations de Rassinier. D'ailleurs Rassinier est difficilement réfutable puisque les nazis, et c'est ce qui fait toute l'horreur de la chose, auraient réussi à commettre un crime parfait : « Rêve démoniaque s'il en fût, conçu par un Lucifer technocrate dans la plus hautement scientiste des hystéries. Le regroupement des damnés, leur acheminement, l'organisation des camps, la sélection pour l'extermination : rien n'est laissé à l'improvisation. Rien ne laissera de trace : c'est l'inferral processus du crime parfait. Sa spécificité, c'est sa perfection ; son essence, sa radicalité ; son horreur magique, son aptitude à évoquer le néant et l'infini. Les racistes ont toutes les raisons de craindre d'en être accusés. C'est un acte sans précédent, né de rien et qui ne va nulle part ».

Mais, à en croire J. Daniel, nous avons eu de la chance, car la France s'est ressaisie pour son salut : « Il y a eu dans le mystérieux inconscient collectif, comme l'obscur sentiment qu'il suffisait que s'écroule la croyance au génocide pour qu'aussitôt reparût, libéré et torrentiel, non seulement l'antisémitisme mais ce racisme latent, dont peuvent être victimes toutes les minorités, ce racisme qui plonge l'esprit dans les ténèbres avec l'irrépressible mouvement de la marée noire sur l'océan. » Le poète, ou mieux l'albatros, les ailes encore pleines de goudron, par un audacieux renversement transforme une pollution à la surface des *mass media* en un sursaut venu des profondeurs l'être social.

Un journaliste en mal de copie et de célébrité a été interviewer, le micro et l'appareil-photo dissimulés, une vieille crasse qui avait plus ou moins réussi à se faire oublier. Toute la presse s'empare de l'affaire avec le prétexte de discuter sur l'utilité ou la nocivité pédagogique de la publicité au racisme de Darquier de Pellepoix, préférant évidemment s'alimenter des propos d'un Darquier que de devoir discuter sérieusement des positions d'un Rassinier. Mais, de toute façon, on ne voit pas très bien dans toute cette banalité où peut se trouver le mystérieux inconscient collectif.

L'inversion de Jean Daniel en soutient une autre qu'il reprend à un vola-

tile de son espèce, Louis Martin-Chauffier, cité par l'archevêque de Marseille dans son homélie de la Toussaint – peut-être pour faire oublier les silences du Vatican à l'égard du nazisme. Martin-Chauffier, nous dit l'archevêque, est l'« auteur de l'une des plus belles méditations sur la déportation : "On ne doit pas répondre à la violence par la haine. Mais l'oubli serait démission. L'oubli est interdit. On ne saurait oublier tout ce qui s'est commis, sous peine de voir se recommencer tout ce qui aura été oublié" ».

À la compréhension des conditions économiques et sociales qui engendrent la destruction d'êtres humains avec une telle ampleur, on oppose le mythe d'un plan conscient et démoniaque. À la lutte contre ces conditions économiques et sociales, on oppose la nécessité de se souvenir. Il suffirait qu'on oublie pour que tout recommence. L'inconscient collectif, alias les *mass media*, se feront donc les gardiens de ce cauchemar. Voilà légitimé un spectacle de l'horreur qui, loin de prémunir contre quoi que ce soit, ne fait que banaliser l'atrocité et donner au public le sentiment de l'impossibilité d'intervenir. C'est du passé ou c'est trop loin, de toute façon cela se passe derrière l'écran de télévision. Mais cela n'est pas simplement passivité et distance, il y a aussi une complaisance et une fascination pour l'horreur qui ne manquent pas de se trouver de bonnes raisons.

C'est que l'horreur n'existe pas seulement à la périphérie de notre monde et derrière les barbelés où on la concentre, elle suinte de notre mode de vie sous les images de la tranquillité heureuse pour parfois surgir sous la forme du crime, de l'accident bête ou de comportements pathologiques. Et cette horreur confusément ressentie, il faut la cerner, lui donner un sens, en faire un spectacle pour tenter de la maîtriser. Renvoyer à une pulsion de mort, expression fondamentale de l'inconscient collectif ou individuel, ne fait que cacher comment ce mode de production précis fait effectivement peser sur les hommes une permanente menace de destruction. Et nous ne parlons même pas de l'armement nucléaire ou de toute autre menace plus limitée et réelle de mort mais du sentiment diffus qui habite les hommes coupés de la communauté humaine et réduits à une insertion sociale précaire (le couple, l'entreprise) de risquer d'être et en fait d'être toujours plus ou moins *en trop*. La crise accentue l'insécurité économique et affective. On cherche à se débarrasser de ceux supposés prendre les places et à concentrer le rejet de la destruction sur des boucs émissaires.

Si malheureusement une situation semblable à celle de l'Allemagne, qui s'est retrouvée au paroxysme de la crise avec sept millions de chômeurs, se reproduisait sans qu'il y ait de possibilité d'abattre les rapports de production capitalistes, il y a toutes les chances qu'un fort racisme et même un racisme d'État renaîtrait. Il y a aussi toutes les chances que, pour la plupart, les intellectuels antinazis d'aujourd'hui seraient prêts à lui chercher et à lui trouver des justifications.

L'antisémitisme hitlérien est et doit être présenté comme un fait unique dans l'histoire, puis servir à faire oublier et surtout mystifier la nature de toutes les horreurs que notre monde produit. On évoque les conditions particulières qui ont présidé à l'avènement du nazisme, mais c'est pour mieux s'en dégager et atteindre à l'universel. Raymond Aron dit

(*France-Soir*, journal de l'ex-antisémite Hersant, du 15 février 1979) : « Si on veut éviter la banalisation, il faut insister sur le fait que le nazisme a représenté d'unique. Il a été le seul à concevoir, sur la décision de quelques personnes, l'extermination d'une population entière. Peut-être Staline a-t-il sacrifié encore plus de gens. Mais c'est depuis les exterminations hitlériennes que nous avons peur des hommes. Que cette chose ait été possible, nous en sommes tous encore terrifiés. C'est pour-quoi, plutôt que de parler de banalisation, il faut dire que, dans une certaine mesure, nous avons tous participé à cela. »

Avec Jean Daniel, nous avons appris que cette extermination avait quelque chose de satanique. Raymond Aron nous dit que, depuis que cela s'est passé, nous avons peur des hommes et que chacun de nous y a participé. Satan est à l'intérieur de chacun d'entre nous : c'est le retour du péché originel. [...]

L'histoire est elle-même historiquement produite. L'image que l'on se fait du passé est le résultat de la sélection et de l'interprétation des faits, suivant la nature des forces qui se sont affrontées et suivant les rapports de forces qui se sont successivement établis. Ainsi, en France, l'histoire scolaire met en scène, de Vercingétorix à De Gaulle, l'affirmation du fait national en effaçant la lutte de classe. Le conformisme général considère qu'aujourd'hui la science historique a décisivement rompu avec toute légende des origines pour constituer une enchaînement chronologique de faits établis. Mais si la reconstitution du passé prend une allure scientifique, elle s'opère aussi plus que jamais sous l'égide de l'État. La vision projetée de la Seconde Guerre mondiale et de l'univers concentrationnaire, avec toute la force que lui assure les *mass media*, est là pour légitimer le présent, comme ce présent du capital tend aussi à se légitimer immédiatement par la représentation qu'il impose sans cesse de lui-même à travers les mécanismes de production de l'actualité. Cette vision est d'ailleurs susceptible d'évoluer. Le capital cède à la vérité quand il n'a plus besoin de tel mensonge particulier. Une révélation qui vaut de graves ennuis aujourd'hui à ses « auteurs » sera approuvée chez d'autres, ou à titre posthume quand les temps seront mûrs. Mais le problème pour la théorie révolutionnaire n'est pas seulement de dénoncer tel ou tel mensonge particulier, mais de démonter les mécanismes qui assurent la production et la reproduction de l'idéologie et de ses délires.

3.– La L.I.C.A., c'est quoi ?

« La Ligue contre l'antisémitisme déclare antisémites tous ceux qui prononcent le mot "juif" (à moins que ce ne soit dans les conditions rituelles d'un discours aux morts). La Ligue refuse-t-elle tout débat public, et se réserve-t-elle le droit de décider sans aucune explication de ce qui est antisémite ou non ? »

Gilles Deleuze,
« Le Juif riche », *le Monde*, 18 février 1977, p. 26.

La L.I.C.A. poursuit Faurisson pour falsification de l'histoire. Il faut disposer d'une très haute autorité morale pour s'ériger ainsi en gardien jaloux de la vérité. Je suis tout à fait disposé à faire crédit à cette vénérable institution, que je ne connais guère. Ayant participé en 1963 à la création d'un comité anti-apartheid, je me suis trouvé ensuite pendant plusieurs années en relation « de travail » avec des organisations antiracistes. Je n'ai pas souvenir d'avoir rencontré dans ces occasions des gens de la L.I.C.A. Mais nous étions parfois en relation avec le M.R.A.P. et je crois comprendre que les rapports qu'entretiennent le M.R.A.P., et la L.I.C.A. ne sont pas précisément ceux de la plus franche camaraderie. Cela explique peut-être la curieuse défaillance de la L.I.C.A. à certains moments de l'action publique contre l'apartheid. J'ignore le pourquoi de ces antagonismes, et peu m'importe. Pour en savoir plus, je n'ai pas trouvé mieux que d'examiner quelques numéros de son mensuel, *le Droit de vivre*.

J'ai tiqué au compte rendu du film *Voyage au bout de l'enfer* de M. Cimino, non certes parce que le critique y prend des Ukrainiens pour des Polonais, mais parce qu'il le dit « plus qu'un excellent film. Un monument (50) ». Pour moi, c'est un monument de bêtise et de racisme. Il n'est sûrement pas besoin d'avoir traîné ses bottes dans les rizières vietnamiennes pour s'en rendre compte. L'insupportable caricature de ces Asiatiques hurlants, ces « jaunes robotisés et inhumains », comme le dit le critique, ne lui a pas tout à fait échappé : « Michaël Cimino ne se donne pas la peine d'entrer dans la vie, dans la peau des Vietnamiens. Manque d'intérêt ? Pas le sujet ? Racisme ? » On ne tranche pas. Ce point d'interrogation est vertigineux. Que la grande presse bêtifie devant ce tissu de falsifications, qu'elle flatte la bonne vieille idée de « péril jaune » ravivée par le fait que ces jaunes sont des rouges, rien là que de très normal. Mais qu'un journal dont la raison d'être est l'antiracisme ne soit pas fichu d'identifier et de dénoncer le racisme très explicite de cette superproduction, voilà qui me rend songeur. Le critique souhaite même que l'on fasse un film du même genre sur la guerre d'Algérie. On voit d'ici les ratonnades à la sortie des cinémas...

Deuxième surprise, de taille celle-ci, la présence dans la rédaction du *Droit de vivre* de Paul Giniewski, chargé de la critique littéraire. C'est un sioniste fervent dont les idées semblent

(50) Mai 1979, p. 35.

s'accorder assez bien avec les vues exprimées dans ce journal. Qu'il trouve sa pâture dans des livres qui veulent démontrer que « l'antisémitisme est consubstantiel à l'idéologie de gauche », en faisant des anarchistes des précurseurs d'Hitler et en affirmant, contre l'évidence quotidienne, que « la gauche est antisioniste par nature (51) », tout cela ne fait que refléter des positions politiques pour le moins conservatrices. Mais il y a autre chose. J'ai déjà rencontré les écrits de ce pourfendeur de la gauche à propos de l'Afrique du Sud et j'ai eu l'occasion, à propos d'un de ses livres de l'épingler pour quelques perles (52). Il faut dire que les défenseurs de l'apartheid en France sont assez rares. À l'époque, à part quelques militants d'extrême droite, Giniewski était le seul propagandiste de Prétoria, bien avant Jacques Soustelle. « Il faut aider l'Afrique du Sud, non l'attaquer » (p. 131 de l'ouvrage cité en note) car pour lui l'apartheid (comme tout se retrouve !) est une sorte de « sionisme obligatoire » par le retour des « Bantous » vers les « foyers nationaux », ces bantoustans dont il se déclare un chaud partisan. Les dirigeants sud-africains, comme MM. Soustelle et Giniewski refuseront certainement l'étiquette de « racistes ». Mais qui niera que la politique qu'ils soutiennent est l'expression la plus achevée du racisme contemporain et que l'une de ces racines plonge précisément dans la politique hitlérienne ? Qu'un journal dont l'antiracisme serait la raison d'être accepte dans sa rédaction un écrivain qui met sa plume au service de l'apartheid est un paradoxe qui dépasse mon entendement.

(51) Avril 1979, « L'antisémitisme socialiste », p. 32.

(52) En 1967, j'écrivais ceci : « Il convient peut-être de signaler pour ce qu'elle vaut la récente production du chantage attitré de l'apartheid en France, Paul Giniewski, *Livre noir – Livre blanc* (Paris, 1966) qui se présente comme le "dossier du Sud-Ouest africain". Certains livres sont réjouissants parce qu'on y trouve tout ce qu'on pouvait en attendre : ainsi l'étalage de l'ignorance et de la stupidité devant les résultats de l'histoire et de l'anthropologie (les vrais peuples sont les "peuples élus" p. 26, "le nazisme est aussi oublié à Windhoek qu'il l'est à Bonn" p. 46. L'auteur prend soin de *souligner* qu'il n'est pas raciste ; la preuve ? Il proteste contre les stéréotypes raciaux et s'en explique : "le nez large et aplati du Bantou n'est pas plus "laid" que le nez droit de l'Européen : c'est le moyen dont l'a doté la nature pour respirer correctement dans les marécages et les sous-bois humides de ses ancêtres" (p. 185). » M. Giniewski persiste et signe : dans un article récent, « Esquisse d'une réponse juive à la nouvelle droite » (*le Monde*, 3 novembre 1979, p. 2) il reprend *textuellement* la même phrase. En treize ans, le Bantou est devenu un Noir et la « nature » est devenue l'« évolution ». Cf. *Aletheia*, 6, avril 1967, pp. 144-5. Voir aussi, du même Giniewski, *Une Autre Afrique du Sud*, « L'économie sud-africaine », *le Mois en Afrique*, juillet 1967, et *Bantoustans*, Le Cap, Human et Rousseau, 1961 ; *Une Autre Afrique du Sud*, Berger-Levrault, 1962 ; *The Two Faces of Apartheid*, Chicago, Regnery, 1965 ; *Livre noir – livre blanc*, Berger-Levrault, 1966 ; *l'An prochain à Umtata*, Berger-Levrault, 1975.

Mais si leur antiracisme est à éclipser, peut-être les gens de la L.I.C.A. sont-ils des historiens pointilleux, des gardiens sévères de l'objectivité. Certes, ce n'est pas bien grave, quand on évoque la chute d'Idi Amin (53), qualifié de « digne émule du nazisme raciste », d'oublier de mentionner qu'il était parvenu au pouvoir avec l'appui actif des services israéliens qui l'ont fait longtemps bénéficier de leur aide et de leur soutien. Bokassa aussi. Simple oubli sans doute.

Mais quand je tombe sur une photo montrant quelques Arabes, assis, en train de deviser, avec la légende suivante : « Quelques-uns des 500 000 non-Juifs qui vivent en Israël dans des conditions de parfaite égalité civique », je me dis que l'enthousiasme pour la vérité le cède à des préoccupations où sa place est réduite. Si, dans l'article qui accompagne cette photo (54), je lis les lignes suivantes : « Pour opposer au sionisme un message politique d'une nature semblable on inventa le mythe du panarabisme fondé sur une prétendue unité où furent rassemblés pêle-mêle les pays les plus divers » et, plus loin, que la notion illusoire de « monde arabe est un racisme, sournois ou déclaré » Je comprends que nous sommes dans une officine de propagande sioniste, où l'on se soucie de la vérité historique comme d'une guigne. On peut pourtant concevoir un sionisme qui n'aurait nul besoin de ce genre de propagande grossière. Mais comme tous les doctrinaires, ces gens de la L.I.C.A. se servent de l'histoire quand elle les arrange, sinon ils la déforment brutalement. On commence à trouver curieux que ce journal puisse en même temps s'appeler *le Droit de vivre* et brûler d'une haine si violente à l'égard des Palestiniens qui, après tout, ne demandent que ce « droit de vivre » chez eux.

Cette haine à l'égard de ses ennemis, la L.I.C.A. la pousse au delà des limites que les lois imposent. Par exemple, ceci : « François Brigneau est nuisible à une société civilisée. Par souci d'écologie, il serait utile de le priver du droit d'écrire des insanités (55) » ; ce qui justifierait évidemment ledit Brigneau, qui écrit dans *Minute*, à formuler les mêmes souhaits à l'égard de la L.I.C.A. On va même plus loin : « Ceux qui marcheront sur ses traces [celles de Darquier de Pellepoix] ne feront pas

(53) Mai 1979.

(54) Albert Stara, « Le racisme contre la paix », mars 1979, p. 15.

(55) Mars 1979, p. 4.

d'aussi vieux os (56). » Et c'est la L.I.C.A. qui s'arroge le droit de désigner ceux qu'elle croit voir marcher sur les traces de Darquier. Je crois que cela s'appelle des menaces de mort. Il me semble que les tribunaux répriment ce genre de délit.

Quant à moi, je ne vois pas très bien ce qui qualifie la L.I.C.A. pour s'ériger en gardien de la vérité historique. Elle la confond un peu trop avec la propagande politique et ce mélange des genres est assurément très fâcheux.

LE MONDE — 8 mars 1979 — Page 5

LE DROIT DE VIVRE

40, rue de Paradis, 75010 PARIS - Directeur : PIERRE-BLOCH

Le numéro de MARS vient de paraître

AU SOMMAIRE :

LE PROFESSEUR FAURISSON

est assigné par la L.I.C.A. devant les tribunaux

POUR FALSIFICATION DE L'HISTOIRE

et les chroniques habituelles sur les livres et les arts

**En vente dans les drugstores, les kiosques, les gares et aéroports
de la région parisienne - Le numéro : 4 F.**

(56) Chronique de Raphaël Jerusalmy, décembre 1978, p. 23.

CHAPITRE V

LE RÉVISIONNISME À L'ÉTRANGER

L'affaire Faurisson n'est pas sans avoir des répercussions à l'étranger. Mais il faut savoir, pour en apprécier la portée, que différents auteurs ont fait connaître, ici et là, des points de vue d'ailleurs fort divers, qui sont souvent étiquetés sous la marque unique du révisionnisme. En attendant qu'un bilan de cette littérature, très inégale, soit disponible (57), on peut rassembler quelques données sur les conditions dans lesquelles se déroulent ces « débats », ou ces « affaires »

C'est en Allemagne que les problèmes se posent avec le plus d'acuité. Certains textes révisionnistes y ont été publiés, mais plusieurs auteurs ont été soumis à des tracasseries et des abus divers (58). Thies Christophersen a eu sa maison incendiée. Wilhelm Stäglich, un petit magistrat à la retraite, a vu sa solde réduite d'un cinquième pour cinq ans (??). Surtout, plusieurs ouvrages (ceux de Stäglich, la traduction allemande de Butz, et d'autres) sont classés comme « dangereux pour la jeunesse » (le *quod juventutem corrumperet* de nos vieilles grammaires latines). C'est la mise à l'index, *Indizierung*. Il y a aussi des interdictions professionnelles (Udo Walendy, professeur d'histoire et d'autres), des procès, etc. Cette répression s'exerce sur des opinions actuelles, et non sur ce qu'auraient été ces gens dans le passé. Tout cela m'est apparu comme plutôt surprenant, si je le confronte avec tout ce que je lis sur une Allemagne fédérale si prompte à blanchir les anciens nazis, à passer l'éponge, à souhaiter l'oubli, si réticente à juger les criminels

(57) C'est le sujet d'une thèse de troisième cycle que Gabriel Cohn-Bendit espère déposer incessamment.

(58) Voir, sous les noms citées, les références dans notre « orientation bibliographique », en fin de volume.

nazis (59). Les deux aspects coexistent sans doute : on ne voit pas pourquoi l'État allemand (on devrait dire les États allemands, la R.D.A. étant logée à la même enseigne) se priverait des services de tous ceux qui faisaient l'ossature administrative et économique de l'Allemagne hitlérienne. L'adhésion à la N.S.D.A.P., le parti nazi, était à peu près obligatoire pour mener une quelconque activité publique. Les États actuels peuvent parfaitement accepter les services, et l'expérience, de ces gens-là, comme en France où l'on trouve dans les sphères dirigeantes nombre d'individus qui ont fait allégeance à Pétain, tel notre ancien ministre de l'intérieur, M. Marcellin. Ne parlons pas des mussoliniens, des franquistes, des salazaristes qui sont toujours dans les allées du pouvoir ; à ces continuités dans le changement, une seule condition : les apparences de la conversion aux bienfaits de la démocratie parlementaire. Faut-il entrer dans le détail de la farce de la « dénazification » instaurée par les Alliés au lendemain de la guerre ?

Ce qui est pourchassé aujourd'hui en Allemagne, à droite comme à gauche, c'est la déviation de pensée. L'Allemagne peut accepter que d'anciens nazis, S.S., ou autres se réunissent et manifestent leur nostalgie d'anciens combattants, mais elle redoute de soulever le couvercle de la marmite de sorcière où se mijotent les grands mythes du temps présent. Je me souviens de reportages dans *le Monde*, il y a quelques années, où l'on montrait qu'un certain malaise allemand venait du fait que ce pays a le corps d'un géant économique et la tête d'un nain politique. Cela arrange surtout les autres puissances présentes en Europe. Le nœud gordien de cette contradiction est évidemment la question de la culpabilité collective du peuple allemand. Vaste question dans laquelle je préfère ne pas entrer pour le moment. Il faut seulement savoir qu'elle n'est pas clairement tranchée en Allemagne, et qu'elle ne le sera pas par des considérations d'ordre moral. C'est l'opportunité politique, l'équilibre militaire européen, l'évolution économique qui relègueront cette question au musée. C'est selon qu'on aura besoin de l'abaissement de l'Allemagne comme puissance du centre de l'Europe que l'on suscitera la philosophie politique d'une histoire qui justifiera l'orientation de l'avenir.

En attendant, les débats sont bridés. En voici deux exemples : l'historien britannique David Irving écrit en allemand pour un éditeur berlinois du groupe Springer un livre intitulé

(59) Voir l'affaire Lischka, et son adjoint Heinrichsohn, maire d'un village, fort apprécié de ses administrés, *le Monde*, 10 novembre 1979.

Hitler und seine Feldherren, Hitler et ses généraux. Il en corrige les épreuves. Il s'aperçoit, après la publication, qu'on a gravement amputé et remanié son texte. Il faut dire que Irving, qui ne met pas en doute la thèse de l'holocauste, mais qui a concentré ses recherches sur la personne et les actes d'Hitler, n'a rien trouvé qui lui permette de prouver que Hitler ait pris la responsabilité d'une extermination massive. Cela, il le dit. Il ajoute que, puisque cette extermination est un fait, le coupable doit être ailleurs. Il en déduit que c'est sans doute Himmler, qui aurait caché tout cela à son Führer. On peut se demander ce qui arrivera quand il étudiera de près la carrière d'Himmler. L'éditeur a sans doute trouvé qu'Irving se fait l'apologiste d'Hitler, et il a pris sur lui de remanier le texte. L'auteur proteste, puis il publie son ouvrage en anglais avec, dans son introduction quelques commentaires sur Ullstein Verlag, l'éditeur allemand (60) :

Le responsable de l'édition trouva beaucoup de mes arguments détestables et même dangereux, et sans m'en informer il les supprima ou même les changea du tout au tout : dans *leur* texte imprimé Hitler n'avait pas dit à Himmler qu'il ne devait y avoir « pas de liquidation » des Juifs (30 novembre 1941) ; il lui avait dit de ne pas utiliser le mot « liquider » publiquement en relation avec le programme d'extermination. C'est ainsi qu'on falsifie l'histoire ! (ma proposition de publier la note d'Himmler en fac-similé n'a pas eu de réponse.) J'interdis toute nouvelle impression du livre, deux jours après sa parution en Allemagne. Pour expliquer leur action, les éditeurs berlinois soutinrent que mon manuscrit exprimait des vues qui étaient « un affront à l'opinion historique établie » dans leur pays.

Hellmut Diwald est un historien fort connu en Allemagne. Il est l'auteur d'une biographie de Wallenstein (61) qui a connu un grand succès, il a dirigé une encyclopédie de l'histoire européenne (62), très bien reçue aussi, et il enseigne à l'université d'Erlangen. En 1978, il publie une *Histoire des Allemands* (63) (et non une impossible histoire de l'Allemagne) qui se présente comme une remontée dans le temps. Les premières réactions sont très bonnes, entre autres celle du chancelier Schmidt. Puis *Der Spiegel* attaque féroceement l'ouvrage : il y a de quoi. L'auteur refuse la « criminalisation » de l'histoire allemande ; tout en reconnaissant l'immensité des crimes hitlériens, il

(60) Page XVII. David Irving, *Hitler's War*, Viking Press, New York, 1977, XXIII-926 pages L'édition allemande est de 1975.

(61) *Wallenstein*, Herbig, 564 p.

(62) *Propyläen Geschichte Europas*, 1975.

(63) *Geschichte der Deutschen*, Propyläen, Berlin, 1978, 764 p. deuxième édition, février 1979.

constate que le poids de la culpabilité collective a rendu l'Allemagne malade, que les Alliés portent la lourde responsabilité d'avoir démembré l'Allemagne et de l'avoir déracinée de son passé pour mieux y exercer leur influence. Thèses évidemment tout à fait discutables, marquées à droite sans aucun doute. La polémique est assez violente et jusque-là, rien que de très normal (64). Mais la pression se fait si forte que l'éditeur (qui appartient aussi au groupe Springer) retire l'ouvrage de la circulation et le réédite en février 1979, avec trois pages entièrement modifiées, qui portent sur la « solution finale ». Parmi les phrases supprimées figurent celles-ci :

Depuis qu'a été lancée l'accusation selon laquelle Hitler aurait donné l'ordre à la S.S. par le canal de Himmler et de la direction de la Sûreté du Reich, d'annihiler physiquement les Juifs européens, le problème d'Auschwitz demeure protégé par une obscurité totale, et d'autant plus qu'Auschwitz remplit encore une autre fonction essentielle depuis la capitulation de 1945 dans le complet avilissement moral des Allemands (p. 164). À propos de ces faits [les gigantesques déportations de Juifs vers l'Est] dont l'arrière-plan est l'horrible privation de leurs droits dont furent victimes les Juifs sous le III^e Reich, on a publié après 1945 de nombreux écrits et on a avancé maintes affirmations qui ne s'appuyaient sur aucune preuve, et qui élargissaient cyniquement le domaine de la honte. On a exploité l'un des événements les plus atroces de l'époque moderne par des tromperies, des mystifications, des exagérations délibérées dans l'intention de disqualifier totalement un peuple (p. 164).

Et il entre ensuite dans certains détails de l'histoire d'Auschwitz-Birkenau, détails qui sont également supprimés au profit d'un texte qui ne veut plus du tout dire la même chose. La presse de droite a eu beau jeu de crier à la censure (65), et à juste titre (66).

(64) Cette discussion, qui a fait rage dans la presse allemande, aurait pu faire l'objet de quelques commentaires dans la presse française. Il n'y a eu que *le Figaro Magazine* du 12 mars 1979, qui ne parle pas de la deuxième édition. Dans *le Monde*, rien, sauf une allusion tardive, venimeuse et anonyme d'Alfred Grosser : « Tout un ensemble de faits peu reluisants montrent qu'il faut surtout continuer à évoquer le pire passé pour qu'il ne soit pas justifié, transfiguré non seulement par des excités ayant le goût des bottes et la passion de l'antisémitisme, mais par tel historien de renom publiant une scandaleuse histoire d'Allemagne chez un éditeur réputé d'Outre-Rhin. » (*Le Monde*, 5 juillet 1979). Chez les biologistes, ce genre de théorie a pour nom le fixisme.

(65) « Pourquoi le professeur H. Diwald ne doit pas écrire la vérité », *Deutsche National Zeitung*, 2 mars 1979.

Dans une interview donnée à *Die Welt*, entre les deux éditions, le professeur Diwald s'était expliqué sur beaucoup de sujets (« criminaliser l'histoire d'un peuple, c'est le rendre malade », la question de la responsabilité collective, Adenauer et la division de l'Allemagne, l'identité allemande). Il peut paraître intéressant de relever une question et sa réponse (67) :

Die Welt : Vous êtes vous-même d'opinion que des problèmes essentiels de l'histoire contemporaine ne sont en aucune façon aussi définitivement élucidés qu'on le croit généralement. Et même à propos de la question juive, vous écrivez qu'il reste « malgré toute la littérature encore quelques points qui ne sont pas clairs ».

Diwald : Nous ne pouvons pas nous satisfaire de beaucoup de ce qui a été publié jusqu'à aujourd'hui, et de la présentation qui en est donnée. Nous devons réécrire sur des sujets entiers. À cet égard, la question de la documentation est décisive. La partie la plus importante des documents contemporains ne nous a pas encore été rendue accessible, et cela nous réserve encore beaucoup de surprises. Les Russes n'ont encore publié aucun document ; les Français maintiennent également leurs archives fermées. Les Américains choisissent avec une extrême prudence ce qu'ils nous rendent. C'est ainsi que nous demeurons toujours sous une tutelle vraiment singulière.

Exit Diwald. Enter Bennett. La scène se passe en Australie. John Bennett y est connu pour être, depuis sa fondation en 1966, le secrétaire du Victorian Council for Civil Liberties, une sorte de ligue des droits de l'homme en plus actif, plus proche du quotidien, que la nôtre. On sait les Anglo-Saxons plus soucieux que nous dans la conception et la défense des droits des individus, et Bennett, avocat, s'est montré fort actif dans ce domaine. Il est, sur la scène australienne, un homme de gauche, et connu comme tel. Je m'en suis assuré auprès d'Australiens de ma connaissance. Fin 1978, il diffuse parmi quelques uni-

(66) La nouvelle édition comporte une photo de plus, montrant des rangées de cadavres dans le camp de Nordhausen, « à la fin de la Deuxième Guerre mondiale ». Sans jouer au Faurisson, je trouve cette photo à peu près identique à celle que publie, dans son volume intitulé *la Déportation*, la Fédération nationale des déportés, internés et résistants patriotes (295 p., 1968) à la page 227. La légende de cette photo est la suivante : « À Nordhausen, bombardé le 4 avril par l'aviation américaine, des monceaux de cadavres jonchaient la cour de la Boelke Kaserne (photo prise par les services américains le 15 avril 1945). Avant leur départ, les S.S. avaient achevé les blessés. » Il semblerait donc que les prisonniers aient été d'abord victimes des bombes américaines. L'ouvrage allemand aurait pu montrer d'autres photos des horreurs des camps. Mais celle-ci a l'avantage de montrer que beaucoup de prisonniers ont été d'abord victimes de la guerre. L'ouvrage allemand omet ces précisions.

(67) *Die Welt*, 20 novembre 1978 : « Deutschland – Kein Wintermärchen ».

versitaires et journalistes de Melbourne l'ouvrage de Butz, déjà cité, accompagné d'un memorandum, dont le texte est bientôt rendu public (68) :

1. Personne n'a jamais été accusé de meurtre sur quelqu'un faisant partie des deux, quatre, six millions (?) de gazés ; c'est-à-dire personne n'a été accusé d'avoir ouvert les boîtes de Zyklon B ;
2. Il n'existe pas de photo de corps dans une chambre à gaz bien que l'on dise qu'il y ait eu 10 000 gazages dans différents camps ;
3. Les « chambres à gaz » d'Auschwitz ne peuvent pas être examinées puisque, selon Reitlinger, le seul à expliquer ce qu'elles sont devenues, elles furent démontées, transportées dans un autre camp et qu'elles sont « tombées dans l'oubli » ;
4. Les principales preuves de « gazage » données à Nuremberg sont les dépositions de Hœss et de Gerstein, qui sont aussi peu probantes que les déclarations des procès de Moscou de 1936 ;
5. Le Vatican, la Croix-Rouge, les services de renseignement anglais et allemand (comme Canaris et Oster, qui étaient aussi des agents anglais) ainsi que la résistance allemande à Hitler (une sorte de *who's who* de la société allemande) ignoraient ou ne croyaient pas aux rumeurs de gazages ;
6. Personne n'a essayé de répliquer aux arguments de Butz ;
7. Il n'y a aucune référence aux gazages dans aucun document allemand saisi : les Alliés détenaient des hangars pleins de documents et de films nazis, mais ils ont dû se fonder sur les « confessions » de Hœss ;
8. Il a été dit en mars 1943 que deux millions de Juifs avaient été tués et que quatre millions de plus allaient être tués. C'est une prédiction curieusement exacte du chiffre de six millions retenu à Nuremberg ;
9. Les photos utilisées par les Alliés pour prouver les gazages sont des photos de gens morts du typhus ou de sous-alimentation à Dachau et Belsen ;
10. Le Zyklon B a été utilisé par les forces armées allemandes et dans tous les camps de concentration comme désinfectant, en particulier pour combattre le typhus. La procédure normale pour les nouveaux arrivés dans tous les camps était la douche et la désinfection des vêtements. Beaucoup de gens sont morts dans les camps et ont été incinérés pour prévenir les épidémies ;
11. Le camp d'Auschwitz n'a pas été bombardé par les Alliés parce qu'ils ne croyaient pas que c'était un camp d'extermination. Les Alliés surveillaient étroitement ce vaste complexe industriel parce qu'il était le centre où les techniques de fabrication du caoutchouc synthétique étaient les plus avancées. Les États-Unis avaient besoin de caoutchouc synthétique depuis Pearl Harbor ;

(68) *National Times*, 10 février 1979.

12. Il est impossible d'estimer le nombre de Juifs qui sont morts en raison de la politique nazie car le Congrès juif mondial a refusé de recenser les Juifs après la guerre. Il est probable que 700 000 à 1 500 000 Juifs périrent à cause des mauvais traitements, de la sous-alimentation, du typhus, de la destruction des ghettos, des représailles, des assassinats arbitraires et des « expériences médicales » ;

13. Des gens comme Simon Wiesenthal (*les Assassins sont parmi nous*) ont essayé de traquer des responsables de la solution finale par l'évacuation vers l'Est (par exemple, Eichmann) et des médecins nazis (par exemple Mengele) mais ils n'ont pas cherché à traquer des membres de la S.S. qui ont vraiment assassiné deux à six millions de personnes par les gaz, en particulier par le Zyklon B à Auschwitz.

Les Australiens, qui ne vont quand même pas nous apprendre ce qu'est la civilisation, ont eu l'étrange idée de débattre de cette question dans la presse. Des articles polémiques, des lettres indignées furent publiées dans les plus grands journaux (69). Il ne semble pas que quiconque ait eu recours aux tribunaux pour imposer ses vues, ce qui montre à quel point la patrie des kangourous reste arriérée.

En Italie, la presse a beaucoup parlé de l'affaire Faurisson. Le 19 avril 1979, la télévision suisse italienne de Lugano a invité Robert Faurisson et Pierre Guillaume à un grand débat avec Enzo Collotti (auteur de *Germania nazista*, Turin, Einaudi), Wolfgang Scheffler (collaborateur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, expert auprès des tribunaux allemands) et M^{mes} Rolfi et Tedeschi (déportées à Ravensbrück et à Auschwitz). Le débat, prévu pour une heure, a duré deux heures cinquante minutes, et a bouleversé les programmes. En raison de l'intérêt suscité dans le public, l'émission a été rediffusée le 6 mai. La presse transalpine a abondamment commenté cette émission (reçue dans plusieurs régions d'Italie), dans des termes équivalents à ceux de la presse française. C'est à la suite de cette projection qu'Antonio Pitamitz, collaborateur de *Storia illustrata*, publiée par Mondadori, a proposé une interview écrite à Faurisson. Le texte en est paru en août et a suscité à nouveau d'abondants commentaires. Le débat s'est d'ailleurs poursuivi sur plusieurs numéros. Cette interview est publiée ici, en annexe, pour la première fois en français. Serait-ce parce que les Italiens ont la conscience moins chargée que les Français qu'il leur est plus facile d'envisager de débattre de ce genre de question ?

(69) *The Age*, 3, 15 et 29 mars 1979. *The Australian*, 26 mai 1979. *Nation Review*, 7 juin 1979. *ABC TV*, 25 avril 1979. *New Statesman*, 7 septembre 1979. *Quadrant*, septembre 1979, etc.

Signalons enfin que circule aux États-Unis, dans les milieux universitaires, une pétition qui réclame pour Faurisson le droit de poursuivre ses recherches sans entrave. Elle a reçu, parmi les premières signatures, celles de Noam Chomsky et d'Alfred Lilienthal.

DR. ROBERT FAURISSON HAS SERVED AS A RESPECTED PROFESSOR OF TWENTIETH CENTURY FRENCH LITERATURE AND DOCUMENT CRITICISM FOR OVER FOUR YEARS AT THE UNIVERSITY OF LYON-2 IN FRANCE. SINCE 1974 HE HAS BEEN CONDUCTING EXTENSIVE INDEPENDENT HISTORICAL RESEARCH INTO THE « HOLOCAUST » QUESTION.

SINCE HE BEGAN MAKING HIS FINDINGS PUBLIC, PROFESSOR FAURISSON HAS BEEN SUBJECT TO A VICIOUS CAMPAIGN OF HARASSMENT, INTIMIDATION, SLANDER AND PHYSICAL VIOLENCE IN A CRUDE ATTEMPT TO SILENCE HIM. FEARFUL OFFICIALS HAVE EVEN TRIED TO STOP HIM FROM FURTHER RESEARCH BY DENYING HIM ACCESS TO PUBLIC LIBRARIES AND ARCHIVES.

WE STRONGLY PROTEST THESE EFFORTS TO DEPRIVE PROFESSOR FAURISSON OF HIS FREEDOM OF SPEECH AND EXPRESSION, AND WE CONDEMN THE SHAMEFUL CAMPAIGN TO SILENCE HIM.

WE STRONGLY SUPPORT PROFESSOR FAURISSON'S JUST RIGHT OF ACADEMIC FREEDOM AND WE DEMAND THAT UNIVERSITY AND GOVERNMENT OFFICIALS DO EVERYTHING POSSIBLE TO ENSURE HIS SAFETY AND THE FREE EXERCISE OF HIS LEGAL RIGHTS.

Compte tenu de l'attitude de l'université française dans cette affaire, nous nous bornons à publier le texte original de cette pétition sans traduction. Aucune signature nouvelle n'est sollicitée.

Les originaux ont été remis au tribunal. Ils comportent le nom et l'adresse de ces signataires : 500 signatures étrangères au 31 octobre 1979.

CHAPITRE VI

DE LA NÉCESSITÉ DE L'AFFAIRE FAURISSON

L'affaire Faurisson, ou plutôt, pour lui donner sa véritable dimension, la question de savoir ce qui s'est véritablement passé pendant la guerre dans certains camps de concentration nazis, n'est pas le premier acte de cette tragi-comédie qu'est l'évolution de la *représentation collective* du monde concentrationnaire dans le public. En France, ce prologue a été écrit par Paul Rassinier avec *le Mensonge d'Ulysse*, et avec *le Véritable Procès Eichmann ou les Vainqueurs incorrigibles* et, surtout, *le Drame des Juifs européens* (70) où il dépiaute quelques-uns des principaux témoignages sur les chambres à gaz et où il pulvérise l'étude la plus solide des statistiques concernant le nombre des disparus dans les communautés juives d'Europe, celle de l'Américain Hilberg (71). Le texte tardif et polémique de Georges Wellers, « La "solution finale" et la mythomanie néo-nazie (72) » n'y répond que très partiellement et reste étroitement prisonnier des conventions de lecture et d'interprétation des documents dont Rassinier montre précisément qu'elles ne vont pas de soi.

Rassinier a été violemment attaqué et réduit à se faire publier à l'extrême droite. Comme le disent ceux qui viennent de rééditer *le Mensonge d'Ulysse*, la Vieille Taupe : « Ceux qui reprochent à Paul Rassinier de s'être fait éditer par un éditeur d'extrême droite sont ceux qui eussent souhaité qu'il ne fût pas

(70) Voir notre « orientation bibliographique ».

(71) *The Destruction of the European Jews*, Quadrangle Books, Chicago, 1961, rééd. 1967.

(72) *Le Monde juif*, Paris C.D.J.C. n° 86, avril-juin 1977, pp. 41-84.

publié du tout. » J'accorderai volontiers qu'on trouve dans ses écrits des outrances de langage et, parfois, des affirmations discutables. Mais discuter n'est pas rejeter ni vilipender. Il faudra bien, un jour, réhabiliter Rassinier.

Il a écrit trop tôt, semble-t-il. Faurisson, quinze ans plus tard, écrit-il aussi trop tôt ? L'horizon a quelque peu changé. Comme s'en plaignent quelques publications juives, on voit disparaître les « tabous psychologiques érigés autour des Juifs et du judaïsme ». L'auteur de cet article l'attribue à « l'effacement dans la mémoire collective du génocide nazi et la progressive dilution du sentiment de culpabilité nourrie depuis lors par les non-Juifs. En un mot, le génocide ne paie plus et nos pauvres morts ne nous créent plus de droit moral sur un Occident qui fut six millions de fois justiciable d'un châtiment (73) ». C'est une vérité de La Palisse : au nom de quoi les générations d'après-guerre devraient-elles se sentir coupables d'attitudes et d'actions politiques qui ne sont pas les leurs ? qui même dans la plupart des cas sont à l'exact opposé ? Les crimes nazis appartiennent en propre aux hitlériens, à la rigueur à leurs complices, mais sûrement pas à ceux qui se sont montrés antifascistes et antiracistes.

Un autre élément de la dissolution progressive des tabous en question a certainement été l'attitude d'Israël face à la question palestinienne. Jusqu'à la guerre des Six Jours comprise, l'opinion française était imbue d'une sorte de sionisme de transfert : au crime d'Auschwitz correspondait une réparation de fait qui était l'existence d'un Israël mythiquement pacifiste et socialisant. Le surgissement de la question palestinienne, et surtout le refus catégorique et absolu des Israéliens, et avec eux des sionistes, d'envisager même de chercher une solution au déracinement massif de populations qu'ils avaient provoqué, a servi de révélateur: militarisme, intransigeance, bombardement des civils, représailles collectives, assassinats politiques (74), ces attitudes agressives et cette « raideur de la nuque » ont imposé une autre image d'Israël qui n'est plus superposable sur celle de la réparation due aux Juifs en raison des torts que l'Europe hitlérienne leur a causés. L'opprimé devenu oppresseur, *sic transit gloria...*

(73) P. Gérard, « Requiem pour une idée acquise », *Information juive*, n° 288, Paris, janvier 1979.

(74) Voir la remarquable enquête de Vincent Monteil sur les agissements du Mossad, le service spécial israélien, en Europe, *Dossier secret sur Israël – le Terrorisme*, Guy Authier, Paris, 1978, 414 p.

Tout cela mériterait bien sûr de plus amples développements. Je constate simplement qu'à la suite de l'effritement de certains tabous, un espace de discussion publique s'est ouvert après 1967 sur la politique israélienne et le sionisme; autrement dit, les imputations injurieuses d'antisémitisme lancées contre les critiques du sionisme ne sont plus prises au sérieux, et n'empêchent pas le débat. On peut se demander, au vu des réactions soulevées par l'affaire Faurisson, s'il existe une chance de voir se créer de même un espace de discussion sur la réalité, le détail de l'ampleur et des modalités, des persécutions hitlériennes. Pour l'instant, tout est figé, en raison des efforts de ceux qui veulent embaumer des souvenirs, imposer le respect d'une image de l'histoire qui n'est pas particulièrement intelligible. Certains ne sont pas loin de croire que l'on assiste à la naissance d'une nouvelle religion, celle de l'holocauste, avec ses dogmes et ses desservants. Je suis pour ma part convaincu qu'il y a là un détournement, que c'est plutôt du côté de ceux qui cherchent à se poser des questions que se trouve la possibilité de retrouver et de maintenir le sens qu'avaient pour les victimes les souffrances que leur imposait la tyrannie. L'arsenal des célébrations, monuments et autres mémoriaux n'est qu'un travestissement du véritable souvenir.

La responsabilité des intellectuels de gauche est engagée. Le choix est très simple : ou l'on bétonne les positions acquises, on conforte une histoire établie en cautionnant toutes ses lacunes et ses scories, en attendant, comme dans *le Désert des Tartares* l'arrivée des barbares ; ou l'on se donne une marge d'évaluation critique et l'on accepte l'idée qu'il y a de quoi, dans le passé proche, repenser des événements qui servent de fondation au monde actuel. Jusqu'à présent, les réactions sont dans l'ensemble négatives. Mon expérience en la matière se résume à peu près à ceci : lorsqu'on aborde cette question avec une vieille connaissance, la première réaction est un choc (c'est aussi ce qui m'est arrivé). Ensuite, après un temps d'explication qui est variable, on me concède qu'il peut y avoir un problème de savoir historique, qu'après tout il se pourrait que la question puisse se poser. Mais aussitôt joue le *déplacement* de la question : « Admettons que la question se pose, as-tu pensé aux conséquences ? Si c'est vrai, ça va conforter les néo-nazis, ça va reposer la question juive, ça va faire ceci, ça va faire cela... » Autrement dit, l'importance de la vérité (dont on ne sait pas encore ce qu'elle sera, dans la mesure où l'on parviendrait à s'en approcher) est entièrement subordonnée à l'usage – polé-

mique ou incantatoire – que l'on prévoit d'en faire ou que l'on redoute que d'autres en fassent.

C'est bien à cela que se réduit chez nos clercs la liberté de penser : une marchandise dont la valeur est strictement d'usage. Face aux affirmations qui me paraissent évidemment provocatrices de Faurisson, l'intelligentzia se hâte de bazarder ses propres principes. Les journaux, les revues, les éditeurs, et jusqu'aux imprimeurs, se refusent puisqu'ils en ont – qui le niera ? – la liberté. Je ne parle pas de la peur puisqu'ils rejettent tous l'idée qu'ils pourraient redouter d'entamer le débat. Par conséquent, grâce à la prodigieuse liberté dont nous jouissons, sous la protection vigilante de la gauche, nous avons le choix d'avoir recours à la bonne vieille méthode du *samizdat*.

Nous avons aussi la liberté de nous faire éditer par nos ennemis politiques, pourvus, dans l'imaginaire de la gauche, de fonds évidemment inépuisables. Souffrez que nous déclinions cette offre généreuse. Méditez un instant sur cette situation, et sur ses prolongements. Qui pourra en réchapper moralement intact ?

12 novembre 1979.

DOCUMENTS

Document I

Interview de Robert Faurisson à *Storia illustrata*,

août 1979, n° 261*,

réalisée par Antonio Pitamitz

S.I. : *Monsieur Faurisson, depuis quelque temps en France, et pas seulement en France, vous vous trouvez au centre d'une âpre polémique à la suite de certaines choses que vous avez affirmées au sujet de celle qui est encore l'une des pages les plus sombres de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Nous parlons de l'extermination des Juifs de la part des nazis. En particulier, l'une de vos affirmations paraît aussi tranchante qu'incroyable. Est-il vrai que vous niez que les chambres à gaz aient jamais existé ?*

R.F. : C'est exact. Je dis, en effet, que ces fameuses « chambres à gaz » homicides ne sont qu'un bobard de guerre. Cette invention de la propagande de guerre est comparable aux légendes de la Première Guerre mondiale répandues sur le compte de « la barbarie teutonne ». On accusait déjà les Allemands de crimes parfaitement imaginaires : enfants belges aux mains coupées, Canadiens crucifiés, cadavres transformés en savon (1)... Les Allemands n'étaient sans doute pas en reste sur le compte des Français.

* Cette interview a été revue, corrigée et annotée par l'auteur pour la présente édition. Les notes sont placées à la fin de l'interview (N. d. É.).

Les camps de concentration allemands ont réellement existé mais tout le monde sait bien que ce n'est pas une originalité allemande. Les fours crématoires ont, eux aussi, existé dans certains de ces camps, mais l'incinération n'est pas plus grave ou plus criminelle que l'inhumation. Les fours crématoires constituaient même un progrès du point de vue sanitaire là où il y avait des risques d'épidémies. Le typhus a exercé ses ravages dans toute l'Europe en guerre. La plupart des cadavres qu'on nous montre si complaisamment en photos sont manifestement des cadavres de typhiques. Ces photos illustrent le fait que des internés – et parfois aussi des gardiens – sont morts du typhus. Elles ne prouvent rien d'autre. Insister sur le fait que les Allemands utilisaient parfois des fours crématoires n'est pas d'une grande honnêteté. On table, en faisant cela, sur la répulsion ou la sourde inquiétude des gens habitués à l'inhumation et non à l'incinération. Imaginez une population océanienne habituée à l'inhumation et non à l'incinération. Imaginez une population océanienne habituée à brûler ses morts ; dites-lui que nous enterrons les nôtres ; vous paraîtrez une sorte de sauvage. Peut-être même vous soupçonnera-t-on de mettre en terre des personnes « plus ou moins vivantes ».

On fait preuve de complète malhonnêteté quand on nous présente, de la même façon, comme « chambres à gaz » homicides les autoclaves destinés en réalité à la désinfection des vêtements par le gaz. Cette accusation jamais clairement formulée a été abandonnée mais dans certains musées ou dans certains livres on ose encore nous montrer la photo d'un de ces autoclaves, situés à Dachau, avec sur le devant un soldat en uniforme américain en train de déchiffrer... l'horaire des gazages (2) !

Une autre forme de gazage a réellement existé dans les camps allemands : c'est le gazage des bâtiments pour y exterminer la vermine. On utilisait alors ce fameux Zyklon B autour duquel s'est bâtie une fantastique légende. Le Zyklon B, dont la licence remonte à 1922 (3), est encore utilisé aujourd'hui, notamment pour la désinfection des immeubles, des baraquements, des silos, des navires, mais aussi pour la destruction des terriers de renards ou des nuisibles de toutes sortes (4). Il est très dangereux à manier car, comme l'indique la lettre « B », il s'agit de « Blausäure », c'est-à-dire d'acide bleu, ou acide cyanhydrique, encore appelé acide prussique. Soit dit en passant, il est à noter que les Soviétiques, se méprenant sur le sens de cette lettre, ont

accusé les Allemands d'avoir tué des déportés avec du Zyklon A et avec du Zyklon B (5) !

Mais venons-en aux prétendues « chambres à gaz » homicides. Jusqu'en 1960 j'ai cru à la réalité de ces abattoirs humains où, selon des méthodes industrielles, les Allemands auraient tué des internés en quantités industrielles. Puis, j'ai appris que certains auteurs jugeaient contestable la réalité de ces « chambres à gaz » : parmi eux, Paul Rassinier, qui avait été déporté à Buchenwald et à Dora. Ces auteurs ont fini par former un groupe d'historiens se qualifiant de « révisionnistes ». J'ai étudié leurs arguments. Bien entendu, j'ai étudié aussi les arguments des historiens officiels. Ces derniers croient à la réalité des exterminations dans les « chambres à gaz ». Ils sont, si l'on veut, des « exterminationnistes (6) ». Pendant de longues années j'ai minutieusement confronté les arguments des uns et des autres. Je me suis rendu à Auschwitz, à Majdanek et au Struthof. J'ai cherché, mais en vain, une seule personne capable de me dire : « J'ai été interné dans tel camp. J'y ai vu, de mes yeux vu, un bâtiment qui était à coup sûr une chambre à gaz. » J'ai lu beaucoup de livres et de documents. Pendant des années, j'ai étudié les archives du Centre de documentation juive contemporaine (C.D.J.C.) de Paris. Il va de soi que je me suis particulièrement intéressé aux procès dits de « crimes de guerre ». J'ai porté une attention toute spéciale à ce qu'on me présentait comme étant des « aveux » de la part de S.S. ou d'Allemands quelconques. Je ne vais pas vous énumérer ici les noms de tous les spécialistes que j'ai consultés. Chose curieuse d'ailleurs : il suffisait bien souvent de quelques minutes de conversation pour que les « spécialistes » en question me déclarent : « Vous savez, je ne suis pas un spécialiste des chambres à gaz. » Chose encore plus curieuse : il n'existe à ce jour aucun livre, ni même aucun article de l'école « exterminationniste » sur les « chambres à gaz ». Je sais qu'on pourrait peut-être me citer certains titres mais ces titres sont trompeurs (7). En réalité, dans la formidable montagne d'écrits consacrés aux camps allemands, il n'existe rien sur ce qui fait leur originalité intrinsèquement perverse ! Aucun « exterminationniste » n'a écrit sur les « chambres à gaz ». Tout au plus peut-on dire que Georges Wellers, du C.D.J.C., a essayé d'en parler en essayant de plaider pour la véracité partielle du document Gerstein à propos de la « chambre à gaz » de Belzec (8).

En revanche, les révisionnistes, eux, ont passablement écrit sur ces « chambres à gaz », pour dire que leur existence était dou-

teuse ou pour affirmer qu'elle était franchement impossible. Mon opinion personnelle rejoint l'opinion de ces derniers. L'existence des « chambres à gaz » est *radicalement* impossible. Mes raisons sont d'abord celles qu'ont accumulées les révisionnistes dans leurs publications. Elles sont ensuite celles que j'ai moi-même trouvées et que je qualifierais de matérielles, de basement et bêtement matérielles.

J'ai pensé qu'il fallait commencer par le commencement. Vous savez qu'en général on met longtemps à s'apercevoir qu'on aurait dû commencer par le commencement. Je me suis dit que nous parlions tous de « chambres à gaz » comme si nous savions clairement le sens de ces mots. Parmi tous ceux qui prononcent des phrases, des discours ou des jugements dans lesquels apparaît cette expression de « chambre à gaz », combien de gens savent-ils de quoi ils parlent ? J'ai vite fait de noter que beaucoup de personnes commettaient une erreur des plus grossières. Ces personnes se représentaient une « chambre à gaz » comme une réalité au fond assez proche d'une simple chambre à coucher sous la porte de laquelle il passe du gaz domestique. Ces personnes oubliaient qu'une exécution par le gaz est, par définition, profondément différente d'une simple asphyxie suicidaire ou accidentelle. Dans le cas d'une exécution, il faut écarter soigneusement tout risque de malaise, d'empoisonnement ou de mort pour l'exécutant et pour son entourage. Ce risque est à écarter avant, pendant et après l'exécution. Les difficultés techniques que cela implique sont importantes. J'ai voulu savoir comment on gazait les visons d'élevage, comment on gazait les terriers de renards, comment aux États-Unis on exécutait par le gaz un condamné à mort. J'ai constaté que dans la très grande majorité des cas on employait pour cela l'acide cyanhydrique. Or, c'est précisément avec cela que les Allemands gazaient leurs baraquements et c'est avec ce gaz qu'ils étaient censés tuer des groupes d'individus ou des foules humaines. J'ai donc étudié ce gaz. J'ai voulu en connaître l'emploi en Allemagne et en France. J'ai consulté des textes ministériels régissant l'usage de ce produit hautement toxique. J'ai eu la chance de découvrir dans les archives industrielles allemandes rassemblées par les Alliés à Nuremberg des documents sur le Zyklon B ou acide cyanhydrique.

Puis, j'ai relu de près certains témoignages, certains aveux ou certains jugements de tribunaux alliés ou allemands sur la mise à mort des détenus par le Zyklon B. Et là j'ai reçu un choc. Ce choc, vous allez le recevoir à votre tour. Je vais d'abord vous

lire le témoignage ou l'aveu de Rudolf Höss (9). Ensuite, je vous dirai quelques résultats de mon enquête, basement matérielle, sur l'acide cyanhydrique et le Zyklon B. (Sachez que R. Höss a été l'un des trois commandant successifs d'Auschwitz. Tous les trois ont été pris et interrogés par les Alliés. Seul R. Höss a laissé une « confession » que nous devons à ses geôliers polonais.)

Dans cette confession, la description du gazage est remarquablement brève et vague, mais il faut savoir que tous ceux qui ont prétendu avoir assisté à ce genre d'opération sont aussi vagues et brefs (avec, en plus, toutes sortes de contradictions sur certains points). R. Höss écrit : « Une demi-heure après avoir lancé le gaz, on ouvrait la porte et on mettait en marche l'appareil de ventilation. On commençait immédiatement à extraire les cadavres. » J'appelle votre attention sur le mot d'« immédiatement » ; en allemand : « sofort ». R. Höss ajoute que l'équipe chargée de manipuler et d'extraire 2 000 cadavres de la « chambre à gaz » jusqu'aux fours crématoires faisait ce travail « en mangeant et en fumant » ; donc, si je comprends bien, sans porter de masque à gaz. Cette description heurte le simple bon sens. Elle implique qu'il serait possible d'entrer sans aucune précaution dans un local saturé d'acide cyanhydrique pour y manipuler (à mains nues ?) deux mille cadavres cyanurés dans lesquels il est probable qu'il reste du gaz mortel (10). Il doit sans doute rester du gaz dans les chevelures (qui seront, paraît-il, tondues après l'opération), dans les muqueuses et aussi entre les cadavres amoncelés. Quel est le ventilateur surpuissant capable de faire disparaître instantanément tant de gaz flottant dans l'air ou dissimulé ça et là ? Même si ce ventilateur existait, il faudrait bien qu'un test de disparition de l'acide cyanhydrique avertisse l'équipe que le ventilateur a effectivement rempli son office et que, par conséquent, la voie est libre. Or, il est manifeste que dans la description de Höss nous avons affaire à un ventilateur magique qui agit instantanément et avec une telle perfection qu'il n'y a place pour aucune crainte, ni aucune vérification.

Ce que nous suggère le simple bon sens nous est pleinement confirmé par les documents techniques (11) afférents au Zyklon B et à son emploi. Pour gazer un baraquement, les Allemands étaient contraints à un grand luxe de précautions : équipe spécialement diplômée après un long stage chez le fabricant de Zyklon B, matériel très important et, notamment, masques au filtre « J » (le plus sévère de tous), évacuation des baraquements

aux alentours, avis placardés en plusieurs langues avec tête de mort, examen minutieux du local pour en repérer les fissures et les boucher, bouchage des cheminées et des conduits, retirer les clés des portes. Les boîtes de Zyklon B étaient ouvertes à l'intérieur du local. Lorsque le gaz était supposé avoir tué la vermine, commençait l'opération la plus délicate : celle de l'aération. Des sentinelles étaient postées à une certaine distance des portes et des fenêtres, le dos au vent ; elles devaient, de loin, empêcher toute personne d'approcher. L'équipe, munie de masques, pénétrait dans le bâtiment. Elle ouvrait les fenêtres et débouchait les cheminées et les fissures. Dès qu'un étage était terminé, elle devait se rendre dehors, ôter les masques et, pendant dix minutes, respirer à l'air libre. Puis elle devait remettre les masques et se porter à l'autre étage. Lorsque ce travail était terminé, il fallait attendre *vingt heures*. En effet, le Zyklon B étant « difficile à ventiler, vu qu'il adhère aux surfaces », seule une très longue aération naturelle pouvait venir à bout de ce gaz. Du moins était-ce le cas pour de vastes volumes comme ceux d'une baraque avec ou sans étage, car le Zyklon B employé quelquefois en autoclave (volume de 10 mètres cubes) était, lui, ventilé. Au terme de ces vingt heures, l'équipe revenait avec masques, fermait les ouvertures, puis, si c'était possible, portait la température des lieux à 15 degrés. Elle sortait alors. Au bout d'une heure, elle revenait à nouveau, toujours avec masques. Elle vérifiait avec un papier test (virant au bleu en cas de présence d'acide cyanhydrique) que le local était de nouveau habitable. Et c'est ainsi qu'un local qui avait été gazé n'était accessible sans masque à gaz qu'au bout d'un minimum de *vingt et une heures*. La législation française (12) concernant l'emploi de l'acide cyanhydrique fixe, quant à elle, ce minimum à *vingt-quatre heures*.

On voit donc qu'en l'absence d'un ventilateur magique, capable d'expulser instantanément un gaz « difficile à ventiler, vu qu'il adhère aux surfaces », l'abattoir humain appelé « chambre à gaz » aurait été inaccessible pendant près d'une journée. Ses murs, son sol, son plafond auraient pendant tout ce temps-là retenu des particules d'un gaz foudroyant pour l'homme. Et que dire des cadavres ? Ces cadavres n'auraient pu faire moins que de s'imprégner de gaz à la manière des coussins, matelas et couvertures dont les mêmes documents techniques concernant l'emploi du Zyklon B nous révèlent qu'ils devaient être transportés à l'air libre pour y être battus pendant une heure par temps sec ou pendant deux heures par temps humide. Après

quoi, ils étaient empilés les uns sur les autres et battus à nouveau si le papier test virait au bleu.

L'acide cyanhydrique étant inflammable et explosible, comment pouvait-on l'employer à proximité de la bouche des fours crématoires ? Comment pouvait-on pénétrer dans la « chambre à gaz » en fumant ?

Et je ne parle pas de la foule d'impossibilités techniques ou matérielles qu'on découvre au surplus quand on se rend sur place à Auschwitz ou à Birkenau pour y examiner l'emplacement et les dimensions des prétendues « chambres à gaz ». D'ailleurs, ainsi que le découvre le fouineur des archives du musée polonais d'Auschwitz, ces locaux n'étaient, en réalité, que des « chambres froides » parfaitement caractéristiques dans leur architecture et dans leurs dimensions. C'est ainsi qu'à Birkenau la prétendue « chambre à gaz » du Kréma II, dont on ne voit plus que les ruines, était en réalité une « chambre froide », enterrée (pour la protéger de la chaleur), d'une longueur de 30 mètres et d'une largeur de 7 mètres (2 mètres pour un cadavre + 3 mètres au centre pour le mouvement des chariots + 2 mètres pour un autre cadavre). La porte, les dégagements, le petit monte-charge vers la salle des crématoires, tout était d'une dimension lilliputienne par rapport à ce qu'en laisse supposer le récit de Höss (13). Selon ce dernier, la « chambre à gaz » contenait couramment 2 000 victimes debout, mais elle aurait pu en contenir 3 000. Imagine-t-on cela : 3 000 personnes sur 210 mètres carrés ? Autrement dit, pour prendre une comparaison, 286 personnes debout dans une pièce de 5 mètres sur 4 mètres ! Et qu'on ne vienne pas nous dire que les Allemands ont fait sauter avant leur départ « chambres à gaz » et fours crématoires afin de cacher la trace de prétendus crimes. Quand on veut effacer toute trace d'une installation obligatoirement très sophistiquée, on la démantèle minutieusement et de bout en bout jusqu'à ne plus laisser la moindre pièce à conviction. Une destruction par explosif serait une naïveté. Dans ce dernier cas, il suffirait de retirer les blocs de béton pour découvrir tel vestige accusateur. Précisément les Polonais de l'actuel musée d'Auschwitz ont rassemblé quelques vestiges des « Krémas » (entendez par là des complexes formés par crématoires et prétendues « chambres à gaz »). Or, toutes les pièces ainsi montrées aux touristes attestent de l'existence de fours crématoires à l'exclusion de toute autre chose (14). Si ce sont les Allemands qui ont fait sauter à la dynamite ces installations comme le fait souvent une armée en retraite, c'est que ces installations ne

recélaient précisément rien de suspect. À Majdanek, en revanche, ils ont laissé intactes des installations qu'après la guerre on a baptisées du nom de « chambres à gaz ».

Aux États-Unis, la première exécution par le gaz eut lieu le 8 février 1924 à la prison de Carson City (Nevada). Deux heures après l'exécution on relevait encore des traces de poison dans la cour de la prison. M. Dickerson, gouverneur de la prison, déclara qu'en ce qui concernait le condamné la méthode était certainement la plus humaine jusqu'ici appliquée. Mais il ajouta qu'il rejeterait cette méthode à cause du danger qu'elle faisait courir aux témoins (15). Tout récemment, le 22 octobre 1979, Jesse Bishop a été gazé dans cette prison. C'est vers 1936-38 que les Américains semblent avoir mis au point leurs chambres à gaz. Ce type d'exécution est obligatoirement très compliqué (16). Encore les Américains ne gazent-ils qu'un prisonnier à la fois (il est arrivé que certaines de leurs chambres à gaz disposent de deux sièges pour l'exécution de deux frères). Encore ce prisonnier est-il totalement immobilisé. Il est empoisonné par de l'acide cyanhydrique (en réalité par des boulettes de cyanure de sodium qui, tombant dans une cuve d'acide sulfurique et d'eau distillé, provoquent un dégagement d'acide cyanhydrique). En 40 secondes environ le condamné s'assoupit et en quelques minutes il meurt. Ce gaz ne provoque apparemment aucune douleur. Comme dans le cas du Zyklon B, c'est l'évacuation du gaz qui va poser des problèmes. Ici il n'est pas possible de provoquer une aération naturelle de près de 24 heures. La disposition des lieux ne permettrait pas cette aération sans les plus graves dangers pour les gardiens et les détenus de la prison. Alors comment procéder puisque, d'autre part, ce gaz est difficile à ventiler ? La solution qui s'impose est de transformer cet acide en un sel qu'on lavera ensuite à grande eau. L'ammoniaque servira de base. Quand l'acide cyanhydrique aura ainsi disparu, au moins presque entièrement, un produit avertisseur en préviendra le médecin et ses aides qui se trouvent de l'autre côté de la vitre. Ce produit est de la phénolphtaléine, disposée dans des coupes en différents points de l'habitable et virant au pourpre quand il n'y a plus d'acide. Un système de ventilateurs orientables balaie les fumées d'ammoniac vers une hotte d'aspiration. Le médecin et des aides pénètrent dans l'habitable avec un masque à gaz. Ils portent des gants de caoutchouc. Le médecin ébouriffe la chevelure du condamné pour en chasser d'éventuels restes d'acide cyanhydrique. C'est seulement une heure après cela que les gardes pourront pénétrer

dans la pièce. Auparavant, le corps aura été lavé ainsi que l'habitable. Le gaz résiduel a été rejeté par une cheminée tout au haut de la prison. Parfois, quand il y a des risques pour les gardiens en poste dans les tours de surveillance de la prison, on fait descendre ceux-ci lors de toute exécution. Je passe sur les nécessités d'une herméticité totale de la chambre à gaz : sas, vitres extrêmement épaisses « Herculite », système pour faire le vide, soupapes à mercure, etc.

Un gazage, cela ne s'improvise pas. Si les Allemands avaient décidé de gazer des millions d'individus, il leur aurait fallu mettre au point une formidable machinerie. Il aurait fallu un ordre général, qu'on n'a jamais trouvé, des instructions, des études, des commandes, des plans, qu'on n'a jamais vus. Il aurait fallu des réunions d'experts : architectes, chimistes, médecins, spécialistes de toutes sortes de technologies. Il aurait fallu débloquer des fonds et les répartir ce qui, dans un État comme celui du III^e Reich, aurait laissé de multiples traces (nous savons au Pfennig près combien coûtait le chenil d'Auschwitz ou les lauriers commandés aux pépinières). Il aurait fallu des ordres de mission. On n'aurait pas fait d'Auschwitz et de Birkenau des camps où il y avait tant d'allées et venues que le meilleur moyen de parer aux fréquentes fuites de détenus était de leur tatouer sur le bras un numéro d'immatriculation (17). On n'aurait pas laissé les travailleurs civils et les ingénieurs civils se mêler aux détenus. On n'aurait pas autorisé des Allemands de l'endroit à partir en permission ou à recevoir au camp des membres de leur famille. Et surtout on n'aurait pas libéré des détenus qui, leur temps de peine accompli, regagnaient leur patrie. Ce fait que les historiens ont longtemps tenu caché nous a été révélé il y a quelques années par un article de Louis De Jong, directeur de l'institut historique d'Amsterdam (18). La récente publication aux États-Unis des photographies aériennes (19) d'Auschwitz porte d'ailleurs le coup de grâce à cette légende de l'extermination : même en 1944, au plus fort de l'arrivée des Juifs hongrois, on ne note aucun bûcher humain, aucune foule près des crématoires (mais un portail ouvert et un jardin bien dessiné), aucune fumée suspecte (et cela alors même que ces cheminées de crématoires étaient censées cracher, jour et nuit, flamme et fumée visibles à plusieurs kilomètres).

Je terminerai par ce que j'appellerais le critère du faux témoignage en ce qui concerne les « chambres à gaz ». J'ai remarqué que tous ces témoignages, si vagues ou si discordants qu'ils

soient sur le reste, s'accordent au moins sur ce point : l'équipe chargée de retirer les cadavres de la « chambre à gaz » pénétrait dans le local soit « immédiatement », soit « peu après » la mort des victimes. Je dis que ce point, à lui seul, constitue la pierre de touche du faux témoignage, car il y a là une impossibilité physique totale. Si vous rencontrez une personne qui croit à la réalité des « chambres à gaz », demandez-lui donc comment, à son avis, on pouvait en sortir les cadavres pour la journée suivante.

S.I. : *Comment pouvez-vous affirmer tout ceci, après tout ce qui a été dit et écrit en trente-cinq ans ? Après tout ce que les rescapés des camps ont raconté, après les procès des criminels de guerre, après Nuremberg ? Sur quelles preuves et sur quels documents basez-vous votre affirmation ?*

R.F. : Beaucoup d'erreurs historiques ont duré plus de trente-cinq ans.

Ce que certains rescapés ont raconté constitue des témoignages, parmi d'autres témoignages. Des témoignages ne sont pas des preuves. Ceux des procès contre les « criminels de guerre » doivent être accueillis avec une méfiance particulière. Si je ne me trompe, pas un seul témoin en trente-cinq ans n'a été poursuivi pour faux témoignage, ce qui revient à donner une garantie exorbitante à toute personne désireuse de témoigner sur les « crimes de guerre ». C'est d'ailleurs ainsi que s'explique le fait que des tribunaux aient établi l'existence de « chambres à gaz » en des points d'Allemagne où l'on a fini par reconnaître qu'il n'y en avait jamais eu : par exemple, dans tout l'Ancien Reich.

Les jugements prononcés à Nuremberg n'ont qu'une valeur très relative. Des vaincus étaient jugés par leurs vainqueurs, sans la moindre possibilité de faire appel. Les articles 19 et 21 des statuts de ce tribunal politique lui donnaient cyniquement le droit de se passer de preuves solides ; ils autorisaient même le recours aux on-dit (20). Tous les autres procès pour « crimes de guerre » se sont ensuite inspirés de la législation de Nuremberg. Encore aujourd'hui, en Allemagne, les tribunaux se fondent sur ce qu'ils prétendent avoir été établi à Nuremberg. Ainsi ont procédé pendant des siècles les tribunaux ayant à juger des sorciers et des sorcières.

Il a existé, du moins en apparence, des preuves et des témoignages de gazage à Oranienburg, à Buchenwald, à Dachau, à Ravensbrück, à Mauthausen. Des professeurs, des prêtres, des catholiques, des Juifs, des communistes ont attesté de l'existence de « chambres à gaz » dans ces camps et de l'usage du gaz pour tuer des détenus. Pour ne prendre qu'un exemple, Mgr Piquet, évêque de Clermont-Ferrand, a écrit que des prêtres polonais étaient passés par la « chambre à gaz » à Dachau (21). Or, il est aujourd'hui reconnu que personne n'a jamais été gazé à Dachau (22). Il y a mieux : des responsables de camps ont avoué l'existence et le fonctionnement de « chambres à gaz » homicides là où il a fallu par la suite reconnaître qu'il n'avait jamais rien existé de tel (23). Pour Ravensbrück, le commandant du camp (Suhren), son second (Schwarzhuber) et le médecin du camp (D^r Treite) ont avoué l'existence d'une « chambre à gaz » et en ont même décrit, de façon vague, le fonctionnement. On les a exécutés ou ils se sont suicidés. Même scénario pour le commandant Ziereis à Mauthausen qui, sur son lit de mort, aurait fait des aveux lui aussi dès 1945 (24). Il ne faudrait pas croire que les aveux des responsables de Ravensbrück leur ont été arrachés par des Russes ou par des Polonais. Ce sont les appareils judiciaires anglais ou français qui ont obtenu ces aveux. Circonstance aggravante : ils les obtenaient plusieurs années encore après la guerre. Le nécessaire a été fait pour que jusqu'au bout, jusqu'en 1950, un homme comme Schwarzhuber collabore avec ses interrogateurs ou ses juges d'instruction ou ses juges du siège.

Plus aucun historien sérieux ne prétend qu'on a gazé des gens dans un camp quelconque de l'Ancien Reich. On ne se contente plus que de certains camps situés aujourd'hui en Pologne. Le 19 août 1960 constitue une date importante dans l'histoire du mythe des « chambres à gaz ». Ce jour-là, le journal *Die Zeit* a publié une lettre qu'il a intitulée : « Pas de gazage à Dachau. » (25). Étant donné le contenu de la lettre, il aurait dû, pour être tout à fait honnête, l'intituler : « Pas de gazage dans tout l'Ancien Reich » (Allemagne dans ses frontières de 1937). Cette lettre émanait du D^r Martin Broszat, devenu depuis 1972 directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich. Le D^r Broszat est un antinazi convaincu. Il fait partie des historiens « exterminationnistes ». Il a cru à l'authenticité du « journal » de R. Höss qu'il a publié en 1958, avec de graves tronctions du texte dans les passages où R. Höss avait « un peu beaucoup » exagéré pour obéir sans doute aux suggestions de

ses geôliers polonais (26). Bref, le D^r Broszat a dû admettre le 19 août 1960 qu'il n'avait pas existé de gazage dans tout l'Ancien Reich. Il ajoutait, dans une formule embarrassée, qu'il n'y avait eu de gazage *avant tout* (?) (27) qu'en quelques points choisis de Pologne, dont Auschwitz. Et cela, tous les historiens officiels, à ma connaissance, ont fini par l'admettre avec le D^r Broszat. Je déplore que le D^r Broszat se soit contenté d'une lettre. Une communication scientifique s'imposait. Des explications détaillées s'imposaient. Il fallait nous expliquer pourquoi des preuves, des témoignages et des aveux considérés jusqu'alors comme inattaquables perdaient soudain toute valeur. Voilà près de vingt ans que nous attendons les explications du D^r Broszat (28). Elles nous seraient précieuses pour déterminer si les preuves, les témoignages et les aveux que nous possédons sur les gazages d'Auschwitz ou de Treblinka ont plus de valeur que les preuves, les témoignages et les aveux que nous possédions sur les faux gazages de Buchenwald ou de Ravensbrück (29). En attendant, il est extrêmement curieux que les éléments recueillis surtout par les tribunaux français, anglais et américains aient soudain perdu ainsi toute valeur alors que les éléments en possession surtout des tribunaux polonais et soviétiques conserveraient toute leur valeur sur le même sujet.

En 1968, c'est la « chambre à gaz » de Mauthausen (en Autriche) qui devait, à son tour, être déclarée légendaire par une historienne « exterminationniste » : Olga Wormser-Migot. Voyez, dans sa thèse sur *le Système concentrationnaire nazi* (30) le développement intitulé : « Le Problème des chambres à gaz ». Retenons d'ailleurs cette formule. Du propre aveu des « exterminationnistes » il existe un « problème des chambres à gaz ».

À propos des faux aveux j'ai demandé un jour à l'historien Joseph Billig (attaché au C.D.J.C.) comment il pouvait, pour sa part, les expliquer. J. Billig avait fait partie de la délégation française au procès de Nuremberg. Je vous livre sa réponse. Il s'agissait, selon lui, de « phénomènes psychotiques » ! Pour ma part, j'ai une explication à proposer de ces prétendus « phénomènes psychotiques » ainsi que de « l'apathie schizoïde » de R. Höss le jour de sa déposition devant le Tribunal de Nuremberg : R. Höss a été *torturé* par ses gardiens anglais (31). Il a été « interrogé à la cravache et à l'alcool ». Aux procès dits « de Dachau », les Américains, ainsi que devait notamment le révéler une commission d'enquête, ont abominablement torturé d'autres accusés allemands (32). Mais la torture est le plus souvent inutile. Les procédés d'intimidation sont multiples. La

formidable réprobation universelle qu'on fait peser sur les accusés nazis garde encore aujourd'hui presque toute sa force. Quand « l'anathème éclate dans une unanimité religieuse digne des grandes communions médiévales », il n'y a plus qu'à s'incliner surtout si les avocats se mettent de la partie et font valoir que des concessions sont nécessaires. Je me souviens de ma propre haine des Allemands pendant la guerre et juste après la fin de la guerre : une haine incandescente que je croyais mienne et dont, avec le recul du temps, je devais m'apercevoir qu'on me l'avait insufflée. Ma haine me venait de la radio anglaise, de la propagande de Hollywood et de la presse stalinienne. J'aurais été impitoyable pour un Allemand qui m'aurait dit qu'il avait été gardien dans tel camp et qu'il n'avait vu aucun des massacres dont tout le monde parlait alors. Si j'avais été son juge d'instruction, j'aurais pensé qu'il était de mon devoir de le « faire passer aux aveux ».

Depuis trente-cinq ans le drame de ce type d'accusés allemands est comparable à celui des sorciers et des sorcières du Moyen Âge. Songeons au courage dément qu'il aurait fallu à l'une de ces prétendues sorcières pour oser dire à son tribunal : « La meilleure preuve que je n'ai pas eu commerce avec le diable, c'est tout simplement que le diable n'existe pas. » La plupart du temps, ces prétendues sorcières ne pouvaient pas croire aux *faits* qui leurs étaient reprochés, mais elles partageaient ou affectaient de partager avec leurs juges-accusateurs la *croyance* au diable. De la même façon, l'ingénieur Dürrfeld, d'Auschwitz, affirmait d'abord à ses juges qu'il n'avait personnellement jamais soupçonné l'existence de « chambres à gaz » dans son camp, puis, se ralliant à la *croyance* du jour, il déclarait au tribunal son indignation devant cette « marque d'infamie pour le peuple allemand (33) ». La sorcière rusait avec ses juges, comme les Allemands, encore aujourd'hui au procès de Düsseldorf, rusent avec leurs juges à propos de Majdanek. La sorcière faisait par exemple valoir que le diable était bien là tel jour, mais qu'il se trouvait en haut de la colline, tandis qu'elle-même, était restée au pied de la colline. L'accusé allemand, lui, s'efforce de démontrer qu'il n'avait rien à voir avec les « chambres à gaz ». Quelquefois il va jusqu'à dire qu'il a aidé à pousser des gens dans la « chambre à gaz » ou encore qu'on lui a fait verser un produit par une trappe du plafond en le menaçant, s'il n'obéissait pas, d'être exécuté (34). Souvent il donne ainsi l'impression de biaiser. Les accusateurs pensent : « En voilà un qui cherche à tirer son épingle du jeu. Ils sont extraordinaires,

ces Allemands ! Ils n'ont pour ainsi dire jamais rien vu ni jamais rien su. » La vérité, c'est qu'en effet ils n'ont rien vu ni rien su de ce qu'on veut leur faire dire en matière de gazage (35). Leur façon de biaiser, c'est à nous, accusateurs, que nous devrions la reprocher et non à eux qui sont pris dans le seul système de défense que nous leur laissons. Les avocats ont une lourde responsabilité dans l'adoption de ce système. Je parle de ceux qui savent ou qui soupçonnent qu'on est là devant un énorme mensonge. Ils préfèrent soit dans leur propre intérêt, soit dans l'intérêt de leur client ne pas soulever cette question. L'avocat d'Eichmann ne croyait pas à l'existence des « chambres à gaz » mais il n'empêche qu'au procès de Jérusalem il s'est bien gardé de lever ce lièvre (36). On ne peut le lui reprocher. Je crois savoir que les statuts de ce tribunal permettaient de relever l'avocat du droit de défendre son client s'il devait se produire un incident qualifié du terme d'« insoutenable » ou d'un terme approchant. Une vieille recette des avocats, une recette nécessitée parfois par les besoins de la défense, est de plaider le vraisemblable plutôt que le vrai. Le vrai est parfois trop difficile à faire passer dans les esprits des juges. On se contentera du vraisemblable. Un exemple l'illustre bien. Il est raconté par M^e Albert Naud, avocat de Lucien Léger que toute la presse présentait comme l'auteur certain d'un crime abominable. Lucien Léger proteste de son innocence. Il choisit pour avocat M^e Naud. Ce dernier va le trouver dans sa prison. Il lui dit : « Léger, soyons sérieux ! Si vous me voulez comme avocat, nous allons plaider coupable. » Marché conclu. Léger sauve sa tête. Quelques années plus tard, M^e Naud acquiert la conviction que Léger est innocent. Il s'en veut terriblement d'avoir contraint Léger à plaider coupable. Il se bat de toutes ses forces pour obtenir une révision du procès (37). Trop tard. Il meurt. Et Léger, s'il est innocent, paiera sans doute jusqu'à la fin de ses jours l'attitude abominable de la presse et l'aveuglement de son avocat.

Un tribunal n'a aucune qualité pour déterminer la vérité historique. Même les historiens ont le plus grand mal, bien souvent, à distinguer le vrai du faux sur un point d'histoire. L'indépendance des juges est forcément très relative. Les juges lisent leur journal comme tout le monde. Ils s'informent en partie par la radio ou la télévision. Des revues et des livres leur présentent, comme à nous tous, des « documents » ou des « photos » d'atrocités nazies. À moins d'avoir un entraînement spécial à la critique de ce genre de documents ou de photos, ils se feront

prendre aux pièges les plus grossiers de la propagande orchestrée par les médias. D'autre part, les juges ont pour souci de faire respecter l'ordre public, la moralité publique, certaines normes, certains usages, certaines croyances même de la vie publique. Tout cela, sans compter le souci de ne pas voir leur nom vilipendé dans la presse, ne peut que les conduire à des jugements en matière de « crimes de guerre » que l'historien, lui, n'est pas obligé de reprendre à son compte.

La justice s'est jugée elle-même. Pas une fois dans ce genre de procès elle n'a même envisagé de faire procéder à une expertise de ce qu'on appelle « l'arme du crime ». Un couteau, une corde, un revolver sont expertisés quand on soupçonne qu'ils ont servi d'instrument à un crime. Il s'agit pourtant là d'objets qui n'ont rien de mystérieux. Or, dans le cas des « chambres à gaz », il n'y a pas eu en trente-cinq ans *une seule* expertise. On parle bien d'une expertise faite par les Soviétiques mais on sait ce qu'en vaut l'aune et, de toute façon, le texte semble en être resté secret. Pendant un an et demi, au procès de Francfort de 1963-1965, un tribunal allemand a conduit l'affaire dite « des gardiens d'Auschwitz » sans ordonner aucune expertise de l'arme du crime. *Idem* pour le procès de Majdanek à Düsseldorf et, juste après la guerre, pour le procès du Struthof en France. Cette absence d'expertise est d'autant moins excusable que pas un juge, pas un procureur, pas un avocat ne pouvait se vanter de savoir d'expérience la nature et le fonctionnement des ces extraordinaires abattoirs humains. Au Struthof et à Majdanek ces « chambres à gaz » sont pourtant présentées comme étant en état d'origine : il suffirait donc d'examiner sur place « l'arme du crime ». À Auschwitz, les choses sont moins claires : au camp principal on laisse croire aux touristes que la « chambre à gaz » est authentique, mais, si les autorités du musée sont pressées de questions, elles battent en retraite et parlent de « reconstruction » (ce qui n'est d'ailleurs qu'un fieffé mensonge aisément prouvable par certains documents d'archives) ; à l'annexe de Birkenau, on ne montre que des ruines de « chambres à gaz » ou, encore moins, des espaces de terrain censés avoir été occupés par des « chambres à gaz ». Mais même là des expertises sont parfaitement possibles. À un archéologue quelques maigres indices suffisent parfois pour savoir la nature et la destination d'un emplacement inhabité depuis plusieurs siècles. Pour vous donner une idée de la complaisance mise par les avocats du procès de Francfort à suivre d'avance l'accusation, je vous dirais qu'un de ces avocats

s'est même fait photographier par la presse en train de soulever une trappe (*sic* !) de la prétendue « chambre à gaz » du camp principal d'Auschwitz (38). Dix ans après les procès j'ai demandé à cet avocat ce qui lui avait permis de considérer que le bâtiment en question était une « chambre à gaz ». Sa réponse écrite a été plus qu'évasive. Elle ressemble à la réponse que m'ont faites les autorités du musée de Dachau. Je leur demandais par écrit sur quels documents elles se fondaient pour affirmer qu'une certaine pièce du camp était une « chambre à gaz » inachevée. Je m'étonnais en effet qu'on puisse décréter qu'un local inachevé était destiné à devenir, une fois achevé, une chose qu'on n'avait jamais vue de sa vie. Je publierai un jour ma correspondance avec ces autorités ainsi qu'avec les responsables du Comité international de Dachau à Bruxelles.

Vous me demandez sur quelles preuves et sur quels documents je fonde mon affirmation que les « chambres à gaz » n'ont pas existé. Je crois avoir déjà largement répondu à cette question. J'ajouterais qu'une bonne partie de ces preuves et documents sont... ceux de l'accusation (39). Il suffit de bien relire les textes de l'accusation pour s'apercevoir que l'accusation aboutit à l'inverse du résultat qu'elle recherchait. Les textes de base sont les quarante-deux tomes du grand procès de Nuremberg, les quinze tomes des procès américains, les dix-neuf tomes jusqu'ici publiés par l'université d'Amsterdam, les sténogrammes du procès Eichmann, différents procès-verbaux d'interrogatoire, les ouvrages de Hilberg, de Reitlinger, d'Adler, de Langbein, d'Olga Wormser-Migot, l'*Encyclopædia Judaica*, le *Mémorial* de Klarsfeld (très intéressant pour les listes de faux gazés), les publications de différents instituts. J'ai surtout beaucoup travaillé au Centre de documentation juive contemporaine de Paris. J'en ai été chassé au début de 1978, sur l'initiative, en particulier, de M. Georges Wellers parce qu'on a su à quelles conclusions j'avais abouti sur les « chambres à gaz » et sur le « génocide ». Le C.D.J.C. est un organisme semi-public ; il reçoit de l'argent public. Néanmoins, il s'arroge le droit de chasser ceux qui ne pensent pas comme il faut penser. Et il le dit !

S.I. : *Vous allez même jusqu'à nier la volonté délibérée d'Hitler d'exterminer les Juifs. Et dernièrement aussi, au cours d'un débat à la télévision de la Suisse italienne, vous avez dit : « Hitler n'a jamais fait tuer une seule per-*

sonne en tant que juive. » Qu'entendez-vous dire exactement avec cette phrase, de laquelle il découle d'ailleurs qu'Hitler aurait fait tuer des Juifs ?

R.F. : Je dis exactement ceci : « Jamais Hitler n'a ordonné ni admis que quiconque fût tué en raison de sa race ou de sa religion. » Cette phrase est peut-être choquante pour certains mais je la crois vraie. Hitler était antijuif et raciste. Son racisme ne l'empêchait d'ailleurs pas de nourrir de l'admiration pour les Arabes et pour les Hindous. Il était hostile au colonialisme. Le 7 février 1945 il déclare à ses proches : « Les blancs ont apporté à ces peuples [coloniaux] le pire qu'ils pussent apporter, les plaies du monde qui est le nôtre : le matérialisme, le fanatisme, l'alcoolisme et la syphilis. Pour le reste, ce que ces peuples possédaient en propre étant supérieur à ce que nous pouvions leur donner, ils sont demeurés eux-mêmes. [...] Une seule réussite à l'actif des colonisateurs : ils ont partout suscité la haine (40). » Hitler n'est devenu antijuif qu'assez tardivement. Avant de dire et de répéter que les Juifs sont « les grands maîtres du mensonge (41) », il leur était plutôt favorable. Il écrit dans *Mein Kampf* : « Les propos défavorables sur leur compte m'inspiraient une antipathie qui, parfois allait jusqu'à l'horreur. » Personnellement, je connais mal Hitler et il ne m'intéresse pas plus que Napoléon Bonaparte. S'il délirait, je ne vois pas pourquoi, nous, nous délirerions à son propos. Efforçons-nous de parler d'Hitler avec le sang-froid que l'on met généralement à parler d'Amenophis Akhenaton. Il y a eu entre Hitler et les Juifs une guerre inexpiable. Il est évident que chacun renvoie sur l'autre la responsabilité de ce conflit. En la personne de Chaïm Weizmann, président du Congrès juif mondial et futur premier président de l'État d'Israël, la communauté juive internationale a déclaré la guerre à l'Allemagne le 5 septembre 1939 (42). Auparavant, dès 1934, l'hostilité de la communauté juive internationale s'était manifestée par des mesures de boycottage économique de l'Allemagne nazie (43). Il va de soi que si elle agissait ainsi c'est par rétorsion contre les mesures prises par Hitler contre les Juifs allemands. Cet engrenage fatal allait conduire, de part et d'autre, à une guerre mondiale. Hitler disait : « Les Juifs et les Alliés veulent notre anéantissement, mais ce sont eux qui seront anéantis », cependant que les Alliés et les Juifs disaient : « Hitler et les nazis et leurs alliés veulent notre anéantissement, mais ce sont eux qui seront anéantis. » Les deux camps s'enivraient ainsi, tout au long de la guerre, de proclamations belliqueuses et fanatiques. L'ennemi devient une bête

à égorger. Songez, de la même façon, aux paroles de la *Marseillaise* : « Qu'un sang impur abreuve nos sillons ! »

Cela dit, les Alliés qui ont fait une guerre impitoyable aux nazis et qui, trente-cinq ans après la guerre, poursuivent une sorte de « chasse aux nazis », ne sont jamais allés jusqu'à décider : « Un national-socialiste, du seul fait de son appartenance au parti national-socialiste, sera à tuer, qu'il s'agisse d'un homme, d'une femme, d'un enfant, d'un vieillard. » On peut dire que, de même, Hitler, malgré tout ce qu'il a accumulé contre les Juifs, n'a jamais décrété : « Tout Juif sera à tuer », ni même : « Un Juif, du seul et unique fait qu'il est juif sera à tuer. » Certes, dans le cas de représailles contre des « partisans » ou des « terroristes », lorsque les Allemands choisissaient leurs otages à exécuter, mieux valait n'être ni juif, ni communiste, ni prisonnier de droit commun, mais il s'agissait là d'un effet bien connu de la prise d'otages telle qu'elle se pratique en tous lieux et en tous temps.

Hitler a fait interner une partie des Juifs européens, mais interner ne signifie pas exterminer. Il n'y a eu ni « génocide », ni « holocauste ». Tout camp de concentration est une pitié ou une horreur, qu'il s'agisse d'un camp allemand, russe, français, américain, japonais, chinois, vietnamien ou cubain. Il y a des degrés dans cette pitié ou cette horreur et il est sûr qu'en temps de guerre, de famine, d'épidémie, un camp de concentration devient plus horrible encore. Mais rien dans le cas qui nous intéresse ici ne permet de dire qu'il y a eu des camps d'extermination, c'est-à-dire des camps où l'on aurait mis des gens pour les y tuer.

Les « exterminationnistes » prétendent que dans l'été 1941 Hitler a donné l'ordre d'exterminer les Juifs. Mais personne n'a jamais vu cet ordre. Il existe, en revanche, soit des propos d'Hitler, soit des mesures prises par ses armées qui impliquent qu'un tel ordre n'a pu être donné. Le 24 juillet 1942, dans un cercle restreint, Hitler, rappelant que les Juifs lui ont déclaré la guerre par l'intermédiaire de Chaïm Weizmann, dit qu'*après la guerre* il leur fermera les villes les unes après les autres ; il précise : « ... si ces ordures de Juifs ne décampent pas et s'ils n'émigrent pas vers Madagascar ou vers quelque autre foyer national juif (44) ». Pour ma part, je voudrais savoir comment on peut concilier ce « libre propos » avec un ordre d'extermination donné une fois pour toutes un an auparavant. Encore en juillet 1944, sur le front de l'Est où le soldat allemand mène un féroce

combat contre les partisans (juifs ou non juifs, russes ou communistes, ukrainiens, etc.) l'armée donne les ordres les plus draconiens pour qu'aucun soldat allemand ne participe à des excès sur la population civile, Juifs y compris. Sinon, c'est le tribunal militaire (45). Hitler appelait à une lutte impitoyable dans le combat, surtout contre les partisans, y compris, s'il le fallait, contre les femmes et les enfants mêlés aux partisans ou apparemment complices des partisans. Il n'a évidemment pas reculé (les Alliés non plus, d'ailleurs) devant le système de la prise d'otages. Mais il n'est pas allé au-delà. Le jour où nos médias se décideront à enfreindre certains tabous et à consacrer aux « crimes de guerre » des Alliés le millième du temps qu'ils consacrent aux « crimes de guerre » des vaincus, il y aura des étonnements chez les naïfs. Les « crimes » d'Hitler prendront alors leurs justes proportions dans une perspective historique. On nous parle bien un peu de Dresde et de Katyn. Je dis que Dresde et Katyn ne sont pas grand chose à côté des déportations que nous avons infligées aux millions d'Allemands des minorités de l'Est. Il est vrai qu'il ne s'agissait pas de « déportations » mais de... « déplacements ». Et je me demande si les champions toutes catégories des « crimes de guerre » n'ont pas été les Britanniques avec la livraison aux Soviétiques de leurs internés russes (46).

S.I. : *Quel est votre concept et quelle est votre définition de génocide ?*

R.F. : J'appelle « génocide » le fait de tuer des hommes en raison de leur race. Hitler n'a pas plus commis de « génocide » que Napoléon, Staline, Churchill ou Mao. Roosevelt a interné dans des camps de concentration des citoyens américains de race japonaise. Ce n'était pas non plus un « génocide ».

Hitler a traité les civils juifs comme les représentants d'une minorité belligérante ennemie. Il est malheureusement banal de traiter ce genre de civils comme des gens dangereux ou virtuellement dangereux. En bonne logique guerrière, Hitler aurait été conduit à interner *tous* les Juifs tombés sous sa coupe. Il est très loin de l'avoir fait, non sans doute pour des raisons humanitaires mais pour des motifs d'ordre pratique. Dans certains points d'Europe il a fait porter à ses ennemis un signe distinctif : l'étoile juive (à partir de septembre 1941 en Allemagne et à partir de juin 1942 dans la zone nord de la France). Les porteurs d'étoiles ne pouvaient se déplacer libre-

ment et à toute heure. Ils étaient comme des prisonniers en liberté surveillée. Hitler se préoccupait peut-être moins de la question juive que d'assurer la sécurité du soldat allemand. Le troupier allemand aurait été incapable de distinguer les Juifs des non-Juifs. Ce signe les lui désignait. Les Juifs étaient soupçonnés de pouvoir pratiquer le renseignement (beaucoup d'entre eux parlaient allemand), l'espionnage, le trafic d'armes, le terrorisme, le marché noir. Il fallait éviter tout contact entre le Juif et le soldat allemand. Par exemple, dans le métro parisien les Juifs porteurs d'étoile ne devaient monter que dans le dernier des cinq wagons et le soldat allemand, lui, n'avait pas le droit de monter dans ce wagon (47). Je ne suis pas un spécialiste de ces questions et je peux me tromper mais je crois que ce type de mesures était dicté autant par des raisons de sécurité militaire que par une volonté d'humiliation. Là où il y avait de fortes concentrations juives impossibles à surveiller vraiment, sinon par l'intermédiaire d'une police juive, les Allemands redoutaient ce qui allait d'ailleurs se passer dans le ghetto de Varsovie où, soudain, juste à l'arrière du front, en avril 1943, une insurrection s'est produite. Avec stupéfaction, les Allemands avaient alors découvert que les Juifs avaient fabriqué 700 blockhaus. Ils ont réprimé cette insurrection et ils ont transféré les survivants dans des camps de transit, de travail, de concentration. Les Juifs ont vécu là une tragédie. Je sais qu'on pense parfois que des enfants de 6 à 15 ans ne pouvaient constituer un danger et qu'ils n'auraient pas dû être astreints au port de l'étoile. Mais si l'on reste dans le cadre de cette logique militaire, il existe aujourd'hui suffisamment de récits et de mémoires où des Juifs nous racontent que dès leur enfance ils se livraient à toutes sortes d'activités illicites ou de résistance aux Allemands.

Il faudrait voir de près ce qu'il y a de réel et ce qu'il y a de mythologique dans la représentation qu'on se fait des Juifs qui se sont laissés égorger comme des moutons. Les non-Juifs ont-ils tellement résisté ? Les Juifs ont-ils si peu résisté ? Ce qui fausse en partie les données du problème, c'est que beaucoup de nos jugements se fondent sur un présupposé : celui du « génocide » des Juifs. Il va de soi que si une volonté de « génocide » avait existé, on pourrait comprendre le reproche de lâcheté que, paraît-il, les jeunes Israéliens font à leurs pères. Mais si, comme l'affirment les révisionnistes, le « génocide » n'est qu'une légende, ce reproche de lâcheté n'a plus guère de fondement.

S.I. : *S'il n'y avait pas de la part d'Hitler une volonté délibérée de génocide, alors pourquoi Auschwitz, Treblinka, Belzec et les autres camps d'extermination ? Ils ont existé, ils ont été une réalité. Non seulement des Juifs y sont entrés et y sont morts, mais aussi des « politiques », des Tziganes, des Slaves, des homosexuels, c'est-à-dire tous ces « différents » que le racisme naziste condamnait. Pourquoi alors avoir organisé ces camps, avec quelle finalité ?*

R.F. : Un camp ne peut être qualifié « d'extermination » que si on y extermine des hommes. C'est si vrai que, selon la nomenclature créée par les historiens officiels, seuls sont appelés « d'extermination » les camps prétendument dotés d'une ou de plusieurs « chambres à gaz ». Ces camps n'ont pas existé. L'horrible épidémie de typhus de Bergen-Belsen n'a pas transformé ce camp (en grande partie sans barbelés) en un camp d'extermination. Ces morts ne sont pas un crime, sinon un crime dû à la guerre et à la folie des hommes. Les Alliés partagent avec les Allemands une lourde responsabilité dans l'effroyable chaos où l'Europe, ses villes, ses routes, ses camps de réfugiés ou d'internés se trouvaient à la fin de la guerre. Les Alliés ont répandu à profusion des photos montrant les charniers de Bergen-Belsen, Or, des milliers de détenus sont morts du typhus après l'entrée des Anglais à Bergen-Belsen. Les Anglais n'arrivaient, pas plus que les Allemands avant eux, à endiguer cette terrible épidémie. Serait-il honnête de les traiter en criminels ?

Les premiers camps de concentration nazis ont été conçus pour l'internement et la rééducation (*sic* !) des opposants politiques d'Hitler. La propagande faisait valoir que ces camps, ouverts à de nombreuses visites, constituaient un progrès sur les prisons où croupit le prisonnier de droit commun. Des Juifs pouvaient s'y trouver mais en qualité de communistes, de sociaux-démocrates, etc. Les Juifs en tant que tels n'ont été mis en camps de concentration que pendant la guerre, surtout à partir de 1942. Ceux d'entre eux qui avaient été internés en 1938 en représailles de l'attentat d'un Juif contre vom Rath avaient été pour la plupart libérés après quelques mois. Avant la guerre, Hitler avait tenté avec un certain succès de provoquer l'exode des Juifs. Il souhaitait la création d'un foyer national juif hors d'Europe. Le « projet de Madagascar » était conçu comme le projet d'un foyer juif sous responsabilité allemande (49). Il pré-

voyait travaux d'assèchement en priorité, système bancaire, etc. La guerre a empêché la réalisation de ce projet (50). Il aurait fallu trop de bateaux. La petite Allemagne – regardez une carte du monde – était engagée avec le Japon et quelques alliés dans une formidable lutte contre des géants. Pour elle, le principal était de gagner la guerre. L'accessoire était de trouver une solution au problème juif, une solution enfin, une « solution définitive », une « solution finale », une « solution d'ensemble » à un problème qui, d'une certaine manière, était vieux comme le peuple juif lui-même (51). Cette solution, à cause de la guerre, allait être en gros le « refoulement vers l'Est » dans des camps. Auschwitz était d'abord et avant tout une très importante concentration industrielle de Haute-Silésie composée de trois camps principaux et d'environ quarante sous-camps répartis sur toute une région. Les activités minières, industrielles, agricoles et de recherches y étaient considérable : mines de charbon (dont certaines à capitaux français), pétrochimie, armement, explosifs, essence et caoutchouc synthétiques, élevage, pisciculture, etc. À Auschwitz se trouvaient aussi bien des internés que des travailleurs libres, des condamnés à vie que des internés à temps. Dans le camp d'Auschwitz-II ou Birkenau on avait le spectacle affligeant de nombreuses personnes inaptes au travail et croupissant sur place ; parmi eux, les Tziganes que, sauf exception, les Allemands ne semblent pas avoir mis au travail. Il est né à Auschwitz de nombreux enfants tziganes (52). Seuls, semble-t-il, des Tziganes nomades ont été internés. Il ne semble pas que ce soit pour des raisons raciales, mais pour des raisons de nomadisme et de « délinquance en puissance ». Je rappelle qu'en France même les résistants ont pu voir les Tziganes d'un mauvais œil et les soupçonner d'espionnage, de renseignement et de marché noir (53). Il serait intéressant de déterminer combien de troupes tziganes ont continué de sillonner l'Europe en guerre. Quant aux homosexuels, assimilés à des délinquants, ils étaient comme beaucoup d'autres délinquants tirés des prisons ou envoyés directement en camps pour y travailler ; la législation allemande, comme bien d'autres législations de l'époque, réprimait l'homosexualité. Quant aux Slaves, ceux d'entre eux qui étaient dans les camps ne s'y trouvaient nullement en qualité de slaves mais en tant qu'internés politiques, prisonniers de guerre, etc., au même titre que des Français. À Auschwitz il y avait même des prisonniers de guerre britanniques faits prisonniers à Tobrouk.

La préoccupation essentielle des Allemands, à partir de 1942,

était de mettre au travail *tous* ces internés (à l'exception des inaptes et, semble-t-il des Tziganes) pour gagner la guerre. À Auschwitz, il existait même des cours de formation professionnelle pour les jeunes de 12 à 15 ans en vue d'en faire des maçons, par exemple (54). Les responsables allemands des déportations d'étrangers vers les camps insistaient pour obtenir le plus possible d'« aptes au travail ». Les gouvernements étrangers, eux, insistaient de leur côté, pour qu'on ne disloque pas les familles et pour que les vieux et les enfants se joignent aux convois. Ni les Juifs, ni les autres n'avaient conscience de partir vers une extermination quelconque, si j'en crois des témoignages comme celui de G. Wellers dans *l'Étoile jaune à l'heure de Vichy* (55). Ils avaient raison. Ce massacre n'était heureusement qu'un bobard de guerre. D'ailleurs on conçoit mal que l'Allemagne qui était dramatiquement à court de locomotives, de wagons, de charbon, de personnel qualifié, et de soldats ait pu mettre sur pied un pareil système de convois pour abattoirs. Ces convois, je le rappelle, semblent avoir eu priorité même sur les convois de matériel de guerre (56). La main-d'œuvre, surtout qualifiée : voilà ce qui préoccupait d'abord les Allemands.

S.I. : *Vous êtes spécialisé dans la critique des textes, mais vous avez fait de ce problème votre « terrain » préféré de « recherche historique ». Pourquoi ? Que voulez-vous dire quand vous affirmez que sur le problème des chambres à gaz et de l'extermination des Juifs il y a une « conspiration du silence » ? Pourquoi devrait-il y en avoir une, et de la part de qui ?*

R.F. : Pour moi, la critique des textes et des documents vise à établir le degré d'authenticité et de véracité de ce qu'on lit. On cherche là à distinguer le vrai et le faux, le sens et le contresens, etc. Je suppose que ce souci devait presque fatalement me conduire à la détection de certains faux historiques et, en particulier, à la détection de ce qui, dans quelques années, apparaîtra à tout historien comme un faux monumental.

La conspiration du silence autour des ouvrages révisionnistes fait que ces ouvrages sont pour la plupart des « *samizdat* (57) ». Quant aux auteurs qui parviennent à briser le mur du silence, ils sont traités de nazis, ce qui les confine dans un ghetto. Les procédés utilisés contre les historiens ou les individus non conformistes vont de la pure criminalité aux poursuites judiciaires en passant par les procédés de basse police. Toutes

sortes de lobbies font régner ou essaient de faire régner une atmosphère de terreur. J'en sais quelque chose. Je ne peux plus enseigner à l'université. Ma vie est devenue difficile. Je heurte des intérêts gigantesques. Des jeunes me soutiennent. La lumière se fera. Des Juifs sont à mes côtés ; ils veulent, eux aussi, dénoncer le mensonge et la persécution.

Je crois moins aux conspirations qu'à la force du conformisme. Les vainqueurs de la dernière guerre avaient besoin de nous faire croire à l'ignominie intrinsèque du vaincu. Soviétiques et Occidentaux, que tout séparait, avaient trouvé là un bon terrain d'accord. Hollywood et l'appareil de propagande stalinien ont conjugué leurs efforts. Quel fracas de propagande ! Les principaux bénéficiaires de l'opération ont peut-être été l'État d'Israël et le sionisme international. Les principales victimes ont été le peuple allemand – mais non pas ses dirigeants – et le peuple palestinien tout entier. Mais aujourd'hui il y a de la zizanie dans l'air. Sionistes et Polonais nous présentent déjà des versions bien divergentes d'Auschwitz.

S.I. : *Vous contestez une très grande partie des méthodes que les historiens « officiels » ont appliquées à cette recherche historique. Ce chapitre de l'histoire du xx^e siècle n'aurait pas été écrit comme il faut. Pourquoi, et pourquoi l'auraient-ils fait ?*

R.F. : Les historiens officiels ont manqué à leurs obligations. Ils n'ont pas observé dans cette affaire les méthodes de routine de la critique historique. Ils ont suivi le courant général, celui qu'imposent les médias. Ils se sont laissé absorber par le système. Un historien officiel comme le professeur d'université Hellmut Diwald va au devant de terribles ennuis s'il risque simplement une phrase pour dire que le « génocide », malgré l'abondante littérature qui lui est consacrée, est une affaire qui pour l'essentiel « n'est pas encore bien élucidée ». Sous la pression des organisations juives allemandes, la deuxième édition de son *Histoire des Allemands* vient d'être « refondue et améliorée » (*sic* !) là où il le fallait.

Le courage de Paul Rassinier est précisément d'avoir appliqué les méthodes de routine de la critique historique. Aux accusateurs il a dit en quelque sorte : « Montrez-moi vos preuves », « Votre document offre-t-il des garanties d'authenticité ? », « Êtes-vous sûr que cette expression, que cette phrase ont bien le sens que vous leur attribuez ? », « D'où viennent vos chif-

fres ? », « Comment a-t-on pu établir cette statistique ? », « D'où vient la légende de cette photo ? Qui me dit que cette vieille femme et cet enfant que je vois sur cette photo sont "sur le chemin de la chambre à gaz" ? », « Cet amas de chaussures signifierait-il qu'on gazait des gens dans ce camp ou bien que beaucoup de détenus de ce camp étaient précisément employés à fabriquer des chaussures ? », « Où est le manuscrit de cet extraordinaire témoignage qui ne devrait avoir qu'une forme et que je vois publier sous les formes les plus contradictoires, y compris par le même historien ? », etc.

Paul Rassinier, modeste professeur d'histoire et de géographie, a donné une remarquable leçon de clairvoyance et de probité à ses éminents collègues de l'université. Révolutionnaire authentique, résistant authentique, déporté authentique, cet homme aimait la vérité comme il faut l'aimer : très fort et par-dessus tout. Il a dénoncé ce qu'il appelle « le mensonge d'Ulysse ». Ulysse, on le sait, a connu cent épreuves dans l'exil, mais, revenu chez lui, il en a raconté mille. Nous savons que l'homme a beaucoup de mal à ne pas affabuler. Il est souvent friand d'extraordinaires histoires de chasse, de pêche, d'amour, d'argent. Mais surtout il se régale de récits d'atrocités.

L'Américain Arthur R. Butz, lui, a écrit un livre magistral sur *l'Imposture du siècle (The Hoax of the XXth Century)*. Ce livre provoque le désarroi chez les « exterminationnistes ». La démonstration est imparable. Sa traduction vient d'être pratiquement interdite en Allemagne par inscription sur la liste des « ouvrages dangereux pour la jeunesse (58) ».

L'Allemand Wilhelm Stäglich a publié *le Mythe d'Auschwitz (Der Auschwitz Mythos)*. Le groupe suédois de *Jewish Information* annonce un *Auschwitz Exit*. D'autres Juifs ont écrit dans le sens révisionniste : J. G. Burg, en Allemagne, par exemple. Et tout récemment, la revue d'extrême gauche *la Guerre sociale* vient de publier une étude intitulée : « De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps ».

En Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne (dans ce dernier pays la persécution des révisionnistes est impitoyable), en Australie, en Belgique, en Espagne, en France, un peu partout dans le monde, des voix s'élèvent pour demander qu'on renonce enfin à une absurde propagande de guerre.

Je connais même, mais je ne peux donner ici leurs noms, des historiens officiels qui se réveillent du cauchemar. Peut-être vont-ils se décider à renoncer aux délices de ce que l'historien

révisionniste David Irving appelle « l'inceste entre historiens ». Cette expression imagée illustre la pratique qui consiste sur un sujet donné à ressasser voluptueusement ce que d'autres historiens ont affirmé et à ne renouveler le sujet que par de subtiles surenchères. Il faut avoir assisté à un congrès d'historiens traitant du nazisme. Quelle étrange communion dans le respect du tabou ! Et comme on se surveille et se sent surveillé ! Malheur à qui perturberait la cérémonie expiatoire par l'expression d'une thèse non officielle ! Huées et censure (59).

S.I. : *Est-ce que vous êtes antisémite ? Comment jugez-vous le nazisme ?*

R.F. : Je ne suis pas antisémite. Il faut éviter de voir des antisémites partout. Les Juifs qui dénoncent l'imposture du « génocide » sont comme les catholiques qui disent qu'il y a une imposture de Fatima (où des milliers de témoins auraient vu danser le soleil). La vérité, ou sa recherche, ne saurait être antisémite.

Le nazisme était dans les faits la dictature d'un Führer. Il est mort avec son Führer le 30 avril 1945. Mon ennemi est vaincu. Ne comptez pas sur moi pour cracher sur son cadavre. En tant qu'homme je n'admets pas qu'on diffame le peuple allemand en lui attribuant des crimes qui seraient sans précédent dans l'histoire des hommes. Et je n'admets surtout pas qu'on l'ait si bien « rééduqué » qu'il est le premier à croire à ces crimes et qu'il se diffame lui-même autant et plus que le lui demandent ses dirigeants. En tant qu'observateur, je constate qu'Adenauer, Brandt et Schmidt répètent la leçon des vainqueurs de l'Ouest tandis que leurs homologues de l'Allemagne de l'Est répètent la leçon des vainqueurs de l'Est. C'est de la Realpolitik, je suppose.

S.I. : *Vous niez également que le nombre des victimes, les six millions, soit crédible. Mais même s'il y avait eu moins de victimes, est-ce que cela changerait quelque chose au fait qu'il y a eu génocide ? Et peu importerait en fait le nombre des victimes ?*

R.F. : Six millions d'hommes, c'est la population d'un pays comme la Suisse. Personne au procès de Nuremberg n'avait la

moindre possibilité d'étayer un chiffre aussi extravagant. C'est le 14 décembre 1945 au matin que le procureur américain Dodd essayait d'accréditer ce chiffre par la lecture d'une déclaration du témoin Höttl (60). L'après-midi du même jour il était contraint de battre en retraite sur l'intervention de l'avocat Kauffmann bien décidé à demander la comparution de ce témoin pour lui demander compte de ce chiffre. Le malheur est que la presse et les historiens ont retenu le chiffre comme si le tribunal lui-même y avait cru si peu que ce fût.

Mon estimation est la suivante : 1° le nombre des Juifs exterminés par les nazis (ou victimes du « génocide ») est heureusement égal à zéro ; 2° le nombre des Européens tués par faits de guerre (des faits de guerre souvent atroces) pourrait être de l'ordre de 40 millions ; parmi eux, celui des Juifs européens pourrait être de l'ordre d'un million mais, plus probablement, de plusieurs centaines de milliers si l'on ne compte pas les Juifs combattant sous les uniformes militaires alliés. J'insiste sur le fait qu'il s'agit de ma part d'une estimation sans caractère proprement scientifique. En revanche, j'ai d'assez bonnes raisons de penser que le chiffre des morts d'Auschwitz (Juifs et non-Juifs) s'est élevé à 50 000 environ (cinquante mille) et non pas à quatre millions comme on l'a longtemps prétendu avant de se contenter d'un million maintenant comme le fait l'Institut d'histoire contemporaine de Munich. Quant au nombre des morts de tous les camps de concentration de 1933-34 à 1945, je pense qu'il a dû être de 200 000 ou, au plus, de 360 000. Un jour je citerai mes sources mais je dis aujourd'hui que, si on y employait les ordinateurs, on pourrait sans doute vite savoir le nombre réel des morts. Les déportés étaient fichés par de nombreuses instances. Ils ont laissé de nombreuses traces.

S.I. : *Vous vous rendez compte que vous pourriez contribuer ainsi à une espèce de « réhabilitation » du nazisme ?*

R.F. : Est-ce réhabiliter Néron que de dire que nous ne possédons aucune preuve qu'il a fait incendier Rome ? Ce qu'il faut avoir le souci de réhabiliter ou de rétablir, c'est la vérité, du moins quand nous le pouvons. L'historien n'a pas à se préoccuper des intérêts de Pierre ou de Paul. L'important pour moi est d'apporter ma contribution à une histoire véridique de la Seconde Guerre mondiale. Si un ancien nazi venait me dire que les prétendues « chambres à gaz » et le prétendu « génocide »

des Juifs forment un seul et même mensonge historique, je l'approuverais comme s'il me disait que deux et deux font quatre. Cela n'irait pas plus loin et je le laisserais à ses idées politiques.

Le néo-nazisme est en grande partie une invention des médias qui nous vendent même un nazisme de sex-shop. C'est comme la prétendue « filière Odessa » ou les colonies nazies en Amérique du Sud. Ou les réapparitions chroniques d'Hitler ou de Bormann. Il s'en gagne de l'argent avec ces inventions. En Allemagne, je crois que ceux que leurs adversaires politiques qualifient de « néo-nazis » forment 0,7 % du corps électoral. Nous vivons dans la fantasmagorie, dans une sorte de nazisme sans nazis. Je renvoie là-dessus aux pertinentes analyses de Gilbert Comte parues dans *le Monde* du 29 et du 30 mai 1979. Rien n'étant gratuit en ce monde, il va de soi que la déconstruction de ce délire fait apparaître un jeu complexe d'intérêts, de passions, de conflits à l'échelle de la planète. L'État d'Israël a un intérêt vital au maintien de cette fantasmagorie qui n'a pas peu contribué à la possibilité de sa création en 1948. Même un État comme le nôtre a intérêt à masquer la réalité d'une foule de conflits grâce au maintien dans tous les esprits d'une mobilisation contre le pire ennemi qui soit : la fameuse bête immonde du nazisme, une bête morte il y a trente-cinq ans et sur le compte de laquelle il est permis de se défouler. D'où ces perpétuelles cérémonies expiatoires, ces condamnations aux flammes éternelles, cette nécessité de la vengeance, du châtiment, de la dénonciation sans limite de temps, de lieu ou de personne.

S.I. : *Ne croyez-vous pas que traiter ainsi le problème du génocide juif soit une façon d'en discréditer le souvenir sur lequel se fonde principalement la conviction répandue que l'antisémitisme est le pire de tous les racismes pratiqués au cours du xx^e siècle ? Un souvenir discrédité, ne sert en effet à rien.*

R.F. : L'antisémitisme n'est pas le pire des racismes mais une bonne façon de nous le faire croire est précisément de nous faire croire au « génocide » des Juifs. Les sionistes sont allés trop loin. Ceux qui avaient voulu refuser le principe des « réparations financières » versées par l'Allemagne au nom, en particulier, du « génocide », auraient dû être écoutés. Malheureusement Ben Gourion pour l'État d'Israël et Nahum Goldmann à

la fois pour l'État d'Israël et pour la Diaspora ont voulu tirer un gigantesque profit financier de cette affaire. Adenauer s'y est prêté. Cela donne à l'imposture du « génocide » une coloration encore plus fâcheuse. Lisez la stupéfiante interview de Nahum Goldmann parue dans le numéro 624 du *Nouvel Observateur* (25 au 29 octobre 1976) : on a rarement vu un homme aussi ébahi et heureux d'avoir réussi une splendide opération politico-financière (61).

S.I. : *Au cours de votre polémique avec tous ceux qui contestent cette thèse, vous avez également affirmé qu'une bonne partie de ce que sait le public n'est que légende, et qu'elle aurait été rendue possible grâce à une utilisation « indiscriminée » des mass media. Que voulez-vous dire exactement avec cela ?*

R.F. : Ce point est grave et passionnant. La responsabilité des médias dans toute cette affaire est écrasante. Pendant trente-cinq ans, sur les cinq continents, on nous a présenté comme une vérité cette légende du « génocide » et des « chambres à gaz ». Des milliards d'hommes ont été ainsi abusés. C'est vertigineux. Quelle leçon pour ceux qui croient à la qualité d'une information diverse et contradictoire ! Il a fallu la lutte héroïque de quelques individus, de quelques esprits non conformistes pour que se fissure l'écran de la vérité officielle. Je pourrais écrire une longue étude sur la façon dont les journaux français et la télévision française s'y prennent pour étouffer l'information. Les tribunaux les y aident et les pouvoirs publics dans leur ensemble. Les journalistes craignent que dans un proche avenir on n'institue une banque des données de l'information. Cette information résulterait d'un tri qu'ils n'auraient guère de moyens de contrôler. J'ai un conseil à leur donner. S'ils veulent savoir comment on risque de les tromper, qu'ils se penchent sur le passé et, pour quelques-uns d'entre eux, sur leur propre passé. Pour savoir comment on risque de mentir un jour, qu'ils voient comment on a préservé avec un soin jaloux le plus beau mensonge de tous les temps. Quand Louis XIV mentait, ses mensonges ne dépassaient guère quelques provinces. Aujourd'hui, le mensonge peut prendre des dimensions véritablement hollywoodiennes. Un « docu-drame » comme *Holocaust* est le couronnement d'un édifice. Il n'était pas concevable dans les années qui ont suivi la guerre et qui étaient pourtant bien haineuses. Il fallait trente ans et plus d'intoxication. Une drogue aussi forte qu'*Holocaust* ne pouvait s'administrer qu'à des

esprits déjà longuement imprégnés d'autres drogues du même genre et qui en réclament spontanément de plus virulentes encore.

Mais l'overdose a produit des effets salutaires par le spectacle même que nous avons eu de notre déchéance. De saines réactions ont pu être notées. Je songe là en particulier à une réaction tout à fait remarquable du « Juif libre » Michel Rachline dans un numéro du *Figaro Magazine* (3 mars 1979).

La non-existence des « chambres à gaz » et du « génocide » est une bonne nouvelle. L'homme, pourtant capable de toutes les horreurs, n'a pas été capable de celles-là. Il y a mieux : des millions d'hommes qu'on nous présentait comme des complices d'un crime monstrueux ou comme des lâches ou comme des menteurs ont été honnêtes. J'ai déjà dit que les Juifs accusés par leurs enfants de s'être conduits comme des moutons que les Allemands auraient menés à l'abattoir ne méritaient pas cette accusation. J'ajoute que les accusés de Nuremberg et de mille autres procès disaient la vérité quand ils affirmaient à leurs juges-accusateurs ne rien savoir de ces épouvantables massacres. Le Vatican et la Croix-Rouge disaient vrai quand ils confessaient piteusement la même ignorance. Les Américains, les Anglais, les Suisses, les Suédois et tous ces peuples ou gouvernements à qui aujourd'hui des Juifs extrémistes reprochent d'avoir été inactifs pendant que, paraît-il, fonctionnaient les abattoirs nazis, n'ont plus à se conduire en coupables repentants. Le résultat le plus méprisable de cette gigantesque imposture était et restera encore pour un certain temps cette mauvaise conscience que les Juifs extrémistes ont créée chez tant de peuples et en particulier dans le peuple allemand. Je ne voudrais surtout pas donner l'impression que je cherche si peu que ce soit à faire l'apologie du nazisme. Je crois même que je suis capable de présenter une analyse sévère de ce genre d'idéologie. Je ne proposerai pas cette analyse aussi longtemps que le faux nazisme dont nous assomment les « exterminationnistes » n'aura pas été dénoncé par l'ensemble des historiens officiels. Ces gens-là, en attaquant un nazisme qui n'a jamais existé, donnent l'impression d'être incapables d'attaquer la réalité de ce qu'a été le nazisme. Ils me font penser à ceux qui représentent le Mal sous la forme du diable avec des grils, des pals et des fours. Le Mal en réalité, nous le savons bien, est dans les systèmes de vie que l'homme s'est créés. Aussi longtemps qu'on s'en prendra à des formes mythiques du mal, le mal se portera bien. Notre société est déboussolée. En plein xx^e siècle elle a réin-

venté le diable. Elle combat un ennemi imaginaire. Elle a mieux à faire. Un effort d'analyse s'impose. Ouvrons les yeux sur ce que les médias ont fait de nous. Ce que le pouvoir cherche à masquer, démasquons-le. En tout domaine.

Notes

1. Cette légende absurde (interrogez là-dessus un anatomiste, un chimiste, un spécialiste quelconque) a été reprise, mais sans grand succès, à propos de la Seconde Guerre mondiale. S'il faut en croire Gitta Sereny, les responsables allemands de l'investigation des « crimes nazis » (Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung NS-Verbrechen) ont « infirmé » l'information selon laquelle les nazis avaient pu utiliser des corps de Juifs pour en faire du savon ou des engrais. (Ces responsables travaillent à Ludwigsburg sous la direction du procureur général Adalbert Rückerl, exterminationniste convaincu.) Gitta Sereny rapporte ce fait dans *Into That Darkness* (Londres, André Deutsch, 1974) en note 2 de la page 150 de la traduction française : *Au fond des ténèbres*, Paris, Denoël, 1975. Cependant, s'il faut en croire Pierre Joffroy, des « barres de savon juif » se trouvent aujourd'hui enterrées dans le cimetière juif de Haïfa (Israël). En effet, Pierre Joffroy, dans un article consacré à Anne Frank, évoquait en 1956 « ces quatre barres de "savon juif" fabriquées avec des cadavres dans les camps d'extermination et qui, trouvées en Allemagne, furent revêtues d'un linceul, en 1948, et pieusement ensevelies selon les rites dans un coin du cimetière de Haïfa (Israël) ». Cet article est paru dans le magazine *Paris-Match* n° 395 du 3 novembre 1956, p. 93.
2. Voyez cette photo de l'U.S. Army qui a fait le tour du monde et que Arthur R. Butz reproduit à la page 191 de *The Hoax of the Twentieth Century*, Torrance-California, The Noontide Press, 3^e édition, 1979.
3. « [...] für die Degesch vom 20. Juni 1922 ab vom Reichspatentamt patentiert » (*Justiz und NS-Verbrechen*, Amsterdam, University Press, tome XIII [1975], p. 137).
4. « Un gaz contre les renards », *le Quotidien de Paris*, 2 septembre 1977. Voyez aussi une revue de chasse : *le Saint-Hubert*, avril 1979, pp. 180-181, « Méthodes de réduction de la population vulpine ».
5. Je ne suis pas actuellement en mesure de prouver ce que j'avance là. J'ai découvert ce point dans les archives du Centre de documentation juive contemporaine de Paris dont l'entrée m'est interdite depuis janvier 1978, en raison de mes opinions en matière d'histoire.
6. Cette expression semble avoir été créée par le groupe de chercheurs suédois réuni à Täby (Suède) autour de Ditlieb Felderer et qui prépare un ouvrage sur « le mensonge d'Auschwitz » qui sera intitulé *Auschwitz Exit*.
7. Parmi ces titres trompeurs on peut citer, de Pierre Serge Choumoff, *les Chambres à gaz de Mauthausen* (31, boulevard Saint-Germain, Paris V^e), 1972, 96 pages.
8. Georges Wellers, « La "solution finale de la question juive" et la mythomanie néonazie », *le Monde Juif*, n° 86, avril-juin 1977, pp. 41-84. Cet article porte le titre, en anglais, de « Reply to the Neo-Nazi Falsification of Historical Facts concerning the Holocaust » ; il occupe les pages 105-162 d'un ouvrage publié en 1978 par « The Beate Klarsfeld Foundation » à New York sous le titre de *The Holocaust and the Neo-Nazi Mythomania*, XVIII-216 pages.
9. Le camp d'Auschwitz a eu trois commandants successifs : Rudolf Höss, Arthur Liebehenschel et Richard Baer. Le premier a été interrogé par les Anglais, puis par les Polonais, qui l'ont exécuté ; le deuxième a été exécuté par les Polonais ; le troisième est subitement mort en prison alors que se préparait le fameux « Procès d'Auschwitz » à Francfort (1963-1965). À eux seuls, les Polonais semblent avoir interrogé et jugé 617 personnes (nazies ou alliées des nazis) en rapport avec la question d'Auschwitz ; ce chiffre est donné par Hermann Langbein à la page 993 de *Der Auschwitz-Prozess*, Wien, Europa Verlag, 1965, 2 tomes. De leur côté les Français, les Anglais et les Américains ont souvent eu à interroger ou à juger d'anciens gardiens d'Auschwitz. Il est surprenant que, de la masse énorme de ces interrogatoires et procès, il soit sorti une quantité aussi dérisoire de rensei-

gnements sur les prétendus massacres en « chambres à gaz ». À ma connaissance on n'a jamais fait mention d'« aveux » ou même d'un renseignement quelconque de la part de Liebehenschel ou de Baer sur les « chambres à gaz ». Le vrai « procès des chambres à gaz » d'Auschwitz a été – on ne le dira jamais assez – celui des architectes Walter Dejaco et Fritz Ertl à Vienne (Autriche) en 1972. Ce procès déclenché par Simon Wiesenthal et présenté comme une affaire sensationnelle devait très vite apparaître comme un fiasco pour l'accusation. Les deux hommes à qui l'on reprochait d'avoir « construit et réparé les gigantesques chambres à gaz et fours crématoires d'Auschwitz-Birkenau » surent apparemment démontrer en techniciens que, s'ils avaient effectivement construit ou fait construire les fours crématoires, ils ne risquaient certes pas d'avoir dessiné des plans de « chambres à gaz » mais seulement des plans des chambres froides qui flanquaient ces fours crématoires. Les deux architectes furent acquittés.

10. *Kommandant in Auschwitz /Autobiographische Aufzeichnungen* von Rudolf Höss, Eingeleitet und Kommentiert von Martin Broszat, 1958, Verlagsanstalt Stuttgart. C'est à la page 166 de ce livre, dans le fragment de confession que Höss aurait rédigé en novembre 1946, que se trouve le passage suivant : « Eine halbe Stunde nach den Einwurf des Gases wurde die Tür geöffnet und die Entlüftungsanlage eingeschaltet. Es wurde sofort mit dem Herausziehen der Leichen begonnen. » Et c'est à la page 126 du livre, dans le fragment daté de février 1947, qu'il est dit que l'équipe chargée de sortir les cadavres des « chambres à gaz » faisait ce travail avec une « morne indifférence » « mit einer stumpfen Gleichmütigkeit » « comme s'il s'agissait de n'importe quelle besogne quotidienne (« als wenn es irgend etwas Alltägliches wäre »). Höss est censé ajouter : « Beim Leichenschleppen assen Sie oder rauchten. » Autrement dit : « Tout en traînant [les cadavres] ils mangeaient ou fumaient. » Pour Höss, ils ne cessaient d'ailleurs de manger. Ils mangeaient quand ils extrayaient les cadavres hors des chambres, quand ils enlevaient les dents en or, quand ils coupaient les cheveux, quand ils traînaient leur charge vers les fosses ou vers les fours. Höss ajoute même cette énormité : « Aux fosses ils entretenaient le feu, ils arrosaient [les cadavres] avec la graisse qui s'accumulait, ils fouillaient dans les montagnes de cadavres en feu pour faciliter l'arrivée de l'air. ». Il ne nous dit pas comment la graisse faisait pour n'être pas brûlée elle-même (on ne *rôtit* pas les corps à la broche comme s'il s'agissait de poulets, mais on les *carbonise* en tas accumulés sur le sol ou sur les bûchers). Il ne nous dit pas comment les hommes pouvaient approcher de ces formidables bûchers pour en recueillir les flots de graisse (!), ni comment ils pouvaient fouiller dans ces montagnes de cadavres pour faciliter le passage de l'air. L'absurdité de cet « arrosage avec graisse accumulée » (« das Uebergiessen des angesammelten Fettes ») est d'ailleurs telle que le traducteur français du livre présenté par Martin Broszat a très discrètement omis de traduire ces cinq mots allemands (Rudolf Höss, *le Commandant d'Auschwitz parle...*, traduit de l'allemand par Constantin de Grunwald, Paris, Julliard, 1959, réimpression du 15 mars 1970, p. 212).

11. Pour les différents procès dits « de Nuremberg », les Américains ont dépouillé de nombreux documents techniques relatifs au Zyklon B. S'ils avaient lu ces documents avec attention et s'ils avaient poursuivi leurs recherches, comme je l'ai fait moi-même, dans certains ouvrages techniques qui étaient en possession de la Library of Congress de Washington, ils se seraient aperçus de la somme incroyable d'impossibilités techniques contenue dans tous les témoignages selon lesquels les Allemands avaient utilisé le Zyklon B pour tuer des êtres humains en « chambres à gaz ». Je consacrerai ailleurs qu'ici une étude aux quatre documents qui, pour moi, anéantissent la légende des « chambres à gaz ». Ces quatre documents sont d'abord deux documents enregistrés par les Américains pour les procès de Nuremberg, puis deux études techniques signées de Gerhard Peters et que l'on peut consulter à la bibliothèque de Washington. Je rappelle que Gerhard Peters a été, pendant la guerre, le directeur temporaire de la firme DEGESCH (Deutsche Gesellschaft für Schädlingsbekämpfung, société allemande pour la lutte contre les nuisibles) qui fabriquait notamment le Zyklon B. Après la guerre, Gerhard Peters allait être plusieurs fois traduit en justice par ses compatriotes : il n'avait, disait-il, jamais entendu parler pendant la guerre d'un emploi homicide du Zyklon B.

– Documents de Nuremberg (documents NI, c'est-à-dire Nuremberg, Industrialiste) :

a) NI-9098, enregistré seulement le 25 juillet 1947 : brochure intitulée *Acht Vorträge aus*

dem Arbeitsgebiet der DEGESCH (Eight Lectures on aspects of DEGESCH' field of operation / Huit exposés sur le champ d'activités de la DEGESCH) et imprimée en 1942 pour usage privé. À la fin de cette brochure, p. 47, apparaît un tableau descriptif de chacun des huit gaz fabriqués par la firme. Au point n° 7 de la description on lit pour le Zyklon B : « Luftbarkeit : wegen starken Haftvermögens des Gases an Oberflächen, erschwert u. langwierig » (Ventilation properties : complicated and long to ventilate since the gas adheres strongly to surfaces / Ventilation : compliquée et longue vu que le gaz adhère fortement aux surfaces) ;

b) NI-9912, enregistré seulement le 21 août 1947 : affiche intitulée *Richtlinien für die Anwendung von Blausäure (Zyklon) zur Ungezieferverteilung (Entwesung)* (Directives for the use of prussic acid [Zyklon] for the destruction of vermin [Disinfection] – Directives pour l'usage de l'acide prussique [Zyklon] pour détruire la vermine [désinfection]). Ce document est d'une importance capitale ; mieux que tout autre, il montre à quel point le maniement du Zyklon B ne peut être le fait que d'une personne entraînée. Le temps requis pour que le produit détruise la vermine va de 6 heures par temps chaud à 32 heures par temps froid ; la durée normale est de 16 heures. Cette longue durée s'explique sans doute par la composition du Zyklon. Le Zyklon est de l'acide prussique ou cyanhydrique absorbé par un support de diatomite. Le gaz se dégage lentement en raison même de la nature du support. Cette lenteur est telle qu'on ne comprend pas comment les Allemands auraient pu choisir le Zyklon pour liquider des foules humaines. Il leur aurait été beaucoup plus facile d'utiliser de l'acide cyanhydrique sous sa forme liquide. Ils disposaient d'importantes quantités de cet acide dans les laboratoires de l'I.G.-Farben d'Auschwitz où ils travaillaient notamment à la préparation du caoutchouc synthétique. C'est du document NI-9912 que je tire les informations concernant l'emploi du Zyklon B pour le gazage d'un baraquement, la durée de l'aération (au moins 21 heures), etc.

– Documents de la Library of Congress : il s'agit de deux études techniques écrites par Gerhard Peters et publiées toutes deux dans *Sammlung chemischer und chemisch-technischer Vorträge*, l'une en 1933 dans *Neue Folge Heft 20* et l'autre dans *Neue Folge Heft 47 a* en 1942 (revue éditée par Ferdinand Enke à Stuttgart). En voici les titres, suivis de la cote de la Library of Congress :

a) « Blausäure zur Schädlingsbekämpfung » (QDI, S2 n.f., hft 20, 1933) ;

b) « Die hochwirksamen Gase und Dämpfe in der Schädlingsbekämpfung » (QDI, S2 n.f., hft 47a, 1942). Soit dit en passant, on admirera que cette revue publiée en pleine guerre en Allemagne soit parvenue également en pleine guerre à la Library of Congress de Washington ; c'est ainsi que le numéro de 1942 a été enregistré à Washington... le 1^{er} avril 1944 !

12. La réglementation française concernant l'emploi de l'acide cyanhydrique est aussi draconienne que l'allemande ; voyez le décret 50-1290 du 18 octobre 1950 du ministère de la Santé publique.

13. Le plan qui nous permet de donner ces dimensions au centimètre près se trouve dans les archives du musée d'État d'Oświęcim (Auschwitz). La cote de la photo de ce plan est : Neg. 519. Les plans des Kremas IV et V sont encore plus intéressants que ceux des Kremas II et III. Ils prouvent en effet que les trois pièces abusivement qualifiées de « chambres à gaz » étaient d'innocentes pièces, dotées de portes et de fenêtres ordinaires. Il n'y a pas de cave, ni de grenier. Le seul moyen pour les S.S. de « jeter le Zyklon » dans ces pièces « en venant de l'extérieur » aurait été le suivant : il aurait fallu que les S.S. prient leurs futures victimes, entassées à plusieurs centaines ou milliers dans 236,78 mètres carrés, de bien vouloir ouvrir les fenêtres pour qu'ils « jettent le Zyklon » ; après quoi, les victimes auraient soigneusement refermé ces fenêtres, puis elles se seraient abstenues de briser les vitres jusqu'à ce que mort s'ensuive. On comprend vraiment que les communistes polonais se montrent si discrets sur le compte de ces plans et qu'ils préfèrent évoquer les « aveux » de Höss sans fournir beaucoup d'illustrations topographiques.

14. Ces intéressants vestiges des Kremas sont visibles derrière une grande vitrine de l'arrière-salle qui, dans le bloc d'exposition n° 4, est consacrée aux Kremas.

15. Ces détails sur la première exécution aux gaz toxiques ont été donnés par le journal belge *le Soir* du 9 février 1974 ; sous la rubrique « Il y a 50 ans », ce journal reproduisait un article du *Soir* du 9 février 1924.

16. Le résumé que je donne ici d'une exécution par l'acide cyanhydrique s'inspire d'une enquête qu'un avocat américain a bien voulu mener pour moi auprès de six pénitenciers et auprès d'une firme fabriquant des chambres à gaz. Les six pénitenciers sont les suivants : pénitenciers de San Quentin/California ; de Jefferson City/Missouri ; de Santa Fe/New Mexico ; de Raleigh/North California ; de Baltimore/Maryland ; de Florence/Arizona. La firme est celle d'Eaton Metall Products C^{ie} de Denver/Colorado. Il va de soi qu'il y a des variantes dans le mode d'exécution d'un pénitencier à l'autre. J'ai personnellement obtenu l'autorisation de visiter l'une de ces chambres à gaz. La feuille de procédure (« Gas Chamber Procedure Check Sheet ») révèle que la simple préparation de la chambre pour une exécution exige deux jours de travail pour deux employés à raison de huit heures de travail par jour chacun. La chambre une fois prête, l'opération elle-même se déroule en 47 temps. Cette feuille ne suffit pas du tout à se faire une idée de la complication des tâches puisqu'il s'agit d'une simple énumération de manœuvres. Prenons un exemple : la dernière indication de manœuvre est ainsi rédigée : « Empty Chamber/Body Removed » (Vider la chambre/enlèvement du corps). Or, ces mots signifient ceci : le médecin et ses deux assistants doivent, après avoir attendu le temps réglementaire, pénétrer dans la chambre en portant masque à gaz, tablier de caoutchouc et gants de caoutchouc ; le médecin doit passer la main dans la chevelure du mort pour en chasser les molécules d'acide cyanhydrique qui y seraient restées ; les deux assistants doivent, avec un jet, soigneusement laver le corps ; ils doivent en particulier laver l'intérieur de la bouche et toutes les ouvertures du corps ; ils ne doivent pas oublier de laver avec grand soin le pli des bras et le pli des genoux. La simple vue d'une de ces petites chambres à gaz faites pour tuer un seul condamné rend dérisoires ces locaux de pierres, de bois et de plâtre qu'on nous présente comme étant d'anciennes chambres à gaz allemandes. Si la chambre à gaz américaine est faite exclusivement d'acier et de verre, c'est pour une raison de bon sens et pour une raison plus spécialement technique. La première raison, c'est que l'acide ayant tendance à adhérer aux surfaces et même à les pénétrer, il faut éviter toute matière qui se prêterait à cette adhérence et à cette pénétration. La seconde raison est que, lorsque les ventilateurs vident l'air de la chambre, il y a un risque d'implosion ; d'où l'épaisseur remarquable de l'acier et des verres de l'habitable. Il va de soi que la très lourde porte d'acier ne peut se fermer qu'avec un volant.

17. Les communistes polonais eux-mêmes reconnaissent que le tatouage avait pour but de rendre les fuites plus difficiles (et de faciliter l'élucidation de la provenance d'un fugitif raté) ; voyez *Contribution à l'histoire du KL-Auschwitz*, éditions du musée d'État d'Oświęcim, 1968, pp. 16 et 99.

18. Louis De Jong, *Viertelsjahrshefte für Zeitgeschichte*, Munich, 1969, Heft 1, p. 1-16 : « Die Niederlande und Auschwitz ». Sensible au caractère délicat de ce genre de révélations, le directeur de la revue, H. Rothfels, s'explique dans un avant-propos (Vorbermerkung) sur la raison qui l'a conduit à publier cette étude. Cette raison est que M. Louis De Jong n'étant pas allemand, il serait d'autant moins soupçonné de faire l'apologie du national-socialisme qu'au contraire il avait, en tant que directeur d'un institut officiel comme celui d'Amsterdam, donné tous les gages souhaitables de son sérieux. Cet avant-propos donne une idée de la situation où se trouvent les historiens allemands : il y a certaines vérités qu'ils ne peuvent pas dire sans être soupçonnés de faire l'apologie du nazisme. Il faut savoir aussi que M. Louis De Jong est d'autant moins suspect qu'il est d'origine juive.

19. Ces photographies aériennes ont été révélées au grand public par Dino A. Brugioni et Robert G. Poirier dans un article intitulé « The Holocaust Revisited » (Central Intelligence Agency, Department of Commerce, National Technical Information Service, Washington D.C. ; ST 79-10001, 19 pages). Les deux auteurs offrent un exemple intéressant d'aveuglement. Ils essayent à tout prix d'adapter ce que leur montre la réalité matérielle de ces photos avec ce qu'ils croient savoir de la réalité d'Auschwitz grâce à trois ouvrages exterminationnistes. Il y a une contradiction spectaculaire entre les photos et les commentaires qu'ils sont ainsi conduits à donner de ces photos.

20 L'article 19 des statuts du Tribunal militaire international dispose : « Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...] » (The Tri-

bunal shall not be bound by technical rules of evidence [...] / Der Gerichtshof ist an Beweisregeln nicht gebunden [...].)

L'article 21 dispose : « Le Tribunal n'exigera pas que soit rapportée la preuve de faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis [...] » (« The Tribunal shall not require proof of facts of common knowledge but shall take judicial notice thereof [...] ») / « Der Gerichtshof soll nicht Beweis für allgemein bekannte Tatsachen fordern, sondern soll sie von Amts wegen zur Kenntnis nehmen [...] ».)

21. *Prison et déportation*, Paris, éditions Spes, 1947, p. 77.

22. La prétendue « chambre à gaz » de Dachau porte aujourd'hui l'inscription suivante rédigée en cinq langues (allemand, anglais, français, italien, russe) :

Gaskammer getarnt als « Brausebad » — *war nicht in Betrieb* ;

Gas Chamber disguised as a « shower room » — *never used* ;

Chambre à gaz « chambre de douche » camouflée — *ne fut jamais utilisée*.

J'ai demandé à Frau Barbara Distel, directrice du musée de Dachau, et au D^r Guerisse, président du Comité international de Dachau, sis à Bruxelles, ce qui leur permettait de qualifier de « chambre à gaz » un local « inachevé » ; on se demande en effet comment on peut savoir qu'un local inachevé est destiné à devenir, une fois achevé, une chose qu'on n'a encore jamais vue de sa vie. J'ai également voulu savoir si on avait fait procéder à une expertise technique, scientifique ou judiciaire de ce lieu. Sur ce second point la réponse a été que non. Sur le premier point je n'ai pas reçu de réponse. Chaque visiteur de Dachau ne serait-il pas en droit d'exiger des éclaircissements sur place ? Chaque Allemand ne serait-il pas en droit de demander aux accusateurs une preuve à l'appui de leur terrible accusation ? Car c'est une terrible accusation que de dire que telle ou telle personne a forgé une arme abominable avec l'*intention* de tuer des êtres humains dans une sorte d'abattoir.

23. Voyez « Réflexions sur l'étude de la déportation », par Germaine Tillion, dans le numéro spécial intitulé « Le système concentrationnaire allemand (1940-1944) » de la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale* de juillet 1954. Consultez les pages 16, 17, 20, 21, 24, 26 et, surtout, la note 2 de la page 17, la note 2 de la page 18 et la note 1 de la page 20.

24. Document de Nuremberg « Paris/Storey » PS-3870 : déclarations sous serment du policier Hans Marsalek. Les conditions dans lesquelles Zierys aurait, d'après ce policier, avoué l'existence et le fonctionnement d'une « chambre à gaz » à Mauthausen valent d'être méditées. Elles font de l'interrogatoire une pure et simple séance de torture qui a duré de six à huit heures jusqu'à ce que Zierys rende l'âme. Le policier lui-même dit qu'il a conduit l'interrogatoire du commandant pendant six à huit heures dans la nuit du 22 au 23 mai 1945. Il dit que Franz Zierys était grièvement blessé, que trois balles l'avaient traversé de part en part et qu'il savait qu'il allait mourir. On peut voir aujourd'hui au musée de Mauthausen une photo prise au flash et qui représente Zierys encore vivant tandis qu'assis près de lui un interné l'écoute ; il y a d'autres gens dans la pièce au chevet du moribond ; peut-être le général Seibel, commandant de la 11^e division blindée américaine, et l'ancien médecin des internés, le déporté D^r Koszeinski, étaient-ils là, comme l'affirme le policier. Qu'un général de division et un médecin de profession aient admis de participer à cette séance de torture en dit long sur la mentalité de ceux qui estiment avoir un « nazi » sous la main : un « nazi » n'est pas un homme, mais une sorte de bête malfaisante. C'est bien ainsi, on peut en être sûr, que tous les commandants de camps ont été considérés. Il ne faut pas s'étonner des « aveux » qu'ils ont fait ou qu'on dit qu'ils ont faits.

25. « Keine Vergasung in Dachau » par le D^r Martin Broszat, *Die Zeit*, 19 août 1960, p. 16.

26. Voyez l'ouvrage que je cite, ci-dessus, dans ma note 10. Le D^r Martin Broszat explique dans la note 1 de la page 167 pourquoi il ne donne pas la suite du texte de Höss. Il dit que, dans cette suite, Höss nous livre des « données tout à fait déroutantes » (« völlig abwegige Angaben ») qu'il qualifie d'informations « qu'on ne peut absolument pas prendre au

sérieuse » (« müssen diese Mitteilungen als gänzlich unzuverlässig gelten »). Le D^r Broszat donne un exemple de ces aberrations, mais il prend soin de choisir la moins aberrante de ces aberrations. Quinze ans après la publication de son livre, il se trouve que les Polonais ont, à leur tour, donné ce qu'il est convenu d'appeler le texte de la confession de Höss. Et c'est là que, pour le coup, on s'aperçoit que les « aberrations » s'étaient multipliées sous la plume de Höss. Pour en avoir une idée, on pourra se reporter à l'ouvrage suivant : *KL-Auschwitz in den Augen der S.S.*, Verlag des Staatlichen Auschwitz-Museums, Cracovie, 1973, pp. 135-136. Le D^r Broszat s'est disqualifié aux yeux de tout historien sérieux par la publication qu'il a ainsi faite de la « confession de Höss » et, avec un tant soit peu d'attention et d'honnêteté, il aurait dû conclure que cette confession, là où elle est auto-accusatrice, n'est qu'un amas d'absurdités et d'aberrations qui n'ont pu être dictées à Höss que par ses geôliers polono-staliniens.

27. L'expression employée par le D^r Broszat est « vor allem » ; cette expression embarrassée me semble avoir été dictée par le désir de ne pas se prononcer sur l'authenticité de « chambres à gaz » qui ne sont situées ni en Pologne, ni dans l'Ancien Reich ; c'est le cas pour Mauthausen, situé en Autriche, et le Struthof, situé en Alsace.

28. Par suite d'un phénomène fréquent en la matière, le D^r Broszat a pu donner l'impression qu'il rétractait plus ou moins ses affirmations courageuses du 19 août 1960. Il a écrit ou laissé écrire par des membres de son institut de Munich des lettres ou des articles où l'on se demande s'il revient sur les termes de sa lettre à *Die Zeit*. En réalité, à regarder les textes de près, on a surtout l'impression que le D^r Broszat fait des concessions de pure forme. Pour en juger, on se reportera aux textes suivants :

- a) Réponse de Frau D^r S. Noller, le 26 octobre 1967, au journaliste de *Paris-Match* Pierre Joffroy. Cette réponse est partiellement publiée dans le livre de Pierre-Serge Choumoff (pp. 73-74) que j'ai mentionné dans ma note 7 ;
- b) L'avant-propos du D^r Broszat à une étude de Frau D^r Ino Arndt et du D^r Wolfgang Scheffler parue dans *Viertelsjahrshefte für Zeitgeschichte* d'avril 1976 et intitulée « Organisierte Massenmord an Juden in NS-Vernichtungslagern » (pp. 105-135; avant-propos : pp. 105-112);
- c) Réponse de Frau D^r Ino Arndt, le 25 novembre 1977, au P^r Egon G. L. Rieder. Cette réponse a été publiée par MUT-Verlag, janvier 1979 (adresse : 3901 Asendorf en B.R.D.).

29. Sur Treblinka ainsi que sur Belzec, Sobibor et Chelmno, voyez *NS-Vernichtungslager im Spiegel deutscher Strafprozesse* par Adalbert Rückerl, Deutscher Taschenbuch Verlag, édition originale en décembre 1977.

30. *Le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, thèse, Presses universitaires de France, 1968, pp. 541-544.

31. Höss a été torturé. C'est par les Polonais eux-mêmes que nous le savons. Ils l'ont autorisé à le dire dans sa confession. Il peut y avoir plusieurs motifs à cette autorisation du juge d'instruction Jan Sehn. Comme Höss se répand en louanges sur la bonté de ses geôliers de Cracovie, il se peut qu'on ait voulu nous donner l'idée que, si Höss avait auparavant dit n'importe quoi dans ses dépositions recueillies par les Britanniques, c'est qu'il avait parlé sous la torture tandis que, cette fois-ci, dans sa prison de Cracovie, il s'exprimait en toute liberté. Dans son « empressement » à tout avouer à ses tortionnaires britanniques Höss était allé jusqu'à parler du camp « d'extermination » de... « Wolzek près de Lublin » ; or, Wolzek n'a jamais existé ni près de Lublin, ni ailleurs en Pologne. Höss citait pourtant ce camp mythique dans le document NO-1210 du 14 mars 1946, puis dans le document PS-3868 du 5 avril 1946, puis dans le document NI-034 du 20 mai 1946. Dans ce « Wolzek » terriblement embarrassant on a proposé de voir Belzec, ce qui est absurde puisque dans le document PS-3868 il est précisé par Höss qu'il y avait « trois autres camps d'extermination dans le Gouvernement général ; Belzekx (*sic*), Treblinka et Wolzek » (« drei weitere Vernichtungslager in Generalgouvernement : Belzekx, Treblinka und Wolzek »). Cette Solution absurde est imposée par la « bible » des recherches exterminationnistes que constitue *The Holocaust / The Nuremberg Evidence* (Part One : Documents) édité par Yad Vashem à Jérusalem et par le Yivo Institute de New York en 1976 (voyez p. 334). Une solution encore moins acceptable a été proposée par le procureur Adalbert Rückerl en

note 5 de la page 37-38 de l'ouvrage que je cite, ci-dessus, dans ma note 29. Ce magistrat n'hésite pas à dire que Wolzek est... Sobibor ! On n'en finirait pas de citer les aberrations contenues dans les papiers que la justice militaire britannique a fait signer à Höss. Pour ne prendre ici qu'un seul autre exemple, Höss situe à Treblinka une installation de gazage par camions qu'il situera ensuite à Culmhof ! Les Anglais lui font dire « Treblinka » (NO-1210 et PS-3868) là où les Polonais lui font dire « Culmhof » (NO-4498 B) ; or la distance, à vol d'oiseau, est de près de 250 km entre Treblinka qui est à l'est de Varsovie et Kulmnof ou Chelmo-sur-Ner qui est à l'ouest de Varsovie. Jan Sehn a donc autorisé son prisonnier à nous faire des révélations sur la manière dont il avait été traité avant de bénéficier de l'hospitalité si enviable de la prison de Cracovie. Les Anglais l'ont sérieusement malmené et cela à tel point que Höss a dû, dit-il, signer un procès-verbal dont il ne connaissait pas le contenu. Il commence par écrire ceci dans sa confession aux Polonais de Cracovie : « Es wurde übel zugesetzt durch die Field-Security-Police. » (Je subis un traitement fâcheux de la part de la police de sécurité militaire britannique.) Et il ajoute : « Unter schlagenden Beweisen kam meine erste Vernehmung zustande. Was in dem Protokoll drin steht, weiss ich nicht, obwohl ich es unterschrieben habe. Doch Alkohol und Peitsche waren auch für mich zuviel. » (C'est sous arguments frappants que se déroula mon premier interrogatoire. Ce que contient le procès-verbal, je l'ignore, bien que je l'aie signé. L'alternance de l'alcool et du fouet était vraiment de trop, même pour moi.) Höss ajoute encore que, transféré quelques jours après à Minden-sur-Weser au centre principal des interrogatoires de la zone anglaise, il subit un traitement encore plus brutal de la part du procureur général anglais, un major. (« Dort wurde mir noch mehr zugesetzt durch den I. englischen Staatsanwalt, einem Major ».) Il dit que le régime de la prison correspondait à l'attitude du major. Pendant trois semaines il ne put ni se laver ni se raser. Pendant trois semaines il dut garder les menottes ! Transféré à Nuremberg, son séjour dans la maison d'arrêt lui fit l'effet d'une cure en sana : un séjour idéal en comparaison de ce qu'il avait connu. Mais les interrogatoires, menés par des Juifs exclusivement, furent terribles, d'un point de vue non pas physique mais psychologique. Ses interrogateurs ne lui laissaient aucun doute sur le sort qui l'attendait, notamment en Europe orientale. Transféré en Pologne, il connut à nouveau de terribles épreuves, mais soudain apparut le procureur et désormais Höss fut traité avec une surprenante prévenance (« anständig und entgegenkommend »). On trouvera tous ces détails dans les pages 145-147 de *Kommandant in Auschwitz* (voyez, ci-dessus, ma note 10). Ce que Höss ne mentionne pas, c'est le résultat de ces tortures physiques et morales subies avant sa livraison aux Polonais. Le 5 avril 1946, soit dix jours avant sa comparution devant le Tribunal de Nuremberg, on lui extorquait une stupéfiante déclaration sous serment (en américain : affidavit) qu'il signait bien qu'elle fût, non pas dans sa langue maternelle, mais... en anglais. C'est le document PS-3868. Devant le tribunal, le 15 avril 1946, le procureur américain (le procureur Amen) lut, en présence de Höss, le texte de cette déclaration. Les propos signés de Höss firent sensation. Quant à Höss, il frappa tout le monde par son « apathie » (*sic*). Ses réponses se limitaient pour la plupart à un « oui » lorsque le colonel Amen lui demandait si tout ce qu'il lisait était exact. Cette « apathie » fut qualifiée par les observateurs de « schizoïde » ou de termes approchants. Ces observateurs, acharnés contre Höss, ne se doutaient pas à quel point l'adjectif de « schizoïde », qu'ils voulaient insultant, était exact et reflétait une terrible réalité : Höss était dans un état second, il était « deux hommes à la fois », déchiré, hébété, scindé en deux ou presque : « schizoïde » en vérité comme peut l'être un homme physiquement et psychologiquement torturé et qui, comme il l'a dit dans sa confession, se demandait ce qu'il venait faire devant ce formidable tribunal. Il faut lire le texte du dialogue entre le colonel Amen et l'accusé Höss à la date du 15 avril 1946 dans le tome XI, p. 425 et suivantes, du grand procès de Nuremberg (références de l'édition française).

32. Sur les tortures systématiquement infligées par les Américains à leurs prisonniers allemands, on voudra bien se reporter dans l'index du livre d'A. R. Butz (*The Hoax...*) aux références concernant Justice Gordon Simpson ou Judge Charles F. Wennerstrum. Je recommande aussi un des plus beaux livres jamais écrits en faveur des droits de l'homme : *Mans-stein, His Campaign and His Trial*, par Sir Reginald Thomas Paget (London, Collins, 1951), doté d'une étonnante préface de Lord Hankey. À la page 109, Sir Paget mentionne que la commission d'enquête américaine Simpson/Van Roden/Laurenzen avait rapporté « entre autres choses que sur les 139 cas examinés il avait été découvert que 137 [soldats et officiers allemands] avaient eu leurs testicules détruits à jamais par les coups reçus de

l'équipe américaine d'investigation des crimes de guerre » (« reported among other things that of the 139 cases they had investigated 137 had their testicles permanently destroyed by kicks received from the American War Crimes Investigation team »).

33. Le D^r ingénieur Dürrfeld était le directeur temporaire de l'usine Buna à Auschwitz. Dans le document NI-034 on fait dire à Höss que le D^r Dürrfeld était au courant des gazages d'êtres humains à Birkenau et qu'il en parlait à ses collègues. Or, dans le document NI-11046, l'intéressé répond : « Je regrette d'avoir à dire que c'est par la radio et par les journaux que j'ai pour la première fois entendu parler [de ces gazages]. Je dois dire que c'est là une marque d'infamie pour le peuple allemand, cela je dois le dire. » (« It is a sorry fact that I heard of first through the radio and through newspaper reports. I must say that it is a brand of infamy for the German people, that I must say. ») Voyez également le document NI-9542 pour Otto Ambros ou le document NI-11631 pour Kurt Rosenbaum. Bien placés pour tout connaître de ce qu'il se passait à Auschwitz, ces deux hommes affirment n'avoir jamais rien su des gazages. Des internés aussi ont eu le courage d'écrire qu'ils n'avaient jamais vu de « chambre à gaz » à Auschwitz ou à Birkenau, bien qu'ils se soient trouvés tout près de l'endroit où ces « chambres » étaient censées se trouver. C'est le cas de Benedikt Kautsky, le social-démocrate autrichien d'origine juive. Il vécut sept ans en camp de concentration. Sa mère mourut à Birkenau le 8 décembre 1944, à l'âge de 80 ans passés. Dans *Teufel et Verdammte* (Wien, Verlag der Wiener Volksbuchhandlung, 1948), il écrit, p. 316, qu'il n'a personnellement pas vu ces « chambres à gaz » dans le camp. Cela ne l'empêche d'ailleurs pas de se livrer ensuite à une sorte de description de ce qu'il n'a pas vu. Il le fait sur la foi de ceux « qui ont vu ».

34. Je fais ici allusion à certains accusés du procès de Francfort (1963-1965), procès dont Hermann Langbein prétend avoir rendu compte dans *Der Auschwitz-Prozess*, ouvrage que je mentionne, ci-dessus, dans ma note 9. Franz Hofmann aurait employé l'expression de « aider à pousser » ; il l'aurait curieusement employée au pluriel : « haben wir [...] mitgeschoben » (p. 241). Hans Stark aurait aidé un infirmier à verser du gaz par une ouverture dans le toit de la « chambre à gaz » ; mais Stark est confus, très vague et le président donne l'impression surtout de lui faire réciter un texte (p. 439).

35. On devrait accorder la plus grande attention au 42^e et dernier tome des comptes rendus du grand procès de Nuremberg. Ce tome s'ouvre sur le très long document (153 pages) PS-862. Il s'agit d'une synthèse du colonel britannique Neave. Celui-ci avait été chargé de résumer une foule d'enquêtes réalisées dans les camps de prisonniers des Alliés. Il en ressort ce qui ressort également du document « Politische Leiter-54 » (p. 348) : Les 26 674 anciens *dirigeants politiques* interrogés ont déclaré que c'est seulement après la capitulation de mai 1945 qu'ils ont, pour la première fois, entendu parler d'une extermination de Juifs dans des camps appelés « d'extermination ». (« Sie von einer Vernichtung von Juden in sog. Vernichtungslagern erst nach der Kapitulation im Mai 1945 Kenntnis erhielten. »)

36. Dans une correspondance privée, M^e Robert Servatius, qui fut avocat au grand procès de Nuremberg (1945-1946) et qui défendit Adolf Eichmann au « procès de Jérusalem » (1961), m'a parlé de « prétendu gazage » et de « personnes prétendument gazées » (« der behaupteten Vergasung », lettre du 22 février 1975 ; « der in Auschwitz angeblich vergassten Personen », lettre, auparavant, du 21 juin 1974). Le célèbre avocat résume en une phrase la raison pour laquelle les avocats allemands se gardent bien de soulever devant un tribunal la question de l'existence des « chambres à gaz » : il semble, dit-il, que pour les défenseurs le problème de l'existence des chambres à gaz soit passé à l'arrière-plan par rapport à la question de la participation de leurs mandants aux prétendus gazages (« Anscheinend ist die Frage der Existenz von Gaskammern für die Verteidiger zurückgetreten, gegenüber der Frage der Beteiligung ihrer Mandanten an der behaupteten Vergasung »). On ne saurait mieux dire. L'avocat précisait en outre, en réponse à l'une de mes questions sur Eichmann, que ce dernier avait déclaré (à qui ? la lettre n'est pas claire sur ce point) n'avoir jamais vu de chambre à gaz, ni avoir eu connaissance de rapports à leur sujet (« Eichmann hat erklärt, dass er niemals eine Gaskammer gesehen habe oder dass ihm darüber berichtet worden sei » / lettre du 22 février 1975). Les sténogrammes du procès (consultables en plusieurs langues au Centre de documentation juive de Paris) prouvent qu'Eichmann n'a apparemment rien su des « chambres à gaz », sinon ce qu'il en avait lu

en prison dans la « confession » de Höss (voyez la séance du 19 avril 1946, cotes JI-MJ à 02 RM).

37. C'est à la télévision française que M^e Albert Naud, visiblement ému, devait faire cette déclaration impromptue (Antenne 2, « L'huile sur le feu », émission de Philippe Bouvard, octobre 1976).

38. Cet avocat complaisant était M^e Anton Reiners, de Francfort.

39. Raul Hilberg, *The Destruction of the European Jews*, Chicago, Quadrangle Books, 1961 et 1967 ; Gerald Reitlinger, *The Final Solution*, 2^e éd., London, Vallentine, Mitchell, 1968 ; H. G. Adler, *Der Verwaltete Mensch*, Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), 1974 ; Hermann Langbein, *Menschen in Auschwitz*, Wien, Europa Verlag, 1974 ; Olga Wormser-Migot, *le Système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, Presses universitaires de France, 1968 ; le *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, par Serge Klarsfeld (B.P. 137-16, 75763 Paris cedex 16), 1978.

40. Extrait de ce que les Allemands nomment « Bormann Vermerke ». La partie finale de ces « Bormann Vermerke » a été publiée en France sous le titre de *le Testament politique de Hitler*, version française et présentation de François Genoud, Paris, Arthème Fayard, 1959, pp. 71-72.

41. « Dass sie deshalb [ihre Konfession] verfolgt worden waren, wie ich glaubte, liess manchmal meine Abneigung gegenüber ungünstigen Aeusserungen über sie fast zum Abscheu werden. » (*Mein Kampf*, München, Zentralverlag der N.S.D.A.P., 1942, p. 55). « Die grossen Meister der Lüge » (les grands maîtres du mensonge) est un mot de Schopenhauer, repris par Hitler, p. 253 de *Mein Kampf*.

42. Déclaration publiée dans le *Jewish Chronicle* du 8 septembre 1939, p. 1.

43. *Daily Express*, 24 mars 1933, p. 1.

44. « Nach Beendigung des Krieges werde er [Hitler] sich rigoros auf den Standpunkt stellen, dass er Stadt für Stadt zusammenschlage, wenn nicht die Drecksjuden rauskämen und nach Madagaskar oder einem sonstigen jüdischen Nationalstaat abwanderten. » (Henry Picker, *Hitlers Tischgespräche im Führerhauptquartier 1941-1942*, H. von Percy Ernst Schramm [...], Stuttgart, 1963, p. 471).

45. Les textes et les faits abondent qui prouvent que les autorités allemandes interdisaient et réprimaient ces excès, même quand les Juifs pouvaient en être les victimes. Je ne citerai qu'un texte et deux faits. Ce texte est celui du général von Roques daté du 29 juillet 1944, sur le front russe (document NOKW-1620). Quant aux faits, ils sont rapportés dans le document OKW-501. Voici le premier fait : au printemps de 1944, à Budapest, un lieutenant tue une Juive qui voulait le dénoncer parce qu'il lui avait volé, avec certains de ses hommes, quelques-uns de ses biens. Un tribunal militaire allemand le condamne à mort et il est passé par les armes, tandis que plusieurs de ses hommes de troupe et sous-officiers sont condamnés à de longues peines de prison. Voici le second fait : près de Rostov (U.R.S.S.), deux soldats sont condamnés à mort par un tribunal militaire allemand (et exécutés ?) pour avoir tué l'unique habitant juif d'un village. On trouve ces exemples et bien d'autres faits du même genre dans le 42^e et dernier tome des comptes rendus du grand procès de Nuremberg. Malheureusement, ce tome est quasiment ignoré de tout le monde. Il est notamment ignoré par les magistrats qui se permettent d'invoquer « ce qui a été établi à Nuremberg » mais ne prennent pas assez le soin de relire les documents pourtant établis par les **vainqueurs** ayant à juger les **vaincus**. L'historien peut d'autant moins se permettre cette légèreté qu'il sait que ces vainqueurs-là ont commis deux très graves malhonnêtetés : 1^o Ils ont eux-mêmes procédé au tri des documents sans y associer la défense ; 2^o Ils ont procédé à un tri de ce tri en publiant les 42 tomes sans inclure des pièces déposées par la défense. Il faut bien savoir qu'aujourd'hui encore, près de 35 ans après la guerre, les Alliés maintiennent au secret une formidable quantité de documents dont on peut penser qu'ils ont prélevé déjà tout ce qui, à leurs yeux, pouvait accabler l'Allemagne. Imagine-t-on

l'Himalaya de « crimes de guerre » qu'avec de tels procédés on pourrait faire juger par un « tribunal militaire international » formé de **vaincus** ayant à juger leurs **vainqueurs** ? Mais, pour en revenir à la question des « excès » ou « crimes de guerre », je me permets de suggérer que l'armée allemande et, en particulier le corps des S.S., a été redoutablement dure à la fois dans le combat et dans les mesures de police dues à la guerre de partisans, mais qu'elle a été, d'une certaine façon, moins redoutable pour les civils non combattants que beaucoup d'autres armées. Plus une armée est disciplinée et tenue en mains et moins, en principe, les populations civiles en auront à craindre des excès de toutes sortes. À ce point de vue, des bandes de partisans, quelque sympathie qu'on puisse éprouver pour la cause qu'elles sont censées défendre, sont presque toujours redoutables pour la population civile.

46. Cette livraison fut qualifiée du nom de « Operation Keelhaul ». Voyez *The Hoax* d'Arthur R. Butz, pp. 248-249. Le terme de « Keelhaul » est parlant ; ce verbe anglais signifie : « infliger le châtimement de la cale humide à quelqu'un, ou le haler d'un côté à l'autre du navire en le faisant passer sous la quille ».

47. Je signale qu'à la même époque, et cela sans aucune excuse militaire, la ségrégation raciale à l'encontre des Noirs (parfois dénoncée dans les journaux français de la « collaboration ») sévissait chez nos alliés américains et sud-africains.

48. Discours prononcé à Posen le 6 octobre 1943, p. 169 de *Discours secrets* d'Heinrich Himmler, Paris, Gallimard, 1978. Il s'agit de la traduction française de *Geheimreden 1933 bis 1945 und andere Ansprachen*, Propyläen Verlag, 1974. Cet ouvrage est à utiliser avec précaution et surtout sa traduction en français.

49. Le texte du « Madagaskar Projekt » est peu connu. On le trouve au Centre de documentation juive contemporaine de Paris. Il porte la cote 172 de la police d'Israël (Quartier général, 6^e bureau). Il semble que ce document n'ait été mis au jour qu'en 1961 à l'occasion du procès d'Adolf Eichmann. Il se compose d'une lettre de Theodor Dannecker, du 15 août 1940, adressée au secrétaire de légation Rademacher et du rapport lui-même qui paraît être, d'ailleurs, un brouillon ni signé, ni daté. Sa cote au C.D.J.C. de Paris est DXII-172.

50. Voyez la lettre de Rademacher à l'ambassadeur Bielfeld en date du 10 février 1942 (document NG-5770).

51. « Solution d'ensemble » (« Gesamtlösung ») et « solution finale » (« Endlösung ») sont les deux termes interchangeables employés par Göring dans sa fameuse lettre du 31 juillet 1941 adressée à R. Heydrich. Les exterminationnistes ont épilogué à perte de vue sur cette très courte lettre (document PS-710) et, en particulier, sur ces deux mots de Göring. Ils ont d'autant plus spéculé sur ce texte qu'ils l'ont – du moins pour certains d'entre eux – cyniquement amputé de la première moitié de sa première phrase où se trouvait une claire et nette explication du sens qu'il faut donner à ces deux mots. Ces deux mots, qui n'en font qu'un, impliquent **émigration** ou **évacuation** (« Auswanderung oder Evakuierung »). Gerald Reitlinger se permet de citer intégralement la petite lettre en plaçant tout au début du texte trois points de suspension. Le lecteur de Reitlinger voit donc qu'il manque le début de la phrase qu'il va lire et il est conduit à penser qu'il n'y a certainement rien d'important dans le fragment qui manque. Il est difficile d'agir plus malhonnêtement que Reitlinger ! (Voyez Gerald Reitlinger, *Die Endlösung* « The Final Solution », traduction de l'anglais en allemand par J. W. Brügel, 4^e édition revue et corrigée, Berlin, Colloquium Verlag, 1961, p. 92.) On trouvera le texte, non amputé, à la page 32 du remarquable ouvrage de Wilhelm Stäglich : *Der Auschwitz Mythos. Legende oder Wirklichkeit* ? Tübingen, Grabert Verlag, 1979, Wilhelm Stäglich est cet ancien magistrat de Hambourg qui subit une incessante persécution depuis 1973 à cause de ses convictions révisionnistes.

52. On trouve mention de ces naissances dans le « calendrier » des *Cahiers d'Auschwitz*, édités par le musée d'État d'Oświęcim, en particulier dans les cahiers 7 et 8. Les Allemands tenaient registre de toutes les naissances, y compris juives. Ils tenaient registre de tout. Chaque opération chirurgicale, par exemple, était notée avec le nom de l'interné, son numéro matricule, l'objet et le résultat de l'opération (en latin), la date, la signature du chi-

rurgien. Aux crématoires, l'extraction d'une dent en or à un cadavre faisait l'objet d'un rapport (Meldung) circonstancié. Ce dernier point, à lui seul, rend absurde la légende des massacres en masse avec arrachage des dents en or sur une échelle quasi industrielle.

53. J'ai personnellement fait une enquête minutieuse sur les exécutions sommaires réalisées par les résistants dans une petite région de France ; j'ai eu la surprise de constater que les communautés tziganes avaient payé un lourd tribut en morts, non pas du fait des Allemands mais du fait des résistants. Cette enquête ne peut actuellement être publiée en France.

54. Sur l'existence d'une école de maçons, voyez, par exemple, le témoignage de Franz Hofmann dans l'ouvrage d'Hermann Langbein, *Der Auschwitz-Prozess*, p. 236. Sur les équipes d'apprentis (Lehrlings-Kommandos), voyez le témoignage du détenu Curt Posener dans le document NI-9808.

55. Georges Wellers, *l'Étoile jaune à l'heure de Vichy. De Drancy à Auschwitz*, Paris, 1973, pp. V, 4, 5, et 7.

56. La distance de Drancy à Auschwitz (1250 km) était couverte, en général, en deux jours.

57. Je ne peux que renvoyer ici aux cas de Maurice Bardèche, Paul Rassinier, Manfred Röder, Thies Christophersen, Wilhelm Stäglich, J. G. Burg (Juif), Hellmut Diwald, Udo Walendy, Arthur R. Butz et à mon propre cas. Rien ne manque : prison, violences physiques, amendes, incendie criminel, carrières brisées, incroyables décisions de justice, calomnies pures, exil forcé. Pas une association défendant la liberté d'expression, pas un seul groupe d'écrivains n'a élevé la moindre protestation contre les stupéfiants procédés du groupe Springer à l'égard soit de David Irving, soit du professeur d'université Hellmut Diwald. Dans ce concours de persécutions, l'Allemagne arrive incontestablement en tête. La France vient en seconde position. L'Afrique du Sud n'en est pas loin.

58. Cette décision date du 17 mai 1979 (Bundesprüfstelle für jugendgefährdende Schriften, Entscheidung Nr. 2765). L'expert choisi a été le procureur Adalbert Rückerl. Ce dernier était juge et partie puisqu'il se trouve avoir consacré sa vie et certains de ses ouvrages à défendre une thèse (celle de l'extermination) qu'Arthur R. Butz considère, ainsi que moi-même, comme erronée. Le texte du jugement est de 55 pages. Ce texte apparaîtra sans doute dans quelques années comme un monument d'incompétence historique. Le président du tribunal était Rudolf Stefen. Le professeur Konrad Jentzsch représentait l'art (Kunst) ; l'écrivain Bernhard Ohsam, la littérature ; Günther Roland, le corps professoral (Lehrerschaft) ; le prélat D' Hermann, les églises ; etc.

59. Ce fut mon cas à Lyon le 29 janvier 1978 au colloque national sur « Églises et chrétiens de France dans la Deuxième Guerre mondiale ».

60. Parmi les 42 tomes des comptes rendus (tronqués) du grand procès de Nuremberg, voyez le tome III, pp. 574-575 de l'édition française, et lisez le document PS-2738 (déclaration sous serment – affidavit – de W. Höttl).

61. Pages 120-122, 125, 128, 136, 141, 149 et 157, sous le titre de : « Nahum Goldmann : au nom d'Israël ». M. Goldmann dit que ces colossales réparations « constituent une innovation extraordinaire en matière de droit international ». Elles étaient contraires à la constitution allemande. Il a dicté ses conditions à Adenauer en 1950. Il a obtenu 80 milliards de DM, soit 10 à 14 fois plus que la somme d'abord espérée. Il dit : « Sans les réparations allemandes [...], Israël n'aurait pas la moitié de son infrastructure actuelle [1978] : tous les trains en Israël sont allemands, les bateaux sont allemands, ainsi que l'électricité, une grande part de l'industrie... sans même parler des pensions individuelles versées aux survivants [...]. Certaines années, les sommes d'argent qu'Israël recevait de l'Allemagne dépassaient le montant des collectes du judaïsme international – les multipliant par deux ou par trois. » Le jeune contribuable allemand de 1979, qui n'est pour rien dans la guerre de 1939-45, paie, bien entendu sa part.

Document II

Le *Journal* d'Anne Frank est-il authentique ?

par

Robert Faurisson

1. « Le *Journal* d'Anne Frank est-il authentique ? » Depuis deux ans cette question est inscrite au programme officiel de mon séminaire de « Critique de textes et documents ». (Ce séminaire est réservé à des étudiants de 4^e année, déjà pourvus d'une licence.)

2. « Le *Journal* d'Anne Frank est une supercherie. » Telle est la conclusion de nos études et de nos recherches. Tel est le titre du livre que je publierai.

3. Pour étudier la question posée et lui trouver une réponse, j'ai procédé aux investigations suivantes :

[Chapitre premier] Critique interne : le texte même du *Journal* (texte hollandais) recèle une quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables. (Alinéas 4-12.)

[Chapitre II] Étude des lieux à Amsterdam : d'une part, les impossibilités matérielles, et, d'autre part, les explications forgées par le père d'Anne Frank

compromettent gravement ce dernier. (Alinéas 13-17 avec, en annexe n° 1, des documents photographiques.)

[Chapitre III] Audition du principal témoin : M. Otto Frank ; cette audition s'est révélée accablante pour le père d'A. Frank. (Alinéas 18-47.)

[Chapitre IV] Examen bibliographique : de curieux silences et de curieuses révélations. (Alinéas 48-55.)

[Chapitre V] Retour à Amsterdam pour une nouvelle enquête : l'audition des témoins se révèle défavorable à M. Frank ; la vérité probable (Alinéas 56-63.)

[Chapitre VI] Le « dénonciateur » et l'arrestateur des Frank : pourquoi M. Frank a-t-il voulu leur assurer un tel anonymat ? (Alinéas 64-71, avec annexe n° 2 : « Confidentiel ».)

[Chapitre VII] Confrontation entre le texte hollandais et le texte allemand : voulant trop en faire, M. Frank s'est trahi ; il a signé une supercherie littéraire. (Alinéas 72-103.)

CHAPITRE PREMIER

4. **Critique interne** : le texte même du *Journal* (texte hollandais) recèle une quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables.

5. Prenons l'exemple des bruits. Les clandestins, nous dit-on, ne doivent pas faire le moindre bruit. C'est au point que, s'ils toussent, ils prennent vite de la codéine. Les « ennemis » pourraient les entendre. Les murs sont tellement « minces » (25 mars 43). Ces « ennemis » sont très nombreux : Lewin qui connaît l'immeuble « comme sa poche » (1^{er} octobre 42) les hommes du magasin, les clients, les livreurs, le facteur, *la femme de ménage*, *le gardien de nuit* Slagter, les plombiers, le « service d'hygiène », le comptable, la police qui multiplie les perquisitions, les voisins proches ou éloignés, le propriétaire, etc. Il est donc invraisemblable et même inconcevable que M^{me} Van Daan ait pour habitude de passer l'*aspirateur* chaque jour à 12 h 30 (5 août 43). Les aspirateurs de l'époque étaient, de plus, particulièrement bruyants. Je demande : « Comment cela est-il concevable ? » Ma question n'est pas de pure forme. Elle n'est pas oratoire. Elle n'a pas pour but de manifester un étonnement. Ma question est une question. Il faut y répondre. Cette question pourrait être suivie de quarante autres questions concernant les bruits. Il faut expliquer, par exemple, l'usage d'un *réveille-matin* (4 août 43). Il faut expliquer de bruyants *travaux de menuiserie* : suppression de marches de bois, transformation d'une porte en armoire tournante (21 août 42), fabrication d'un lustre en bois (7 décembre 42). Peter fend du bois au grenier devant la fenêtre ouverte (23 février 44). Il est question de fabriquer avec le bois du grenier « des étagères et autres charmantes bricoles » (11 juillet 42). Il est même question de construire au grenier... « un cagibi » pour y travailler (13 juillet 43). Il y a le bruit presque constant de la *radio*, des *portes claquées*, des « *cris interminables* » (6 décembre

Les bruits.

1943), les *disputes*, les *cris*, les *hurlements*, un « *fracas de jugement dernier* » (9 novembre 42), « Un *vacarme* s'ensuivit [...] J'étais pliée en deux de *rire* » (10 mai 44). L'épisode rapporté le 2 septembre 1942 est inconciliable avec la nécessité d'être silencieux et discret. On y voit les clandestins à table. Ils *bavardent* et *rient*. Tout à coup un *sifflement perçant* se fait entendre. Et on entend la voix de Peter qui *crie*, par le tuyau du poêle, qu'il ne descendra certainement pas. M. Van Daan se lève, sa serviette tombe et, le visage en feu, il *crie* : « C'en est assez. » Il monte au grenier et là, *coups et frappements de pieds*. L'épisode rapporté le 10 décembre 1942 est du même genre. On y voit M^{me} Van Daan soignée par le dentiste Dussel. Celui-ci lui touche, de son crochet, une dent malade. M^{me} Van Daan lance alors « *des sons invraisemblables* ». Elle essaye d'arracher le petit crochet. Le dentiste regarde la scène, les mains sur les hanches. Les autres spectateurs sont tous pris de « *fou rire* ». Anne, au lieu de manifester la moindre angoisse devant ces cris ou ce fou rire, déclare : « Ça, c'était vache, car je suis sûre que j'aurais crié encore bien plus fort qu'elle. »

Les rideaux, les ordures, la fumée, la nourriture, etc.

6. Les remarques que je fais ici à propos des bruits, je pourrais les répéter à propos de *toutes* les réalités de la vie matérielle et morale. Le *Journal* présente même cette particularité que pas un domaine de la vie qui y est vécue n'échappe à la règle d'in vraisemblance, d'incohérence, d'absurdité. Dès leur arrivée dans leur cachette, les Frank, pour cacher leur présence, *installent des rideaux*. Or, installer des rideaux à des fenêtres qui n'en possédaient pas jusqu'alors, n'est-ce pas le meilleur moyen de signaler son arrivée ? N'est-ce pas le cas, en particulier, si ces rideaux sont faits de pièces « *bigarrées* » (11 juillet 42) ? Pour ne pas trahir leur présence, les Frank brûlent leurs *ordures*. Mais, ce faisant, ils signalent leur présence par la *fumée* qui s'échappera du toit d'une demeure qui est censée être inhabitée ! Ils font du feu pour la première fois le 30 octobre 1942, alors qu'ils sont arrivés dans les lieux le 6 juillet. *On se demande ce qu'ils ont pu faire des*

ordures de 116 jours d'été. Je rappelle, d'autre part, que les apports de nourriture sont énormes. En régime normal, les clandestins et leurs hôtes, consomment chaque jour huit petits déjeuners, huit à douze déjeuners et huit dîners. En neuf passages du livre, on fait allusion à une nourriture mauvaise, médiocre ou insuffisante. Ailleurs, la nourriture est abondante et « délicieuse ». Les Van Daan « dévorent » et Dussel « absorbe des quantités énormes » de nourriture (9 août 43). On fabrique sur place des saucisses et des saucissons, des conserves de fraises et des confitures en bocaux. Eau-de-vie ou alcool, cognac, vins et cigarettes ne semblent pas non plus manquer. Le café est si peu rare qu'on ne comprend pas que l'auteur, énumérant (23 juillet 43) ce que chacun voudra faire le jour où il pourra quitter la cachette, dise que le vœu le plus cher de M^{me} Frank sera d'avoir une tasse de café. Voici, d'autre part, en février 1944 – le terrible hiver 44 – l'inventaire des réserves disponibles pour les seuls clandestins, à l'exclusion de tout cohabitant ami ou « ennemi » : 30 kg de blé, à peu près 30 kg de haricots et 10 livres de pois, 50 boîtes de légumes, 10 boîtes de poisson, 40 boîtes de lait, 10 kg de lait en poudre, 3 bouteilles d'huile, 4 bocaux de beurre salé, 4 *idem* de viande, 2 bouteilles de fraises, 2 bouteilles de framboises à la groseille, 20 bouteilles de tomates, 10 livres de flocons d'avoine, 8 livres de riz. Il entre, à d'autres moments, des sacs de légumes pesant chacun... 25 kg, ou encore un sac de 19 livres de petits pois frais (8 juillet 44). Les livraisons sont faites par le « gentil marchand de légumes ». Et cela « toujours à l'heure du déjeuner » (11 avril 44). C'est invraisemblable. Comment, dans une ville par ailleurs décrite comme affamée, un marchand de légumes peut-il, en plein jour, quitter sa boutique avec de pareils chargements pour aller les déposer dans un immeuble situé dans un quartier animé ? Comment ce marchand pouvait-il éviter, dans son propre quartier (il était « du coin »), la rencontre de ses clients normaux pour qui, en ces temps de disette, il devait normalement être un personnage qu'on recherche et qu'on sollicite ? Il y a bien d'autres mystères à propos des autres marchandises

et de la manière dont elles parviennent dans la cachette. Pour les fêtes et les anniversaires des clandestins, les cadeaux abondent : œillets, pivoines, narcisses, jacinthes, pots de fleurs, gâteaux, livres, sucreries, briquet, bijoux, nécessaire à raser, jeu de roulette, etc. Je signalerais à ce propos une véritable prouesse réalisée par Elli. Celle-ci trouve le moyen d'offrir des raisins le 23 juillet 1943. Je dis bien : des raisins, à Amsterdam, un 23 juillet. On nous en indique même le prix : 5 florins le kg.

La porte-armoire.

7. L'invention de la « porte-armoire » est une absurdité. En effet, la partie de l'immeuble qui est censée abriter les clandestins existait bien avant leur arrivée. Donc installer une armoire, c'est signaler, sinon une présence, du moins un changement dans cette partie de l'immeuble. Cette transformation des lieux – accompagnée du bruit des travaux de menuiserie – ne pouvait échapper aux « ennemis » et, en particulier, à la femme de ménage. Et ce prétendu « subterfuge », destiné à égarer la police en cas de perquisition, est bien propre, au contraire, à lui donner l'éveil. (« Il y a beaucoup de perquisitions à cause des vélos cachés », dit Anne le 21 août 1942 et c'est pour cette raison que la porte d'entrée de la cachette a été ainsi dissimulée.) La police, ne trouvant pas de porte d'accès au bâtiment qui sert de cachette, s'étonnerait de cette étrangeté et découvrirait vite qu'on a voulu la tromper, puisqu'elle se trouverait devant un bâtiment d'habitation sans accès !

Les fenêtres, l'électricité, le cambriolage, etc.

8. Invraisemblances, incohérences, absurdités fourmillent également à propos des points suivants : les *fenêtres* (ouvertes et fermées), l'*électricité* (allumée et éteinte), le *charbon* (prélevé sur le tas commun sans que les « ennemis » s'en rendent compte), les ouvertures et fermetures de *rideaux* ou *camouflages*, l'usage de l'*eau* et des *cabinets*, les moyens de faire la *cuisine*, les mouvements des *chats*, les *déplacements* de l'avant-maison vers l'arrière-maison (et vice-versa), le comportement du *gardien de nuit*, etc. La longue lettre du 11 avril 1944 est particulièrement absurde. Elle rapporte une affaire

de *cambriolage*. Soit dit en passant, la police nous y est montrée s'arrêtant devant la « porte-armoire », en pleine nuit, sous la lumière électrique, à la recherche des cambrioleurs qui se sont livrés à une effraction. Elle donne des secousses à la « porte-armoire ». Ces policiers, accompagnés du gardien de nuit, ne s'aperçoivent de rien et ne cherchent pas à pénétrer dans l'arrière-maison ! Comme dit Anne : « Dieu doit nous avoir particulièrement protégés ! »

9. Le 27 février 1943, on nous dit que le *nouveau propriétaire* n'a heureusement pas insisté pour visiter l'arrière-maison. Koophuis lui a dit qu'il n'avait pas la clé sur lui et ce nouveau propriétaire, pourtant accompagné d'un *architecte*, n'a pas examiné sa nouvelle acquisition ni ce jour-là, ni un autre jour.

Le nouveau propriétaire et l'architecte.

10. Quand on a toute une année pour se choisir une cachette (voy. 5 juillet 42), choisit-on son *bureau* ? Y amène-t-on sa famille ? Et un *collègue* ? Et la famille de ce collègue ? Choisit-on ainsi un endroit plein d'« ennemis » et où la police et les Allemands viendront automatiquement vous chercher s'ils ne vous trouvent plus à votre domicile ? Ces Allemands, il est vrai, ne sont guère curieux. Le 5 juillet 1942 (un *dimanche*), le père Frank (à moins que ce ne soit Margot ?!) a reçu une « *convocation* » des S.S. (voy. la lettre du 8 juillet 1942). Cette « convocation » n'aura pas de suite. Margot, recherchée par les S.S., se rend vers la cachette à *bicyclette*, et cela le 6 juillet, alors que, d'après la lettre du 20 juin, les Juifs se sont vu confisquer leurs bicyclettes depuis un certain temps.

Se cacher avec sa famille à son bureau.

11. Pour contester l'authenticité du *Journal*, on pourrait invoquer des arguments d'ordre psychologique, littéraire et historique. Je m'en abstiendrai ici. Je ferai simplement remarquer que les absurdités matérielles sont si graves et si nombreuses qu'elles ont une répercussion d'ordre psychologique, littéraire et historique.

Trop d'absurdités matérielles.

Des « ronds carrés », en quelque sorte.

12. Il ne faudrait pas attribuer à l'*imagination* de l'auteur ou à la *richesse de sa personnalité* des choses qui sont, en réalité, *inconcevables*. Est inconcevable « ce dont l'esprit ne peut se former aucune représentation parce que les termes qui le désignent enveloppent une impossibilité ou une contradiction, par exemple : *un rond carré* ». Celui qui dit qu'il a vu un rond carré, dix ronds carrés, cent ronds carrés ne témoigne ni d'une imagination fertile, ni d'une riche personnalité. Car, en fait, ce qu'il dit et rien sont exactement la même chose. Il fait la preuve de sa pauvreté d'imagination. C'est tout. Les absurdités du *Journal* sont celles d'une pauvre imagination qui se développe en dehors d'une expérience vécue. Elles sont dignes d'un mauvais roman ou d'un pauvre mensonge. Toute personnalité un tant soit peu riche renferme ce qu'il est convenu d'appeler des contradictions psychologiques, morales ou mentales. Je m'abstiendrai de démontrer ici que la personnalité d'Anne ne renferme rien de tel. Sa personnalité est fabriquée et invraisemblable tout comme l'expérience que le *Journal* est censé relater. D'un point de vue historique, je ne serais pas étonné qu'une étude des journaux hollandais, de la radio anglaise et de la radio hollandaise de juin 1942 à août 1944, ne nous prouve une supercherie de la part de l'auteur réel du journal. Le 9 octobre 1942, Anne parle déjà de « chambre à gaz » (texte hollandais : « vergas-sing ») !

CHAPITRE II

13. **Étude des lieux à Amsterdam** : d'une part, les impossibilités matérielles et, d'autre part, les explications forgées par le père d'Anne Frank compromettent gravement ce dernier.

14. Quiconque vient de lire le *Journal*, ne peut normalement que recevoir un choc en découvrant la « Maison Anne Frank ». Il découvre une « maison de verre » qui est visible et observable de toutes parts et accessible de ses quatre côtés. Il découvre aussi le plan de la maison, tel qu'il est reproduit dans le livre par les soins d'Otto Frank, constitue un maquillage de la réalité. Otto Frank s'était bien gardé de dessiner le rez-de-chaussée et il s'était bien gardé de nous dire que la courette de séparation entre l'avant-maison et l'arrière-maison n'avait que 3,70 m de largeur. Il s'était surtout bien gardé de nous signaler que cette même courette est commune à la « Maison Anne Frank » (263, Prinsengracht) et à la maison située à droite quand on regarde la façade (265, Prinsengracht). Grâce à toute une série de fenêtres et de portes-fenêtres, les gens du 263 et ceux du 265 vivaient et se déplaçaient sous les yeux et sous le nez (odeurs de cuisine !) de leurs voisins respectifs. Les deux maisons n'en font qu'une. D'ailleurs, le musée regroupe aujourd'hui les deux immeubles. *De plus, l'arrière-maison avait son propre accès grâce à une porte donnant, par derrière, sur un jardin.* Ce jardin est commun au 263 Prinsengracht et aux gens d'en face, habitant au 190 Keizersgracht. (Quand on est dans le musée, on voit fort distinctement ces gens du 190 et, d'ailleurs, de bien d'autres numéros de Keizersgracht.) De ce côté (côté jardin) et de l'autre côté (côté canal), j'ai dénombré deux cents fenêtres d'immeubles anciens par lesquelles on avait vue sur la « Maison Anne Frank ». Même les habitants du 261 Prinsengracht pouvaient avoir accès, par les toits, au 263. C'est une dérision que de laisser croire à la moindre possibilité d'une vie réellement clandestine en ces lieux. Je dis cela en tenant compte, bien entendu, des transformations apportées aux

Une maison de verre accessible de partout, visible de tous ; des voisins à demeure.

lieux depuis la guerre. À dix visiteurs successifs, j'ai demandé, en montrant la vue sur le jardin, comment Anne Frank avait pu vivre ici cachée avec les siens pendant vingt-cinq mois. Après un moment de surprise (car les visiteurs de musée vivent généralement dans une sorte d'état d'hypnose), chacun des dix visiteurs successifs s'est rendu compte, en quelques secondes, de cette totale impossibilité. Les réactions ont été variables : chez les uns, consternation ; chez d'autres, éclat de rire (« My God ! »). Un visiteur, sans doute froissé, m'a dit : « Ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux laisser les gens à leurs rêves ? » Personne n'a soutenu la thèse du *Journal*, et cela malgré quelques pitoyables explications fournies par les prospectus ou par les inscriptions du musée.

**Des explications
absurdes.**

15. Les explications sont les suivantes : 1^o Les « ennemis » se trouvant dans une des pièces de l'avant-maison croyaient que les fenêtres qui donnaient sur la courette donnaient directement sur le jardin ; ils ignoraient ainsi l'existence même d'une arrière-maison ; et, s'ils ignoraient cela, c'est que les fenêtres étaient occultées de papier noir, pour assurer la conservation des épices entreposées ; 2^o Les Allemands, quant à eux, n'auraient jamais pensé à l'existence d'une arrière-maison « vu qu'ils ne connaissent pas ce genre de maison » ; 3^o La fumée du poêle « n'attirait pas l'attention vu que dans le temps cette pièce (où il se trouvait) servait de laboratoire à la petite usine, où un poêle devait également brûler tous les jours ». Les deux premières de ces trois explications proviennent d'une publication de 36 pages, sans titre et sans date, imprimée par Koersen, Amsterdam. La dernière vient du prospectus de 4 pages, disponible à l'entrée du musée. Le contenu de ces deux imprimés a reçu l'aval de M. Otto Frank. Or, dans les trois cas, ces explications n'ont pas la moindre valeur. L'arrière-maison était visible et palpable de cent façons par le rez-de-chaussée (interdit à la visite), par le jardin, par des couloirs de communication sur quatre niveaux, par les deux fenêtres du bureau sur cour, par les immeubles voisins. Certains des « ennemis »

devaient même s'y rendre pour satisfaire leurs besoins naturels puisqu'il n'y avait rien pour cela dans l'avant-maison. Le rez-de-chaussée de la maison du fond recevait même des clients de la firme. Quant à la « petite usine » qui aurait existé « dans le temps », en plein cœur de ce quartier résidentiel et commerçant, elle serait restée au moins deux ans sans cracher de fumée, puis, soudain, le 30 octobre 1942, elle se serait remise à cracher de la fumée. Et quelle fumée ! Jour et nuit ! Hiver comme été, canicule ou pas. À la vue de tous (et, en particulier, d'« ennemis » comme Lewin qui avait là autrefois son laboratoire de chimiste), la « petite usine » se serait remise en marche ! Mais pourquoi M. Otto Frank s'est-il ingénié à trouver cette explication, vu que, par ailleurs, l'arrière-maison est déjà décrite comme une sorte de maison-fantôme ?

16. En conclusion de ce point, je dirais que, si je ne me trompe en refusant toute valeur à ces « explications », nous avons le droit d'affirmer : 1° Que des faits très graves pour M. Otto Frank restent sans explication ; 2° Que M. Otto Frank est capable d'affabulations et même d'affabulations grossières et médiocres, comme celles précisément que j'ai signalées dans ma lecture critique du *Journal*. Je demande à mon lecteur de retenir cette conclusion. Il verra plus loin quelle réponse m'a personnellement faite M. Otto Frank, en présence de sa femme.

Affabulations de M. Frank.

17. Pour la documentation photographique concernant la « Maison Anne Frank », voyez la pièce intitulée : annexe n° 1.

CHAPITRE III

18. Audition du principal témoin : M. Otto Frank. Cette audition s'est révélée accablante pour le père d'Anne Frank.

Une audition de neuf heures en deux jours.

19. J'avais fais savoir à M. Otto Frank que je préparais avec mes étudiants une étude sur le *Journal*. Je lui avais précisé que ma spécialité était la « critique de textes et documents » et que j'avais besoin d'un entretien prolongé. Cet entretien, M. Otto Frank me l'a accordé avec empressement et c'est ainsi que j'ai été reçu à son domicile de Birsfelden, banlieue de Bâle, d'abord le 24 mars 1977, de 10 h à 13 h, puis de 15 h à 18 h et, enfin, le lendemain, de 9 h 30 à 12 h 30. En vérité, le lendemain, rendez-vous avait été fixé dans une banque de Bâle. M. Frank tenait à retirer d'un coffre, en ma présence, ce qu'il appelait les manuscrits de sa fille. Notre entretien s'est donc poursuivi ce jour-là en partie à la banque, en partie sur le chemin du retour vers Birsfelden et, en partie, à nouveau, au domicile de M. Frank. Tous les entretiens qui ont eu lieu à son domicile se sont déroulés en présence de sa femme (sa seconde femme, puisque la première est morte en déportation, du typhus semble-t-il, ainsi que Margot, ainsi que Anne). Dès la première minute de notre entretien, j'ai déclaré de but en blanc à M. et M^{me} Frank que j'avais des doutes sur l'authenticité du *Journal*. M. Frank n'en a marqué aucune surprise. Il s'est déclaré prêt à me fournir tous les renseignements que je désirerais. J'ai été frappé, durant ces deux journées, par l'extrême amabilité de M. Frank. Malgré son âge – quatre-vingt-huit ans – il n'a jamais pris prétexte de sa fatigue pour écourter notre entretien. Dans le *Journal*, il est décrit comme un homme plein de charme (voy. 2 mars 44). Il inspire confiance. Il sait aller au devant de désirs inexprimés. Il s'adapte remarquablement aux situations. Il adopte volontiers une argumentation à base de sentiments. Il parle beaucoup de tolérance et de compréhension. Je ne l'ai vu qu'une seule fois perdre tout sang-froid et se montrer même intransigeant et violent : c'est à propos de la cause sioniste,

qui doit lui paraître sacrée. C'est ainsi qu'il m'a déclaré qu'il ne mettrait plus jamais les pieds sur le sol de France, puisque, à son avis, la France ne s'intéresse plus qu'au pétrole arabe et se moque d'Israël. Sur trois points seulement M. Frank allait manquer à sa promesse de répondre à mes questions. Il est intéressant de savoir que ces trois points sont les suivants : 1^o adresse d'Elli, en Hollande ; 2^o moyens de retrouver la trace de l'employé de magasin appelé V.M. dans le livre (et dont je savais qu'il s'appelait probablement Van Maaren) ; 3^o moyens de retrouver l'Autrichien Karl Silberbauer qui avait arrêté les clandestins, le 4 août 1944.

20. Pour ce qui est d'Elli, M. Frank me déclarait qu'elle était très malade et que, « peu intelligente », elle ne pouvait m'être d'aucun secours. Quant aux deux autres témoins, ils avaient eu assez d'ennuis comme cela, sans que j'aie les importuner par des questions qui leur rappelleraient un passé douloureux. En revanche, M. Frank me recommandait de me mettre en rapport avec Kraler (de son vrai nom : Kugler), établi au Canada, et avec Miep et son mari, demeurant toujours à Amsterdam.

Les témoins à éviter et les bons témoins, selon M. Frank.

21. En ce qui concerne le *Journal* lui-même, M. Frank me déclarait que le fond en était authentique. Les événements relatés étaient véridiques. C'était Anne, et Anne seule, qui avait écrit les manuscrits de ce *Journal*. Comme tout auteur littéraire, Anne avait peut-être des tendances, soit à l'exagération, soit à la transformation imaginative, mais tout cela dans des limites courantes et acceptables, sans que la vérité des faits eût à en souffrir. Les manuscrits d'Anne formaient un ensemble important. Ce que M. Frank avait présenté aux éditeurs, ce n'était pas le texte de ces manuscrits, le texte purement original, mais un texte qu'il avait, en personne, tapé à la machine : un « tapuscrit ». Il avait été obligé de transformer ainsi les divers manuscrits en un seul « tapuscrit » pour différentes raisons. D'abord, les manuscrits présentaient des redites. Ensuite, ils contenaient des indiscretions. Puis, il y

M. Frank avoue avoir « corrigé » et « combiné » les textes de manuscrits « authentiques ».

avait des passages sans intérêt. Enfin, il y avait... des omissions ! M. Frank, devant ma surprise, me donnait l'exemple suivant (un exemple sans doute anodin, mais n'y en avait-il pas de plus graves, qu'il me cachait ?) : Anne aimait beaucoup ses oncles ; or, dans son *Journal*, elle avait omis de les citer parmi les personnes qu'elle chérissait ; alors, M. Frank avait réparé cette « omission » en citant les oncles dans le « tapuscrit ». M. Frank me disait qu'il avait changé des dates ! Il avait également changé les noms des personnages. C'était Anne elle-même, paraît-il, qui avait pensé sans doute à ces changements de noms. Elle avait envisagé l'éventualité d'une publication. M. Frank avait retrouvé, sur un bout de papier, la liste des vrais noms avec leurs équivalents de faux noms. Anne aurait même imaginé d'appeler les Frank du nom de Robin. M. Frank avait retranché des manuscrits certaines indications du prix des choses. Mieux : se trouvant, du moins pour certaines périodes, devant deux états différents du texte, il lui avait fallu « **combinaison** » (le mot est de lui) deux textes en un seul texte. Résumant toutes ces transformations, M. Frank me déclarait finalement : « C'était une tâche difficile. J'ai fait cette tâche selon ma conscience. »

Les manuscrits : quatre cahiers, pour commencer.

22. Les manuscrits que M. Frank m'a présentés comme étant ceux de sa fille forment un ensemble impressionnant. Je n'ai pas eu le temps de les regarder de près. Je me suis fié à la description qui m'en a été faite et que je résumerais de la façon suivante :

- la première date est celle du 12 juin 1942 ; la dernière est celle du 1^{er} août 1944 (3 jours avant l'arrestation) ;
- pour la période allant du 12 juin 1942 au 5 décembre de la même année (mais cette date ne correspond à aucune lettre imprimée), on dispose d'un petit cahier à couverture de toile, quadrillé rouge, blanc, brun (« cahier écossais ») ;
- pour la période allant du 6 décembre 1942 au 21 décembre 1943, on ne possède pas de cahier particulier (mais voyez, plus loin, les « feuillets volants »). Ce cahier aurait été perdu ;

– pour la période allant du 2 décembre 1943 au 17 avril 1944, puis pour celle allant de cette même date du 17 avril 1944 (!) à la dernière lettre (1^{er} août 1944), deux cahiers noirs cartonnés, couverts de papier brun.

23. À ces trois cahiers et au cahier manquant s'ajoute : un ensemble de 338 « feuillets volants » pour la période allant du 20 juin 1942 au 29 mars 1944. M. Frank dit que ces feuillets constituent une reprise et un remaniement, par Anne elle-même, de lettres qui étaient contenues, sous une première forme, dans les cahiers susmentionnés : le « cahier écossais », le cahier manquant, le premier des deux cahiers noirs.

Puis 338 feuillets.

24. Le total, jusqu'à présent, de ce que Anne aurait écrit durant ses vingt-cinq mois de clandestinité est donc de cinq volumes. À ce total il convient d'ajouter le recueil des *Contes*. Ces *Contes* auraient été inventés par Anne. Le texte se présente comme une parfaite mise au net. Cette mise au net ne peut qu'impliquer au préalable un travail de rédaction au brouillon. Anne aurait donc noirci beaucoup de papier !

Puis un recueil de Contes mis au net.

25. Je n'ai pas compétence en matière de graphologie et je ne peux donc porter de jugement en la matière. Je peux seulement donner ici mes impressions. Mes impressions ont été que le « cahier écossais » contenait des photos, des images et des dessins ainsi qu'une variété d'écritures très enfantines, dont le désordre et la fantaisie paraissent authentiques. Il faudrait voir de près l'écriture des textes qui ont été prélevés par M. Frank pour constituer tout le début du *Journal*. Les autres cahiers et l'ensemble des 338 « feuillets volants », sont de ce que j'appellerais : une écriture d'adulte. Quant au manuscrit des *Contes*, il m'a vivement surpris. On dirait l'œuvre d'un comptable chevronné, et non pas le travail d'une enfant de quatorze ans. La table des matières se présente comme un répertoire des *Contes* avec, pour chaque pièce, sa date de rédaction, son titre, sa page de renvoi !

Les écritures.

Deux expertises en faveur de l'authenticité

26. M. Frank fait grand cas des conclusions de deux expertises réclamées vers 1960 par le procureur de Lübeck pour instruire l'affaire d'un enseignant (Lothar Stielau), qui, en 1959, avait émis des doutes sur l'authenticité du *Journal*. M. Frank avait déposé une plainte contre cet enseignant. L'expertise graphologique avait été confiée à M^{me} Minna Becker. M^{me} Annemarie Hübner avait été chargée de dire si les textes imprimés en hollandais et en allemand étaient fidèles au texte des manuscrits. Les deux expertises, déposées en 1961, s'étaient révélées favorables à M. Frank.

Une autre expertise.

27. Mais, en revanche, ce que M. Frank ne me révélait pas – et que je devais apprendre bien après ma visite et par une voie allemande, c'est que le procureur de Lübeck avait décidé une troisième expertise. Pourquoi une troisième expertise ? Et sur quel point, étant donné que, selon toute apparence, tout le champ possible d'une enquête était exploré par la graphologue et par M^{me} Hübner ? La réponse à ces questions est la suivante : le procureur s'était avisé de ce qu'une expertise du genre de celle de M^{me} Hübner risquait de donner raison, dans les faits, à Lothar Stielau. Au vu des premières analyses, il allait être impossible de déclarer que le *Journal* était « dokumentarisch echt ». Peut-être pourrait-on le déclarer « literarisch echt » (!). Le romancier Friedrich Sieburg allait être chargé de répondre à cette curieuse question.

M^{me} Hübner – experte – fait état d'« omissions », d'« additions », d'« interpolations », de « remaniements », des textes ; M. Frank a eu des collaborateurs.

28. De ces trois expertises, seule m'aurait vraiment intéressé celle de M^{me} Hübner. Le 20 janvier 1978, une lettre de M^{me} Hübner me laissait espérer que j'obtiendrais une copie de son expertise. Peu de temps après, M^{me} Hübner ne répondant pas à mes lettres, je lui faisais téléphoner par un ami allemand. À ce dernier, elle faisait savoir que « l'affaire était délicate, étant donné qu'un procès sur la question du *Journal* était actuellement en cours à Francfort ». Elle ajoutait qu'elle s'était mise en rapport avec M. Frank. D'après le peu d'éléments que je possède sur le contenu de ce rapport d'expertise, ce

dernier ferait état d'une grande quantité de *faits* intéressants au point de vue de la comparaison des textes (manuscrits, « tapuscrit », texte hollandais, texte allemand). M^{me} Hübner y mentionnerait de très nombreuses « omissions » (Auslassungen), « additions » (Zusätze), « interpolations » (Interpolationen). Elle parlerait de texte « remanié » pour les nécessités d'une publication (überarbeitet). Elle irait, par ailleurs, jusqu'à nommer des personnes qui auraient apporté leur « collaboration » (Zusammenarbeit) à M. Frank dans sa rédaction du « tapuscrit ». Ces personnes seraient Isa Cauvern et son mari Albert Cauvern. M^{me} Anneliese Schütz, pour sa part, aurait collaboré à l'établissement du texte allemand, au lieu de se contenter d'un rôle de traductrice.

29. En dépit de ces *faits* relevés par elle-même, M^{me} Hübner aurait conclu à l'authenticité du *Journal* (texte imprimé hollandais et texte imprimé allemand). Elle aurait donc porté le jugement suivant : « Ces *faits* ne sont pas graves ». Ce jugement ne peut que lui être personnel. Là est toute l'affaire. Qui nous assure qu'un tout autre jugement ne pourrait être porté sur les *faits* signalés par l'experte ? Et puis, pour commencer, l'experte a-t-elle fait preuve d'impartialité et d'esprit réellement scientifique en nommant les *faits* comme elle les a nommés ? Ce qu'elle a nommé, par exemple, « interpolations » (mot d'apparence scientifique et de portée ambiguë), ne serait-il pas appelé par d'autres « retouches », « remaniements », « intercalations » (mots plus exacts sans doute, et plus précis) ? De la même façon, des mots comme « additions » et, surtout, « omissions » sont neutres en apparence, mais, en réalité, ils recouvrent des réalités confuses : une « addition » ou une « omission » peuvent être honnêtes ou malhonnêtes ; elles peuvent ne rien changer d'important à un texte ou bien, au contraire, l'altérer profondément. Dans le cas particulier qui nous intéresse ici, ces deux mots ont une apparence franchement bénigne !

Mais, dit M^{me} Hübner, tout cela est sans gravité.

Le procès intenté par M. Frank contre l'enseignant Lothar Stielau n'a pas eu lieu.

30. En tout cas il est impossible de tenir ces trois expertises (Becker, Hübner et Sieburg) pour probantes ou non, étant donné qu'elles n'ont pas été *examinées* par un tribunal. En effet, pour des raisons que j'ignore, M. Frank devait retirer sa plainte contre Lothar Stielau. Si mes renseignements sont exacts, ce dernier acceptait de verser 1 000 Marks sur les 15 712 Marks de frais de procédure engagés. Je suppose que M. Frank a versé au tribunal de Lübeck ces 1 000 Marks et qu'il a ajouté à cette somme 14 712 Marks pour sa propre part. Je crois me rappeler que M. Frank m'a dit que Lothar Stielau avait, de plus, accepté de lui présenter des excuses écrites. Lothar Stielau avait perdu son emploi d'enseignant par la même occasion. M. Frank ne m'a pas parlé du coaccusé de Lothar Stielau : Buddeberg. Peut-être ce dernier a-t-il eu, lui aussi, 1 000 Marks à verser et des excuses à présenter.

M. Frank s'est révélé incapable de m'expliquer la foule des impossibilités matérielles.

31. Je ne m'attarde ici à ces affaires d'expertises que parce que, lors de notre entrevue, M. Frank s'y était lui-même attardé, tout en ne mentionnant pas certains faits importants (par exemple, l'existence d'une troisième expertise), et tout en me présentant les deux expertises comme probantes. L'affaire des manuscrits ne m'intéressait pas non plus outre mesure. Je savais que je n'aurais pas le temps de les examiner de près. Ce qui m'intéressait au premier chef, c'était de savoir comment M. Frank m'expliquerait la « quantité inexplicable de faits invraisemblables ou inconcevables » que j'avais relevés dans la lecture du *Journal*. Après tout, que m'importait que des manuscrits, même déclarés authentiques par des experts, contiennent ce genre de faits, si ces faits ne peuvent avoir existé ? Or, M. Frank devait se révéler incapable de me fournir la moindre explication. À mon avis, il s'attendait à voir contester l'authenticité du *Journal* par les arguments habituels d'ordre psychologique, littéraire ou historique. Il ne s'attendait pas à des arguments de critique interne portant sur des réalités de la vie matérielle : des réalités qui, comme on le sait, sont « têtues ». Dans un moment de désarroi, M. Frank devait d'ail-

leurs me déclarer : « Mais... je n'ai jamais pensé à ces affaires matérielles ! »

32. Avant d'en venir à des exemples précis de ce désarroi, je dois à la vérité de dire qu'à deux reprises, M. Frank allait me donner une bonne réponse, et cela à propos de deux épisodes que je n'ai pas cités jusqu'ici, précisément parce qu'ils allaient trouver une explication. Le premier épisode m'était incompréhensible à cause d'une petite omission de la traduction française (je ne possédais pas, à l'époque, le texte hollandais). Le second épisode, lui, m'était incompréhensible à cause d'une erreur qui figure dans tous les textes imprimés du *Journal*. Là où, à la date du 8 juillet 1944, il est question du marchand de légumes, le manuscrit donne : « la marchande de légumes ». Et c'est heureux, car un lecteur attentif du livre sait fort bien que le marchand de légumes en question n'a pas pu livrer aux clandestins « dix-neuf livres de petits pois frais » (!) le 8 juillet 1944 pour la bonne raison qu'il a été arrêté 45 jours auparavant par les Allemands pour un motif des plus graves (il avait deux Juifs chez lui). Ce motif l'avait mis « au bord de l'abîme » (25 mai 44). On concevait mal qu'un marchand de légumes sorte de « l'abîme » pour livrer ainsi à d'autres Juifs une telle quantité de marchandise compromettante. À vrai dire, on ne le conçoit pas beaucoup mieux de l'épouse du malheureux, mais le fait est là, le texte du manuscrit n'est pas absurde comme celui des imprimés hollandais, français, allemand, anglais... La rédaction du manuscrit avait été plus soignée. Il reste que l'erreur des imprimés n'était peut-être pas une erreur, mais bel et bien une correction délibérée et malencontreuse, du manuscrit. On lit, en effet, dans l'imprimé hollandais : « (...) van der groenteboer om de hoek, 19 pond » [crie Margot] ; et Anne répond : « Dat is aarding van hem. » Autrement, dit Margot et Anne emploient le masculin à deux reprises : « (...) du marchand de légumes du coin, 19 livres ». Réponse d'Anne ; « C'est gentil de lui. » Pour ma part, je tirerais deux autres conclusions de cet épisode : 1° La critique interne portant sur la cohérence d'un

Par la pure critique interne, je détecte une anomalie matérielle et une anomalie textuelle.

texte permet de détecter des anomalies qui se révèlent être de vraies anomalies ; 2^o Un lecteur du *Journal* serait en droit, arrivé à la lecture de cet épisode du 8 juillet 1944, de déclarer *absurde* un livre où l'un des héros (« le gentil marchand de légumes du coin ») ressurgit du fond de l'abîme comme on ressuscite de la mort.

Le marchand de légumes aidait huit personnes sans le savoir.

33. Ce marchand de légumes, m'a dit M. Frank, s'appelait Van der Hoeven. Déporté pour avoir hébergé des Juifs chez lui, il revint de déportation. Lors de cérémonies commémoratives, il lui est arrivé de figurer aux côtés de M. Frank. J'ai demandé à M. Frank si, après la guerre, des gens du voisinage lui avaient déclaré : « Nous nous sommes doutés de la présence de clandestins au 263 Prinsengracht. » M. Frank m'a nettement répondu que personne ne s'était douté de leur présence, y compris les hommes du magasin, y compris Lewin, y compris Van der Hoeven. Ce dernier les aurait aidés sans le savoir !

Une réaction de bon sens de M^{me} Frank devant une « explication » de M. Frank.

34. Malgré mes questions réitérées sur ce point, M. Frank n'a pas pu me dire ce que vendaient ou fabriquaient ses voisins du n^o 261. Il ne se souvenait pas qu'il y eût dans sa propre maison, au n^o 263, une femme de ménage décrite dans le livre comme une « ennemie » potentielle ! Il finit par me répondre qu'elle était « très, très vieille » et qu'elle ne venait que très rarement, peut-être une fois par semaine. Je lui dis qu'elle avait dû s'étonner de voir tout d'un coup l'installation de la « porte-armoire » sur le palier du deuxième étage. Il me répondit que non, étant donné que la femme de ménage ne venait jamais par là. Cette réponse devait provoquer une première sorte d'altercation entre M. Frank et son épouse qui assistait à notre entretien. Auparavant, en effet, j'avais eu la précaution de me faire préciser par M. Frank que jamais les clandestins n'avaient fait de ménage en dehors du ménage d'une partie de l'arrière-maison. La conclusion logique des deux affirmations de M. Frank devenait donc : « Pendant vingt-cinq mois, personne n'a fait le ménage du palier du deuxième étage. » Devant cette invraisem-

blance, M^{me} Frank intervenait subitement pour dire à son mari : « Allons donc ! Pas de ménage sur ce palier ! Dans une factorie ! Mais il y aurait eu de la poussière haut comme cela ! » Ce que M^{me} Frank aurait pu ajouter, c'est que ce palier était censé servir de lieu de passage pour les clandestins dans leurs allers et retours entre l'arrière-maison et l'avant-maison. La trace de leurs allées et venues aurait été manifeste au milieu de tant de poussière accumulée. Et cela sans compter la poussière du charbon transportée d'en bas. En fait, M. Frank ne pouvait pas dire la vérité quand il parlait ainsi d'une espèce de fantôme de femme de ménage pour une maison si vaste et si salissante.

35. À plusieurs reprises, au début de notre entretien, M. Frank tentait ainsi d'apporter des explications qui, en définitive, n'expliquaient rien du tout et le conduisaient, au contraire, dans des impasses. Je dois dire ici que la présence de son épouse devait se révéler particulièrement utile. M^{me} Frank, qui connaissait assez bien le *Journal*, croyait manifestement jusqu'ici à l'authenticité de ce *Journal* ainsi qu'à la sincérité de son mari. Sa surprise n'en était que plus frappante devant la qualité exécrable des réponses de M. Frank à mes questions. Pour ma part, je conserve un souvenir pénible de ce que j'appellerais certaines « prises de conscience » de M^{me} Frank. Je ne veux nullement dire que M^{me} Frank tient aujourd'hui son mari pour un menteur. Mais je prétends que M^{me} Frank a été vivement consciente, lors de notre entrevue, des anomalies et des absurdités graves de toute l'histoire d'Anne Frank. Entendant les « explications » de son mari, il lui est arrivé d'employer à son adresse, des phrases du genre de :

- « Allons donc ! »
- « C'est incroyable ce que vous dites là ! »
- « Un aspirateur ? C'est incroyable ! Je ne l'avais pas remarqué ! »
- « Mais vous étiez vraiment imprudents ! »
- « Ça, vraiment, c'était imprudent ! »

La remarque la plus intéressante qu'ait faite M^{me} Frank est la suivante : « Je suis sûre que les gens [du voisinage] savaient que vous étiez là. »

Bien d'autres réactions de bon sens et une conclusion de bon sens.

Pour ma part, je dirais plutôt : « Je suis sûr que les gens du voisinage voyaient, entendaient, sentaient la présence des clandestins, si toutefois il s'est bien trouvé des clandestins dans cette maison pendant vingt-cinq mois. »

« Explications »,
puis silence de M.
Frank.

36. Je prendrais un autre exemple des explications de M. Frank. D'après lui, les gens qui travaillaient dans l'avant-maison ne pouvaient pas apercevoir le corps de bâtiment de l'arrière-maison à cause du « papier d'occultation sur les vitres ». Cette affirmation, qu'on trouve dans les prospectus du musée, M. Frank me la répétait devant sa femme. Sans m'attarder à cette affirmation, je passais à un autre sujet : celui de la consommation d'électricité. Je faisais remarquer que la consommation d'électricité dans la maison devait être considérable. Comme M. Frank s'étonnait de ma remarque, je lui précisais : « Cette consommation devait être considérable, parce que la lumière électrique fonctionnait toute la journée dans le bureau sur cour et dans le magasin sur cour de l'avant-maison. » M. Frank me disait alors : « Comment cela ? La lumière électrique n'est pas nécessaire en plein jour ! » Je lui faisais observer que ces pièces ne pouvaient recevoir la lumière du jour, vu que les fenêtres avaient du « papier d'occultation ». M. Frank me répondait alors que les pièces n'étaient pas pour autant dans le noir : réponse déconcertante et qui se trouvait en contradiction avec l'affirmation des prospectus rédigés par M. Frank : « Il faut [...] conserver les épices dans le noir » (p. 25 du prospectus de 36 pages susmentionné dans mon alinéa 15). M. Frank osait alors ajouter que, ce qu'on distinguait tout de même par ces fenêtres sur cour, ce n'était qu'un mur. Il précisait, contre toute évidence, qu'on ne voyait pas que c'était le mur d'une maison ! Cette précision contredisait le passage suivant du même prospectus : « On voyait bien qu'il y avait des fenêtres [occultées] mais on ne pouvait pas voir au travers de celles-ci et tout le monde supposait qu'elles donnaient sur le jardin » (*ibidem*). Je demandais si ces fenêtres occultées n'étaient tout de même pas quelquefois ouvertes, ne serait-ce que

pour l'aération du bureau où l'on recevait des visiteurs, ne serait-ce que l'été, par les jours de canicule. M^{me} Frank m'approuvait là-dessus et faisait remarquer que ces fenêtres devaient bien tout de même être quelquefois ouvertes. **Silence** de M. Frank.

37. La liste des bruits laissait perplexes M. et, surtout, M^{me} Frank. Pour ce qui est de l'aspirateur, M. Frank sursautait et me déclarait : « Mais il ne pouvait pas y avoir d'aspirateur. » Puis, devant mon assurance qu'il y en avait un, il se mit à bredouiller. Il me dit que, si vraiment il y avait un aspirateur, on devait le faire fonctionner le soir, quand les employés (les « ennemis ») avaient quitté l'avant-maison, après leur travail. J'objectais que le bruit d'un aspirateur de cette époque aurait d'autant mieux été entendu des voisins (les murs étaient « minces », 25 mars 43) qu'il se serait produit dans des locaux vides ou à proximité de locaux vides. Je lui révélais que, de toute façon, M^{me} Van Daan, pour sa part, était supposée passer cet aspirateur tous les jours, régulièrement, vers 12 h 30 (la fenêtre étant probablement ouverte). **Silence** de M. Frank, cependant que M^{me} Frank était visiblement émue. Même **silence** pour le réveille-matin, à la sonnerie parfois intempestive (4 août 43). Même silence pour l'évacuation des cendres, surtout par les jours de canicule. Même silence pour les prélèvements des clandestins sur le stock de charbon (denrée rare), commun à toute la maison. Même silence pour la question des bicyclettes utilisées après leur confiscation et après l'interdiction faite aux Juifs d'en utiliser.

Autres silences.

38. Une quantité de questions restaient ainsi sans réponse ou bien suscitaient, en un premier temps, des explications par lesquelles M. Frank aggravait son cas. Puis M. Frank eut en quelque sorte une trouvaille : une formule magique. Cette formule fut la suivante : « Monsieur Faurisson, vous avez théoriquement et scientifiquement raison. **Je vous approuve à 100 %....** Ce que vous me signalez était, en effet, impossible. Mais, **dans la pratique**, c'est

M. Frank croit trouver une formule magique.

pourtant bien ainsi que les choses se sont passées. » Je fis remarquer à M. Frank que cette déclaration jetait le trouble dans mon esprit. Je lui dis que c'était un peu comme s'il convenait avec moi qu'une porte ne peut être à-la-fois-ouverte-et-fermée et comme si, malgré cela, il m'affirmait avoir vu une telle porte. Je lui faisais remarquer, par ailleurs, que les mots de « scientifiquement », de « théoriquement » et de « dans la pratique » étaient superflus et introduisaient une distinction dénuée de sens puisque, de toute façon, « théorique », « scientifique » ou « pratique », une porte à-la-fois-ouverte-et-fermée ne peut tout simplement pas exister. J'ajoutais que je préférerais à chaque question particulière une réponse appropriée ou, à la rigueur, pas de réponse du tout.

Une concession capitale de M. Frank : les « explications » données aux visiteurs d'Amsterdam n'ont pas de valeur ; elles sont pour touristes.

39. Vers le début de notre entretien, M. Frank m'avait fait le plus aimablement du monde une concession **capitale**, une concession annoncée par moi, ci-dessus, à l'alinéa 16. Comme je commençais à lui faire comprendre que je trouvais absurdes les explications qu'il avait fournies dans ses prospectus, à la fois sur l'ignorance par les Allemands de l'architecture typique des maisons hollandaises et sur la présence d'une fumée constante au-dessus de l'arrière-maison (la « petite usine »), il voulait bien admettre d'emblée, sans aucune insistance de ma part, qu'il s'agissait bien là de pures *inventions* de sa part. Sans employer, il est vrai, le mot d'*inventions*, il me déclarait en substance : « Vous avez tout à fait raison. Dans les explications qu'on donne aux visiteurs, il faut simplifier. Cela n'est pas si sérieux. Il faut rendre cela agréable aux visiteurs. Ce n'est pas la manière scientifique. On n'a pas toujours la chance de pouvoir être scientifique. »

Forger des inventions qui plaisent au public.

40. Cette confidence nous éclaire sur ce que je crois être un trait de caractère de M. Frank : M. Frank a le sens de ce qui plaît au public et il cherche à s'y adapter, quitte à prendre ses aises avec la vérité. M. Frank n'est pas homme à se mettre martel en tête. Il sait que le grand public se contente de peu. Le grand public recherche une sorte de confort, de

rêve, de monde facile où on lui apportera exactement le genre d'émotion qui le confirme dans ses habitudes de sentir, de voir et de raisonner. Cette fumée au-dessus du toit pourrait troubler le grand public ? Qu'importe ! Inventons-lui une explication non pas vraisemblable forcément, mais *simple* et, s'il le faut, simple et grossière. La perfection est atteinte si cette invention flatte des idées reçues ou des sentiments habituels : par exemple, il est bien probable que, pour ceux qui aiment Anne Frank et qui viennent visiter sa maison, les Allemands sont des brutes et des bêtes ; eh bien, ils trouveront une confirmation de cela dans les explications de M. Frank : les Allemands allaient jusqu'à ignorer l'architecture typique des maisons d'Amsterdam (*sic* !). D'une façon générale, M. Frank m'est apparu, à plus d'une reprise, comme un homme dépourvu de finesse (mais non de finasserie) et pour qui une œuvre littéraire est, par rapport à la réalité, une forme d'invention mensongère, un domaine où l'on prend ses aises avec la vérité, une chose qui « n'est pas si sérieuse » et qui permet d'écrire un peu n'importe quoi.

41. Je demandais à M. Frank quelles explications il pouvait me fournir sur les deux points où il convenait qu'il n'avait rien dit de sérieux aux visiteurs. Il ne sut me répondre. Je l'interrogeais sur la configuration des lieux. J'avais noté des anomalies dans le plan de la maison, tel qu'il se trouve reproduit – par M. Frank – dans toutes les éditions du *Journal*. Ces anomalies m'avaient été confirmées par ma visite du musée (compte tenu de transformations apportées aux lieux pour en faire un musée). C'est alors qu'à nouveau, M. Frank allait être conduit, devant les évidences matérielles, à me faire de nouvelles et graves concessions, notamment, ainsi qu'on va le voir, en ce qui concerne la « porte-armoire ». Il commençait par admettre que le schéma du plan n'aurait pas dû cacher au lecteur que la courette qui sépare l'avant-maison de l'arrière-maison était commune au n° 263 (maison des Frank) et au n° 265 (maison de leurs voisins et « ennemis ») ; il est d'ailleurs bizarre que, dans le *Journal*, il n'y ait

Les « anomalies » du plan. M. Frank concède que la porte-armoire n'avait aucun sens.

pas la plus petite allusion à ce fait qui, pour les clandestins, était d'une gravité extrême. M. Frank reconnaissait ensuite que le schéma du plan laissait croire qu'au 3^e étage la galerie en plein air n'était pas accessible ; or, cette galerie était accessible par une porte de l'arrière-maison et elle aurait pu bel et bien offrir à la police ou aux « ennemis » une facile voie d'accès au cœur même des lieux habités pas les clandestins. Enfin et surtout, M. Frank me concéda que **la « porte-armoire »... n'avait aucun sens**. Il reconnut que ce maquillage n'aurait pu, en aucun cas, empêcher une perquisition de l'arrière-maison, vu que cette arrière-maison était accessible par d'autres voies et, notamment, par la voie la plus naturelle : la porte d'entrée donnant sur le jardin. Cette évidence, il est vrai, ne peut apparaître au vu du schéma, puisque le schéma ne contient aucun dessin du rez-de-chaussée tout entier. Quant aux visiteurs du musée, ils n'ont pas accès à ce même rez-de-chaussée. Cette fameuse « porte-armoire » devient ainsi une invention des « clandestins » particulièrement aberrante. On doit, en effet, songer ici que la fabrication de cette « porte-armoire » a été une besogne périlleuse. La destruction des marches d'escalier, le montage de cette fausse armoire, la transformation d'un lieu de passage en un apparent cul-de-sac, tout cela ne pouvait que donner l'éveil aux « ennemis ». Tout cela avait donc été suggéré par Kraler et exécuté par Vossen (21 août 42) !

**Les clandestins
n'avaient-ils rien à
craindre ?**

42. Plus mon entretien avançait et plus l'embarras de M. Frank était visible. Mais son amabilité ne se démentait pas ; au contraire. Sur la fin, M. Frank allait employer une argumentation sentimentale, apparemment habile et sur un ton de bonhomie. Cette argumentation était la suivante : « Oui, je vous l'accorde, nous avons été un peu imprudents. Certaines choses étaient un peu dangereuses, il faut le reconnaître. D'ailleurs, est-ce peut-être bien pour cela que nous avons été finalement arrêtés. Mais ne croyez pas, monsieur Faurisson, que les gens étaient soupçonneux à ce point. » Cette curieuse argumentation allait dicter à M. Frank des phrases comme : « Les gens étaient gentils ! » ou bien : « Les Hollan-

dais étaient bons ! » ou même, à deux reprises : « La Police était bonne ! »

43. Ces phrases n'avaient qu'un inconvénient : elles rendaient absurdes toutes les « précautions » signalées dans le livre. Dans une certaine mesure, elles ôtaient même au livre tout son sens. Ce livre raconte, en effet, l'aventure tragique de huit personnes traquées, contraintes de se cacher, de s'enterrer vivantes pendant vingt-cinq mois au sein d'un monde féroce et hostile. Dans ces « jours de tombeau », seuls quelques êtres d'élite savaient leur existence et leur portaient secours. On peut dire qu'en recourant à ses derniers arguments, M. Frank tentait, d'une main, de calfeutrer les fissures d'un ouvrage que, de l'autre main, il démantelait.

... ou tout à craindre ?

44. Le soir de notre première journée d'entretien, M. Frank me remettait son propre exemplaire, en français, du livre d'E. Schnabel : *Spur eines Kindes* (*Sur les traces d'Anne Frank*). Il me dit que je trouverais peut-être dans ce livre des réponses à certaines de mes questions. Les pages de cet exemplaire n'étaient pas découpées. Il faut dire que M. Frank parle et comprend le français, mais le lit avec un peu de difficulté. (Je précise ici que tous nos entretiens se déroulaient en anglais, langue que M. Frank maîtrise parfaitement.) Je n'avais pas encore lu ce livre, parce que la stricte observance des méthodes propres à la pure critique interne fait obligation de ne rien lire sur une œuvre aussi longtemps qu'on ne s'est pas fait *personnellement* une idée claire de cette œuvre. Dans la nuit qui précéda notre second entretien, je parcourus ce livre. Parmi une dizaine de points qui allaient me confirmer que le *Journal* était une affabulation (et cela alors même que Schnabel déployait beaucoup d'efforts pour nous persuader du contraire), je relevai, à la page 151, un passage stupéfiant. Ce passage concernait M. Vossen, l'homme qui s'était, paraît-il, dévoué comme menuisier pour la fabrication de la « porte-armoire » destinée à cacher les clandestins (*Journal*, 21 août 1942). Le « bon Vossen » était censé travailler au 263 Prinsengracht. Il tenait les clandestins au courant de tout ce qui se passait au magasin.

Une curieuse révélation du livre de Schnabel.

Mais la maladie l'avait obligé à se retirer chez lui, où sa fille Elli le rejoignait après ses propres heures de travail. À la date du 15 juin 1943, Anne en parle comme d'un ami précieux. Or, si l'on en croit un propos d'Elli, rapporté par Schnabel, le bon Vossen... ignorait l'existence des Frank au 263 Prinsengracht ! Elli raconte, en effet, qu'à la date du 4 août 1944, quand elle rentra à son domicile, elle informa son père de l'arrestation des Frank. « Je me suis assise au bord du lit et je lui ai tout raconté. Mon père aimait beaucoup M. Frank qu'il connaissait depuis longtemps. Il ignorait que les Frank n'étaient pas partis pour la Suisse, comme on le prétendait, mais qu'ils s'étaient cachés dans la Prinsengracht. » Mais ce qui est incompréhensible, c'est que Vossen ait pu croire à ce bruit. Pendant près d'un an il lui avait été donné de voir les Frank à Prinsengracht, de leur parler, de les aider, de devenir leur ami. Puis, quand, en raison de sa mauvaise santé, il avait quitté son emploi à Prinsengracht, sa fille Elli pouvait le tenir au courant des faits et gestes de ses amis Frank.

Cette révélation n'apparaît pas dans les versions allemande et américaine.

45. M. Frank ne put m'expliquer ce passage du livre de Schnabel. Se précipitant sur les textes allemand et américain du même ouvrage, il faisait une surprenante découverte : tout le passage où Elli parle de son père figurait bien dans ces textes, mais... amputé de la phrase commençant par : « Il ignorait.. ». et se terminant par : « la Prinsengracht ». Dans le texte français, Elli poursuivait : « Il ne dit rien. Il restait couché en silence. » Voici, pour comparaison, le texte allemand :

« Ich setzte mich zu ihm ans Bett und habe ihm alles gesagt. Er hing sehr an Herrn Frank, denn er kannte ihn lange [passage manquant]. Gesagt hat er nichts. Er hat nur dagelegen. »

(*Anne Frank* / Ein Bericht von Ernst Schnabel / *Spur eines Kindes* / Fischer Bücherei, 1958, 168 pages, p. 115.)

Et voici le texte américain :

« I sat down beside his bed and told him everything. He was deeply attached to M^r Frank, whom

he had known a long time [passage manquant]. He said nothing. »

(*Anne Frank : A portrait in Courage* / Ernst Schnabel / Translated from the German by Richard and Clara Winston / Harbrace Paperback Library / Harcourt, Brace & World, Inc., New York, 1958, 181 pages, p. 132.)

46. Rentré en France, il me fut facile d'élucider ce mystère : par bien d'autres points du texte français il devenait évident qu'il avait existé *deux* versions originales allemandes. La première version de Schnabel avait dû être envoyée en « tapuscrit » à la maison d'édition française Albin Michel pour qu'en soit préparée une traduction en français, sans perdre de temps. Là-dessus, Schnabel ou, fort probablement, M. Frank, avait procédé à une révision de son texte. Il en avait alors supprimé la phrase litigieuse sur Vossen. Puis, Fischer avait publié cette version corrigée. Mais, en France, on avait mis les bouchées doubles et le livre sortait déjà des presses. Il était trop tard pour le corriger. Je remarque d'ailleurs une curiosité bibliographique : mon exemplaire de *Sur les traces d'Anne Frank* (traduit de l'allemand par Marthe Metzger / éditions Albin Michel, 1958, 205 p.) porte la mention de « 18^e mille » et sa date d'« achevé d'imprimer » est de **février** 1958. Or, le premier mille de l'édition **originale** allemande est de **März** 1958. La traduction est donc bien parue avant l'original.

Une curiosité bibliographique.

47. Reste, bien entendu, à savoir pourquoi E. Schnabel ou M. Frank ont cru bon de procéder à cette étonnante correction. Toujours est-il que M. Frank a manifesté son désarroi une fois de plus devant cette anomalie supplémentaire. Nous prenions congé dans une atmosphère des plus pénibles, où chaque témoignage d'amabilité que me prodiguait M. Frank me gênait un peu plus. Peu après mon retour en France, j'écrivais à M. Frank pour le remercier de son accueil et pour lui demander l'adresse d'Elli. Il me répondait aimablement en me demandant de lui renvoyer l'exemplaire en français

Mes relations avec M. Frank se gâtent.

du livre de Schnabel, et sans me parler d'Elli. Je lui renvoyais son exemplaire en lui redemandant l'adresse. Pas de réponse cette fois-ci. Je lui téléphonais à Birsfelden. Il me répondit qu'il ne me donnerait pas cette adresse, et cela d'autant moins que j'avais envoyé à Kraler (Kugler) une lettre « idiote ». Je reviendrai sur cette lettre.

CHAPITRE IV

48. Examen bibliographique : de curieux silences et de curieuses révélations.

Le livre de Schnabel et l'article de Der Spiegel

49. Le livre susmentionné de Schnabel (*Spur eines Kindes*) a de curieux silences, tandis que le long article, non signé, que *Der Spiegel* (1^{er} avril 1959, p. 51-55) a consacré au *Journal*, à la suite de l'affaire Stielau, nous apporte de curieuses révélations. Le titre de cet article est éloquent : « Anne Frank. Was schrieb das Kind ? » (Anne Frank. Qu'a écrit l'enfant ?)

Pas un des quarante-deux « témoins » n'a voulu parler du Journal.

50. Ernst Schnabel fait ouvertement l'apologie d'Anne Frank et d'Otto Frank. Son livre est relativement riche sur tout ce qui précède et sur tout ce qui suit les vingt-cinq mois de la vie à Prinsengracht. En revanche, il est d'une pauvreté extrême en ce qui concerne ces vingt-cinq mois. On dirait que les témoins directs (Miep, Elli, Kraler, Koo-phuis, Henk) n'ont rien à déclarer sur cette période capitale. Pourquoi se taisent-ils ainsi ? Pourquoi n'avoir dit que quelques banalités du genre de : « [...] quand à midi, là-haut, chez eux, nous prenions notre assiette de soupe » (p. 89) ou bien : « Nous mangions toujours ensemble » (p. 102) ? Pas un détail concret, pas une description, pas une anecdote n'est là qui, par sa précision, donnerait l'impression que les clandestins et leurs fidèles amis partageaient ainsi régulièrement la même table à midi. Tout apparaît dans une espèce de brouillard. Or, ces témoins n'ont été interrogés que 13 ans, tout au plus, après l'arrestation des Frank, et certains

d'entre eux, comme Elli, Miep et Henk, étaient encore jeunes. Je ne parle pas de nombreuses autres personnes que Schnabel qualifie abusivement de « témoins » et qui, en fait, n'ont jamais connu ni même rencontré les Frank. C'est le cas, par exemple, pour le fameux « marchand de légumes ». Ce « Gemüsemann » : « Il ne connaissait pas du tout les Frank » (p. 73). D'une façon générale, l'impression que je retire de la lecture du livre de Schnabel est la suivante : cette Anne Frank a réellement existé ; elle a été une petite jeune fille sans grand caractère, sans forte personnalité, sans précocité scolaire (au contraire même), et personne ne lui soupçonnait d'aptitude à écrire ; cette malheureuse enfant a connu les horreurs de la guerre ; elle a été arrêtée par les Allemands ; elle a été internée, puis déportée ; elle est passée par le camp d'Auschwitz-Birkenau ; elle a été séparée de son père ; sa mère est morte à l'infirmerie de Birkenau le 6 janvier 1945 ; sa sœur et elle ont été, vers octobre 1944, transférées au camp de Bergen-Belsen ; Margot est morte du typhus ; puis, Anne, à son tour, seule au monde, a dû, elle aussi, mourir du typhus, en mars 1945. Voilà des points sur lesquels les témoins n'ont pas hésité à parler. Mais chez tous on sent de la méfiance devant une Anne de légende, capable de tenir la plume comme on nous le dit, capable de tenir ce *Journal* et d'écrire ces *Contes*, et de rédiger « un début de roman », etc. Schnabel lui-même écrit une phrase révélatrice quand il déclare : « Sur la personne d'Anne mes témoins savaient beaucoup raconter mais sa légende les laissait seulement silencieux ou tout à fait craintifs. Ils ne la contestèrent ni ne la contredirent par une seule parole mais c'était comme s'ils avaient eu à s'en protéger eux-mêmes. Tous avaient lu le journal d'Anne mais il ne le mentionnèrent pourtant pas » (p. 8). Cette dernière phrase est importante : « *Tous avaient lu le journal d'Anne, mais il ne mentionnèrent pourtant pas.* » Même Kraler, qui envoya de Toronto une longue lettre à Schnabel, ne fit mention ni du *Journal*, ni des autres écrits de Anne (p. 77). Kraler est le seul témoin direct à raconter une anecdote ou deux sur Anne ; or, d'une façon très curieuse, il situe ces

anecdotes à l'époque où les Frank habitaient encore leur appartement de Merwedeplein, avant leur « disparition » (« avant qu'ils fussent disparus », p. 78). C'est seulement dans l'édition corrigée que la seconde anecdote est située à Prinsengracht, même « alors qu'ils étaient déjà dans l'arrière-maison » (p. 78). Les témoins n'ont pas voulu que leurs noms soient publiés. Les deux plus importants témoins (le « dénonciateur probable » et le policier autrichien) n'ont été ni interrogés, ni même recherchés. Schnabel tente à plusieurs reprises d'expliquer cette curieuse abstention (pp. 11, 119 et toute la fin du chapitre X). Il va jusqu'à présenter une sorte de défense du policier arrestateur ! Une personne mentionne tout de même le *Journal*, mais c'est pour en signaler un point qui lui semble bizarre et qui concerne l'école Montessori dont cette personne était la directrice (p. 40). Schnabel lui-même traite curieusement le *Journal*. Comment expliquer, en effet, les amputations qu'il pratique quand il cite un passage comme celui de ses pages 106 et 107 ? Citant un long passage de la lettre du 11 avril 1944 où Anne raconte la descente de police à la suite du cambriolage, il supprime la phrase où Anne donne la raison essentielle de son angoisse ; cette raison, c'est que la police, paraît-il, est allée jusqu'à donner de bruyantes secousses à la « porte-armoire ». (« Das und das Rasseln der Polizei an der Schranktüre waren für mich die schrecklichsten Augenblicke. ») Schnabel n'aurait-il pas pensé, comme tout homme sensé, que ce passage est absurde ? En tout cas, il nous dit qu'il a visité le 263 Prinsengracht avant sa transformation en musée. Il n'y a pas vu de « porte-armoire ». Il écrit : « Le rayonnement qu'on avait posé contre cette porte pour la camoufler entièrement a été arraché. Seules les charnières tordues pendent encore à la porte » (p. 67). Il n'a trouvé aucune trace d'un camouflage spécial, mais seulement, dans la chambre d'Anne, un morceau de rideau jauni (« ein zerschlossener, vergilbter Rest der Gardine » [*ibidem*]). M. Frank, paraît-il, marquait au crayon, sur le papier mural, près d'une porte, les tailles successives de ses filles. Aujourd'hui, au musée, les visiteurs peuvent voir un

impeccable carré de papier mural, placé sous verre, et où se remarquent d'impeccables traits de crayon qui paraissent avoir été tracés le même jour. On nous dit que ces traits de crayon indiquaient les tailles des enfants de M. Frank. Quand j'ai vu M. Frank à Birsfelden, je lui ai demandé s'il ne s'agissait pas là d'une « reconstitution ». Il m'a assuré que tout cela était authentique. C'est difficile à croire. Schnabel, lui, a simplement vu, comme marque, un « A 42 » qu'il interprète ainsi : « Anne 1942 ». Ce qui est curieux, c'est que le papier « authentique » du musée ne porte rien de tel. Schnabel dit bien qu'il n'a vu que cette marque et que les autres ont été détruites ou arrachées (« die anderen Marken sind abgerissen » [*ibidem*]). M. Frank se serait-il rendu coupable ici d'un artifice (« ein Trick »), comme celui qu'il a suggéré à Henk et à Miep pour la photocopie de leur passeport ? Un point très intéressant de l'histoire d'Anne est celui qui touche aux manuscrits. J'ai le regret de dire que je trouve peu vraisemblable le récit de la découverte de ces manuscrits, puis de leur transmission à M. Frank par sa secrétaire Miep. La police aurait jonché le sol de toutes sortes de papiers. Parmi ces papiers, Miep et Elli auraient recueilli un « cahier écossais » (« ein rotkariertes Buch » : un livre quadrillé rouge) et bien d'autres écrits où elles auraient reconnu l'écriture d'Anne. Elles n'en auraient rien lu. Elles auraient mis tous ces papiers de côté dans le grand bureau. Puis, ces papiers auraient été remis à M. Frank à son retour de Pologne (pp. 155-157). Ce récit ne coïncide pas du tout avec le récit de l'arrestation. L'arrestation s'est faite lentement, méthodiquement, correctement, tout comme la perquisition. Les témoignages sont unanimes sur ce point (voyez le chapitre IX). Après l'arrestation, le policier est revenu à plusieurs reprises sur les lieux. Il a, en particulier, interrogé Miep. La police a voulu savoir si les Frank étaient en relation avec d'autres clandestins. Le *Journal*, tel que nous le connaissons, aurait révélé, au premier coup d'œil, une foule de renseignements précieux pour la police et terriblement compromettants pour Miep, pour Elli et pour tous les amis des clandestins. La

police a pu négliger le « cahier écossais » si, dans son état originel, il ne comportait, comme je le pense, que des dessins, des photographies ou des notes de caractère inoffensif. Mais il paraîtrait invraisemblable qu'elle ait laissé sur place plusieurs cahiers et plusieurs centaines de feuillets épars, dont l'écriture était, au moins en apparence, celle d'un adulte. De la part d'Elli et de Miep, ç'aurait été folie de rassembler et de garder, surtout au bureau, une telle masse de documents compromettants. Elles savaient, paraît-il, qu'Anne tenait un journal. Dans un journal, on est censé raconter ce qui se passe au jour le jour. Anne risquait, par conséquent, d'y mentionner Miep et Elli.

Les Hollandais ne connaissent de Sur les traces d'Anne Frank qu'une édition très tardive et très gravement tronquée.

51. À propos du livre de Schnabel, M. Frank m'avait fait une surprenante révélation. Il m'avait dit que ce livre, pourtant traduit en plusieurs langues, ne l'avait pas été en néerlandais ! La raison de cette exception était que les principaux témoins résidaient en Hollande et que, par modestie en même temps que par souci de calme, ils souhaitaient qu'on ne parle pas d'eux. En réalité, M. Frank se trompait ou bien il me trompait. Une enquête menée à Amsterdam devait, en un premier temps, me donner à croire que le livre de Schnabel n'avait pas été traduit en néerlandais. Même la maison d'édition Contact répondait ou faisait répondre à plusieurs libraires et à plusieurs particuliers que ce livre n'existait pas. Je découvrais alors que, dans une vitrine du musée, le livre de Schnabel était indiqué comme ayant été traduit et publié en 1970 (12 ans après sa publication en Allemagne, en France et aux États-Unis !) sous le titre de : *Haar laatste Levensmaanden* (« Ses derniers mois »). Le livre était malheureusement introuvable. Mêmes réponses des libraires et de la maison Contact. À force d'insistance, Contact me répondait enfin qu'il ne leur restait qu'un exemplaire d'archives. Non sans difficulté j'obtins de le consulter, et puis d'en avoir la photocopie pour les pages 263 à 304. Car, en réalité, l'ouvrage en question ne contenait qu'un extrait du livre de Schnabel, réduit à 35 pages, et placé en appendice au texte du *Journal*. L'étude

comparée de *Spur eines Kindes* et de sa « traduction » en néerlandais est du plus haut intérêt. Du livre de Schnabel, les Néerlandais ne peuvent lire que les cinq derniers chapitres (sur treize chapitres en tout). Encore trois de ces cinq chapitres ont-ils subi des coupures de toutes sortes. Certaines de ces coupures sont signalées par des points de suspension. D'autres ne sont pas signalées du tout. Les chapitres ainsi mis en pièces sont les chapitres IX, X et XIII, c'est-à-dire ceux qui concernent, d'une part, l'arrestation et ses suites directes (en Hollande) et, d'autre part, l'histoire des manuscrits. Dès qu'il ne s'agit plus de ces sujets, dès qu'il s'agit des camps (ce qui est le cas dans les chapitres XI et XIII), le texte original de Schnabel est respecté. Examinées de près, les coupures semblent avoir été introduites pour enlever les détails un tant soit peu parlants qui figuraient dans les témoignages de Koophuis, de Miep, de Henk et d'Elli. Par exemple, il manque, sans que rien ne nous signale l'existence d'une coupure, le passage **capital** où Elli raconte comment elle a appris à son père l'arrestation des Frank (les 13 lignes de la page 115 de *Spur* sont totalement absentes de la page 272 de *Haar laatste Levensmaanden*). Il est aberrant que le seul peuple auquel ont ait ainsi réservé une édition expurgée de la vie d'Anne Frank soit précisément celui où est née l'aventure d'Anne Frank. Imagine-t-on des révélations sur Jeanne d'Arc qui seraient faites à toutes sortes de peuples étrangers, mais interdites en quelque sorte au peuple français ? Une pareille façon d'agir ne se comprend que lorsque des éditeurs craignent que, dans le pays d'origine, des « révélations » ne paraissent assez vite suspectes. L'explication donnée par M. Frank ne tient guère. Puisque Koophuis, Miep, Henk et Elli se trouvent de toute façon nommés (d'ailleurs par des pseudonymes complets ou partiels), et puisque Schnabel leur fait tenir tel et tel propos, on ne voit pas comment les coupures introduites dans ces propos peuvent flatter la modestie chatouilleuse de leurs auteurs ou leur assurer plus de tranquillité dans leur vie à Amsterdam. Je croirais plutôt que la mise au point de la traduction néerlandaise a donné lieu à de très lon-

gues et laborieuses tractations entre tous les intéressés ou, du moins, entre M. Frank et certains d'entre eux. Les « témoins » ont certes accepté de prêter leur collaboration à M. Frank dans l'édification de l'histoire d'Anne Frank, mais, avec les années, ils sont devenus plus circonspects et plus avarés de détails que dans leurs « témoignages » originels.

Der Spiegel révèle qu'il y a eu refonte et rewriting.

52. L'article susmentionné de *Der Spiegel* nous apporte, comme je l'ai dit, de curieuses révélations. J'ai pour principe de me défier des journalistes. Ils travaillent trop vite. Ici, il est manifeste que le journaliste a mené une enquête approfondie. Le sujet était trop brûlant et trop délicat pour être traité à la légère. La conclusion de ce long article pourrait, en effet, être la suivante : En suspectant le *Journal* d'être un faux, Lothar Stielau n'a peut-être rien prouvé, mais il n'empêche qu'il a "heurté un problème effectivement épineux – le problème de la genèse de l'édition du livre" ("auf ein tatsächlich heikles Problem gestossen – das Problem der Entstehung der Buchausgabe", p. 51). Et il se révèle que nous sommes *très loin* du texte des manuscrits originaux quand nous lisons en néerlandais, en allemand ou en quelque langue que ce soit, le livre intitulé *Journal* d'Anne Frank. À supposer un instant que les manuscrits soient authentiques, il faut bien savoir, en effet, que ce nous lisons sous ce titre, par exemple en néerlandais (c'est-à-dire dans la langue supposée originale), n'est que le résultat de toute une série de travaux de **refonte** et de **rewriting** auxquels ont participé notamment M. Frank et quelques amis intimes parmi lesquels, pour le texte néerlandais, le couple Cauvern, et, pour le texte allemand, Anneliese Schütz, dont Anne fut l'élève.

Les transformations du texte. Les collaborateurs » de M. Frank.

53. Entre l'état original du livre (c'est-à-dire les manuscrits) et son état imprimé (c'est-à-dire l'édition néerlandaise de Contact en 1947), le texte a connu *au moins cinq états* successifs. **Premier état** : entre fin mai 1945 et octobre 1945, M. Frank a établi une sorte de copie (« Abschrift ») des manuscrits, en partie seul, en partie avec l'aide de sa secrétaire Isa Cauvern (cette femme était l'épouse d'un

ami de M. Frank : Albert Cauvern ; avant la guerre, les Cauvern avaient reçu chez eux les enfants Frank, pour les vacances). **Deuxième état** : d'octobre 1945 à janvier 1946, M. Frank et Isa Cauvern travaillèrent ensemble à une nouvelle version de la copie, une version dactylographiée (« Neufassung der Abschrift » / « maschinengeschriebene Zweitfassung »). **Troisième état** : à une date non précisée (fin de l'hiver 1945-1946 ?), cette seconde version (dactylographiée) fut soumise à Albert Cauvern ; celui-ci, en tant qu'homme de radio – il était « lecteur » à la chaîne de radio « De Vara » à Hilversum – s'entendait en rewriting de manuscrits ; selon ses propres paroles, il commença par « passablement changer » cette version ; il rédigea son propre texte en « homme d'expérience » (« Albert Cauvern stellt heute nicht in Abrede, dass er jene maschinengeschriebene Zweitfassung mit kundiger Hand redigiert hat : « Am Anfang habe ich ziemlich viel geändert », p. 52). Détail surprenant pour un journal : il ne craignit pas de regrouper sous une seule date des lettres écrites à des dates différentes ; en un second temps, il se borna à corriger la ponctuation ainsi que les fautes d'expression et de grammaire ; tous ces changements et corrections furent portés sur le texte dactylographié ; A. Cauvern n'a jamais vu les manuscrits originaux. **Quatrième état** : à partir des changements et des corrections, M. Frank établit ce qu'on peut appeler le troisième texte dactylographié, au printemps de 1946 ; il en soumit le résultat à « trois hautes personnalités compétentes » (« drei prominente Gutachter », p. 53), *en leur laissant croire qu'il s'agissait de la reproduction intégrale d'un manuscrit, à l'exception, bien compréhensible, de quelques points d'ordre personnel* ; ensuite, ces trois personnes ayant apparemment donné leur caution au texte, M. Frank alla le proposer à plusieurs maisons d'édition d'Amsterdam qui le refusèrent ; se tournant alors, selon toute vraisemblance – mais ce point n'est pas très clair – vers l'une de ces trois personnes, M^{me} Anna Romein-Verschoor, il obtint que le mari de cette dernière, M. Jan Romein, professeur d'histoire des Pays-Bas à l'université d'Ams-

terdam, écrivît dans le quotidien *Het Parool* un article retentissant qui commençait par ces mots : « Il m'est par hasard tombé entre les mains un journal [etc.] » ; l'article étant fort élogieux, une modeste maison d'édition d'Amsterdam demanda à publier ce journal (Contact). **Cinquième état** : l'accord une fois passé ou en voie de l'être, M. Frank alla trouver plusieurs « conseillers spirituels » (« mehrere geistliche Ratgeber »), dont le pasteur Buskes ; il leur accorda pleine licence de censurer le texte (« räumte ihnen freiwillig Zensoren-Befugnisse ein », pp. 53-54). Et cette censure s'exerça.

Der Spiegel est troublé par la « traduction » du Journal en allemand.

54. Mais là ne s'arrêtent pas les bizarreries. Le texte allemand du *Journal* fait l'objet d'intéressantes remarques de la part du journaliste de *Der Spiegel*. Il écrit : « Une curiosité de la "littérature Anne Frank" est constituée par l'œuvre de traduction d'Anneliese Schütz, dont Schnabel disait : "Je souhaiterais que toutes les traductions fussent aussi fidèles", mais dont le texte s'écarte très souvent de l'original hollandais » (p. 54). En fait, comme je le montrerai plus loin (alinéas 72-103), le journaliste est tout à fait indulgent dans sa critique, quand il dit que le texte allemand s'écarte très souvent de ce qu'il appelle l'original (c'est-à-dire sans doute de l'original *imprimé* par les Hollandais). Le texte imprimé allemand n'a pas droit au titre de traduction de l'imprimé hollandais : il constitue, à proprement parler un autre livre à lui seul. Mais passons sur ce point. Nous y reviendrons. Anneliese Schütz, grande amie des Frank, comme eux réfugiée juive allemande en Hollande, et professeur d'Anne, mit donc au point un texte, en allemand, du journal de son ancienne élève. Elle s'attela à ce travail... pour la grand-mère d'Anne ! Celle-ci, très âgée, ne lisait pas, en effet, le hollandais. Il lui fallait donc une traduction en allemand, langue maternelle des Frank. Anneliese Schütz composa sa « traduction » « dans la perspective de la grand-mère » (« aus der Grossmutter-Perspektive », p. 55). Elle prit de stupéfiantes libertés. Là où, d'après ses souvenirs, Anne s'était mieux exprimée, elle la fit... s'exprimer

mieux ! La grand-mère avait droit à cela ! « [...] die Grossmutter habe ein Recht darauf, mehr zu erfahren – vor allem dort, “wo Anne nach meiner Erinnerung etwas besseres gesagt hatte” » (*ibidem*). Soit dit en passant, Anneliese Schütz n'est jamais mentionnée dans le *Journal* par Anne Frank. Faut-il comprendre qu'elle a vécu auprès d'Anne ou qu'elle l'a rencontrée pendant les vingt-cinq mois où celle-ci se cachait à Prinsengracht ? À la « perspective de la grand-mère », qui dictait certaines « obligations », succéda ce qu'on peut appeler la « perspective commerciale » qui dicta d'autres obligations. En effet, quand vint le moment de publier en Allemagne le *Journal*, Anneliese Schütz introduisit de nouvelles modifications. Prenons un exemple qu'elle cite elle-même. Le manuscrit, à ce qu'on dit, comportait la phrase suivante : « [...] pas de plus grande hostilité au monde qu'entre les Allemands et les Juifs » (*ibidem*). Anneliese Schütz remplaça « les Allemands » par « *ces* Allemands », en prenant soin de mettre « *ces* » en italique, pour donner à entendre aux lecteurs allemands que Anne désignait par là les nazis. Anneliese Schütz déclarait au journaliste de *Der Spiegel* : « Je me suis toujours dit qu'un livre, appelé à être vendu en Allemagne, ne peut contenir d'expression outrageante pour les Allemands » (*ibidem*). Pour ma part, je dirais que cette argumentation d'ordre à la fois commercial, sentimental et politique se comprend à la rigueur de la part d'une femme d'origine juive berlinoise, qui avait milité avant la guerre dans un mouvement de suffragettes et qui avait dû s'expatrier pour des raisons politiques, mais qu'autrement cette argumentation est d'autant moins acceptable que les propos « outrageants » ont été et continuent d'être propagés dans des millions d'exemplaire du *Journal* vendus à travers le monde en d'autres langues que l'allemand. Et je ne parle pas ici du simple point de vue du respect de la vérité.

55. On n'a pas l'impression que les « collaborateurs » de M. Frank à l'édition du *Journal* se soient tellement félicités de leur travail, ni qu'ils se soient réjouis spécialement du bruit fait autour de ce *Jour-*

Ses collaborateurs prennent leurs distances d'avec M. Frank

nal. Prenons ces collaborateurs les uns après les autres. D'Isa Cauvern, nous ne pouvons rien dire, sinon qu'elle s'est suicidée, en se jetant de sa fenêtre, en juin 1946. M. Frank venait de signer ou allait signer son contrat de publication avec Contact. Le motif de ce suicide ne nous est pas connu et il est présentement impossible d'établir un lien quelconque entre ce suicide et l'affaire du *Journal*. Quant à la préfacière, Anna Romein-Verschoor, elle devait déclarer en 1959 à *Der Spiegel* : « Je n'ai pas du tout été assez méfiante » (Ich bin wohl nicht misstrauisch genug gewesen). Son mari n'avait pas été plus méfiant. Albert Cauvern, lui, n'a jamais pu obtenir de M. Frank le retour du texte dactylographié sur lequel il avait travaillé. Il avait demandé ce texte « en mémoire de [s]a femme », morte en 1946. M. Frank n'avait pas envoyé le texte en question. Kurt Baschwitz, ami de M. Frank, était l'une des « trois personnalités éminentes » (les deux autres étant M. et M^{me} Romein). En 1959, il devait plaider pour un « arrangement » entre M. Frank et Lothar Stielau. Il préconisait, d'autre part, une publication intégrale du texte des manuscrits pour résoudre le problème. Pour savoir à quoi s'en tenir, cette solution aurait été, en effet, la plus commode. Anneliese Schütz, pour sa part, devait manifester sa réprobation, à la fois du « Mythe Anne Frank » et de l'attitude de M. Frank à l'endroit de Lothar Stielau. Elle était pour la politique du silence : le moins de bruit possible autour d'Anne Frank et de son *Journal*. Elle allait jusqu'à désapprouver M. Frank et Ernst Schnabel pour *Spur eines Kindes* : qu'avait-on besoin de ce livre ? Quant à Stielau, s'il avait formulé la remarque que lui reprochait M. Frank, il n'y avait qu'à faire comme si on ne l'entendait pas. Cette réaction « tranchante » (« scharf » [*ibidem*]) d'Anneliese Schütz était d'autant plus curieuse que cette femme se présentait comme la « traductrice » du *Journal* en allemand et que Ernst Schnabel avait – mais peut-être ne le savait-elle pas ? – poussé la complaisance jusqu'à déclarer à propos de cette invraisem-

blable « traduction » : « Ich wünschte, alle Übersetzungen wären so getreu » (p. 54) (« Je souhaiterais que toutes les traductions fussent aussi fidèles »).

CHAPITRE V

56. Retour à Amsterdam pour une nouvelle enquête : l'audition des témoins se révèle défavorable à M. Frank. La vérité probable.

57. La critique interne du *Journal* m'avait conduit à estimer que ce *Journal* était un « conte à dormir debout », un roman, un mensonge. Les investigations suivantes n'avaient fait que renforcer ce jugement. Mais, si je voyais bien où était le mensonge, je ne voyais pas pour autant où était la vérité. Je voyais bien que la famille Frank n'avait pas pu vivre pendant vingt-cinq mois, au 263 Prinsengracht, de la façon dont elle le prétendait. Mais comment avait-elle vécu en réalité ? Où ? Avec qui ? Et, pour finir, est-ce bien au 263 Prinsengracht qu'elle avait été arrêtée ?

Si le Journal est un mensonge, quelle est la vérité ?

58. Sans illusion sur la réponse qu'il me ferait, je posais ces questions à Kraler (de son vrai nom, Kugler) dans une lettre que je lui envoyais au Canada. Je lui demandais également si Anne lui paraissait avoir été l'auteur du *Journal* et comment il pouvait m'expliquer que Vossen (de son vrai nom, Voskuyl) ait cru que les Frank étaient ailleurs qu'au 263 Prinsengracht, et même précisément, en Suisse. Sa réponse fut discourtoise. Il communiqua ma lettre et cette réponse à M. Frank. C'est cette lettre que M. Frank qualifia d'« idiote » lors d'une conversation téléphonique. C'est, je suppose, cette réponse qui valut à Kraler, un an plus tard, de recevoir d'une institution un prix de 10 000 dollars pour avoir « protégé Anne Frank et sa famille pendant la guerre, à Amsterdam » (voy. *Hamburger Abend-*

Kraler / Kugler refuse de répondre à ma lettre.

blatt, 6 juin 1978, p. 13). Abstraction faite de sa discourtoisie, la réponse de Kraler ne me parut pas inintéressante. Kraler me répondait que la suggestion de Vossen concernant la présence des Frank en Suisse « était faite pour protéger la famille qui se cachait » (lettre du 14 avril 1977). Il ajoutait, à propos d'Anne, « il a existé d'autres jeunes, même plus jeunes qu'Anne, grandement doués ». Je trouvais que le premier point de cette réponse était précis mais incompréhensible si l'on se rappelle que Vossen avait, d'après sa propre fille, le *sentiment personnel* que les Frank étaient en Suisse. Quant au second point de la réponse, son caractère stéréotypé était frappant de la part d'un homme qui n'aurait dû avoir que l'embarras du choix pour donner une réponse précise et convaincante. Kraler, en effet, était censé avoir vécu pendant vingt-cinq mois en un contact quasi quotidien avec cette Anne Frank dont le « journal » était un secret de polichinelle, paraît-il, pour ceux qui la connaissaient.

Elli me dit qu'elle ne se rappelle pas comment était l'arrière-maison ; elle s'y était rendue une seule fois et cela avant l'arrivée des clandestins.

59. L'audition d'Elli, le 30 novembre 1977, puis celle de Miep et de Henk le 2 décembre 1977, me frappèrent d'emblée par l'impression que ces trois personnes n'avaient nullement vécu pendant vingt-cinq mois au contact des Frank et des autres clandestins de la façon dont cela nous est rapporté dans le *Journal*. En revanche, j'acquis la conviction qu'au moins Miep et Elli avaient été présentes au 263 Prinsengracht, le 4 août 1944, lors de la descente de police. Il m'est difficile de rendre compte de l'insistance avec laquelle Elli et Miep se débêrent à mes questions sur les vingt-cinq mois, pour en venir et en revenir à la journée du 4 août 1944. Elli, dont j'avais eu beaucoup de peine à trouver la trace, n'attendait ni ma visite, ni le type de questions précises que j'allais lui poser. Miep et Henk s'attendaient à ma visite et savaient que j'avais vu M. Frank. Dans aucune de ces deux auditions, je n'eus besoin de procéder comme avec M. Frank. Mes questions furent brèves, en nombre limité, et, sauf exception, je ne montrais pas à mes témoins, soit leurs contradictions mutuelles, soit leurs contradictions avec le *Journal*. Elli, pleine de

bonne volonté, me paraissait avoir une bonne mémoire des années de guerre et de menus événements de sa vie quotidienne d'alors (elle avait vingt-trois ans en 1944). Or, pour ce qui est des vingt-cinq mois, ses réponses à mes questions furent en général : « Je ne sais pas... Je ne me rappelle pas... Je ne peux pas vous expliquer... » « Le dépôt de charbon ? Il était dans la chambre des Van Daan. » « Les cendres ? Je suppose que les hommes les descendaient. » « Le gardien de nuit Slagter ? Je n'en ai jamais entendu parler ; après la guerre, nous avons eu un[e] secrétaire qui s'appelait de ce nom. » « Lewin ? Je n'ai jamais eu affaire à lui. » « La "porte-armoire" ? Vous avez raison, elle était inutile, mais c'était un camouflage pour les étrangers. » À Elli, je demandais de me décrire d'abord l'avant-maison, puis l'arrière-maison. Pour l'avant-maison, elle sut me donner des détails ; il est vrai qu'elle y travaillait. Pour l'arrière-maison, sa réponse fut intéressante. Elle me déclara qu'elle y avait, en tout et pour tout, passé une seule nuit ! Elle ajouta qu'elle ne se rappelait pas les lieux, parce qu'elle avait été très nerveuse. Or, dans le *Journal*, Elli passe pour venir prendre à peu près tous ses repas de midi chez les clandestins (voy. 5 août 1943 : Elli arrive régulièrement à 12 h 45 ; 20 août 1943 : elle arrive régulièrement à 17 h 30 en « annonciatrice de la liberté » ; 2 mars 1944 : elle fait la vaisselle avec les deux mères de famille...). Je demandais enfin à Elli de me rappeler un détail quelconque de la vie familiale, une anecdote quelconque qui ne figurent pas dans le livre. Elle s'en montra totalement incapable.

60. Miep et Henk furent également incapables de me fournir le moindre détail sur la vie des clandestins. La phrase capitale de leur témoignage fut la suivante : « **Nous ne savions pas exactement comment ils vivaient.** » Et d'ajouter : « Nous n'avons été qu'un week-end dans l'arrière-maison ; nous avons couché dans la *future* chambre d'Anne et de Dussel. » « Comment se chauffaient les clandestins ? Peut-être au gaz. » « Le dépôt de charbon était en bas dans le magasin. » « Il n'y avait pas d'aspirateur. » « Le marchand de légumes n'appor-

Miep et Henk me disent qu'ils n'ont été qu'un week-end dans l'arrière-maison, et cela avant l'arrivée des clandestins.

taît jamais rien à Prinsengracht.» « La “porte-armoire” a été construite bien avant l’arrivée des Frank » (!) « Moi, Miep, j’apportais les légumes, tandis qu’Elli apportait le lait.» « Moi, Henk, je travaillais ailleurs que dans l’entreprise, mais, tous les jours, je venais déjeuner au bureau des filles et je venais leur parler 15/20 minutes.» (Ce point, parmi d’autres est en totale contradiction avec le *Journal*, où il est dit que Henk, Miep et Elli prennent leur déjeuner dans l’arrière-maison, avec les clandestins. Voy. 5 août 43.) Pendant tout notre entretien, Miep me donna l’impression d’être comme à la torture. Son regard me fuyait. Soudain quand je lui permis enfin de me parler du 4 août 1944, son attitude changea du tout au tout. C’est avec un plaisir manifeste qu’elle se mit à évoquer, avec un grand luxe de détails, l’arrivée de la police et ses suites. Je notais cependant une disproportion frappante dans les détails du récit. Ces détails étaient nombreux, vivants et d’une vérité criante quand Miep évoquait ce qui lui était personnellement arrivé avec l’arrestateur autrichien Silberbauer, soit ce jour-là, soit les jours suivants. Mais, dès qu’il s’agissait des Frank et de leurs compagnons d’infortune, les détails devenaient rares et flous. C’est ainsi que Miep n’avait rien vu de l’arrestation des clandestins. Elle ne les avait pas vus partir. Elle ne les avait pas vus monter dans la voiture de police, parce que cette voiture, qu’elle apercevait par la fenêtre de son bureau, « était trop près du mur de la maison ». Henk avait aperçu de loin, de l’autre côté du canal, la voiture de la police, mais sans pouvoir distinguer les gens qui entraient ou sortaient. À propos des manuscrits, Miep me répéta le récit qu’elle avait fait à Schnabel. Elle me dit aussi que M. Frank, revenu en Hollande à la fin de mai 1945, vécut pendant sept ans sous leur toit. C’est seulement vers la fin de juin ou le début de juillet 1945 qu’elle lui remit les manuscrits.

61. À la suite de ces deux auditions, mon jugement devenait le suivant : « Ces trois personnes ont dû, dans l'ensemble, me dire la vérité sur leur propre vie. Il est probablement vrai qu'elles ne connaissaient pour ainsi dire pas l'arrière-maison. Il est certainement vrai que, dans l'avant-maison, la vie se déroulait à peu près comme elles me l'ont raconté (repas de midi pris ensemble dans le bureau des secrétaires ; les hommes du magasin mangeant dans le magasin ; menues courses alimentaires faites dans le quartier, etc.). Il est certainement vrai qu'une descente de police a eu lieu le 4 août 1944 et que Miep a eu affaire ce jour-là et les jours suivants à un Karl Silberbauer. Il est probable, d'autre part, que ces trois personnes entretenaient des relations avec la famille Frank. Dans ce cas, pourquoi répugnaient-elles si visiblement à en parler ? Supposons, en effet, que les Frank et d'autres clandestins aient réellement vécu pendant vingt-cinq mois à proximité de ces trois personnes. Dans ce cas, pourquoi un tel silence ? »

Pourquoi un tel silence ?

62. La réponse à ces questions pouvait être la suivante : les Frank et, peut-être, d'autres Juifs ont effectivement vécu dans l'arrière-maison du 263 Prinsengracht. Mais ils y ont vécu **tout autrement** que ne le raconte le *Journal*. Par exemple, ils y ont vécu d'une vie sans doute discrète, mais non comme dans une prison. Ils ont pu y vivre comme tant d'autres Juifs qui se cachaient soit à la ville, soit à la campagne. Ils « se cachaient sans se cacher ». Leur aventure a été tristement banale. Elle n'a pas eu ce caractère rocambolesque, absurde et visiblement mensonger, que M. Frank a voulu faire passer pour réaliste, authentique et vécu. Après la guerre, autant les amis de M. Frank étaient prêts à témoigner en sa faveur, autant ils hésitaient à cautionner le récit du *Journal*. Autant ils pouvaient se porter garants des souffrances réelles de M. Frank et de sa famille, autant il leur paraissait difficile de témoigner, en plus, de souffrances imaginaires. Kraler, Koophuis, Miep, Elli, Henk apportaient à M. Frank leur amitié ; ils lui manifestaient publiquement leur sympathie comme à un homme plein

La vérité probable : une vie relativement clandestine, puis, après la guerre, la fabrication d'un « journal » plein d'affabulations.

de charme et, en même temps, accablé de malheurs. Ils se sentaient peut-être flattés d'être présentés dans la presse comme ses compagnons des jours d'infortune. Peut-être certains d'entre eux acceptaient-ils l'idée que, quand un homme a souffert, il a le droit moral d'exagérer un peu le récit de ses souffrances. Aux yeux de certains, le principal a pu être que M. Frank et les siens avaient eu à souffrir cruellement des Allemands ; peu importaient alors les « détails » de ces souffrances. Mais la complaisance a des limites. M. Frank n'a trouvé qu'une personne pour cautionner son récit de l'existence d'un *Journal*. Cette personne a été son ancienne secrétaire et amie : Miep Van Santen (de son vrai nom : Miep Gies). Encore le témoignage de Miep est-il étrangement timide. Ce témoignage revient à dire qu'après l'arrestation des Frank, elle avait ramassé sur le sol d'une pièce de l'arrière-maison un journal, un livre de comptabilité, des cahiers et un certain nombre de feuilles volantes. Il s'agissait pour elle d'objets appartenant à Anne Frank. Ce témoignage, Miep ne l'a rendu sous une forme officielle, que trente ans après les faits, le 5 juin 1974, dans l'étude de M^e Antoun Jacob Dragt, notaire à Amsterdam. Miep ajoutait qu'elle avait fait cette découverte avec Elli. Or, le même jour, auprès du même notaire, cette dernière déclarait qu'elle se souvenait d'avoir été là lorsque ces pièces furent découvertes, mais qu'elle ne savait plus exactement comment elles furent découvertes. La restriction est grave et elle n'a pas dû plaire à M. Frank.

**Un mythe qui s'est
délabré avec le
temps.**

63. Schnabel écrivait (voy., ci-dessus, alinéa 50) que tous les « témoins » qu'il avait interrogés – y compris, par conséquent, Miep, Elli, Henk, Koo-phuis – s'étaient comportés « comme s'ils avaient eu à se protéger eux-mêmes contre la légende [d'Anne Frank] ». Il ajoutait que si tous avaient lu le *Journal*, ils ne le mentionnèrent pourtant pas. Cette dernière phrase signifie manifestement que, dans chaque audition de témoin, c'est Schnabel lui-même qui a dû prendre l'initiative de parler du *Journal*. On comprend que son livre n'ait pas été publié en Hollande, sinon sous une forme tronquée

et censurée : c'est en Hollande que se trouvaient les principaux « témoins ». De son côté, l'article de *Der Spiegel* (voy., ci-dessus, alinéa 55) prouve que d'autres « témoins » de M. Frank ont fini par avoir les mêmes réactions négatives. Les fondements du mythe d'Anne Frank – mythe qui repose sur la véracité et l'authenticité du *Journal* – ne se sont pas affermis avec le temps : ils se sont délabrés.

CHAPITRE VI

64. Le « dénonciateur » et l'arrestateur des Frank : pourquoi M. Frank a-t-il voulu leur assurer l'anonymat ?

65. Dès 1944, M. Frank et ses amis savaient que leur « dénonciateur » supposé s'appelait Van Maaren et leur arrestateur, Silberbauer. Van Maaren était l'un des employés de leur magasin. Silberbauer était un sous-officier du S.D. d'Amsterdam. Dans le *Journal*, ainsi que dans le livre susmentionné de Schnabel, Van Maaren est appelé V.M. Quant à Silberbauer, il est appelé Silberthaler dans le livre de Schnabel. Il semble qu'à la Libération, Van Maaren eut des ennuis avec la justice de son pays. Sa culpabilité ne put être prouvée, m'a dit M. Frank. « V.M. a eu assez d'ennuis comme cela et il faut le laisser tranquille », m'a-t-il déclaré. Schnabel n'a pas voulu recueillir le témoignage de V.M. Il n'a pas voulu non plus recueillir celui de l'arrestateur.

M. Frank savait les noms mais il les cachait.

66. En 1963, la presse internationale se faisait soudain l'écho d'une nouvelle retentissante : Simon Wiesenthal venait de retrouver l'arrestateur des Frank. Il s'appelait Silberbauer. Il était fonctionnaire de police à Vienne. S. Wiesenthal n'avait pas prévenu M. Frank de ses recherches. Ce dernier, interrogé par les journalistes, déclarait qu'il connaissait depuis près de vingt ans le nom de son arrestateur. Il ajoutait que tout cette affaire était fâcheuse et que Silberbauer n'avait fait que son devoir en l'arrêtant. Miep, pour sa part, déclarait

En 1963, Simon Wiesenthal découvre le nom de l'arrestateur : conflit avec M. Frank.

que, si elle avait employé le pseudonyme de Silberthaler pour désigner l'arrestateur, c'était sur la demande de M. Frank ; ce dernier lui avait fait valoir qu'il pouvait, en effet, exister d'autres personnes portant le nom de Silberbauer et à qui, par conséquent, du tort pouvait être fait : « [De Heer Frank] had mij verzocht de naam Silberthaler te noemen, omdat er misschien nog meer mensen Silberbauer heetten en die zouden wij dan in diskrediet brengen » (*Volkkrant*, 21 nov. 1963).

L'arrestateur se tire d'affaire à moindres frais.

67. Il y eut une sorte de conflit entre S. Wiesenthal et M. Frank. C'est ce dernier qui l'emporta en quelque sorte. En effet, Karl Silberbauer fut, au bout de onze mois, réintégré dans la police viennoise. Une commission de discipline, siégeant à huis clos (comme il est d'usage), le relaxa. Le jugement en commission d'appel (« Oberdisziplinarkommission ») fut également favorable à Silberbauer, ainsi que les conclusions d'une commission d'enquête du ministère de l'Intérieur. Silberbauer avait bien arrêté les Frank au 263 Prinsengracht, mais sa participation à « crimes de guerre contre les Juifs ou les résistants » n'avait pu être prouvée. En juin 1978, j'obtins une entrevue de S. Wiesenthal dans son bureau de Vienne. À propos de cette affaire, il me déclara que M. Frank était « crazy » (« piqué »). À son avis, M. Frank, dans son souci d'entretenir un culte (celui de sa fille), entendait ménager les anciens nazis, tandis que lui, S. Wiesenthal, n'avait qu'un souci : celui de voir rendre la justice. S. Wiesenthal ne connaissait pas le vrai nom du magasinier V.M. Là encore M. Frank avait fait le nécessaire : l'Institut royal de documentation (pour la Seconde Guerre mondiale), dirigé par son ami Louis De Jong, répondait, s'il faut en croire un journal d'Amsterdam (*Trouw*, 22 nov. 1963), que ce nom ne serait pas donné à M. Wiesenthal, même s'il en faisait la demande : « [...] deze naam zou men zelfs aan Mr. Wiesenthal niet doorgeven, wanneer deze daarom zou verzoeken ».

Un témoin viennois en 1978.

68. Les autorités de Vienne n'ont pas pu m'autoriser à consulter les dossiers des commissions

d'enquête. Quant à Karl Silberbauer, il est mort en 1972. Mon enquête s'est donc limitée au dépouillement de quelques journaux hollandais, allemands et français de 1963 et 1964 et à l'audition d'un témoin que je crois bien informé, de bonne foi et de bonne mémoire. Ce témoin nous a adjurés, mon accompagnateur et moi-même, de ne pas divulguer son nom. J'ai promis de taire son nom. Je ne tiendrai ma promesse qu'à demi. L'importance de son témoignage est telle qu'il me paraît impossible de le passer sous silence. Le nom de ce témoin et son adresse ainsi que le nom de mon accompagnateur et son adresse sont notés sous pli cacheté contenu dans mon annexe n° 2 : « Confidentiel ».

69. Voici d'abord ce que j'appellerais : « Le témoignage de Karl Silberbauer, recueilli par un journaliste hollandais de *Haague Post* et traduit en allemand par un journaliste juif allemand de l'*Allgemeine Wochenzeitung der Juden in Deutschland* (6 dec. 1963, p. 10). » Silberbauer raconte qu'à cette époque-là (4 août 1944) il avait reçu un appel téléphonique d'un inconnu qui lui avait révélé que des Juifs se tenaient cachés dans un bureau de Prinsengracht : « J'alertais alors huit Hollandais du S.D et me rendis avec eux à Prinsengracht. Je vis qu'un de mes accompagnateurs hollandais cherchait à parler à un employé mais ce dernier fit un signe de pouce vers le haut. » Silberbauer décrit comment il pénétra dans l'endroit où les Juifs se tenaient cachés : « Les gens couraient en tous sens et faisaient leur valise. Un homme est alors venu vers moi et il s'est présenté comme étant Otto Frank. Il avait, disait-il, été officier de réserve de l'armée allemande. À ma question sur le temps depuis lequel ils se cachaient, Frank avait répondu : "Vingt-cinq mois". Comme je ne voulais pas le croire, poursuit Silberbauer, il prit par la main une jeune fille qui se tenait à côté de lui. Cela doit avoir été Anne. Il plaça l'enfant contre un montant de porte, qui portait des encoches à différents endroits. Je dis encore à Frank : "Quelle jolie fille vous avez là !" » Silberbauer aurait dit ensuite qu'il n'avait fait que bien plus tard le rapprochement entre cette arrestation et ce que

Les déclarations, en 1963, de l'arrestateur.

les journaux disaient de la famille Frank. Après la guerre, la lecture du *Journal* le surprit fort. Il ne comprenait surtout pas comment Anne pouvait savoir que les Juifs étaient gazés : « Nous ignorions tous, expliqua Silberbauer, ce qui attendait les Juifs. Je ne comprends surtout pas comment Anne dans son journal pouvait affirmer que les Juifs étaient gazés. » De l'avis de Silberbauer, il ne serait rien arrivé à la famille Frank, si elle ne s'était pas tenue cachée.

L'arrestateur, dit le témoin de 1978, n'avait trouvé, le 4 août 1944, ni « porte-armoire », ni manuscrits.

70. Cette interview exclusive de Silberbauer constitue un résumé assez fidèle, je pense, des propos prêtés par les journalistes à l'arrestateur de la famille Frank. Le témoignage que j'annonçais ci-dessus (alinéa 68) confirme en gros le contenu de l'interview, à ceci près que l'épisode du pouce levé serait une pure invention. Silberbauer n'aurait rien noté de tel, pour la bonne raison d'ailleurs qu'il se serait rendu immédiatement vers l'arrière-maison. Il n'aurait fait que prendre le couloir et l'escalier, sans aucun détour vers les bureaux ou les magasins. Et c'est là que le témoignage en question nous fournit un élément capital. On aura remarqué que, dans son interview, le policier ne précise pas comment il avait accédé à l'endroit où se tenaient les clandestins. Il ne mentionne pas l'existence d'une « porte-armoire » (« ein drehbares Regal »). Or, mon témoin est tout à fait affirmatif : Silberbauer n'avait jamais rencontré rien de tel, mais... une grossière porte de bois comme on en trouve à l'entrée, par exemple, d'un grenier. Le mot propre était : « ein Holzverschlag ». Le policier avait simplement frappé à cette porte et... on lui avait ouvert. Un troisième point de ce témoignage est, s'il se peut, encore plus important : Karl Silberbauer disait et répétait qu'il ne croyait pas à l'authenticité du fameux *Journal*, parce que, selon lui, il n'avait jamais existé sur place quoi que ce fût qui ressemblât aux manuscrits que Miep prétendait avoir trouvés, jonchant le sol, une semaine après le 4 août 1944. Le policier avait l'habitude professionnelle de conduire, dès avant la guerre, arrestations et perquisitions. Un tel amas de documents ne lui aurait pas

échappé. (Ajoutons ici que huit hommes l'accompagnaient et que toute l'opération avait été conduite lentement et correctement ; et puis, le policier, après avoir confié la clé des lieux à V.M. ou à un autre employé, était revenu sur les lieux à trois reprises.) Silberbauer avait, affirme le témoin, l'habitude de dire que Miep n'avait, en réalité, pas joué grand rôle dans toute cette histoire (d'où le fait qu'on ne l'avait pas même arrêtée). Par la suite, Miep avait cherché à se donner de l'importance, notamment avec cet épisode de la découverte miraculeuse des manuscrits.

71. Le même témoin m'a déclaré, en présence de mon accompagnateur, que Silberbauer avait rédigé en 1963-1964 un compte rendu, pour la justice, de l'arrestation des Frank et que dans ce compte rendu *pouvaient* figurer ces détails. Un second témoin aurait certainement pu m'apporter un témoignage très précieux sur les dires de Silberbauer, mais ce second témoin a préféré se taire.

On devrait retrouver dans les archives de la police de Vienne la trace de ces affirmations de l'arrestateur.

CHAPITRE VII

72. Confrontation entre le texte hollandais et le texte allemand : voulant trop en faire, M. Frank s'est trahi ; il a signé une supercherie littéraire.

73. J'ai deux textes sous les yeux. Le premier est en hollandais (H), tandis que le second est en allemand (D). Les éditeurs me disent que H est le texte original, tandis que D est la traduction de ce texte original. Je n'ai *a priori* aucune raison de mettre leur parole en doute. Mais la rigueur scientifique, ainsi que le bon sens et l'expérience, apprennent qu'il faut accueillir avec circonspection les dires des éditeurs. Il arrive, en effet, qu'il puisse y avoir erreur ou tromperie de leur part. Le livre est une marchandise comme une autre. L'étiquette peut

Deux textes sous les yeux.

tromper sur le contenu. En conséquence, je laisserai ici de côté les étiquettes qu'on me propose ou qu'on m'impose. Je ne parlerai ni de « version originale en hollandais », ni de « traduction en allemand ». Je suspendrai provisoirement tout jugement. Je n'accorderai de dénomination précise à ces deux livres que sous bénéfice d'inventaire. Pour l'instant, je leur accorderai une dénomination qui soit, à la fois, égale et neutre. Je parlerai donc de textes.

Je commence, arbitrairement, par le texte hollandais.

74. Je vais décrire le texte H et le texte D que j'ai sous les yeux. Je vais commencer par le texte H, mais je pourrais, tout aussi bien, commencer par le texte D. J'insiste sur ce dernier point. L'ordre de succession que j'ai choisi ici ne devra impliquer aucune succession dans le temps, ni aucun rapport de filiation du type père / fils entre H et D.

Le texte hollandais se présente comme l'original. Il compte 169 lettres.

75. Mon texte se présente ainsi : Anne Frank / *Het Achterhuis* / *Dagboekbrieven* / 14 Juni 1942 - 1 Augustus 1944 / 1977, Uitgeverij Contact, Amsterdam, Eerste druk 1947 / Vijfenvijftigste druk 1977/. Le texte de l'auteur commence à la page 22 avec la reproduction photographique d'une sorte de dédicace signée : « Anne Frank. 12 Juni 1942 ». À la page 23, apparaît la première des 168 lettres qui composent ce « journal » auquel on a donné pour titre *l'Arrière-maison*. Le livre a 273 pages. La dernière page se termine à la page 269. J'estime la longueur du texte proprement dit à environ 72 500 mots hollandais. (Pour des raisons de commodité, j'emploierai le mot de « hollandais » au lieu de celui de « néerlandais ».) Je n'ai pas comparé le texte de cette 55^e édition avec le texte de la 1^{re} édition. Lors de mon enquête à Amsterdam, j'ai reçu l'assurance de MM. Fred Batten et Christian Blom qu'aucun changement n'avait été apporté aux éditions successives. Ces deux personnes appartenaient à la maison Contact et elles sont à l'origine, avec M. P. De Neve (†), de l'acceptation du manuscrit dactylographié que M. Frank avait déposé chez un interprète du nom de M. Kahn. C'est ce M. Kahn

qui devait, en 1957, servir d'accompagnateur et d'interprète à Ernst Schnabel, quand ce dernier est venu voir Elli à Amsterdam.

76. Mon texte D se présente ainsi : *Das Tagebuch der Anne Frank* / 12. Juni 1942 - 1. August 1944 / 1977, Fischer Taschenbuch Verlag / N° 77 / Ungekürzte Ausgabe / 43. Auflage 1 293 000 – 1 332 000 / Aus dem Holländischen übertragen von Anneliese Schütz / Holländische Original-Ausgabe « Het Achterhuis », Contact, Amsterdam. Après la page de dédicace, la première des lettres apparaît à la page 9. Il y a 175 lettres. La dernière lettre se termine à la page 201. J'estime la longueur du texte à environ 77 000 mots allemands. Le livre a 203 pages. Ce « livre de poche » a eu sa première édition en mars 1955. Fischer a obtenu la Lizenzausgabe de la maison Lambert Schneider, de Heidelberg.

Le texte allemand se présente comme la traduction de l'original. Il compte 175 lettres !

77. Je relève un premier **fait** troublant. Le texte H a 169 lettres, tandis que le texte D, qui se présente comme la traduction du texte H, possède 175 lettres.

En principe, six lettres de plus.

78. Je relève un deuxième **fait** troublant. Si je pars à la recherche des lettres supplémentaires de D, ce n'est pas six lettres que je découvre ($175 - 169 = 6$), mais 7 lettres. L'explication est la suivante : le texte D ne possède pas la lettre du « 6 december 1943 » du texte H !

En fait, sept lettres de plus et une lettre de moins.

79. Je relève un troisième **fait** troublant. La langue hollandaise et la langue allemande étant très proches l'une de l'autre, la traduction ne devrait pas être sensiblement plus longue que le texte qu'on a traduit. Or, même si je fais abstraction du nombre de mots qui composent les 7 lettres en question, je suis très loin d'atteindre une différence de 4 500 mots environ ($D\ 77\ 000 - H\ 72\ 500 = 4\ 500$). C'est donc que le texte D, même quand il possède des lettres en commun avec le texte H, les possède sous une **autre** forme : en tout cas, sous une forme plus longue. Voici ma démonstration, chiffres à l'appui :

Le texte allemand semble posséder environ 1710 mots de plus à quantité égale de lettres.

a) Lettres que D possède en plus :

3. August 1943	210	mots	environ
7. August 1943	1600	—	—
20. Februar 1943	270	—	—
15. April 1944	340	—	—
21. April 1944	180	—	—
25. April 1944	190	—	—
12. Mai 1944	380	—	—

Total	3170	mots	environ
-------	------	------	---------

[Erreur de ma part (R. Faurisson) : La lettre du 12 mai 1944 (380 mots) ne manque **pas** au texte H. Elle existe dans le texte H **mais** datée : 11 mai. Ce qui manque au texte H, c'est la lettre du 11 mai qui, dans le texte D, a... 520 mots !]

b) Lettre que D possède en moins :

6 december 1943	380	mots	environ
-----------------------	-----	------	---------

c) Mots que D possède en plus, à quantité égale de lettres : $4\,500 - (3\,170 - 380) = 1\,710$ mots.

En réalité, ainsi qu'on le verra par la suite, ce chiffre ne représente qu'un faible partie du surplus de mots que contient D. Mais, en attendant, pour ne pas sembler trop attaché aux calculs, je vais donner des exemples précis portant sur 550 mots environ.

Et puis, des fragments en plus.

80. Parmi les lettres que H et D possèdent apparemment en commun, voici des lettres (parmi beaucoup d'autres) où D possède des fragments supplémentaires, c'est-à-dire des fragments dont le lecteur hollandais n'a jamais eu connaissance :

16. Oktober 1942	« Vater... Schriftsteller »	20	mots
20. Oktober 1942	« Nachdem ... habe »	30	—
5. Februar 1943	« Ueber ... bedeutet »	100	—
10. August 1943	« Gestern ... anziehen »	140	—
31. März 1943	« Hier ... prima »	70	—
	« Als ... warum ? »	25	—
2. Mai 1944	« Inzwischen ... spendiert »	90	—
3. Mai 1944	« Herr ... besorgt »	40	—
	« Länger... hat »	35	—

Total de ces simples exemples	550	mots
-------------------------------	-----	------

81. Parmi les lettres que H et D possèdent apparemment en commun, voici des lettres (parmi beaucoup d'autres) où D possède des fragments en moins, c'est-à-dire des fragments dont le lecteur allemand n'a jamais eu connaissance :

17 nov. 1942	« Speciale ... overgelegd »	15 mots
13 juni 1943	« Daar Pim... heeft »	30 –
29 juli 1943	« Ijdelheid ... persoontje »	20 –

Total de ces simples exemples	65 mots
-------------------------------	---------

Et puis, des fragments en moins.

Un fait remarquable est que les fragments qui manquent sont très nombreux et très courts. Par exemple, la lettre du 20. Augustus 1943 est amputée de 19 mots dans le texte allemand, et ces 19 mots se répartissent ainsi : $3 + 1 + 4 + 4 + 7 = 19$.

82. Je relève un quatrième **fait** troublant. Ce fait est indépendant des quantités qui sont en plus ou moins. Ce fait, c'est que des fragments de lettres voyagent en quelque sorte d'une lettre à l'autre, du texte H au texte D. Par exemple, tout l'avant-dernier alinéa de la lettre H de Donderdag, 27 april 1944 se trouve au dernier alinéa de la lettre D de Dienstag, 25. April 1944. Le 7 janvier 1944, le dernier alinéa de H devient, dans D, le 6^e alinéa avant la fin. Le 27 avril 1944, l'avant-dernier alinéa de H devient, dans D, le dernier alinéa de la lettre du 25 avril 1944.

Et puis, des fragments qui se promènent.

83. Je relève un cinquième **fait** troublant. Il n'est plus question, cette fois-ci, d'additions, de soustractions, de translations, mais **d'altérations** qui sont le signe **d'incompatibilités**. Je veux dire ceci : à supposer que je laisse de côté tous les traits par lesquels H et D diffèrent si visiblement l'un de l'autre, et à supposer que je me tourne maintenant vers ce que j'appellerais « le reste » (un « reste » qui, d'après les éditeurs, devrait constituer « le fonds commun », « la partie identique »), j'ai la surprise de constater que, d'un bout à l'autre de ces deux livres, à de rarissimes exceptions près, ce « reste » est très loin d'être identique. Comme on va le voir par les exem-

Plus graves que tout, les altérations du fond commun : les Allemands lisent un autre texte que les Hollandais.

ples qui suivent, ces incompatibilités ne peuvent s'attribuer à une traduction maladroite ou fantaisiste. La même lettre du 10 mars 1943 donne, pour H, « Bij kaarslicht » (« À la lueur des bougies ») et, pour D, « Bei Tage » (« À la lueur du jour ») ; « een nacht » (« une nuit ») pour « Eines Tages » (« Un jour ») ; « verdwenen de dieven » (« les voleurs disparurent ») pour « schwieg der Lärm » (« le bruit se tut »). Le 13 janvier 1943, Anne dit qu'elle se réjouit à la perspective d'acheter après la guerre des « nieuwe kleren en schoenen » (« des vêtements et des souliers neufs ») ; cela dans le texte H, car dans le texte D elle parle de « neue Kleider und Bücher » (de « vêtements et livres neufs »). Le 18 mai 1943, M^{me} Van Daan est « als door Mouschi gebeten » (« comme mordue par [le chat] Mouschi ») ; cela dans le texte H, car dans le texte D elle est « wie von einer Tarantel gestochen » (« comme piquée par une tarentule »). Selon que l'on consulte H ou D, un homme est un « fascist » ou bien un « Riese » (« colosse ») (20 octobre 1942). De « jolies petites chaises » (« fijne stoeltjes ») se retrouvent « coûteux mobilier » (« kostbaren Möbel ») (29 octobre 1942). Des « haricots rouges et des haricots blancs » (« bruine en witte bonen ») se retrouvent « haricots blancs » (« weisse Bohnen ») (12 mars 1943). Des sandales pour 6,50 florins deviennent des sandales sans indication de prix (*ibidem*), tandis que « un nombre de 5 otages » (« een stuk of 5 gijzelaars ») est devenu « un certain nombre de ces otages » (« eine Anzahl dieser Geiseln »), et cela dans la même lettre du 9 octobre 1942 où « les Allemands » (« Duitsers ») ne sont plus que « ces Allemands » (« diese Deutschen ») très particuliers que sont les nazis (voy., ci-dessus, l'alinéa 54). Le 17 novembre 1942, Dussel retrouve les Frank et les Van Daan dans leur cachette. Le texte H dit que « Miep l'aida à quitter son pardessus » (« Miep liet hem zijn jas uitdoen ») ; apprenant que les Frank sont là, « il faillit s'évanouir d'étonnement » et, dit Anne, il resta « muet » « comme s'il voulait d'abord un peu, un moment, lire la vérité sur nos visages » (« viel hij haast flauw van verbazing [...] sprakeloos [...] alsof hij eerst even goed de waarheid van onze gezichten

wilde lezen ») ; mais le texte D, lui, dit de Dussel qu'il « devait quitter son manteau » et décrit ainsi son étonnement : « il ne pouvait comprendre [...] il ne pouvait en croire ses yeux » (« Er musste den Mantel ausziehen [...] konnte er es nicht fassen [...] and wollte seinen Augen nicht trauen »). Une personne qui souffrait de l'œil et qui « se le bassinait avec de la camomille » (« bette het [...] met kamillen-the ») devient une personne qui se « faisait des compresses » (« machte Umschläge ») (10 décembre 1942). Là où « Papa » seul attend (« Pim verwacht »), c'est « nous » tous qui attendons (« Wir erwarten ») (27 février 1943). Là où les deux chats reçoivent leurs noms de Moffi et de Tommi, selon qu'ils paraissent « boche » ou « anglische », « Tout comme en politique » (« Net als in de politiek »), le texte D dit qu'ils sont nommés « selon leurs dispositions d'esprit » (« Ihren Anlagen gemäss ») (12 mars 1943). Le 26 mars 1943, des gens qui « étaient très en éveil » (« waren veel wakker ») deviennent des gens qui « étaient dans une peur sans fin » (« schreckten immer wieder auf »), « un coupon de flanelle » (« een lap flanel ») devient une « housse à matelas » (« Matratzen-schoner ») (1^{er} mai 1943). « Faire grève » (« staken ») « dans de nombreux domaines » (« in viele gebieden ») devient : « on sabote de toutes parts » (« an allen Ecken und Enden sabotiert wird ») (*ibidem*). Un « lit pliant » (« harmonicabed ») se retrouve « chaise longue » (« Liegestuhl ») (21 août 1942). La phrase suivante : « Le feu des canons ne nous faisait plus rien, notre peur s'en était allée » (« Het kanonvuur deerde ons niet meer, onze angst was weggevaad ») devient : « et la situation, pour aujourd'hui, était sauve » (« und die Situation war für heute gerettet ») (18 mai 1943).

84. Ces quelques exemples d'incompatibilités, je les avais relevés au cours d'un simple sondage, qui ne dépassait pas la 54^e lettre du texte H (18 mai 1943). Je décidais alors de procéder à un sondage beaucoup plus serré, portant sur les onze lettres allant du 19 juillet au 29 septembre 1943 (lettres 60 à 73). Aux incompatibilités, je décidais d'ajouter les addi-

Des exemples d'additions, de soustractions et, surtout, d'altérations pris dans un groupe de onze lettres.

tions et les soustractions. Le résultat fut tel que la simple énumération des différences relevées demanderait plusieurs pages dactylographiées. Je ne peux le faire ici. Je me contenterai de quelques exemples que voici, en évitant les plus frappants parce que, malheureusement, les plus frappants sont aussi les plus longs à citer.

- Lettre du 19 juillet 1943 : « parents tués » (« dode ouders ») devient : « parents » (« Eltern ») ;
- Lettre du 23 juillet 1943 : D possède, en plus, au moins 49 mots + 3 mots ;
- Lettre du 26 juillet 1943 : D possède, en plus, 4 + 4 mots et, en moins, deux mots : « over Italië » ;
- Lettre du 29 juillet 1943 : D possède 20 mots en moins, et « 20 ans » (« twintig jaar ») deviennent « 25 ans » (« 25 Jahren ») ;
- Lettre du 3 août 1943 : cette lettre D de 210 mots manque totalement dans H ;
- Lettre du 4 août 1943 : H donne « divan » et D donne « chaise-longue ». Dans H une puce « flotte » (« drijft ») dans l'eau de lavage, « seulement dans les mois ou les semaines de chaleur » (« allen in de hete maanden of wecken »), tandis que pour D cette puce doit y « laisser la vie » (« sein Leben lassen »), sans autre précision de temps. H donne : « manier des cotons [imbibés] d'eau oxygénée (cela sert à blanchir un duvet noir de moustache) » (« waterstofwatjes hanteren [dient om zwarte snorharen te bleken] »), tandis que D donne simplement : « et d'autres petits secrets de toilette.. ». (« und andere kleine Toilettengeheimnisse.. ».). La comparaison de « comme un ruisseau tombant d'une montagne » (« als een beekje van een berg ») devient « comme un ruisseau sur les cailloux » (« wie ein Bächlein über die Kiesel »). Des « verbes irréguliers français » : c'est à quoi pense Anne dans le texte H (« aan Franse onregelmatige werkwoorden »), mais, dans le texte D, ce ne peut être qu'à des verbes irréguliers hollandais, semble-t-il, puisque elle dit qu'elle « rêve » (« traïne ich ») de « verbes irréguliers » (« von unregelmässigen Verben »). Le texte D se contente de : « Drrring, en haut [sonne chez les Van Daan] le réveil » (« Krrrrr, oben der Wec-

ker »), tandis que H donne : « Drrring... le petit réveil [sonne], qui à chaque heure du jour (quand on le lui demande ou parfois aussi sans cela) peut élever sa petite voix. » (« Trrr... het wekkertje, dat op elk uur van de dag [als men er naar vraagt of soms ook sonder dat] zijn stemmetje kan verheffen ») ;

- Lettre du 5 août 1943 : toute la description du repas habituel, de 13 h 15 à 13 h 45, et de ses suites est l'objet de différences importantes ; d'ailleurs, ce qui, par H, est annoncé comme « La grande distribution » est annoncé par D comme « Petit lunch » (« De grote uitdeling » / « Kleiner Lunch » : je souligne les adjectifs ; l'ironie possible, mais non certaine, de H a disparu dans D). Des trois « divans » de H, il ne subsiste plus qu'un « divan » dans D ;
- Lettre du 7 août 1943 : cette lettre constitue une énigme tout à fait intéressante. Très longue, elle commence, dans le texte D, par 9 lignes de présentation d'un conte de 74 lignes intitulé *Kaatje* ainsi que d'un autre conte intitulé *Katrientje*, de 99 lignes. Cette lettre est totalement absente de H. Les Hollandais, pour leur part, ne connaissent ces contes que par un livre distinct intitulé *Contes*, où figurent, d'ailleurs, d'autres « contes inédits » d'Anne Frank ;
- Lettre du 9 août 1943 : parmi bien d'autres curiosités, figurent « des lunettes d'écaille » (« een hoornen bril ») qui deviennent « des lunettes d'écaille fumées » (« eine dunkle Hornbrille ») dans le texte D ;
- Lettre du 10 août 1943 : le « matériel de guerre » de H devient les « canons » (« Kanonen ») de D. La phrase concernant la cloche de Westertoren est entièrement différente. Et, surtout, D possède un épisode de 140 mots qui n'apparaît pas dans H. Anne qui a reçu des souliers neufs y raconte une série de mésaventures qui lui seraient arrivées le même jour : elle s'est piqué le pouce droit avec une grosse aiguille ; elle s'est cogné le front contre la porte de l'armoire ; à cause du bruit provoqué, elle a reçu un « savon » (« Rüffel ») ; elle n'a pas pu se rafraîchir le front, parce qu'il ne fallait pas

faire couler d'eau ; elle a eu une grosse bosse à l'œil droit ; elle s'est encastré un orteil dans l'aspirateur ; son pied s'est infecté, il est tout gonflé. Résultat : Anne ne peut mettre ses jolis souliers neufs. (On aura noté ici la présence d'un aspirateur en un lieu où le silence devrait être constamment de rigueur) ;

- Lettre du 18 août 1943 : parmi 9 différences, on voit des « haricots » (« bonen ») se transformer en petits pois (« Erbsen ») ;
- Lettre du 20 août 1943 : je ne retiendrai qu'un exemple de différence ; il concerne le pain ; le récit est sensiblement différent et, d'ailleurs, pour H, ce pain se trouve dans deux emplacements successifs : d'abord l'armoire d'acier du bureau donnant sur la rue (dans l'avant-maison), puis, l'armoire de cuisine de l'arrière-maison (« stalen kast », « voorkantoor » / « keukenkast »), tandis que D ne cite que le premier emplacement, sans préciser le second ; le malheur est que le premier emplacement cité par D est une simple armoire situé dans le bureau donnant sur... la cour : le bureau de Kraler, et non celui de Koophuis (« le pain, qui chaque jour est placé pour nous dans la pièce de Kraler ») ! (Sur les bureaux respectifs de Kraler et de Koophuis, voy. la lettre du 9 juillet 1942.) Il y a là une grave contradiction matérielle entre les deux textes, avec changements de mots, de phrases, etc. ;
- Lettre du 23 août 1943 : parmi d'autres curiosités, « lire ou étudier » (« lesen of leren ») devient « lire ou écrire » (« lesen oder schreiben »), « Dickens et le dictionnaire » (« Dickens en het woordenboek ») deviennent seulement « Dickens », des « traversins » (« peluwen ») se transforment en « édretons » (« Plumeaus ») (en hollandais, « édreton » se serait dit « [eider]dons » ou bien « dekbed ») ;
- Lettre du 10 septembre 1943 : parmi cinq différences, je note que l'émission, chaque jour tant attendue, de Radio-Oranje (voix de la Hollande d'outre-mer) commence à 8 h 15 pour H et à 8 h pour D ;
- Lettre du 16 septembre 1943 : « dix valérianes »

(« tien Valeriaantjes ») deviennent « dix des petites pilules blanches » (« zehn von den kleinen weissen Pillen »). « Un visage allongé et une bouche tombante » (« een uitgestreken gezicht en neerhangende mond ») deviennent « une bouche pincée avec les plis du souci » (« einen zusammengekniffenen Mund und Sorgenfalten »). L'hiver comparé à un obstacle redoutable, un hiver « mordant », qui est là comme un « gros bloc de rocher » (« het grote rotsblok, dat winter heet »), n'est plus qu'un simple hiver (« dem Winter »). Un « pardessus » (« jas ») devient « chapeau et canne » (« Hut und Stock »). Une phrase de 24 mots, prétendant décrire une scène pittoresque, se trouve réduite à 5 mots allemands. À l'inverse, 6 mots hollandais deviennent 13 mots allemands d'un sens très différents ;

- Lettre du 29 septembre 1943 : « un père grognon » (« een mopperenden vader ») devient « le père qui n'est pas d'accord avec son choix » (« den Vater, der nicht mit ihrer Wahl einverstanden ist »). Énergiquement (« energiek ») devient « ganz kalt und ruhig » (« de façon tout à fait froide et calme »), etc.

85. Inutile, je pense, de poursuivre une telle énumération. Il n'est pas exagéré de dire que la première lettre du recueil nous donne, en quelque sorte, le ton de l'ensemble. Dans cette courte lettre, les Hollandais apprennent que, pour son anniversaire, Anne a reçu « une petite plante » (« een plantje »). Les Allemands ont le privilège d'apprendre que cette plante était « un cactus » (« eine Kaktee »). En revanche, les Hollandais savent qu'Anne a reçu « deux branches de pivoinies », tandis que les Allemands doivent se contenter de savoir qu'il y a eu « quelques branches de pivoinies » (« einige Zweige Pfingstrosen »). Les Hollandais ont le droit à la phrase suivante : « tels étaient, ce matin-là, les enfants de Flore qui se tenaient sur ma table » (« dat waren die ochtend de kinderen van Flora die op mijn tafel stonden »). Dans le texte allemand, la table a disparu, ainsi que « les enfants de Flore » (curieuse expression stéréotypée sous la plume d'un

La première lettre, à elle seule, donne une idée des bouleversements subis.

enfant de treize ans ; on l'attendrait plutôt d'un adulte qui cherche laborieusement et ingénument à « fleurir » son style). Les Allemands ont simplement droit à : « Tels étaient, pour commencer, les fleurs offertes en guise de compliments » (« Das waren die ersten Blumengrüße »). Les Hollandais apprendront qu'Anne, ce jour-là, offrira à ses professeurs et à ses camarades de classe « des petits-beurre » (« boterkoekjes »). Les Allemands auront droit à des « bonbons » (« Bonbons »). Le « chocolat », présent pour les Hollandais, disparaîtra chez les Allemands. Plus surprenant : un livre qu'Anne pourra s'acheter avec l'argent qui vient de lui être donné en ce *dimanche* 14 juin 1942 devient, dans le texte allemand, un livre qu'elle s'est déjà acheté (« zodat ik me [...] kan kopen » / « habe ich mir [...] gekauft »).

Il n'y a pas eu de mauvaises traductions mais des transformations délibérées

86. En revanche, la dernière lettre du recueil est identique dans les deux textes. Cela nous confirme, s'il en était besoin, que la traductrice allemande – s'il fallait parler de « traduction » – était fort capable de respecter le texte hollandais. Mais il est trop évident maintenant qu'on ne saurait parler de traduction, ni même d'« adaptation ». Est-ce traduire, est-ce « adapter » que de mettre **jour** pour **nuît** (10 mars 1943) ? **Livres** pour **souliers** (13 janvier 1943) ? **Bonbons** pour **petits-beurre** (14 juin 1942) ? **Colosse** pour **fasciste** (20 octobre 1942) ? « **Bougies** » se traduit-il par « **jour** » et « **chat** » par « **tarentule** » ? « **Flotter** » par « **mourir** » ? **Grand** par **petit** (4 août 1943) ? Il n'y a que les prestidigitateurs pour transformer un pardessus en un chapeau et en une canne. Avec M^{me} Anneliese Schütz et M. Frank, la table disparaît (14 juin 1942) et l'escalier se dérobe (la lettre hollandaise du 16 septembre 1943 mentionne un très curieux escalier, qui conduirait *directement* chez les clandestins : « die direct naar boven leidt »). La réserve de pain change de place. Ce qui est derrière se retrouve devant (bureau de Kraler). Les chiffres apparaissent et disparaissent. Les heures changent. Les visages se

transforment. Les événements se multiplient ou disparaissent. Les êtres comme les choses sont sujets à éclipses et à transformations soudaines. Anne, pourrait-on dire, sort de la tombe pour venir allonger un de ses récits ou pour le raccourcir ; parfois, elle en écrit un autre ou bien elle le restitue au néant.

87. Dix ans après sa mort, le texte d'Anne continue de se transformer. Les éditions Fischer éditent en livre de poche, en 1955, son *Journal* sous une forme « discrètement » remaniée. Le lecteur pourra notamment comparer les lettres suivantes :

- 9 juillet 1942 : « Hineingekommen ... gemalt war » (=25 mots) remplacé par : « Neben ... gemalt war » (=41 mots). Apparition d'une porte !
- 11 juillet 1942 : « bange » remplacé par « besorgt » ;
- 21 septembre 1942 : « gerügt » remplacé par « gescholten » et « drei Westen » se transformant en « drei Wolljacken » ;
- 27 septembre 1942 : « mit Margot bin ich nicht mehr so intim » devient : « mit Margot verstehe mich nicht sehr gut » ;
- 28 septembre 1942 : « bestürzt » remplacé par « erschüttert » ;
- 7 novembre 1942 : « ohne den Hergang zu kennen » devient : « ohne zu wissen, worum es ging » et « Er ist mein Ideal » devient : « Er ist mein leuchtendes Vorbild ». Cette dernière transformation du texte ne manque pas de saveur, si l'on sait qu'il s'agit ici du père d'Anne. M. Frank n'est plus un « idéal » pour sa fille, mais « un modèle lumineux » ! Autre changement : « und das Aergste ist » devient : « und am schlimmsten ist » ;
- 7 août 1943 : j'ai signalé plus haut (voy. l'alinéa 84) cette très longue lettre qui contient deux contes. Je suppose que ces contes existaient dans le manuscrit qui leur était réservé et qu'ils ont été abusivement insérés dans le *Journal*. Dans ce cas, on se demande qui a rédigé les neuf lignes d'intro-

Le texte allemand lui-même a été remanié dans le « livre de poche ».

duction, où Anne demande notamment à sa correspondante si elle croit que ses contes vont plaire aux enfants.

Il y a donc eu de constantes manipulations.

88. Ces dernières transformations se sont faites d'un texte allemand à un autre texte allemand. Elles ne sauraient donc avoir l'excuse d'une traduction maladroite ou fantaisiste. Elles prouvent que l'auteur du *Journal* – j'appelle ainsi, tout normalement, le responsable du texte que je lis – vivait encore en 1955. De la même façon, en découvrant le texte allemand de 1950 (édition Lambert Schneider), je découvrais que l'auteur du *Journal* (un auteur particulièrement prolifique) vivait encore en 1950. Cet auteur ne pouvait pas être Anne Frank, qui, comme on le sait, est morte en 1945.

Pour expliquer les variations, on ne peut invoquer l'existence de variantes.

89. Dans mes comparaisons de textes, j'ai suivi l'ordre chronologique officiel. J'ai montré comment le texte imprimé en hollandais (1947) jurait avec le premier texte imprimé allemand (1950), lequel, à son tour, subissait d'étranges métamorphoses dans le second texte imprimé allemand (1955). Mais, scientifiquement, rien ne prouve que l'ordre chronologique de parution reflète l'ordre chronologique de composition. Par exemple, il a pu exister des manuscrits en allemand qui ont précédé la confection des manuscrits hollandais. Il se peut que le modèle ou le canevas « princeps » ait été rédigé en allemand. Il se peut qu'ensuite ce modèle ou ce canevas, après avoir donné naissance à un texte traduit en hollandais, ait aussi donné naissance à un texte allemand entièrement rédigé. Il se peut que, durant plusieurs années, des textes très différents aient ainsi vécu en symbiose. Ce phénomène s'appelle le phénomène de contamination. Il est cependant clair que M. Frank ne peut invoquer cet argument de la contamination des textes, puisqu'il n'existe, d'après lui, qu'un seul texte : celui des manuscrits hollandais. Pour certaines périodes des vingt-cinq mois de Prinsengracht, il est possible que les différents manuscrits du *Journal* nous proposent des variantes ; encore ces variantes ne pourraient-elles pas fournir les innombrables absurdités et incompatibilités que nous avons vues. Pour d'autres

périodes, comme celle de toute une année (du 6 décembre 1942 au 21 décembre 1943), où, du propre aveu de M. Frank, on ne dispose que d'une version, il ne devrait pas exister la moindre variante, pas le moindre désaccord entre le texte H et le texte D. C'est pour cette raison que j'ai choisi dans cette période le plus grand nombre de mes exemples d'incompatibilités.

90. Je n'ai noté, dans mes sondages, ni plus, ni moins d'incompatibilités pour cette période que pour les autres. D'une façon constante, le texte H nous présente une Anne Frank qui a, sinon les traits, du moins le stéréotype de la jeune adolescente, tandis que le texte D nous propose le stéréotype de l'adolescente déjà proche, par certains côtés, de la femme mûre. Il y a, dans le texte D, des passages qui sont incompatibles avec les passages correspondants du texte H, et même formellement incompatibles avec toute la substance de tout le texte H. On atteint là au summum de l'intolérable dans la manipulation des textes. Voici, par exemple, la lettre du 5 janvier 1944. Anne confesse qu'avant son temps de clandestinité, c'est-à-dire, avant l'âge de treize ans, il lui est arrivé, passant la nuit chez une amie, d'éprouver le besoin de l'embrasser : « J'ai eu un fort besoin de l'embrasser et je l'ai d'ailleurs fait » (« een sterke behoefte had haar te zoenen en dat ik dat ook gedaan heb »). Dans le texte D, apparaît une fille de treize ans sensiblement plus délurée. Ici, Anne a demandé à sa camarade d'une nuit si, en témoignage de leur amitié, elles ne pouvaient pas se palper réciproquement les seins. Mais la camarade avait refusé. Et Anne, qui paraît avoir de la pratique en la matière ajoute : « je trouvais toujours agréable de l'embrasser et je l'ai fait » (« fragte ich sie, ob wir als Beweis unserer Freundschaft uns gegenseitig die Brüste befühlen wollten, aber sie weigerte sich. Ich fand es immer schön, sie zu küssen, und habe es auch getan »). Sur la sensibilité sexuelle d'Anne, je recommande également la lecture comparée des textes H et D du 7 janvier 1944. Il est étonnant qu'on ait privé le lecteur hollandais de tant de révélations réservées par

De prodigieuses différences entre l'Anne Frank du texte hollandais et l'Anne Frank du texte allemand : de la gamine un peu niaise à la perverse hautement cultivée.

M. Frank et Anneliese Schütz à... la grand-mère d'Anne, qui était si « âgée » (voy., ci-dessus, l'alinéa 54). Que de révélations encore dans le texte D sur des goûts musicaux ou sur des connaissances musicales que les Hollandais n'avaient pas le droit de connaître (pour quelle raison, au fait ?) ! Le texte D de la lettre du 9 juin 1944 nous réserve l'exclusivité d'une dissertation de 200 mots sur la vie de Liszt (traité, par une Anne très féministe, de « coureur de jupons » / « Schürzenjäger »), sur Beethoven, Wagner, Chopin, Rossini, Mendelsohn ; de nombreux autres noms sont mentionnés : H. Berlioz, Victor Hugo, Honoré de Balzac... La lettre du 20 février 1944 (220 mots) est absente de l'édition H. Elle contient pourtant des éléments d'une importance capitale à bien des points de vue. Dussel a pour habitude de siffler « das Violin-Konzert von Beethoven » ; l'emploi du temps du dimanche nous est révélé ; il faut reconnaître qu'un point, au moins, de cet emploi du temps est plus que troublant : M. Frank est montré en salopette, à genoux, battant le tapis avec un tel élan que toute la chambre en est remplie de nuages de poussière (« Vater liegt im Overall auf den Knien und bürstet den Teppich mit solchem Elan, dass das ganze Zimmer in Staubwolken gehüllt ist »). Outre le tapage que provoquerait une telle opération dans un lieu où, même la nuit, quand les voisins ne sont pas là, il ne faut pas tousser, il est manifeste que la scène est décrite par quelqu'un qui n'a pu la voir : un tapis n'est jamais ainsi battu sur le sol d'une chambre, à l'emplacement même où il s'est empoussiéré. Dans la lettre du 3 novembre 1943, un fragment de 120 mots, qui manque au texte H, nous révèle une autre affaire de tapis brossé chaque soir par Anne dans l'« Ofenluft » (l'air du poêle), et cela parce que l'aspirateur (« Der Staubsauger ») « ist kaputt » (ce fameux aspirateur qui, pour M. Frank, ne pouvait pas avoir existé, voy., ci-dessus, l'alinéa 37). Sur les connaissances ou les idées d'Anne en matière d'événements historiques ou politiques, on fera des découvertes dans les lettres des 6 juin, 13 juin et 27 juin 1944. Sur le caractère de Peter, on aura des révélations dans la lettre du 11 mai 1944. Cette let-

tre de 400 mots n'existe pas dans le texte H. Et pourtant, dans le texte H, on trouve une lettre à cette date du 11 mai ; cependant le texte correspondant est daté, dans le texte D, du 12 mai ! Peter défie sa mère en l'appelant « la vieille » (« Komm mit, Alte ! »). Rien à voir avec le Peter du texte H !

91. Il serait intéressant de soumettre à l'analyse de psychologues ou de psychiatres chacun des personnages principaux du texte H et du texte D. Anne, en particulier, apparaîtrait sous des traits profondément contradictoires. Mais il s'agit là d'une pure hypothèse. Je pense en effet que ces analystes veraient qu'Anne n'a pas plus de consistance réelle qu'une invention de toutes pièces. Les quelques prétendues descriptions d'Anne que j'ai pu rencontrer m'ont surtout convaincu que leurs auteurs avaient lu le *Journal* très superficiellement. Il est vrai que la platitude de leurs descriptions pouvait s'expliquer par la platitude du sujet décrit. Le stéréotype appelle le stéréotype, comme le mensonge appelle le mensonge.

Ni l'une, ni l'autre de ces deux Anne Frank n'a de consistance.

92. La langue et le style de H s'efforcent d'être caractéristiques d'une jeune adolescente naïve et empruntée. La langue et le style de D s'efforcent d'être caractéristiques d'une adolescente déjà proche, par certains côtés, de la femme mûre et libérée. Il y a là une évidence qu'illustrent à eux seuls les fragments que j'ai cités, des fragments que je n'ai pourtant pas choisis en vue d'étudier la langue et le style des deux Anne Frank.

Deux langues et deux styles.

93. M. Frank s'est livré à des affabulations. Cela se constate facilement, quand on voit comment il a transformé le texte imprimé allemand de 1950 (Lambert Schneider) pour en faire le texte imprimé Fischer (1955). C'est à cette occasion, notamment, qu'il fait dire à sa fille Anne que son père est son « idéal » (version 1950) ; puis, réflexion faite, qu'il est son « modèle lumineux » (version 1955). Ce goût de l'affabulation n'est pas venu d'un seul coup à M. Frank. Il avait, nous dit un ancien maître d'école d'Anne, l'innocente manie de composer

M. Frank a le goût d'écrire et une propension à affabuler.

« avec sa fille » des récits et des poèmes (« manchmal die Geschichten und Gedichte ... die sie mit ihrem Vater zusammen gemacht hatte ». *Spur eines Kindes*, p. 39). Cela se passait vers 1940. Anne avait onze ans et son père cinquante et un ans. En 1942, M. Frank, ancien banquier à Francfort et ancien commerçant et homme d'affaires à Amsterdam, prenait une retraite forcée à l'âge de cinquante-trois ans. Je ne pense pas que le goût d'écrire lui ait alors passé dans ses longues journées d'inactivité. En tout cas, le *Journal* ne nous renseigne guère sur ce que M. Frank faisait de ses journées. Mais qu'importe ! M. Frank est un affabulateur qui s'est lui-même trahi. Le drame des affabulateurs, c'est qu'ils rajoutent à leurs affabulations. Ils ne cessent de retoucher, de remanier, de retrancher, de corriger. Ce faisant, ils finissent par susciter la méfiance de certains. Et c'est un jeu d'enfant pour ceux-là de prouver l'affabulation. Il est très facile de confondre M. Frank. Il suffit d'avoir sous la main l'édition H et l'une des deux différentes éditions D. Il suffit de lui rappeler qu'aux Hollandais il a déclaré par écrit : « Je vous garantis qu'ici, à telle date, Anne a écrit : **jour** ou **souliers** ou **petits-beurre** ou **fasciste** ou **grand** », tandis qu'aux Allemands il est allé déclarer par écrit à propos des mêmes lieux et des mêmes dates : « Je vous garantis qu'Anne a écrit : **nuît** ou **livres** ou **bonbons** ou **colosse** ou **petit** ». Si M. Frank a dit la vérité dans le premier cas, il a affabulé dans le second cas. Et vice-versa. Il a affabulé ou bien ici, ou bien là. **Ou encore** – et c'est le plus probable – **il a affabulé ici et là**. De toute façon, on ne pourra jamais prétendre que M. Frank, dans cette affaire du *Journal*, est un homme qui a dit la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Un seul et même
manuscrit ne peut
avoir donné nais-
sance à des textes si
hétérogènes.

94. Le *Journal* ne peut, en aucune façon, être authentique. La consultation de manuscrits prétendument authentiques est superflue. En effet, aucun manuscrit au monde ne pourrait attester qu'Anne Frank a réussi la miraculeuse prouesse d'écrire deux mots à la fois et – qui plus est – deux mots de significations incompatibles, et – qui mieux est –

deux textes tout entiers à la fois, et qui sont la plupart du temps totalement contradictoires. Il est bien entendu que tout texte imprimé peut avoir un appareil critique avec ses variantes, ses scolies, ses indications de l'existence d'interpolations possibles, etc. Mais j'ai déjà dit (voy., ci-dessus, l'alinéa 88) que, là où l'on ne dispose que d'un manuscrit, il n'y a plus de variantes possibles (à moins de cas d'espèce : difficultés de déchiffrement d'un mot, erreurs d'éditions précédentes, etc.). Et quand on dispose de plusieurs manuscrits (deux, tout au plus, pour certaines périodes du *Journal* ; peut-être trois dans des cas très limités), il suffit d'éliminer ces périodes et ces cas pour s'en tenir strictement aux périodes et aux cas où il a fallu se contenter d'un seul manuscrit (ici, la période du 6 décembre 1942 au 21 décembre 1943).

95. Dans l'hypothèse, désormais inconcevable, où il existerait un manuscrit authentique, je dis qu'aucun des textes imprimés ne peut prétendre reproduire le texte de ce manuscrit. Le tableau suivant établit, en effet, que l'édition Fischer de 1955 arrive en 8^e position dans l'ordre de succession des divers états du *Journal*. Pour la compréhension de ce tableau, on se reportera, notamment, aux alinéas 52 et 53.

Les neuf états successifs du Journal

Tableau chronologique (« officiel ») des états successifs du texte du *Journal*

- I. – Manuscrits d'Anne Frank ;
- II. – Abschrift (copie) d'Otto Frank, puis d'O. Frank et Isa Cauvern ;
- III. – Neufassung der Abschrift (nouvelle version de la copie) d'O. Frank et d'Isa Cauvern ;
- IV. – Neu-Neufassung der Abschrift d'Albert Cauvern ;
- V. – Neu-Neu-Neufassung d'Otto Frank ;
- VI. – Neu-Neu-Neu-Neufassung d'Otto Frank et des « censeurs » ;
- VII. – Éditions Contact (1947) ;
- VIII. – Éditions Lambert Schneider (1950), radicalement différente de la précédente et même incompatible avec celle-là ;

IX. – Éditions Fischer (1955) reprenant la précédente sous une forme « discrètement » (?) remaniée et retouchée.

On pourrait, bien sûr, prétendre que (V.) n'était peut-être qu'une très fidèle mise au net de (IV.). De même pour (VII.) par rapport à (VI.). Ce serait supposer que M. Frank, qui remaniait le texte à tout instant, se serait subitement abstenu de le faire au moment de recopier, sans témoin, le texte (IV), et au moment de la correction probable des épreuves d'imprimerie pour (VII.). Personnellement, je tiens ces 9 étapes pour un minimum auquel il faut bien ajouter une, deux ou trois « Abschrift » pour le texte (VIII.).

L'étude des manuscrits ne pourrait qu'être accablante pour M. Frank.

96. Le seul intérêt d'une étude des manuscrits qui sont, prétendument, d'Anne Frank serait de faire apparaître des éléments encore plus accablants pour M. Frank : par exemple, des lettres ou des fragments de lettres qui n'ont jamais été publiés (les raisons de cette non-publication seraient à rechercher de près, sans se fier aux raisons données par M. Frank et qui ont toujours une coloration sentimentale très suspecte) ; par exemple aussi, des dénominations très variables pour les « correspondantes » d'Anne (l'idée de la montrer s'adressant toujours à la même « chère Kitty » semble une idée tardive), etc.

Une œuvre ne se définit pas par un fond variable mais par des formes fixées dès sa création.

97. Le raisonnement qui consisterait à prétendre que, dans le *Journal*, il existerait tout de même un fond de vérité serait un raisonnement sans valeur. D'abord parce qu'il faudrait connaître cette vérité ou pouvoir la distinguer dans le fatras des affabulations certaines ; le mensonge, n'est, le plus souvent, que l'art d'accommoder la vérité. Ensuite, parce qu'une œuvre de l'esprit (comme, par exemple, la rédaction d'un « journal ») ne se définit pas par un fond, mais par un ensemble de formes : les formes d'une expression écrite, les formes qu'un individu lui a données une fois pour toutes, pour le meilleur ou pour le pire.

98. Le raisonnement qui consisterait à dire qu'il n'y a eu que quelques centaines de modifications entre tel et tel état du *Journal* est fallacieux. Le mot de « modifications » est trop vague. Il permet, au gré de chacun, toutes les condamnations ou, surtout, toutes les excuses. De plus, une modification peut porter, on l'a vu, sur un seul mot ou sur un texte de mille six cents mots !

Il y a eu beaucoup plus que de simples modifications.

99. Pour ma part, j'ai relevé plusieurs centaines de modifications, ne serait-ce qu'entre le texte hollandais et n'importe lequel des deux textes – différents entre eux – qui ont été publiés en Allemagne. Ces modifications, je les appelle : **additions, soustractions, translations et altérations** (par substitutions d'un mot à un autre, d'un groupe de mots à un autre, ces mots et ces groupes de mots étant *incompatibles* entre eux, quand bien même, par exception rarissime, le sens pourrait être sauvegardé [?]). L'ensemble de ces modifications doit intéresser environ 25 000 – vingt-cinq mille (1) – mots du texte Fischer qui, lui, doit être de 77 000 mots (c'est, en tout cas, le chiffre que je prends pour base).

Il y a eu, en nombre considérable, des additions, des soustractions, des translations et des altérations.

100. La traduction française de *Het Achterhuis* peut, malgré l'absence d'une des 169 lettres de l'édition hollandaise Contact et malgré bien des faiblesses, malgré aussi des bizarreries qui donnent à penser que là encore il y aurait de fâcheuses découvertes à faire, se qualifier de « traduction ». (*Journal / de Anne Frank* [Het Achterhuis], traduit du hollandais par T. Caren et Suzanne Lombard, Calmann-Lévy, 1950, ach. d'imp. 5 janvier 1974, 320 p.) L'édition Lambert Schneider ne peut, en aucun cas, se présenter comme une traduction. Quant à l'édition Fischer, elle ne peut se dire une reproduction de l'édition Lambert Schneider, non plus qu'une traduction de *Het Achterhuis*.

Même une mauvaise traduction peut rester une traduction. Ici, il y a deux livres.

1. Cette estimation de 1978 n'a pas grand sens. Les manipulations sont à l'état endémique et en chiffrer le nombre est illusoire. (Note pour la présente édition.)

Deux livres sensiblement différents apparus dans un contexte suspect.

101. Cet ensemble impressionnant d'additions, de soustractions, de translations, d'altérations ; ces affabulations de M. Frank ; ces malhonnêtetés d'éditeurs ; ces interventions de personnes étrangères, amies de M. Frank ; cette existence de deux livres si différents présentés comme un seul et même *Journal* d'Anne Frank, tout cela révèle une œuvre qui ne peut, en aucune façon, garder le prestige attaché à un témoignage authentique. Les incompatibilités des différents textes sont de toutes natures. Elles touchent à la langue et au style, à la longueur et à la forme des pièces constitutives du *Journal*, au nombre et à la nature des anecdotes rapportées, à la description des lieux, à la mention des réalités matérielles, aux dialogues, aux idées échangées, aux goûts exprimés ; elles touchent aux personnalités mêmes des principaux personnages, à commencer par la personnalité d'Anne Frank, une personnalité qui donne l'impression de vivre dans un monde de pure fiction.

Notre après-guerre a été fertile en faux mémoires.

102. En se portant garant personnel de l'authenticité de cette œuvre, qui n'est qu'une affabulation, M. Frank, qui est, par ailleurs manifestement intervenu à tous les stades de la genèse du livre, a signé ce qu'il est convenu d'appeler une supercherie littéraire. Le *Journal* d'Anne Frank est à ranger au rayon, déjà très fourni, des faux mémoires. Notre après-guerre a été fertile en ouvrages ou écrits de ce genre. Parmi ces ouvrages faux, apocryphes ou suspects (soit entièrement, soit par insertions d'éléments étrangers), on peut citer : les divers « témoignages » de Rudolf Höss, de Kurt Gerstein, de Miklos Nyiszli, d'Emmanuel Ringelblum, les mémoires d'Eva Braun, d'A. Eichmann, de W. Schellenberg, mais aussi le document intitulé : « Prière de Jean XXIII pour les Juifs ». On citera surtout les faux journaux d'enfants fabriqués par l'Institut historique juif de Varsovie et dénoncés par l'historien français Michel Borwicz, d'origine juive polonaise ; parmi ces journaux pourrait figurer celui d'une Thérèse Hescheles, âgée de treize ans (2).

2. Michel Borwicz, *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, janvier 1962, p. 93.

M. Frank a signé une supercherie littéraire.

103. Je n'aurais garde d'oublier qu'un des faux les plus célèbres a été fabriqué contre les Juifs. Il s'agit des « Protocoles des Sages de Sion ». Je demande que l'on ne se méprenne pas sur le sens que j'ai donné à mes recherches sur l'authenticité du *Journal* d'Anne Frank. Même si ma conviction personnelle est que cette œuvre émane de M. Frank, même si je pense qu'à raison de deux lettres par jour, il lui a suffi de trois mois pour mettre sur pied le premier état de son affabulation maladroite, même si je pense qu'il ne croyait pas que son œuvre connaîtrait un immense succès (qui, du même coup, risquerait d'en faire apparaître les terribles failles), même si je pense qu'on peut donc lui trouver mille circonstances atténuantes, même si j'ai la conviction qu'il ne cherchait nullement à monter une vaste escroquerie, mais qu'il s'est trouvé comme entraîné par les circonstances à cautionner toutes les suites extraordinairement brillantes d'une obscure et banale entreprise, **malgré tout cela**, la vérité m'oblige à dire que le *Journal* d'Anne Frank n'est qu'une simple supercherie littéraire.

ANNEXE N° 1

Description des documents photographiques

- Photo n° 1 : Le plan d'Amsterdam. Le Prinsengracht en plein cœur de la ville, lieu de passage.
- Photo n° 2 : Vue aérienne de l'immeuble du 263 Prinsengracht. Un immeuble pittoresque et caractéristique du vieil Amsterdam. Il est cerné d'immeubles du même type. Il est visible de partout et, notamment, de la tour de l'église (Westerkirk).
- Photo n° 3 : Une photo de la maison en 1940. Une maison « toute en fenêtres ». Des voisins accolés.
- Photo n° 4 : Le plan que M. Frank propose aux lecteurs. Il manque le plan du rez-de-chaussée. Il manque une indication propre à révéler aux lecteurs que l'espace qui sépare l'avant-maison, de l'arrière-maison est une courette, large de 3,70 m, commune à cette maison et à la maison des voisins de droite.
- Photo n° 5 : La « porte-armoire ». La photo de cette carte postale est à rapprocher de ma photo n° 8 qui, elle, nous révèle que la fenêtre donne sur la courette et que, par la vitre de cette fenêtre, on aperçoit, à quelques centimètres, le corps de bâtiment d'une arrière-maison. Il suffisait à la police d'être là pour voir qu'il y avait une arrière-maison.
- Photo n° 6 : La chambrette d'Anne Frank et du dentiste Dussel. On voit parfaitement chez les voisins du Keizersgracht et ils voient parfaitement chez vous.
- Photos n° 7 à 11 : Cinq photos révélatrices. Les voisins de droite (265 Prinsengracht) pouvaient facilement voir et entendre ce qui se passait au 263. Les photos n° 9 et n° 10 prouvent qu'ils avaient sept ouvertures qui donnaient sur le 263.
- Photo n° 12 : L'arrière de l'arrière-maison. On pouvait y accéder facilement. Cet espace vert a toujours été commun au 263 Prinsengracht et au 190 Keizersgracht. On pouvait facilement voir les poses et déposes de rideaux « bigarrés », la fumée s'échappant de la cheminée de gauche, etc.
- Photos n° 13 et n° 14 : Deux spécimens de l'écriture d'Anne Frank. Une écriture d'enfant quatre mois *après* une écriture d'adulte ?

Photo n° 1

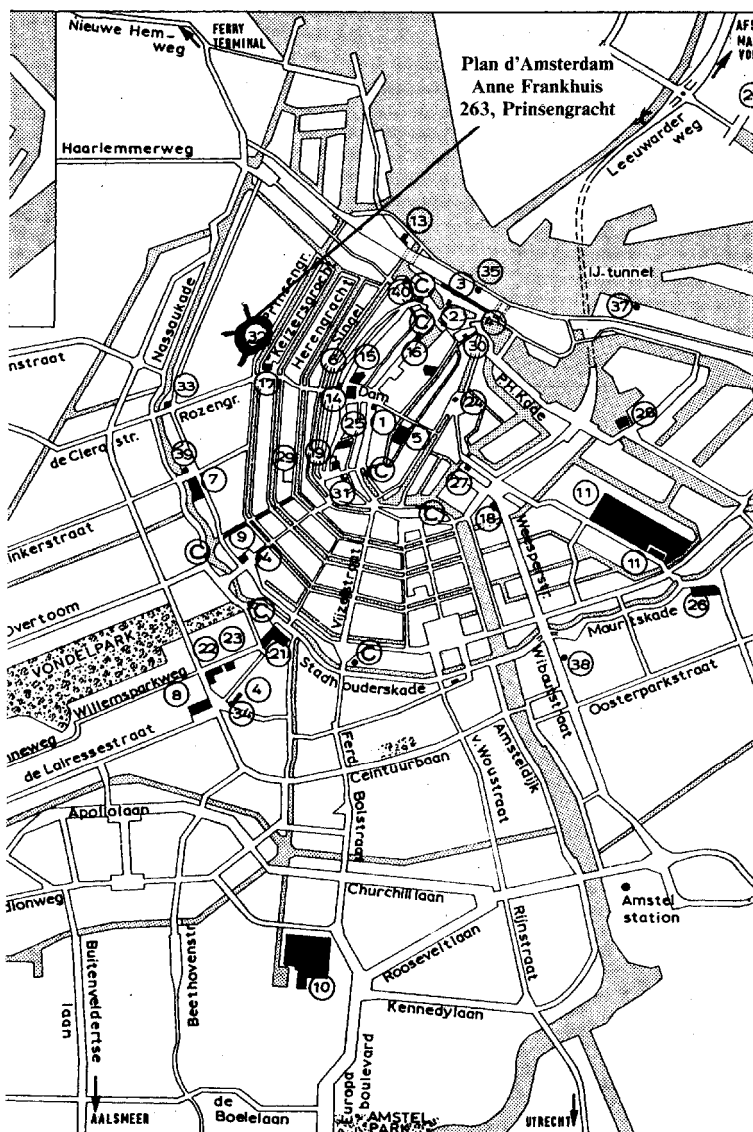
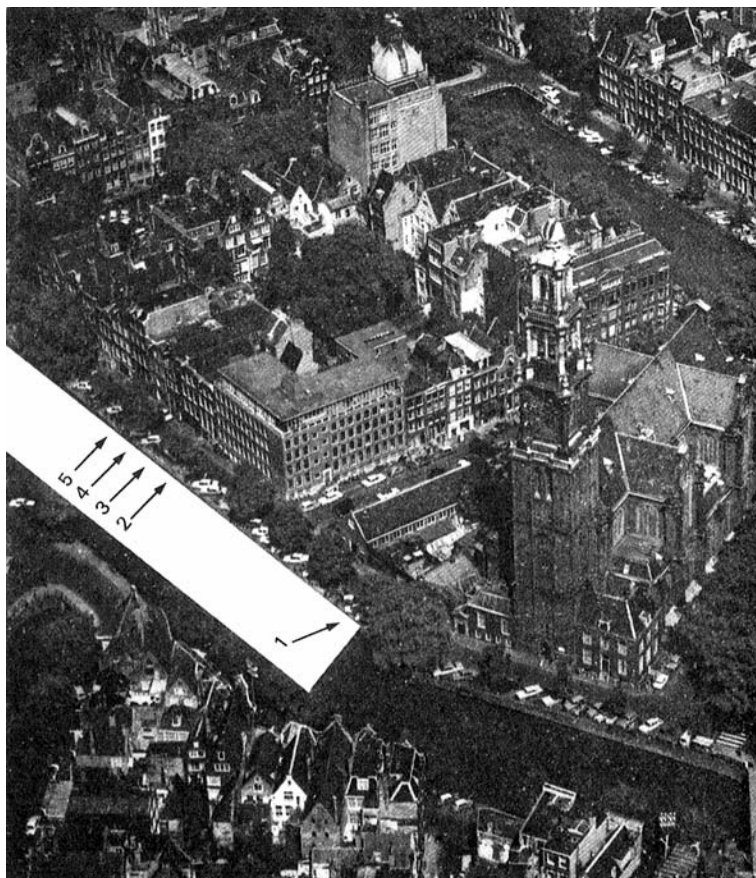


Photo n° 2

Le quartier

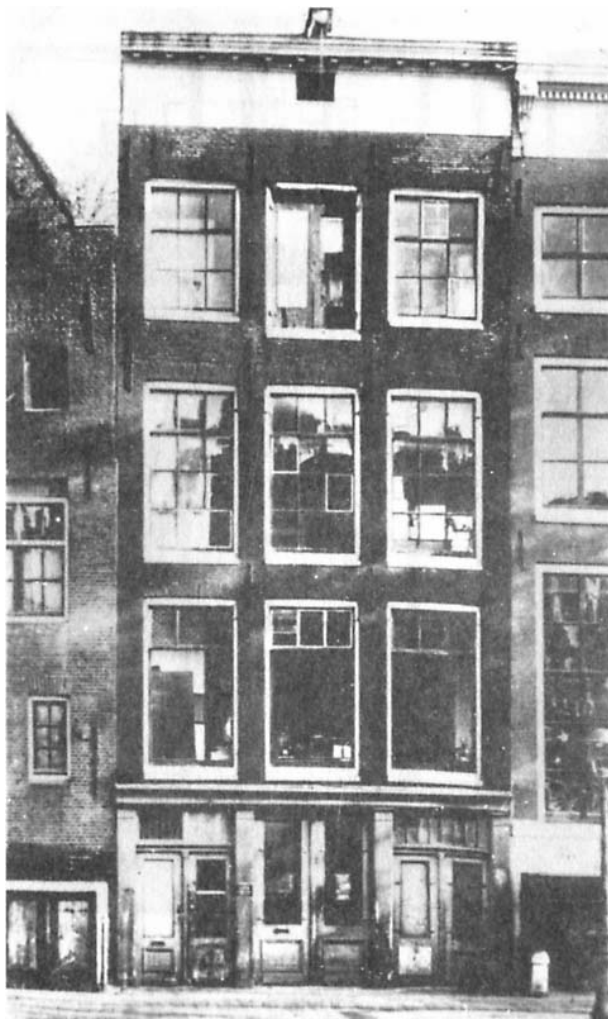


1. – L'église de Westerkirk.
2. – Le « Home Anne Frank » (construction récente).
3. – L'immeuble n° 265 (avec arrière-maison à toit noir).
4. – L'immeuble n° 263 (avec arrière-maison à toit rouge) :
« Maison de Anne Frank ».
5. – L'immeuble n° 261 à long toit rouge (sans arrière-maison).
On remarquera comme les maisons du quartier se pressent
autour d'un espace vert central : la Maison d'Anne Frank et
son « Annexe » étaient exposées à tous les regards, végétation
ou pas.

Photo n° 3

Maison, en 1940

d'Anne Frank, 263 Prinsengracht (façade donnant sur le canal ; à gauche le 261 et, à droite, le 265)



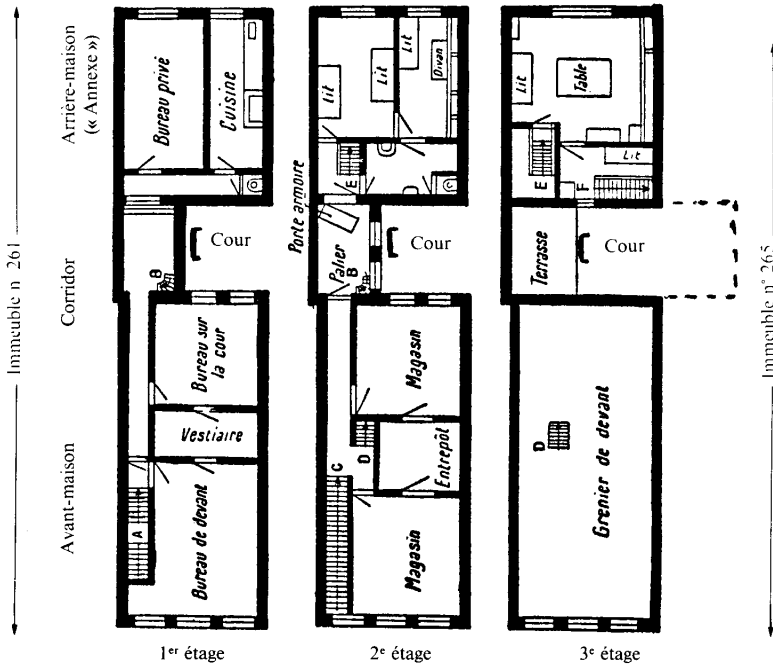
Une maison à cinq niveaux « toute en fenêtres » (sans volets).
Des voisins tout proches.

Photo n° 4

Plan

du 263 Prinsengracht (1942-1944). Les huit clandestins vivaient dans l'arrière-maison (ou « Annexe »). Les quatre Frank et Dussel au 2^e étage, les trois Van Daan au 3^e étage.

Côté jardin



Au 2^e étage, la porte-armoire du palier fait communiquer la maison avec l'Annexe.

Côté rue Prinsengracht
(donnant sur canal)

Ce plan, auquel j'ai ajouté quelques indications, figure dans toutes les éditions du *Journal*. Il ne semble pas vraiment à l'échelle ; la façade de l'immeuble a 8 m. de largeur environ et la cour, seulement 3,70 m. Pour avoir une vue de l'ensemble, superposez les uns sur les autres les 3 niveaux indiqués ici et ajoutez-leur, au 1^{er} niveau, un rez-de-chaussée, et au 5^e niveau, des greniers mansardés auxquels aboutissent respectivement les escaliers D et F.

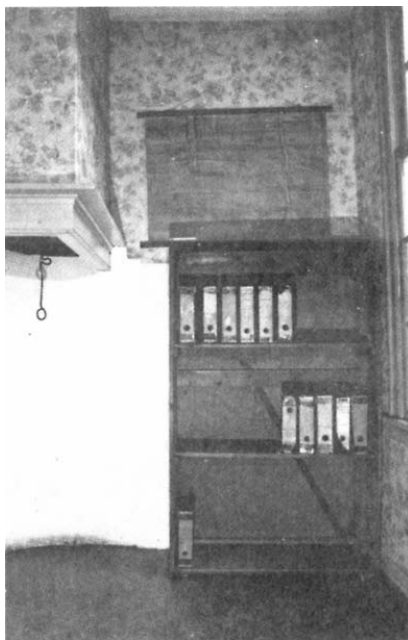
Photo n° 5

L'armoire tournante [reconstitution]

au bout du corridor du 2^e étage, quand on vient de l'avant-maison et qu'on veut accéder à l'arrière-maison.



1. – Ouverte...



2. – ...fermée

La fenêtre, dont on aperçoit un pan, est la seconde de ce petit corridor. Les deux fenêtres donnent sur la courette.

Photo n° 6

La chambre
d'Anne Frank elle-même et du dentiste A. Dussel.



À travers les vitres, on a vue sur deux maisons de Keizersgracht. De nombreuses et vieilles maisons se pressent ainsi autour d'un espace vert central. De toutes leurs fenêtres sans volets, on a (et on avait) vue sur les chambres des huit clandestins. À noter que la fenêtre s'ouvre de l'intérieur vers l'extérieur.



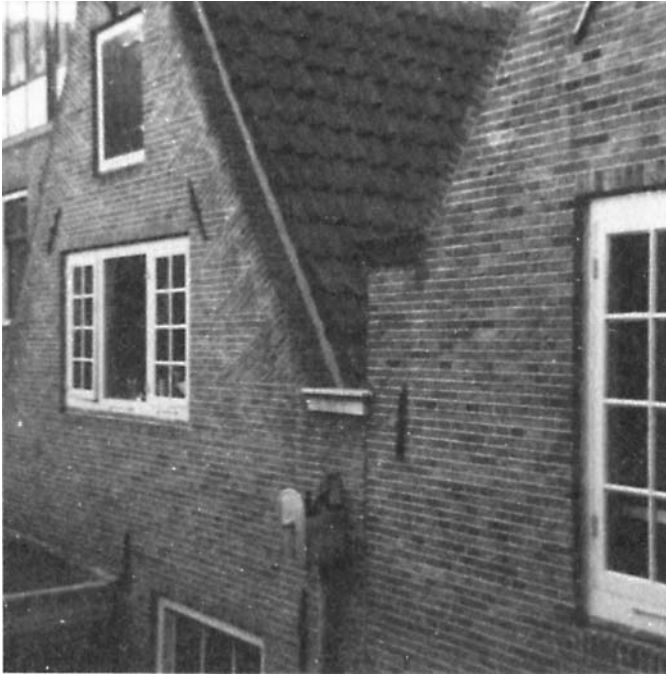
1
(ph. 7)

1. – Vous êtes, au 2^e étage, à l'une des deux fenêtres du magasin-donnant-sur-la-cour. Vous apercevez, à gauche du tuyau, la 2^e fenêtre du fameux corridor et, à sa droite, le mur de l'« Annexe » ou « arrière-maison ».



2
(ph. 8)

2. – Vous êtes dans le corridor. Vous apercevez, à votre gauche, l'armoire tournante en position d'ouverture et, à votre droite, par la fenêtre, le mur de l'« Annexe ».



3a
(ph. 9)

3. – Vous êtes, au 3^e étage, sur la terrasse de communication entre l'« Annexe » et l'« avant-maison » : a) Le premier pignon sur cour (à votre droite) appartient à l'avant-maison d'Anne Frank ; l'autre est celui de la maison voisine (n° 265) ; b) De la même position mais, votre regard plongeant sur la cour, vous apercevez six ouvertures : la première, à votre droite, appartient à l'avant-maison d'Anne Frank et les cinq autres à la maison voisine (n° 265) ; c) Vous avançant un peu sur la terrasse, vous apercevez au-dessus de vous le clocher de la Westerkirk ainsi que le « Home Anne Frank » (construction récente).



3b
(ph. 10)



3c
(ph. 11)

Photo n° 12

L'arrière de l'arrière-maison
(ou de l'« Annexe »)



Vue prise du pied de l'immeuble de la rue Keizersgracht. Le jardin offre une bonne voie d'accès à la maison d'Anne Frank. La cheminée de gauche aurait fumé 365 jours par an ! Les habitants de l'« Annexe » ne pouvaient passer inaperçus, et l'« Annexe » elle-même encore moins, quoi qu'en dise M. Frank !

Photos n° 13 et n° 14

Deux spécimens de l'écriture
attribuée à Anne Frank

Ik zal hoop ik van jou alles kunnen
halvertrauwen, zoals ik het nog van
niemand gekunt heb, en ik hoop dat
je een grote sterren voor me zult zijn.
Anne Frank. 12 Juni 1942.

Photo n° 13

Dit is een foto, zoals
ik me zou wensen,
altijd zo te zijn.
Van 'had ik nog wel
een kans om naar
Hollywood te komen.

Anne Frank
10 Oct. 1942

Photo n° 14

Si l'on en croit les dates, ces deux textes avaient été rédigés à quatre mois de distance. On comparera successivement et séparément, d'une part, les textes eux-mêmes et, d'autre part, les signatures. Le premier document est le fac-similé de l'épigraphie du *Journal* (*Journal de Anne Frank*), traduit du hollandais par Tylia Caren et Suzanne Lombard, préface de Daniel Rops, Calmann-Lévy, 1950 [3^e trim. 1968, XIII — 347 p.]. Le second est le fac-similé d'un texte écrit par Anne Frank au dos d'une de ses photographies (*Journal de Anne Frank*, Le Livre de Poche, D. L., 1^{er} trim. 1974). L'écriture « adulte » est antérieure de quatre mois environ à l'écriture script « enfantine » !

ANNEXE N° 2

**Reproduction du pli fermé
contenant l'identité du témoin
et de mon accompagnateur**

UNIVERSITÉ LYON 2
U.E.R. LETTRES ET CIVILISATIONS
CLASSIQUES ET MODERNES

18, quai Claude-Bernard
69365 LYON CEDEX 2

*Rapport du Professeur
Faussier sur le Journal
d'Anne Frank*

*ANNEXE N° 2
(Confidentiel)*

à l'alinéa 68

Note des éditeurs

Le rapport qu'on vient de lire n'était pas destiné à la publication. Dans l'esprit du professeur Faurisson, il ne constituait qu'une pièce, parmi d'autres, d'un ouvrage qu'il entendait consacrer au *Journal* d'Anne Frank.

Si nous le publions aujourd'hui, malgré les réticences de son auteur qui, pour sa part, aurait souhaité une publication plus étendue comprenant des éléments qui sont encore en chantier, c'est parce que la presse française et la presse étrangère ont mené tapage autour de l'opinion du professeur sur le *Journal* d'Anne Frank. Le public, lui, peut éprouver le besoin de juger sur pièces. Nous avons donc voulu mettre l'essentiel de ces pièces à sa disposition. On se fera ainsi sa propre religion sur les méthodes de travail de Faurisson et sur les résultats auxquels celui-ci était parvenu en août 1978.

Ce rapport, dans la forme exacte * sous laquelle nous le publions, a déjà une existence officielle. C'est en août 1978 qu'il a été transmis, dans sa version allemande, à l'avocat Jürgen Rieger pour être déposé auprès d'un tribunal de Hambourg. Maître Rieger était et reste encore aujourd'hui le défenseur d'Ernst Römer, soumis à un procès pour avoir publiquement exprimé ses *doutes* sur l'authenticité du *Journal*.

(*) À une exception près. Le rapport original comportait une annexe n° 3 qui consistait en une attestation d'un professeur de l'université française réputé pour sa compétence en matière de critique de textes. La dernière phrase de l'attestation est la suivante : « Il est certain que les usages de la communication littéraire autorisent M. Frank, ou n'importe qui, à construire autant de personnages fictionnels d'Anne Frank qu'il en aurait envie, mais à la condition qu'il ne prétende pas à l'identité de ces êtres de fiction avec le personnage de sa fille. » Cet argument d'autorité, à savoir l'attestation d'un éminent universitaire sur la qualité du travail effectué, s'il est compréhensible devant un tribunal, ne se justifie plus dans un débat public. De plus, deux autres professeurs s'apprêtaient à conclure dans le même sens quand soudain éclatait dans la presse, en novembre 1978, l'« affaire Faurisson ». Rendus prudents, ces professeurs préféraient s'abstenir. En conséquence, nous avons pris la décision de ne nommer personne. Le débat étant devenu public, il appartient à chacun de déterminer s'il veut intervenir publiquement.

Le tribunal, après avoir entendu les parties et commencé d'examiner le fond du litige, décidait, à la surprise générale, d'ajourner **sine die** toute nouvelle session.

Selon le scénario habituel, dès l'ouverture du procès, la presse dictait au tribunal la conduite à tenir. Le S. P. D. du chancelier Helmut Schmidt montait en première ligne et dans une longue lettre ouverte prenait vigoureusement position en faveur de M. Frank. Pour ce parti politique, la cause était jugée d'avance, et il y avait longtemps que l'authenticité du *Journal* avait été prouvée.

Le tribunal en question, en dépit des efforts de maître Rieger pour relancer le procès, n'a toujours pas rendu son arrêt. La presse allemande déplore que M. Otto Frank ait encore à attendre que « justice lui soit rendue ».

Encore ce refus de juger constitue-t-il un progrès. Dans une affaire similaire, le professeur Faurisson avait adressé un rapport de cinq pages résumant ses recherches et ses conclusions sur les « chambres à gaz ». Cette déclaration était signée, et la signature légalisée. Le professeur était allé jusqu'à rappeler le texte du *Journal officiel* de la République française établissant qu'une légalisation de signature en France était valide en R. F. A. Peine perdue : dans les attendus de condamnation, la Cour décrétait que « Faurisson » n'était qu'un pseudonyme. Elle récusait pour le même motif le témoignage du professeur américain Arthur R. Butz.

La justice est égale pour tous, sous réserve de l'*exceptio diabolica*.

Document III

Chambre à gaz du pénitencier de
Baltimore, Maryland (U. S. A.)*

Chambre à gaz :
Feuille de contrôle de la marche à suivre **

- A. – Pour préparer la chambre,** [il faut] : 1. Deux (2) jours ;
2. Deux (2) opérateurs ; 3. Seize (16) heures de travail.

[Pour ce qui suit, la feuille indique qu'il faut pointer chacune des 47 opérations consécutives et en indiquer l'heure.]

- B. – Chambre prête,** [sont à vérifier] : 1. Joints ; 2. Pompes ;
3. Soupapes ; 4. Épurateur (ou barboteur, pour l'acide cyanhydrique à neutraliser) ; 5. Système d'évacuation (du gaz) ; 6. Le tout dans les conditions de marche.

(*) Chambre à gaz du pénitencier de Baltimore, Maryland (U. S. A.). Participant directement à l'exécution du condamné un médecin, installé dans une cabine proche de la chambre à gaz, et, dans une autre cabine, deux opérateurs. Le document qu'on va lire résume très succinctement le travail des opérateurs. Le médecin, de son côté, doit posséder lui aussi son propre résumé. Tout cela n'est-il pas trop compliqué, trop sophistiqué, trop marqué par le souci de la perfection ? La réponse est : non. L'emploi de l'acide cyanhydrique exige toutes ces précautions. Il est impossible de faire moins. (Note de Faurisson).

(**) Traduit de l'américain.

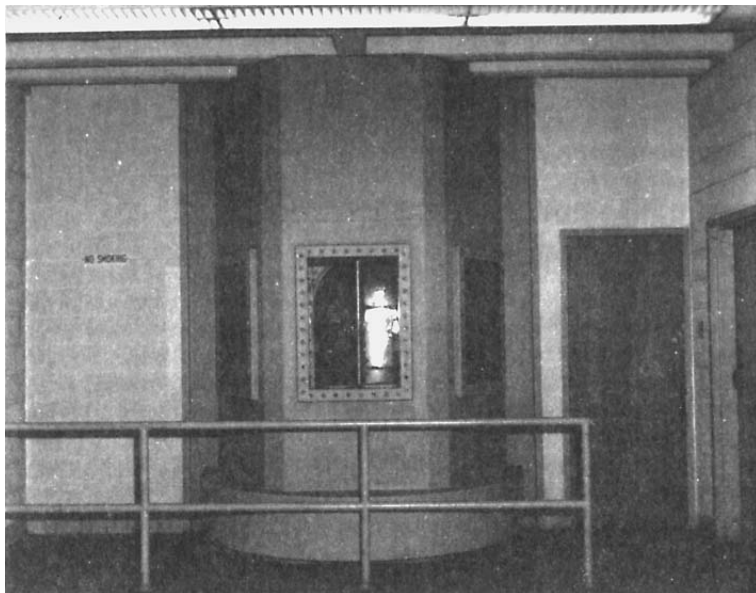


PHOTO 1

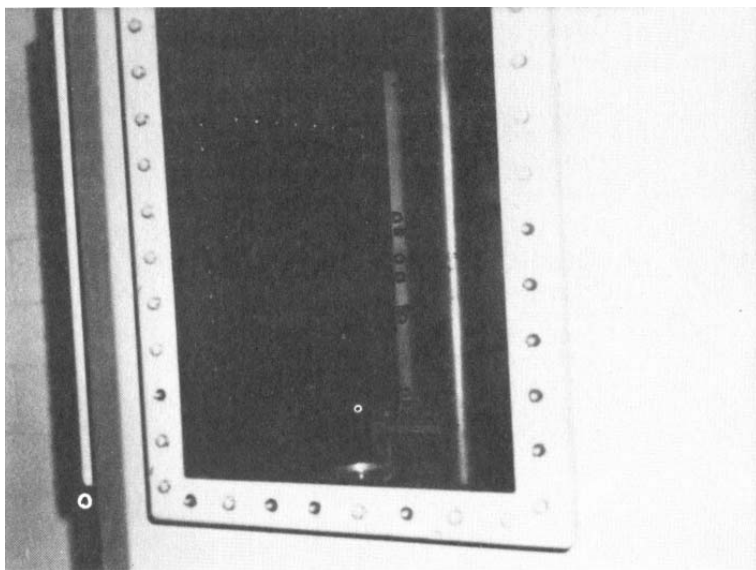


PHOTO 2

C. – Étapes préliminaires : 1. Connecter le réservoir d'ammoniaque ; 2. Préparer le mélange chimique de l'épurateur (3,4 kg de soude caustique ajoutée à 56,7 litres d'eau) ; 3. Remplir l'épurateur ; 4. Mettre en marche le moteur de l'épurateur ; 5. Préparer le mélange d'acide et d'eau pour le générateur de gaz (3 litres d'acide sulfurique et 5 litres d'eau) ; 6. Préparer une solution de soude caustique et la garder dans un seau ; 7. Vérifier et tenir prêt le cyanure ; 8. Vérifier la position (ou l'état) pour :

- a) le levier de versement, n° 1 (position fermée) ;
- b) l'admission d'air frais, n° 2 (position fermée) ;
- c) l'admission du mélange acide, n° 3 (position fermée) ;
- d) la soupape de purge du creuset du générateur, n° 4 (fermée) ;
- e) le conduit de l'épurateur, n° 5 (position fermée) ;
- f) la soupape d'ammoniaque sur le réservoir (position fermée) ;
- g) les coupelles remplies (eau distillée et 1 % de phénolphtaléine) ;
- h) le moteur (en marche) de la pompe de l'épurateur ;
- i) le ventilateur (en marche) pour l'évacuation du gaz (de la chambre).

D. – Étapes de l'exécution : 1. Placer l'homme sur sa chaise et l'y attacher ; 2. Lui appliquer les bracelets pour électrocardiogramme ; 3. Placer le cyanure sur le générateur fermé ; 4. Fermer hermétiquement la chambre ; 5. Faire du vide dans la chambre (durée : 1.5") ; 6. Ouvrir la soupape d'admission n° 3 du récipient à mélange acide ; 7. Laisser un intervalle pour l'écoulement de l'acide et pour un compte rendu en provenance de la salle des opérations chimiques ; 8. Fermer la soupape d'admission n° 3 ; 9. Verser la soude du seau de sécurité dans le récipient du mélange acide ; 10. Baisser à fond, en position ouverte, le levier d'écoulement n° 1 qui fait tomber le cyanure dans l'acide ; 11. Émission du gaz – Exécution effectuée.

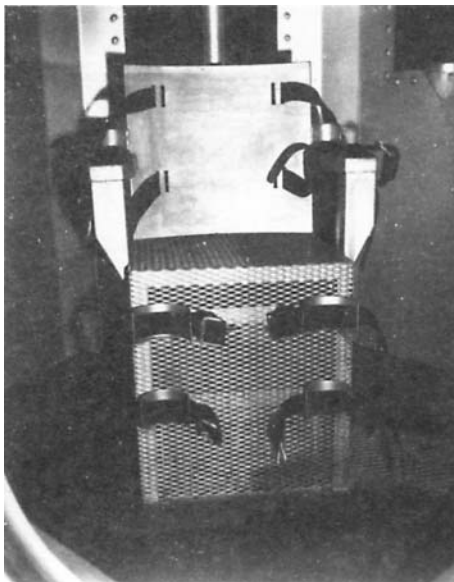


PHOTO 3

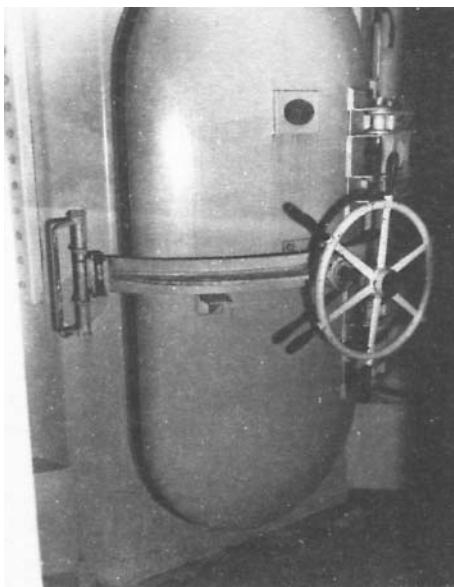


PHOTO 4

E. – Nettoyage de la chambre : 1. Ouvrir la soupape n° 5 (tuyau de l'épurateur) ; 2. Laisser un intervalle de vingt (20) minutes (le gaz se déverse dans l'épurateur) ; 3. Vider le mélange de sécurité dans le générateur en ouvrant la soupape n° 3 ; 4. Ouvrir la soupape n° 4 (quand la soupape n° 4 est ouverte, le gaz d'échappement du générateur et l'eau de nettoyage qui coule du récipient d'acide à travers le générateur sont évacués dans l'égout) ; 5. Arrêter le ventilateur de recirculation d'air ; 6. Ouvrir la soupape d'admission de l'ammoniaque, n° 4, à la pression de deux (2) kg (laisser l'ammoniaque circuler pendant deux (2) minutes) ; 7. Fermer la soupape d'admission de l'ammoniaque, n° 4 ; 8. Les coupelles doivent indiquer la teneur en ammoniaque (elles doivent virer du rose au pourpre pour en marquer la circulation) ; 9. Débloquer la soupape n° 2 (admission d'air frais – air seulement dans la chambre) ; 10. Ouvrir graduellement la soupape n° 2 (mettre deux (2) minutes pour l'ouvrir à fond) ; 11. Laisser ouverte la soupape n° 2 de vingt (20) à trente (30) minutes ; 12. Ouvrir la porte de la chambre ; 13. Passer au jet d'eau ; 14. Vider la chambre (enlever le corps).

15 juillet 1958, révisé le 22 octobre 1975, SEH : fh.

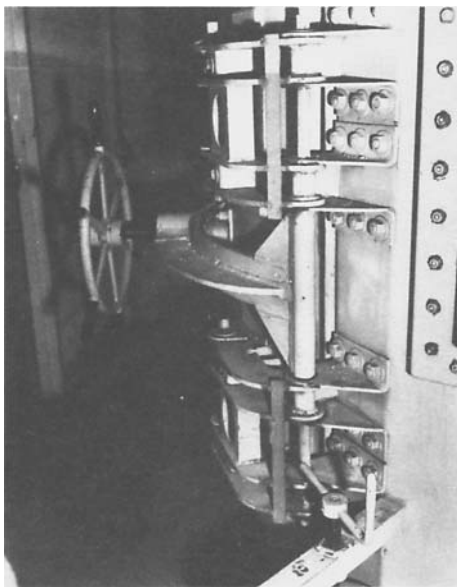


PHOTO 5

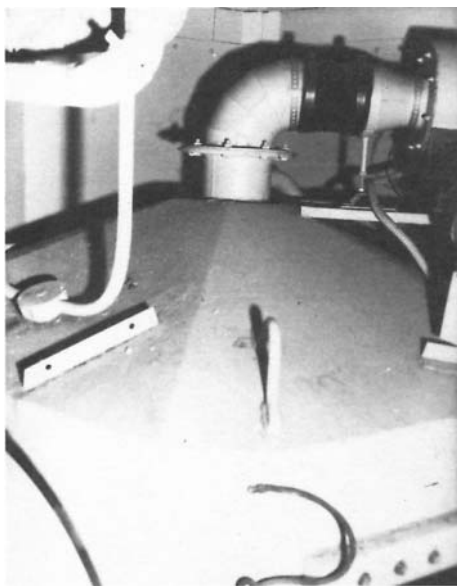


PHOTO 6

Remarques de R. Faurisson sur ce document :

J'ai visité cette chambre à gaz et je m'en suis fait expliquer le fonctionnement. Les responsables du pénitencier m'ont dit que « gazer un homme, c'est très compliqué, parce que c'est dangereux ». Les chambres à gaz d'aujourd'hui ne diffèrent pas essentiellement des chambres à gaz mises au point vers 1936-1938 après des années de tâtonnements. Les premiers Américains qui ont eu l'idée de ce mode d'exécution avaient pensé que rien ne serait plus facile et plus humain que d'endormir le condamné avec un gaz qui finirait par le tuer. C'est quand ils ont voulu passer aux actes que les Américains se sont rendu compte des redoutables difficultés d'une telle exécution. La première exécution a eu lieu en 1924. Elle a présenté de tels dangers pour l'entourage que l'idée des chambres à gaz a failli être abandonnée.

Le document qu'on a lu n'est qu'une simple feuille de contrôle de 47 opérations. Certaines de ces opérations sont élémentaires mais d'autres sont délicates. Voici, par exemple, ce que signifie la 47^e et dernière opération (vider la chambre, enlever le corps) : le médecin et deux assistants doivent entrer dans la chambre avec un masque à gaz, un tablier de caoutchouc, des gants de caoutchouc ; le médecin secoue la chevelure du mort pour en chasser autant que possible les molécules d'acide cyanhydrique que les fumées d'ammoniaque et le système de ventilateurs orientables n'ont pas pu neutraliser ; les deux assistants doivent laver le corps avec un jet ; ils doivent apporter un grand soin à ce travail ; ils doivent notamment laver la bouche, toutes les ouvertures du corps et ils ne doivent surtout pas oublier les plis des bras et des genoux.

Non ! Vraiment, gazer son prochain sans se gazer soi-même n'est pas une sinécure. Vraisemblablement, les récits de gazage à Auschwitz ne sont, à l'origine, qu'un sinistre ragot de prison.



PHOTO 7

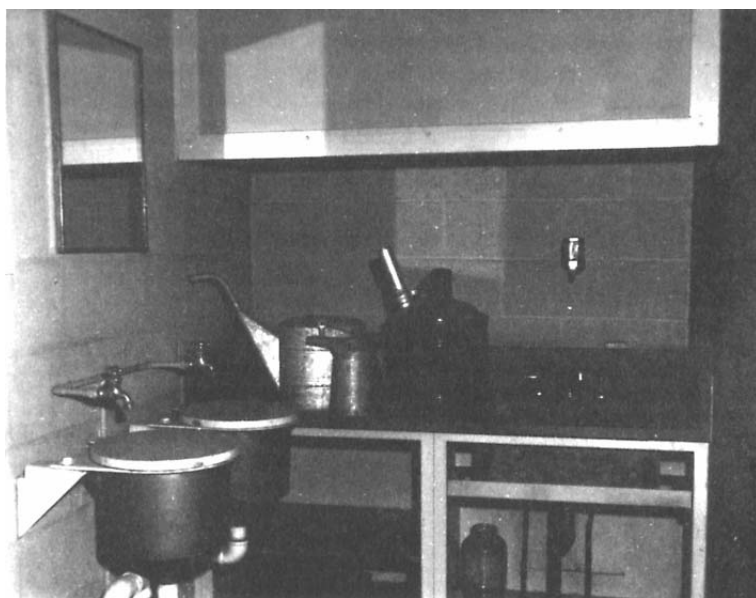


PHOTO 8

Légendes des photographies

1. La salle où se tiennent les témoins de l'exécution : la chambre à gaz est hexagonale ; ici, trois pans sont visibles. La porte de droite donne sur un couloir qui, à gauche, fait le tour des trois pans non visibles sur cette photo et, à droite, donne sur deux cabines : celle du médecin et celle des deux opérateurs.

2. À travers l'une des vitres de la salle des témoins on aperçoit le pilier de soutènement de la chambre à gaz. La chambre à gaz, comme le pilier, sont en acier. Les vitres sont particulièrement épaisses. Tout à fait au fond on peut apercevoir quelques éléments de la machinerie.

3. Le siège du condamné avec ses attaches : à droite, l'un des trois emplacements prévus pour des coupelles de phénolphtaléine. C'est sous le siège que se trouve le creuset où l'on dépose les boulettes de cyanure. De l'extérieur de la chambre, on manœuvre un levier qui fait tomber ces boulettes dans un bain d'acide sulfurique. À droite, au sol, le conduit grillagé de communication avec la machinerie et la cabine des opérateurs.

4. La porte d'entrée de la chambre à gaz : particulièrement lourde, elle se ferme avec un volant pour obtenir une bonne herméticité.

5... La même porte d'acier, vue du côté des gonds : c'est pour éviter le risque d'implosion que la chambre à gaz est ainsi construite. Le risque d'implosion vient de ce qu'il faut, avant le jour de l'exécution, faire le vide de la pièce pour assurer l'herméticité des joints.

Au moment de l'exécution il faut faire un vide partiel, d'abord pour mettre la pièce en sous-pression et éviter que le gaz ne tende à sortir de la pièce, ensuite pour que le gaz s'élève plus vite vers le condamné, enfin pour augmenter la proportion de gaz dans l'habitacle.

On aperçoit, à gauche, la porte de la cabine du médecin.

6. Au sommet de la chambre à gaz, l'extracteur.

7. Au fond du couloir, le barboteur ou épurateur où se fait la neutralisation du gaz cyanhydrique. Le résidu sera rejeté par une cheminée située tout en haut du pénitencier. On aperçoit à droite la fenêtre de la cabine des deux opérateurs.

8. La cabine des deux opérateurs : les produits utilisés ne sont pas visibles ici. Ils sont entreposés pour partie dans cette cabine et, pour une autre partie, dans la cabine du médecin.

Document IV

Documentation photographique

Deux photos (1 et 2) d'une vraie chambre à gaz d'Auschwitz-Birkenau. Il s'agit d'un autoclave pour la désinfection des habits. (1. –) : L'autoclave vu de l'extérieur. (2. –) : L'intérieur avec ses tringles pour les vêtements. **Explication** : le gazage des vêtements n'était pas une mince affaire. Il exigeait des installations d'une complication relative. On utilisait rarement le Zyklon B, jugé trop puissant, difficile à ventiler et réservé en principe au gazage des bâtiments, des silos, des navires. On utilisait le « N », le « Cartox », le « Ventox », l'« Areginal », etc. Imaginez, par conséquent, l'appareillage extraordinairement sophistiqué qu'il aurait fallu concevoir et construire pour gazer chaque jour plusieurs fournées de 2000 hommes avec du Zyklon B (accès, observation, envoi de Zyklon B et, surtout, aération).

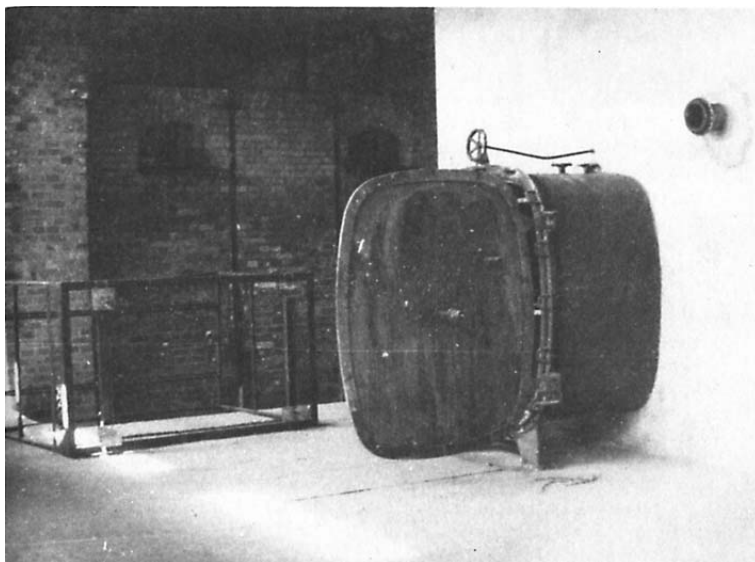


PHOTO 1



PHOTO 2

Deux photos (3 et 4) de la prétendue « chambre à gaz homicide » du Struthof-Natzweiler (près de Strasbourg). (3. –) : Le regard, le commutateur électrique, le trou de déversement du gaz. (4. –) : Le regard et le trou de déversement, vus de l'intérieur. **Explication** : cette prétendue « chambre à gaz homicide » est classée « monument historique ». Une inscription dit qu'elle est « en état d'origine ». On n'en a jamais fait d'expertise ! Elle n'est jamais montrée en photo. Elle n'est pas hermétique. Les absurdités techniques abondent. On lit sur place la « confession » de Joseph Kramer, ancien commandant du camp. Kramer dit que c'est par un « trou » (**sic** !) qu'il versait lui-même « une certaine quantité de sels cyanhydriques », puis « une certaine quantité d'eau » : le tout dégageait, paraît-il, un **gaz** (!!!) qui tuait en une minute. (Pour la première fois dans l'histoire de la chimie, du sel additionné d'eau donnait ainsi un gaz.) Le « trou » qu'on voit aujourd'hui a été si grossièrement fait que quatre carreaux de faïence en ont été brisés. Kramer se servait, dit-il, d'un « entonnoir à robinet ». Je ne vois ni comment il pouvait empêcher un si terrible gaz de refluer par ce trou grossier, ni comment il pouvait admettre que le gaz, s'évacuant par la cheminée, aille se répandre sous les fenêtres du mess des officiers allemands. Quant au regard, il a été taillé pour respecter le dessin des carreaux de faïence. C'est pourquoi on a supprimé seulement trois carreaux. Le résultat est le suivant : ce regard ne permet de voir que la moitié environ de cette minuscule « chambre à gaz » de 2,25 m x 3,20 m x 2,75 m. C'est une entreprise de Saint-Michel-sur-Meurthe (département des Vosges) qui, après la guerre, a laissé les lieux dans cet état pour le service des « Monuments historiques ». M. François Faure, président de l'Amicale des déportés de ce camp, que j'ai interrogé sur les anomalies de cette « chambre à gaz », m'a d'abord parlé de « pommeaux de douches au plafond », puis, comme je lui disais qu'il n'y avait aucun pommeau, il m'a affirmé qu'il n'avait jamais de sa vie visité cette « chambre à gaz » et qu'il espérait bien ne jamais la visiter ! Le 16 janvier 1979, j'ai écrit dans le journal **le Monde** que la « chambre à gaz » du Struthof était « intéressante à visiter » (sous-entendu : pour les amateurs de supercherie). Quelques jours après, la « chambre à gaz » était déclarée visible seulement avec un guide « à cause du vandalisme » mais les guides répondent qu'ils n'ont pas le droit de faire visiter autre chose que le musée du camp (où il n'y a aucune photo de... la « chambre à gaz »).

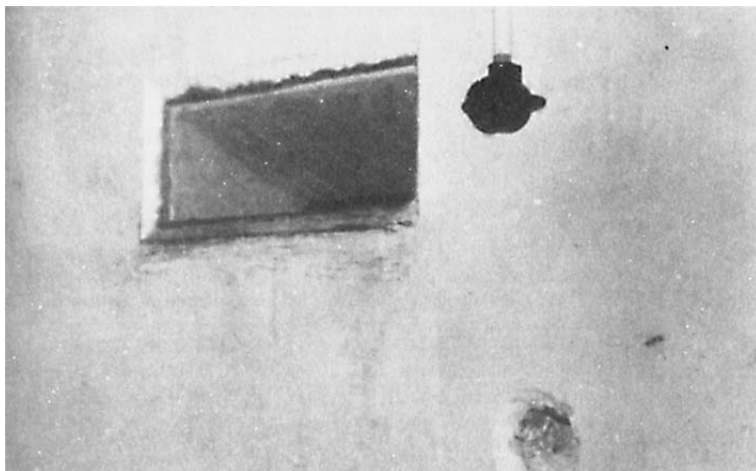


PHOTO 3

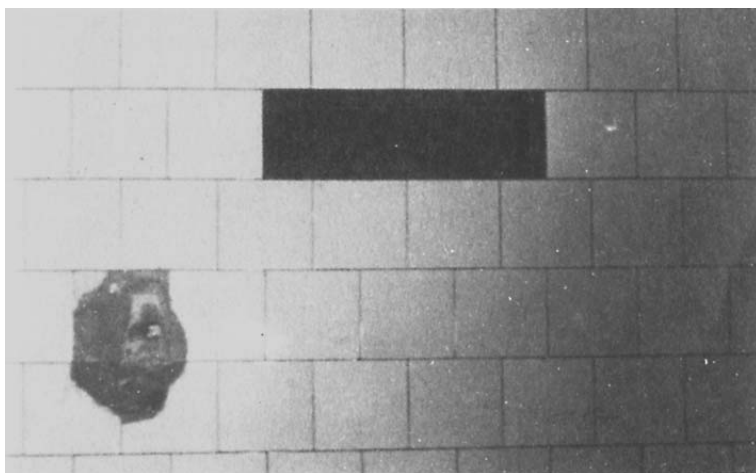


PHOTO 4

(5. –) : La prétendue « chambre à gaz » d'Auschwitz-1 avec accès aux crématoires sur la droite. (6. –) : La même « chambre à gaz » avec accès aux crématoires sur la gauche. **Explication** : Les touristes croient qu'il s'agit d'une vraie « chambre à gaz homicide », de même qu'ils croient que les fours crématoires de la pièce annexe sont authentiques. J'ai fait venir sur place M. Jan Machalek, un responsable du « musée d'Auschwitz ». Je lui ai montré les fours. Je lui ai demandé : « Sont-ils authentiques ? » Il m'a répondu : « Oui, bien sûr ! » J'ai alors passé mon doigt sur la bouche de l'un des fours. Je lui ai montré qu'il n'y avait pas de suie. Prenant alors un air confus, il m'a dit que ces fours étaient une « reconstitution ». J'ai donc cherché dans les archives du « musée » les plans d'origine. J'ai ainsi découvert que les fours étaient, en effet, une honnête reconstitution, mais en même temps j'ai découvert que la « chambre à gaz » n'avait **jamais** été, dans la réalité, telle qu'on nous la présente aujourd'hui. De toute façon, un minimum de bon sens nous révèle que cette pièce ne peut avoir été une « chambre à gaz ». Notez l'absence totale d'herméticité, la porte vitrée (une vitre se brise), la porte pleine sans aucune herméticité (serrure, etc.), la communication directe avec la salle des fours (les employés auraient été gazés et n'auraient pu faire leur travail ; ajoutez à cela que le Zyklon B est inflammable et explosible si une certaine concentration est atteinte). Notez la trace d'anciennes cloisons et la peinture murale qui court au bas des murs ; cloisons et peinture n'avaient aucune raison d'être dans une « chambre à gaz ». En réalité, on avait là une série de petites pièces inoffensives dont les Polono-communistes ont abattu les cloisons pour nous donner l'impression d'une seule et même grande pièce. Au plafond, il y a de vulgaires trappes d'aération sans aucune herméticité comme dans tout abri antiaérien.



PHOTO 5

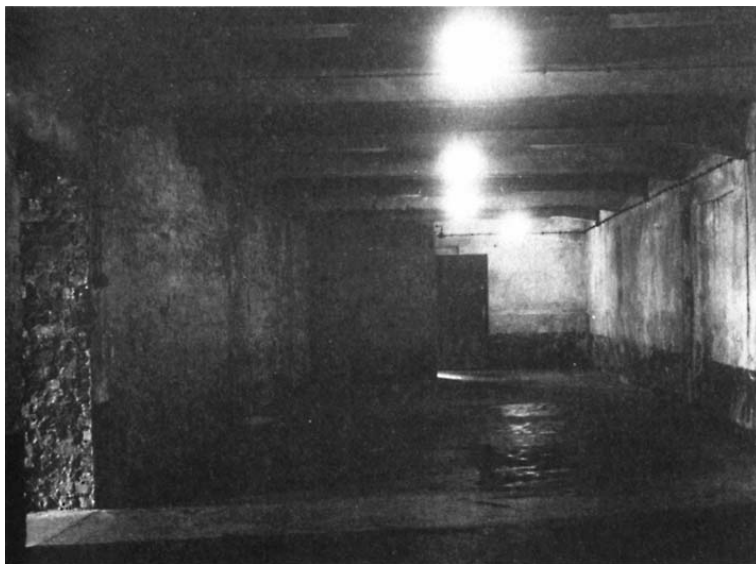


PHOTO 6

Deux photos des plans originaux qui montrent les deux états successifs réels de la prétendue « chambre à gaz » d'Auschwitz-1. (7. –) : La prétendue « chambre à gaz » était une chambre froide pour les morts (**Leichenhalle**). (8. –) : Cette chambre froide est devenue en juin 1943 un ensemble fait de pièces attenantes à une salle d'opérations chirurgicales de secours en cas de bombardement. **Explication** : ces deux photos proviennent des archives du musée d'Auschwitz. Leurs références sont : n° 18 et 19 du micro-film 205/24. Elles montrent les deux états successifs des lieux : d'abord du début de 1941 à l'été de 1943, puis de l'été de 1943 jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à janvier 1945. Ce que l'on visite aujourd'hui n'a qu'un lointain rapport avec ce qu'il y avait en réalité autrefois. Limitons-nous à l'espace abusivement qualifié aujourd'hui de « chambre à gaz ». Nous pouvons voir que cet espace était occupé, de droite à gauche, d'abord par une chambre froide (**Leichenhalle**) (I) où l'on mettait les cadavres à brûler, puis par une salle avec lavabo (**Waschraum**) (II) ; tout à fait à gauche se trouvait le dépositoire (**Aufbahrungsraum**). On notera que la chambre froide est en cul-de-sac. Prenons la seconde photo. Nous voyons qu'il s'agit du plan d'un « Abri antiaérien pour l'hôpital S. S. avec salle d'opération » (**Luftschutzbunker für S. S. Revier mit einem Operationsraum**). Cet hôpital se trouvait en effet juste à côté. Si l'on avait utilisé ici du Zyklon B à l'échelle que l'on prétend, le gaz n'aurait pu être ventilé que vers la salle des fours crématoires ou vers les fenêtres de l'hôpital. On remarquera que les Allemands ont, cette fois-ci, ménagé une entrée sur la droite avec une petite antichambre comme en possèdent généralement les abris antiaériens. Ensuite, ils ont bâti une série de cloisons. Ce sont des cloisons des pièces II, III, IV, V et VI que les Polono-communistes ont abattues pour faire croire qu'il existait une grande pièce qu'ils ont baptisée « chambre à gaz ». On remarquera qu'ils n'ont pas rétabli le cul-de-sac ; c'est qu'il fallait bien faire croire que les victimes des prétendus gazages entraient par un autre endroit que par la salle des fours crématoires !

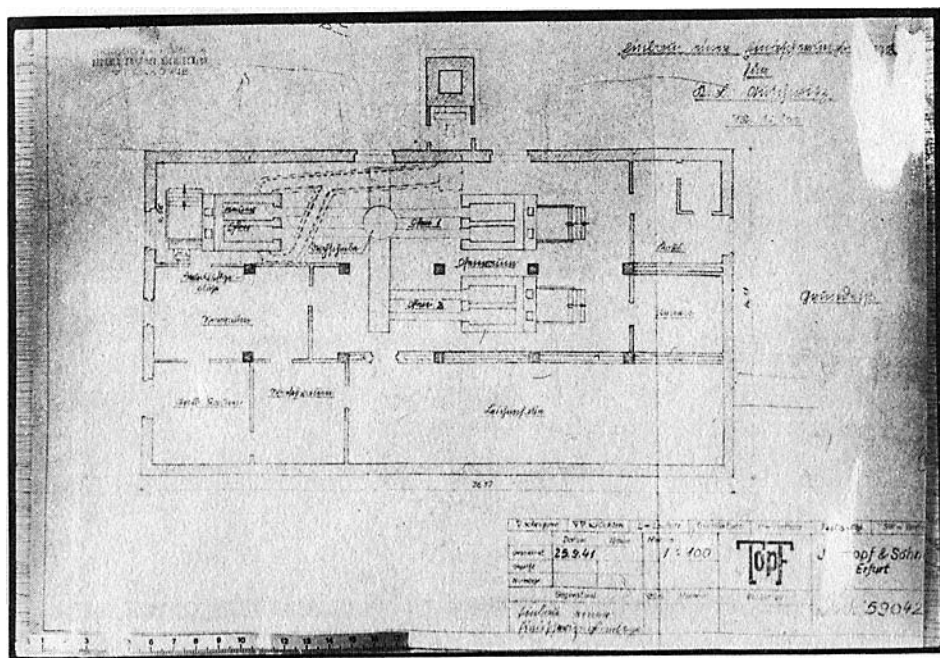


PHOTO 7

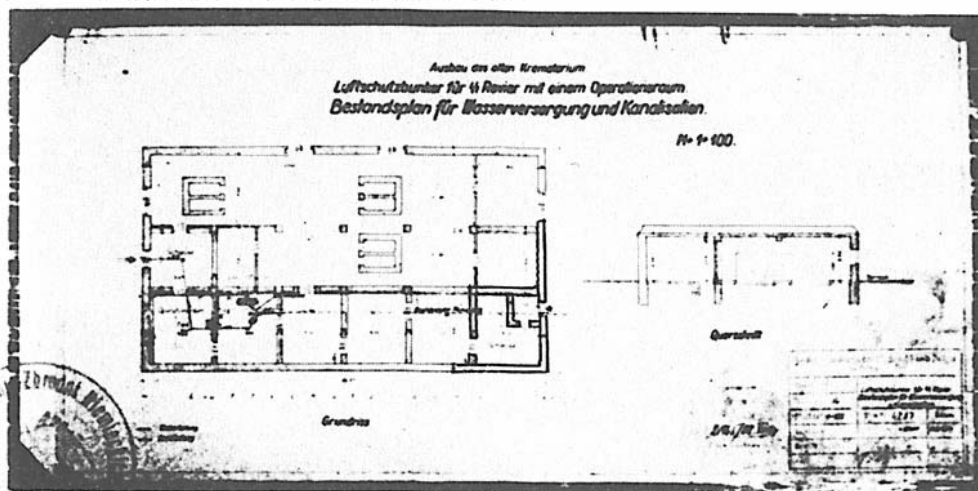


PHOTO 8

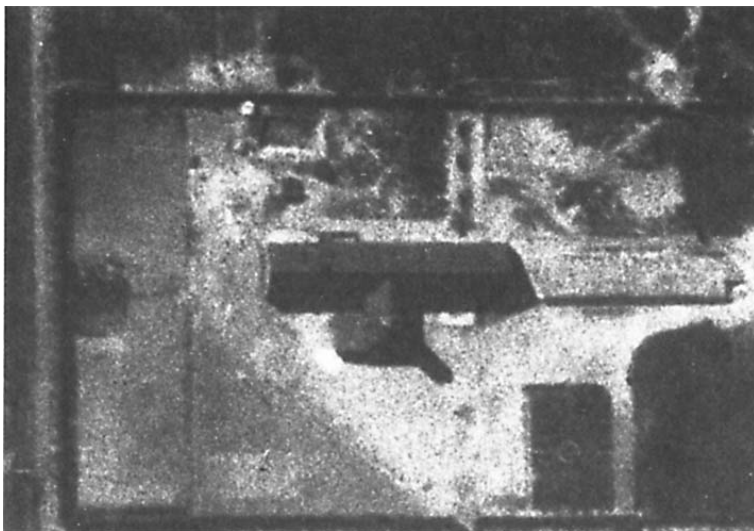


PHOTO 9



PHOTO 10

(9. -) : Photographie aérienne, prise par les Américains le 25 août 1944, d'un Krema d'Auschwitz-II (ou Birkenau). (10. -) : Ruines de la prétendue « chambre à gaz » de ce Krema. À la page suivante. (11. -) : Plan original de ce Krema. (12. -) : Détail de la même photo ; le plan révèle que la « chambre à gaz » était en réalité une chambre froide enterrée (**Leichenkeller**). **Explication** : cette photographie aérienne porte le coup de grâce à la légende de l'« extermination ». Elle montre un Krema de Birkenau avec sa cheminée et, disposées en équerre, deux pièces semi-enterrées qui sont, ainsi que nous le révèle le plan, des chambres froides pour les cadavres. Contrairement aux légendes, il n'y a aucune « foule humaine attendant de pénétrer dans le bâtiment » ; il n'y a aucune trace de « formidables flammes et fumées sortant de cheminées gigantesques et visibles à plusieurs kilomètres » ; le jardin est bien dessiné, ce qui serait impossible si des foules humaines avaient piétiné les environs du Krema ; le portail est ouvert ; le lieu n'a rien de secret. Il ne faudrait pas dire que le jour où les Américains ont pris cette photo il n'y avait, par miracle, ce jour-là, aucune « extermination ». D'abord, cette photo date du 25 août 1944, époque précisément où culminaient les prétendus massacres, notamment de Juifs hongrois. Puis, il faut savoir que cette photo fait partie d'un ensemble important de photos prises par l'aviation américaine (et allemande) entre avril 1944 et janvier 1945 : **aucune** d'entre elles ne montre ce que les légendes nous racontaient et, aujourd'hui, les Américains, tout penauds, sont eux-mêmes obligés d'en convenir. La prétendue « chambre à gaz » (en réalité : Leichenkeller I) ne mesurait d'ailleurs que 30 m sur 7 m ; elle était en cul-de-sac ; elle était semi-enterrée, pour être protégée de la chaleur ; toute aération par la porte se serait faite en direction des fours qui se trouvaient au niveau du sol. Le petit monte-charge, qu'on aperçoit sur la droite, mesurait 2,10 m x 1,35, ce qui serait tout à fait dérisoire pour transporter des milliers de corps. Référence des photos américaines : **The Holocaust revisited** (op. cit.). Photo des ruines : documentation personnelle. Photo du plan : musée d'Oświęcim (Auschwitz), négatif 519. Il existe de nombreux documents qui montrent les Kremas soit en plans, soit en construction, soit terminés, soit détruits (par les Allemands ou par les Soviétiques ?). Les deux principaux responsables de la construction et de l'entretien des Kremas de Birkenau (Walter Dejaco et Fritz Ertl) ont été jugés en 1972 et... acquittés. Ces hommes de l'art ne pouvaient pas être abusés par leurs accusateurs comme l'avaient été d'autres accusés allemands et ils purent sans doute prouver que, s'il y avait bien eu des fours crématoires, il n'y avait rien eu en fait de « chambres à gaz ». La presse s'est montrée extrêmement discrète sur le compte de ce procès qui s'est déroulé à Vienne et qui, bien plus que le scandaleux procès de Francfort (1963-1965), méritait le nom de « procès d'Auschwitz ». Les plans des Kremas IV et V, que je ne donne pas ici, prouvent sans contestation possible que la seule façon pour les Allemands d'y pratiquer des gazages aurait été la suivante : le S. S., portant un masque à gaz aurait dû frapper aux fenêtres (des fenêtres dans une chambre à gaz !) pour demander aux victimes comprimées les unes contre les autres de bien vouloir

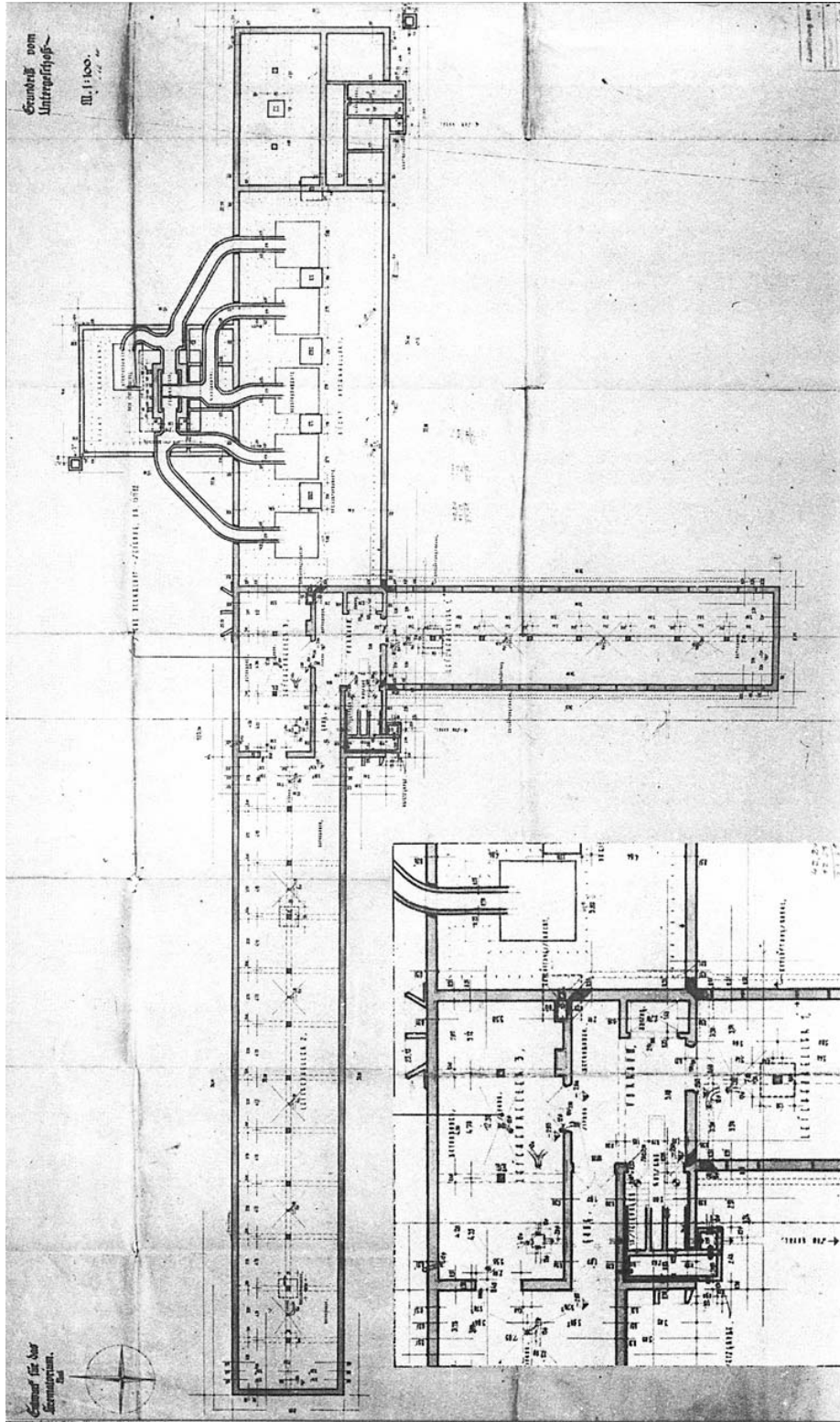


PHOTO 12

PHOTO 11



(13. -) : Arrivée sur la rampe d'Auschwitz-Birkenau ; en arrière-plan, l'un des fameux Kremas. **Explication** : le « gigantesque abattoir humain », réputé ultra-secret et où se gazaient, dit-on, et se brûlaient des milliers de victimes par jour n'étaient en fait qu'un petit bâtiment, visible de partout, et proche du terrain de football des internés (à droite, non visible sur cette photo). **Référence** : négatif 117 du musée d'Oświęcim (Auschwitz) qui attribue cette photo à un soldat S. S. (1943 ou 1944). [Tirée ici de l'ouvrage « *Gesichter der Juden in Auschwitz* : Lili Meiers Album », Berlin 1995]

(Suite de la légende de la page 319.)

lui ouvrir ces fenêtres ; puis, les fenêtres une fois ouvertes, le S. S. aurait jeté à la volée une dose de Zyklon B dans l'intérieur des chambres à gaz (trois pièces distinctes !) ; puis il aurait demandé aux victimes de bien vouloir refermer les fenêtres et de bien vouloir mourir en paix sans briser les carreaux ! Telles sont les insanités qu'il faut admettre si l'on examine la configuration physique des lieux. Mais pas un tribunal, pas un avocat, pas un historien ne s'est soucié des contingences physiques. Cela est d'autant moins pardonnable qu'il s'agissait, paraît-il, en la circonstance, de formidables massacres par un effroyable moyen dont pas un tribunal, pas un avocat, pas un historien ne pouvait se vanter d'avoir dans sa vie rencontré le moindre spécimen. Personne n'était capable de décrire l'une de ces formidables « chambres à gaz » et personne ne s'est préoccupé d'en avoir une description exacte (mesures exactes d'après les plans ou d'après les relevés de géomètres, distribution des pièces, machinerie employée, processus matériel de la mise à mort, de l'aération, etc.). Ce qui a pu être fait ou dit, ici ou là, sur ces sujets est absolument dérisoire à force de vague, de contradictions et d'absurdités. Cela vaut les descriptions que l'on faisait du Diable dans les procès de sorcellerie : la moindre tentative d'explication réclamée par quiconque aurait paru... diabolique.



(14. –) : Une toute petite partie de l'immense complexe industriel d'Auschwitz (ici : Monowitz) où travaillaient une grande partie des détenus aux côtés de civils polonais et allemands. **Référence** : film pris à la Libération par les Soviétiques et visible au musée d'Oświęcim (Auschwitz).

Document V

Vérité historique, vérité humaine

Dans mon article du *Monde* (29 décembre 1978, p. 8) intitulé : « Le problème des “chambres à gaz” ou “la rumeur d’Auschwitz” », j’écrivais : « L’inexistence des “chambres à gaz” est une bonne nouvelle pour la pauvre humanité. Une bonne nouvelle qu’on aurait tort de tenir plus longtemps cachée. »

C’est avec soulagement et non avec indignation qu’on devrait recevoir la nouvelle que des millions d’êtres humains qu’on croyait avoir été assassinés dans des conditions atroces ont survécu à la guerre. En particulier, beaucoup plus de Juifs qu’on ne le croit généralement ou bien ne sont pas allés en camps de concentration ou de travail forcé (c’est le cas pour les trois quarts des Juifs de France) ou bien y sont allés mais en sont revenus.

On trouvera ci-dessous l’exemple de trois bonnes nouvelles qui constituent trois **révisions** de la thèse officielle par des Juifs eux-mêmes.

Viennent ensuite deux textes qui sont, pour chacun d’eux, significatifs de leur époque. Le premier date de 1946. Il montre qu’une littérature prétendument antinazie ne fait que reproduire et illustrer les mécanismes mentaux et les fantasmes de la pire propagande antisémite. Ces mécanismes sont toujours à l’œuvre ; seuls le sujet et l’objet en ont été intervertis. Le dernier texte date de 1980. Il donne à espérer que le délire d’une époque touche à sa fin et que nous serons peut-être un jour débarrassés d’un nazisme fantasmatique qui infecte toute la pensée contemporaine. Paradoxalement le délire antinazi alimente un certain goût pour les idées nazies.

Ce délire n'est pas spécifique aux Juifs, il est universel. Il n'a pas été produit plus particulièrement par les Juifs. Il se trouve simplement qu'au lendemain de la guerre effroyable de 1939-1945, les appareils judiciaires américain, britannique, français et soviétique ont authentifié ce qui n'était probablement à l'origine qu'une rumeur obsidionale reprise par la propagande de guerre. Après le cataclysme de la guerre, il fallait réinventer le Diable ; il s'agissait là d'un besoin général, commun à la société des vainqueurs. Il serait d'autant plus absurde de reprocher aux Juifs d'y avoir cru que tout le monde y a cru, y compris le peuple allemand dans son ensemble, et la grande majorité des ex-dirigeants nazis.

*
* *

Il ne faut pas jouer avec les chiffres. Ils ont leur importance. Il ne faut ni grossir, ni minimiser le nombre des morts de la Seconde Guerre mondiale. Le chiffre des six millions de morts juives ne repose sur rien de sérieux. Le nombre exact des morts juives peut très bien être déterminé. Il se trouve simplement que trente-cinq ans après la guerre, on n'a toujours pas déterminé ce nombre. Il y a déjà quinze ans, on pouvait lire dans le supplément au n° 363 du *Patriote Résistant* (*Histoire d'un crime / L'impossible oubli / Pourquoi*, 1970, 99 p.) cette remarque qui garde aujourd'hui toute sa valeur (p. 98) :

Lorsque les générations nouvelles qui ne manquent pas déjà, et ne manqueront pas demain, de s'interroger sur l'effroyable tragédie, poseront la question de savoir combien d'êtres humains ont été déportés, combien sont morts, il serait dérisoire de devoir leur répondre qu'à l'époque des ordinateurs électroniques, au moment où la statistique est en train de devenir une science exacte, personne n'a été capable de dresser un bilan de quelque valeur.

Un homme qui disparaît laisse derrière lui des traces de son existence. Ces traces sont nombreuses dans le cas des Juifs ou des déportés. Il faut un cataclysme comme celui de

Dresde, bombardée par les Anglo-américains, pour que le nombre exact des victimes en un lieu donné devienne très difficile à établir. Encore les victimes de Dresde peuvent-elles, dans les statistiques, se retrouver sur la liste des « personnes disparues » vers février 1945. Je prétends que nous possédons depuis longtemps tous les moyens désirables pour établir le nombre exact, ou à peu près exact, des Juifs morts par tous faits de guerre de 1939 à 1945. Même s'il existe dans la communauté juive des individus qui se sont détachés d'elle, il n'empêche que cette communauté tisse de forts liens entre ceux qui la compose, ou la composait autrefois, et cela d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre et aussi d'un bloc politique à l'autre, entre l'Est et l'Ouest. Le document qu'on va lire prouve qu'une simple enquête menée par des particuliers, avec toutes les imperfections et les difficultés d'une entreprise conduite par des profanes et non des professionnels de la recherche officielle, peut donner d'excellents résultats. Ce document est une dépêche de l'Associated Press de novembre 1978. Le *State-Times*, de Bâton Rouge (Louisiane), l'a publiée le vendredi 24 novembre 1978, p. 8, dans sa version intégrale, que nous reproduisons ici, tandis que le *San Francisco Chronicle* en a donné une version tronquée de sa fin, dans son numéro du samedi 25 novembre 1978, p. 6 (partie mise ci-dessous entre crochets) :

**Des survivants des camps de la mort d'Hitler tiennent une réunion à
Los Angeles**

Los Angeles (Associated Press). – Autrefois les Steinberg florissaient dans un petit village juif de Pologne. C'était avant les camps de la mort d'Hitler. Voici qu'un vaste groupe de plus de deux cents survivants et leurs descendants sont ici réunis pour participer ensemble à une célébration spéciale de quatre jours qui a opportunément commencé le jour d'Action de Grâce (Thanksgiving day). Des parents sont venus jeudi du Canada, de France, d'Angleterre, d'Argentine, de Colombie, d'Israël et d'au moins treize villes des États-Unis. « C'est fabuleux », a dit Iris Krasnow, de Chicago. « Il y a ici cinq générations qui vont de trois mois à quatre-vingt-cinq ans. Les gens pleurent et passent un merveilleux moment. C'est presque comme une réunion de réfugiés de la Seconde Guerre mondiale. » Sam Klaparda de Tel Aviv était stupéfait par un vaste arbre généalogique installé dans le salon de l'hôtel Marriott de l'aéroport international de Los Angeles. « C'est fan-

tastique... ce que je peux avoir de parents », dit-il. L'idée du pèlerinage provenait de Joe et Gladys Steinberg de Los Angeles. Ils s'étaient assuré l'aide de plusieurs parents, dont une belle-fille, Elaine Steinberg, pour leur recherche des membres de la famille. « Ce qui nous a d'abord incités à la recherche des gens de la famille, c'est d'avoir vu *Racines (Roots)* », dit M^{me} Steinberg. Ce feuillet de télévision reconstituait l'histoire de la famille de l'écrivain Alex Haley, retracée, en remontant dans le temps, de l'époque de l'esclavage aux États-Unis jusqu'en Afrique. « Puis, après *Holocaust* (autre feuillet de T. V.), nous y sommes vraiment allés à fond », dit-elle. La branche de la famille vivant à Los Angeles a recherché des informations auprès des cousins et par des annonces dans des journaux juifs à travers le monde. Trouver des membres de la famille n'a pas été facile. « Des centaines, a dit M^{me} Steinberg, ont été anéantis dans l'holocauste d'Hitler. » Les racines des Steinberg se trouvaient dans le village de Skarseika-Kamiena, en Pologne, avant la Seconde Guerre mondiale. « Il en reste très peu là-bas maintenant, dit Joe Steinberg. Pour certains, c'est réellement tout à fait extraordinaire parce qu'ils ne pensaient pas qu'il leur restait de la famille. » Tel était le cas d'Arthur Steinberg, architecte à Houston, et de sa sœur Rosslyn, de New York. Ni l'un, ni l'autre ne pensait qu'aucun de leur famille avait survécu au fléau d'Hitler. Les Steinberg ont ingurgité vingt-trois dînes à leur dîner de Thanksgiving, puis ils ont commencé un week-end de vacances qui allait comprendre visite de la ville, tournois de ping-pong, de backgammon et de bridge, un dîner dansant le samedi soir, ainsi que des séminaires consacrés à des films d'amateurs, aux questions de santé, aux affaires de crédit, de biens immobiliers, de planning financier et de travaux d'artisanat.

[Pour la mère d'Iris Krasnow, Hélène, qui avait quitté la Pologne pour la France, puis pour les États-Unis, c'était un joyeux événement. « Je pleure, dit-elle, je ne peux croire que tant de personnes ont survécu à l'holocauste. Il y a ici tant de vie – une autre génération. C'est magnifique. » « Si Hitler apprenait cela, il se retournerait dans sa tombe », dit-elle.]



L'enfant du ghetto de Varsovie : symbole du « génocide »

S'il faut en croire le **Jewish Chronicle** (11 août 1978, pp. 1-2), cet enfant a survécu à la guerre et, devenu aujourd'hui un homme très riche, il vit dans la banlieue de Londres avec son père, sa mère et quatre enfants. Un jour de 1941, à Varsovie, il avait été arrêté avec tout un groupe de Juifs portant des ballots ; l'armée allemande avait procédé ce jour-là à des fouilles et à des contrôles en prévision de l'arrivée dans la capitale polonaise d'une importante personnalité allemande. L'enfant avait été amené au poste de police. Sa mère qui, elle, n'avait pas été arrêtée, s'inquiétant de l'absence de son enfant, était allée en informer le poste de police et c'est ainsi que son fils lui avait été rendu. La seconde photo est censée représenter le même enfant, photographié quelques années plus tard en U. R. S. S., où il était allé se réfugier. « L'enfant du ghetto » est assez souvent présenté dans les légendes photographiques comme un enfant pris par les Allemands en avril-mai 1943, lors de l'insurrection du ghetto de Varsovie, et amené vers Treblinka et asphyxié dans une « chambre à gaz ».



Simone Veil

Le C. D. J. C. (Centre de documentation juive contemporaine) de Paris affirme, comme tous les autres centres de recherches du même genre, que le fait de ne découvrir dans les énormes archives du camp d'Auschwitz aucune trace d'un détenu signifie que ce détenu a été gazé dès son arrivée. C'est ainsi que le C. D. J. C. a établi de longues listes de Juifs de France (français, étrangers ou apatrides) qui sont censés avoir été gazés à Auschwitz. Prenons, par exemple, le convoi n° 71, lequel est arrivé à Auschwitz le 16 avril 1944. Toutes les femmes de ce convoi ont été, nous dit-on, gazées le jour même de leur arrivée. Parmi elles figurait le nom d'une certaine Simone Jacob, née le 13 juillet 1927 à Nice. Or, cette jeune fille est bel et bien revenue vivante en France ; par son mariage elle est devenue Simone Veil et elle préside aujourd'hui le parlement européen. Bien d'autres femmes de ce convoi, comptabilisées de la même façon comme « gazées », ont survécu à la déportation. Serge Klarsfeld s'est récemment avisé des formidables erreurs de comptabilité (et, surtout, dirons-nous, de méthode) commises par le C. D. J. C. ; il les signale honnêtement dans son **Mémorial de la déportation des Juifs de France** (1978), du moins pour quelques milliers de cas. Pour vérifier ce que je dis là du cas de Simone Veil, il faut consulter deux sources : 1° pour le sort du convoi n° 71, la livraison n° 7 (1964) des **Hefte von Auschwitz**, à la page 88 ; 2° pour la présence de Simone Jacob dans ce convoi, la colonne de gauche de la page 519 du **Mémorial**.

15. « PAPA, ENCORE UNE FOIS, JE T'EN PRIE ! » Un rapport de la Commission d'Etat extraordinaire, chargée d'enquêter sur les crimes commis par les nazis, les fascistes et leurs complices à Lwow, en Ukraine soviétique, déclare que les Allemands majeurs massacraient les habitants juifs majeurs, tandis qu'ils livraient les enfants et les nourrissons aux Jeunesses hitlériennes. Les assassins étaient eux-mêmes des enfants et portaient encore des *shorts*. Aussi se sentaient-ils très obligés envers leurs aînés qui leur abandonnaient les petites victimes et les laissaient jouer au football avec les nourrissons juifs avant de les achever, ou bien les jeter en l'air pour les viser comme dans un tir aux pigeons.

Wilhaus, le commandant du camp de concentration de Yanowska, à Lemberg, avait une fillette trop jeune pour faire partie du *Jungvolk* ; elle avait neuf ans. Elle ne pouvait encore ni jouer à football, ni tirer, mais elle aimait déjà à voir couler le sang. Son père l'adorait et ne manquait aucune occasion de lui faire plaisir. Comme le commandant habitait une maison dont le balcon donnait sur le camp, il avait l'habitude de tirer sur les détenus qui passaient à portée de son fusil. L'enfant assistait à ces scènes et comptait les coups. Le rapport cité plus haut dit que Wilhaus se fit apporter un jour deux enfants de quatre ans pour les précipiter de son balcon et les tirer en l'air. L'enfant applaudissait en criant : « Encore une fois, papa, je t'en prie, encore une fois ! »

A ce moment-là, il y avait encore des enfants à Lwow. Les petits hitlériens pouvaient à loisir assouvir leur besoin de spectacles sadiques.

Antinazisme de sex-shop

Fac-similé d'une page caractéristique. Même des ouvrages universitaires réputés sérieux en sont infectés. Peut-on aller plus loin dans l'incitation à la haine et dans l'affabulation ?

(J. Gottfarstein, *L'École du meurtre*, La Presse française et étrangère, Oreste Zeluck, éd., Paris, 1946).

J'ai conté à mes élèves des anecdotes de la guerre, en les déformant à notre avantage. J'ai stimulé leur propension à ne retenir que le pire, leur tendance à généraliser et leur humaine paresse à tout critiquer. J'ai polarisé sur l'Allemand seul leur potentiel de haine et de cruauté.

Pédagogue, j'ai collaboré à la rédaction du dernier chapitre de l'histoire de France : je n'y ai retenu que ce qui pouvait charger le vaincu et glorifier le vainqueur, en masquant le rôle, parfois douteux, de certains Alliés.

Je dois dire que non seulement l'Université ne m'a jamais reproché mes violentes inexactitudes, mais, au contraire, m'a manifesté sa haute satisfaction en me décorant et en me donnant l'avancement que dix ans de dévouement et de conscience professionnelle n'avaient jamais réussi à me valoir.

Ethnologue, j'ai soutenu des thèses inacceptables et j'ai poussé le ridicule en portant le divorce fondamental franco-allemand sur le plan biologique : j'ai même imaginé pour des revues de vulgarisation scientifique (?), le témoignage du D^r Woybosczeck (un nom qui me vint comme ça) qui, pour avoir disséqué trois mille cinq cents cadavres de soldats allemands, aurait été en mesure d'affirmer que le déséquilibre thyroïde-surrénales était énorme chez ces sujets, alors qu'il était infime chez les Français. Or tout le monde sait que le déséquilibre thyroïde-surrénales est la cause de la férocité chez les animaux.

Ainsi la cruauté teutonne se trouvait étalée sur le marbre des morgues, irréfutablement.

Oui, j'ai fait cela, Walther.

Et je dois dire, à ma grande confusion, que tout cela a très bien pris auprès du peuple qui se dit le plus intelligent de la terre et que vous aimez tant. Oui, les Français m'ont cru. J'en suis décontenancé. [...]

L'aveu

Il s'agit là d'un personnage de roman.

Toute ressemblance avec des universitaires ayant réellement existé serait fortuite. Dans la réalité, la lucidité alliée au cynisme est rare ; la Foi en dispense et assure les mêmes avantages... et l'aveu est plus difficile.

(Henri Vincenot, **Walther, ce boche mon ami**, Denoël, Paris, 1979, p. 171).

UN TEXTE CAPITAL DE M. GEORGES WELLERS

Lettre au **Monde**, publiée le 21 février 1979

« Un roman inspiré »

Depuis quelques semaines, s'est rallumée la discussion concernant les chambres à gaz dans les camps de concentration nazis, dont l'existence est niée par certains.

Pour oser le faire, il faut obéir à quelques règles de travail historique inventées dans les années cinquante par un certain P. Rassinier. Il s'agit des problèmes se rapportant aux aspects particulièrement odieux et dramatiques du régime national-socialiste, notamment au « goulag » hitlérien, couverts par un épais secret de rigueur toujours et partout où les goulags existent. Ce qu'on en sait vient des témoignages des victimes ou des bourreaux, et de documents officiels souvent écrits dans un langage où des termes apparemment anodins couvrent les réalités les plus révoltantes et inavouables. Pour retrouver cette réalité, il faut accomplir un travail minutieux de vérifications, de recoupements, de confrontations.

Rassinier et ses imitateurs appliquent des règles de travail très simples et très pratiques. La première règle consiste à écarter tous les témoignages plus ou moins gênants, sous deux prétextes : si les témoignages sont concordants, ils sont déclarés sans valeur, soit parce que provenant de connivences nées des intérêts communs des témoins, soit parce qu'ils ont été obtenus sous la torture ou grâce à des promesses. Si les témoignages sont contradictoires, leurs auteurs sont de toute évidence des menteurs. La seconde règle consiste à prendre à la lettre les euphémismes du langage officiel, inventés pour cacher la vérité.

On se demandera peut-être : que peut-on écrire de cohérent dans ces conditions ? La réponse est simple : un roman, dont l'auteur affirme catégoriquement comme vérité ce qui lui plaît. S'il le fait avec « autorité » et habileté, le « truc » risque de réussir.

Voici une illustration concrète du procédé tel qu'il a été employé récemment par un élève de Rassinier.

Depuis 1940, le médecin S. S. Kremer a tenu un journal intime où il a noté différents événements de sa vie, et qui s'est terminé le 11 août 1945, jour de son arrestation par les Anglais, dans la zone de leur occupation en Allemagne. Au cours d'une perquisition à son domicile, on découvre le journal. Entre le 29 août et le 18 novembre 1942, Kremer a été affecté au camp d'Auschwitz où il participe aux quatorze « actions spéciales » (« Sonderaktion »), qu'il note brièvement dans son journal. À la date du 18 octobre 1942, on lit : «Ce dimanche matin, par un temps froid et humide, j'ai assisté à la onzième action spéciale (Hollandais). Scènes atroces avec trois femmes qui supplient qu'on leur laisse la vie.» Voilà tout ce que dit le journal de Kremer.

Un historien, circonspect par métier, se rapportera d'abord aux archives du camp d'Auschwitz, où il trouvera une documentation montrant que, en effet, le 18 octobre 1942 est arrivé un convoi de 1710 personnes, venant du camp de Westerbork, en Hollande. Kremer n'a donc rien inventé.

Notre historien pensera ensuite que la « Sonderaktion » est une opération où la vie des personnes est en jeu, puisque trois femmes supplient qu'elle leur soit laissée. Dans les archives d'Auschwitz, il verra que de ce convoi 116 personnes, uniquement des femmes, ont été introduites dans le camp. Par contre, sur le sort de 1594 autres, les archives sont muettes : elles n'ont pas été introduites dans le camp, elles n'ont pas été réembarquées et renvoyées ailleurs. Elles ont disparu ! Là s'arrêtent les certitudes.

Mais notre émule de Rassinier a ses idées sur la question. En effet, il écrit : « ...les scènes atroces devant le "dernier bunker" sont des exécutions de condamnés à mort, exécutions... auxquelles le médecin était obligé d'assister. Parmi les condamnés, se trouvent trois femmes arrivées dans un convoi de Hollande : elles sont fusillées ». Où prend-il tout cela ? Kremer ne dit rien au sujet des condamnations à mort le 18 octobre 1942, ni des trois femmes en question, ni d'autres, ni du sort réservé finalement aux premières. Du pur roman ? Sûrement, mais un roman qui a l'énorme avantage de montrer au lecteur abusé que la « Sonderaktion » n'a rien à voir avec les prétendues « sélections pour les chambres à gaz », et que le cas des trois femmes est celui de « condamnées à mort » (par qui, quand, et pourquoi ?), et fusillées pour cela. Normal, n'est-ce pas ?

Mais ce roman est un roman inspiré. En effet, après son arrestation en août 1945, le docteur Kremer est livré par les Anglais aux Polonais pour être jugé, avec trente-huit autres S. S. de la garnison d'Auschwitz, dans un procès instruit par le tribunal de Cracovie. En cours d'instruction, exactement le 18 juillet 1947, il est interrogé à propos de sa note du 18 juillet 1942 et il raconte : « Lors de l'action spéciale que j'ai décrite dans mon journal à la date du 18 octobre 1942, trois Hollandaises ne voulaient pas entrer dans la chambre à gaz et suppliaient de leur laisser la vie sauve. C'étaient des femmes jeunes, en bonne santé, malgré cela, leur prière n'a pas été exaucée, et les S. S. qui participaient à l'action les ont fusil-

lées sur place * » (p. 238-9). Notre romancier connaît parfaitement le texte de cette déposition, il l'a cité en référence, mais en retenant uniquement le fait que les trois femmes ont été fusillées ; pour le reste, il le cache au lecteur : pas la moindre allusion au sujet des chambres à gaz, ni de l'assassinat sur place ni sur le sens évident du terme de « Sonderaktion ». Il abuse, donc, son lecteur en toute connaissance de cause ! Et cependant, un autre S. S., l'ex-commandant d'Auschwitz, Hoess, ignorant tout des paroles de Kremer, avait écrit à propos des sélections à l'arrivée de convois : « ...Dès qu'une inquiétude se faisait sentir, on s'emparait discrètement de ceux qui la semaient, on les conduisait derrière la maison et on les tuait avec une carabine de petit calibre de façon que les autres ne puissent entendre les coups de feu* » (p. 100). Ainsi, Hoess confirme Kremer.

Le cercle semble bouclé, la démonstration du caractère scandaleusement abusif de la littérature de notre romancier, qui se donne pour un « chercheur de vérité » scrupuleux, semble être faite. Eh bien ! non. Le romancier prend les devants en écrivant qu'il ne faut pas lui « opposer les témoignages » de Pery Broad et de R. Hoess ou, pourquoi pas, les « aveux » après la guerre de J. P. Kremer. Notre romancier rejette ainsi toutes les sources qui lui déplaisent, mais cependant puise à sa façon, dans les « aveux » de Kremer, le renseignement concernant l'exécution de trois malheureuses femmes, parce que ce renseignement lui convient. Que le lecteur juge lui-même ces méthodes...

Le Zyklon B

Autre exemple : notre romancier s'arrête longuement sur l'impossibilité technique de l'emploi du Zyklon B à base d'acide cyanhydrique comme moyen d'assassinat dans les chambres à gaz. Pourquoi ? Parce que le « Zyklon B ne faisait pas partie des gaz... ventilables » (*sic* !), et, dans ces conditions, il était impossible de pouvoir envoyer « soit immédiatement », soit « peu après la mort des victimes » l'équipe chargée de retirer les cadavres de la chambre encore pleine de

(*) *Auschwitz vu par les S. S.* Éd. du musée d'Auschwitz, Cracovie, 1974.

vapeurs. À l'appui de cette argumentation est cité un document dans lequel le fabricant précise que l'acide cyanhydrique « adhère aux surfaces » et que, pour s'en débarrasser, il faut prendre des précautions spéciales (NI 9098). Or, dans ce document, le fabricant parle de désinfection d'un appartement dans une maison d'habitation pleine de meubles, de matelas, de vêtements, etc. À Auschwitz, dans les chambres à gaz, il n'y avait que le plafond, le plancher, les quatre murs et une compacte foule de gens tout nus. Dans ces conditions, la concentration des vapeurs nocives restées dans l'atmosphère après la mort due à l'absorption de ces vapeurs par des centaines de poitrines, et après une énergique ventilation par un « dispositif d'aération et de désaération », était, sans doute, incomparablement plus faible que celle existant dans un appartement encombré de divers objets. Et s'il y avait tout de même un danger pour la santé des membres du Sonderkommando chargés de sortir les cadavres, ce danger était le dernier des soucis de Hoess et compagnie.

Enfin, notre auteur nous livre sa déception après la visite de deux chambres à gaz : celle de Maïdanek et celle de Struthof. Il trouve « ces prodigieuses armes du crime » que sont les « chambres à gaz », sans aucune allure ! On se demande quelle idée de « ces armes du crime » il se faisait avant ses visites. Il a dû tout de même lire que tout était fait pour tromper les victimes qui pénétraient dans une chambre à gaz dont l'aspect était rendu intentionnellement banal. Il est vrai qu'il s'agit de « faux témoignages ». Mais, pour une fois, il semble qu'on peut les croire à tel point il est évident que la S. S. avait un intérêt majeur à rassurer les futures victimes et à éviter les désordres, les agitations, voire les révoltes. D'autre part, notre auteur, manifestement, n'a jamais songé que parmi les diverses « armes du crime » il est mille fois plus facile de fabriquer une chambre à gaz qu'un couteau ou un méchant pistolet. En effet, tous les candidats au suicide par le gaz de ville ferment les fenêtres et les portes de leur appartement, ouvrent le robinet du gaz et meurent dans une « chambre à gaz » improvisée en une minute.

CONCLUSION PROVISOIRE DES ÉDITEURS

On vient de lire une lettre de M. Georges Wellers. Au lieu d'en reproduire le texte à sa place chronologique (p. 111), nous la publions en conclusion de cet ouvrage. C'est qu'à nos yeux ce texte constitue un document d'une importance capitale : il ouvre enfin un débat de caractère scientifique entre les deux écoles historiques.

Il est vrai que M. Georges Wellers se permet de formuler à l'endroit de Faurisson – qu'il ne désigne d'ailleurs pas nommément – des accusations ou des insinuations désobligeantes. Mais, pour la première fois, un spécialiste de la thèse officielle affronte publiquement des arguments de l'école dite révisionniste.

Voici donc une réponse qui contient des arguments discutables, c'est-à-dire des arguments qui peuvent faire l'objet d'une discussion. Pour la première fois, un historien ne se contente plus de l'argument téléologique (« où cela mène-t-il ? »), politique (« apologie du nazisme »), ou même sentimental (« atteinte à la mémoire des morts »). Le débat s'élève au niveau de la discussion historique. M. Georges Wellers expose, critique et conteste la méthode de Faurisson ; puis, il présente enfin un document qui lui semble constituer une preuve irréfutable à l'appui de sa thèse. (« *Une preuve, une seule preuve...* » avait demandé Faurisson). Et c'est ainsi qu'il propose le témoignage du D^r Johann Paul Kremer, c'est-à-dire, tout à la fois, le journal de ce dernier et les explications qu'il est censé en avoir fournies après la guerre à divers tribunaux. M. Georges Wellers développe son interprétation. Il renforce l'analyse des « aveux » de Kremer par l'analyse des « aveux » prêtés à Rudolf Höss et à Pery Broad. Dans une deuxième partie de son texte, il aborde, sous l'intertitre « Le Zyklon B », les questions techniques soulevées par Faurisson.

Sur tous ces points une discussion est possible. Dans le cadre du présent ouvrage nous nous sommes limités à fournir au public les pièces principales de « l'affaire Faurisson ». Rien ni personne ne pourra bien longtemps encore éluder un débat dont nous souhaitons qu'il se déroule avec le plus de sérénité possible, et dont nous déplorons qu'il débute sous la menace d'une sanction judiciaire et pécuniaire.

On l'a déjà dit : ce n'est pas « devant les tribunaux que l'histoire peut trouver ses juges (1) ». La L. I. C. A. et six autres associations (2) ont néanmoins cru bon d'intenter un procès au professeur Faurisson, lequel se trouve accusé par elles de « dommage » (art. 1382 et 1383 du Code civil) pour avoir, prétend-on, falsifié l'histoire. Le texte des assignations s'inspire manifestement de l'argumentation de M. Georges Wellers et la seule accusation précise portée contre Faurisson est d'avoir « volontairement tronqué certains témoignages tels que celui de Johann Paul Kremer ».

Il est regrettable que ce qui aurait dû constituer, grâce au journal *le Monde*, l'amorce d'un dialogue si nécessaire ait été ainsi utilisé à des fins d'intimidation judiciaire.

À quelque chose malheur est bon. L'intervention exorbitante de l'appareil judiciaire dans un débat scientifique et historique, et la menace totalitaire que la L. I. C. A. fait ainsi peser sur le *droit au doute et à la recherche* ont d'ores et déjà un premier et heureux résultat : un objet suffisamment précis pour que puisse s'ouvrir une discussion de caractère scientifique est maintenant circonscrit.

(1) Jugement rendu par la cour d'appel de Paris, 2^e chambre, 26 avril 1865, Recueil Sirey, 1865, 2, p. 289.

(2) L. I. C. A. (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) ; C. A. R. (Comité d'action de la résistance) ; A. N. F. R. O. M. F. (Association des familles de résistants et d'otages morts pour la France) ; F. N. D. I. R. (Fédération nationale des déportés et internés de la Résistance) ; U. N. A. D. I. F. (Union nationale des déportés internés et familles de disparus) ; A. D. A. (Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie) ; M. R. A. P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).

Mais, du fait de la L. I. C. A., c'est d'abord devant les juges que Faurisson sera amené à présenter sa contribution à la recherche historique. Nous avons donc, à la demande de l'intéressé, écarté de ce livre les éléments qui sont en rapport direct avec le débat judiciaire, pour en laisser la primeur au tribunal de Paris. Le mémoire en défense préparé par Faurisson (3) sera rendu public par La Vieille Taupe dès que l'original en aura été déposé au tribunal, après réception des conclusions de la L. I. C. A.

(3) *Vous avez dit Kremer...* : Un exemple de supercherie historique : les dénaturations du journal de J. P. Kremer, médecin à Auschwitz du 30 août au 18 novembre 1942, ou *Mémoire en défense* contre ceux qui m'accusent de nier l'existence des « chambres à gaz » hitlériennes et d'avoir « volontairement tronqué certains témoignages tels que celui de Johann Paul Kremer », lequel témoignage, selon mes accusateurs, constituerait une preuve de l'existence de ces prétendues « chambres à gaz ».

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Il n'existe pas d'ouvrage complet traitant de la question des *moyens* de la politique d'extermination attribuée aux nazis. La littérature sur le monde concentrationnaire est immense et, surtout, inégale. Le pire voisine avec le meilleur. Je reproduis d'abord ici la courte bibliographie qui est annexée à la déclaration des trente-quatre historiens (*le Monde*, 21 février 1979) :

DOCUMENTS ET TÉMOIGNAGES

Höess Rudolf, *le Commandant d'Auschwitz parle...*, trad. C. de Grünewald, Julliard, 1959. (Signalons la réédition chez Maspero, 1979, 290 p. C'est la traduction de l'édition allemande de M. Broszat. Les manuscrits de Höess sont difficilement accessibles. Le C. D. J. C. ne semble pas en posséder de photocopie.)

Levi Primo, *J'étais un homme (Se questo è un uomo)*, trad. M. Causse, Buchet-Chastel, 1961, 191 p.

Poliakov L. et Wulf J., *le III^e Reich et les Juifs*, Gallimard, 1959, 455 p.

Poliakov L., *Auschwitz*, Julliard, coll. « Archives », 1964, rééd. Julliard-Gallimard, 1973, 224 p.

Wiesel E., *la Nuit*, préf. de F. Mauriac, Minuit, 1958, 179 p.

Wormser O., *la Déportation*, Textes et Documents n° 17, Institut pédagogique national, 1964.

Wormser O. et Michel H., *Tragédie de la déportation, 1940-1945*. Témoignages de survivants des camps de concentration allemands. Hachette, 1955, 512 p. (plusieurs rééditions).

LES PROCÈS

Langbein H., *Der Auschwitz-Prozess. Eine Dokumentation*, 2 vol., Vienne, Europa Verlag, 1965, 1027 p.

Le procès de Jérusalem, jugement, documents, présentation de Léon Poliakov, Calmann-Lévy, 1963, 415 p.

Williams L. N. et Hill M., *Auschwitz en Angleterre – l’Affaire Dering*, trad. Magdeleine Paz, Calmann-Lévy, Coll. Diaspora, 1971, 335 p.

ANALYSES HISTORIQUES ET SOCIOLOGIQUES

Ben Elissar E., *la Diplomatie du III^e Reich et les Juifs, 1933-1939*, Julliard, 1969, 523 p.

Friedländer S., « L’Extermination des Juifs d’Europe ; pour une étude historique globale », *Revue des études juives*, janv.-sept. 1976, pp. 113-144.

Hilberg R., *The Destruction of the European Jews*, Chicago, Quadrangle Books, 1961. (Dernière réédition, Harper Colophon, N. Y., 1979, VIII-790 p.)

Langbein H., *Hommes et femmes à Auschwitz*, trad. D. Meunier, Fayard, 1975, VIII-529 p.

Poliakov L., *Bréviaire de la haine*, préf. de F. Mauriac, Calmann-Lévy, 1951, rééd. Livre de Poche, 1979, 512 p.

Reitlinger G., *The Final Solution*, Londres, Vallentine Mitchell, 1953. (Plusieurs rééditions, comme Barnes and Co, N. Y., 1961, XII-622 p.)

Revue d’histoire de la Seconde Guerre mondiale, numéros spéciaux, « Le Système concentrationnaire allemand » (1954), « La Condition des Juifs » (1966). P. U. F. (Voir aussi Michel Borwicz, « Les “solutions finales” à la lumière d’Auschwitz-Birkenau », octobre 1956, pp. 56-87.)

Rousset D., *l’Univers concentrationnaire*, Le Pavois, 1946, 191 p. ; rééd. Minuit, 1965.

Tillion G., *Ravensbrück*, Le Seuil, 1973, 277 p.

Il faut ajouter à cette liste le film d’Alain Resnais, *Nuit et brouillard*, (1955).

Du côté de la littérature révisionniste, quelques titres sont à citer. Il faut signaler qu'ils sont tous à peu près introuvables en France pour des raisons diverses.

Amaudruz G. A., *Ubu justicier au premier procès de Nuremberg*, Charles de Jonquièrre, 1949, 181 p.

Butz Arthur R., *The Hoax of the Twentieth Century*, Ladbroke, Southam (G.-B.), Historical Review Press, 1976, 315 p. (3^e éd., 1979). Il existe une traduction allemande, mise à l'index en mai 1979 ; il semble qu'une traduction française soit en préparation.

Burg J. G., *Schuld und Schicksal*, Munich, Damm Verlag, 1962, 370 p.

Burg J. G., *Maidanek in alle Ewigkeit ?*, Munich, Ederer Verlag, 1979, 140 p.

Rassinier Paul, *le Mensonge d'Ulysse*, 6^e éd., La Vieille Taupe, 1979, 261 p.

Rassinier Paul, *Ulysse trahi par les siens*, complément au *Mensonge d'Ulysse*, nouvelle édition considérablement augmentée, La Vieille Taupe, 1980, 208 p.

Rassinier Paul, *le Véritable procès Eichmann*, Les Sept Couleurs, 1962, 252 p.

Rassinier Paul, *le Drame des Juifs européens*, Les Sept Couleurs, 1964, 222 p.

Rassinier Paul, *l'Opération Vicaire*, La Table Ronde, 1965, 271 p.

Stäglich Wilhelm, *Der Auschwitz Mythos. Legende oder Wirklichkeit ?*, Tübingen, Grabert, 1979, XI-493 p.

Six Million Reconsidered, a Special Report by the Committee for Truth in History, Media Research Associates (U.S.A.), 1977, 170 p.

LES GRANDS ENSEMBLES DOCUMENTAIRES

Au premier plan, les débats du Tribunal de Nuremberg. C'est sous le nom de Tribunal militaire international qu'on trouvera, dans diverses bibliothèques, les quarante-deux volumes du « Procès des grands criminels de guerre ». Ces documents ont été publiés de 1947 à 1950 en anglais, en fran-

çais et en allemand. Il faut y joindre les publications du Tribunal militaire (américain) de Nuremberg, quinze volumes (respectivement I. M. T. et N. M. T). Il faut savoir que ces cinquante-sept volumes ne rassemblent pas la totalité des débats et des documents des procès. Le reste est consultable dans certaines archives, comme celles du C. D. J. C, ou aux États-Unis. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les archives *allemandes* saisies par les Alliés et stockées en France, aux États-Unis, en Union soviétique, sont, dans l'ensemble, inaccessibles à la recherche. Le choix des documents à Nuremberg était le seul fait de l'accusation. La défense ne disposait, en fait, que des documents déjà produits par l'accusation. C'est, en droit, une situation unique ; en histoire, c'est une mauvaise plaisanterie. D'une façon générale, les recherches souffrent de ce que les documents consultables ont été sélectionnés non par des historiens mais par des juristes.

Parmi d'autres documents d'observateurs de cette période, il faut mentionner ceux du Vatican : *Actes et documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, 1967-1975, 9 volumes. La Croix-Rouge internationale, *Documents sur l'activité du C. I. C.-R. en faveur des civils détenus dans les camps de concentration en Allemagne (1939-1945)*, Genève, 1946 et le *Rapport du C. I. C.-R. sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale*, Genève, 1948, 3 vol., 1696 p. La Croix-Rouge néerlandaise a publié un recueil intitulé *Auschwitz*, Hoofdbestuur van den Vereniging het Nederlandsche Roode Kruis, La Haye, 6 vol., 1947-1953. Les Américains ont publié les *United States War Refugee Board Reports*, Washington, Executive Office of the President, en particulier celui de novembre 1944, *German Extermination Camps – Auschwitz and Birkenau*. Signalons enfin les sténogrammes, en plusieurs langues, du procès Eichmann (1961), consultables au C. D. J. C.

Parmi les publications périodiques, il faut citer celles du Centre de documentation juive de Paris, ainsi que sa revue *le Monde Juif*, celles du Musée d'Oswiecim (Auschwitz), les *Cahiers d'Auschwitz*, en plusieurs langues, celles de l'institut Yad Vachem de Jérusalem, *Yad Vachem Studies*. Enfin, de nombreuses amicales ou associations de déportés ont publié des études et des témoignages, et disposent de petits centres

de documentation. La plus grande partie de cette documentation peut être consultée à Paris au Centre de documentation juive contemporaine, qui accepte tout le monde sauf, depuis janvier 1978, Robert Faurisson.

OUVRAGES COMPLÉMENTAIRES

En rappelant que le meilleur ouvrage demeure celui de Hilberg, cité plus haut, il convient d'en signaler quelques autres, en recommandant seulement la plus grande sagacité : certains sont excellents, d'autres ne sont que pure propagande.

Antelme Robert, *l'Espèce humaine*, Gallimard, 1957, rééd. coll. « Tel », 1978, 307 p.

Arendt Hannah, *Eichmann à Jérusalem, rapport sur la banalité du mal*, Gallimard, 1966, 339 p. (Un livre qui a soulevé de vives polémiques.)

Auschwitz, camp hitlérien d'extermination, Varsovie, Interpress, 1978, 203 p.

Bayle François, *Croix gammée contre caducée*, Paris, Imp. nat., 1950, 872 p.

Bettelheim Bruno, *Survivre*, trad. par Théo Carlier, Robert Laffont, 1979, 504 p.

Billig Joseph, *l'Hitlérisme et le système concentrationnaire*, P. U. F., 1967, XX-323 p.

Billig Joseph, *les Camps de concentration dans l'économie du Reich hitlérien*, P. U. F., 1978, 346 p.

Billig Joseph et Wellers Georges, *The Holocaust and the Neo-Nazi Mythomania*, N. Y., Beate Klarsfeld Foundation, 1978, XVIII-216 p.

Demant Ebbo, *Auschwitz – « Direkt von der Rampe weg... »* (Kaduk, Erber, Klehr : Drei Täter geben zu Protokoll), Rowohlt, 1979.

Grossmann Vassili, *l'Enfer de Treblinka*, Arthaud, 1945, rééd. 1966, 91 p.

Haft Cynthia, *The Theme of Nazi Concentration Camps in French Literature*, Paris-La Haye, Mouton, 1973, 228 p.

Kogon Eugen, *l'Enfer organisé – le Système des camps de concentration*, Paris, La Jeune Parque, 1947, 355 p. Dans la réédition du Seuil, sous le nouveau titre *l'État S.S.*, 1970, 383 p., il manque le chapitre essentiel (19) sur les directions politiques stalinienne dans les camps.

Lerner Daniel, *Psychological Warfare Against Nazi Germany*, Cambridge, Mass., M. I. T., 1971.

Müller Filip, *Eyewitness. Auschwitz – Three Years in the Gas Chambers*, N. Y., Stein and Day, 1979, XIV-180 p.

Novitch Miriam, *Sobibor, martyre et révolte*, Centre de publication Asie Orientale de Paris 7, 1978, 170 p.

Nyiszli Miklos, *Médecin à Auschwitz*, Julliard, 1961, 257 p. (rééd. « J'ai Lu », 1971, 184 p.).

Robinson Jacob et Sachs Henry, *The Holocaust – The Nuremberg Evidence*, I, Yivo Institute, N. Y. et Yad Vachem, Jérusalem, 1976, 370 p. (Ouvrage bibliographique de base.)

Rückert Adalbert, *N. S.-Vernichtungslagern in Spiegel deutscher Strafprozesse*, Munich, D. T. V. Verlag, 1977, 359 p.

Sereny (Honeyman) Gitta, *Au Fond des ténèbres*, Denoël, 1975, 411 p.

Six Million Did Die, South African Jewish Board of Deputies, Johannesburg, 1978, XII-138 p.

Weissberg Alex, *l'Histoire de Joël Brand*, Le Seuil, 1957, 254 p.

Langbein Hermann, Adler H. G., Lingens-Reiner Ella, eds, *Auschwitz, Zeugnisse und Berichte*, Frankfurt, Europäische Verlag, 1962, 423 p.

Outre celle de Robinson et Sachs, on trouvera des bibliographies utiles dans les ouvrages de Billig, Butz, Hilberg, Langbein, Reitlinger et Stäglich.

POUR LES AMATEURS

Les amateurs d'énigmes pourront se pencher sur l'affaire du « Rapport Gerstein », cet étrange militant chrétien passé à la S. S. et devenu l'un des principaux « témoins » des opérations au camp de Belzec. Ils pourront aussi tâcher de résoudre

le mystère de sa mort. Voici les points de départ de la piste :

C'est Paul Rassinier qui a lancé l'affaire, dans les trois derniers de ses livres cités plus haut. Une édition incomplète du « Rapport Gerstein » a été donnée par Hans Rothfels dans les *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* d'avril 1953, pp. 177-194. L'attaque de Rassinier a suscité l'existence de deux livres (qui ne le citent jamais) : celui de Saul Friedländer, *Kurt Gerstein ou l'ambiguïté du bien*, Tournai, Casterman, 1967, 205 p. (avec une post-face de Léon Poliakov) et celui de Pierre Joffroy, *l'Espion de Dieu – la Passion de Kurt Gerstein*, Grasset, 1969, 315 p., avec une brève bibliographie. Le texte de Gerstein dans l'un ne coïncide pas avec le texte de l'autre. Les historiens du C. D. J. C. se sont mis de la partie ; Léon Poliakov, « Le Dossier Kurt Gerstein » et « Nouveaux documents sur Kurt Gerstein », Georges Wellers, « La "Solution finale de la question juive" et la mythomanie néonazie », articles parus dans *le Monde juif*, respectivement dans les n° 36, 1964, pp. 4-20, n° 37, 1964, pp. 4-16, et n° 86, 1977, pp. 46-62. Affaire à suivre.

AUTRES OUVRAGES CITÉS

Ayçoberry Pierre, *la Question nazie, les interprétations du national-socialisme, 1922-1975*, Le Seuil, 1979, 317 p.

Barnes Harry Elmer, « The Public Stake in Revisionism », *Rampart Journal of Individualist Thought*, vol. 3, n° 2, été 1967, pp. 19-41.

Brugioni Dino A. et Poirier Robert G., *The Holocaust Revisited : A Retrospective Analysis of the Auschwitz-Birkenau Extermination Complex*, Central Intelligence Agency, Washington, N. T. I. S., ST 79-10001, 1979, 19 p. (Distributeur en France : Mikro Cerid, 9 rue du Dôme, 92100 Boulogne. Réf. : NTISUBE-280-002.)

Chomsky Noam et Herman Edward S., *The Political Economy of Human Rights, I.-The Washington Connection and Third World Fascism ; II.-After the Cataclysm*, 2 vol., Boston, South End Press, 1979, 890 p.

Choumoff Pierre Serge, *les Chambres à gaz de Mauthausen*, Paris, 1972, 96 p.

Christophersen Thies, *Die Auschwitz Lüge*, Kritik n° 23, Mohrkirch, 1973, pp. 13-32 ; rééd., 1978.

Collotti Enzo, *Germania Nazista*, Turin, Einaudi.

Diwald Hellmut, *Wallenstein*, Herbig, VI-564 p.

Diwald Hellmut, *Propyläen Geschichte Europas*, Berlin, Propyläen, 1975.

Diwald Hellmut, *Geschichte der Deutschen*, Berlin, Propyläen, 1978, 764 p. Deuxième éd. remaniée, 1979.

Étiemble, *le Sonnet des Voyelles, de l'audition colorée à la vision érotique*, Gallimard, 1968, 244 p.

Faurisson Robert, *A-t-on lu Rimbaud ? suivi de l'Affaire Rimbaud*, Pauvert, 1971, 63 p.

Faurisson Robert, *A-t-on lu Lautréamont ?* Gallimard, 1972, 445 p.

Faurisson Robert, *la Clé des « Chimères » et « Autres Chimères » de Nerval*, Pauvert, 1976, 144 p.

Frank Anne, *Journal*, Calmann-Lévy, 1950 ; rééd. Livre de Poche, 320 p.

Giniewski Paul, *Livre Noir – Livre Blanc*, Berger-Levault, 1966, 260 p.

Giniewski Paul, *Une autre Afrique du Sud*, Berger-Levault, 1962, 312 p.

Görlitz Walter, *le Maréchal Keitel*, Fayard, 1963, 350 p.

Gray Martin, *Au nom de tous les miens* (récit recueilli par Max Gallo), Laffont, 1971, 407 p., rééd. « Livre de Poche ». (Un faux splendide.)

Haffner Sebastian, *Anmerkungen zu Hitler*, Munich, Kindler, 1978. Vient de paraître chez Grasset : *Un certain Adolf Hitler*, 1979.

Harwood Richard E., *Did Six Million Really Die ?* Richmond, Historical Review Press, 1974. Trad. française : *Six millions de morts le sont-ils réellement ?*, même éditeur, 36 p.

Irving David, *Hitler und seine Feldherren*, Berlin, Ullstein, 1975, X-886 p.

Irving David, *Hitler's War*, New York, Viking Press, 1977, XXIII-926 p.

Justiz und NS-Verbrechen, University Press Amsterdam, 19 volumes. (Les jugements rendus par les cours allemandes dans les procès de « crimes de guerre ». Ne comporte pas les débats.)

Kautsky Benedikt, *Teufel und Verdamnte, Erfahrungen und Erkenntnisse aus sieben Jahren in deutschen Konzentrationslagern*, Vienne, Wiener Volksbuchhandlung, 1948, 476 p., rééd. 1961.

Monteil Vincent, *Dossier secret sur Israel – le Terrorisme*, Paris, Guy Authier, 1978, 414 p.

Cru Jean Norton, *Témoins*, les Étincelles, 1929, 731 p.

Cru Jean Norton, *Du Témoignage*, rééd. Pauvert, 1967, 192 p.

Paulhan Jean, *De la paille et du grain*, Gallimard, 1948, 182 p.

Paulhan Jean, *Lettre aux directeurs de la Résistance*, Minuit (1951), suivie des répliques et contre-répliques, J.-J. Pauvert, 1968, 118 p.

(Voir aussi l'édition des « Œuvres complètes ».)

Roussel David, *les Jours de notre mort*, Paris, Le Pavois, 1947, 786 p.

De l'université aux camps de concentration : Témoignages strasbourgeois, Univ. de Strasbourg, 1947, XI – 551 p.

Thion Serge, *le Pouvoir pâle, ou le racisme sud-africain*, Le Seuil, 1969, 317 p. (Rééd. Rombaldi, Paris, 1977.)

Thion Serge et Pomonti Jean-Claude, *Des Courtisans aux partisans, essai sur la crise cambodgienne*, Gallimard, 1971, 374 p.

Veyne Paul, *l'Inventaire des différences*, Le Seuil, 1976, 62 p.

Walendy Udo, *Bild « Dokumente » für die Geschichtschreibung ?*, Vlotho, 1973, 80 p. (trad. française, 1979. Diffusion : BP 48, 75961 Paris Cedex 20).

Wiesenthal Simon, *les Assassins sont parmi nous*, Stock, 1967, 381 p.

Wormser-Migot Olga, *le Système concentrationnaire nazi, 1933-1945*, P. U. F., 1968, 667 p.

INDEX DES PRINCIPAUX NOMS PROPRES

(Établi par Jean-Pierre Chambon)

- ADENAUER, 160, 196, 199, 212 n.
 ADLER H. G., 186, 210 n.
 AFRIQUE DU SUD, 153, 153 n., 212 n.
 AJAX [lessive] (Méthode), 55, 60.
 ALGÉRIE (Guerre d'), 13, 15, 20, 31, 32, 44, 49, 50, 96, 135, 152.
 ALLAINMAT Henry, 82.
 AMALEC, 90.
 AMBRE Johannès (M^e), 131.
 AMBROS Otto, 209 n.
 AMEN (Colonel), 208 n.
 AMENOPHIS AKHENATON, 187.
 AMIN Idi, 154.
 ARNDT Ino (Frau D'), 84, 207 n.
 ARON (D'), 117.
 ARON Raymond, 150, 151.
 ASSOUS Jacob, 130, 141.
 AUSCHWITZ, voy. OŚWIĘCIM, passim.
 AYÇOBERRY Pierre, 30 n.
 BACHELARD Gaston, 53.
 BACH-ZELEWSKI, 72.
 BADINTER Robert (M^e), 102.
 BAER Richard, 202 n., 203 n.
 BALUZE-FRACHET (M^{me}), 114.
 BARBEROT, 96.
 BARBIER Gilbert (D'), 123.
 BARBOT, voy. BARBEROT.
 BARDÈCHE Maurice, 83, 105 n., 212 n.
 BARNES Harry Elmer, 67, 72, 73.
 BARRE Raymond, 115, 124.
 BARROT Jean, 130.
 BARTHES Roland, 53.
 BARTON (D'), 70.
 BASCHWITZ Kurt, 252.
 BATTEN Fred, 264.
 BAUCENS (Éditions ; Bruxelles), 100.
 BAUDELAIRE Charles, 114.
 BECKER Minna, 228, 230.
 BELSEN, voy. BERGEN-BELSEN.
 BELZEC, 26, 87, 106, 173, 191, 207 n.
 BELZEKX, voy. BELZEC.
 BENDEL (D'), 76.
 BEN GOURION, 198.
 BENHAMOU Joseph, 130, 141.
 BEN BARKA (Affaire), 130
 BENNETT John, 160.
 BERGEN-BELSEN, 70, 82, 97, 104, 109, 161, 191, 243.
 BERNADET Maurice, 100, 103, 108, 116, 118.
 BETI Mongo, 44.
 BIC (Pointe), 52, 53.
 BICH (Baron), 53.
 BIDAULT Georges, 129.
 BIELFELD, 211 n.
 BIELITZ, 106.
 BILLIG Joseph, 77, 182.
 BIRKENAU, 61, 62, 64, 65, 76, 87, 101, 106, 107, 110, 110 n., 112, 177, 179, 185, 192, 209 n., 243.
 BISHOP Jesse, 178.
 BLOM Christian, 264.
 BOKASSA, 43, 59, 154.
 BONNEFOY Yves, 50.
 BORMANN Martin, 198, 210 n.
 BORMANN Charlotte, 70.
 BOROWSKI Thadeus, 110.
 BORWICZ Michel, 284.
 BOUKHARINE, 148.
 BOUSQUET René, 126.
 BOUVARD Philippe, 210 n.
 BRANDT (Chancelier), 196.
 BRAUN Eva, 284.
 BRETON André, 50.
 BRIGNEAU Francois, 126, 154.
 BROAD Pery, 107, 108, 110, 334, 336.
 BROGLIE (Duc de), 114.
 BROSZAT Martin (D'), 26, 80, 84 n., 87, 87 n., 89-90, 104 n., 181, 182, 203 n., 206 n., 207 n.
 BRUNN Julien, 137, 138.
 BUBER (-NEUMANN) Margaret, 70.
 BUCHENWALD, 27, 27 n., 73, 86, 104, 130, 141, 144, 147, 173, 181, 182.
 BULLETIN (du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale), 98, 115.
 BURG J. G. (pseudonyme de GINSBURG J.), 141, 195, 212 n.
 BUTZ Arthur R., 34, 76, 85, 88, 93, 100 n., 105 n., 109, 112, 156, 161, 195, 202 n., 208 n., 211 n., 212 n., 300.
 CAHIERS SPARTACUS, 130, 136, 138 n.
 CAILLIÉ Alain, 130.
 CAMBODGE, 15, 42.
 CANARD ENCHAÎNÉ (LE), 57, 58, 61, 75, 79.
 CANARIS, 161.
 CARASSO Jean-Pierre, 130, 137, 141.
 CARTER Jimmy, 35.
 CAU Jean, 126.
 CAUVERN Albert et Isa, 229, 248, 249, 252, 281.
 CAVADA Jean-Marie, 43.
 CENTRE DE DOCUMENTATION JUIVE (Tel-Aviv), 57.
 CENTRE DE DOCUMENTATION JUIVE CONTEMPORAINE (Paris), 57, 60, 61, 62, 76, 77, 85, 89, 173, 182, 186, 202 n., 209 n., 211 n., 328.
 CERCLES COMMUNISTES DÉMOCRATIQUES, 129.
 CHAMBON Jean-Pierre, 141.
 CHELMNO, 26, 207 n.
 CHOMSKY Noam, 32 n., 163.
 CHOUMOFF Pierre-Serge, 26 n., 202 n., 207 n.
 CHRÉTIEN H. (D'), 108, 109.

CHRISTOPHERSEN Thies, 70, 88, 105, 106, 156, 212 n.
 CHURCHILL Winston, 134, 189.
 C. I. A. (Central Intelligence Agency), 15, 32, 34, 205 n.
 COHN-BENDIT Jean-Gabriel, 113, 131, 137, 140, 141, 156 n.
 COLLOTTI Enzo, 162.
 COMITÉ DE COORDINATION DES ORGANISATIONS JUIVES DE LYON, 117, 118.
 COMITÉ D'HISTOIRE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE, 85, 90, 98, 115.
 COMITÉ D'UNION DE LA RÉSISTANCE, 118.
 COMITÉ INTERNATIONAL DE DACHAU (Bruxelles), 186, 206 n.
 COMITÉ MAURICE AUDIN, 96.
 COMTE Gilbert, 20, 198.
 CONGRÈS JUIF MONDIAL, 91, 162, 187.
 CONSEIL D'ÉTAT, 60, 75, 103.
 COQUATRIX A. (de), 69.
 CRACOVIE (Procès de), 82.
 CROIX-ROUGE (INTERNATIONALE), 63, 67, 69, 71, 88, 89, 105, 105 n., 132, 161, 200.
 CRU Jean Norton, 32 n., 76.
 CULIOLI Antoine, 122.
 CULMHOF-SUR-NER, 208 n.
 DAC Pierre, 54.
 DACHAU, 26, 27, 67, 71, 73, 86, 87, 104, 104 n., 161, 181, 186, 206 n.
 DANNECKER Theodor, 211 n.
 DANIEL Jean, 149, 151.
 DARLAN, 96.
 DARQUIER DE PELLEPOIX Louis, 16, 93, 95, 96, 99, 106, 111, 125, 128, 129, 142, 143, 144, 149, 154, 155.
 DÉFENSE DE L'OCCIDENT, 83.
 DE GAULLE Charles, 18, 41, 50, 151.
 DEGESCH (Deutsche Gesellschaft für Schädlingsbekämpfung), 202 n., 203 n., 204 n.
 DEJACO Walter, 203 n.
 DE JONG Louis, 179, 205 n., 260.

DELBO Charlotte, 61, 61 n., 63, 64, 74, 79.
 DELEUZE Gilles, 151.
 DELPECH François, 30, 32, 37, 77.
 DENES Hervé, 130, 141.
 DIETRICH Sepp, 72.
 DISTEL Barbara, 206 n.
 DIWALD Hellmut, 158, 159 n., 160, 194, 212 n.
 DODD, 197.
 DORA, 130, 141, 147, 173.
 DRAGT Antoun Jacob, 258.
 DREYFUS (Affaire), 131.
 DRESDE (la Florence de l'Elbe), 97, 134, 136, 145, 189, 325.
 DROIT DE VIVRE (LE), 56 n., 75, 111, 113 n., 129, 152, 154, 155.
 DROITE (NOUVELLE), 39.
 DUCASSE Isidore, 51, 52, 54.
 DUMONT René, 146.
 DUPRAT François, 85 n., 100 n.
 DÜRRFELD (D' ingénieur), 183, 209 n.
 DÜSSELDORF (Procès de), 183.
 EICHMANN Adolf, 27, 89, 134, 147, 162, 164, 184, 186, 209 n., 211 n., 284.
 ÉLUARD Paul, 95.
 ERTL Fritz, 203 n.
 ÉTIEMBLE René, 50.
 EXPRESS (L'), 64, 93, 125, 143.
 FATIMA, 196.
 FAUCHET (M^{re}), 102.
 FAULHABER (Cardinal), 71.
 FAURISSON Robert, passim.
 FAUVET Jacques, 48, 64, 77, 79.
 FÉDÉRATION COMMUNISTE INDÉPENDANTE DE L'EST, 129.
 FELDERER Ditlieb, 202 n.
 FENOUILARD (Monsieur), 51, 52 n.
 FIGARO MAGAZINE (LE), 159 n., 200.
 FLAUBERT, 114.

F. N. D. I. R. P. (Fédération nationale des déportés, internés et résistants patriotes), 118, 160 n., 337 n.
 FONTAINE André, 42.
 FONTENELLE, 54.
 FRANCFORT (Procès de), 64, 65, 76, 105, 185, 202 n., 209 n.
 FRANK René, 102 n.
 FRIEDBERG Erhard, 21 n.
 FRIBOURG Albert, 27.
 GALILÉE Galileo, 141.
 GALLO Max, 64.
 GASNIER-RAYMOND Philippe, 93.
 GAUCHE RÉVOLUTIONNAIRE, 147.
 GENOUD François, 210 n.
 GEOUFFRE DE LA PRADELLE Raymond (M^{re}), 129.
 GÉRARD P., 165.
 GERSTEIN Kurt, 34, 57, 65, 71, 76, 87, 87 n., 89, 141, 142, 161, 284.
 GHETTO Boy, 327.
 GINIEWSKI Paul, 152, 153, 153 n.
 GINSBURG J., voy. BURG.
 GISCARD D'ESTAING Valéry, 15, 123, 124.
 GOLDMANN Pierre, 140.
 GOLDMANN Nahum, 198, 199, 212 n.
 GÖRING, 211 n.
 GOTTFARSTEIN J., 329.
 GRAY Martin, 71.
 GROSSER Alfred, 159 n.
 GUERISSE (D'), 206 n.
 GUERRE SOCIALE (LA), 142, 143 n., 195.
 GUILLAUME Pierre, 130, 133, 136, 137, 138, 140, 141, 162.
 GURS (Camp de), 134.
 HAMBOURG (Cour de), 56.
 HAMEL (Député), 118, 123.
 HANKEY (Lord), 208 n.
 HARWOOD Richard E., 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 77, 80, 82, 85 n., 93.
 HERSANT Robert, 137, 151.
 HESCHELES Thérèse, 284.
 HEYDRICH R., 211 n.
 HILBERG Raul, 69, 76, 164, 186, 210 n.

- HILLEL** Marc, 105 n.
HIMMLER Heinrich, 108, 158, 211 n.
HIRT (D'), 108, 109, 111.
HISTORAMA, 81, 89.
HISTORIA, 81, 82, 89.
HITLER Adolf, 20, 21, 27, 39, 59, 66, 70, 76, 78, 84, 89, 90, 91, 91 n., 92, 93, 95, 97, 98, 105, 117, 118, 134, 136, 137, 139, 153, 158, 159, 161, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 196, 198, 210 n., 325, 326.
HOCQUENGHEIM Guy, 136.
HOFMANN Franz, 209 n.
HOLOCAUSTE (ou **HOLOCAUST**), 16, 20, 93, 133, 134, 135, 136, 146, 199.
HÖSS (ou **HOESS**) Rudolf, 34, 34 n., 57, 62, 63, 64, 65, 72, 76, 82, 87, 87 n., 88 n., 89, 104, 108, 110, 112, 148, 161, 175, 177, 181, 182, 202 n., 203 n., 204 n., 206 n., 207 n., 208 n., 209 n., 210 n., 284, 334, 335, 336.
HÖTTL W., 197, 212 n.
HÜBNER Annemarie, 228, 229, 230.
HUMANITÉ (L'), 75, 123 n., 124, 124 n., 126.
I. G. - FARBEN, 204 n.
INSTITUT FÜR ZEITGESCHICHTE (Munich), 26, 57, 62, 65, 84 n., 85, 87, 104 n., 162, 181, 197, 207 n.
IRVING David, 157, 158, 158 n., 196, 212 n.
ISRAËL (État d'), 22, 35, 75, 89, 102, 133, 138, 154, 165, 187, 198, 199, 202 n., 211 n., 212 n., 225.
JADIN (Commandant), 109.
JEAN XXIII (Prière pour les Juifs : un faux reconnu), 284.
JEANSON Francis, 15.
JENTZSCH Konrad (P'), 212 n.
JÉRUSALEM (Procès de), 76, 105, 209 n.
JERUSALMY Raphaël, 155.
JOFFROY Pierre, 87 n., 202 n., 207 n.
JULY Serge, 125.
KAPLAN (Grand Rabbin), 75
KATYN, 29, 189.
KAUFFMANN, 197.
KAUTSKY Benedikt, 63, 209 n.
KEELHAUL (Opération), 211 n.
KEITEL, 81.
KLARSFELD Beate et Serge, 91, 138, 186, 210 n., 328.
KOUDRIAVTCEV Dimitri J., 29.
KOSZEINSKI (D'), 206 n.
KRAMER Josef, 82, 86, 104, 109, 111.
KRASUCKI Henri, 126.
KREMER Johann Paul (D'), 34, 57, 63, 106, 109, 110, 112, 332, 333, 334, 336, 337, 338 n.
KRIVINE Alain, 124.
KUBOVY (D'), 57, 61.
LACOUTURE Jean, 42.
LANGBEIN Hermann, 64, 65, 84 n., 110, 186, 202 n., 209 n., 210 n., 212 n.
LANSON Gustave, 52.
LAS VERGNAS Raymond, 58, 74.
LAUTRÉAMONT, 51, 51 n., 52, 54.
LAUZANNE Bernard, 79, 80.
LAVAL Pierre, 95, 96.
LA VIEILLE TAUPE, 133, 136, 138 n., 139, 140, 147, 164, 338.
LECACHE Bernard, 129.
LEFEUVRE René, 130, 138 n.
LEGAY Jean, 126.
LÉGER Lucien, 184.
LÉNINE Vladimir Ilitch, 148.
LE ROY LADURIE Emmanuel, 40, 41.
LE TAC Joël, 123.
LEVIN Meyer, 65.
LÉVY Claude, 90, 115.
LÉVY Robert (D'), 35.
LIBÉRATION, 38 n., 42 n., 43, 100, 100 n., 113 n., 117, 125, 127, 128 n., 130, 135, 135 n., 136, 137, 137 n., 138, 140.
LIBÉRATION-NORD, 129.
L. I. C. A. (Ligue internationale contre l'antisémitisme), 13, 14 n., 56, 93, 111, 113, 119, 128, 129, 140, 141, 142, 151, 152, 154, 155, 337, 337 n., 338.
LIEBEHENSCHÉL Arthur, 202 n., 203 n.
LIERRE (Commandant), 129.
LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE, 118.
LILIENTHAL Alfred, 163.
LISCHKA (Affaire), 157 n.
LONDON Artur, 102.
LOUZON, 129.
LUGANO, 162.
LYON (Tribunal administratif de), 75.
LYON (Tribunal de police de), 48, 114.
LYON 2 (Université de), 13, 60, 75, 81, 83 n., 100, 108, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 126, 128, 143, 163.
MAC MAHON (Maréchal), 114.
MADAGASKAR PROJEKT, 98, 211 n.
MAJDANEK, 36, 61, 76, 78, 84, 87, 89, 90, 101, 104, 106, 109, 141, 173, 178, 183, 185, 335.
MALMÉDY (Procès de), 72.
MANNONI O., 51, 51 n.
MARCELLIN Raymond, 157.
MARTIN Claude, 118, 119, 120, 120 n.
MARTIN-CHAUFFIER Louis, 150.
MARTINEAU Christine, 130, 141.
MARX Karl, 138, 138 n., 141.
MATIN DE PARIS (LE), 14, 94, 99, 100, 101, 102, 116, 123 n., 125, 128, 129, 131.
MAUTHAUSEN, 25, 26 n., 78, 85, 86, 104, 181, 184, 202 n., 206 n., 207 n.
MENGELE (D'), 162.
MERLEAU-PONTY Maurice, 53.
METZGER Marthe, 241.
MICHEL Henri, 90, 98, 115.
MINUTE, 122, 126, 135, 136, 154.
MITTERRAND François, 94.
MONATTE, 129.

- MONDE (LE)**, 16, 16 n., 18, 20 n., 21 n., 26 n., 29 n., 30 n., 34 n., 35, 36 n., 38 n., 42, 48, 50 n., 52 n., 60 n., 61, 61 n., 64, 65, 68, 73, 74, 75, 77, 80, 84, 84 n., 85 n., 90, 94, 102, 103, 103 n., 111 n., 113, 116, 122 n., 123 n., 129, 131, 132, 135 n., 137, 139, 140, 146, 151, 153 n., 157, 157 n., 159 n., 198, 300, 331, 337.
- MONDE JUIF (LE)**, 84 n., 164 n., 202 n.
- MONTEIL Vincent**, 130, 141, 165 n.
- MOSCOU (Procès de)**, 29, 63, 82, 161.
- MOSCOVITCH Alex**, 135.
- M. R. A. P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)**, 152, 337 n.
- NAUD Albert (M^e)**, 184, 210 n.
- NEAVE (Colonel)**, 209 n.
- NÉRON**, 197.
- NERVAL Gérard de**, 54 n.
- NODOT René**, 56.
- NOLLER J. (D^r)**, 207 n.
- NORDHAUSEN**, 160 n.
- NOUVEL OBSERVATEUR (LE)**, 119, 119 n., 149, 199.
- NUREMBERG (Procès ou Tribunal de)**, 26, 29, 29 n., 36, 37, 70, 71, 81, 82, 83, 87, 88, 104 n., 144, 147, 161, 174, 180, 182, 187, 196, 200, 203 n., 205 n., 206 n., 207 n., 208 n., 209 n., 210 n., 212 n.
- NYISZLI Miklos**, 34, 57, 65, 71, 76, 284.
- O. A. S. (Organisation de l'armée secrète)**, 13, 96, 124.
- ODESSA (Filière)**, 198.
- OHLENDORF**, 72.
- OHSAM Bernhard**, 212 n.
- ORADOUR-SUR-GLANE**, 96.
- ORANIENBOURG**, 25, 104, 181.
- ORDRE MORAL**, 48, 114, 115.
- OŚWIĘCIM (Musée d'État d')**, 88, 204 n., 205 n., 211 n.
- PAGET Reginald Thomas (Sir)**, 208 n.
- PALESTINE**, 66, 89, 154.
- PARIS (Comte de)**, 59, 128, 135.
- PARIS (Cour d'appel)**, 337 n.
- PARIS-MATCH**, 52, 62, 126, 202 n., 207 n.
- PARIS (Tribunal de grande instance)**, 101, 101 n.
- PAULHAN Jean**, 30, 48.
- P. C. F. (Parti communiste français)**, 122, 132, 147.
- PEIPER Jochen**, 72.
- PERRAULT Gilles**, 102.
- PÉTAÏN Philippe**, 59, 122 n., 157.
- PETERS Gerhardt**, 88 n., 203 n., 204 n.
- PIATIER Jacqueline**, 52, 54.
- PICKER Henry**, 210 n.
- PIERRE-BLOCH Jean-Pierre**, 123, 128, 129.
- PIEYRE DE MANDIARGUES André**, 50.
- PIGUET (M^{gr})**, 86, 181.
- PITAMITZ Antonio**, 162.
- PIVERT Marceau**, 147.
- PLANCHAIS Jean**, 28.
- POHL Oswald**, 72.
- POLIAKOV Léon**, 27, 28, 30, 31, 34 n., 35, 35 n., 37, 38, 64, 89.
- POSENER Curt**, 212 n.
- PRAGUE (Procès de)**, 63, 82.
- PROGRAMME COMMUNISTE**, 142, 142 n.
- PROGRÈS DE LYON (LE)**, 114, 114 n., 115.
- PROUST Marcel**, 117.
- P.S. (Parti socialiste)**, 123.
- QUOTIDIEN DU PEUPLE (LE)**, 100 n., 126.
- RACHLINE Michel**, 200.
- RADEMACHER**, 211 n.
- RAÍSKO**, 106.
- RASSINIER Paul**, 60, 65, 69, 76, 82, 84, 92 n., 93, 101, 102, 105 n., 109, 128, 129, 130, 133, 139, 141, 144, 145, 147, 148, 149, 164, 165, 173, 194, 195, 212 n., 331, 332, 333.
- RATH (Vom)**, 191.
- RAVENSBRÜCK**, 25, 25 n., 77, 78, 80, 85, 86, 104, 162, 181, 182.
- REDLINSKI Jean-Luc**, 130, 141.
- RÉGENT Claude**, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 100 n.
- REICH Wilhelm**, 139.
- REINERS Anton (M^e)**, 210 n.
- REITLINGER Gerald**, 76, 161, 186, 210 n., 211 n.
- RENAN Ernest**, 52.
- IV^e-RÉPUBLIQUE (LA)**, 130.
- RÉVISIONNISTE (Ecole)**, 21, 31, 32, 40, 41, 44, 72, 84, 89, 92, 102, 113, 156, 173, 174, 190, 193, 195, 211 n.
- RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE (LA)**, 129, 130.
- RICHARD Jean-Pierre**, 53.
- RIEDER Egon G. L. (P^r)**, 207 n.
- RIEGER Jürgen (M^e)**, 299.
- RIMBAUD Arthur**, 49, 51.
- RINGELBLUM Emmanuel**, 284.
- RIVAROL**, 50 n., 89.
- RÖDER Manfred**, 212 n.
- ROLAND Günther**, 212 n.
- ROLFI (M^{me})**, 162.
- ROL TANGUY**, 123.
- RÖMER Ernst**, 56.
- ROQUES (Général Von)**, 210 n.
- ROSENBAUM Kurt**, 209 n.
- ROSMER**, 129.
- ROTHFELS H.**, 205 n.
- ROTHSCHILD Guy**, 138.
- ROUSSET David**, 26, 145.
- RÜCKERL Adalbert**, 202 n., 207 n., 212 n.
- RUDENKO Roman**, 36.
- RUSSEL (Tribunal)**, 29 n.
- RUTKOWSKI**, 77.
- SABATIER Robert**, 50.
- SAINT-BARTHÉLEMY (La)**, 28, 62.
- SAINTE-BEUVE**, 52.
- SARTRE Jean-Paul**, 29 n.
- SATAN**, 90, 151.
- SAUNIER-SÉITÉ Alice**, 116, 120, 123, 128.
- SAVONAROLE**, 103.
- SCHALSCHA Bernard**, 100, 128 n.
- SCHEFFLER Wolfgang (D^r)**, 84 n., 162, 207 n.
- SCHIDL**, 109.
- SCHELLENBERG W.**, 284.
- SCHMIDT Helmut**, 158, 196, 300.

- SCHNABEL Ernst**, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 250, 252, 256, 258, 259, 265.
- SCHÜTZ Anneliese**, 229, 248, 250, 251, 252, 274, 278.
- SCHWARZHUBER**, 86, 104, 181.
- SEHN Jan**, 89, 207 n., 208 n.
- SEIBEL (Général)**, 206 n.
- SERENY Gitta**, 202.
- SERVATIUS Robert (M^e)**, 209 n.
- SÉTIF (Massacres de)**, 133, 134, 136, 138.
- SIEBURG Friedrich**, 228, 230.
- SILBERBAUER Karl**, 225, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 263.
- SILBERTHALER**, voy. **SILBERBAUER**.
- SIMONIN (Pⁱ)**, 108.
- SIMPSON / VAN RODEN / LAURENZEN (Commission)**, 72, 208 n.
- S. I. R. (Service international de recherches)**, 65, 69.
- S. N. E. S. / S. N. E. Sup. (Syndicat national de l'enseignement secondaire / supérieur)**, 58, 59, 59 n., 75.
- SOBIBOR**, 26, 106, 207 n., 208 n.
- SOCIALISME OU BARBARIE**, 133.
- SOLJÉNITSYNE**, 40.
- SORBONNE (La)**, 54, 79, 103.
- SORBONNE NOUVELLE-CENSIER (Université de la)**, 58, 74, 75.
- SOUSTELLE Jacques**, 153.
- SPITÉRI Gérard**, 54 n.
- SPRINGER (Groupe)**, 157, 159, 212 n.
- STEINBERG (Famille)**, 325, 326.
- STÄGLICH Wilhelm**, 88 n., 93, 156, 195, 211 n., 212 n.
- STALINE Joseph**, 97, 131, 151, 189.
- STALINISME**, 15, 29, 40, 129, 183, 207 n.
- STARK Hans**, 209 n.
- STEFEN Rudolf**, 212 n.
- STIELAU Lothar**, 228, 230, 242, 248, 252.
- STRUTHOF**, 26, 61, 78, 82, 86, 87, 89, 101, 104, 108, 109, 111, 123, 173, 185, 207 n., 335.
- SUDREAU Pierre**, 123, 123 n.
- SUHREN**, 86, 104, 181.
- TAINE Hippolyte**, 52.
- TEDESCHI (M^{me})**, 162.
- TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN**, 130.
- TEMPS MODERNES (LES)**, 38 n., 50 n., 51 n.
- THÉOLLEYRE Jean-Marc**, 64, 65.
- TILLION Germaine**, 25, 27, 27 n., 74, 77, 80, 86, 206 n.
- TOPF UND SÖHNE (Entreprise)**, 107, 109.
- TOULAT P. (Abbé)**, 102.
- TRAVAILLEUR DE BELFORT (Le)**, 129.
- TREBLINKA**, 26, 36, 87, 106, 182, 207 n., 208 n.
- TREITE (Dⁱ)**, 86, 104, 181, 191.
- TRIBUNE JUIVE-HEBDO**, 58, 75, 79, 93.
- TROTSKI Léon**, 59.
- U. D. F. (Union des démocrates français)**, 118, 123, 128.
- U. N. E. F. (Union nationale des étudiants de France)**, 118.
- UNION DES ÉTUDIANTS JUIFS DE FRANCE**, 117, 118.
- UNION NATIONALE DES DÉPORTÉS INTERNÉS ET FAMILLES DE DISPARUS**, 337 n.
- VAILLANT-COUTURIER Marie-Claude**, 25, 86.
- VARSOVIE (Procès de)**, 63.
- VATICAN (Le)**, 88, 105, 150, 161, 200.
- VEIL Simone**, 137, 328.
- VEYNE Paul**, 30, 48.
- VIANSSON-PONTÉ Pierre**, 63, 66, 68, 73, 74, 77, 79, 80, 85 n., 90, 92, 92 n., 129.
- VICHY (Lycée de jeunes filles de)**, 50.
- VICHY (Régime de)**, 93, 130, 143, 212 n.
- VICTORIAN COUNCIL FOR CIVIL LIBERTIES**, 160.
- VIDAL-NAQUET Pierre**, 13, 34 n., 48, 135 n., 139.
- VINCENOT Henri**, 330.
- VIVIE François-Xavier de**, 83. (F.X.V.).
- VOLTAIRE**, 76.
- WAHL Jean**, 53.
- WALENDY Udo**, 82, 156, 212 n.
- WANNSEE ("Protocole" de)**, 89.
- WEIZMANN Chaïm**, 91 n., 187, 188.
- WELLERS Georges**, 18, 30, 77, 84, 84 n., 89, 105, 111, 164, 173, 186, 193, 202 n., 212 n., 331, 336, 337.
- WENNERSTRUM Charles (Judge)**, 208 n.
- WESTERBORK**, 332.
- WIESENTHAL Simon**, 162, 203 n., 259, 260.
- WIESEL Elie**, 35, 36.
- WIRTHS**, 65.
- (Ne pas confondre avec WIRTH du "document Gerstein").
- WISLICENY**, 72.
- WOLZEK**, 207 n., 208 n.
- WORMSER-MIGOT Olga**, 25, 26 n., 74, 77, 80, 83, 85, 104 n., 108, 182, 186, 210 n.
- YEDIOTH AHARONOTH**, 58, 79.
- ZIEGLER Jean**, 146.
- ZIEREIS**, 86, 104, 181, 206 n.
- ZYCIE WARSZAWY (Varsovie)**, 123 n.

Pour cette édition électronique, nous nous sommes permis de faire les corrections suivantes :

- p. 19, l. 39 : allégrement — allègrement
- p. 21, note (5) : Sebastien – Sebastian
- p. 28, l. 4 : Saint-Barthélémy — Saint-Barthélemy
- p. 29, l. 20 : fur — fut
- p. 29, l. 37 : jugaient — jugeaient
- p. 32, l. 10 : fois — foi
- p. 34, l. 5 : ou — où
- p. 34, l. 37 : Maspéro — Maspero
- p. 37, l. 35 : la déportations — déportation
- p. 40, l. 39 : nettements — nettement
- p. 62, l. 13 : Saint-Barthélémy — Saint-Barthélemy
- p. 65, l. 30 : Connaissent-il – Connaissent-ils
- p. 73, l. 27 : d’ignomine – d’ignominie
- p. 87, note (i) : Rüdolf – Rudolf
- p. 101, l. 28 : l’« l’envahissant – l’« envahissant
- p. 105, l. 22 : Fürher – Führer
- p. 127, l. 42 : dérison – dérision
- p. 135, l. 2 : participent – participent
- p. 135, note (a) : Maspéro – Maspero
- p. 158, l. 10 : Fürher – Führer
- p. 160, note (66) : vicitimes – victimes
- p. 179, l. 41 : appellerai – appellerais
- p. 200, l. 6 : particluier – particulier
- p. 202, note 6. : intitulé – intitulé
- p. 203, note 10. : Alltäglishes – Alltägliches
- p. 207, note 29. : ansi – ainsi
- p. 208, note 31. : zugesetz – zugesetzt (2x)
- p. 208, note 32. : Wennersturm – Wennerstrum
- p. 209, note 36. : Existens – Existenz
- p. 210, note 40. : Vermercke – Vermerke
- p. 221, l. 36 : ont avait vue – on
- p. 241, l. 28 : Marz – März
- p. 255, l. 11 : guere – guerre
- p. 258, l. 22 : trente ans ans – trente ans
- p. 258, l. 36 : eux-même – eux-mêmes
- p. 260, l. 31 : connaissait – connaissait
- p. 262, l. 29 : jamais rien rencontré rien de tel – jamais rencontré rien de tel
- p. 266, l. 30 : Schrifsteller – Schriftsteller
- p. 268, l. 23 : Mobel – Möbel
- p. 268, l. 31 : Geilseln – Geiseln
- p. 274, l. 7 : apprendont – apprendront
- p. 281, l. 37 : VII. – Neu-Neu-Neu-Neufassung (...) – VI.
- p. 286, l. 35 : Keizersgracht – Keizersgracht
- p. 301, l. 1 : Documents III – Document III
- p. 339, l. 12 : Maspéro — Maspero
- p. 347, l. 26 : Bildt « Dokumente » – Bild « Dokumente »
- Index des noms propres : Saint-Barthélémy – Saint-Barthélemy
- Index des noms propres : Wennersturm – Wennerstrum